This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

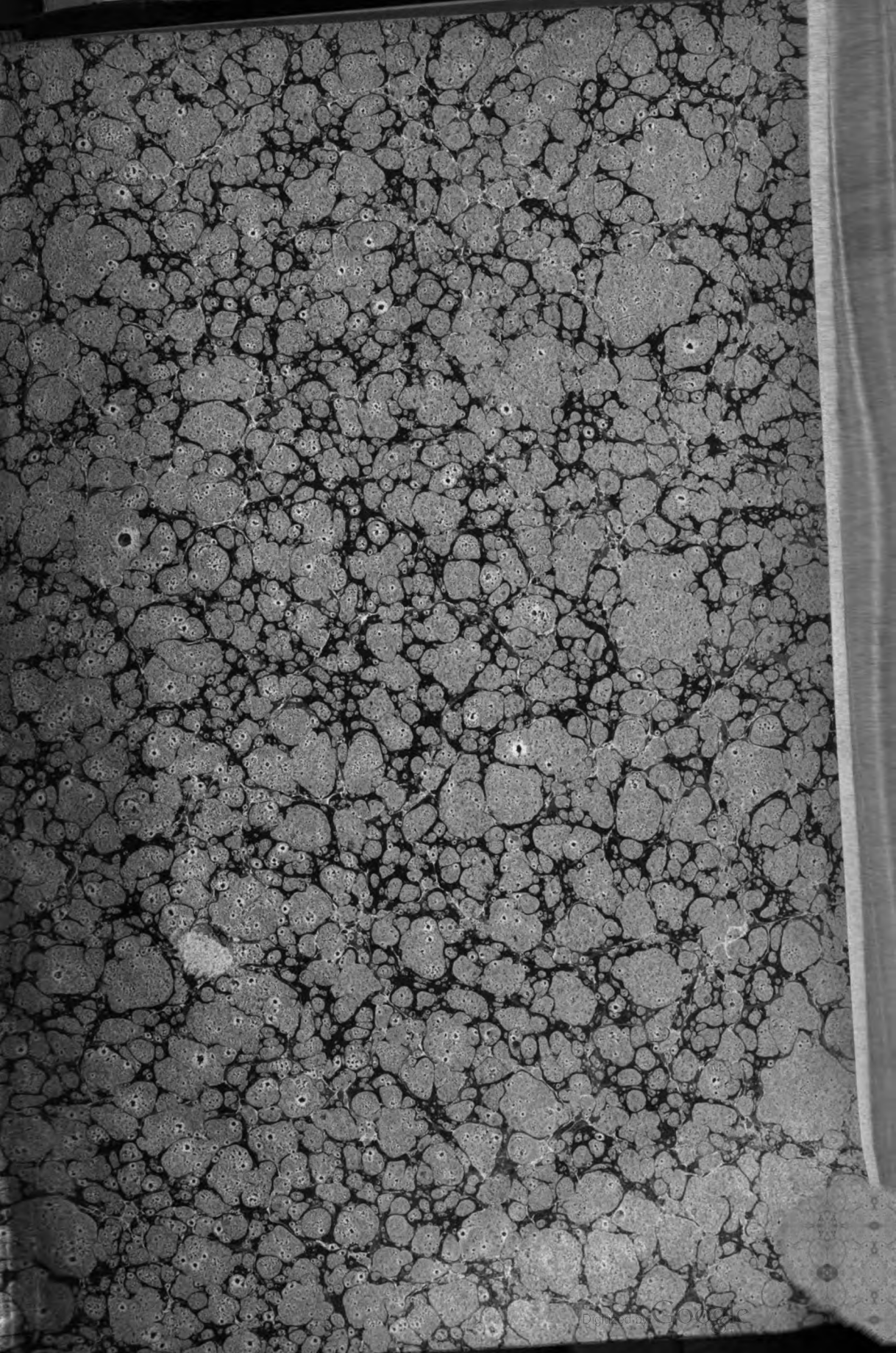
Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

BELGIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

BELGIQUE

— QUARANTIÈME ANNÉE —

DEUXIÈME SÉRIE. T. LII

BRUXELLES
M. WEISSENBRUCH, IMPRIMEUR DU ROI
ÉDITEUR
49, RUE DU POINÇON, 49

1908

Digitized by Google

Digitized by Google

LA LANGUE FRANÇAISE AU XVIII^e SIÈCLE

I. — La langue de la raison.

La langue française du XVIII^e siècle doit être la langue classique. Par cette affirmation, je n'entends pas condamner les écrivains du XVII^e siècle ; mais dans la vie courante, nous ne sommes appelés ni à parler ni à écrire comme Corneille ou Racine.

Les oraisons funèbres de Bossuet peuvent contenir des métaphores retentissantes, de magnifiques développements, des phrases solides et sonores. Ce n'est pas le style de la vérité.

M. Brunetière est d'accord avec Voltaire sur la date où la prose française apparut complètement formée, avec toute sa force et sa clarté, dans une œuvre qui peut encore servir de modèle : c'est l'année 1656 où furent publiées *Les Lettres provinciales*.

Nous avons ensuite les mémoires de Pellison pour Fouquet (1662-1663) ; un modèle de narration historique, la *Conjuration de Venise* de Saint-Réal (1674). La Fontaine, Molière sont des maîtres. On peut extraire quelques dizaines de lettres charmantes de l'énorme papotage de M^me^ de Sévigné. Mais aucun de ces auteurs ne nous donne le style qui correspond aux besoins actuels.

La Bruyère, avant d'être un moraliste, est un bel esprit qui s'occupe plus de la phrase que de l'idée, plus de l'effet que de l'exactitude. Vauvenargues en faisait la critique en présentant

823325

Digitized by Google

la justesse comme le but que doit poursuivre l'écrivain : « On ne demande pas à une pendule d'aller vite, mais d'être bien réglée. »

La littérature du XVIII^e siècle a été préparée par Pascal qui a mis la théologie à la portée de tous; par les libertins qui ont affirmé la liberté de conscience ; par La Motte qui a assuré la liberté de la critique ; par Bayle qui a soutenu la nécessité de la vérité historique dans son commentaire philosophique sur le *Compelle intrare* (1686) et dans son *Dictionnaire* dont les onze éditions de 1697 à 1741 prouvent l'influence. Fontenelle, qui vécut jusqu'en 1754, est le représentant de la science de son temps. Il critique les oracles, il se moque des images fabuleuses de la mythologie; il expose, en style qui veut être trop élégant, la pluralité des mondes à une charmante marquise. Ce sceptique croit à la raison et proclame sa foi au progrès.

Nous avons un témoignage de ce mouvement dans le *Traité des études* de Rollin (1). En 1728, à l'âge de 60 ans, ce vénérable professeur écrivait en français pour la première fois. Au grand scandale de tous ceux qui n'admettaient la pédagogie qu'en latin, il déclarait qu'il fallait enseigner le latin à l'aide du français, et il voulut que la jeunesse apprît à écrire et à parler en français (2). Il remplaçait l'enseignement rébarbatif par l'enseignement aimable.

« Tout déplaisait, disait-il, aux écoliers dans Despautère ; toutes ses règles, écrites en latin, leur étaient comme une noire et épineuse forêt où, durant cinq ou six ans, ils n'allaient qu'à tâtons. »

Et il ajoutait que « l'autorité du professeur était donnée par un caractère ferme, modéré, qui n'a pour guide que la raison ».

Il opposait « la raison » à l'autorité qui s'affirmait si volontiers par la férule et les verges.

Mais qu'est-ce que « la raison » ? Le grammairien Dumar-

(1) PETIT DE JULLEVILLE, *Histoire de la langue et de la littérature françaises. XVIII^e siècle*, t. 6. Rollin par Louis Ducros.

(2) VOLTAIRE, *Dict. philos. art. Langues.*

Digitized by Google

sais (1) la définissait « la faculté par laquelle nous découvrons la certitude des choses obscures ou douteuses en les comparant avec des choses qui nous sont évidemment connues ». Plus tard, Buffon complétait cette définition en disant : « Le caractère de la raison le plus marqué, c'est le doute, c'est la délibération, c'est la comparaison, c'est la faculté de distinguer le vrai du faux (2).

Les grands écrivains du XVIII^e siècle ont l'esprit scientifique : Fontenelle est un mathématicien et le représentant de toute la science de son temps ; non seulement Voltaire apporte d'Angleterre l'optique et l'astronomie de Newton, mais à Cirey, dans son cabinet de physique et de chimie, il se livre à des expériences (3). Montesquieu fait des observations sur les plantes et les insectes et communique à l'Académie de Bordeaux des dissertations sur le mécanisme de l'écho et l'usage des glandes rénales. D'Alembert, Buffon, sont des savants ; et Diderot, après avoir vécu comme professeur de mathématiques, se charge de la partie technologique dans l'*Encyclopédie*. Ils apprennent d'abord, et, quand ils savent, ils veulent que les autres sachent.

D'Alembert, dans son *Essai sur les gens de lettres*, indique l'idéal qu'ils devaient poursuivre : « Donner la loi au reste de la nation sur les matières de goût et de philosophie. »

L'abbé de Saint-Pierre, près d'un siècle avant Bentham, formulait la doctrine de l'utilité, et il rangeait les écrivains en deux catégories : les discoureurs et les démontreurs. Tous les grands écrivains des deux premiers tiers du XVIII^e siècle, sauf une exception, se placeront dans cette dernière catégorie.

La littérature du XVIII^e siècle est une littérature intellectuelle qui veut démontrer et prouver la vérité et rejeter l'erreur : de là vient son infériorité, au point de vue dramatique et poétique. Elle est trop raisonnable. Au lieu de donner des coups qui ébranlent l'être, elle veut expliquer les choses.

(1) *Œuvres*, t. VI, p. 6.

(2) BUFFON, *Nature des animaux*.

(3) SAIGEY, *La physique de Voltaire*. TAINE, *L'ancien régime*, t. I, p. 271 (éd. in-18).

Digitized by Google

Quoique Voltaire eût eu l'audace de tenter un poème épique, il faisait hardiment la critique de sa tentative dans son *Essai sur la Poésie épique* : « Les Français ont pour eux la clarté, l'exactitude, l'élégance : ils hasardent peu.

« De toutes les nations polies, la nôtre est la moins poétique. Regardée comme si légère par les étrangers, elle est de toutes la plus sage, la plume à la main. La méthode est la qualité dominante de ses écrivains. On cherche le vrai en tout. »

Aristote, dans sa *Rhétorique*, avait dit : être éloquent, c'est savoir prouver. Toute la rhétorique du XVIII^e^ siècle est l'application de cette définition d'Aristote.

Tous veulent exposer, démontrer, prouver : la littérature du XVIII^e^ siècle est la littérature de la raison.

II. — La grammaire.

Une telle langue doit être solidement construite. Déjà au XVII^e^ siècle, on avait eu Vaugelas : au XVIII^e^ siècle, l'abbé Olivet est le grammairien de l'Académie française.

Girard est élu membre de l'Académie pour un livre sur les pseudonymes. Dumarsais, l'auteur des *Tropes*, fait les articles de grammaire dans l'*Encyclopédie*. D'Alembert a soin de montrer la nécessité de règles précises pour la langue, et Diderot regrette les railleries de Molière sur le maître de philosophie qui veut enseigner le beau langage au *Bourgeois gentilhomme*. Nous avons la grammaire de Restaut en 1730, celle de Wailly en 1754, celle de Condillac en 1775. Beaugée, membre de l'Académie, fait une grammaire générale pour servir à l'étude de toutes les langues (1756).

L'Académie française décide de faire faire des commentaires sur Racine, et Voltaire en fait sur Corneille (1). On a attribué à un esprit de dénigrement le soin qu'il a mis à relever les termes impropres, les métaphores risquées, les fautes de langage dans Corneille. Pourquoi ne pas attribuer cet énorme

(1) Voir Ferdinand Brunot. *La langue française au XVIII^e^ siècle, apud. Histoire de la langue et de la littérature françaises*, par Petit de Julleville. *Voltaire grammairien*, par Vernin.

Digitized by Google

travail à une préoccupation plus haute? le souci de la langue française qui le domine jusqu'à la fin de sa vie. Dans sa lettre à l'Académie en lui adressant *Irène* (1778), il dit : « Point de vrai succès aujourd'hui, sans cette correction, sans cette pureté qui seule met le génie dans tout son jour. »

Condillac, dans sa *Grammaire française* et son *Art d'écrire*, a fait toute la théorie du style des écrivains du XVIIIe siècle. Il définit la grammaire la première partie de l'art de penser. « Etudier la grammaire, c'est étudier les méthodes que les hommes ont suivies dans l'analyse de la pensée (1)... La science est une langue bien faite. Tout l'art d'écrire est fondé sur la liaison des idées. »

Buffon avait déjà dit : « Le style n'est que l'ordre et le mouvement qu'on met dans ses pensées »; et il parle « de la dépendance harmonique des idées. Un beau style n'est tel que par le nombre infini des idées qu'il présente. »

III. — La conception du style.

Pour exposer et démontrer, « l'auteur, dit l'abbé d'Olivet, doit tout sacrifier à la justesse et à la clarté ». Voltaire résume comme suit sa conception du style :

« Trois choses sont absolument nécessaires : régularité, clarté, élégance. Avec les deux premières, on parvient à ne pas écrire mal, avec la troisième on écrit bien. »

De toutes les qualités de l'homme qui parle ou qui écrit, la clarté est la plus difficile et la plus rare. Elle implique que celui qui s'exprime a vu exactement le fait qu'il rapporte ou a une idée nette des conceptions qu'il veut faire partager ou qu'il veut combattre. Exposer les circonstances qui caractérisent le fait de manière qu'il ne subisse aucune déformation de la part du narrateur ni de la part des auditeurs ou des lecteurs; déterminer exactement ses propres pensées ou celles des autres, sans atténuation, sans exagération et sans transpo-

(1) Œuvres de Condillac, édition *Le Prieur an VII et an IX*, t. I, ch. VI, p. 206.

(2) Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, art. *Langues*.

Digitized by Google

sition, tel est le problème que doit résoudre tout écrivain. J'attends celui qui, prétendant que la solution en est facile, prouvera par son exemple qu'il l'a résolu.

Quant à l'élégance, elle consiste à adapter le style au sujet traité. On l'obtient en rejetant tout ce qui n'est pas nécessaire au récit, à l'exposition ou à la démonstration. Voltaire disait : « La profusion de mots est le grand vice du style de presque tous nos philosophes et antiphilosophes. » Il trouvait qu'il y avait dans *Le système de la nature* de d'Holbach quatre fois trop de paroles.

Le style de Voltaire, c'est l'économie de l'effort. Il trace le trait essentiel et tout est dit. De là, la rapidité de son style qui faisait l'admiration de Frédéric II.

« On serait court et précis, si on concevait bien », dit Condillac (1). Tout ce qui s'écarte de la ligne est superflu. La plupart des ornements du style sont aussi ridicules que les paraphes des calligraphes.

Voltaire, à qui on ne peut reprocher le manque d'esprit, disait :

« Le faux esprit est une recherche fatigante de traits déliés, une affectation de dire en énigmes ce que d'autres ont déjà dit naturellement, de rapprocher des idées qui paraissent incompatibles, de diviser ce qui doit être réuni, de saisir de faux rapports, de mêler, contre les bienséances, le badinage avec le sérieux, et le petit avec le grand. » (2)

Et il ajoutait :

« Les bons auteurs n'ont de l'esprit qu'autant qu'il en faut, ne le recherchent jamais, pensent avec bon sens (justesse) et s'expriment avec clarté. La moindre affectation est un vice. » (3)

Il donne du goût la définition suivante :

« Le goût, ce sens, ce don de discerner nos aliments a produit dans toutes les langues, la métaphore qui exprime, par le mot

(1) *L'art d'écrire*, ch. XI.
(2) *Dictionnaire philosophique*, art. *Esprit*.
(3) Lettre du 20 juin 1756, *Conseils à une jeune fille*.

Digitized by Google

goût, le sentiment des beautés et des défauts dans tous les mots. C'est un discernement prompt comme celui de la langue et du palais, et qui prévient comme lui la réflexion; il est souvent, comme lui, incertain et égaré, ignorant même si ce qu'on lui présente doit lui plaire et ayant quelquefois, comme lui, besoin d'habitude pour se former. »

L'éloquence orientale nous montre qu' « il est bien plus aisé d'être ampoulé que d'être juste, fin et délicat ».

Quoique Cicéron eût dû savoir, par l'exemple de Démosthène, que l'éloquence consistait à exprimer, avec toute l'intensité possible, les conceptions fortes, il la définissait, « l'art d'amplifier les choses en les ornant ».

Longin célébrait l'amplification comme « un accroissement de paroles ». Encore aujourd'hui, certains de nos contemporains, prodigues de mots et avares d'idées, prennent la boursouflure et l'emphase pour l'éloquence.

On pourrait toujours dire ce que Voltaire disait il y a un siècle et demi :

« Parmi nous, aujourd'hui, la plupart des sermons, des oraisons funèbres, des discours officiels, des harangues dans de certaines cérémonies, sont des amplifications ennuyeuses, des lieux communs cent et cent fois répétés. »

Si les exercices du *Gradus ad parnassum* ont été supprimés dans l'enseignement, on n'a pas encore renoncé à l'amplification que Voltaire jugeait de la manière suivante :

« On prétend que c'est une belle figure de rhétorique, peut-être aurait-on plus de raison si on l'appelait un défaut. Quand on dit tout ce qu'on doit dire, on n'amplifie pas, et quand on l'a dit, on amplifie, on dit trop. Présenter aux juges une bonne ou mauvaise action, sous toutes les faces, ce n'est point amplifier; mais ajouter, c'est exagérer et ennuyer.

« J'ai vu autrefois, dans les collèges, donner des prix d'amplification. C'était réellement enseigner l'art d'être diffus. Il eût mieux valu peut-être donner des prix à celui qui aurait

Digitized by Google

resserré sa pensée et qui, par là, aurait appris à parler avec plus d'énergie et de force (1) ».

Et comme exemple d'éloquence, il citait cette phrase du matelot anglais qui fit résoudre la guerre contre l'Espagne en 1740 : « Quand les Espagnols m'ayant mutilé me présentèrent la mort, je recommandai mon âme à Dieu et ma vengeance à ma patrie (2). »

La formule la plus courte et la plus dense est la meilleure. Montesquieu en donnera l'exemple jusqu'à l'abus. Mais il obtiendra par la concision des phrases d'un retentissement qui se prolonge encore.

La simplicité n'est pas la platitude. M. Faguet dit que « le style naturel ne s'apprend pas ». Il a raison, s'il a voulu dire par là qu'étant en dehors de tout procédé et de toute formule, il est subordonné à chaque idée et à chaque chose, et qu'il doit être aussi varié que les sujets auxquels il est adapté.

M. Albalat dit : « On s'étonnera que nous ayons si rarement cité Voltaire. Mais pour l'assimilation même des procédés d'écrire, Voltaire est sans profit immédiat. On peut dire qu'il n'a pas de procédés. » (3)

Stendhal avait raison de lire le Code civil, pour y trouver des formules concises, claires et expressives. Mais au lieu d'en imiter les auteurs qui avaient pesé, discuté, tourné et retourné chaque mot, il écrivait au courant de la plume et ne se relisait même pas. C'est une preuve qu'il n'avait qu'une velléité de méthode, et il ne faut rendre ni Portalis, ni Tronchet, ni Bigot-Préameneu responsable des défaillances de son style.

IV. — La phrase.

D'après la conception que se faisaient de leur rôle les auteurs du XVIIIe siècle, ils cherchaient une phrase simple, de construction directe, paraissant faite d'un seul jet.

(1) *Dictionnaire philosophique*, art. *Amplification*.
(2) *Dictionnaire philosophique*, art. *Eloquence*.
(3) Albalat, *La Formation du style par l'assimilation des auteurs*, p. 296.

Digitized by Google

Condillac classe les propositions en propositions principales, propositions incidentes et propositions subordonnées. Si la proposition n'a pas un sens fini, les propositions subordonnées sont utiles pour la déterminer ; si la proposition principale a un sens fini, elles peuvent être utiles pour la développer.

Si deux idées doivent se modifier, il faut les réunir ; si elles ne doivent pas se modifier, il faut les séparer.

La répétition des *que* est mauvaise quand cette conjonction sert à indiquer des subordinations toutes différentes. Condillac en donne l'exemple suivant : « Je fis entendre à mon ami *qu'*autant *que* j'avais pu le pénétrer, je voyais *que* son cousin se flattait *que* ma mère lui donnerait ma sœur en mariage. » (1)

Condillac fonde tout l'art d'écrire sur la liaison des idées : tout ce qui n'est pas lié au sujet doit être rejeté ; l'écrivain doit pratiquer sans hésiter l'art des sacrifices : il ne doit pas vouloir tout dire ; il ne doit dire que l'essentiel.

Il ne s'agit pas de « montrer que nous savons beaucoup de choses, mais de prouver que nous savons bien celles que nous traitons ».

Un grand nombre de critiques, et ceux qui les croient sur parole, opposent la phrase courte du XVIII^e siècle à la phrase longue du XVII^e siècle. Ils font cependant exception pour Buffon. Sans doute, il use de longues phrases par lesquelles il veut marquer des rapports complexes ; mais Malesherbes lui reprochait d'employer des phrases détachées et le style coupé. Vinet dit avoir trouvé chez Buffon plus de constructions brisées que chez les autres écrivains du XVIII^e siècle.

La rapidité du style ne dépend ni de la brièveté ni de la longueur des phrases. Une série de phrases courtes peut exiger des accumulations de sujets et de verbes qui auraient été évitées dans une large période. Mais ce que les auteurs du XVIII^e siècle réprouvent, c'est le développement destiné à préparer l'effet d'un mot.

La formule portative de Voltaire que chacun retient sans

(1) Tome III, p. 67.

Digitized by Google

effort et répète avec la même facilité, est le chef-d'œuvre de la littérature française et en assure la supériorité.

Au XVIII^e siècle, on allège les périodes, des « mais, des parce que, des car, des en effet », des conjonctions copulatives « puisque, vu que, après que, c'est pourquoi ».

On détache les propositions incidentes qui circonstancient les choses. On dit : « Son char semblait voler sur les eaux, une troupe de nymphes nageaient à l'entour », au lieu de « son char, autour duquel nageait une troupe de nymphes ».

On évite les *qui*. « La ville, petite et pauvre, fut condamnée à payer 40,000 écus » et non *qui* était petite et pauvre (1).

Cependant, on répète l'article si le substantif est accompagné de plusieurs adjectifs qui ne sont pas synonymes : « Le prêtre et l'illustre personnage ». On interdit de mettre le substantif au pluriel et deux adjectifs au singulier : « Les syntaxes grecque et latine ».

Par besoin de clarté, les relatifs ne doivent pas être séparés de leurs antécédents, de peur qu'on ne puisse les rapporter à d'autres mots.

Les pronoms personnels et réfléchis sont rapprochés du terme dont ils dépendent directement : « Il veut le voir, il veut s'amuser », au lieu de « il le veut voir, il se veut amuser ».

On évite l'infinitif à sujet indéterminé : « S'imaginer que ».

On supprime le participe absolu. On relève, comme une faute, cette phrase de Girard : « Règles qu'il est inutile de répéter, *venant* de les exposer il y a un moment. »

La langue doit être de plus en plus déterminée.

Voltaire et Montesquieu suivent le conseil de l'abbé d'Olivet : ne pas craindre les répétitions, si elles sont nécessaires pour éviter toute équivoque.

En voici un exemple que j'emprunte à Montesquieu. C'est la seconde phrase des *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence.*

« Il ne faut pas prendre de la ville de Rome, dans le commencement, l'idée que vous donnent les villes que nous voyons

(1) Brunot, *op. cit.*

Digitized by Google

« aujourd'hui, à moins que ce ne soient celles de la Crimée, « faites pour renfermer le butin, les bestiaux et les fruits de la « campagne.

« La ville n'avait pas même de rues, si l'on n'appelle de ce « nom la continuation des chemins qui y aboutissaient. Les « maisons étaient placées sans ordre et très petites, car les « hommes, toujours au travail ou dans la place publique, ne se « tenaient guère dans les maisons. »

On voit que pour donner à la phrase toute l'expression possible, il n'a pas hésité à répéter le mot « maisons ».

(A suivre.) YVES GUYOT.

Digitized by Google

LES PAS DANS LA NEIGE

A Mme Irène Ritcher.

Voici ce qu'on lit dans une vieille chronique picarde :

Damigelle Vautier d'Hangouars vint au monde dans les larmes et la mort. Mais les bienfaits célestes de sa mère trépassée répandirent sur elle une grâce plus grande qu'une maternité simplement temporelle n'eût pu le faire. Son visage, ses yeux, sa personne, devaient montrer, chaque année plus clairement, un reflet du paradis lointain.

Elle fut inscrite dans les livres d'église sous les noms de Ghislaine-Violette-Damigelle. De plus, son baptême reçut un ornement extraordinaire et précieux : il eut lieu le dimanche de Pentecôte 1646; or, tous les enfants de Douai que le prêtre ondoie ce jour deux fois saint, obtiennent la faveur du Chapeau de Roses. On entrelace en couronne, sur un cerceau de branches, les fleurs vermeilles; et la protection divine, en même temps qu'une vénération humaine tout exceptionnelle, s'attache aux enfants couronnés.

Toutefois, les premiers moments de Damigelle furent loin d'appuyer ces beaux présages. M. d'Hangouars, son père, étourdi par la mort d'une femme éperdument aimée, resta de longues semaines sans entendre la petite respiration qui bruissait désormais dans la maison. Il fallut le premier sourire, une lueur hésitante sur des lèvres encore muettes, pour qu'il sortît de son cauchemar comme d'une caverne où il se fût égaré. *Elle* était sa chair même, la chair de son épouse, deux âmes en

Digitized by Google

un même souffle. Et la vision de son enfant inonda M. d'Hangouars de joie et d'air pur.

M. d'Hangouars était alors un honnête commerçant en molequinerie. Une aisance dorée le désignait déjà au respect du vulgaire. Il résolut de devenir le premier de tous pour l'amour de Damigelle et pour le souvenir de sa pauvre femme.

L'ambition était téméraire; car d'autres bourgeois, de famille plus ancienne et plus cossue que la sienne, jouissaient d'une royauté sans conteste et peu encline au partage. M. d'Hangouars parut l'ignorer ou l'avoir oublié. Il perdit le sens du calcul; il commit des fautes sans nombre, avec plus d'imprudence et d'ingénuité que d'audace; bref, il traita le négoce non plus en négociant habile, mais en rêveur, mais en aveugle, semblable à ces poètes qui se repaissent de chimères et vont pourchassant des fantômes. Aussi, au bout de peu d'années, s'avançait-il à grands pas sur les chemins de la réussite. Plus les risques s'enchevêtraient autour de lui comme lianes ou ronces, moins il paraissait soucieux. Il avait déjoué les ruses adroites, les hostilités démoniaques des petites villes implacables. Il les avait lassées, insensible aux quarantaines perpétuelles dont on le régalait.

Aussi, la colère des bourgeois se transforma-t-elle en étonnement; leur étonnement, en déférence. On se dit :

« C'est le Chapeau de Roses. Nous n'y pouvons rien. *Il* est mieux protégé que nous. Nous avons été bien hardis de lutter contre partie aussi forte. »

On voulut alors se rapprocher de M. d'Hangouars comme d'un égal; on trouva inopinément un supérieur. La solitude et ses soins pieux avaient développé en lui une telle noblesse qu'on se courba même sans effort devant elle. Mais jamais suprématie ne fut plus accueillante, plus exempte de rancune, plus oublieuse de l'exil où on l'avait tenue. Et quand l'échevinage des finances fut disponible, il fut offert à M. d'Hangouars d'un accord unanime.

Digitized by Google

Cependant la candide Damigelle croissait en beauté. Son père lui préparait une destinée merveilleuse dans un isolement plein d'affection et de jaloux orgueil. C'est à peine s'il la laissait entrevoir. Et toute la châtellenie de Douai était murmurante de louanges ou d'espérances amoureuses. Damigelle n'avait pas dix-huit ans, que les prétendants affluèrent, empressés, riches, jeunes, audacieux et timides. L'échevin les éconduisit avec une obstination souriante. Aucun parti, aucune apparence de richesse, de jeunesse et d'amour, n'approchait les degrés élevés où il plaçait son ambition dévote.

Pourtant, les jouvenceaux ne se découragèrent pas : les premiers refus n'aboutirent qu'à augmenter l'énergie de leur cœur. Et l'on vit même ce spectacle assez rare dans l'histoire des passions : la lutte, au lieu de les diviser, les unit, fit évanouir entre eux toute rivalité grossière comme toute frivolité libertine, et tous se fussent réjouis que l'un d'eux pût conquérir le Chapeau de Roses.

Les familles s'en mêlèrent; on pensa réussir par l'insinuation et l'intrigue. Mais M. d'Hangouars ne tomba point dans ces pièges si médiocrement déguisés.

Enfin, une occasion se présenta, qui allait peut-être offrir une ouverture heureuse à quelqu'une des nombreuses compétitions.

* * *

La ville de Douai était encore à cette époque au pouvoir des Espagnols, et Louis XIV ne devait la reprendre que trois ans plus tard. Il est juste de dire que les seigneurs castillans en usaient de manière assez civile avec leurs sujets, et qu'ils s'évertuaient à mériter leur estime toujours un peu réservée.

Un nouveau gouverneur, gentilhomme de haut parage et grand ami des honnêtes gens, arriva en septembre 1664. Il s'appelait Don Juan de Mello. Quelques semaines après, la naissance d'un enfant mettait toute l'Espagne en liesse.

Don Juan de Mello voulut célébrer concurremment sa

Digitized by Google

joyeuse venue et l'auguste naissance par des fêtes splendides. Toutes les notabilités de la châtellenie furent invitées pour l'avant-veille de la Toussaint au somptueux hôtel que le gouvernement s'était aménagé sur la place du Grand-Marché; et l'invitation s'exprimait en termes si flatteurs, si exprès, que personne, les meilleurs surtout, ne pouvaient la décliner sans une grave injure aux bienséances.

Ce fut pour Damigelle d'Hangouars son début dans le monde et dans la vie. Son père la voulut éblouissante et inaccessible comme une reine. Et dès l'antichambre des salons princiers, elle conquit la curiosité éparse de la foule. On eût dit que la caresse ailée des multiples bougies la suivait, l'isolait des autres jeunes filles moins belles et des prétendants en extase.

Damigelle fut reçue par Don Rodriguez de Mello, le neveu du gouverneur, à qui avait été commise la délicate besogne de complimenter les invités à leur entrée, et de leur distribuer les fauteuils selon leur importance respective.

Rodriguez avait été élevé à la cour du roi Charles II. Sa taille était souple et vaillante; dans ses yeux noirs brillait un point clair et enflammé; et son costume de velours doublé de soie était comme animé, comme vivant, tellement les mouvements du cavalier lui conféraient d'élégance naturelle.

Rodriguez parla. A la vérité, Damigelle ne comprit guère son discours. Une grande confusion bourdonnait en elle. Mais la voix du Castillan était chaude comme un bain de soleil, et musicale comme la brise.

Toute la fête — spectacle et concert — se déroula aux yeux de la jeune fille comme une apparition irréelle; il y eut un bal, où Damigelle dut danser par convenance avec le neveu du gouverneur, et elle dansait fort bien, car elle avait été éduquée dans les règles par Madame sa Duègne; néanmoins, la circonstance étant singulière, cette danse lui donna le vertige...

... Et ce soir-là, avant de s'endormir, Damigelle s'agenouilla

Digitized by Google

comme de coutume sur son prie-Dieu. Mais il lui sembla que les mots usuels de ses actions de grâce étaient devenus subitement étrangers, ou du moins qu'une signification nouvelle s'était répandue en eux comme une liqueur subtile. Elle eut peur. Elle ouvrit un instant la porte-fenêtre de son balcon afin de respirer l'air frais du jardin tour à tour sombre et trempé de lune; puis, elle se coucha; et son sommeil, ordinairement vacant, connut les transes délicieuses d'un rêve imprécis.

Faut-il en accuser le hasard, ou y voir une malignité purement humaine? Le fait est que durant la première quinzaine de novembre deux autres fêtes furent données, sous ombre de politique, aux notables de la ville, et que diverses visites de congratulation et de remerciement furent échangées.

Rodriguez de Mello revit ainsi Damigelle d'Hangouars, et lui parla. D'abord, il ne fut point entendu. Il n'en eut point de dépit, au contraire. Il sentit le prix de cette ignorance virginale, et qu'il allait lui apporter la lumière d'amour. La fille de l'échevin, ignorant le mal et l'empire du diable, vivait dans une inquiétude charmée. Il lui plaisait maintenant que sa prière nocturne fût envahie par quelque inspiration inconnue, toujours sans nom et sans aveu; et elle s'était fait une habitude, avant le sommeil, de contempler le peuple séraphique des nuages au-dessus du jardin plus vaste.

* * *

De la neige tomba durant quelques jours. Puis, les nuages épuisés disparurent; et la neige resta, comme une belle endormie; un soleil lointain se mit à la caresser avec une douceur craintive et froide pour qu'elle ne fondît pas.

Mais, c'était surtout la nuit que la neige commençait de vivre; elle s'éveillait au regard de la lune; et plus puissante qu'elle, elle animait d'un sourire le visage des ombres. Des souffles couraient à sa surface; des vols rapides y marquaient leurs ondulations. C'était le souffle et le vol des âmes défuntes,

Digitized by Google

heureuses d'un tapis si blanc et si uni pour les conduire aux demeures aimées.

La maison de Vautier d'Hangouars, de conserve avec quelques hôtels bourgeois, avait son entrée dans une rue intérieure de la ville, et son jardin sur un boulevard désert, face à la plaine. Soit que le vent donnât contre la clôture des Hangouars plus fortement qu'ailleurs, soit que l'âme de l'épouse fût chargée par les siens d'une sollicitude plus vive que les autres âmes errantes, la neige, à cet endroit, se renflait en un mamelon épais, d'une courbe exquise.

Damigelle, ayant terminé sa prière, s'avança sur le balcon. Elle était blanche comme une lueur au-dessus de la neige. Sans crainte du froid, elle songeait. Elle redisait mentalement quelques paroles de Rodriguez; et chaque fois qu'elle les redisait, elle éprouvait une sensation d'évanouissement, une sensation d'autant plus chère qu'elle était incomplète. Il lui semblait qu'elle attendait quelque chose. Et pourtant sa vie n'avait point de lacune. Il lui avait dit qu'il l'aimait; mais ce mot, ce sentiment, elle les connaissait, elle les glorifiait chaque jour dans ses dévotions à Dieu, dans ses souvenirs à sa mère, dans ses caresses filiales. Pourtant, elle songeait. Il lui avait demandé la permission de la voir, mais si bizarrement qu'il ne devait point s'agir d'une visite ordinaire, d'un entretien quelconque, et qu'elle n'avait pas osé en parler à M. d'Hangouars.

En ce moment, un bruit de neige froissée glissa derrière la muraille du jardin. La grille à paravent s'émut; et, cédant à une pression encore invisible, tourna sur ses gonds rouillés avec un grincement affreux. Aussitôt, une silhouette drapée s'encadra sombrement dans l'ouverture, le bras droit tendu s'appuyant à la clenche de la grille, la main gauche, d'un geste habituel, reposant sur le pommeau d'une épée.

Le cœur de Damigelle pensa éclater soudain; et un flot de sang cuisant monta à sa figure : Rodriguez était là, devant elle, elle put le voir, qui refermait la grille, s'avançait au milieu des pelouses blanches où sa marche creusa des empreintes noirâtres,

Digitized by Google

s'arrêtait pour se découvrir et incliner profondément la tête. Alors, elle ne vit plus rien, malgré ses prunelles dilatées ; mais elle entendit dans le vestibule de la maison prostrée les grognements de Pyrame, son fidèle et vieux chien ; et elle s'affaissa lentement contre le chambranle de sa porte.

Quand elle revint à elle, elle était dans les bras de Rodriguez ; il lui disait : « Je t'aime, je t'aime... », et l'embrassait sur le front, sur les joues, sur les lèvres, s'agenouillait et lui baisait les pieds ; elle ne bougeait pas, elle s'abandonnait, elle ne proférait aucun son ; et son visage était exalté par une épouvante bienheureuse.

Un quart d'heure s'écoula, furtif et interminable. Ce fut Rodriguez qui dénoua leur étreinte. Il murmura : « A demain ! » à quoi elle répondit par une paresseuse dénégation de tête. Il descendit ensuite le long de la colonnette en fonte qui soutenait le balcon, et disparut.

Damigelle ferma sa porte, tomba sur son lit, et dormit comme une masse insensible jusqu'au matin.

La journée lui dura un siècle d'ennui ; et pourtant, jamais autant de pensées n'occupèrent son esprit confondu. Et ces pensées étaient comme une brume lumineuse, où rien de distinct ne se pouvait reconnaître. Damigelle fut distraite envers son père, envers sa gouvernante ; elle souffrait, d'une souffrance qui lui était plus agréable que toutes les joies tranquilles et mortes de sa jeunesse.

Le soir, avec une extrême économie de mouvements et de bruit, elle revêtit ses plus beaux atours ; et elle attendit, pâmée.

Elle attendit longtemps ; car les heures du silence vespéral sont plus longues que celles de la pleine clarté. Enfin, elle perçut *sa* venue, bien avant le léger froissement de la neige derrière la muraille ; et le cri de la grille lui déchira délicieusement le cœur...

Ce fut leur nuit d'hyménée...

...Damigelle, les mains croisées, pleurait doucement.

Digitized by Google

« Mon cœur n'est pas content, dit-elle, et vous êtes auprès de moi. Nous sommes des criminels.

— Ma chère âme, tu m'as élu à une félicité que je ne soupçonnais même pas il y a quelques semaines, sous le ciel de Castille. Le regrettes-tu ?

— Ce silence, ce mystère, je m'en aperçois maintenant : nous nous cachons. Dites-moi, Rodriguez, vous qui vous savez, est-ce bien ? Je suis blessée comme dans une chute mortelle.

— Tu ne m'aimes pas ! tu n'es pas heureuse !

— Oh ! si, je vous aime, et je suis malheureuse ; je suis coupable. Il me semble que je viens d'offenser gravement mon père et de renier ma mère. Il fallait tout dire ; il est trop tard ; mais je ne savais pas, je ne savais rien.

— Damigelle, aie confiance. On m'a instruit des sévérités de ton père et de son ambition pour toi. Il est riche, et moi pauvre. Voilà tout mon bien. »

Et il montrait avec un orgueil contrit son épée et les insignes de sa noblesse.

« Comprends-tu ? A présent, un refus lui est rendu impossible.

— Il n'aurait peut-être pas refusé. Car il m'aime.

— Alors tant mieux...

— Je m'abandonne à vous, Rodriguez ; j'ai tout perdu... »

...La guirlande des jours s'effeuilla. La lune décrût au ciel. Et le mystère s'épaissit autour des amants-fiancés. Damigelle était labourée par un remords naïf et passionné, cependant que Rodriguez, enivré, devenait aveugle et sourd à tout ce qui n'était pas leur joie commune. Et ils échangeaient leurs impressions opposées.

« Pourquoi toujours trembler, ma douce amie ?

— Tout est si étrange...

— Tout nous est favorable. Depuis notre union, avons-nous été dérangés une seule fois ?

— Non, et cela me fait presque peur.

— La Madone et mon bienheureux patron nous protègent.

Digitized by Google

— Ils nous regardent et nous condamnent.

— Mais n'as-tu point le Chapeau de Roses? Ils m'en ont tant parlé dans la ville.

— Hélas, mon Chapeau de Roses doit être maudit, à présent.

— Puis, l'as-tu remarqué? Pyrame n'a plus grogné ces quatre derniers jours.

— Oui, mais j'aimais mieux ses cris que son silence.

— Et la neige profonde qui portait la trace de mes pas! la neige aussi nous est bonne complice. Car les pas de mon arrivée sont déjà effacés, comblés, quand je te quitte; et ceux de ma retraite doivent l'être également par la brise ou quelque bienfaisant génie.

— Oh! Rodriguez, est-ce bien vrai?

— Pourquoi t'en alarmer!

— J'ai peur, Rodriguez. Oh! comme j'ai peur! Il me semble que nous sommes environnés de fantômes... »

... Un soir, le quinzième de leurs noces, Rodriguez parla ainsi; et sa voix était grave, comme déjà lointaine :

« Ma bien-aimée, je pars demain pour la Castille où je serai quelques instants. Mon cheval est rapide, il est plus rapide qu'une aile d'oiseau. Ne pâlis pas, ma bien-aimée. Je mettrai certes moins de jours pour revenir que je n'en aurai mis pour aller. »

Damigelle, blanche comme une mourante, répondit :

« Rodriguez, je ne te reverrai plus jamais.

— Ma bien-aimée, je vais chercher la bénédiction de ma mère pour notre mariage. Nous serons heureux comme dans le Paradis.

— Tu as une mère!

— Il ne faut pas la redouter. Elle sera la tienne. Et c'est grâce à elle que Messire d'Hangouars acceptera sans trop de deuil de te donner à moi.

— Hélas! j'aurais dû connaître et conserver ma mère. Je n'ai personne.

— Ton père.

Digitized by Google

— Je l'ai perdu comme je te perds aujourd'hui.

— Je t'en supplie, ma douce amie. Ne pleure pas.

— Oh ! Rodriguez, on t'a jeté un sort. J'ai peur que tu ne commette un sacrilège.

— Ma bien-aimée, répartit le jeune homme avec une tendre amertume, je reviendrai ; je t'en fais le serment, sur mon épée que voici. C'est demain le jour du vénérable saint Nicolas ; et je serai à tes côtés l'avant-veille des Rois. Lors, nous ne nous quitterons plus jamais. »

Puis, essayant de sourire :

« Le Chapeau de Roses, tu l'oublies donc ! Adieu, Damigelle.

— Adieu, Rodriguez, je t'ai donné plus que ma vie. »

Et son front succomba sur l'épaule du fiancé.

Ils ne se dirent plus un mot. Ils restèrent ainsi de très longues minutes ; ils ne faisaient pas plus de bruit qu'un vent très doux dans une plaine ; ils étaient immobiles, semblables à la neige muette et sœur amentelle qui déployait sous la fenêtre l'appareil de sa nuptiale candeur.

Enfin, ils se séparèrent, toujours silencieux. Dans le jardin, Rodriguez s'arrêta plusieurs fois, et se retourna vers le balcon. Il était beau dans ses habits de parade, beau comme ces gracieux et fugitifs princes de légende, dont on ignore le nom et le pays. Il était tout enveloppé par les reflets blancs qui montaient de la neige et qui éclairaient la joie mystérieuse de ses yeux et de sa bouche. Il envoyait des sourires avec des baisers.

Debout dans l'embrasure de la porte-fenêtre, Damigelle le regardait s'éloigner, s'éloigner ; et tout un poids de larmes chaudes roulait sur ses joues.

Il avait disparu, elle ne bougeait pas, elle fixait d'un regard brouillé la grille du jardin ; alors, il lui sembla, dans son délire, qu'une forme brune avait surgi de la neige, et rampé en bondissant sur les traces du fugitif ; mais ce n'était qu'un fantôme déjà évanoui...

* * *

Digitized by Google

Deux jours s'écoulèrent, pendant lesquels rien ne parut modifié dans la maison soucieuse de l'échevin, sinon que Damigelle ne toucha guère aux aliments qu'on lui servit, et n'émit pas dix paroles en tout.

Le matin du troisième jour, Messire d'Hangouars pénétra dans la chambre de sa fille adorée. Il resta un moment devant elle sans parler. Le sang s'était retiré de son visage. Puis, d'une voix que l'émotion étouffait :

« Il est parti », prononça-t-il.

Et des larmes obscurcirent ses yeux.

« Parti..., parti..., de qui voulez-vous parler, mon père ?

— Oui, il est parti, reprit le digne échevin plus tremblant.

— Mon père ! Oh ! mon père vénéré, pardon ! Vous saviez donc ? »

Et Damigelle s'abîma sur le parquet, aux pieds de M. d'Hangouars.

« Je savais, oui, depuis longtemps, depuis l'éclosion de ce funeste amour. C'est toi-même qui m'en as instruit, sans t'en douter, par les changements extraordinaires de ta conduite, de tes yeux, de tes mains, de ton baiser du matin et du soir. Tu n'étais plus ma fille.

— Mon père !

— Non, tu n'étais plus ma fille. Oh ! je ne t'en veux pas : c'est ton innocence adorable qui t'a perdue, et je suis coupable aussi ; j'aurais dû te donner une tendresse moins jalouse, une existence moins solitaire ; je fus puni par où j'avais péché ; mais je fus trop puni, mon enfant ; je ne méritais pas de perdre ta confiance à ce point.

— Mon pauvre père !

— Je n'aurais pas été ton ennemi ; je ne l'ai pas été ; j'ai veillé sur toi ; j'ai voulu que cet irrémédiable malheur demeurât un secret entre nous, et que ton déshonneur innocent ne tombât pas dans la publicité du vulgaire. C'est moi qui ai fait taire Pyrame ; c'est moi qui ai fait taire cette insupportable grille ; c'est moi qui, chaque nuit, guettais son retour et sa

Digitized by Google

retraite, pour effacer la honte de ses pas accusateurs dans la neige.

— C'était vous, mon père?

— Oui, mon enfant, c'était moi. Relève-toi, et écoute ce que je vais te dire. Le monde est clairvoyant parce qu'il est méchant; et celui de cette ville, qui m'acclame aujourd'hui, me fut hostile autrefois. Il a ses espions zélés, qui sont tous les prétendants évincés. Ah! quel vieux fou je fus! Il a peut-être déjà vu ce que j'ai vu; mais s'il l'a vu, il ne le cachera pas; il te vilipendera dans la même mesure que celle où il t'a respectée; et nous sommes perdus à tout jamais. Mon enfant, il faut me répondre avec franchise. D'autres pères abandonneraient leur fille coupable; je n'aurai point cette barbarie. S'*il* ne revenait pas, nous partirions ensemble, pour un lieu où nous ne serions plus la cible de toutes les curiosités et où l'on ne verrait pas notre rougeur. Notre tourment s'userait peu à peu, et nous trouverions peut-être le repos. S'*il* revient...

— Oh! mon père, il reviendra, il reviendra.

— Te l'a-t-il promis?

— Il l'a juré, mon père, sur son épée. Il me nommera son épouse. Il est allé chercher la bénédiction de Madame sa mère.

— C'est bien. Il est chrétien, chevalier et espagnol. Il ne peut pas se parjurer. Et quand reviendra-t-il?

— L'avant-veille des Rois.

— Alors je convoquerai pour le jour des Mages nos parents et nos amis. Nous célébrerons vos fiançailles, qui auront été annoncées dès demain. Car il ne faut pas donner aux médisants possibles le loisir d'aiguiser leurs traits. »

Et le père et la fille tombèrent dans les bras l'un de l'autre.

Ce fut dans la ville un événement considérable, aux allures rapides de triomphe. Personne ne douta que ce ne fût la réalisation des promesses encloses dans la couronne de baptême. Les prétendants eux-mêmes se courbèrent avec modestie devant la destinée de leur idole : Damigelle d'Hangouars épousait un

Digitized by Google

prince; Damigelle d'Hangouars allait devenir l'ornement de la cour castillane.

Malgré la saison, de nombreuses décorations s'élevèrent dans les rues et sur les places publiques. L'hôtel du gouverneur fut pavoisé. Des musiques commencèrent à ronronner les airs locaux et espagnols. Le peuple dansa en rond et en file. Et l'on se décrivait admirativement les toilettes des fiancés.

A la vérité, le samedi et le dimanche se passèrent sans qu'on aperçut ni Damigelle ni Rodriguez. Mais on disait que la pieuse Damigelle se recueillait devant les Saintes Images, et que le beau Rodriguez se cachait soigneusement chez son oncle pour que sa soudaine apparition fût plus merveilleuse. D'aucuns avançaient que son voyage avait subi quelque retard du fait de l'hiver et des routes détériorées.

Enfin, le jour des Trois Rois arriva. Le peuple en liesse se répandit par la ville, étonné de rencontrer si peu de notables et de seigneurs étrangers. De l'hôtel du gouvernement presque endormi, il se dirigea vers celui des Hangouars où il donna l'aubade sous les fenêtres. Comme rien ne répondait, que la sympathique figure de Messire l'échevin se dérobait, deux députés de la foule se hasardèrent dans le vestibule de la maison, montèrent à l'étage, où ils avisèrent une porte entre-bâillée. Derrière cette porte, il y avait du monde qui se taisait. Les deux députés entrèrent, tête nue. Damigelle, toute parée de mousseline, de fleurs rares et de pierreries, était étendue sur sa couche. Elle était pâle. Elle était morte...

Saint-Lunaire, juillet 1907.

E. Gérard-Gailly.

Digitized by Google

LA CORRESPONDANCE DE LA REINE VICTORIA AVEC LE ROI LÉOPOLD Ier [1]

II

En terminant notre précédent article, nous faisions allusion aux sourdes inimitiés qui existaient contre le roi Léopold dans l'entourage de la reine Victoria, et nous disions qu'elles devaient finir par amener une sorte d'orage entre l'oncle et la nièce. Reprenons notre récit.

Dès son arrivée en Angleterre, Léopold y avait trouvé d'ardents adversaires dans la personne des chefs du parti conservateur. Soutenue par les libéraux, qui la considéraient comme leur espoir et qui se voyaient prenant sous son règne la revanche de l'abandon et des trahisons de son père, la princesse Charlotte avait forcément associé son mari aux luttes qui se débattaient autour d'elle. Sous Guillaume IV, ces sentiments, loin de se dissiper, avaient paru s'accroître. A la suite d'un changement de ministère qui ramena Wellington au pouvoir, le Roi avait avec affectation invité à sa cour, en 1835, le prince d'Orange et son second fils, le prince Alexandre [2], dont tous deux rêvaient de faire l'époux de la princesse Victoria. Au contraire, il avait presque menacé de ne pas recevoir les jeunes cousins de Cobourg, fait même des observations sur les visites de Léopold Ier [3]. La Hollande avait trop d'intérêt à accentuer ces manifestations pour ne

(1) Voir la *Revue* du 15 décembre 1907.

(2) Le prince Alexandre, né à Bruxelles en 1818, mourut en 1848, le 20 février.

(3) Lettre de mai 1836.

Digitized by Google

pas s'y prêter et y pousser de toutes ses forces. « Il m'a pris ma femme et mon pays », disait amèrement le prince d'Orange du roi des Belges. S'il n'eût donc dépendu que de lui, il eût prit sa revanche en conquérant à sa cause, par ce mariage, la plus précieuse des auxiliaires. Léopold Ier n'avait cessé de se préoccuper de ces dangers. Il savait par expérience tout ce que le génie d'intrigue du prince d'Orange pouvait lui inspirer. Comme tout le monde alors, il avait eu vent de ses menées pour remplacer les Bourbons sur le trône de France vers 1826, et les conspirations militaires de 1831, celles qui suivirent, n'étaient point faites pour calmer ses défiances. Tout un complot semble donc s'être ourdi à Londres, auquel Léopold devait faire allusion quand il parle des intrigants et met en garde sa nièce contre certains personnages de la Cour (1). On faisait dans la presse campagne contre les Cobourg avec une excessive virulence, et il avait tâché que l'on réagît contre elle. Il l'écrivait à sa nièce, dans une lettre tout au moins piquante :

« Je vous envoie, ci-joint, une petite copie de notre Constitution libérale, et jusqu'ici respectée consciencieusement, — chose pas facile. Vous pouvez la communiquer à votre mère, c'est la meilleure réponse à un infâme journal radical, ou tory radical, le *Constitutionnel*, qui semble résolu à ravaler la famille Cobourg. Je ne comprends pas ce que cela veut dire.

« Les seuls jours heureux qu'ait connus la pauvre Charlotte sont ceux — hélas bien courts — qui s'écoulèrent depuis son mariage, et il n'y avait qu'une voix pour dire que nous offrîmes un avenir brillant à la nation. Depuis cette époque, bien que j'aie été injurié et diffamé, simplement pour avoir touché des arrérages fixés par un traité ratifié à l'unanimité par les Chambres, ce qui ne se reproduira probablement jamais, j'ai fait tout pour rendre l'Angleterre prospère et puissante. En 1831, je lui ai épargné bien des ruines et de l'argent, car si je n'étais pas venu ici, des complications très sérieuses, la guerre et toutes les opérations coûteuses qui s'ensuivent auraient eu lieu sans aucun doute. Je donne mon revenu tout

(1) Lettre citée plus haut.

Digitized by Google

entier au pays, sans en réserver une livre ; je maintiens l'union sur le continent ; j'ai souvent empêché des bêtises à Paris, et, pour me remercier de tout cela, on m'accable des injures les plus grossières, dans lesquelles des braves gens, par une pratique constante, sont passés maîtres... Ce qui résulte de tout ceci, c'est que des personnes dont le rôle dans la vie politique sera peut-être terminé dans quelques années, injurient d'une façon grossière la famille Cobourg. J'aimerais savoir le mal qu'a fait la famille Cobourg à l'Angleterre? Mais en voilà assez. Vous avez raison; il ne faut pas se soucier de ce que disent les journaux .. » (1)

« Propos de jaloux et d'envieux que ceux-là », avait répondu la princesse Victoria, et certes il était impossible de dire plus juste. Ces jaloux, ces envieux avaient cependant atteint une première partie de leur objectif et créé de sérieux dissentiments entre la princesse et sa mère. Avec sa prudence consommée, Léopold avait temporisé, tâché de calmer le différend, demandé à se bien informer avant de prendre parti. Qui, là encore, avait envenimé les choses et provoqué une rupture? Par la suite, à la mort de la duchesse de Kent, la reine Victoria fit une allusion à ces tristes dissidences dans une lettre écrite à Léopold Ier lui-même. « Son amour pour *moi* est tellement *touchant*. Dans de petits cahiers j'ai trouvé des récits de ma première enfance qui témoignent d'une tendresse sans bornes. Je pense avec désespoir qu'à *un moment*, *deux personnes* nous ont *méchamment* éloignées l'une de l'autre! Être privée de l'amitié d'une mère, ne pas l'avoir pour se confier à elle, au moment où une jeune fille a *le plus besoin d'elle*, c'était terrible! Je n'*ose* y penser maintenant, cela me *bouleverse*! Mais, Dieu merci, tout ceci est passé depuis *longtemps*, *très longtemps*. Elle l'avait oublié et ne pensait plus qu'aux dernières années, qui furent très heureuses. Et ce rapprochement a été l'œuvre de mon bon ange, de mon très cher Albert, qu'elle adorait et en qui elle avait une confiance illimitée... » (2) Nous en avons donc ici la preuve, deux personnes surtout étaient la

(1) Lettre du 18 novembre 1836.
(2) Lettre du 9 avril 1861.

Digitized by Google

cause de ces revirements, et le prince Albert, loin de les provoquer, s'efforcera au contraire de les atténuer et de les écarter par la suite (1). Mais qui étaient ces deux personnes? L'une des deux nous est connue, et l'affectation du Roi à lui adresser toujours quelques paroles aimables à la fin de ses lettres nous prouve qu'il savait que ces lettres seraient lues et commentées par elle. C'était la gouvernante de la Reine, devenue la baronne Lehzne, une Allemande, une Hanovrienne, amenée en Angleterre par la duchesse de Kent! Stockmar, qui avait accompagné le prince Albert en Italie, devait bien vite l'observer à son retour. « La Reine, disait-il, est influencée, plus qu'elle ne s'en doute, par la baronne... elle n'est plus aussi franche qu'il y a deux ans. » (2) Quant à l'autre personne, nous avouons ne pas l'avoir découverte; mais le Roi devait aussi savoir qui elle était, sans quoi sa nièce la lui eût nommée.

Quoi qu'il en soit, le refroidissement entre l'oncle et la nièce est patent, et il éclate sur un point capital pour nous. Le roi des Pays-Bas n'avait pas ratifié le traité des XXIV articles malgré tous les efforts de la Conférence de Londres et les instances de ses propres ministres. Peu à peu la Belgique s'était donc accoutumée à la pensée qu'elle resterait en possession des parties du Limbourg et du Luxembourg que ce traité avait fait retourner à la Hollande en 1832. Lord Palmerston, par l'armistice qu'il fit conclure en mai 1833, nous avait notamment assuré la libre navigation de l'Escaut; on juge de l'émotion qui s'empara de tous quand on apprit que, sur l'initiative de l'Angleterre, les grandes puissances avaient obtenu que le roi Guillaume, en mars 1838, signât enfin le traité. Certes, le Cabinet anglais put, dans une certaine mesure, justifier cette initiative, et l'on va voir plus loin quelles raisons apparentes il en donna. Mais en Belgique l'impression fut

(1) Une autre preuve de la campagne menée alors se trouve dans les paroles que lord Melbourne prononça quelques mois plus tard : « Le roi Léopold et Stockmar sont d'honnêtes gens et des gens d'esprit; mais je déteste d'entendre répéter à chaque instant que je subis leur influence. Je sais que cela n'est pas vrai; mais encore une fois, je n'aime pas qu'on le dise. »

(2) Note du 28 mai 1840.

Digitized by Google

désastreuse et le Roi s'en fit justement l'écho. Il s'attendait d'autant moins à ce qu'il considérait comme une désastreuse défection de la jeune reine à peine montée sur le trône, que, peu de jours avant son avènement, elle l'avait félicité sur son discours aux Chambres du 8 novembre 1836 (1); elle avait loué son calme. « Dieu sait, écrivait-elle alors, si vous auriez raison de vous irriter de la conduite de vos dignes voisins les Hollandais. » (2) Et voici qu'à présent elle lui reprochait son discours de 1839! Quelle différence y avait-il pourtant entre les deux? Dans le premier, il disait : « Mon gouvernement a su maintenir nos droits en défendant avec persévérance la position acquise au pays et garantie par les traités. Nous avons le ferme espoir que la paix ne sera pas troublée. Cependant la prudence nous fait un devoir de ne pas oublier que l'armée d'un État voisin est maintenue sur nos frontières dans une attitude menaçante. Aussi longtemps que ces circonstances ne changeront point, nous sommes contraints de conserver un état militaire qui puisse assurer la défense du pays. » Et dans le second, il s'exprimait ainsi : « Nos différends avec la Hollande ne sont point encore arrangés. Les droits et les intérêts du pays sont la règle unique de ma politique; ils ont été traités avec le soin qu'exige leur importance; ils seront défendus avec énergie et courage. » On le voit, les termes sont presque identiques; il est vrai que l'adresse de la Chambre avait souligné les uns tout autrement que les autres, et que le ton fait toujours la chanson.

Néanmoins, l'effet était là. Le Roi aurait voulu aller bien vite à Londres pour ramener à lui les esprits. Au lieu de presser sa venue, la Reine la diffère au contraire jusqu'à l'instant où elle perdra son utilité (3). Il s'efforce aussitôt de battre la contre-mine à Paris, mais ses plaidoyers et ceux de la Reine n'y ont point de succès. Stockmar, on l'aura remarqué, lui manquait alors auprès de sa nièce. Peu à peu les lettres tournent à l'aigre. Qu'on en juge, d'ailleurs; elles sont

(1) Lettre du 14 novembre 1836.
(2) Lettre du 30 janvier 1837.
(3) Lettre du 25 avril 1838.

Digitized by Google

d'une importance qui en justifie la reproduction textuelle.

Nous citons, nous ne discutons pas, et nous aurons à dégager par la suite les raisons politiques qui, selon nous, les ont surtout inspirées.

— « Pendant tout ce temps je ne vous ai pas touché mot de nos affaires par une *grande discrétion*, mais comme la bataille approche, je ne puis éviter d'écrire quelques mots à ce sujet. J'ai trouvé dans le journal français le *Constitutionnel* un article qui peint notre situation sous des couleurs assez vraies. Comme il n'est pas très long, je vous prie d'avoir la bonté de le lire. Vous m'avez donné tant de preuves d'affection et votre aimable discours à Windsor est encore si présent dans ma mémoire, que ce serait très *mal* à moi de penser que, dans si peu de temps et sans cause aucune, ces sentiments, qui me sont si précieux, auraient pu changer. Aussi, je leur fais appel. L'existence des provinces qui forment mon royaume a toujours été une question importante pour l'Angleterre : la preuve la plus claire en est que, pendant des siècles, l'Angleterre a fait, dans ce but, les plus grands sacrifices d'hommes et d'argent. La dernière fois que je vis le feu Roi à Windsor, en 1836, il me dit : « Si jamais la France ou toute autre puissance envahissait votre pays, ce serait pour l'Angleterre un cas de guerre immédiate ; c'est une chose que nous ne pouvons permettre. » Je lui répondis que j'étais bien aise de l'entendre parler ainsi, puisque je ne désirais pas davantage l'invasion d'une puissance étrangère... Tout ce que je sollicite de la bonté de Votre Majesté, c'est qu'elle veuille bien, à l'occasion, exprimer à ses ministres, et en particulier à l'excellent lord Melbourne, que, dans la mesure où cela est *compatible* avec les intérêts de ses *propres* États, elle ne désire pas que son gouvernement prenne l'*initiative* de mesures qui pourraient, en peu de temps, *entraîner* la disparition de ce pays, ainsi que celle de votre oncle et de sa famille. Depuis 1833, l'Europe a toujours goûté, dans la partie où nous sommes, une paix profonde, un bonheur et une prospérité réels. Personne ne peut nier que les mesures que j'ai prises pour organiser ce pays ont contribué grandement à cet heureux état de choses ; c'est ce

Digitized by Google

qui m'amène à penser que les changements qui vont avoir lieu devraient être exécutés avec *beaucoup de doigté*... Je regrette de vous obliger à écouter autant de politique : je n'ai rien tant désiré que d'être *laissé tranquille*. Je ferai tout mon possible pour que l'affaire se termine bien, mais il ne faut pas qu'on oublie que, depuis sept ans, *tous les dangers*, tous les *ennuis* ont été constamment réservés pour *mon lot*... » (1)

— « Très cher oncle, ce serait, en effet, *très mal* à vous de penser que mes sentiments, mon ardent et fidèle attachement, ma grande affection pour vous pourraient changer. *Rien* ne saura jamais les modifier ! En outre de mes sentiments affectueux pour vous, mon oncle bien-aimé, vous devez savoir que la vieille et traditionnelle politique de ce pays-ci vis-à-vis de la Belgique doit me faire ardemment désirer que mon gouvernement, *non seulement* ne s'associe pas à une mesure qui pourrait nuire à la Belgique, mais, dans la limite où le permettent les intérêts et les engagements de mon pays, fasse *tout* en son pouvoir pour assurer la prospérité et le bonheur de votre royaume. Nos ministres, je puis vous l'assurer, partagent tous mes sentiments sur ce sujet et sont très désireux de voir l'affaire s'arranger d'une manière satisfaisante entre la Belgique et la Hollande. Nous sentons tous qu'il nous est impossible d'exprimer, d'une manière complète, ce que la Belgique doit à votre sage gouvernement, qui a rendu le pays si florissant à tous égards, et de combien l'Europe entière vous est redevable pour le maintien de la paix générale. Il est certain que, lorsque vous êtes monté sur le trône, la Belgique était le point d'où l'on pouvait le plus redouter de voir partir l'étincelle d'une guerre universelle, tandis que maintenant ce pays est devenu un trait d'union qui assure le maintien de la paix. Grâce à l'heureuse circonstance de votre double et proche parenté avec moi et le roi des Français, la Belgique, qui a été dans les temps passés une cause de querelles entre l'Angleterre et la France, est maintenant devenue un lien réciproque qui les rapproche. Tout cela, mon bien-aimé oncle, nous vous le devons, et vous devriez y trouver une cause de fierté et de satis-

(1) Lettre du 2 juin 1838.

Digitized by Google

faction. Je comprends parfaitement que votre situation, vis-à-vis de toutes ces affaires, est aussi difficile que fatigante, et les sentiments de vos sujets sont fort naturels. Cependant, j'espère bien que vous emploierez la grande influence que vous avez sur l'esprit des Belges, les plus en vue, pour modérer le mécontentement, calmer l'irritation et préparer la voie aux arrangements, quels que soient ceux qui pourraient être ultérieurement considérés comme inévitables. Vous avez raison de dire que, bien que je ne fusse qu'une fillette de 12 ans, lorsque vous êtes allé en Belgique, je me souviens de bien des choses qui se sont passées alors, et depuis je me suis fait expliquer l'affaire d'une manière complète. Le traité de novembre 1831 n'était peut-être pas si avantageux pour les Belges qu'on l'eût désiré; cependant, il n'a pas pu être très avantageux pour les Hollandais, sinon, ils auraient, très probablement déjà, poussé leur gouvernement à l'accepter. En outre, lorsqu'on a rédigé ces conditions, l'Angleterre n'était qu'une des *cinq* puissances dont on demandait le concours, et, par conséquent, l'affaire fut conclue au milieu de circonstances difficiles. Ce traité, ayant été ratifié, est devenu obligatoire, et c'est pourquoi il est impossible de l'apprécier à d'autres égards et de mettre de côté telles clauses qui ont été discutées par toutes les parties contractantes. A mon tour, mon cher oncle, il faut que je sollicite votre indulgence pour cette longue lettre, ainsi que pour des explications si complètes, mais, j'ai senti que c'était mon devoir de le faire, puisque vous m'en avez parlé. Soyez assuré, mon oncle bien-aimé, que lord Melbourne et lord Palmerston, tous les deux (1), sont tout aussi préoccupés de la prospérité et du bonheur de la Belgique, et, en conséquence, désirent voir cette question difficile résolue d'une manière qui puisse vous satisfaire. Permettez-moi donc, encore une fois, très cher oncle, de vous supplier de recourir à votre puissante influence sur vos sujets et d'essayer de modérer leurs sentiments excités en ces affaires. Votre situation est excessivement difficile, et personne ne pense à vous plus que je ne le fais. » (2)

(1) Ils étaient devenus beaux-frères.
(2) Lettre du 10 juin 1838.

Digitized by Google

— « Ma très chère et bien-aimée Victoria, vous m'avez écrit une *très chère* et longue lettre, qui m'a fait *beaucoup de plaisir et de satisfaction*. J'ai été très ému par les paroles de vraie affection qu'elle contient et je ne douterai *plus jamais* de votre affection envers moi, mais je compterai sur votre bon cœur et la constance de votre caractère. Il faut que je vous dise franchement que j'avais quelques appréhensions. Je ne pensais pas absolument que vous m'aviez complètement oublié, mais j'avais l'idée qu'on m'avait mis de côté comme un meuble dont on n'a plus besoin. Je ne me suis pas plaint, car j'ai peur que si l'affection vient à diminuer, les reproches ne font qu'en hâter le recul. C'est pourquoi je n'ai rien dit. Mais, dans une vie comme la mienne, remplie de tristesse et de désillusions, la perte de votre affection eût été l'une des plus cruelles. Ce fut à ce point de vue que la déclaration faite par lord Palmerston, au commencement de mai, au Gouvernement de la Prusse, m'a beaucoup attristé. Elle était prématurée, parce que les négociations n'avaient pas encore été recommencées. Il semblait que le Gouvernement anglais désirait affirmer aux puissances septentrionales, qui avaient toujours fermement *protégé* la Hollande : « Vous vous imaginez peut-être que nous aurons des *égards* pour l'oncle de la Reine, mais voyez donc, nous lui réglons son compte plus lestement encore que du temps de notre dernier maître. » Cette impression a été *générale* sur le continent. On interprétait comme il suit la déclaration à la Prusse : La Reine et ses ministres sont donc entièrement indifférents sur le compte du roi Léopold; *cela change absolument la position* et nous allons faire main basse sur lui! A partir de ce moment, *leur* langage devint très impérieux, on ne parla plus que d'actes de coercition, de bombardement, etc., etc. Je crois fermement, parce que je suis depuis de nombreuses années sur le pied d'une grande et sincère amitié avec Palmerston, je crois qu'il n'avait pas prévu lui-même l'importance qu'on attacherait à sa déclaration. Je dois dire qu'elle m'a plus blessé comme Anglais que comme Belge, puisque c'est d'Angleterre que je vins ici, *choisi pour cette raison même*. D'ailleurs, je suis heureux de le dire, jusqu'ici je ne

Digitized by Google

me suis jamais trouvé dans la situation de vous demander un acte d'amabilité, de sorte que quels que soient les petits services que j'ai pu vous rendre, je suis resté parfaitement désintéressé. Le fait que la première intervention diplomatique de votre gouvernement dans nos affaires ait paru dirigée contre moi a créé une émotion considérable. Je ne vous demanderai jamais des faveurs, ni quoi que ce soit qui puisse être considéré comme *incompatible* avec les intérêts de l'Angleterre, mais, vous comprendrez qu'il y a une grande différence entre réclamer des faveurs et être traité en ennemi..... » (1)

Pour l'instant, les choses en restent là, et il eût été difficile de les pousser plus loin sans aboutir à une rupture. Au demeurant, le couronnement de la Reine a lieu le 25 juin, et bien qu'on n'eût point insisté, tant s'en faut, pour que le Roi fût présent, la correspondance échangée entre l'oncle et la nièce reprend un ton plus affectueux. Le roi Léopold est à ce moment auprès du roi Louis-Philippe. C'est de Neuilly qu'il date, le 12 juillet, ce court billet : « Ma très chère Victoria, je vous suis très reconnaissant de votre aimable lettre. Il est extrêmement méritoire, au milieu de tant de fatigues, de trouver un moment pour m'écrire. Je vous ai déjà exprimé la grande satisfaction que j'avais éprouvée en lisant et en écoutant tous ces récits du couronnement, et je crois qu'il n'y a jamais eu rien de semblable. Le seul qui, au point de vue des sentiments de loyalisme, puisse s'en rapprocher, est le couronnement de George III, mias je le crois en dessous du vôtre. Je suis heureux de voir que cet événement a augmenté, si possible, votre affection et votre attachement pour votre pays, et c'est là un immense bonheur de toute façon. Vous vous rappellerez que je n'ai jamais changé d'avis à ce sujet, l'essentiel c'est d'être le souverain *national* de son pays et d'aimer jusqu'à ses défauts : on fortifie ainsi un attachement *mutuel* qui ne peut *jamais être trop fort.* »

Quelques semaines plus tard, le couple royal belge prend le chemin de l'Angleterre pour l'entrevue si désirée par Léopold. Efface-t-elle le souvenir de la discussion récente? Donne-

(1) Lettre de juin 1839, sans date.

Digitized by Google

t-elle au Roi les apaisements et les encouragements qu'il en espère? Nous ne le voyons pas ici. Mais il est permis de croire que tel n'est pas tout à fait le cas, car ce n'est pas lui, c'est la reine Louise qui remercie la reine Victoria de son accueil et de ses prévenances, répondant d'ailleurs à une lettre d'elle. Avec cette lettre était arrivé pour le duc de Brabant un superbe envoi de jouets. La reine Louise prend donc la plume pour elle et pour son fils, qui lui dicte sa missive. Nous n'avons pas cette lettre du petit duc, mais voici celle de la Reine :

« Ma Victoria bien-aimée, je ne pourrai jamais assez vous remercier pour la chère lettre que j'ai trouvée sur ma table, en arrivant ici dimanche soir. C'est très aimable à vous de m'écrire, sitôt après notre départ, une lettre aussi remplie d'affection, de bonté et de bienveillance. Les larmes me montaient aux yeux en la lisant et j'en fus tout émue. Quelque courte qu'ait été notre visite et grande, comme toujours, la tristesse de vous quitter, ce fut un *grand bonheur* pour moi de vous revoir, un bonheur dont je remercierai toujours Dieu, vous et votre cher oncle. Je n'ai pas besoin d'ajouter combien votre affection m'est *précieuse* et combien je vous suis *reconnaissante* pour chacun de ces nouveaux témoignages... Léopold est presque fou de la machine à vapeur et surtout des outils que vous lui avez envoyés. Vous trouverez ci-incluse l'expression de sa reconnaissance. J'ai transcrit *exactement* ce qu'il m'a dit de vous écrire et n'ai pas ajouté un seul mot : « Il est profondément touché du soin que vous avez pris de faire graver un L sur chaque objet, et après que sa lettre fut cachetée, il m'a chargé de vous en remercier et de vous dire que vous lui aviez fait un grand plaisir. Une bêche en fer était l'objet qu'il ambitionnait le plus et il a tant travaillé avec elle hier que j'avais peur que ses efforts ne lui fissent mal. Il va avec nous aux courses aujourd'hui, revêtu du costume que la Duchesse (de Kent) a eu la bonté de lui envoyer. Il lui va très bien et il est très fier de porter une jaquette coupée *comme celle d'un homme...* » (1)

(1) Lettre du 25 septembre 1838.

Digitized by Google

A son tour, pourtant, le Roi est bien amené à reprendre la plume, et le débat recommence entre Laeken et Windsor. Encore une fois il faut citer textuellement, car chaque mot de ces lettres a été pesé et réfléchi.

— « Ma chère Victoria, Van Praet est porteur de la présente. Les événements actuels ont une certaine importance et pourraient, s'ils étaient mal dirigés, causer de grands troubles dans l'ouest de l'Europe et exercer une répercussion sur votre propre gouvernement. Je crois donc qu'il est de mon devoir de vous mettre au courant de ce qui se passe. Ci-joint la copie d'une lettre pour lord Palmerston. Je vous serais bien obligé si vous vouliez bien la lire en présence de l'excellent lord Melbourne. J'ai, je tiens à le dire, la plus grande confiance dans sa loyauté et dans son sens de la justice... Je ne veux pas me plaindre. Mais il y a un point que je dois mentionner d'un mot, parce qu'il s'agit d'une grande et véritable injustice. Que vos ministres prennent une attitude défavorable à ce pays, cela peut s'expliquer par leur situation politique. Mais pourquoi exercer tant de pression sur le gouvernement français? Je n'en vois pas la nécessité. L'Angleterre est dans une *excellente* situation pour être *médiatrice*, et il est beaucoup à désirer, pour tous les partis, qu'elle puisse conserver cette position Je ne veux pas vous ennuyer par une plus longue lettre. Vous savez par expérience *que je ne vous demande jamais rien;* je préfère rester celui qui vous aura rendu des services sans rien attendre en retour que votre affection. Mais, comme je viens de vous le dire, si nous ne faisons pas attention, nous pourrions bien assister à de sérieuses répercussions dont tout le monde souffrira plus ou moins, et voilà le point qui mérite de votre part une très attentive sollicitude. » (1)

La Reine, un peu ébranlée sans doute, consulta son Premier ministre. On s'est bien aperçu qu'il n'avait pas été étranger à la rédaction de sa lettre du 10; on va voir qu'il l'est moins encore à la réponse que Léopold Ier recevra de la jeune souveraine :

— « Lord Melbourne présente ses humbles devoirs à Votre

(1) Lettre du 24 novembre 1838.

Digitized by Google

Majesté et retourne la lettre avec les papiers inclus. Votre Majesté, probablement, jugera bon d'informer le Roi qu'elle avait déjà vu sa lettre à lord Palmerston. Lord Melbourne est incapable de découvrir le bien fondé des griefs du Roi. Par égard pour lui et la nation belge, nous sommes très désireux d'arranger rapidement et définitivement les questions si longtemps en litige entre la Belgique et la Hollande, et qui ont pris naissance par suite de la séparation des deux pays en 1830. Nous ne pouvons les régler qu'avec le concours des quatre puissances qui constituent la Conférence à qui l'affaire fut soumise, à savoir : l'Autriche, la Prusse, l'Angleterre et la France. Il va sans dire qu'il est pour nous tout à fait important de les avoir constamment avec nous, et c'est pour cette raison que nous exerçons une pression sur la France. Si elle se sépare de nous, on rend immédiatement possible un différend et une guerre. Lord Melbourne conseillerait à Votre Majesté de dire : « que votre grande affection pour le Roi, ainsi que votre préoccupation des intérêts de son pays et votre désir de maintenir la paix vous rendent très désireuse de voir la question belge réglée rapidement et définitivement. Il vous semble qu'elle ne peut l'être que par une entente entre les quatre puissances qui constituent la Conférence, et que, par conséquent, vous ne pouvez que désirer ardemment amener la France, ainsi que les deux autres, à agir de concert avec vous. » (1)

— « Mon cher oncle, j'ai à vous remercier pour vos deux lettres, l'une apportée par Van Praet, et l'autre reçue mardi. Avant d'aller plus loin, il faut que je vous dise que lord Melbourne et moi nous avions tous les deux déjà vu votre lettre à lord Palmerston : il nous l'a envoyée immédiatement après l'avoir reçue. J'ai lu ces lettres avec la plus grande attention, et je puis facilement comprendre que vous ayez beaucoup de difficultés à réfréner l'impatience et la violence d'une partie de votre peuple. Ma grande affection pour vous, naturellement, me fait beaucoup désirer voir régler ces affaires, si ennuyeuses et depuis si longtemps en suspens, dans l'intérêt

(1) Lettre du 2 décembre 1838.

Digitized by Google

de la paix et de la tranquillité ; mais, mon cher oncle, comme il me paraît qu'elle ne peuvent l'être que par un accord entre les quatre puissances, il est absolument nécessaire que la France marche avec nous aussi bien que les autres. Aussi, je crois, mon cher oncle, que vous êtes injuste pour nous en pensant que nous exerçons sur la France une pression trop forte et déloyale. Il ne faut pas croire, cher oncle, que c'est par manque d'intérêt que je m'abstiens, en général, de parler de ces affaires dans les lettres que je vous écris ; mais je crains, si je le faisais, de transformer notre correspondance charmante et familière en une discussion acrimonieuse et glaciale des affaires politiques; ce serait là une innovation désagréable pour nous deux et que je regretterais profondément. Telles sont mes raisons, et j'espère que vous les comprendrez et que vous serez convaincu de mon inaltérable et très grande affection pour vous, mon très cher oncle, ainsi que du grand intérêt que je prends à tout ce qui touche à la prospérité et au bonheur de votre pays. » (1)

Que faire après une telle lettre, sinon carguer les voiles? C'est ce que fait Léopold Ier avec des sentiments qu'il n'est pas malaisé de deviner. On le visait en plein cœur, dans son orgueil et sa dignité, on ébranlait la solidité de son trône, et celle qu'il espérait en voir le plus ferme soutien, retournant contre lui les conseils de fermeté qu'il lui avait donnés l'année précédente, lui signifie qu'il ne peut pas compter sur elle! Le coup était rude et la désillusion cruelle, il avait sous les armes 116,000 hommes de troupes solides, impatientes comme lui de prendre leur revanche de 1831 sur les 70,000 hommes que la Hollande avait péniblement rassemblés! Pourtant, le Roi ne jette point le manche après la cognée. Après un de ces temps de silence qui sont souvent à ses yeux la plus éloquente des manifestations, il revient au ton ancien de ses lettres. A la fin de l'année, il envoie à la reine Victoria le portrait de sa femme et de son fils. « Le portrait de votre tante et de Léopold est très bien fait, dit-il. Léopold est très ressemblant, et il a

(1) Lettre du 7 février 1839.

Digitized by Google

quelquefois la mine encore plus intelligente; il vous amuserait; il est très original, très malin. Je l'appelle souvent le petit tyran, car personne n'est plus habile que lui dans l'art de faire aller le monde » (1).

Quelque vive qu'ait pourtant été la déception du Roi et hautaine la lettre de sa nièce, pouvait-on ne point tenter un effort encore pour écarter la douloureuse séparation qui nous menaçait de plus en plus? Le 23 janvier 1839, la Conférence notifiait à la Hollande et à la Belgique sa décision définitive : il fallait répondre. Léopold Ier essaie donc de fléchir la Reine. Sa lettre ne figure pas ici, mais bien la réponse, ainsi conçue :

« Je regrette d'apprendre que votre gouvernement vous donne tant d'ennuis, mais je suppose que vous recourrez à toute votre influence, comme vous l'avez fait déjà, pour engager vos ministres à être raisonnables et à ne pas négliger les offres avantageuses qui leur sont faites. *Tout le monde* ici désire vivement le règlement d'une affaire qui traîne depuis si longtemps et espère que la réponse de la Belgique arrivera sous peu. Vous me pardonnerez, mon cher oncle, si je vous exprime le sincère espoir que cette attente ne sera pas trompée, car je suis sûre que puisque les Hollandais ont accepté si vite la proposition de la Conférence, la Belgique perdrait beaucoup aux yeux de mon pays, si elle tardait. Et ce que je crains encore plus, mon bien-aimé oncle, c'est que vous pourriez être blâmé et avoir à souffrir des actes de votre gouvernement. Vous me pardonnerez, je crois, une liberté de paroles qui m'est dictée par le grand intérêt que je porte à votre *succès* et à votre *bonheur* (vous en êtes sûr, n'est-ce pas?) ainsi qu'au maintien de la paix et de ses incalculables bienfaits. Personne n'éprouve plus de sympathie pour vous que moi dans cet instant difficile et n'en a éprouvé davantage depuis cette pénible et embarrassante affaire. Que tout se termine paisiblement et amicalement; telle est ma constante prière... » (2).

Un mois plus tard, les débats s'engagent devant notre

(1) Lettre du 7 décembre 1838.
(2) Lettre du ~~20 décembre~~ 1838.

Digitized by Google

Parlement. Ils sont ardents, passionnés, dramatiques. La résignation l'emporte enfin sur la colère et, le 19 et le 26 mars, le traité est adopté à la Chambre, puis au Sénat à de fortes majorités. Le Roi aussi a cédé devant la nécessité, mais il garde au fond de son âme la rancœur du sort qu'il a dû subir, et il ne peut s'empêcher d'écrire le 2 avril à sa nièce :

« Le sentiment le plus fort est contre l'Angleterre. La nation s'attendait à y voir un appui, et elle n'a trouvé chez elle qu'une forte détermination à décider *tout contre elle* et à ses dépens. S'il y avait un grand mouvement en France, il ne serait pas étonnant de voir le peuple s'y joindre; bien au contraire, il serait surprenant qu'il en fût autrement après la façon *bienveillante* dont nous avons été traités par les puissances. »

A cette lettre qui se ressent de l'ambiance et en reflète l'excitation, la Reine répond le 5 avril :

— « Mon cher oncle, je regrette d'apprendre que vous êtes toujours inquiet au sujet de vos affaires, mais j'espère que tout sera rapidement réglé. Vous me permettrez toujours, cher oncle, de vous parler franchement, vous ne serez donc pas fâché si je prends la liberté de vous faire des observations sur deux ou trois points de votre lettre. Vous dites que les Belges en veulent surtout à l'Angleterre. Eh bien, il faut que je vous dise que vous êtes très injuste envers nous, et (si je le pouvais), je vous en voudrais un peu, cher oncle. Nous n'avons exercé de pression sur la Belgique que dans *son* propre intérêt et non dans le nôtre. Cela peut vous paraître dur au premier moment, mais le jour viendra où vous verrez que nous avons raison de vous pousser à ne pas ajourner plus longtemps la signature du traité. Je pense que vous ne verrez dans cette grande expression de mes sentiments aucun désir de vous ennuyer ni de vous blesser, mais seulement l'ardente préoccupation de prouver que l'Angleterre est l'amie sincère de la Belgique et que mon gouvernement est toujours disposé à faire tout ce qui est possible pour le bien-être, la sécurité et la prospérité de votre royaume et de son souverain... »

A coup sûr, et la chose est visible, cette lettre s'efforce de

Digitized by Google

calmer l'irritation du Roi. Mais elle a été trop vive pour ne pas éclater encore, et quelques jours après, la voici de nouveau qui se traduit dans une forme presque brutale :

« ... Je suis content d'avoir arraché à Votre Majesté quelques bribes de politique, exprimées très *aimablement* et très *gentiment*. Je sais que votre petit cœur généreux n'a désiré, à aucun moment, que ce qui serait bon pour un pays où vous êtes très aimée. Mais le fait est que votre gouvernement a pris en mains le maintien d'un état de choses dont le temps avait rendu l'acceptation difficile. Les médecins vous diront que souvent une opération qui aurait pu être faite à un certain moment ne pourrait être entreprise quelques années plus tard sans grand danger pour le malade. On ne nous a pas écouté, et des arrangements nous sont *imposés*, qui sont en eux-mêmes pleins de dangers, tandis qu'en consultant les intérêts *réels* de la Hollande et de la Belgique, on aurait pu placer les deux pays sur le pied d'une *paix sincère* et d'un bon voisinage. Mon pays se sent maintenant humilié, il est *désenchanté* d'une *soi-disant* indépendance politique, telle qu'il a plu à la Conférence de la définir. Mes gens se dégoûteront d'un régime politique qui blesse leur orgueil et par conséquent ne désireront pas sa durée. Deux choses se produiront à la première occasion : ou ce pays sera entraîné dans une guerre afin d'améliorer une situation qu'il estime *par trop humiliante*, ou il renoncera à une indépendance nationale, en vertu de la laquelle il est enserré entre la France et la Hollande, qui commence à la mer du Nord et se termine, c'est ce qu'il y a de plus drôle au monde, à la *Moselle* ! Je crois que le vieux Pirson (1), qui disait que si le traité était exécuté, il était fort probable que je serais le premier et le dernier roi du pays n'avait pas tort. Le jour où cela arrivera, ce sera *très gênant* pour l'Angleterre, et elle l'aura *bien mérité*. Après huit ans de dur travail, voir des plantations florissantes et prospères, coupées et mutilées par ceux mêmes qui ont un réel intérêt à les protéger, c'est vraiment très triste. Je ne dis pas tout cela avec

(1) Doyen d'âge de la Chambre des Représentants.

Digitized by Google

la moindre idée d'amener aucun changement, mais seulement parce que, dans la haute et lourde situation où il a plu à la Providence de vous placer, il est bon de vous dire la vérité. Vous devriez peser d'un grand poids et avoir une grande influence sur les affaires d'Europe, car l'Angleterre, puisqu'il lui est impossible de faire des acquisitions territoriales, a un intérêt réel et permanent à maintenir, au point de vue politique, l'équilibre en Europe ... » (1)

Hélas, on ne parlait pas la même langue à ce moment dans les deux Cours, et à cette lettre enflammée, la Reine répond par quelques lignes aussi courtes que significatives :

— « Mon cher oncle, j'ai à vous remercier de votre dernière lettre, que j'ai reçue dimanche. Bien que vous me sembliez ne pas détester mes bribes de politique, je crois que je ferai bien de ne pas augmenter ces étincelles : à la fin elles pourraient bien devenir des flammes puisque je vois avec regret, que sur ce point au moins, nous ne pouvons pas nous entendre. Je me bornerai donc à exprimer les vœux les plus sincères pour le bonheur et la sécurité de la Belgique... » (2)

Cette fois le débat était irrévocablement clos. Hâtons-nous de le dire, du reste, les conséquences de la séparation, si dures qu'elles aient été, ne furent point à la longue aussi funestes qu'on le redoutait alors. La Belgique vécut, elle vit encore, et sous le sceptre d'un second Roi. Son énergie a eu raison des entraves mises à son développement et nous la verrons devenir, par sa prospérité même, un objet de convoitise pour ses puissants voisins, tentant à tour de rôle, au lendemain même de 1839, de nous entraîner dans leur orbite par des associations douanières qui n'eussent été que le prélude à des unions plus matérielles. En tout cas, les efforts désespérés du Roi nous avaient valu une transaction sur la question de la dette des Pays-Bas et nous y avions gagné 85 millions de florins, avec une rente annuelle de 3 millions.

Ici se place un autre incident qui fit grand bruit alors et qui

(1) Lettre du 19 avril 1839, écrite après le vote de nos Chambres, qui avait permis de signer, six jours plus tôt, le traité de paix définitif.

(2) Lettre du 30 avril 1839.

Digitized by Google

est presque oublié aujourd'hui : la querelle des jupons, pour lui donner son nom de l'époque. Le ministère libéral de lord Melbourne ayant été battu au Parlement, déposa sa démission entre les mains de la Reine, qui fit appeler les chefs du parti conservateur. On paraissait d'accord sur la constitution du cabinet nouveau sous la direction de sir Robert Peel, quand surgit une autre question : le remplacement de quelques-unes des dames d'honneur de la Reine, appartenant au parti whig, par des dames de la même nuance que le cabinet en formation. La Reine y consentit en tant qu'elles fussent les femmes de membres du Parlement, elle refusa pour les autres. Rien n'eût, cette fois non plus, raison de sa résolution, dans laquelle elle persista avec une inimaginable énergie et une verve, une ressource d'argumentations surprenantes. En présence de son attitude intransigeante, le changement de ministère fut impossible. Robert Peel résigna son mandat et lord Melbourne reprit le pouvoir. Une pareille bataille, qui avait passionné toute l'Angleterre, ne pouvait se passer sans que la Reine cherchât à savoir ce que l'on pensait d'elle au dehors. Encore une fois, le roi Léopold se taisait; la Reine impatiente d'avoir son avis, lui écrit le 14 mai :

— « Mon cher oncle, je commence à croire que vous m'avez oubliée et vous penserez que je fais de même, mais je suis sûre que vous avez deviné la cause de mon silence. Combien d'événements se sont passés depuis le lundi 7 jusque hier 13! Vous aurez parfaitement compris quel coup terrible m'a porté la démission de mes ministres, et surtout celle de cet excellent et vraiment inappréciable lord Melbourne, et vous m'aurez plainte! Ce que j'ai souffert, je ne puis le dire. Être obligée de prendre des hommes en qui je ne puis avoir confiance;... cela m'a été bien pénible et bien désagréable. Mais j'ai senti qu'il fallait le faire et je m'y suis résignée... Lorsque, à ma complète surprise, Peel me demanda de changer mes dames, les principales! Naturellement je refusai, sur quoi il démissionna. Il sentait qu'il serait battu à la première séance sur la nomination du président, il débutait avec une minorité, et, à moins qu'il n'eût cette preuve de ma confiance, il ne pouvait continuer!

Digitized by Google

Vous comprendrez sans peine que je résistai fermement à cette attaque dirigée contre mon autorité, dirigée par ces gens qui s'enorgueillissent de défendre les prérogatives de la Couronne! J'ai agi *toute seule*, mais j'ai été et serai soutenue par mon peuple, qui est plein d'enthousiasme sur cette affaire et m'a vivement acclamée, l'autre dimanche, comme j'allais à l'église. Mes ministres ont pris noblement ma défense et retiré leurs démissions, encouragés par les sentiments de la nation... » (1)

A ce bulletin de victoire qui sent la poudre et où percent à chaque mot l'orgueil et la passion juvéniles, le Roi se hâte de répondre et sa réplique est un chef-d'œuvre de finesse un peu narquoise, en même temps que de perspicace habileté, venant comme elle vient après la polémique qui lui fut si sensible :

— « Ma très chère Victoria, je suis profondément touché par votre très aimable et très intéressante lettre, qui m'est parvenue hier, ainsi que les journaux. Vous avez dû passer par une période de grandes difficultés, mais qui contribuera cependant à élargir le cercle de votre expérience. J'approuve très hautement toute votre attitude dans cette affaire. Vous avez agi avec beaucoup de bonne foi et de loyauté, et quand, finalement, on vous a fait des propositions que vous jugiez inacceptables, vous avez eu tout à fait raison de vous y opposer. La marche de toute cette affaire est très claire et très loyale et vous fait *grand honneur*... Quand il vous a fait sa demande, Peel vous a mal jugée. Il se souvenait de George IV, même du feu Roi, et songeait à l'influence exercée à la Cour par les gens qui approchent du souverain. Vous possédez le grand mérite, dont on ne saurait trop vous louer, d'être *extrêmement honnête et droite* dans tous vos actes. Si vous aviez gardé Peel, vous vous seriez conduite loyalement envers lui, et pas une dame n'aurait eu l'occasion de lui jouer un mauvais tour... J'étais bien sûr que lord Melbourne vous donnerait, dans cette pénible crise, les conseils à la fois les plus loyaux et les plus

(1) Lettre du 14 mai 1839.

Digitized by Google

honorables. L'année dernière il a eu la bonté de me parler de ce sujet, et je ne pus qu'approuver tout ce qu'il me disait... C'est très aimable à vous de m'avoir tout expliqué si clairement, mais je le mérite à cause du *grand intérêt* que je prends à tout ce qui vous touche... » (1)

Après cet échange de lettres affectueuses, on pouvait croire qu'une détente définitive allait se produire et que le roi Léopold reprendrait peu à peu sa légitime influence. Il n'en est rien. La Reine, à ce moment, est dans un état de perpétuel énervement, excitée qu'on la sent par de fâcheux conseillers. Elle s'en prend à Wellington, qu'elle accuse de faillir à ses devoirs envers la Couronne (2), elle reproche à lord Melbourne lui-même de lui manquer de déférence (3), et voici qu'elle hésite pour son mariage, qui semblait irrévocablement résolu. Elle le retarde, elle fait ses réserves. « J'envoie cette lettre par un courrier, mon cher oncle, car je désire vous poser quelques questions et vous exprimer quelques sentiments au sujet de la visite de mon cousin, que je ne désire pas voir divulguer. D'abord, je voudrais savoir si Albert connaît le désir de *son père* et *le vôtre* en ce qui me concerne? Deuxièmement, sait-il qu'il n'y a *pas d'engagement* entre nous? Je désirerais que vous informiez l'oncle Ernest que si Albert venait à me plaire, je ne pourrais faire *aucune promesse cette année;* car aucun événement de ce genre ne pourrait avoir lieu, *au plus tôt, avant deux ou trois ans*. En effet, indépendamment de ma jeunesse et de ma *grande* répugnance à changer d'état, on ne manifeste *ici aucun désir* de voir un pareil changement se produire. Il serait donc plus prudent à mon avis d'attendre quelques signes : la précipitation en cette matière pourrait créer du mécontement. Bien que tous les renseignements sur Albert soient très favorables et bien que je suis presque sûre de l'aimer, cependant on ne peut jamais répondre à l'avance de ses sentiments et je puis ne pas éprouver pour lui le *sentiment* qui est nécessaire pour assurer le bonheur. Je puis l'aimer

(1) Lettre du 17 mai 1839.
(2) Lettre du 9 août 1836.
(3) Lettre du 26 août 1839.

Digitized by Google

comme un ami, comme un *cousin*, comme un *frère*, sans aller *plus loin*; et dans ce cas (ce qui n'est pas probable), je désire *vivement* qu'il soit bien entendu que je ne serai coupable d'*aucun* manque de parole, car *je n'en ai jamais donné*. Je suis sûre que vous comprendrez mon inquiétude; si ceci n'était pas parfaitement compris, je me trouverais ensuite dans une situation très pénible. Cette affaire m'agace un peu, car le sujet auquel je fais allusion ne m'est pas agréable (1). » Qu'est-ce à dire, et comment expliquer cette casuistique féminine si elle n'est pas inspirée par quelqu'un de ces intrigants dont Léopold Ier avait tant raison de se défier? Retarder le mariage de la Reine de deux ou trois ans, empêcher même une promesse définitive, quelle perspective et quel résultat! C'est la porte ouverte à tous les espoirs et à toutes les combinaisons, le moyen d'accroître son empire sur l'esprit impressionnable et ombrageux de cette jeune fille de dix-neuf ans dont on a déjà écarté sa mère et qui n'a plus auprès d'elle son conseiller intime, c'est peut-être la ruine définitive de l'influence détestée des Cobourg. La révélation de 1861 nous a mis sur la trace de ce qui a dû se passer en 1838 et en 1839; il semble maintenant que l'on voie les fils de cette conspiration de palais.

Si elle émut Léopold Ier, point n'est besoin de le dire, puisqu'elle ne tendait à rien moins qu'à détruire tous les projets auxquels il attachait à juste titre un si haut prix et qu'il avait poursuivis depuis près de vingt années. Il est cependant à la hauteur des circonstances; il se contient, il gagne du temps, un voyage à Paris lui permet d'aborder d'autres sujets dans ses lettres, et c'est à son retour à Laeken, seulement, qu'avec esprit et maîtrise de lui-même, il aborde le point qui lui touche si vivement au cœur :

« J'avais l'intention de répondre à ces questions plus tôt, mais à Paris cela m'a été impossible. Maintenant, je suis si près du moment où j'espère avoir le bonheur de vous revoir, que je pense qu'il vaut mieux traiter l'affaire de vive voix; d'autant plus que ma bien-aimée Majesté est facilement

(1) Lettre du 15 juillet 1839.

Digitized by Google

froissée de ce qu'on écrit avec les meilleures intentions. Au contraire, dans une conversation, les réponses immédiates rendent le plus léger malentendu très difficile, et comme je ne tiens pas à en avoir avec vous de grave ou de léger, et n'en vois pas le besoin, je vous répondrai de vive voix. » (1).

En même temps, et dans la même lettre, il apprend à la Reine qu'il a été chargé par Louis-Philippe de la pressentir au sujet d'une visite à Brighton, dans le courant de septembre. Ce projet bouleverse complètement la jeune souveraine et son entourage, qui préfèreraient la voir ajourner. Mais le peut-on? La correspondance échangée avec Ostende, où se trouvent le roi et la reine des Belges, ne traite plus que de cela. » Ne croyez pas, dit le Roi, que j'aie fait la moindre démarche pour arriver à ce résultat, et cela dans mon propre intérêt, qui est, dans cette affaire, *particulièrement restreint* (2). » Néanmoins, il devait être du voyage, et son prestige, à coup sûr, n'en eût pas souffert. L'idée, d'une exécution trop difficile, est enfin abandonnée, et c'est seul que Léopold Ier arrive à Windsor au milieu de septembre. Le billet qu'il écrit à sa nièce, à peine a-t-il remis le pied sur le sol belge, prouve qu'il n'y a point perdu son temps, que tous les malentendus sont dissipés.

» Ma très chère Victoria, votre charmante petite lettre vient de me parvenir et m'a frappé *au cœur comme une flèche*. Oui, ma bien-aimée Victoria, *je vous aime tendrement*, et avec toute cette puissance d'aimer que l'on trouve chez ceux qui n'en font pas parade. Je vous aime *pour vous-même* et j'aime en vous la chère enfant sur le bonheur de qui j'ai veillé avec grand soin. Mon grand désir est toujours que vous sachiez que je veux vous être utile, sans compter en retour sur autre chose qu'un peu d'affection de votre cœur ardent et bon. Je suis même content que mes affaires politiques, toujours en suspens, soient réglées, car ainsi il ne vous sera *plus du tout* possible d'imaginer que j'ai besoin de quelque chose. J'ai tous les honneurs possibles et je suis, au point de vue politique, très solide, plus solide même que la plupart des souverains d'Europe. La seule

(1) Lettre du 9 août 1839.
(2) Lettre du 24 août 1839.

Digitized by Google

ambition politique que j'aie encore est l'Orient, où, peut-être un jour, je terminerai ma vie, au contraire du soleil. Je ne vous impose jamais mes services, ni mes conseils, bien que je puisse dire avec quelque vérité qu'en raison de l'extraordinaire destinée que m'ont fixée les puissances célestes, mon expérience d'homme public et d'homme privé est grande. Je suis *toujours prêt* à vous être utile où et quand vous le voudrez, et, je le répète, *tout ce que je vous demande en échange, c'est un peu d'affection sincère de votre part.* Je m'arrête là pour aujourd'hui en vous exprimant de nouveau la satisfaction et le plaisir que j'ai eu à voir hier matin votre cher et loyal visage; vous étiez si gentille dans votre costume du matin... » (1).

Et la Reine, d'écrire bien vite ces deux billets où se lit son bonheur, son empressement, et sa prudence mise en éveil par le Roi lui-même :

« Mon cher oncle, vous rirez, je crois, quand vous lirez cette lettre, et vous allez penser que j'ai l'intention de ne recourir à vous que pour *retenir* mes parents à Bruxelles. Je crois cependant que vous approuverez mon désir. Tout d'abord, je ne pense pas que je *puisse* compter sur l'arrivée de mes cousins le 30. Eh bien! tout ce que je veux, c'est que *vous* les gardiez un jour ou deux de plus, afin qu'ils puissent débarquer ici le jeudi 3, et *de bonne heure*, si possible. Voici pourquoi : un certain nombre de Ministres viennent à Windsor lundi et resteront jusqu'à jeudi, pour des affaires de grande importance. Comme vous le savez, les gens sont toujours prêts à faire des commentaires et, si *tous* les Ministres se trouvaient ici lors de leur arrivée, on dirait que c'est pour *régler l'affaire.* Quoi qu'il en soit, il vaut mieux éviter ces rumeurs. Je pense qu'un ou deux jours de plus à Bruxelles feraient du bien à ces jeunes gens, et ils pourront s'équiper convenablement là-bas pour leur visite... » (2).

— « Mon cher oncle, j'ai reçu votre aimable lettre dimanche, mille remercîments. Le retard de ces jeunes gens me gêne un peu, mais naturellement nous n'y pouvons rien. J'ai reçu une

(1) Lettre du 22 septembre 1839.
(2) Lettre du 25 septembre 1839.

Digitized by Google

lettre d'Albert hier. Il me dit qu'ils ne pourront partir, à son avis, avant le 6, je trouve qu'ils ne témoignent pas beaucoup d'*empressement* à venir ici, ce qui me froisse un peu... » (1)

Les nuages s'éloignent donc, le mariage se fera, il est bientôt fixé pour le commencement de février. Comme le disait la Reine, « la vue d'Albert a tout changé ». Et Léopold Ier, à cette nouvelle, de s'écrier :

« Quand j'ai appris votre décision, j'ai presque éprouvé le sentiment du vieux Zacharie : « Maintenant laisse ton vieux serviteur en paix! », ce choix, depuis des années, m'apparaissait comme ce qui pouvait être et serait le *mieux* pour votre bonheur; et c'est précisément parce que j'en étais convaincu, parce que je savais que la fatalité *bouleverse* souvent et d'une façon bizarre, le projet que nous essayons de réaliser comme le meilleur possible, comme le *maximum du bon plan*, que je craignais que l'événement ne se produisît pas. Dans votre situation, qui pourrait devenir et deviendra peut-être plus difficile au point de vue politique, vous ne pourriez pas vivre sans avoir un intérieur heureux et agréable... » (2)

C'en était donc fini des luttes et des mésintelligences? Pas encore tout à fait. A la veille des noces un nouvel orage éclate, et, cette fois, à propos du prince Albert. Éclairé par son expérience, le Roi avait insisté pour que toutes les questions concernant le rang, la préséance, les titres et l'apanage du mari de la Reine fussent nettement et complètement réglées avant la cérémonie. Il avait souvenance des difficultés qui avaient précédé son propre mariage, et voulait en éviter le retour. Quoi de plus sage et de plus légitime? Une fois encore, néanmoins, la Reine se fâche, et c'est au prince Albert qu'elle écrit le 5 novembre ces quelques lignes revêches :

« J'ai reçu aujourd'hui une lettre peu gracieuse de l'oncle Léopold. Il me paraît piqué de ce que je ne lui demande plus son avis, mais le cher oncle est porté à croire qu'il doit faire la pluie et le beau temps partout, ce qui n'est pas indispensable.

(1) Lettre du 1er octobre 1839.
(2) Lettre du 24 octobre 1839.

Digitized by Google

Comme il a écrit à Melbourne, Melbourne lui répondra point pour point. »

L'influence contraire semble avoir de nouveau prévalu, et le prince, à son tour, va recevoir à propos de sa lune de miel ce billet qui n'est guère plus aimable, où le nom du roi Léopold est mêlé comme à dessein :

« Vous m'avez parlé dans une de vos lettres de notre séjour à Windsor, mais vous n'avez pas du tout compris la question. Vous oubliez, mon très cher amour, que je suis la Souveraine et que les affaires ne peuvent ni s'arrêter, ni attendre sans cause. Le Parlement siége et il arrive presque chaque jour une chose quelconque pour laquelle on peut avoir à me parler... Je ne suis jamais tranquille un moment si je ne suis pas sur les lieux, pour voir et entendre ce qui se passe, et tout le monde, y compris mes tantes, qui sont très compétentes en la matière (1) disent que je dois réapparaître dès le second jour, car devant être entourée par une cour, je ne puis rester seule, c'est d'ailleurs mon désir de toutes façons. Maintenant, quant aux armes, comme prince anglais vous n'avez aucun droit, et l'oncle Léopold n'avait aucun droit à écarteler les armes anglaises, mais le souverain peut l'autoriser par un ordre royal. Ce fut fait pour l'oncle Léopold par le Prince Régent, et ce sera fait encore pour vous, mais une ordonnance royale est nécessaire. Je ferai donc sans délai graver un sceau pour vous... Je lis *dans le journal* que vous avez reçu beaucoup d'ordres, et que la Reine d'Espagne vous enverra la Toison d'Or... » (2).

Par bonheur un pacificateur habile allait bientôt aplanir toutes ces querelles. La Reine elle-même l'appelait de tous ses vœux, comme si elle eût cherché du renfort pour mieux

(1) Est-ce un indice que cette apparition dans la correspondance de l'avis donné par les tantes de la Reine? Seraient-elles les instigatrices de ses excessives susceptibilités ? Mais de quelles tantes s'agit-il ici ? A ce moment la Reine en avait quatre vivantes. Il est difficile de deviner quelle serait éventuellement parmi elles la seconde des deux personnes dont parle la lettre de 1860. Pourtant les contempleurs des vieilles filles ne manqueront pas de dire que le choix doit se restreindre entre les princesses Augusta et Sophie, qui avaient alors 70 et 61 ans, et n'étaient pas en puissance de mari.

(2) Lettre du 31 janvier 1840.

Digitized by Google

résister aux assauts qui lui étaient livrés. » Stockmar devrait venir ici le plus tôt possible, dit-elle, pour tout arranger au sujet du contrat. Ce sera très utile, parce que Stockmar comprend très bien les choses anglaises. » Cette intervention de Stockmar, lord Melbourne la réclamait aussi. Indolent de sa nature, trop porté à laisser au temps le soin d'arranger les choses, le Premier d'alors, que l'on avait surnommé « le seigneur Poco curante, » à l'exemple du Vénitien de *Candide*, n'était point fâché que l'on vint déjouer les intrigues auxquelles il avait été certainement mêlé. Ses espérances ne sont pas déçues, Stockmar règle tout en diplomate consommé, et le ciel reprend sa sérénité d'autrefois. Mais toutes les fautes se paient, et l'impétuosité de la Reine, le nonchaloir de lord Melbourne portent bientôt les fruits qu'avait pronostiqués Léopold Ier. La dotation proposée pour le prince Albert au Parlement est combattue avec acharnement par Robert Peel, qui la fait réduire de 500,000 francs après une discussion fort déplaisante où notre Roi, non sans ronger son frein (1), reçoit quelques éclaboussures.

Les *tories* rendent à leurs adversaires la monnaie de leur pièce, la « Reine des whigs », comme ils l'appelaient à la suite de l'affaire des dames, est directement visée par eux. Un peu de prévoyance eût empêché ce spectacle à la nation mécontente et froissée, à la souveraine blessée dans son amour-propre, au prince dont la magnanimité fut soumise là à une rude épreuve. Et plus tard encore, ces questions mal vidées revinrent sur le tapis causer de nouveaux ennuis au couple royal.

L'oncle, dont on médit volontiers mais auquel on a bien du mal de ne pas recourir, est encore une fois chargé, quelques jours plus tard, d'une dernière mission auprès du fiancé avant que l'union s'accomplisse :

— « J'ai maintenant, ma très chère Victoria, traité toutes les questions que vous désiriez me voir aborder avec Albert, et je suis très content de son aimable disposition. A une certaine distance, les explications par lettre sont presqu'impos-

(1) Lettre du 31 janvier 1840.

Digitized by Google

sibles, et chaque partie, au bout du compte, trouve l'autre plus déraisonnable. Quand il arriva, il était plutôt exaspéré pour différentes raisons et plein de rancune. Mais nos conversations ont dissipé ces nuages... Albert a l'intelligence rapide ; nullement entêté dans la conversation, il est disposé à se laisser convaincre si de bons arguments sont mis en avant. Quand il croit son opinion juste, il est tout prêt, si on lui prouve qu'il a mal compris la question, à céder sans mauvaise humeur. Il n'est pas enclin à la bouderie, mais je crois qu'il pourrait devenir un peu mélancolique, s'il pensait qu'on agit envers lui avec déloyauté ou injustice. Mais quand vous serez ensemble et resterez ensemble, il ne pourra jamais naître, je l'espère, de désaccord, même sur des bagatelles..... » (1)

Le jour tant attendu vient enfin. Le mariage est célébré au milieu de l'allégresse unanime. Jamais le trône n'a été si populaire, ni si entouré d'acclamations profondément sincères. La Reine put écrire à son oncle ce court billet où elle met toute son âme :

— « Mon très cher oncle. Je vous écris de Windsor. Je suis la plus heureuse des créatures qui aient jamais existé. Réellement, je ne crois pas qu'il soit possible à personne au monde d'être plus heureuse ou aussi heureuse que je le suis. C'est un ange, et sa bonté et son affection pour moi sont réellement touchants. Il suffit que je regarde ces chers yeux bleus, ce cher visage si radieux pour que je l'adore..... » (2)

Et le Roi Léopold de répondre :

— « Dieu soit loué, que votre cher ménage soit si heureux ! Je ne puis plus que m'écrier : Puisse-t-il en être ainsi à jamais, à jamais ! J'ai toujours pensé qu'avec votre cœur ardent, sensible, votre disposition aux durables et fortes affections, vous préféreriez, le jour où vous le posséderiez, ce genre de bonheur à tout autre. Je dois avouer que c'est moins fréquent que l'on ne pourrait le souhaiter pour le bien de l'humanité, mais, quand il existe, il y a quelque chose de délicieux, pour un cœur généreux comme le vôtre, dans ce lien sacré, dans

(1) Lettre du 4 février 1840.
(2) Lettre du 10 février 1840.

Digitized by Google

cet attachement pour les bons comme pour les mauvais jours..... » (1)

Cette fois le ciel est bien du bleu le plus limpide, et pour toujours. Auprès de la Reine veille désormais un bon génie prompt à dissiper bien vite les impressions trop vives. Grâce à lui, on l'a vu tantôt, la fille va se remettre avec sa mère; grâce à lui, l'oncle Léopold restera le père respecté, le confident, le conseiller par excellence. Et, comme épilogue à cette crise qui a failli dénouer de si affectueux liens, dont on parlera plus tard en souriant (2), c'est sans doute le prince Albert qui imagine la plus délicate des satisfactions pour le roi Léopold.

A la Cour de La Haye se trouvait un ministre anglais subissant à l'excès les influences du prince d'Orange, devenu Guillaume II par l'abdication de son père, et qui avait été durant la brûlante période de 1838-1839, son véritable instrument. Le ministère Melbourne a fait place en Angleterre au cabinet Robert Peel. Ce qu'il eût été difficile et prématuré de demander à ses anciens ministres, la Reine le demande au nouveau Premier et lui écrit : « La Reine désire appeler l'attention de sir Robert Peel sur un fait dont elle lui a déjà parlé il y a quelques mois, touchant sir Edward Disbrowe, qui la représente à La Haye. La Reine sait que sir Robert Peel partage son opinion et trouve également que ses talents ne sont pas de premier ordre ; mais ce n'est pas tout. Ce dont elle se plaint, c'est de son injustice marquée envers la Belgique. Elle a toujours été évidente, mais elle éclate avec une netteté particulière dans ses dernières dépêches. Le Roi des Belges n'en a jamais soufflé mot, mais la Reine trouve vraiment qu'il est de *son devoir envers son oncle* d'exprimer en toute sincérité son opinion à sir Robert Peel et de dire qu'à son avis, il est hautement important que sir Edward Disbrowe soit déplacé. Naturellement elle désire que ce soit sans brusquerie, mais elle pense qu'avec un homme comme le Roi actuel des Pays-Bas, qui intrigue constamment contre la Belgique et rend très pénible la situation de son oncle, il est de la plus haute impor-

(1) Lettre du 11 février 1840.
(2) Lettre du 3 mai 1844.

Digitized by Google

tance que notre Ministre soit complètement *impartial*, ce que sir Edward Disbrowe n'est certes pas. Ne pourrait-on envoyer là sir L. Cartwright (1) et placer sir Edward Disbrowe à Stockholm? Ce n'est là qu'une suggestion de la Reine. Pourvu que l'agent envoyé à La Haye ait du jugement et soit *loyal*, la personnalité du titulaire lui est indifférente... » (2) Au contraire sir Henry Seymour, dont le Roi n'avait eu qu'à se louer, restait ici à son poste, complimenté par sa souveraine et son nouveau chef.

(*A suivre.*) JULES CARLIER.

(1) Sir L. Cartwright a été en 1830 à Bruxelles agent officieux du gouvernement anglais.

(2) Lettre du 16 juillet 1842.

Digitized by Google

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

AVANT.

On se rappelle l'émotion considérable que suscita le message, que le Tzar, en août 1898, (1) fit parvenir aux différentes puissances : « Le maintien de la paix générale, y était-il dit, et une réduction possible des armements excessifs, qui pèsent sur toutes les nations, se présentent, dans la situation actuelle du monde entier, comme l'idéal où devraient tendre les efforts de tous les gouvernements. » C'était l'estampille officielle, si nécessaire pour le triomphe des idées les plus raisonnables, donnée, par l'un des plus puissants potentats, aux revendications plus que séculaires des pacifistes.

Sous la plume du comte Mouravieff, se retrouvaient tous les arguments, répétés jusqu'à la lassitude dans leurs écrits et dans leurs discours, par tous ceux qui s'étaient imposé pour mission d'assurer entre les peuples une paix réelle et définitive. « Au cours des vingt dernières années, disait-il, les aspirations à un apaisement général se sont particulièrement affirmées dans la conscience des nations civilisées. La conservation de la paix a été posée comme le but de la politique inter-

(1) Le message fut remis aux représentants des puissances par le comte Mouravieff le 12/24 août 1898 et publié dans le *Messager Officiel* de Saint-Pétersbourg le 16/28 août 1898.

Digitized by Google

nationale; c'est en son nom que les grands États ont conclu entre eux de puissantes alliances; c'est pour mieux garantir la paix qu'ils ont développé dans des proportions inconnues jusqu'ici leurs forces militaires et qu'ils continuent encore à les accroître sans reculer devant aucun sacrifice. Tous ces efforts pourtant n'ont pu aboutir encore aux résultats bienfaisants de la pacification souhaitée. Les charges financières, suivant une marche ascendante, atteignent et paralysent la prospérité publique dans sa source. Les forces intellectuelles et physiques des peuples, le travail et le capital sont, en majeure partie, détournés de leur application naturelle et consumés improductivement. Des centaines de millions sont employés à acquérir des engins de destruction effroyables qui, considérés aujourd'hui comme le dernier mot de la science, sont destinés demain à perdre toute valeur, à la suite de quelque nouvelle découverte en ce domaine. La culture nationale, le progrès économique et la production des richesses se trouvent entravés, paralysés ou faussés dans leur développement. Aussi, à mesure qu'ils s'accroissent, les armements de chaque puissance répondent-ils de moins en moins au but que les gouvernements s'étaient proposé. Les crises économiques dues, en grande partie, au régime des armements à outrance et au danger continuel qui gît dans cet amoncellement du matériel de guerre, transforment la paix armée de nos jours en un fardeau écrasant que les peuples ont de plus en plus de peine à porter. Il paraît évident, dès lors, que si cette situation se prolongeait, elle conduirait fatalement à ce cataclysme même qu'on tend à écarter et dont les horreurs font frémir à l'avance toute pensée humaine. Mettre un terme à ces errements incessants et rechercher le moyen de prévenir des calamités qui menacent le monde entier, tel est le devoir suprême qui s'impose aujourd'hui à tous les États. »

Il est certain que le programme tracé dans ce message était particulièrement vague : il indiquait le mal, sans suggérer de remèdes. Un tel programme ne pouvait servir de base aux délibérations de la conférence internationale dont le Tzar proposait la convocation. Une circulaire du 30 décembre 1898-

Digitized by Google

11 janvier 1900 vint préciser les thèmes sur lesquels pourrait porter la discussion internationale et les énuméra dans l'ordre suivant :

1° Entente stipulant la non-augmentation, pour un terme à fixer, des effectifs actuels des forces armées de terre et de mer, ainsi que des budgets de guerre y afférents; étude préalable des voies dans lesquelles pourrait même se réaliser dans l'avenir une réduction des effectifs et des budgets ci-dessus mentionnés;

2° Interdiction de la mise en usage, dans les armées et les flottes, de nouvelles armes à feu quelconques, et de nouveaux explosifs, aussi bien que de poudres plus puissantes que celles adoptées actuellement, tant pour les fusils que pour les canons;

3° Limitation de l'emploi, dans les guerres de campagne, des explosifs d'une puissance formidable déjà existants, et prohibition du lancement de projectiles ou d'explosifs quelconques du haut des ballons ou par des moyens analogues;

4° Défense d'employer dans les guerres navales des bateaux torpilleurs sous-marins ou plongeurs ou d'autres engins de destruction de la même nature; engagement de ne pas construire à l'avenir des navires de guerre à éperon;

5° Adaptation aux guerres maritimes des stipulations de la Convention de Genève de 1864, sur la base des articles additionnels de 1868;

6° Neutralisation, au même titre, des navires ou chaloupes chargés du sauvetage des naufragés, pendant ou après les combats maritimes;

7° Revision de la déclaration concernant les lois et coutumes de la guerre, élaborée en 1874 par la Conférence de Bruxelles et restée non ratifiée jusqu'à ce jour;

8° Acceptation en principe, de l'usage des bons offices, de la médiation et de l'arbitrage facultatif pour des cas qui s'y prêtent, dans le but de prévenir des conflits armés entre les nations; entente au sujet de leur mode d'application et établissement d'une pratique uniforme dans leur emploi.

Digitized by Google

*
* *

On sait quels ont été les résultats de la première Conférence de la Paix qui siégea à La Haye du 18 mai au 29 juillet 1900. Trois conventions furent adoptées concernant respectivement :

1° Le règlement pacifique des conflits internationaux;

2° Les lois et coutumes de la guerre sur mer;

3° L'adaptation à la guerre maritime des principes de la convention de Genève sur les secours aux blessés.

Trois déclarations visaient en outre :

1° L'interdiction du lancement de projectiles et explosifs du haut de ballons;

2° L'interdiction de l'emploi de projectiles ayant pour but unique de répandre des gaz asphyxiants ou délétères;

3° L'interdiction de l'emploi de balles qui s'épanouissent ou s'aplatissent facilement dans le corps humain, telles que les balles à enveloppe dure, dont l'enveloppe ne couvrirait pas entièrement le noyau, ou serait pourvue d'incisions.

Six vœux furent émis dans les termes suivants :

1° La Conférence, prenant en considération les démarches préliminaires faites par le Gouvernement fédéral suisse pour la revision de la Convention de Genève, émet le vœu qu'il soit procédé, à bref délai, à la réunion d'une conférence spéciale ayant pour objet la revision de cette convention;

2° La Conférence émet le vœu que la question des droits et des devoirs des neutres soit inscrite au programme d'une prochaine conférence;

3° La Conférence émet le vœu que les questions relatives aux fusils et aux canons de marine, telles qu'elles ont été examinées par elle, soient mises à l'étude par les gouvernements, en vue d'arriver à une entente concernant la mise en usage de nouveaux types et calibres ;

4° La Conférence émet le vœu que les gouvernements, tenant compte des propositions faites dans la Conférence, mettent à

Digitized by Google

l'étude la possibilité d'une entente concernant la limitation des forces armées de terre et de mer et des budgets de guerre;

5° La Conférence émet le vœu que la proposition, tendant à déclarer l'inviolabilité de la propriété privée dans la guerre sur mer, soit renvoyée à l'examen d'une conférence ultérieure;

6° La Conférence émet le vœu que la proposition de régler la question du bombardement des ports, villes et villages par une force navale soit renvoyée à l'examen d'une conférence ultérieure.

Quant à la question essentielle, celle qui avait constitué le motif, tout au moins apparent, du message originaire du Tzar, la question du désarmement, elle donna lieu à une résolution plutôt anodine : « La Conférence estime que la limitation des charges militaires qui pèsent actuellement sur le monde est grandement désirable pour l'accroissement du bien-être matériel et moral de l'humanité. »

Ce qu'il y a lieu de retenir de ces vœux, résolutions, conventions et déclarations, c'est d'une part la faillite retentissante à laquelle aboutit la tentative du Tzar de diminuer le poids écrasant des armements (1); c'est d'autre part la création, sous une forme bien insuffisante, d'un organisme judiciaire que l'on affubla du titre de *Cour permanente d'arbitrage*, comme l'on décora la Conférence elle-même du titre de *Parlement de l'humanité*. Pour le surplus, l'œuvre des plénipotentiaires avait eu, pour but principal, la réglementation de la guerre.

Trois des vœux émis par eux impliquaient toutefois la convocation d'une conférence ultérieure : le principe de la

(1) Voici ce que disait à ce propos M. Beernaert, lors de la session de Bruxelles de l'Union Interparlementaire en 1905 : « Je passe à ce qui touche les questions qui ont été ajournées à La Haye. De loin la plus importante concernait le désarmement. Vous le savez, ce devait être là d'abord l'objet principal et presque exclusif du congrès... Mais, vous le savez aussi, immédiatement les propositions du gouvernement russe furent mal accueillies. Il passa à travers l'Europe comme un vent de défiance et de mauvaise volonté, et le programme russe, même avant d'avoir été distribué, se trouvait déjà changé. Au projet de réduire conventionnellement les armements on substitua le maintien du *statu quo*... Et, même dans ces conditions plus modestes, le programme a abouti à un échec presque complet. »

Digitized by Google

périodicité de la réunion de grandes assises diplomatiques fut ainsi proclamé. Les représentants des États avouaient implicitement qu'ils n'avaient pu remplir intégralement leur mission, et que l'organisation pacifique du monde exigeait de nouvelles études et de nouvelles délibérations.

* * *

C'est à l'Union Interparlementaire que revient l'honneur d'avoir provoqué la convocation de la nouvelle conférence qui vient de terminer ses travaux. Ce fut à Saint-Louis, en sa session de 1904, qu'un vœu fut adopté dans ce sens à l'unanimité des membres présents. A son ordre du jour figurait, en effet, une cinquième question ainsi libellée : « Invitation aux puissances de convoquer une deuxième session de la conférence tenue à La Haye en 1899. » M. Burton, député au Parlement américain, fit rapport sur la motion présentée : elle fut appuyée par MM. Apponyi et Gobat, et la Conférence Interparlementaire décida, sur la proposition de ce dernier, de la présenter, *in corpore*, au Président Roosevelt, à Washington. La motion était rédigée comme suit :

« La Conférence demande que les divers gouvernements du monde entier délèguent des représentants à une Conférence internationale, qui devra se réunir à l'époque et au lieu désignés par eux, pour délibérer sur les questions suivantes, savoir :

a) Les points ajournés par la Conférence de La Haye;

b) La négociation de traités d'arbitrage entre les nations qui seront représentées à cette conférence;

c) L'opportunité de créer un Congrès international qui se réunirait périodiquement pour discuter les questions internationales.

Et décide de prier respectueusement le Président des États-Unis d'inviter toutes les nations à se faire représenter à cette conférence. »

Le 24 septembre 1904 les membres de l'Union Interparlementaire furent reçus à la Maison Blanche, à Washington, et M. Gobat fut leur interprète auprès du Président Roosevelt. Dans son allocution nous croyons intéressant de relever les

Digitized by Google

passages suivants : « Lorsqu'en 1891 nous formulions à Rome le désir qu'il y eût prochainement un Congrès de tous les États civilisés, nous ne pensions pas que cette initiative serait aussi vite suivie d'exécution, car les idées marchent lentement, du moins en Europe. Aussi la Conférence de La Haye fut-elle une agréable surprise pour tous les amis de l'harmonie internationale. Le premier aréopage des nations, malgré les difficultés qu'il rencontra, a eu des résultats réjouissants...

« Malheureusement, la Conférence de la Haye dut ajourner plusieurs questions qu'elle s'était proposée de discuter, notamment la plus importante de toutes, surtout pour l'Europe, la limitation des armements. Cinq années se sont écoulées depuis lors, et personne n'a songé à convoquer une deuxième Conférence des États, cette nouvelle conférence prévue par la convention même de La Haye du 29 juillet 1899. Initiatrice des Congrès généraux des nations, auteur intellectuel — ceci est aujourd'hui reconnu — de la Conférence de La Haye, l'Union Interparlementaire ne pouvait laisser tomber en désuétude cette importante institution. Elle a donc décidé, le 13 septembre dernier, à Saint-Louis, de réclamer la convocation d'une deuxième conférence...

« La Conférence Interparlementaire de Saint-Louis a estimé que vous êtes particulièrement qualifié, Monsieur le Président, pour prendre l'initiative d'une deuxième assemblée générale. Pareille mission appartient naturellement au chef d'un État où siège chaque année, là, sous la coupole du Capitole, un congrès de quarante-cinq États. Nous savons d'ailleurs qu'en nous adressant à vous, nous parlons à un partisan convaincu de la justice internationale et nous n'oublions pas que vous fûtes le premier chef d'État qui orienta les gouvernements vers la Cour permanente d'arbitrage de La Haye... »

Le président Roosevelt, après avoir remercié pour l'allusion faite à l'initiative prise par lui et par son gouvernement, ajouta : « En réponse à votre résolution, je demanderai prochainement aux autres nations de se réunir en un second Congrès à La Haye. Je ressens, comme vous le ressentez

Digitized by Google

certainement vous-mêmes, que nos efforts doivent tendre vers l'achèvement de l'œuvre commencée à La Haye et que ce qui sera fait doit apparaître, non comme quelque chose de différent, mais comme le développement normal de ce qui a été accompli. Lors de la première conférence à La Haye, plusieurs questions sont restées sans solution et il a été expressément prévu qu'il y aurait une seconde conférence. Un délai raisonnable s'est écoulé et j'ai le sentiment que votre corporation à fait preuve d'un jugement sain en arrivant à la conclusion qu'une seconde conférence devrait maintenant être convoquée afin d'avancer de quelques pas vers l'achèvement de l'œuvre réalisée par la première conférence... » (1)

***

Le Président Roosevelt mit à exécuter sa promesse un empressement méritoire. Dès le début de novembre, M. John Hay, secrétaire d'État des affaires étrangères, envoyait une circulaire, datée du 21 octobre 1904 à tous les représentants des États-Unis de l'Amérique du Nord accrédités auprès des diverses puissances, signataires aux actes de la Conférence de La Haye de 1899.

Dès le 16 décembre suivant une note transmise à toutes les légations américaines signalait qu'aucune réponse défavorable n'avait été donnée par les divers gouvernements : des acceptations formelles avaient été transmises par l'Autriche-Hongrie, le Danemark, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Luxembourg, le Mexique, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, l'Espagne, la Suède, la Norvège et l'Espagne. Seule la Russie avait fait remarquer que l'état de guerre en Extrême-Orient la mettait dans l'impossibilité de participer actuellement à une conférence. Le Japon, par contre, consentait à y prendre part sous la réserve qu'aucune allusion ne serait faite à la présente guerre.

(1) Si nous avons cru utile d'insister sur ces rétroactes, c'est qu'une légende tend à prévaloir qui donne au président Roosevelt tout le mérite de la convocation de la seconde Conférence de la Paix. La circulaire de M. John Hay, dont nous parlons plus loin, indique très nettement que l'initiative décisive a été prise par l'Union Interparlementaire.

Digitized by Google

Des deux documents émanés du gouvernement américain certaines déclarations sont à retenir : les unes relatives à l'initiative prise par l'Union Interparlementaire, les autres suggérant une procédure pour la préparation des travaux de la future conférence. Quant au premier point, M. John Hay s'exprimait ainsi : « ... Parmi les mouvements qui incitèrent les gouvernements à se mettre d'accord dans le but d'assurer la paix parmi les hommes, une place éminente doit être accordée au mouvement provoqué par l'Union Interparlementaire. Depuis son origine, due aux suggestions d'un membre de la Chambre des communes britannique, en 1888, elle s'est développée jusqu'à inclure parmi ses membres un grand nombre de délégués des parlements des principales nations, délégués qui se sont engagés à exercer leur influence en faveur de la conclusion de traités d'arbitrage entre les nations et en faveur de la réalisation de la paix. Ses annuelles conférences ont notablement aidé à l'accomplissement des hauts desseins qu'elle avait en vue. Non seulement beaucoup de traités internationaux d'arbitrage ont été conclus, mais lors de la conférence tenue à La Haye en 1894, sa mémorable déclaration en faveur d'une Cour permanente d'arbitrage a été l'inspiratrice du plus important résultat obtenu par la Conférence de la Paix réunie à La Haye en 1899.

« La conférence annuelle de l'Union Interparlementaire a eu lieu cette année à Saint-Louis... Ses délibérations ont porté témoignage du même noble dévouement à la cause de la paix et au bonheur de l'humanité, qui avait inspiré ses réunions précédentes. » Puis M. John Hay, après avoir rappelé la résolution reproduite plus haut ainsi que la réception et la promesse faites par le président Roosevelt, ajoutait : « Le Président accepta la charge qui lui était offerte avec le sentiment que le pouvoir exécutif de la nation qui venait d'offrir l'hospitalité à la Conférence, était le plus qualifié pour exprimer les intentions manifestées par celle-ci dans une cause chère au gouvernement et au peuple américain... Le Président nous invite à appeler sur les considérations qui précèdent l'attention du Ministre des affaires étrangères du gouvernement près duquel

Digitized by Google

vous êtes accrédité et à vous assurer, dans un entretien discret avec lui, dans quelle mesure ce gouvernement est disposé à agir en la matière. »

Quant au second point, M. John Hay, après avoir constaté le succès de la démarche tentée et la nécessité de retarder la réunion de la Conférence jusqu'après la guerre entre le Japon et la Russie, continuait ainsi : « L'invitation lancée par le gouvernement des États-Unis n'a cherché qu'à indiquer les questions générales que l'acte final de la Conférence de La Haye avait renvoyées à l'examen d'une future conférence. Elle signalait, en ce qui concerne l'importante question de l'inviolabilité de la propriété privée sur mer, les vues exprimées par le Congrès des États-Unis, dans sa résolution du 28 avril 1904, et suggérait en outre qu'il serait désirable d'examiner et d'adopter une procédure par laquelle les États, non-signataires aux actes originaux de la Conférence de La Haye, pourraient devenir parties adhérentes. Dans l'état actuel des choses, ce gouvernement n'est pas disposé à formuler un programme. Considérant qu'il est virtuellement certain que la suggestion du Président, quant au choix de La Haye comme siège de la réunion de la seconde Conférence de la Paix sera acceptée par toutes les puissances intéressées et considérant de plus le fait qu'une représentation organique des signataires des actes de 1899 existe dans cette capitale, ce gouvernement estime qu'il n'a pas à prendre l'initiative de rédiger un programme, ni de présider aux délibérations des signataires à cet égard. Il paraît au Président que la haute mission, assumée par lui en cherchant à obtenir l'acquiescement des puissances à la réunion d'une seconde conférence, est virtuellement accomplie en tant qu'il était qualifié à agir, et que, par suite de l'acceptation en principe de son invitation, la conduite future de cette affaire doit suivre une marche normale. A cette fin il est suggéré que l'échange de vues, futur et nécessaire, entre les signataires des actes de 1899, se poursuive par l'intermédiaire du Bureau International sous le contrôle du Conseil administratif permanent de La Haye. Par ce moyen, en utilisant l'organe

Digitized by Google

représentatif central, établi et maintenu par les puissances elles-mêmes, un échange régulier des consultations préliminaires sera assuré et une voie sera ouverte à l'action éventuelle du gouvernement des Pays-Bas à l'effet de prier la nouvelle conférence de s'assembler à La Haye. »

Il n'a pas été donné suite à cette suggestion très sage du gouvernement des États-Unis. Les événements d'Extrême Orient absorbèrent grandement l'attention universelle jusqu'à la conclusion du traité de paix de Portsmouth du 5 septembre 1905. Mais dès le 13 septembre 1905 le Tzar adressa une proposition au Président Roosevelt « aux fins de voir le gouvernement des États-Unis prendre part à la nouvelle Conférence internationale à convoquer à La Haye aussitôt que des réponses favorables auront été données par tous les autres États auxquels une proposition similaire sera faite ». Le 12 octobre suivant le Président Roosevelt marqua son assentiment à l'offre exprimée par le Tzar.

***

Du 28 au 31 août 1905 siégea à Bruxelles l'Union Interparlementaire : elle s'occupa surtout de tracer les grandes lignes du programme à soumettre à la Conférence de la Paix et vota dans ce but les résolutions suivantes :

Il est désirable que la deuxième Conférence de La Haye mette en délibération :

1. Les points renvoyés par l'assemblée de 1899 à une Conférence ultérieure, savoir :

a) Les droits et les devoirs des neutres ;
b) La limitation des forces armées de terre et de mer et des budgets militaires ;
c) L'usage de nouveaux types et calibres de fusils et canons de marine ;
d) L'inviolabilité de la propriété privée dans la guerre sur mer ;
e) Le bombardement des ports, villes et villages par une force navale.

Digitized by Google

2. Le renouvellement des conventions de La Haye déjà expirées ;

3. L'organisation de l'offre des bons offices ;

4. La périodicité des Conférences générales des États ;

5. La suite à donner aux vœux et décisions de ces conférences et la préparation des conférences suivantes ;

6. La reprise de la proposition primitive de la Russie rendant, en certains cas, par une convention générale, l'arbitrage obligatoire, abstraction faite des traités particuliers ;

7. L'ouverture des conventions de La Haye à toutes les puissances qui désireraient y adhérer.

Le 24 mars/6 avril 1906 le gouvernement russe « estimant qu'il n'y a lieu actuellement que de procéder à l'examen des questions qui s'imposent d'une façon particulière, en tant qu'elles découlent de l'expérience de ces dernières années, sans toucher à celles qui pourraient concerner la limitation des forces militaires ou navales » proposa comme programme de la réunion projetée les points principaux suivants :

1. Améliorations à apporter aux dispositions de la Convention de 1899 relative au règlement des conflits internationaux en ce qui regarde la Cour d'arbitrage et les Commissions internationales d'enquête ;

2. Compléments à apporter aux dispositions de la Convention de 1899 relative aux lois et coutumes de la guerre sur terre, entre autres concernant l'ouverture des hostilités, les droits des neutres sur terre, etc. Déclarations de 1899 : l'une d'entre elles étant périmée, question de son renouvellement.

3. Élaboration d'une Convention relative aux lois et usages de la guerre maritime, concernant :

Les opérations spéciales de la guerre maritime, telles que le bombardement des ports, villes et villages, par une force navale, pose de torpilles, etc.,

La transformation des bâtiments de commerce en bâtiments de guerre,

La propriété privée des belligérants sur mer,

Digitized by Google

Le délai de faveur à accorder aux bâtiments de commerce pour quitter les ports neutres ou ceux de l'ennemi après l'ouverture des hostilités,

Les droits et devoirs des neutres sur mer, entre autres, questions de la contrebande, régime auquel seraient soumis les bâtiments des belligérants dans les ports neutres ; destruction, par force majeure, des bâtiments de commerce neutres arrêtés comme prises.

Dans la dite convention à élaborer seraient introduites les dispositions relatives à la guerre sur terre, qui seraient applicables également à la guerre maritime.

4. Compléments à apporter à la Convention de 1899 pour l'adaptation à la guerre maritime des principes de la Convention de Genève de 1864.

La circulaire indiquait le mois de juin comme l'époque probable à laquelle la session de la conférence pourrait avoir lieu.

Ainsi qu'on peut le constater, le programme formulé écartait la question de la limitation des armements et ne soufflait mot de l'arbitrage obligatoire. Les États sud-américains tenaient, d'autre part, à ce que défense fut faite aux puissances de recouvrer par la force, à l'égard d'autres puissances, des créances privées, sans en avoir d'abord référé à un tribunal arbitral, défense connue sous le nom de doctrine de Drago.

Le gouvernement anglais, toutefois, avait fait entendre qu'il était décidé à soulever malgré tout, devant la Conférence de la Paix, le problème du désarmement, et les républiques américaines demandèrent que la convocation définitive à cette Conférence fut remise jusqu'après la réunion de la Conférence panaméricaine de Rio-de-Janeiro, fixée au mois de juillet et au cours de laquelle la doctrine de Drago devait être affirmée et fut en effet acclamée. Il fut fait droit à cette dernière demande et dans l'intervalle deux voyageurs se mirent en route au travers de l'Europe, l'un M. de Martens, pour concilier les divergences et prévenir des malentendus, l'autre, M. Stead,

Digitized by Google

pour défendre la thèse soutenue par le gouvernement anglais et lui acquérir des adhésions (1).

Un article retentissant de sir Henri Campbell-Bannerman, dans la *Nation*, vint défrayer les polémiques au courant du mois de mars 1907 et confirmer l'attitude qu'il avait prise quelque temps auparavant dans son sensationnel discours du 21 décembre 1905, à l'Albert Hall de Londres.

L'Union Interparlementaire s'était, de son côté, réunie à nouveau à Londres, du 23 au 25 juillet 1906. Elle confirma les résolutions votées à Bruxelles, en faveur de la périodicité des Conférences de la Paix et de création d'une Commission consultative chargée de préparer la codification et le développement du droit des gens. Elle adopta un modèle de traité général d'arbitrage obligatoire à soumettre à la Conférence de La Haye et émit itérativement le vœu que la question de la limitation des armements fasse partie du programme de cette conférence (2).

Un dernier document est intéressant à relever pour marquer sous quelles influences et dans quel esprit la Conférence de la Paix se réunit enfin à la Haye après les incidents successifs que nous venons de résumer. Ce document est une note émanant du gouvernement russe et énumérant, dans les termes suivants, les observations faites par les divers gouvernements consultés sur le programme reproduit plus haut :

« Le Gouvernement des États-Unis s'est réservé de soumettre à la seconde Conférence deux questions supplémentaires, savoir : celle de la réduction ou de la limitation des armements et celle de l'obtention d'un agrément d'observer certaines limitations dans l'emploi de la force pour le recouvrement des dettes publiques ordinaires découlant de contrats.

« Le Gouvernement espagnol a exprimé son désir de discuter la limitation des armements, se réservant de traiter cette question à la prochaine réunion de la Haye.

(1) Sur l'objet du voyage de M. de Martens, lire ses déclarations faites au *Temps* (Paris), le 2 février 1902. M. Stead a raconté sa tournée dans la *Review of Reviews* de février, p. 145-154.

(2) Official Report of the Fourteenth Conference, p. 232, 234, 275.

Digitized by Google

« Le Gouvernement britannique a fait savoir qu'il attache une grande importance à ce que la question des dépenses pour les armements soit discutée à la Conférence et il s'est réservé le droit de la soulever; il s'est également réservé le droit de s'abstenir de la discussion de toute question mentionnée dans le programme russe qui ne lui paraîtrait pas devoir mener à un résultat utile.

« Le Japon estime que certaines questions qui ne sont pas énumérées spécialement dans le programme, pourraient être utilement incluses parmi les sujets à examiner et se réserve le droit de s'abstenir ou de se retirer de toute discussion prenant ou promettant de prendre une direction ne devant pas contribuer, d'après son jugement, à un résultat utile.

« Les Gouvernements de Bolivie, de Danemark, de Grèce et des Pays-Bas se sont également réservés d'une façon générale le droit de proposer à l'appréciation de la conférence d'autres sujets analogues à ceux qui sont explicitement mentionnés dans le programme russe.

« Le Gouvernement Impérial croit de son devoir de déclarer que, pour sa part, il maintient son programme du mois d'avril 1906 comme base des délibérations de la conférence et que dans le cas où la conférence aborderait une discussion qui ne lui paraîtrait pas devoir aboutir à une issue pratique, il se réserve à son tour le droit de s'abstenir d'une pareille discussion.

« Des observations analogues à cette dernière ont été faites par les Gouvernements Allemand et Austro-hongrois qui se sont également réservé le droit de s'abstenir de la discussion à la Conférence de toute question paraissant ne pas devoir aboutir à une issue pratique. »

Dans le langage diplomatique, les réserves faites signifient que la plupart des gouvernements, y compris le gouvernement russe, se déclaraient hostiles à la discussion de la limitation des armements. La contradiction entre l'attitude de la Russie prise en 1899 et celle adoptée en 1907 était flagrante, et l'on comprend le regret exprimé par certains plénipotentiaires de voir la Conférence de la Haye porter le titre de Conférence de la Paix.

Digitized by Google

PENDANT.

Ce fut le 15 juin 1907, à 3 heures de l'après-midi, que la seconde session de la Conférence de la Paix fut ouverte dans la Salle des Chevaliers. Les gouvernements de quarante-quatre États étaient représentés par 239 délégués; environ 200 personnes avaient été admises à assister à cette séance solennelle, dont l'aspect décoratif fut nul et dont l'effet moral fut plus nul encore. Aucune des paroles prononcées par M. Van Tets van Goudriaan, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, et par M. de Nelidoff, Ambassadeur de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, ne parvint à dépasser les premiers rangs des délégués. Elles ne méritaient guère du reste de s'en aller au travers du monde : elles furent surtout protocolaires, et les quelques phrases à retenir de l'allocution de M. de Nelidoff témoignent d'une rare méconnaissance des aspirations profondes des masses : « Ne soyons pas trop ambitieux, a-t-il dit. N'oublions pas que nos moyens d'action sont limités, que les nations sont des êtres vivants tout comme les individus qui les composent; qu'elles ont les mêmes passions, les mêmes aspirations, les mêmes défaillances, les mêmes entraînements. Que si dans la vie quotidienne les organes judiciaires, malgré la sévérité des sanctions dont ils sont munis, ne parviennent pas à empêcher les querelles, les rixes et les violences entre les individus, il en sera également de même parmi les nations, quoique les progrès de la conciliation et de l'adoucissement progressif devront certainement en diminuer les cas. N'oublions surtout pas qu'il y a toute une série de causes où l'honneur, la dignité et les intérêts essentiels sont engagés pour les individus comme pour les nations et où les uns comme les autres ne voudront jamais, quelles qu'en soient les conséquences, reconnaître d'autre autorité que celle de leur propre jugement et de leur sentiment personnel. Mais que cela ne nous décourage pas à rêver à l'idéal d'une paix universelle et d'une fraternité des peuples qui ne sont, après tout, que des

Digitized by Google

aspirations naturelles et supérieures de l'âme humaine... Mettons-nous donc bravement à l'œuvre, ayant, pour nous éclairer la voie, l'étoile lumineuse de la paix et de la justice, à laquelle nous n'arriverons jamais, mais qui nous guidera toujours pour le bien de l'humanité... »

C'était sous une forme, non plus diplomatique, mais pompeuse, une affirmation, identique à celles contenues dans le programme proposé par la Russie et dans les réserves faites par divers gouvernements, que la Conférence de la Paix n'avait pas à s'occuper de la limitation des armements.

***

La Conférence de la Paix s'organisa immédiatement en quatre commissions : celle de l'arbitrage, présidée par M. Bourgeois; celle de la guerre sur terre, présidée par M. Beernaert; celle de la guerre sur mer, présidée par M. Tornielli, et celle du droit maritime, présidée par M. de Martens. Il fut décidé que les séances des commissions seraient secrètes, mais que les séances plénières seraient publiques. Le bureau fut autorisé, toutefois, à organiser un service de communications écrites à la presse. Ce sont ces communications, d'un laconisme et d'une sécheresse rares, qui ont servi principalement à la rédaction des dépêches des agences et qui constituent actuellement les éléments principaux sur lesquels il est possible de s'appuyer pour juger de l'œuvre accomplie à La Haye.

Des spectateurs inopportuns se mirent néanmoins aux écoutes; c'étaient surtout des pacifistes et spécialement M. Stead, qui renouvela les prouesses faites lors de la conférence de 1899 et qui, dans un organe sans caractère officiel, le *Courrier de la Conférence de la Paix*, parvint à commettre des indiscrétions utiles sur les avis échangés et les discours prononcés.

Il est évident que cette absence de grande publicité, qui permet aux parlements nationaux de rester en contact constant avec l'opinion publique sans cesse sollicitée, a été pour

Digitized by Google

beaucoup dans l'indifférence avec laquelle les débats de la Conférence de la Paix ont été suivis. Bien que dans ces assises les questions les plus hautes de la politique internationale aient été touchées, c'est à peine si dans la presse quotidienne quelques vagues allusions aux problèmes soulevés ont été déposées.

Il est impossible, dans un article même étendu, d'analyser les travaux accomplis par les diverses commissions de la Conférence de la Paix. Tout ce qu'il est utile de faire, c'est d'indiquer les questions principales soumises à leur examen et de résumer les discussions auxquelles elles ont donné lieu. A cet effet, on peut diviser les questions abordées par la Conférence de la Paix en trois grandes catégories : celles qui ont pour but de restreindre le domaine de la force, soit par la limitation des armées et des armements, soit par la limitation des modes d'emploi des outils de la guerre; celles qui tendent à réglementer les droits et les devoirs des neutres et à les soustraire, dans la plus large mesure possible, aux conséquences néfastes de la guerre; celles, enfin, qui ont pour but d'étendre le domaine du droit, soit par l'extension donnée à la procédure de l'arbitrage, soit par la constitution d'une cour de justice internationale.

***

La question qui occupa tout d'abord l'attention des délégués fut celle de la déclaration de guerre. On se rappelle comment les hostilités entre le Japon et la Russie furent entamées sans avis préalable : seulement, le Japon put répondre aux critiques qui lui furent adressées de ce chef que de 1700 à 1906, sur les 124 guerres poursuivies pendant cette période, 114 furent entamées sans déclaration. On releva que la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, l'Espagne, la Pologne, le Piémont, le Danemark, la Saxe, la Turquie, la Russie, et jusqu'au Saint-Siége, avaient collaboré à établir cette coutume invétérée.

L'Institut de droit international, dans sa session de 1906, s'était prononcé en faveur de la déclaration de guerre, mais

Digitized by Google

sans fixer de délai. Les Pays-Bas proposèrent un délai de vingt-quatre heures, mais il fut objecté que la fixation d'un délai n'était pas conciliable avec les exigences militaires actuelles, et l'on fit remarquer que l'Institut de droit international n'avait pas cru non plus devoir suggérer de délai, bien que, dans cet ordre d'idées, une assemblée de jurisconsultes puisse être moins réservée qu'une assemblée de diplomates, de militaires et de marins.

Il fut donc décidé qu'un avertissement préalable et non équivoque était nécessaire, mais qu'il pourrait être transmis par la voie télégraphique. Autant déclarer que la déclaration de guerre est une farce indigne, sans portée et sans utilité. M. Renault, dans son rapport à l'assemblée plénière, se contenta, pour excuser le vote, d'écrire ces lignes : « C'est déjà un progrès que d'avoir fait admettre la nécessité d'un avertissement préalable. Espérons que l'avenir permettra d'en réaliser un autre, mais n'allons pas trop vite. »

***

Les règles de la guerre sur terre, qui avaient déjà été adoptées en 1899 furent soumises à une révision partielle qui porta notamment sur les points suivants : l'internement de la population civile et la défense d'organiser des camps de concentration, la solde des prisonniers de guerre, la réquisition des services des habitants et spécialement l'obligation de donner des éclaircissements contre leur pays, le respect des obligations contractuelles et le prompt règlement des prestations faites, la défense de bombarder les monuments historiques. Le règlement de 1907 constitue, certes, un progrès sur le règlement de 1899, mais il n'est peut-être pas déplacé de reproduire ici les paroles que M. Beernaert a prononcées en clôturant les travaux de la commission qu'il présidait : « Le règlement sur les lois et coutumes de la guerre sort de nos mains revisé, complété et en plus d'un point amélioré; il demeure imprégné de l'esprit large et généreux qui avait présidé à nos délibérations de 1899. Puisse le règlement être

Digitized by Google

observé dans toutes ses dispositions, mieux observé qu'il ne l'a été jusqu'ici et cela même à l'égard des races que nous avons coutume de considérer comme inférieures à la nôtre. » L'allusion était claire aux horreurs commises en Chine, au Transvaal, au Maroc. Et n'est-ce pas une diplomatique puérilité que de vouloir réglementer la guerre?

***

La Conférence de la Paix, non contente de réglementer la guerre sur terre, s'ingénia à réglementer la guerre sur mer. On se mit assez rapidement d'accord sur des questions secondaires : le bombardement par des forces navales de ports, villes et villages non défendus, le régime des navires hospitaliers, celui des navires de commerce ennemis au début des hostilités, et celui des navires de commerce, tranformés en bâtiments de guerre; mais il n'en fut pas de même pour des problèmes plus épineux et au sujet desquels, en réalité, l'opinion publique réclamait des solutions radicales et définitives, notamment la pose des mines flottantes de contact, l'inviolabilité de la propriété privée au cours des guerres maritimes, la réglementation de la contrebande. A ce triple point de vue, on peut affirmer que l'œuvre de la Conférence de la Paix est dérisoire et lamentable.

On sait les protestations qu'a provoquées l'emploi des mines flottantes de contact : leur présence dans les mers de l'Extrême-Orient, après la fin des hostilités entre le Japon et la Russie, causa au commerce neutre, et notamment au commerce chinois, d'irrémédiables pertes. Le délégué de la Chine signala que plus de 600 personnes périrent par suite de la collision, en haute mer, des barques de commerce avec des mines vagabondes.

La lutte s'engagea fort nettement entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, l'une réclamant une défense absolue d'employer des mines flottantes de contact non amarrées, l'autre désirant faire admettre cet emploi, sous la réserve que ces mines soient construites de manière à deve-

Digitized by Google

nir inoffensives après un certain délai, délai qui, lors du vote définitif, fut fixé à une heure au maximum. M. Satow, de la délégation britannique, éleva après le vote une protestation éloquente : « La délégation britannique, dit-il, tient à déclarer qu'elle ne saurait considérer cet arrangement comme donnant une solution définitive à la question, mais bien comme ne marquant qu'une étape dans la législation internationale sur la matière. Elle considère qu'il n'y est pas suffisamment tenu compte du droit des neutres à la protection, ni des sentiments humanitaires que l'on ne saurait négliger... La haute mer est une grande route internationale. S'il est permis, dans l'état actuel des lois et coutumes internationales, aux belligérants d'y vider leurs querelles, il ne leur incombe pas moins de ne rien faire qui puisse, encore longtemps après leur départ de l'endroit, rendre cette grande route dangereuse pour les neutres qui ont également le droit de la pratiquer. Nous déclarons sans hésitation que le droit du neutre à la sécurité dans la navigation des hautes mers doit l'emporter sur le droit passager du belligérant de s'en servir comme lieu d'opération de guerre... La convention ne constituant dans notre pensée qu'une solution partielle et insuffisante du problème, l'on ne saurait la considérer comme étant une exposition complète du droit international à ce sujet. Aussi, ne doit-on pas présumer la légitimité de tel ou tel acte, tout simplement parce que la convention ne l'a pas prohibé. Il y a là un principe que nous tenons à affirmer et qui ne pourra jamais être négligé par aucun État, quelle que soit sa puissance. »

La réponse de l'Allemagne ne se fit pas attendre. En son nom, le baron Marschall von Bieberstein se leva pour déclarer que c'était un devoir de conscience et d'humanité de réduire au minimum l'emploi de mines amarrées en pleine mer. Mais la nécessité impérieuse, au point de vue militaire, peut prescrire cet emploi et on doit se fier à la discrétion du commandant naval. Il proclama à haute voix que les officiers de la marine allemande ne le cèdent à personne, au point de vue de l'humanité, et qu'on pouvait se fier à eux lorsqu'il s'agirait de se servir de la liberté, que la convention n'avait pas limitée,

Digitized by Google

avec autant d'égards pour les intérêts des neutres et des non-combattants que les autres officiers de la marine du monde, quels qu'ils soient. « Quant aux sentiments d'humanité, ajouta-t-il, je ne peux accepter qu'il y ait un gouvernement au monde qui soit supérieur à celui que je représente. »

Il sera donc désormais permis d'enfouir sous les flots des mines amarrées ou non, et si le mécanisme délicat, qui doit assurer leur noyade automatique, ne fonctionne pas ou fonctionne mal, tant pis pour les passagers et les matelots des innombrables navires de commerce qui sillonnent les mers!

* * *

L'inviolabilité de la propriété privée en cas de guerre sur mer mit aux prises les États-Unis de l'Amérique du Nord et les grandes puissances maritimes : la France, la Grande-Bretagne, le Japon et la Russie.

On sait quelle est la position de la question ; en vertu d'une coutume déjà ancienne et désormais acceptée par tous les États civilisés, aux termes de l'article 23 de la Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, il est interdit « de détruire ou de saisir des propriétés ennemies, sauf le cas où ces saisies seraient impérieusement commandées par les nécessités de la guerre ». Mais même dans ce cas, les choses ne sont saisies qu'à charge de les restituer ou d'assurer une indemnité compensatoire. Sur mer, la situation a été et est encore bien différente : pendant longtemps la propriété privée ennemie était saisissable alors même qu'elle se trouvait sous pavillon neutre et la saisie pouvait en être opérée non seulement par les navires de guerre des belligérants, mais encore par des navires armés en course, par des corsaires. La course n'était, en réalité, que de la piraterie organisée.

La course fut abolie par la déclaration signée le 15 avril 1856, lors du Congrès de Paris, par l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie. Mais les autres États ne prirent aucun engagement à cet égard ; seulement, en fait, aucun des États civilisés n'a plus armé des corsaires depuis

Digitized by Google

cette époque, sauf au cours de la guerre de sécession américaine, rendue célèbre par les hauts faits de l'Alabama. Il s'est pourtant trouvé parmi les diplomates réunis à La Haye un défenseur éloquent de l'armement en course, M. Triana, délégué de la Colombie : « Il est évident, déclara-t-il, que pour des pays comme le nôtre, qui n'ont pas de marine marchande et qui n'ont presque pas de marine de guerre..., il y a tout à perdre et rien à gagner à consentir à la suppression du droit de capture de la propriété privée ennemie sur mer. Il est évident qu'une puissance, possédant une marine de guerre et une marine marchande qu'il lui sera impossible de protéger avec une efficacité absolue dans tous les océans, se trouvera plus disposée à nous faire la guerre, si elle sait que, par l'adoption de la proposition, nous nous sommes liés les mains et que nous ne pourrons pas exercer de représailles qui pourraient devenir terribles et très coûteuses. C'est donc comme un élément de défense qu'il nous faut conserver le droit à la pratique que la résolution cherche à abolir. On nous a dit que c'est un héritage de l'ancienne piraterie ; c'est vrai, comme il est vrai que la guerre n'est que le meurtre organisé ; nous ne gardons ces droits que pour le moment où la normalité aura cessé. Nous ne pouvons pas nous lier les mains justement pour le moment où la justice doit disparaître pour être remplacée par la violence, où la pitié voile ses yeux et où la force inexorable et brutale doit régner suprêmement. »

Quoi qu'il en soit de cette revendication, non seulement il est certain que l'armement en course a disparu ou tend à disparaître, mais il est acquis, en vertu de la même déclaration du 15 avril 1856, que la marchandise neutre sous pavillon ennemi n'est pas saisissable, pas plus que la marchandise ennemie sous pavillon neutre, à moins que cette marchandise ne constitue de la contrebande de guerre ou que le navire saisi n'ait cherché à pénétrer dans un port bloqué.

Les États-Unis de l'Amérique du Nord demandaient que la marchandise ennemie sous pavillon ennemi soit désormais considérée comme inviolable et que les navires de commerce ennemis ne puissent plus être confisqués. On a

Digitized by Google

objecté à cette thèse, qui seule semble logique, que le commerce des grandes puissances maritimes se fait surtout par mer, que l'occupation effective par les armées en campagne peut dans une certaine mesure entraver le commerce par les voies de terre, que le mal causé aux nationaux paisibles, aux armateurs et aux négociants est de nature à hâter le moment où les belligérants consentiront à mettre un terme aux hostilités. Le droit de s'emparer ainsi de la propriété privée sans indemnité, uniquement parce qu'elle se trouve dans la cale d'un navire au lieu de se trouver dans des magasins particuliers ou publics, apparaît comme plus que contestable et inique. Aussi l'opposition faite par certains délégués n'a-t-elle pas été aussi radicale et nette que celle du délégué de la Colombie? On peut entrevoir le moment où une entente deviendra possible et il est bon de citer, à cet égard, les objections faites par le baron Marschall von Bieberstein, au nom de l'Allemagne : « L'Allemagne, a-t-il dit, a été de tout temps sympathique à l'idée d'abolir le droit de capture frappant les navires de commerce sous pavillon ennemi. Des faits, qui appartiennent à l'histoire, prouvent la sincérité de ses sentiments. Par conséquent, les bonnes idées dont s'est inspiré le premier délégué des États-Unis de l'Amérique ne manqueront pas de trouver en Allemagne un écho retentissant. Il est clair pourtant que la question qui nous est posée : « Faut-il abolir ou non le droit de capture? », ne saurait être traitée séparément, car elle ne forme qu'une partie de l'ensemble assez complexe de problèmes que renferme la grande idée de l'inviolabilité de la propriété privée sur mer en cas de guerre maritime. La proposition des États-Unis même admet deux exceptions : 1° la capture d'un bateau marchand est justifiée s'il porte de la contrebande; 2° le principe de l'inviolabilité cesse dans les cas où il y a violation de blocus. Or, ces deux violations nous mènent sur un terrain des plus contestés. Il suffit de citer, entre autres, la « contrebande relative » et le « voyage continu ». Ce n'est qu'après la solution d'une série de controverses, qui se rattachent au mot « contrebande » et au mot « blocus » qu'on aura la sûreté que

Digitized by Google

l'abolition du droit de capture devient une réalité, tandis qu'en admettant des exceptions dont la portée est vague et qui, par conséquent, sont susceptibles d'une interprétation et d'une application arbitraires, nous courrons le risque de parvenir au résultat peu désirable que nous proclamons l'abolition du droit de capture et qu'en effet le système actuellement en vigueur continue sans modification sensible. »

En présence d'une opposition qui apparaissait comme irréductible, la délégation belge proposa un système nouveau, vraiment ingénieux, qu'il est possible de caractériser en trois mots : « Prenez, mais restituez. » L'économie du projet belge peut être résumée comme suit : « Les navires de commerce ennemis, ainsi que la marchandise ennemie sous pavillon ennemi, ne peuvent être saisis et retenus par un belligérant qu'à la charge d'être restitués à la fin de la guerre. Le belligérant peut toutefois vendre les navires captés en mauvais état ou les marchandises sujettes à dépérissement; il peut employer et transformer les navires saisis et utiliser les marchandises saisies dans un but de guerre, mais à condition de remettre lors de la fin de la guerre, la valeur des navires et des cargaisons qui ont été mis en vente. » La délégation belge s'éleva aussi contre le droit pour les belligérants de couler les vaisseaux saisis et de traiter les matelots en prisonniers de guerre.

M. Beernaert fut le persuasif interprète de ses collègues : « S'il faut nous résigner à voir des règles absolument différentes régir la propriété privée pendant la guerre sur terre ou sur mer, si la même marchandise doit continuer à être respectée ou être sujette à confiscation selon qu'elle est à bord ou encore à quai, en attendant l'embarquement, ne pourrions-nous tenter quelque effort en vue de la réalisation d'un progrès relatif?... Séquestre, *oui!* Confiscation, *non!* On n'entrevoit guère de propositions subsidiaires que dans la substitution de la saisie ou du séquestre à la confiscation par voie de capture. Des auteurs estimables, tels que Lorimer, Heffter, Pillet, recommandent cette demi-mesure, et elle serait peut-être de nature à satisfaire ceux qui estiment que la guerre sur mer ne peut

Digitized by Google

produire tous ses effets que par le trouble ou même par l'interruption du commerce ennemi. Ce but serait atteint par l'appréhension des navires et leur mise sous séquestre, avec tout ou partie de la cargaison; et sans doute des particuliers seraient gravement atteints, ruinés peut-être, mais au moins à la paix devraient-ils être indemnisés, et le règlement de cette indemnité serait l'une des conditions du traité. Même en dehors de cette solution, il y a dans la situation actuelle certaines choses qui vraiment ne peuvent être maintenues. Puisque tout le monde est d'accord que la guerre se fait d'État à État et non contre les particuliers, à quel titre pourrait-on justifier que les matelots d'un navire de commerce soient déclarés prisonniers de guerre et traités comme tels? En quoi ces braves, qui exercent pacifiquement leur industrie, sont-ils belligérants? Comment, sans avoir pris aux hostilités aucune part, même indirecte, peuvent-ils être traités comme combattants et retenus captifs jusqu'à la fin de la guerre? Et d'autre part, est il admissible que le vaisseau de guerre qui rencontre un navire sans défense ait le droit de le couler, s'il a quelque motif de ne pas emmener sa prise, et que même il puisse lui lancer une torpille sans avertissement préalable?... Si quelque accord pouvait ainsi s'établir, nous aurions tous, je pense, plus d'une raison d'être satisfaits. Nous constituons une assemblée sans précédent; jamais, dans l'histoire du monde, on n'a vu se réunir des représentants de toutes les nations civilisées, sans aucun but d'avantage pour elles, et même sans aucune arrière-pensée, pour le seul bien de tous. Mais, permettez à l'un de vos doyens d'âge de vous le dire, plus notre rôle est grand et nouveau, plus aussi l'on attend de nous : l'opinion publique nous écoute et nous guette, et aujourd'hui il n'est pas d'assemblée qui ne doive siéger les fenêtres ouvertes et écouter les bruits du dehors. »

Rien n'y fit, l'opposition fut irréductible. Bien que vingt et un gouvernements se prononcèrent en faveur de la motion américaine, et vingt-trois gouvernements en faveur de la propositon belge, l'unanimité requise ne fut pas obtenue. Pour marquer toutefois une certaine bonne volonté, les délégués finirent par

Digitized by Google

consentir à exempter de la capture la correspondance postale des neutres et des belligérants; les bateaux exclusivement affectés à la pêche côtière ou à des servcies de petite navigation locale; les navires chargés de missions religieuses, scientifiques et philanthropiques. En outre, une double disposition fut acceptée quant au régime des équipages des navires de commerce ennemis capturés par un belligérant : les hommes de ces équipages, nationaux d'un État neutre, ne seront plus faits prisonniers de guerre, sauf que le capitaine et les officiers devront promettre, par écrit, de ne plus servir sur un navire ennemi pendant la durée de la guerre; le capitaine, les officiers et les hommes de ces équipages, nationaux de l'État ennemi, devront, pour ne pas devenir prisonniers de guerre, s'engager à ne plus prendre part, pendant les hostilités, aux opérations de la guerre.

Nous venons de voir que la délégation belge avait protesté vivement contre le droit pour le navire capteur de détruire le navire capté. La Belgique n'était pas seule a élever cette légitime protestation : la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique avaient proposé, de commun accord, que la destruction, tout au moins des navires neutres, fut totalement interdite. La Russie, soutenue par l'Allemagne et la France, fit à cette proposition une opposition tenace qui alla jusqu'à vouloir que le droit de détruire la prise neutre, dans certaines conditions, fut inscrit dans une convention internationale, sous la réserve, toutefois, de transborder l'équipage et les papiers de bord du navire capté (1). Pour l'honneur de la Conférence

(1) Voici le texte de la proposition faite par la délégation russe qui estimait que l'interdiction absolue de la destruction des prises neutres par les belligérants aurait pour conséquence d'établir une situation d'infériorité marquante pour les puissances n'ayant pas de bases maritimes hors des côtes de la métropole et était d'avis que tout accord international doit être basé sur le principe de réciprocité et d'opportunité égale.

« La destruction d'une prise est interdite à l'exception des cas où sa conservation pourrait compromettre la sécurité du navire capteur ou le succès de ses opérations. Le commandant du navire capteur ne peut user du droit de destruction qu'avec la plus grande réserve et doit avoir soin de transborder préalablement les hommes et, autant que faire se pourra, le chargement et, en tous cas, de conserver tous les papiers de bord et autres éléments nécessaires pour per-

Digitized by Google

de la Paix, cette thèse ne parvint pas à réunir une majorité. Il n'en résulte pas moins que la situation actuelle perdure et que la destruction reste permise, puisqu'elle n'est pas interdite.

***

Sur la question de contrebande, la Grande-Bretagne n'hésita pas à en proposer l'abolition. Lord Reay exposa les motifs qui justifiaient une motion aussi radicale : « Le monde a bien changé et nous devons changer également. Le trafic de contrebande ne saurait être supprimé. Les guerres récentes ont démontré qu'il n'a jamais été possible de priver un belligérant des munitions dont il avait besoin. Essayer de supprimer le commerce de contrebande n'est que faire du tort au commerce neutre, bien plus qu'aux belligérants... Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi, au commencement on pouvait se contenter d'un règlement peu compliqué. Il suffit de se rappeler les conditions du commerce mondial à cette époque. Les navires d'alors n'avaient qu'un faible tonnage; la cargaison toute entière était consignée au même endroit et était déchargée dans un seul port..., et celle-ci n'était pas destinée à être réexpédiée à l'intérieur après avoir été déchargée au port du consignataire. De plus, les articles dont pouvait avoir besoin une armée ou une flotte étaient peu nombreux. Il s'ensuit qu'il était assez facile d'exercer le droit de visite, puisque d'un côté la destination du navire suffisait pour indiquer la présence d'articles de contrebande conditionnelle et que, de l'autre côté, un navire ne portait jamais des articles de contrebande absolue, sauf à destination d'un belligérant.

« Les conditions actuelles sont tout autres : l'extension énorme du transport par chemin de fer; les progrès des sciences qui, en multipliant les engins de la guerre sur terre et

mettre le jugement de la prise ainsi que, le cas échéant, l'établissement des indemnités à attribuer aux neutres. Il est bien entendu qu'en cas de saisie ou destruction des prises neutres, reconnues illégales par la Cour des prises ou par les autorités compétentes, les intéressés ont le droit à une action en dommages-intérêts. »

Digitized by Google

sur mer, ont augmenté dans la même mesure le nombre des articles indispensables aux opérations d'une flotte ou d'une armée; le grand accroissement des dimensions du navire de commerce moderne; autant de raisons qui font que les vieux règlements ne répondent plus du tout au but proposé, qui est d'empêcher les neutres de faire le commerce de contrebande. C'est ainsi que le belligérant a été conduit à essayer d'adapter les règles d'autrefois aux conditions modernes, et n'a, en réalité, réussi qu'à créer un ordre de choses qui entrave outre mesure le commerce des neutres, sans donner au belligérant un avantage égal au tort commis. Les découvertes de la science moderne ont beaucoup augmenté le nombre des articles qui sont indispensables aux mouvements et aux opérations des forces navales et militaires. Ces articles, tels les traverses pour les chemins de fer ou les fils télégraphiques, peuvent pour la plupart, être utilisés dans un but pacifique autant que militaire et c'est ainsi que les belligérants ont été conduits à ajouter à la liste de contrebande un grand nombre d'objets, qui sont également nécessaires aux besoins de l'industrie pacifique et à empêcher le neutre, de cette façon, de se livrer à un commerce parfaitement innocent... Il faudrait codifier la loi de contrebande et insérer dans ce code non seulement une liste des articles prohibés, mais aussi des pénalités encourues par les neutres se livrant à ce commerce. C'est là, il me semble, une tâche herculéenne qu'aucun jurisconsulte n'oserait entreprendre et le seul moyen, à notre avis, de résoudre le problème est d'abolir l'idée même de contrebande... Afin de prouver que mon gouvernement n'a proposé ce changement dans les principes du droit international qu'après avoir mûrement réfléchi sur le problème, il est utile de rappeler que la Grande-Bretagne a eu l'occasion d'envisager la question des deux points de vue — celui du belligérant et celui du neutre — depuis la réunion de la dernière conférence, en 1899. Comme belligérant, elle a essayé de réprimer le commerce de contrebande entre les neutres et son adversaire; comme neutre, elle a été témoin du désarroi de son commerce en Extrême-Orient, à la suite des efforts que firent les belligérants pour

Digitized by Google

réprimer le trafic de contrebande auquel se livraient indubitablement les neutres. On n'exagère en rien l'importance des incidents qui ont eu lieu à ce moment-là, lorsque l'on déclare que ce n'est que grâce aux qualités de tact et de patience dont firent preuve les gouvernements intéressés, que ces incidents ne furent pas plus graves. L'expérience récente a donc confirmé mon gouvernement dans mon opinion. Il demeure fermement convaincu que, dans l'état actuel du commerce mondial et des sciences humaines, l'exercice du droit de saisie n'a pour résultat que d'entraver le commerce des neutres sans donner aux belligérants des avantages compensateurs et d'amener fatalement l'ingérence de ceux-là dans la lutte. »

C'est M. Renault, interprète déjà, au sujet de la déclaration de guerre, de la thèse la moins libérale, qui fut chargé de répondre aux arguments que la délégation britannique avait fait valoir. Il le fit dans les termes suivants : « On a mis quelque exagération dans l'exposé de la pratique, dans le but de faire condamner l'idée. On a argué de ce que les navires peuvent avoir un chargement mixte, et on a négligé les cas très nombreux où ils sont chargés exclusivement pour le belligérant. On n'a pas considéré que la publication préventive servait d'avertissement au commerce, provoquait la hausse des assurances et constituait déjà un frein nécessaire. Il ne convient pas d'encourager les neutres à des gains exceptionnels dus à l'état de guerre. La déclaration de Paris a déjà produit un tel effet. On irait bien au delà en abolissant la contrebande, et les tendances pacifiques seraient loin d'y gagner. Le droit de visite et de saisie des objets de contrebande est déjà le résultat d'une évolution. Jadis on prétendait isoler l'adversaire, interrompre ses rapports d'abord avec les sujets de l'autre belligérant, puis même avec les neutres, ou d'une façon absolue, ou au moyen du blocus. Finalement, le neutre a été admis à communiquer avec les belligérants, mais avec une restriction portant sur les objets de contrebande. On n'est pas allé jusqu'à prescrire à l'État neutre à cet égard un contrôle sur ses sujets. Mais en revanche, les belligérants conservent le droit de visite. Ils exercent eux-mêmes une police qui n'est

Digitized by Google

pas imposée aux États neutres. Ces derniers se contentent de faire, au début de la guerre, une déclaration pour avertir leurs nationaux des dangers que leur ferait courir l'exercice de la contrebande. Ils ne se désintéressent pas, pour cela, des dommages que leurs sujets pourraient subir. Ils se reservent d'intervenir en cas d'abus de la part des belligérants. Il y a, dans tout cela, une sorte de transaction, d'accord, entre les belligérants et les neutres. La délégation française estime cependant qu'il y a des améliorations à apporter. C'est une question sur laquelle l'opinion publique a parlé. Ce que l'on reproche surtout à la pratique actuelle, c'est son incertitude, c'est l'absence de règles précises. C'est en s'inspirant de cette idée que la délégation française a fait connaître les lignes principales de sa proposition. Le système qu'elle préconise a pour point de départ l'indication limitative des objets qui constituent la contrebande absolue. Le trafic des objets de contrebande absolue, c'est-à-dire de ceux qui sont exclusivement destinés aux besoins de la guerre, est illicite par lui-même; dès que les hostilités sont ouvertes, les neutres doivent s'en abstenir, sans qu'il y ait besoin de déclaration préalable spéciale; à l'heure actuelle, lorsque de tels objets sont l'objet d'une capture, les règles appliquées ne sont pas les mêmes dans toutes les marines. La proposition française comporte une sanction unique, elle estime qu'une règle défectueuse, mais unanimement appliquée, est meilleure que l'incertitude qui porte tantôt sur la proportion de la contrebande dans la cargaison du navire, tantôt sur la bonne ou la mauvaise foi du capitaine. Maintenant, il est probable que si on se bornait à ne comprendre dans la contrebande de guerre que les objets de contrebande absolue, les intérêts des belligérants ne seraient pas satisfaits; il est des circonstances où un belligérant doit, suivant la situation sociale, économique ou militaire de son adversaire, interdire le trafic de tels ou tels objets. Ces objets présentent avec les autres une différence essentielle. Ils doivent tout d'abord faire l'objet, de la part du belligérant, d'une déclaration formelle. A l'égard des objets de cette seconde catégorie, la délégation française propose d'appliquer des

Digitized by Google

règles différentes; il peut se faire, en effet, que l'on puisse établir qu'ils sont destinés à une flotte belligérante ou à une ville assiégée; si, en un mot, le belligérant peut prouver le but nettement hostile de la cargaison, il lui appliquera les règles de la contrebande absolue, c'est-à-dire la confiscation pure et simple. Si, au contraire, le belligérant ne peut pas faire cette preuve, il n'aura, à l'égard de la cargaison suspecte, qu'un simple droit de préemption. Cette disposition aura pour effet de mettre une barrière à la tentation du belligérant d'étendre trop longuement la liste des objets de contrebande; l'exercice de son droit de préemption sera une lourde charge qu'il ne voudra pas assumer à la légère. »

Lors du vote, vingt-six gouvernements se prononcèrent en faveur de l'abolition de la contrebande. C'était un échec honorable, mais ce n'en fut pas moins un échec, car parmi les opposants se trouvaient l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France et la Russie. On tenta de dresser des listes des objets constituant la contrebande absolue, mais l'entente ne put s'établir et le domaine de la contrebande reste donc livré à toutes les incertitudes, à tous les abus.

La Grande-Bretagne prit, à cette occasion, une attitude hardie : elle convoqua, en une réunion privée, les délégués des gouvernements qui avaient appuyé sa thèse, mais, à l'exception du délégué de Haïti, ils se refusèrent à signer une convention conclue en dehors de la Conférence de la Paix; ils déclarèrent n'avoir aucune instruction pour conclure des conventions particulières avec une majorité éventuelle de puissances et ne pouvoir se départir du principe établi que l'on ne saurait agir qu'à l'unanimité ou à la presque unanimité. En vain l'un des délégués britanniques rappela-t-il que les représentants d'États souverains peuvent conclure entre eux des traités, à tout instant et en tout endroit, qu'ils étaient réunis et qu'ils étaient d'accord, qu'il ne s'agissait pas d'imposer une législation par une majorité, car tout groupe de puissances pouvait signer un traité, même si elles ne constituaient qu'une petite minorité. Inutiles efforts : les diplomates s'inclinèrent avec un respect presque superstitieux devant le fétiche de l'unanimité !

(*A suivre.*) H. LA FONTAINE.

Digitized by Google

L'ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE

Deux faits dominent l'évolution du travail au siècle dernier : la suppression du régime corporatif, la naissance, le développement du machinisme. Presque simultanément s'inaugurent la liberté de la main-d'œuvre et l'introduction d'un facteur nouveau et dominateur dans la production.

Mais si la liberté du travail élargit l'horizon de l'ouvrier, le machinisme, à l'origine, contrecarre son essor, contrarie l'initiative individuelle. Les ressources de production de l'industrie se multiplient dans des proportions énormes et l'effort personnel, brusquement désentravé, est enveloppé comme dans un tourbillon par la prospérité miraculeuse du machinisme. Celui-ci impose à l'artisan ses lois scientifiques, il y asservit le travailleur qui, en réalité, se soustrait ainsi à la contrainte de l'organisation antérieure du travail pour passer sous le despotisme aveugle de cet élément récent de la production. L'unité ouvrière, insuffisamment préparée à analyser les moyens complexes nouveaux, se discipline jusqu'à la valeur d'un simple élément mécanique, son ignorance la réduit à être un inconscient rouage que la division forcée et infinie du travail oblige à la spécialisation hâtive. De cette spécialisation, l'ouvrier ne tâte les secrets qu'en aveugle, par une méthode empirique. Cantonné dans ses ouvrages de détail, nulle préparation, qu'on ne lui a d'ailleurs pas offerte, n'est exigée : il n'y apporte qu'une sorte de force d'inertie, au lieu de l'intelligente collaboration souhaitable. Occupé à un des rameaux de la grande industrie, il gagne ou, plus exactement, il perd sa vie à des besognes coutumières, sans cesse identiques, dans le

Digitized by Google

cadre étroit où il se meut, à la manière d'un automate. L' « apprentissage » est devenu un mot vain, le « bon ouvrier », selon l'expression consacrée, disparaît. L'ouvrier ne connaît pas *le* métier, puisqu'il n'a pas été initié *aux* métiers ; il n'a pas le sens des *généralités manuelles*.

La servilité de ses occupations le ravale, la profession manuelle est décriée. Le salaire, en raison de la dépréciation du travail, diminue relativement ; il est plus élevé comme chiffre matériel, mais il ne répond plus aux besoins de l'existence, surtout aux aspirations de confort toujours croissantes. Le malaise de la vie économique s'aggrave et l'ouvrier, exploité, subit le machinisme, sans force pour réagir.

Au moyen âge, en général, l'artisan jouissait de l'estime que lui valait son chef-d'œuvre ; maintenant, il voit décroître la situation qu'il occupait dans la vie sociale. Son amour-propre est atteint : son fils ne sera pas ouvrier comme lui. La considération dont on entoure l'employé grise sa fruste compréhension des situations sociales. Au mépris et aux salaires infimes dont on accable le « porte-outils », il préfère les avantages moraux et peut-être matériels dont on rétribue le « gratte-papier ».

L'on assiste alors à l'exode des enfants de la classe laborieuse vers les emplois.

L'accession en est rendue moins malaisée par la vogue de l'enseignement secondaire, les facilités qui le rendent aisément abordable aux humbles. Loin de nous la pensée de récriminer ; nous constatons simplement.

Nécessairement cette ruée en masse vers les emplois devait y amener de l'encombrement ; l'offre dépassa la demande et les traitements fléchirent jusqu'à rendre illusoires, négatifs même, les avantages des situations qui conservent la finesse aux mains et ne salissent pas les habits. La réaction n'allait pas tarder.

On prêta plus d'attention aux plaidoyers en faveur, en l'honneur des carrières manuelles ; on examina de plus près les moyens de rendre à celles-ci l'hommage auquel elles peuvent prétendre. Mais on s'aperçut que tout était à faire pour per-

Digitized by Google

mettre à l'ouvrier de revendiquer une part digne dans l'organisation du travail. Ignorant du métier, il était sans puissance; il fallait le rendre conscient de ses occupations.

Or, l'organisation moderne du travail n'a pas prévu l'*éducation* ouvrière et ne semble pas devoir s'en préoccuper. Elle ne s'en inquiétera vraisemblablement guère, car son rôle apparaît surtout de production à outrance. Le machinisme apprécie moins la main-d'œuvre que les multiples rouages mis à sa disposition par les savants, les chercheurs, les inventeurs. Son besoin intense de produire ne s'embarrassera pas de savoir si la main qui meut l'appareil est consciente ou inconsciente ; il lui suffit qu'elle se meuve. Erreur sans doute mais, à de rares exceptions près, sa prodigieuse fortune l'ignorera.

Cependant, il est de l'intérêt de chacun, du patron comme de l'ouvrier, de l'exploitant comme de l'actionnant, que ce dernier soit instruit du travail confié à ses soins ; pas n'est besoin, sans doute, d'appuyer sur cette nécessité ; elle ressort des faits, et bien mal inspiré serait celui qui en nierait l'évidence.

* * *

De tout ce qui précède, ne doit-on pas conclure qu'une résurrection de l'apprentissage est à tenter?

Jadis il était résolu par le compagnonnage. Mais celui-ci ne nous apparaît guère appelé à faire fortune à nouveau. Il constituerait une régression, contraire aux lois de l'évolution économique, et l'on se représente mal cette conception rigide du travail s'accommodant avec l'exercice de la liberté instauré par les révolutions modernes.

Par ailleurs, les ouvriers privés de leur système d'éducation professionnelle n'ont pas eu le temps d'en organiser un en rapport avec les conditions nouvelles du travail. Et en possédassent-ils le loisir et la volonté, en auraient-ils eu les moyens?

Il appartenait à notre époque d'émancipation démocratique de s'en préoccuper. La collectivité, aussi bien qu'elle intervient pour la formation des serviteurs du fonctionnarisme, du com-

Digitized by Google

merce, du droit, du notariat, de l'art de guérir, de l'enseignement, etc., se doit donc de songer également aux ouvriers et à leurs fils qui veulent rester ouvriers.

Quantité d'écoles industrielles sont nées. A quel besoin répondent-elles? Au besoin d'apprendre *un* métier puisqu'elles spécialisent immédiatement, puisque, dans la plupart des cas, elles s'adressent à des apprentis qui sont déjà à l'usine et à l'atelier. Sans doute il serait puéril de contester leur utilité, mais il serait téméraire d'affirmer qu'elles résolvent la question, *toute* la question.

Le malaise, nous l'avons dit, provient de l'ignorance chez l'ouvrier des *généralités manuelles*, du manque d'initiation *aux* métiers. C'est ce défaut qui l'empêche de trouver sa vocation, de choisir *un* métier. L'enfant qui veut devenir un ouvrier doit être préparé par un apprentissage adéquat *aux* métiers et l'école industrielle n'existe que pour lui apprendre *son* métier. Il y a là une différence très appréciable.

En effet, que se passe-t-il dans la pratique?

Dans l'état actuel de notre enseignement primaire, celui-ci comprend trois degrés, divisés chacun en deux années d'études. Les études primaires, telles qu'elles sont réglées par l'organisation légale, comprennent six années d'études pour l'enfant de 6 à 12 ans, normalement.

Arrivé à cet âge de 12 ans, ayant terminé ses études primaires, l'enfant trouvera des établissements scolaires pour continuer son éducation en vue de n'importe quelle profession, *sauf* celle d'ouvrier! Il peut, dira-t-on, entrer à l'usine, à l'atelier. Erreur. Il y a d'abord l'obstacle légal; et ensuite s'il parvient néanmoins à se faire embaucher là où il ne tombe pas sous les interdictions de la loi protectrice du travail de l'enfant, la débilité de son âge le reléguera aux besognes serviles, il deviendra trop fréquemment le souffre-douleur, il n'y acquerra pas le goût, mais le dégoût du métier. Mettons les choses au mieux; aussitôt que ses aptitudes physiques le lui permettront, il s'initiera non pas au métier, mais à la spécialité du métier où le hasard très souvent le cantonnera; il ira grossir le nombre considérable des ratés manuels qui, hélas! sont la généralité des ouvriers : *aujourd'hui il n'y a plus de bons ouvriers.*

Digitized by Google

Sans doute, il aura la ressource de l'école industrielle, si le lieu où il vit en possède une; mais remarquons que celle-ci a généralement un programme de spécialisation dans *un* métier. Sans que son utilité soit contestable, elle ne contribue pas à apporter un remède radical au défaut de préparation à l'apprentissage *des* métiers. Par sa spécialisation même elle n'a pu s'intéresser beaucoup aux généralités indispensables; elle n'est pas la suite logique des trois degrés de l'école primaire, d'où l'enfant, qui veut devenir ouvrier, sort désemparé, sans guide et sans éducateur manuel.

Ce qui manque dans l'organisation scolaire, c'est un degré qui fasse suite aux trois degrés primaires, un quatrième degré où l'enfant apprendrait les généralités indispensables à l'apprentissage rapide, aisé et rationnel de tous les métiers, selon l'expression heureuse de M. Morichar, échevin de l'instruction publique de la commune de Saint-Gilles, dans un rapport sur la question soumis au Conseil communal de cette commune en 1902 (11 septembre). (Cette commune a, en effet, créé, à cette date, ce quatrième degré technique.)

La question de l'apprentissage des métiers avait été agitée sans issue décisive en Allemagne, en Suisse. En France, deux hommes éminents, Guizot et Duruy, à des époques déjà relativement lointaines, s'occupant de l'enseignement secondaire, en avaient eu l'intuition, sans d'ailleurs la résoudre, mais un industriel, M. Somasco, a tenté, plus récemment, un essai d'un grand intérêt. Il a annexé à ses usines, à Creil, un atelier, une école primaire complémentaire, dont il expose la mission dans un article de la *Revue pédagogique :*

« *... Pour que l'école primaire supérieure, dit-il, soit attrayante* « *et que sa construction s'impose partout, il faut que l'élève y* « *reçoive, en même temps qu'un complément d'instruction générale* « *un enseignement approprié à ses occupations futures.* Si l'on « veut éviter à l'enfant d'ouvrier des conséquences néfastes qui « résultent du séjour prématuré des usines, si l'on veut qu'il « fréquente l'école après l'obtention du certificat d'études pri- « maires, et non le jeter en pâture aux tentations qui, dès le

Digitized by Google

« début, assaillent sa faiblesse, si l'on veut le soustraire aux « attraits de malsaines distractions et lui interdire l'accès de « cette route descendante où s'engloutissent les bonnes volontés « et les énergies, il est indispensable qu'il sache que l'école pri- « maire supérieure est faite pour lui ; il faut que les avantages « qu'il doit retirer de l'enseignement qu'il y recevra soient « rendus assez évidents pour lutter contre l'appât trompeur du « gain immédiat et contraindre les familles à en abandonner « le profit apparent.

« C'est là une nécessité sociale de premier ordre, c'est un « vide qu'il faut combler. »

Quel sera donc le programme de cette école primaire supérieure destinée à combler ce vide.

S'inspirant de ce qu'elle doit être la suite logique de l'école primaire élémentaire, de ce qu'elle ne doit pas doubler les organismes existants, et surtout du but bien déterminé qu'elle doit atteindre : l'éducation générale de l'enfant, en vue du choix d'une profession manuelle, elle adoptera la continuation du programme de l'école primaire élémentaire et y ajoutera, pour en faire bientôt la base de son enseignement : le dessin, la géométrie, le travail manuel. Le dessin c'est la « langue universelle des arts manuels », la clef de tous les métiers. La géométrie, le travail manuel, lui sont étroitement apparentés. Ces trois branches, qui formeront le fond du programme, seront enseignées dans tout ce qu'elles ont de pratique exclusivement, la théorie pure sera rigoureusement bannie en tant qu'elle n'apporte pas de réalisation pratique immédiatement utilisable. Il faut inculquer aux enfants la méthode, le désir du pourquoi des choses, le besoin de raisonnement de la pratique des métiers.

C'est sur ce programme déterminé que le Conseil communal de Saint-Gilles vota les crédits nécessaires à la création de l'école. Comment celle-ci fut-elle édifiée, comment prospéra-t-elle? C'est ce que nous apprit le directeur de l'établissement, M. Victor Devogel, dans le superbe discours qu'il prononça à l'inauguration des nouveaux locaux que la commune de

Digitized by Google

Saint-Gilles a construits, séduite par la faveur qu'obtint l'institution et pour satisfaire à ses besoins sans cesse croissants. Cette inauguration eut lieu le 12 octobre 1907, cinq ans après l'ouverture des classes, embryon de la nouvelle école.

« Son but », dit M. Devogel, auquel il faut rendre cet hommage d'avoir été non seulement l'inspirateur, mais aussi l'organisateur averti de cette conception, « est simple et élémentaire, mais net et précis. Irrévocablement fixé, dès le début, grâce à de longues études antérieures, jamais on n'en a dévié.

« Créer pour la classe ouvrière un organisme où ses fils pussent recevoir une éducation générale préparatoire à tous les métiers ; établir une école où les enfants du peuple et du petit patronat, ne désirant pas adopter la carrière administrative ou devenir employés ou commis, reçussent une instruction manuelle nettement caractérisée ; fonder un établissement où, en un mot, le fils de l'ouvrier VOULANT RESTER OUVRIER, désireux de se lancer dans ce que nous appellerons la CARRIÈRE MANUELLE, tout en se développant intégralement, pût se préparer à sa FONCTION SOCIALE future, tel apparaissait le problème à résoudre.

« Rien de semblable n'existait nulle part, on nous permettra de le constater. . . . . .

« La méthode fut simple et élémentaire, mais nette et précise.

« Procéder, suivant l'expression énergique du rapport de M. l'échevin de l'instruction publique sur la création de l'établissement, à des *coupes sombres* dans les programmes existants ; partir pour cela du principe de l'intérêt bien entendu de l'élève, se baser sur cet autre principe nettement établi par Spencer de l'utilitarisme scientifique ; pour cela encore, déterminer les branches d'enseignement indispensables à l'ouvrier, grouper autour d'elles les autres branches d'intérêt aussi grand, quoique moins apparent parfois, puis, pour chacune d'elles — travail considérable et non encore terminé, le sera-t-il jamais ! — supprimer avec une rigueur inflexible tout ce qui n'est que théories pures, abstractions

Digitized by Google

« doctrinales, théorèmes, règles, principes sans utilité pratique et inopérants pour la compréhension des faits nécessaires ; au contraire, verser dans les cours, sous leur forme réelle d'applications industrielles, d'établis ou de dessin, tout ce que l'atelier, le chantier, l'usine pouvaient donner en manière de tracés, d'expériences, de faits acquis ; en un mot, transposer, dans son enseignement, la vie moderne, muer l'école en un *microcosme manuel et industriel*, galvaniser l'élève en le faisant participer à *l'existence mécanique* de son pays et du monde, telle se montrait l'œuvre aux yeux de l'édilité saint-gilloise.

« Il fallait encore s'abstraire de l'ambiance, vivre une vie scolaire nouvelle, imaginer des procédés, créer des méthodes allant rapidement au but sans sacrifier le développement intellectuel ; il fallait surtout peut-être créer l'UNITÉ DE LA MÉTHODE, une liaison intime entre les branches, une connexion constante entre les cours. . . . . .

« Mais la pierre angulaire de l'édifice à construire était le travail manuel basé sur ses annexes les plus importantes : la géométrie et le dessin.

« Ici la question s'aggravait, car l'écueil était voisin.

« Imprudent, on pouvait tomber dans la spécialisation, dans l'accumulation d'exercices empruntés à un métier ou une série de métiers déterminés.

« Spécialiser, c'était professionnaliser : professionnaliser, c'était l'amateurisme transporté dans le domaine pédagogique.

« On devait l'éviter à tout prix. On l'évita résolument.

« L'école fut établie comme un LABORATOIRE D'OCCUPATIONS MANUELLES. Faire l'*éducation manuelle* INTÉGRALE du futur ouvrier ; lui faire ouvrer le plus de matières premières possible en maniant le plus d'outils possible ; n'hésiter devant aucun travail qui fût dans ses moyens d'action ; étudier les attitudes pour les corriger éventuellement ; permettre à l'élève de choisir en connaissance de cause son métier à la fin de ses études, en un mot faire l'ÉVEIL DES VOCATIONS ; pour être certain de ne rien oublier, étudier tous les outils

Digitized by Google

« dans leur principe géométrique ou scientifique, dans leur « forme, leur action, leurs qualités, leurs variétés et leurs trans- « formations, c'est-à-dire synthétiser l'étude de l'outil humain ; « couronner en un mot le développement manuel par cet « admirable COURS D'OUTILS qui est, suivant le mot heureux « de l'éminent député de Bruxelles, M. Paul Hymans, qui « nous faisait l'honneur de visiter l'école, comme la PHILOSO- « PHIE DU TRAVAIL MANUEL, tel fut le but poursuivi.

« L'outil, tant décrié, devenait un INSTRUMENT D'ÉMANCI- « PATION INTELLECTUELLE...

« Il fallait également s'occuper de l'éducation esthétique si « négligée par nos ouvriers : on inscrivit au programme l'étude « du dessin au point de vue purement ornemental, celle des « manifestations artistiques de l'humanité sous toutes ses « formes aboutissant à la compréhension de l'art, à la compo- « sition de modèles nouveaux, à l'émotion esthétique devant « un beau spectacle ou devant une belle œuvre. . . . . .

« Et, peut-être par-dessus tout, fallait-il songer à l'éducation « morale.

« Ici particulièrement on voulait rompre avec les systèmes « en vigueur. On tenta de créer une atmosphère de haute « moralité, d'intéresser la famille au travail de la classe, d'éta- « blir entre elle et cette dernière un lien permanent et indes- « tructible. De plus, respectueuse de toutes les croyances, « l'école devait avant tout prêcher le respect de la liberté « en toute matière; elle s'érigeait, trop orgueilleusement « peut-être, en temple de la tolérance et de la fraternité « humaines.

« On établit un mode d'éducation d'où était bannie toute « contrainte, basé sur la culture du moi, de la dignité, du « respect de soi-même, de l'horreur du mensonge et de la « délation, du développement du caractère et surtout de l'édu- « cation de la volonté; où n'apparaissaient ni punitions ni « récompenses; où la responsabilité était dressée en dogme « intangible, où la pratique du devoir primait la connaissance « du droit. On dit à l'enfant: TU VEUX ÊTRE UN HOMME, « APPRENDS A LE DEVENIR... »

Digitized by Google

Si une conception réalisée avec une telle clarté de vues, une conviction obstinée dans les résultats, aboutit au succès, il n'y a pas lieu de s'en étonner et l'on comprend que l'administration communale de Saint-Gilles ait été conquise et n'ait pas ménagé ses sacrifices pour doter l'institution de bâtiments dignes du but poursuivi. Après avoir été hébergée pendant cinq ans dans des locaux provisoires, l'école primaire supérieure est donc allée occuper les magnifiques bâtiments qui lui étaient destinés rue de Plaisance, au centre du quartier le plus populeux et le plus vivant de la commune. Rien de l'austérité trop souvent regrettable des « écoles » habituelles. Au contraire, une façade d'aspect riant où s'éclairent de vastes verrières; des salles spacieuses, bien aérées, servent d'ateliers pour le travail du bois, pour le modelage, dessin ornemental et industriel, cours oraux, musée avec notamment des collections d'outils, synthèse du travail manuel, salle de conférences, forge dans les sous-sols, le tout muni d'installations électriques et de tous les perfectionnements modernes de l'industrie. Il est accueillant, ce temple élevé au travail manuel, où vibre toute une population scolaire dont l'activité et l'enthousiasme, sagement éduqués par le corps professoral, sont un hommage permanent rendu à l'idée tutrice de cette œuvre : la renaissance des carrières manuelles.

Telle nous apparaît donc cette institution intéressante édifiée pour résoudre le problème que nous avons tenté d'esquisser au cours de cette étude.

La sagace hardiesse de son programme, l'esprit de méthode qui a présidé, comme on l'a vu, à son application, autorisent la plus grande confiance dans les résultats à atteindre. Pour pouvoir les apprécier, l'école primaire supérieure est évidemment trop *neuve*. Mais cependant, de son passé, relativement court, on peut augurer très favorablement son avenir. Certes, elle devra éviter des écueils, surmonter des obstacles; il faudra par exemple, comme dit M. Devogel, se garder de l'amateurisme; le personnel, à cet effet, ne saura être choisi avec assez de discernement pour que l'exécution manuelle arrive à la perfection la plus grande qu'on puisse atteindre chez les enfants,

Digitized by Google

relativement jeunes encore, qui se confient au nouvel organisme. Il faudra de la sorte vaincre les préventions des patrons contre tout ce qui est enseignement scolastique en matière de métiers ; et il semble bien qu'à cet égard les pionniers de l'initiative à Saint-Gilles aient compris qu'il était indispensable de s'inspirer des réalités effectives et de rejeter toute science qui ne serait que livresque.

Une expérience est tentée, de main de maître ; elle inspirera tous ceux qui sentiront imminente la solution du malaise qui pèse sur l'apprentissage des métiers. Cette expérience est déjà un modèle qui fait honneur à ceux qui l'ont conçue. Ils ont édifié l'*école de l'enfant du peuple* et, à ce titre, on peut dire qu'elle est de saine et réconfortante démocratie.

LÉOPOLD ROSY.

Digitized by Google

LE MARTYROLOGE PROTESTANT DES PAYS-BAS (1523-1597)[1]

Les récents travaux de M. M. Hubert sur l'histoire des communautés protestantes qui survécurent dans notre pays aux commotions du XVI^e siècle, ont ramené l'attention sur la grande tragédie de nos luttes contre toutes les forces de la monarchie espagnole, mises au service de la réaction politique et religieuse. Peu de questions ont été aussi controversées que le chiffre des martyrs qui sont tombés victimes de leur attachement à la liberté de conscience sous les règnes de Charles-Quint et surtout de Philippe II. Grotius donne le chiffre de 100,000. Guillaume d'Orange, dans sa *Justification*, celui de 50,000 D'après plusieurs historiens, le duc d'Albe se serait vanté d'avoir fait périr 18,000 personnes pour crime d'hérésie. Gachard, s'appuyant sur les dires des envoyés des États-Généraux au duc d'Anjou en août 1580, parle de 6 à 8,000. Il s'est trouvé des écrivains catholiques modernes pour réduire à quelques centaines le chiffre des victimes de l'Inquisition.

M. Jean Meyhoffer reprend toutes ces données avec une critique sagace. Il écarte tout d'abord les protestants qui sont tombés les armes à la main sur les champs de bataille ou qui ont été massacrés dans le sac des villes révoltées et dans les exécutions en masse dirigées surtout contre les anabaptistes. Après avoir compulsé avec soin les martyrologes publiés au XVI^e et au XVII^e siècles par les protestants néerlandais, s'aidant en outre des travaux publiés par MM. Van der Haeghen, Arnold et Vanden Berghe dans la *Bibliotheca Belgica*, il arrive, par comparaison avec les archives des principales villes de l'époque, à la conclusion que le nombre approximatif des hérétiques réellement exécutés a été de 18 à 20,000. Les deux premiers bûchers s'étaient allumés le 1^er juillet 1523, sur la Grand'Place de Bruxelles; le dernier flamba, à Bruxelles également, le 19 juillet 1597. M. Paul Fredericq a publié les principales sentences qui furent exécutées dans l'intervalle, et son *Corpus Inquisitionis* offre une source inépuisable

(1) JEAN MEYHOFFER, *Le Martyrologe protestant des Pays-Bas* (1523-1597). — Publication de la Société d'Histoire du protestantisme belge. 1 vol, in-8° de 204 pages, 1907.

Digitized by Google

de documents irréfutables à ceux qui, comme M. Meyhoffer, veulent mesurer les pertes causées à notre pays par ces 75 années de persécutions.

Le chiffre des martyrs n'est, du reste, qu'un des éléments de la question. Au sang versé sur les échafauds, il faut ajouter les milliers de protestants et de suspects qui prirent le chemin de l'exil, portant à l'étranger les ressources de leur intelligence et de leur industrie. Nos provinces démembrées, nos villes ruinées, nos campagnes désertes, la fermeture de nos débouchés, la décadence des arts et des lettres, la recrudescence de la superstition et pour plus de deux siècles un avilissement général des caractères, voilà ce que nous a valu le maintien de l'Eglise Romaine, à l'époque où la Hollande, plus heureuse, réussissait à secouer le joug. Il est bon que, de temps à autre, des ouvrages comme celui de M. Meyhoffer, d'autant plus impressionnants qu'ils restent plus fidèles à l'impartialité historique, viennent nous rappeler ce que nous devons au catholicisme dans le passé de notre pays. G.

Digitized by Google

PETITE CHRONIQUE

Les théâtres. — Va-t-il falloir, chaque mois, annoncer une première au **Théâtre Royal de la Monnaie?** Je le crois bien, et je le crains un peu. Ces diables de directeurs sont d'une activité qui égale leur initiative, et d'une initiative qui égale leur activité. Ils nous promettent, sans délais, une œuvre de Leroux, suivie d'une œuvre de Dalcroze. Et voici quinze jours à peine qu'ils nous ont donné quatre actes, mis en musique par M. Messager!

Ces quatre actes ont été écrits par MM. de Flers et de Caillavet. Écrits, c'est un mot juste. Les livrets d'opéra sont, en général, peu ou point écrits. Il est entendu que ce qui ne vaut pas d'être dit, on le chante; et la prose ou les vers prosaïques de nos opéras brillent le plus souvent par le dénûment le plus absolu. Mais quand on a écrit *L'Éventail, Miquette,* etc., qu'on est le Meilhac et le Halévy de la République radicale, on se doit, et à son pays, et à M. Anatole France qui en est le grand écrivain, de tenir décemment une plume. La façon dont ces nouveaux Siamois de l'art tiennent la leur est plus que décente — dirai-je qu'*indécente,* en me souvenant de certaines fantaisies très libres dont ils avouent la paternité? — Il n'importe, si elle est spirituelle. Et elle est cela, elle l'est toujours et partout, elle l'est avec une abondance indéfiniment variée, sinon avec une distinction toujours soutenue.

Le Chandelier, d'Alfred de Musset, est, on le sait, une merveille de grâce émue et de légèreté chantante par lui-même. D'autant plus périlleuse était l'opération, qui consistait à l'habiller en opéra, à recouper par-ci, à allonger par-là le joli habit bleu, à boutons d'or, de son héros, qui pourrait bien être le propre habit du poète. Les librettistes n'ont rien endommagé, et c'est déjà d'un beau mérite. Ils ont conservé aux principaux personnages leur véritable caractère. Souvenez-vous de Meilhac et Halévy arrangeant en drame lyrique la *Carmen* de Mérimée, et vous me comprendrez.

Quant au musicien, puisque Gounod et Poise ne sont plus là, il est certain que ce devait être Messager, l'auteur de *Véronique* et de *La Basoche,* c'est-à-dire l'éveilleur tendre, délicat et avisé des vieilles choses et des vieux sentiments d'essence bien française. A une époque où l'archéologie se prête à tous les jeux (et où c'en est un très aimé que de transposer des nuances de sensibilité et des expressions de vie antérieure à nous-mêmes), on ne pouvait mieux faire que de demander à M. Messager le concours de son talent et de son savoir.

C'est ce que constatait l'autre jour l'excellent juge du *Guide musical :* « De tous les compositeurs actuels, écrivait-il — et je lui cède la plume —,

Digitized by Google

M. Messager devait être le plus apte à envelopper de musique cette histoire galante, que d'autres eussent été tentés d'assombrir ou de dramatiser en recourant à des procédés de composition qui ne s'adaptent guère à un sujet aussi léger. Lui seul, peut-être, pouvait conserver à l'œuvre poétique le parfum XVIII^e^ siècle qui s'en dégage d'un bout à l'autre, tout en employant une écriture d'un raffinement très moderniste.

« La partition nouvelle, que nous aurons connue peu de mois après son apparition à Paris, est, sous ce rapport, des plus réussie. Bien que l'auteur en écarte d'une manière absolue l'emploi des motifs conducteurs — plutôt par tempérament que par système —, elle présente une unité de conception, de réalisation, de tenue, qui serait d'un grand charme si, par le développement peut-être excessif que l'œuvre originale a reçu en sa transposition, cette unité même ne donnait lieu à la longue à quelque impression de monotonie. Une œuvre musicale en cinq tableaux, occupant une soirée entière, a besoin aujourd'hui de la variété que font naître les multiples procédés, les inépuisables ressources de l'orchestration moderne.

« Certes, ces procédés, ces ressources, M. Messager les connaît mieux que bien d'autres, et il excelle à les mettre à profit; mais il les a utilisés avec la discrétion que l'œuvre comportait, et plutôt que de produire une série de tableaux aux tons vifs et éclatants, qui n'eussent pas été en harmonie avec la légèreté du sujet, il nous a montré une succession de pastels aux couleurs amorties, aux teintes légèrement fanées. Ne recourant qu'exceptionnellement aux cuivres, dont il se sert d'ailleurs avec une délicatesse extrême, il fonde son orchestration essentiellement sur les cordes et sur les bois, et il tire de ces deux groupes d'instruments des combinaisons dont beaucoup sont marquées d'un cachet tout à fait personnel. Sa nouvelle partition marque, à cet égard, un progrès encore sur celles qui l'avaient précédée, et elle renferme des pages d'une facture délicieuse; tel l'accompagnement du récit dans lequel Fortunio, au deuxième acte, évoque les souvenirs de sa jeunesse; tel aussi le prélude du troisième acte, qui forme en partie la base du ravissant trio des clercs par lequel s'ouvre celui-ci, pages écrites avec une adresse consommée et où l'on retrouve de vagues souvenirs de la « Siegfried Idylle ». M. Messager, si finement gracieuse que soit sa musique, ne parvient pas toujours d'ailleurs à dégager complètement sa muse de l'influence du maître de Bayreuth : *La Basoche* avait surtout permis de le constater; mais les traces de cette influence ne ressemblent en rien à du plagiat, et quand elles sont visibles, elles donnent à cette musique légère et délicate un ragoût tout particulier.

« On retrouve dans la partition de *Fortunio* toutes les qualités qui font la personnalité de M. Messager. Cette personnalité ne s'affirme pas dès l'abord, comme pour d'autres compositeurs, par des procédés caractéristiques et, dirons-nous, matériels, qui tiennent bientôt de la formule et n'ont plus ainsi un cachet véritablement artistique; elle se dégage plutôt de l'ensemble de l'œuvre produite, de sa tenue générale, laquelle révèle une nature affinée, se plaisant aux nuances subtiles, plus apte à peindre

Digitized by Google

les caprices d'un amour à fleur de peau que la fougue d'une passion profonde et durable, — comme elle met en relief aussi les qualités d'esprit du compositeur, qui manie l'ironie en musique avec une finesse très divertissante. La partition nouvelle abonde en détails spirituels et pittoresques, que l'on prend grand plaisir à découvrir, mais qui souvent sont perdus pour des oreilles distraites, — surtout lorsque le cadre a des dimensions comme celles de la scène de la Monnaie, plus vaste qu'il ne serait désirable pour une œuvre de ce caractère. »

L'interprétation s'est-elle réellement ressentie de ces conditions particulières où l'initiative de MM. Kufferath et Guidé mettait leurs artistes? C'est bien possible, et même pour Mlle Grenville c'est certain. On eût voulu, tout en l'applaudissant, qu'elle se manifestât dans un rôle de plus d'ampleur et d'un caractère plus conforme aux grandes traditions vocales de l'opéra traditionnel. Mais il y a la grâce et la joliesse personnelle de la femme, qui comptent et qui triomphèrent l'autre soir. M. Morati n'échappa point aux mêmes objections, trop artiste du chant peut-être, pour employer la formule, et pas assez comédien lyrique. Tous deux furent pourtant intéressants jusqu'au bout; M. Bourbon eut moins de peine à répondre à nos exigences, comme aussi M. Decléry; les auteurs ont voulu qu'ils restassent dans la norme des créations courantes; ils ont obéi, sans y mettre autrement malice, et ils ont bien fait. Les petits emplois, l'orchestre et la décoration furent dignes de tous éloges.

La venue de M Delmas à Bruxelles nous a valu une reprise de *La Walkyrie*. Je l'avais revue, l'autre soir, à l'Opéra avec cet excellent artiste, M. Van Dyck, Mmes Grandjean et Hatto; avouerai-je que je l'avais revue sans plaisir? Jadis, avec Mme Bréval et le ténor Alvarez, le plaisir en avait été pour moi extrêmement mélangé, et ces jours-ci, la plastique et le style de Van Dyck (même aphone) ne m'avaient été qu'une médiocre atténuation des décevantes impressions d'un wagnérien, auquel on infligeait la version parisienne d'un chef-d'œuvre, resté, en somme, très tudesque. A la Monnaie on se sent déjà dans une atmosphère transitoire, aux portes du germanisme. Sans efforts, un débutant qui n'est ni bien jeune, ni bien beau, mais qui a l'organe et le sens de son personnage, a été tout proche d'une réalisation parfaite. On l'a justement applaudi ce brave Flamand de Molenbeek, hissé subitement aux honneurs des demi-dieux. Mlle Mérentié a le charme captivant de la jeunesse, Mme Blancard est acariâtre à souhait, et M. Marcoux fait un Hunding très saisissant. Quant à Mme Pacary, avouons qu'elle n'est pas la Walkyrie de nos rêves. Après Litvinne et Paquot, la succession virginale reste ouverte...

Au **Parc** il y eut une première d'auteur national. *Kaatje* est une véritable comédie flamande... en français. Ne voyez pas là une réserve ironique. J'estime que jusqu'à nouvel ordre, c'est la seule espèce de comédie que nous puissions, nous petits Belges, écrire avec compétence et succès. A moins de nous dénaturaliser, comme un Francis de Croisset, de perdre toutes les qualités intellectuelles de la race, nous ne sommes capables que

Digitized by Google

d'adaptations scéniques de nos vieilles histoires de Flandre ou de Wallonie (et encore suis-je inquiet sur l'opportunité d'arrangements dus à des écrivains mosans, qui n'ont pas, eux, le sens des ensembles et le souci du décor). Nous pouvons très bien découper en *tableaux* (je souligne à dessein) Uylenspiegel, quelque légende brugeoise comme *Le Voile*, une fantaisie mythologico-réaliste comme *Pan*, peut-être une nouvelle brutale et sincère de G. Eekhoud, son *Kees Doorik*, qu'il devrait bien mettre à la scène. Mais lorsqu'il nous prend envie d'habiller à la mode de 1908 des belles dames et de beaux messieurs, élégants et pervers, nous frisons le ridicule, on l'a vu cinq ou six fois en dix ans.

Donc *Kaatje* est dans nos moyens et, si je puis dire, selon notre genre de beauté. Le public l'a compris, il s'est reconnu, il s'est applaudi, en applaudissant l'auteur. Si j'étais M. Lugné-Poë, c'est-à-dire le grand révélateur des théâtres exotiques à Paris, je demanderais à M. Spaak l'autorisation de jouer *Kaatje* dans les conditions spéciales où il a joué tant d'écrits dramatiques du Nord et du Midi, devant une élite chercheuse et complaisante de la capitale.

Voilà un éloge qui, dans ma bouche, est sans amertume. Les artistes qui ont joué l'œuvre n'en méritent pas de moindres, et aussi le metteur en scène, qui a fait revivre sous nos yeux un coin de Flandre au XVII^e^ siècle. La beauté blonde et tranquille de M^me^ Derive, la fièvre du regard et la mâteur du teint chez M^me^ Léa Siria ont aidé au contraste que l'auteur a voulu établir entre les deux incarnations de l'art du Nord et de l'art du Midi. M. Bender a su, malgré un peu d'emphase, nous intéresser à ses rêves, à ses souffrances, à ses doutes ; M^me^ Angèle Renard et M. Ray Marot se sont tenus à leur place.

La Robe rouge est l'intermède sévère entre deux œuvres plus sensationnelles que nous devait bien la direction de **La Nouvelle Comédie**. J'aime le 1^er^ acte de la pièce de Brieux, avec sa verve aiguisée, parfois aigre comme la bise, parfois mousseuse et plaisante, j'aime moins son thème dramatique et la systématisation à laquelle forcément il aboutit. Pour rendre supportable ce procès de tendances, il faut d'excellents plaideurs. Ils ne manquent pas ici, où tout le monde a sinon de l'éloquence, du moins de la tenue et une mémoire sûre. M^me^ Sylviac est puissamment dramatique, elle a retrouvé effets et succès de jadis. M^lle^ Laurel a, une fois de plus, prouvé la souplesse de son beau talent. Le cercleux du *Ruisseau* et de *Maman Colibri*, après avoir été l'ignoble pick-pocket *de Daisy*, s'est travesti avec aisance en ce dur montagnard, dont l'honnêteté bornée ne nous touche que parce qu'elle est tout de même de l'humanité rudimentaire. MM. Paulet et Cueille furent excellents, à leur ordinaire.

M. Fonson continue à nous donner des spectacles qui sont une joie de l'œil et aussi une fine récréation de l'esprit. La féerie enfantine qui, l'autre après-midi a été comme qui dirait ses étrennes aux « gosses », mérite d'être vue par les grands comme par les petits. *Blondine et Guillot*, c'est le thème éternellement jeune et éternellement vieux de l'amour contrarié et

Digitized by Google

vainqueur. Aux obstacles conventionnels dont se contente la scène bourgeoise, l'auteur, M. Wicheler, s'est ingénié à en joindre quelques autres, de façon à détruire, avec les vraisemblances, les scrupules des pères de famille. Aucun d'eux n'aura crainte d'y conduire sa fille, car tous savent que dans la réalité jamais la fille du roi n'eût épousé ce petit vagabond, rencontré dans la forêt. Délicieux privilège des auteurs, qui peuvent se permettre les pires accrocs à notre morale, sans éveiller les susceptibilités les plus monotonnières. La féerie de M. Wicheler a été chantée et jouée excellemment. Mais M. Ambreville y est incomparable de drôlerie, et on s'amuse fort, à côté de lui, des facéties d'un roi qui — chose rare chez nous — n'est pas trop sévère pour sa fille.

J'oubliais de signaler le long et vif succès de Mme Jeanne Rolly et de M. Huguenet dans *L'Éventail*. **L'Olympia** est devenu, on le sait, un de ces théâtres où se donnent rendez-vous gens du monde et gens de goût, ce qui fait des gens bien dissemblables. Il me rappelle, en moins galant sans doute, cet assemblage vaguement disparate du Théâtre Fémina, où le Tout-Paris se sent si bien chez soi, parce qu'il n'y a d'accès qu'à quelques catégories privilégiées de places et que la salle ressemble à un grand salon, où l'on ne pénètre que nominativement invité.

L'Éventail est un délicieux marivaudage, et Mme Rolly y fait la partie avec M. Huguenet. L'excellent acteur y triomphe d'un physique vulgaire et d'un organe assourdi par le prodigieux naturel d'un jeu, qui, sans rien laisser à l'improvisation, ne trahit aucune préoccupation artificielle. C'est la vie même. Mme Rolly est femme, et donc elle ne néglige pas l'artifice; mais sa grâce victorieuse, son aisance et sa beauté ne laissent pas au spectateur le temps ni l'envie de chicaner sur quelques habiletés de métier. Elle a le charme sans réplique.

J. DE W.

* * *

Nous avons le plaisir d'annoncer que l'article de M. Goblet d'Alviella : *Une récente enquête sur la crise religieuse*, que la *Revue de Belgique* a publié dans sa livraison du 15 septembre dernier, a été reproduit par le Comité Marnix dans une brochure tirée à 2,000 exemplaires, et vient d'être traduit en anglais dans la revue américaine *The Open Court* de janvier 1908.

* * *

Les Livres. — Signalons, chez notre éditeur, la publication en volume des notes de voyage de M. AUGUSTE VIERSET. *L'Ile parfumée* a laissé, à ceux qui en ont lu ici les chapitres successifs, une impression de sincérité et de charme très poétique; mais ils ont remarqué aussi à quel esprit méthodique et réfléchi ils avaient affaire, à un de ces voyageurs auxquels le ciel ne dérobe pas la vue de la terre, et réciproquement. Attentif à tout, aux moindres choses comme aux spectacles grandioses de la nature, M. Vierset nous a donné l'harmonieuse synthèse d'observations personnelles. On voudra, dans cette édition joliment illustrée, le relire et le mieux apprécier.

Digitized by Google

Les romanciers à la dernière mode succombent facilement à la tentation de se plagier eux-mêmes, et de recommencer leurs livres à succès. Il serait injuste d'adresser ce reproche à CLAUDE FARRÈRE. Son nouveau roman, *Mademoiselle Dax, jeune fille*, que publie la Librairie P. Ollendorff, ne ressemble certes pas plus aux *Civilisés* qu'à l'*Homme qui assassina*. Et tout de même, comme ses aînés, *Mademoiselle Dax, jeune fille*, a su, par ses qualités incontestables de vigueur et de charme tout à la fois, s'imposer à l'indifférence du public. En trois jours, nous dit-on, elle a doublé sa douzième édition. Voilà une réclame qui n'est pas banale. Mais ce n'est pourtant pas la meilleure. Les délicats, qui forment surtout le public de tels livres, sont plutôt effarouchés qu'on leur apprenne qu'ils sont en aussi nombreuse compagnie. Leur coquetterie en souffre, légitimement. Laissons-leur l'espoir qu'il y a du snobisme dans le « gros » succès de l'écrivain. J'avoue, quant à moi, que *Mademoiselle Dax* m'a moins plu que ses aînés. La fin en est laborieuse et tranchons le mot, maladroite. On dirait que l'auteur ne savait comment sortir d'affaire et qu'il a pris, pour ce pénible accouchement, le premier forceps venu. Le colletage vulgaire qui brise l'espoir de bonheur chez Mlle Dax n'est guère qu'une réédition inférieure du scandale, qui, dans *Les civilisés* brise l'union projetée entre Pierre et Mlle Sylva. Pourquoi ces brutalités, si mal compatibles avec un art pourtant tout latin de mesure, de psychologie et de descriptivité? Les amours de Fougères et de Mlle de Retz sont un repoussoir bien vulgaire aussi pour la passion naissante du diplomate, ou plutôt ces deux curiosités se contrebalancent d'excessive façon. Fierce aimait, lui, quelque part, malgré la brute.

Mais ce qui est admirable, c'est la peinture de famille, la peinture aussi du cadre lyonnais où se meut avec lenteur une action volontairement insignifiante. M. Farrère est décidément une des figures les plus représentatives du roman contemporain. Il a les qualités rares, la sobriété, le don pictural en raccourci, la langue sans fleurettes vaines, le sens sténographique de notre conversation, la plume sans les bavures d'usage. D'un trait net et sec, à la façon du XVIIIe siècle, il réalise l'évocation, et quand il fait parler un bon prêtre, il trouve jusqu'à l'onction dont il a besoin.

* * *

Auguste BRASSEUR. *La psychologie de la force*, Paris, Félix Alcan, éditeur, 8°.

Tel est le titre d'une étude très documentée de philosophie positive et de physique. Hâtons-nous de dire que ce travail s'occupe beaucoup plus de philosophie, de psychologie et de logique que de mathématiques. M. Brasseur nie l'existence de la *Force* qui n'est pour lui qu'un concept vide et trompeur, et il en demande la suppression du domaine scientifique. Dans la nature, l'auteur ne reconnaît que le *mouvement*. A cette occasion, il passe en revue les idées des grands philosophes et des plus illustres mathématiciens sur le *mouvement* et la *force*.

Pour appuyer sa thèse, M. Brasseur étudie la loi *physique*, la loi de *continuité*, la loi de *causalité*, la *résistance*, le *mouvement*, et finalement la

Digitized by Google

force. Il indique les variations des mathémathiciens dans la définition du concept *force*. Chemin faisant, il touche aux plus graves questions, telles la *variation* des *lois de la nature*, la notion du libre arbitre, l'affinité expliquée par les *systèmes de mouvements*, etc., etc.

Chez le même éditeur, M. G. Rageot, le plus élégant de nos vulgarisateurs, vient de publier un curieux essai dans la collection à 2 fr. 50 (Bibliothèque de philosophie contemporaine).

Ce n'est pas un simple hasard qui veut qu'au moment où M. Pierre Lasserre, dans d'intéressants chapitres de sa thèse sur le romantisme français, faisait l'âpre critique de la théorie du progrès, M. G. Rageot entreprenait cette critique dans des formes à la fois moins littéraires et moins véhémentes, mais qui ne portent pas moins fortement.

En réalité, ce n'est là que le premier chapitre du livre de M. Rageot, *Les savants et la philosophie*. Car les autres grandes spéculations de la fin du XIX^e^ siècle, et notamment les théories de Poincaré et de Bergson y sont soumises à un examen pénétrant.

L'auteur, en effet, ayant observé dans l'histoire que les systèmes philosophiques ne furent jamais qu'un essai pour universaliser la connaissance la plus positive et la plus séduisante du moment, s'est demandé quels étaient actuellement, non pas seulement dans les sciences, mais surtout pour les savants eux-mêmes, les résultats les plus capables de tenter la spéculation. Après une philosophie des sciences naturelles et sociales, comme fut celle d'un Herbert Spencer, ne semble-t-il pas qu'on en revienne aujourd'hui, avec un Poincaré, à la tradition mathématique, à moins que, ayant trouvé un guide nouveau dans la psychologie expérimentale, on ne se précipite à l'extrême, pour s'enfoncer avec un Bergson dans la négative même de tout intellectualisme et dans l'inexprimable?... De tentatives si diverses et si divergentes, dégager le sens, au point de vue critique, et la portée au point de vue dogmatique, tel est le but de cet essai, écrit dans une langue claire et abordable, et dont la conclusion, à vrai dire, est plus favorable aux savants qu'à leur philosophie.

* * *

A. Aulard, *Taine historien de la Révolution française*. Un vol. in-18. — Paris, Armand Colin.

L'autorité de Taine considéré comme historien de la Révolution française est grande ; son ouvrage des *Origines de la France contemporaine*, d'aspect si imposant, lui a valu une universelle réputation d'historien, et cette réputation, cette autorité ont eu, ont encore en France une grande influence politique. Il vaut donc la peine d'examiner de près les titres de cette autorité, les fondements de cette réputation. C'est le but que s'est proposé M. Aulard dans ce livre qui ne peut manquer d'avoir un grand retentissement.

Il a voulu passer au crible d'une critique impartiale, mais inflexible, non les théories philosophico-politiques de Taine, mais son érudition d'historien, les procédés de sa méthode de travail, le traitement qu'il

Digitized by Google

applique aux sources, l'usage qu'il fait des documents. Le talent de Taine est ici hors de cause ; hors de cause sa bonne foi : il s'agit de savoir si, persuadé comme il l'était de l'excellence de ses théories préconçues, il n'a pas été radicalement impuissant à voir dans les faits et dans les documents autre chose que ce qu'il y cherchait à priori.

Cette mise au point était nécessaire. Il ne l'était pas moins qu'elle fut faite par l'homme dont vingt-cinq ans d'un labeur fécond ont fait le maître incontesté des études sur l'histoire de la Révolution, et dont la haute conscience d'historien n'a jamais rien sacrifié aux opinions de l'homme et du citoyen.

* * *

Maurice Souriau, *Moralistes et poètes*. Paris, Vuibert et Nony, 1907. — M. Souriau est un des professeurs de faculté français les plus estimés, non seulement par leur enseignement, mais aussi par leurs livres. En vingt ans, il a constitué un solide et riche bagage d'histoire littéraire; il a sur le XVIIe siècle, sur la fin du XVIIIe et les origines du romantisme (notamment Bernardin de Saint-Pierre et Casimir Delavigne), accumulé les volumes et les articles, tous marqués au coin d'une critique originale et vigoureuse et d'une documentation irréprochable. On lui doit un essai d'exégèse des *Pensées*, de Pascal, qui a été très discuté et qui est, en effet, très discutable, mais dont l'ingéniosité n'aura pas été vaine, l'auteur ayant établi que les idées jansénistes du disciple de Port-Royal gardaient dans les illustres fragments toute leur âpreté, et qu'il y avait, dans cette œuvre de haute philosophie, à côté des vues extrêmes sur la prédestination, de véritables invectives contre la religion « aisée » des jésuites, contre le pape et même contre la royauté. On retrouvera ici ce morceau capital du professeur de Caen. Un chapitre sur la versification de Lamartine, un autre sur Alfred de Vigny, correspondant du prince Maximilien de Bavière, d'autres encore sur Brizeux et Delavigne, attestent la curiosité de M. Souriau, s'attachant à cette grande époque du romantisme, dont l'intérêt littéraire ne semble point devoir s'épuiser. Mais si beaucoup de critiques ont fait choix de cette époque et y ont consacré leur étude, il n'en est qu'un bien petit nombre l'abordant avec le sangfroid, la compétence et le tact dont témoigne le moindre écrit de M. Souriau. W.

* * *

Johan Bojer, *La puissance du mensonge*. Le même, *Maternité*. Deux volumes in-12, traduit du norvégien par Guy-Charles Cros. Paris, Calmann-Lévy. — La Scandinavie nous a imposé l'admiration de ses dramaturges plutôt que de ses romanciers A part l'une ou l'autre œuvre, traduite et publiée d'occasion, nous connaissons mal ses conteurs, et c'est encore le Suédois Anderssen qui tient la meilleure place dans nos souvenirs littéraires. Certes, on m'avait vanté le talent de M. Bojer, appris des choses émouvantes sur sa destinée, qui rappelle à plus d'un égard celle de Gorki ; mais avant qu'on nous donnât ces deux versions, ma sympathie pour son art était vague et distante. J'ajouterai qu'en lisant — en allemand — sa pièce de *Theodora*, j'avais été frappé par certaines analogies avec Ibsen, et

Digitized by Google

je voyais surtout en lui un systématique, doué pour l'exposition concrète de certaines idées très indépendantes sur la vie sociale.

Les deux romans qu'il nous offre sont donc une sorte de surprise, et d'heureuse surprise. La Norvège a maintenant son psychologue, qui est en même temps un peintre fidèle et minutieux de ses mœurs. Ne cherchez pas chez lui les tendances au cosmopolitisme, qui sont presque toujours la rançon d'un écrivain, appartenant à un petit peuple et ambitieux d'être lu au delà des frontières de sa patrie. Rien non plus de plus éloigné de sa pensée que le désir de nous attacher par l'analyse des grands problèmes moraux et sociaux; l'écrivain a concentré toute sa force d'observation sur des cas très simples et tout locaux. L'auto-suggestion qui fait de Norby un persécuteur et de Wangen une victime, ne doit rien aux circonstances extérieures. L'âpreté d'un paysan hollandais, mecklembourgeois, normand ou sicilien s'y déploierait tout autant à l'aise. Mais ce qui est norvégien, c'est la répercussion particulière qu'ont les événements d'ordre intérieur, troublant la mentalité villageoise; celle-ci réagit différemment dans le pays des fjords; de même une âme non-norvégienne aurait-elle connu des crises d'orgueil, de désespoir, de reprise de confiance en soi, de persévérante enquête qui sont tout le livre de *Maternité*? J'en doute un peu; l'éducation puritaine, le support du climat, l'individualisme exaspéré de l'héroïne seraient difficilement concevables en un autre pays. Et ce qui, enfin, est bien de là-bas, c'est, sinon un mépris de nos conventions artistiques, du moins le souci d'une esthétique autre que celle de nos romanciers. Songez à F. Fabre, Cladel, Pouvillon, Paul Arène, même à M. Bazin, rien qui soit plus dissemblable de ceci que leurs peintures agrestes. Tous sont d'abord, et avant tout, des écrivains français. Leur souci cardinal, c'est d'être lus, compris, goûtés en dehors des limites de leur province. De là un grandissement ou un grossissement des hommes et des choses, parfois involontaire, mais trop certain, et qui risque d'altérer la vérité stricte des physionomies, de modifier le rapport réel des faits à ceux qui en sont les acteurs.

De tout quoi n'a cure M. J. Bojer. Il n'a même pas cure de notre plaisir. Il ose être monotone, il l'est consciemment, mais par je ne sais quel charme de haute sincérité, il est excusé par nous, il triomphe de nos habitudes d'esprit, il nous trouve aussi accommodants que nous le sommes pour les longueurs descriptives et analytiques d'Honoré de Balzac. Et si j'ai écrit ce nom, c'est parce qu'en maint endroit, je me suis souvenu des *Paysans*, du *Médecin de campagne*, en lisant l'admirable *Puissance du mensonge*, de même que certains caractères terribles et passionnants des romans psychologiques, de la *Cousine Bette*, de *Grandet*, etc., vous remontent au souvenir, alors que vous suivez l'envahissement douloureux du mal de conscience — car la conscience renaissante a des formes souvent douloureuses — chez la malheureuse fille-mère, dont la maternité a été, par sa faute, changée en la plus cruelle des privations d'une femme.

M. W.

Digitized by Google

LA RÉACTION INDIVIDUALISTE

EN ANGLETERRE

Les élections municipales qui ont eu lieu en Angleterre, en novembre dernier, furent caractérisées par deux événements : l'arrivée au pouvoir de quelques femmes et la défaite formidable des socialistes.

Nous laisserons de côté, dans cet aperçu, le premier fait, en nous bornant à rappeler que c'est dans sa dernière session que le Parlement anglais vota le « Women 's qualification act » qui ouvrit les portes des conseils municipaux aux femmes. Par contre nous désirons attirer l'attention sur la défaite des socialistes. Déjà, lors des élections pour le « county council » de Londres, un courant très vif s'était manifesté contre les tendances socialistes. Ce courant s'est accentué et la lutte électorale dernière a présenté plus que jamais, dans tout le pays, un caractère nettement dessiné d'hostilité et de combat contre la propagation de ces mêmes théories. Les électeurs se sont aperçus enfin que celles-ci, depuis quelques années, avaient conquis la plupart des administrations publiques. Spectacle extraordinaire et inattendu ! l'Angleterre, terre classique de l'École libérale, ne possédait presque plus un seul gouvernement local qui ne fut socialiste ou plutôt « socialisant ».

Comment ce phénomène s'était-il produit ? D'une façon bien simple. Pendant longtemps les programmes des can-

Digitized by Google

didats, les discours des hommes politiques les plus marquants, n'avaient cessé d'opposer au « socialisme » les « réformes sociales ».

M. Balfour, notamment, le répétait encore dans un discours prononcé le 14 novembre dernier à Birmingham.

« Le socialisme, disait-il, est et ne peut être rien d'autre que la réunion, entre les seules mains de l'État ou de la communauté, de tous les moyens de production ; c'est la fin absolue de toute entreprise privée, de toute propriété privée.

« Il y a réforme sociale, au contraire, quand l'État, ayant à sa base l'entreprise et la propriété privées, et reconnaissant que les meilleurs résultats ne peuvent être obtenus qu'en respectant la première et en encourageant la seconde, demande à ces deux institutions de contribuer à créer un objet national, social et public. »

Peu à peu les yeux se sont désillés et l'on a compris qu'il n'y avait là qu'une argumentation purement sophistique. Et, en effet, les réformes sociales, tout aussi bien que les théories socialistes, aboutissaient à remplacer par des entreprises collectives, confiées aux municipalités et gérées par elles, toutes les entreprises privées. La propriété publique s'installait là où régnait auparavant la propriété privée.

Les électeurs anglais ont donc constaté par expérience que les deux systèmes n'étaient au fond qu'une même chose.

Ils sont revenus de l'erreur commise en accordant à leurs élus municipaux trop de confiance; ils ont compris le danger de substituer, l'action de l'État ou de la communauté à l'action individuelle et la tyrannie de l'État à la liberté personnelle (1).

(1) Voir notamment la résolution votée le 6 octobre 1906 par l'Association libérale écossaise, réunie à Peebles : « C'est le devoir essentiel du parti libéral de combattre vigoureusement tous les candidats qui ne sont pas prêts à se séparer du parti socialiste, dont le but avoué est la destruction complète des principes de liberté individuelle que le parti libéral a toujours défendus. »

Digitized by Google

Jetons donc un coup d'œil sur le « Municipal Trading » que l'on traduit improprement en français par « socialisme municipal ». Cette dernière expression n'appelle, en effet, pas suffisamment l'attention sur le caractère commerçant et industriel rendu dans l'expression anglaise par le mot « Trading ».

Un livre récent (1) — auquel nous renvoyons nos lecteurs qui veulent approfondir la question — dû à la plume élégante d'un jeune économiste français, M. Boverat, a tracé l'histoire du « Municipal Trading » en Angleterre. L'auteur y a examiné avec une remarquable netteté et une conscience scrupuleuse, les institutions municipales des grandes villes anglaises, l'agglomération londonienne étant exceptée. Il ne s'est pas contenté de parler de ce qui se voit, mais aussi et surtout de ce qui ne se voit pas. Il a voulu savoir ce que coûtaient ces usines à gaz et ces usines d'électricité, ces tramways, ces bains, ces maisons ouvrières : voir ce qu'elles rapportaient, connaître l'influence qu'elles avaient sur la marche des revenus publics, des dépenses et de la dette.

Le « Municipal Trading » — répétons-le — est la tendance générale qu'ont actuellement les municipalités des grandes et même des petites villes à créer des institutions publiques — qui deviennent de véritables monopoles entre leurs mains — interdisant ainsi leur territoire à toute entreprise privée.

C'est l'accaparement d'un nombre toujours plus grand d'industries, de quelque nature qu'elles soient, dans le but d'arriver à rendre la municipalité maîtresse absolue des capitaux et des terres, dirigeant seule la production et réglementant la consommation.

Les Anglais ont l'esprit d'affaires très développé, ils sont séduits rapidement par une idée de commerce, par une nouveauté à réaliser dans le domaine des applications

(1) *Le socialisme municipal en Angleterre et ses résultats financiers*, par R. Boverat. — Paris, Librairie nouvelle de droit et de jurisprudence, 1907.

Digitized by Google

industrielles ; ils sont excités devant les difficultés à vaincre, enclins plus que tous autres à faire montre d'habileté, ambitieux de faire grand et d'étonner leurs voisins et les autres nations.

C'est assez dire que le terrain anglais était merveilleusement préparé pour une germination rapide des idées de « Municipal Trading ».

Aussi, il y a quinze ou vingt ans, la municipalisation n'en était encore qu'à de timides essais ; aujourd'hui, l'activité municipale est dévorante : elle ne s'arrête plus à la distribution d'eau et de gaz, voire d'électricité. Elle construit des machines à vapeur, des dynamos, des appareils à gaz et des appareils électriques. Elle crée et exploite des réseaux de tramways, des réseaux téléphoniques, bâtit des bains et des lavoirs, construit des immeubles malheureusement fort peu destinés à la classe ouvrière et surtout au grand commerce ; elle fabrique de la glace artificielle, fournit du lait stérilisé. Elle fait des opérations de banque, émet des billets, établit des monts de piété, ouvre des cabarets. Elle réclame le droit de posséder des houillères pour vendre le charbon au détail. Elle exploite les marchés, les docks et les ports...

Que de diversité dans ces opérations !

Que d'aptitudes multiples, que de capacités étonnantes se rapportant à tous les domaines de la science humaine, que de connaissances théoriques et pratiques il faut posséder pour oser aborder un programme aussi grandiosement colossal !

Nous rendions hommage plus haut aux caractéristiques de l'esprit anglais ; mais nous ne pouvons cependant pas nous empêcher d'émettre un doute et d'exprimer une appréhension bien naturelle : ces qualités suffisent-elles pour mener à bien pareilles entreprises et n'est-il pas téméraire d'avoir une si grande confiance en soi ?

Cette remarque s'applique plus justement encore à ceux qui, dans notre pays et dans les pays voisins, rêvent de copier les municipalités anglaises, alors qu'ils ne pos-

Digitized by Google

sèdent pas les caractères spéciaux innés et héréditaires depuis des siècles chez nos voisins d'outre-mer. Il faut noter aussi, que, chez nous spécialement, les candidats ne sont pas élus sur un programme économique, mais exclusivement politique, tandis qu'en Angleterre c'est le contraire, et plus d'une fois nous avons constaté que les suffrages étaient sollicités par tel ou tel candidat qui se prévalait uniquement de son aptitude à diriger un service déterminé d'une exploitation municipale.

Et nous nous permettons de poser une question : tous ces élus municipaux accepteraient-ils les fonctions d'administrateurs ou de commissaires dans des sociétés privées qui auraient pour objet les exploitations susmentionnées?

L'énorme responsabilité qui pèserait sur eux leur ferait certainement refuser ces postes périlleux.

Il faut croire que la robe municipale a des vertus bien spéciales

La mise à exécution de projets aussi ambitieux ne va pas sans entraîner de grosses dépenses : les contribuables anglais en savent quelque chose; examinons donc leurs finances locales.

Le total des impôts locaux levés en Angleterre et dans le Pays de Galles atteignait (1) :

En 1874-1875	£ 19,198,579
» 1884-1885	25,666,552
» 1894-1895	33,855,283
» 1899-1900	40,734,249
» 1902-1903	50,328,412

Cette augmentation est loin d'être en rapport avec l'augmentation de la population.

Mais ce n'est pas tout : le contre-coup des entreprises industrielles apparaît mieux dans les statistiques de la dette municipale.

(1) Ces chiffres et les suivants sont ceux mentionnés dans l'ouvrage de M. Boverat, qui les a extraits du *Report of the local government Board*, 1904-1905, p. CCXI et suiv.

Digitized by Google

Pour l'ensemble des autorités locales anglaises le montant était :

En	1867-1868. . . . de	£	60,000,000
»	1874-1875.		92,820,100
»	1884-1885. . . .		173,207,968
»	1894-1895.		235,335,049
»	1899-1900.		293,864,224
»	1902-1903.		370,607,493

Les statistiques fournissent encore les renseignements suivants : pour la période de 1874-1875 à 1902-1903, soit en vingt-huit ans, d'une part :

les impôts locaux ont augmenté de 162 p. c ;
les subventions du gouvernement, de 660.2 p. c.;
le total des emprunts, de 299.3 p. c.;

et d'autre part :

la valeur imposable (*rateable value*), de 65.3 p. c.;
la population, seulement de 39.1 p. c.

Ces chiffres ont leur éloquence !

Comparée avec les chiffres de quelques autres pays, nous voyons que la dette municipale par tête d'habitant atteint en Angleterre :

Année	1898	£	8. 8.0
»	1902		10.10.7

alors qu'elle n'était :

en 1890, que de £ 2. 9.0 aux États-Unis;
» 1899, » 3.14.0 en France;
» 1899, » 1. 9.0 en Italie.

Mais une objection sera immédiatement mise en avant : certes, les impôts, les emprunts municipaux ont crû de façon extraordinaire, mais le bien-être des habitants, l'hygiène, la salubrité publique ont crû en proportion.

Il ne manquerait vraiment plus que le *standard of life* soit resté au même degré !

Digitized by Google

La question n'est pas là : il s'agit de savoir si les conditions de la vie n'auraient pas été améliorées de la même façon sans nécessairement les faire payer aussi cher, en laissant à l'initiative privée et aux entreprises industrielles particulières le soin de les réaliser.

Elles l'auraient été sans nul doute, et à bien meilleur compte, et cela se conçoit aisément.

Les inconvénients multiples du « Municipal Trading » à outrance sautent aux yeux. Nous n'insisterons plus sur les dangers sérieux résultant de l'absence de la compétence spéciale indispensable à chaque genre d'entreprise municipale.

Elle se produira fatalement dans un groupe d'hommes peu nombreux, élus parfois pour des raisons qui n'ont avec l'intelligence et la capacité personnelle aucun rapport ; mais, en outre, le socialisme municipal s'appliquant à un objet quelconque, crée, au profit de la municipalité, un *monopole*. Donc, plus de concurrence possible !

Ensuite, nous n'apprendrons rien à personne, en affirmant que les frais nécessaires à l'administration d'un établissement public sont toujours plus lourds que ceux indispensables à la bonne marche d'une industrie privée. De même, l'exploitation en régie coûte plus cher que l'exploitation particulière.

D'autre part, les administrations publiques, quelque consciencieuses et habiles qu'elles puissent être, ne se trouvent jamais dans la situation des administrations d'une compagnie privée. Celles-ci ont fatalement à un degré supérieur conscience de la responsabilité qui pèse sur elles. Leurs membres sont directement et pécuniairement intéressés dans l'affaire ; ils savent que la mauvaise réussite d'une entreprise entraîne la perte d'argent si pas la ruine personnelle, la faillite, la déconsidération.

Une administration municipale, en présence d'une perte, d'un déficit dans une de ses entreprises, a des ressources extraordinaires pour les couvrir. Elle a un budget dont elle est maîtresse. Elle peut obtenir une subven-

Digitized by Google

tion du gouvernement ; elle crée des impôts nouveaux.

Et c'est, en fin de compte, le bon contribuable qui y va de sa poche.

Certes, les administrateurs publics ont aussi des responsabilités multiples et des comptes à rendre, mais on ne peut les comparer à ceux d'une administration privée. Pour les premiers, on met en avant les pouvoirs des administrés, c'est-à-dire des habitants, et on dit : « Voilà les actionnaires dans notre société publique ; ils ont le droit de vote pour nous approuver et nous désapprouver, et peuvent nous mettre par terre dans une élection. »

Nous répondrons à cela tout d'abord que les actionnaires votent et discutent *un seul bilan*, nettement déterminé et rien d'autre, alors qu'au contraire les électeurs se trouvent en présence d'une multitude de questions dans lesquelles les comptes d'une entreprise sont littéralement noyés. Mais il y a plus, ici entre en jeu un nouveau facteur dont on ne voit pas l'équivalent dans les administrations privées et qui est par contre un inconvénient sérieux des administrations publiques : c'est l'armée innombrable des employés municipaux, nécessaires pour assurer la marche des multiples exploitations. Eux aussi ont le droit de vote et ils savent en user parce qu'ils sont personnellement intéressés à conserver leurs places dans les entreprises municipales et qu'ils n'ont qu'un but : soutenir ceux qui leur fournissent le salaire le plus élevé, qui leur assurent le plus d'avantages, le moins de travail et de risques.

Il n'est pas inutile de s'arrêter un instant à cette considération.

L'accroissement du nombre des employés municipaux n'est pas un danger imaginaire. Ils ont conscience de l'influence qu'ils possèdent aux élections, et les chefs socialistes, joyeux et fiers de leurs progrès rapides, leur ont expliqué plus d'une fois l'usage qu'ils doivent faire de leur force nouvelle.

M. Boverat rappelle, à ce sujet, qu'à la 11e conférence

Digitized by Google

annuelle de la « Municipal Employees Association » tenue en mai 1905, Mr Keir Hardie, le leader socialiste, racontait qu'il était par hasard tombé sur un document parlementaire qui l'avait profondément étonné et réjoui : il y avait appris que l'on comptait dans le Royaume-Uni, plus de deux millions d'employés communaux. Le nombre total des salariés étant de quatorze millions, le fait présente un intérêt tout particulier.

L'influence des employés de l'État, celle des employés municipaux plus forte encore, parce qu'ils sont centralisés dans des circonscriptions nettement déterminées, a justement préoccupé, ces dernières années, l'opinion publique en Angleterre et beaucoup de personnages politiques ont émis l'avis que le droit de vote devait leur être enlevé.

Ils voyaient un danger politique et économique à permettre aux employés d'une corporation de se choisir leurs supérieurs, et concevaient clairement la quasi-impossibilité, pour les membres d'une municipalité, de fixer les gages de leurs propres électeurs.

Un fait curieux et très caractéristique à la fois, c'est que des gens connus comme ardents municipalistes, ayant occupé ou occupant encore de hautes fonctions administratives à Liverpool, Glascow, Birmingham et dans d'autres centres, constatent qu'à raison de ce danger, il ne faut pas pousser les entreprises municipales trop loin...

Un autre mal du socialisme municipal réside dans l'augmentation des dépenses locales et dans celle des emprunts municipaux.

Évidemment, il serait ridicule d'en attribuer la cause unique aux seules exploitations et entreprises commerciales de la municipalité. Les calculs auxquels s'est livré M. Boverat permettent de dire que 47 p. c. de la dette des autorités locales ont été contractés pour des entreprises soi-disant reproductives.

Le malheur, ainsi qu'il le dit, est que ces entreprises soi-disant reproductives de profits, ne le soient, en réalité, que de dettes et de déficits.

Digitized by Google

Évidemment, en quelques endroits, certaines d'entre elles font des bénéfices, mais elles sont la minorité.

Les municipalistes eux-mêmes le reconnaissent, et dans un tableau emprunté au « Municipal Year Book » de 1906, nous voyons que, en cette seule année, l'excédent des dépenses sur les recettes est de 118,209 livres sterling.

Et cependant ne sont visées que les entreprises suivantes : bains et lavoirs, cimetières, électricité, gaz, ports et docks, habitations ouvrières, marchés, abattoirs, tramways et eaux.

Les bénéfices des entreprises prospères ne suffisant pas à couvrir les déficits de celles qui ne le sont pas, on est obligé de recourir à l'impôt. C'est dans les villes les plus fières de leurs entreprises municipales, que les impôts sont le plus élevés, d'où il résulte que l'aide financière que devraient apporter aux contribuables les profits de ces entreprises est un leurre.

Le chapitre le plus lourd des dépenses locales est aujourd'hui celui du service des intérêts et de l'amortissement de la dette.

Les emprunts municipaux nécessaires pour l'exécution des travaux sont devenus tellement importants qu'ils ont eu une influence néfaste sur le crédit public. Les valeurs gouvernementales anglaises ont été atteintes, dans ces dernières années, par une baisse assez sensible et M. Austen Chamberlain, chancelier de l'échiquier, constatait lui-même en 1904, en présentant le projet de budget de l'État, que « pour permettre aux emprunts de l'État et à ceux des autorités locales de retrouver leur ancien crédit, les autorités locales aussi bien que l'échiquier devraient se mettre d'accord pour restreindre pendant un temps leurs demandes..., que certainement une portion considérable de cette dette municipale sert à créer des entreprises rémunératrices ou qu'on espère tout au moins devoir être rémunératrices. N'empêche que, dans la plupart des cas, ce sont les ressources des contribuables qui servent de garantie directe ou éventuelle à ces emprunts.

Digitized by Google

« Tôt ou tard il faudra crier halte et cesser d'hypothéquer ainsi l'avenir. Malgré le succès de la dernière émission du London County Council, bien des signes nous prouvent qu'on fait aujourd'hui aux autorités locales moins bon accueil sur le marché de l'argent qu'il y a quelques années. »

J'ai tenu à citer ces quelques phrases d'une personne si autorisée pour que l'on ne perde pas de vue que tout se tient dans la vie économique d'un pays et qu'une petite cause — telle la création d'une usine quelconque — peut avoir une répercussion sur la chose la plus indispensable à une nation : le crédit public.

Le cadre restreint de cette étude ne nous permet pas de suivre M. Boverat dans l'examen qu'il fait de diverses exploitations municipales d'eau, de gaz, de tramways, etc.

Il y a là des choses bien intéressantes. Nous nous permettons d'en épingler une qui établit que la politique municipaliste a exercé encore une influence désastreuse lors de la création de grandes usines productrices de force motrice, si utiles et si profitables à l'industrie en général. Ceci pour répondre à une objection éventuelle que le progrès social doit être attribué, en grande partie, au développement des entreprises par les municipalités.

Ces dernières se sont opposées à la création de pareilles usines par des compagnies privées.

C'est ainsi que l'Association des corporations municipales de Manchester et des environs parvint à faire rejeter en 1898 la demande d'un groupe d'industriels de Chesterfield qui voulaient fonder une « General Power Distribution Company » et fournir l'électricité sur une superficie de 210 milles carrés comprenant les villes de Sheffield et de Nottingham.

Nottingham exploitait par elle-même l'électricité, mais pour ne pas faire la concurrence à son usine à gaz, elle faisait payer l'unité électrique de 6 à 12 cents. Ce prix exhorbitant ne lui avait d'ailleurs assuré que 482 clients sur 220,000 habitants.

Digitized by Google

A Sheffield, une compagnie fournissait le courant à 10 cents à cause des conditions onéreuses lui imposées par la municipalité.

Le prix fixé par la « General Power Distribution Company » était de 8 cents maximum durant les 200 premières heures de chaque trimestre et de 4 cents durant le restant du trimestre.

Une autre demande déposée en 1900 par la « Lancashire Electric Power Company » fut de même combattue avec acharnement. Mais le Parlement commençait à s'apercevoir que les municipalités étaient en train de constituer à leur profit un gigantesque monopole et se proposaient d'étrangler les entreprises privées de distribution de force au moment même de leur naissance. Le Bill fut voté, mais les autorités locales ne facilitèrent en rien les travaux de la compagnie.

Dans d'autres régions encore, les municipalités mirent opposition de toutes leurs forces à la constitution de compagnies ayant le même but.

« De quel droit, pouvons-nous nous demander avec M. Boverat, contraindrait-on des manufacturiers, par amour aveugle du Municipal Trading, à payer la force électrique deux fois plus cher qu'elle ne vaut? Et si on les force à agir ainsi, comment soutiendront-ils la concurrence de l'étranger? Il faut, si l'on veut sincèrement qu'ils réussissent, leur fournir la force à aussi bas prix que possible.

« L'opposition stupide des municipalités a abouti à ce triste résultat qu'en 1902, alors qu'aux États Unis on comptait 3,620 stations centrales d'électricité, on n'en comptait en Grande-Bretagne que 457 seulement.

« Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires : ils montrent d'une part ce que peut faire l'entreprise particulière délivrée de toutes entraves; ce que produisent d'autre part l'intervention administrative et la tutelle municipale. »

En résumé donc, le principal argument sur lequel s'ap-

Digitized by Google

puie le « Municipal Trading » — et qui est de réserver aux municipalités les bénéfices que peut procurer l'exploitation d'un service public — est bien faible.

Car en donnant en concession à des compagnies l'exploitation de ces entreprises éventuellement rémunératrices, les municipalités réaliseront des bénéfices nets tout aussi importants.

De plus, ils ne courront plus les risques inhérents à n'importe quelle entreprise commerciale et qu'il n'est pas juste d'imposer, malgré eux, à un certain nombre de citoyens qui ne profitent en rien de la dite entreprise ou à qui il ne plaît pas de se soumettre aux aléas du commerce et de l'industrie.

Un autre argument invoqué est que les municipalités peuvent employer leur activité à créer et à exploiter des services nécessaires au bien-être et à la santé physique et morale des habitants d'une communauté, services d'une nécessité primordiale, mais qui ne sont pas assez rémunérateurs pour tenter les capitalistes particuliers.

Hâtons-nous de dire, comme le fait M. Boverat en conclusion, qu'il ne s'agit pas de reprocher aux municipalités de dépenser de l'argent pour assurer un état sanitaire aussi parfait que possible par la destruction de vieux quartiers, par exemple, le percement de rues larges et claires, la construction d'hôpitaux, etc.

Non, ce qui ne doit pas leur être permis, c'est de se lancer, comme beaucoup l'ont fait en Angleterre et comme beaucoup voudraient le faire chez nous, dans toutes sortes d'entreprises et d'opérations commerciales dont l'hygiène ou l'intérêt public ne sont que le prétexte et la spéculation, l'espoir de gagner de l'argent le but dernier.

Il ne faut pas que la municipalité devienne un concurrent de l'entreprise particulière qui est le principal élément de progrès matériel dans un pays (1).

(1) Le *Bulletin* de la Chambre de commerce de Bruxelles (12 janvier 1908) contient à ce propos une protestation très énergique de la section des chambres

Digitized by Google

Principalement en Belgique, il faut que nos administrations locales se gardent de suivre l'exemple du gouvernement, car la démonstration la plus frappante des résultats néfastes auxquels peut aboutir une exploitation faite par une administration publique nous est certes donnée de l'exploitation de nos chemins de fer. Nous voyons dans le rapport présenté cette année aux Chambres par le ministre que les recettes brutes pour 1906 se sont élevées à 259,336,991 fr. 52 c., chiffre maximum atteint à ce jour ; malheureusement, les charges progressent plus rapidement que les recettes et ont monté à 251,919,944 fr. 75 c., laissant un boni insignifiant de 7,417,041 fr. 77 c.

« Depuis l'origine, le total des bonis, dit le ministre, excède le total des déficits de la minime somme de 44,218,631 fr. 47 c. pour soixante-douze années d'exploitation et un capital qui dépasse actuellement 2,330 millions de francs. Encore ce chiffre de bénéfices est-il établi dans des conditions trop favorables. Il ne tient pas compte, en effet, des intérêts fictifs en compte courant avec le Trésor, du chef des sommes avancées au chemin de fer pendant les périodes de déficit, déduction faite, bien entendu, des soldes actifs de l'exploitation.

A un certain point de vue, il serait juste, cependant, de considérer le rôle du Trésor comme celui qu'aurait joué à l'égard d'une société privée, un banquier, bailleur de fonds.

Si l'on fait état de ces intérêts supposés, on arrive, non plus à un excédent de bonis, mais à un *déficit* de 71,771,958 fr. 52 c.

Nous sommes loin de la légende qui consiste à dire que

syndicales du bâtiment réunies, à raison de l'entreprise que réalise en ce moment le service du gaz de l'administration communale de Bruxelles pour le compte de la Société des installations maritimes de Bruxelles.

Le résultat en a été d'empêcher toute une série d'industriels d'exercer utilement leur profession.

Digitized by Google

le chemin de fer, par sa productivité directe, est la « vache à lait du Trésor » (1).

Et cela est vrai, non seulement en Belgique, mais encore à l'étranger, en Suisse, par exemple, et en Italie, où cette année le déficit sur l'exploitation des chemins de fer a atteint 62 millions, bien que les recettes aient monté!

De quelle poche sort tout cet argent sinon de celle des contribuables?

Il est toujours instructif de voir la mise en pratique d'une théorie nouvelle; c'est pourquoi nous avons cru utile d'attirer l'attention sur la municipalisation en Angleterre; que l'on nous permette de terminer en émettant l'espoir que les fautes et l'expérience des autres puissent être présents à la mémoire de nos administrateurs publics quand ils se sentiront poussés à faire — eux aussi — du « municipal trade ».

J. LECOCQ.

(1) Les socialistes contestent naturellement ces conclusions dans la discussion qui se poursuit en ce moment à la Chambre des représentants. On sait que l'exploitation par l'État est leur argument préféré pour justifier l'application de leurs doctrines à toutes les industries, et notamment aux mines récemment découvertes en Campine.

Digitized by Google

LA FRANC-MAÇONNERIE

D'APRÈS DEUX PUBLICATIONS RÉCENTES

Ὄλβιος ὃς τάδ' ὄπωπὲν ἐπιχθονίων ἀνθρώπων.
(Hymne homérique à Déméter.)

La Franc-Maçonnerie est une des associations contemporaines dont on parle le plus et qu'on connaît le moins. Ses membres se tiennent pour obligés de garder le secret sur ses faits et ses gestes ; ses adversaires, qui dès lors ont beau jeu, ne se font pas faute de la travestir et de la calomnier devant le public. Il est bon que, de temps à autre, des esprits compétents soulèvent un coin du voile pour la traiter comme elle doit l'être — que ce soit du dedans ou du dehors —, avec l'aide des méthodes objectives et historiques. Tel est le cas de deux publications — nous ne pouvons pas dire de deux révélations — qui viennent de paraître à peu près simultanément et sans que leurs auteurs semblent s'être donné le mot. Elles sont dues respectivement à deux de nos compatriotes bien connus, — quoique étrangers à la politique active — aussi estimés pour leur caractère que pour leur science, occupant ou ayant occupé de hautes fonctions dans la magistrature belge : MM. Ernest Nys, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, et Pierre Tempels, auditeur général honoraire. Ni l'un ni l'autre ne dissimule sa qualité de Franc-Maçon ; mais il ne faut pas pousser bien loin la lecture de leurs commentaires pour y retrouver les habitudes de clarté, de sincérité et d'impartialité que donne la pratique consciencieuse des fonctions judiciaires. Leurs publications se complètent l'une l'autre — celle de M. Nys, parue dans la *Revue de droit international et de législation comparée*, sous le titre de : *Idées modernes, Droit*

Digitized by Google

international et Franc-Maçonnerie, traitant surtout de la Franc-Maçonnerie au point de vue historique, — le petit volume de M. Tempels, édité par la maison Lebègue sous le titre de : *Les Francs-Maçons* (1), se plaçant plutôt au point de vue doctrinal. — On aurait tort d'y chercher un panégyrique ou une défense ; ce sont des simples exposés de faits que tout le monde peut contrôler, mais qui n'en sont pas moins instructifs pour apprécier la Franc-Maçonnerie au point de vue de ses origines, de son organisation et de son but.

I

Dans les articles de M. Nys, la Franc-Maçonnerie se montre nettement dégagée des légendes qui entouraient son berceau et dont les Francs-Maçons se sont longtemps contentés. Quand elle apparut sous son nom en Allemagne au XIII^e^ siècle de notre ère, elle n'était autre que la corporation des métiers voués à l'art de bâtir : maçons, tailleurs de pierre, sculpteurs, architectes, etc. *Franc*, dans le langage de l'époque, ne signifiait pas « libre », mais plutôt « privilégié », « qui a reçu des franchises ». De Cologne (1239) ou même de Magdebourg (1211), où elle paraît s'être constituée en premier lieu, elle ne tarda pas à se répandre, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en France, en Angleterre, établissant ses Loges, Ateliers ou Chantiers, partout où il y avait à construire des édifices religieux ou civils. Née, pour ainsi dire, avec l'art gothique et ses formules complexes, elle entra en décadence, quand l'architecture de la Renaissance eut remis en honneur les traditions de l'art classique. Ses privilèges corporatifs n'en subsistèrent pas moins à l'état de survivances, jusqu'à la Révolution française dont l'action directe ou indirecte abolit le régime corporatif sur tout le continent. Mais déjà en Angleterre elle s'était profondément transformée par l'introduction d'un élément qui en avait fait une institution toute différente et toute nouvelle.

Il n'est plus possible aujourd'hui de contester que la Franc-

(1) 1 vol in-8° de 102 pages, avec planche. Bruxelles, Office de Publicité, 1908.

Digitized by Google

Maçonnerie, telle que nous la voyons fonctionner sous nos yeux, ne soit sortie des quatre Loges professionnelles qui s'unirent à Londres en 1717, le jour de la Saint-Jean d'été, à la *Taverne de l'Oie et du Gril*, pour fonder une Grande Loge, c'est-à-dire une autorité régulatrice, chargée d'élaborer des statuts généraux et seule apte à autoriser la création d'Ateliers nouveaux. Cette Grande Loge ne tarda pas à dégager la Franc-Maçonnerie de ses attaches professionnelles, en plaçant le fondement et le but de l'association sur le terrain purement moral et spéculatif.

C'est de là que sont issus, par filiation régulière, à quelques rares exceptions près, les milliers de Loges actuellement répandues sur la surface du globe. L'essaimage dans les colonies britanniques et sur le continent commença dès 1721. M. Nys en retrace les rapides développements dans les Pays-Bas, en France, en Allemagne, en Italie et dans les autres pays d'Europe. Des Anglais fondaient à l'étranger, en compagnie d'éléments indigènes initiés pour la circonstance, une première Loge qui recevait de Londres, avec sa charte d'investiture, le titre de Grande Loge provinciale ainsi que le droit de créer des Loges à son tour dans sa juridiction propre. Quand les Ateliers ainsi fondés devenaient suffisamment nombreux, la Grande Loge provinciale s'érigeait généralement en Grande Loge indépendante ou en Grand Orient et poursuivait désormais une existence autonome dans les limites des principes généraux de l'Ordre.

Ce fut surtout l'élite intellectuelle de la société européenne qui se trouva attirée de bonne heure vers la nouvelle association. Aussi peut-on se demander avec M. Nys jusqu'à quel point la présence, dans ses rangs, d'hommes tels que James Anderson, Desaguliers, John Toland en Angleterre; Lessing, Herder, Gœthe, Fichte, Krause, Mozart en Allemagne; Montesquieu, Voltaire, Condorcet, Mirabeau, La Fayette en France, a contribué à façonner l'idéal maçonnique et, d'autre part, endéans quelles limites cet idéal, à son tour, a joué un rôle dans la formation mentale des personnages qui ont dirigé l'évolution philosophique, religieuse et morale du XVIII^e^ siècle.

Digitized by Google

— M. Nys ne résoud pas le problème, mais il montre suffisamment qu'il a dû se produire là des actions et des réactions réciproques.

Peut-être l'auteur est-il enclin, de même que certains historiens, les uns partisans, les autres adversaires de la Franc-Maçonnerie, à exagérer la part que prit celle-ci dans la Révolution française. Il est très exact que les principaux acteurs de la Constituante s'étaient formés dans les Loges et que la Franc-Maçonnerie, appliquant à l'intérieur de ses Temples la célèbre devise : « liberté, égalité, fraternité » devait suggérer à ses membres de réaliser celle-ci dans l'État. Mais il n'y a pas de preuves qu'elle ait cherché à intervenir directement dans la préparation ou la direction des événements politiques. M. Nys, d'ailleurs, reconnaît lui-même que « la Franc-Maçonnerie ne dictait point de dogmes à ses affiliés; elle se contentait de formuler un idéal qu'ils devaient s'attacher à réaliser; il se résumait en quelques mots : fraternité, égalité, liberté, tolérance et bienfaisance ». — Ce qui est vrai, c'est que la Franc-Maçonnerie agissait puissamment pour élargir et émanciper l'esprit de ses membres; c'est par le perfectionnement des individus qu'elle a préparé celui de la société.

Un des passages les plus intéressants de cet essai est celui où l'auteur, avec sa compétence spéciale en la matière, recherche de quelle façon la Franc-Maçonnerie a influencé le droit international. Il fait sien, en quelque sorte, le jugement ainsi formulé par Shauberg en 1861 : « Le droit des gens et la Franc-Maçonnerie ont la même histoire ». Ce n'est pas seulement que la Franc-Maçonnerie a contribué à développer partout des tendances pacifiques, en établissant entre ses propres membres des liens supérieurs aux distinctions de nationalité aussi bien que de rang, de parti et de religion; mais elle a encore puissamment favorisé, par ses principes mêmes, les mouvements tendant à établir entre les nations des rapports équitables et juridiques. Il n'est point jusqu'à la fondation de Loges militaires, qui, tout en respectant les devoirs de la discipline, n'ont eu pour résultat d'atténuer les maux et d'adoucir les souffrances de la guerre.

Digitized by Google

Quand on constate ainsi le caractère universaliste et idéaliste de la Franc-Maçonnerie, on est naturellement amené à se demander ce qui a déterminé cette transformation d'une association d'abord exclusivement pratique et professionnelle. L'auteur, se ralliant à des théories récentes, rappelle que dès les premiers temps du régime corporatif, en Allemagne, en France, en Belgique, en Angleterre, on vit, à côté ou à l'intérieur des corps de métier, se constituer des Fraternités (*Brüderschaften, Brotherhoods, Confréries*), qui comprenaient, outre les apprentis, les compagnons et les maîtres, un certain nombre de membres protecteurs choisis parmi les personnages en état de rendre des services à la corporation par leur richesse ou leur position. Dans certains pays, ces fraternités, dont les maîtres s'étaient désintéressés, devinrent des sociétés d'assistance mutuelle et même de résistance aux mains des seuls compagnons; ce furent les compagnonnages de France et de Belgique. Dans la Grande-Bretagne au contraire, on vit, notamment parmi les Francs-Maçons, les Fraternités ou *Fellowships* comprendre, sous le nom générique de compagnons (*Fellows*), non seulement les différents membres de la hiérarchie professionnelle, mais encore un nombre considérable de Maçons « acceptés », c'est-à-dire de membres honoraires. Pendant la première moitié du XVI[e] siècle, ces Maçons « acceptés » étaient presque exclusivement de grands seigneurs, de riches propriétaires, de hauts fonctionnaires, des officiers, des clergymen. Mais à partir du milieu de ce siècle, on voit pénétrer dans les Loges ou plutôt dans les Fraternités qui y étaient annexées, des gens de lettres et de sciences, des professeurs, des médecins, des philosophes, et, parmi eux, des personnages notoirement connus pour avoir appartenu à la Confrérie des Rose-Croix.

C'est sans aucun doute sous l'influence croissante de cet élément que se prépara et se développa la révolution maçonnique de 1717. On peut en conclure que si la vieille corporation des Francs-Maçons et des Tailleurs de pierre a fourni à la Franc-Maçonnerie actuelle son cadre historique, c'est ailleurs qu'il faut chercher la source de l'esprit qui l'anime et de l'idéal

Digitized by Google

qu'elle poursuit. Dans cette nouvelle direction, nous rencontrons tout d'abord la mystérieuse confraternité des Rose-Croix, chez laquelle on constate, aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, les antécédents incontestables des principes formulés par la Franc-Maçonnerie en 1717. On pourrait même aller plus loin et retrouver chez les Rose-Croix l'aboutissement de ce courant à la fois libéral, rationaliste et mystique qui anime certaines sectes du moyen âge, concourt à la révolution religieuse du XVI^e^ siècle et se rattache peut-être par ses origines lointaines aux mystères religieux et aux écoles philosophiques du paganisme expirant (1). Nous dépassons quelque peu sur ce dernier point les prudentes conclusions de M. Nys; mais nous pourrons faire observer que notre hypothèse concilie les deux théories généralement opposées sur la provenance de la Franc-Maçonnerie, suivant qu'on veut en faire exclusivement la descendante des corporations ouvrières du moyen âge ou l'héritière des mystères de l'antiquité à travers les sectes gnostiques du moyen âge.

II

M. Nys nous a dit comment s'est développée la Franc-Maçonnerie contemporaine. M. Tempels va nous dire ce qu'elle est. Il la définit d'abord par ses caractères négatifs. Contrairement au préjugé vulgaire, elle n'est ni un parti politique ou social, ni une religion, ni une philosophie, pas même un système éclectique. Ce n'est pas davantage une association de courte échelle, et ceux qui viennent y chercher des moyens de parvenir ne tardent pas à être amèrement déçus. Mais alors, se demande l'auteur, à quoi donc sert cette société? Ici, répond-il, apparaît la portée sociale de la Franc-Maçonnerie. Elle dit à ses adeptes : « Mon principe est

(1) Louis Keller, dans un passage que cite M. Nys, s'est efforcé de prouver que tous les esprits dirigeants du XVII^e^ siècle ont appartenu à des sociétés secrètes : « Plus que n'importe quel État ou quelle Église, ajoute-t-il, ces académies et ces sociétés ont préparé l'admirable mouvement des temps modernes; elles ont été le soutien de la pensée philosophique; elles ont fait triompher la notion de la tolérance (*Comenius und die Akademien des Naturphilosophen*. 1905. Préface).

Digitized by Google

au-dessus de toutes les vérités relatives, au-dessus de toutes les choses temporaires. Je m'adapte à tous les temps, à tous les peuples et m'accommode de toutes les circonstances transitoires. Je ne suis pas une des évolutions humaines; je suis la chaîne qui les réunit toutes. Les systèmes philosophiques, religieux et politiques, sont des échelons; je suis l'échelle et la force qui fait monter d'un échelon à l'autre. Je ne suis qu'une discipline et une méthode, mais cette méthode est le chef du développement humain. »

M. Tempels aura quelque peine à persuader le public que la Franc-Maçonnerie ne fait pas de politique. L'opinion contraire s'affirme tous les jours dans la presse, les réunions publiques et même au Parlement. Mais il faut avant tout s'entendre sur les mots :

Laissons de côté les pays — et ce sont les plus nombreux — où l'institution elle-même interdit à ses membres de s'occuper de politique ou de religion en Loge. Même au sein des juridictions maçonniques qui ont fait disparaître cette interdiction, le droit qu'ont les membres de traiter en séance n'importe quel sujet politique n'implique nullement que la Loge doive — ou même puisse — prendre parti entre les opinions, pour formuler elle-même un programme de réformes obligatoire. La Franc-Maçonnerie ne pourrait s'engager dans cette voie sans devenir la servante ou l'inspiratrice d'un parti, c'est-à-dire une organisation absolument étrangère à l'esprit maçonnique. M. Tempels va jusqu'à soutenir que l'homme possédé de la passion politique est incapable de comprendre la Maçonnerie. « S'il s'y fourvoie, il faut entendre l'amertume de ses désillusions, son dédain pour les formes, pour les traditions, pour les anciens; son embarras comique, quand on lui représente que la Franc-Maçonnerie, son organisation et son but, appartiennent à l'universalité de ses membres; qu'elle ne peut être modifiée par un seul groupe; que son usurpation est un abus de confiance et que l'abus de confiance ne saurait même profiter à ses auteurs, parce que l'instrument détourné est mauvais à l'usage qu'ils en font. »

Un autre préjugé consiste à faire de la Franc-Maçonnerie

Digitized by Google

une sorte de catholicisme retourné, dont la principale préoccupation est de combattre l'Église, sinon la religion en elle-même. Nous reconnaissons que, devant les attaques haineuses et calomniatrices, on peut même dire devant les persécutions auxquelles les Francs-Maçons sont partout exposés de la part de l'Église, il est difficile à l'association maçonnique de ne pas sympathiser étroitement avec ceux qui, au dehors, combattent la domination cléricale sur tous les terrains. Cependant, ici encore, il est impossible de méconnaître le caractère de neutralité inhérent à la Franc-Maçonnerie dans le domaine des questions religieuses. Déjà la Constitution maçonnique attribuée au prince Edwin en l'an 926 et qui date vraisemblablement de la fin du XVII^e^ siècle, porte en son article 3 : « Vous serez serviable envers tous les hommes; vous leur témoignerez, autant que vous le pourrez, une amitié fidèle, *sans vous soucier de ce qu'ils auraient une autre religion que vous.* » De leur côté, les spéculatifs qui transformèrent la Franc-Maçonnerie au commencement du XVIII^e^ siècle, s'empressèrent d'inscrire dans leurs Constitutions de 1723 : « Aux temps anciens, les Maçons étaient obligés, dans chaque pays, de professer la religion de leur patrie ou nation, quelle qu'elle fût. Mais aujourd'hui, leur laissant leurs opinions particulières, *on trouve plus convenable de les obliger seulement à suivre la religion sur laquelle tous les hommes sont d'accord.* Elle consiste à être bons, sincères, modestes et gens d'honneur, par quelque dénomination ou croyance qu'on puisse se distinguer. D'où il s'ensuit que la Franc-Maçonnerie devient un centre d'union et un moyen d'établir une sincère amitié entre des gens qui autrement auraient été à jamais séparés. »

Tel est encore aujourd'hui le langage des Statuts généraux qui régissent l'Ordre maçonnique en Belgique comme ailleurs. Il n'en faut pas davantage pour justifier la fureur et les anathèmes de l'Église catholique. Cependant, en réalité, on voit que la Franc-Maçonnerie n'est pas plus irréligieuse que religieuse. Elle dit à ses adeptes (c'est M. Tempels qui parle) : « Tu seras ici le seul maître de ta conscience; ta conduite en matière religieuse t'appartiendra. Tu auras ici le droit d'être

Digitized by Google

dans l'erreur, le droit d'être seul de ton avis. Si tu manques de logique ou de courage, les enseignements t'éclaireront peut-être, mais librement. Subir un contrôle sur tes actes serait un amoindrissement. » Et l'auteur ajoute : « Telle est la suprême logique de la liberté de conscience. »

Il constate, à la vérité, que cet idéal est difficile à atteindre, même pour les Francs-Maçons. Dans quelques pays protestants, on exige l'adhésion au christianisme; dans d'autres l'affirmation de la croyance à un Dieu personnel. Les Allemands excluent les Juifs et les Américains excluent les nègres. Dans une des deux juridictions maçonniques qui se partagent un pays voisin, il faut répudier tout espèce de culte. Mais ces déviations ne sont pas inscrites dans les statuts; on n'oserait pas les proclamer comme la loi d'une association universaliste; elles représentent la part faite aux faiblesses de ceux qui se prononcent sur l'admission des recrues.

On a parfois objecté que, permettre d'examiner scientifiquement les questions religieuses dans les Loges, c'est déjà prendre attitude contre les cultes qui se basent sur des dogmes indiscutables. « Celui qui fait cette objection, répond M. Tempels, montre qu'il n'a pas la disposition d'esprit voulant l'étude et non pas la dispute, cherchant la science et respectant la règle qui lui interdit d'en faire des applications personnelles. » A quoi l'on pourrait ajouter que la tolérance de la Maçonnerie ne va pas jusqu'à lui interdire d'encourager ses membres à penser par eux-mêmes. En ce sens — mais en ce sens seulement — elle peut être appelée par excellence une institution de libre-examen, — à la différence des associations qui confondent la libre-pensée avec l'admission de certaines doctrines positives ou négatives. — Le droit de tout dire a pour corollaire l'obligation de tout entendre, sans que la Loge ait à décider entre les opinions en présence; ce dernier principe n'est pas seulement un corollaire de la tolérance, mais encore de l'égalité que chaque membre a le droit de réclamer pour ses opinions comme pour sa personne.

« Voilà donc, ajoute l'auteur, une société purement intellectuelle sans rapport avec les intérêts matériels, venue on ne sait

Digitized by Google

d'où, sans fondateur et sans apôtres, sans argent, sans miracles et sans boniment d'aucune sorte; on la trouve répandue sur la terre entière; elle n'est pas une société savante : cependant elle captive des savants; elle n'a pas d'industrie, de commerce ni de Bourse : cependant les hommes de travail sont le fond de son personnel; elle n'a pas les attraits des sociétés d'agrément, ni l'appel aux vanités, ni les plaisirs ordinaires des gens du monde: cependant les hommes du monde, les nobles, les riches y sont nombreux. Quelle est donc l'attraction d'une association si extraordinaire? Une idée, une seule : *unir les hommes malgré leurs divergences.* » — C'est le troisième membre de la trilogie : liberté, égalité, fraternité. Cette fraternité se manifeste d'abord par les rapports amicaux qui font de la Franc-Maçonnerie une famille agrandie, ensuite par la contribution de chacun à l'instruction ou à l'agrément de tous, de la manière la plus en rapport avec ses moyens et ses spécialités. Le savant, le littérateur, l'homme politique offriront des conférences; le musicien apportera le concours de son talent, le peintre et le sculpteur concoureront à l'ornementation de la Loge. — M. Tempels cite l'exemple de Mozart : « Il n'y eut jamais, rapporte-t-il, de plus fervent ni de plus complet Maçon. Le mystère et les symboles devaient séduire un esprit aussi disposé à la fantaisie et à toutes les formes de l'art. Il écrivit pour la Maçonnerie un grand nombre de compositions, notamment *la Flûte enchantée* qu'il voulait y rattacher non seulement par son texte, mais même par son style musical, en combinant une idéalité austère avec les charmes d'une aimable jovialité. On possède une lettre que Mozart écrivit à son père peu de temps avant sa mort et dans laquelle il lui explique avec une saisissante élévation comment un Maçon envisage la mort. »

La bienfaisance, surtout sous la forme mutualiste, représente une autre application de la solidarité maçonnique. Il s'en faut toutefois qu'elle se borne aux seuls Francs-Maçons. M. Tempels fait observer cette différence entre le clergé romain et les Francs-Maçons, que le premier amasse l'argent de toute la population pour des œuvres sur lesquelles il place

Digitized by Google

son étiquette, tandis que les seconds versent leur argent personnel avec les cotisations des profanes, pour le faire servir à des œuvres — sans doute conformes à leurs tendances — mais sans nom d'auteur; témoins les Cuisines économiques, l'Œuvre des Pauvres honteux, celle des Vieux vêtements, l'Hospice des Aveugles, les Écoles professionnelles, les Ateliers réunis, l'Université de Bruxelles, les Crèches, le Denier des Écoles, la Ligue de l'Enseignement, l'École modèle, etc., — œuvres qui presque toutes sont des conceptions de Loges ou de groupes de Maçons.

M. Tempels ne néglige pas non plus de signaler les applications de la sociabilité qui se traduisent, suivant nos vieilles traditions nationales, par des fêtes et des banquets : « Les Maçons disent que si le grand apparat de leurs banquets plaît à l'imagination, le cœur s'y complaît plus encore dans l'amitié... Une loge composée d'honnêtes gens qui se sont choisis parce qu'ils se conviennent et qui vivent longtemps ensemble, prend les allures d'une famille. Les hommes de valeur y sont honorés; mais la valeur de l'homme ne se mesure pas seulement à ses sciences ou à ses talents. Les membres les plus aimés dans une famille ne le doivent souvent qu'à leur caractère. S'il fallait indiquer des types de Maçons parfaits, c'est dans les hommes sans notoriété qu'on les trouverait. »

Plus loin il nous dit encore : « Ils sont nombreux dans la Franc-Maçonnerie ceux dont la vie appartient au travail, à leurs études ou à leurs affaires et qui n'en déposent le fardeau qu'au seuil de la Loge; ceux à qui les réalités de la vie ne laissent pas d'autre occasion ou d'autre loisir pour les choses de l'ordre intellectuel et moral : hommes au jugement clair et au cœur ferme, plus soucieux de leurs intérêts sérieux et de leurs devoirs certains que de ceux qu'enseignent les tribuns, distinguant d'ailleurs très bien dans la politique ce qui importe à la prospérité publique et regardant passer le reste comme les chevaux d'une course où l'on n'a pas d'enjeu. Ceux-là sont les vrais descendants des anciens Maçons. Pour eux sont les jouissances d'un enseignement élevé, d'une philosophie où

Digitized by Google

leur bon sens est à l'aise et le bien-être de vieilles amitiés. Ils savent ce qu'une heure de franc-rire réserve de forces au labeur du lendemain. »

On peut se demander si l'auteur n'oublie pas quelques ombres du tableau, comme partout où il faut compter avec les imperfections humaines. Toutefois, il reconnaît lui-même que l'institution a parfois « à lutter dans son propre sein contre l'ignorance, l'indolence et la passion ». On ne doit pas non plus s'imaginer qu'il veuille à tout prix lui amener des recrues. Dans le chapitre intitulé : *Faut-il entrer dans la Maçonnerie?* il conseille aux aspirants de ne pas s'y engager à la légère, sans l'avoir étudiée chez des historiens fidèles et surtout sans s'être demandé s'ils avaient les dispositions nécessaires pour en partager les tendances. Les pages où il énumère les divers cas où l'on ferait bien de s'abstenir, seront lues avec intérêt et profit par ceux qui veulent s'épargner des désillusions.

Un dernier chapitre est consacré à *l'Avenir de la Franc-Maçonnerie*. L'auteur estime qu'elle est à peine sortie de ses premières évolutions. « Elle sera dans sa maturité, quand on verra se rencontrer dans les Loges des hommes d'élite réellement opposés d'opinion, mais unis dans une pensée maçonnique. » Il fait observer que la Maçonnerie porte en elle deux germes d'une inépuisable fécondité : « l'idée de liberté et l'idée d'un enseignement non dogmatique » ; enfin, il pense, lui aussi, comme M. Nys, qu'elle aura de plus en plus l'occasion de manifester son action dans le rapprochement des nations sur le terrain du droit international. « Heureux, dit-il en terminant, les peuples qui seront gouvernés, non pas par les Francs-Maçons, pas plus faits que les philosophes pour gouverner personne, mais selon la noble et féconde pensée qui les inspire... La Franc-Maçonnerie a mis des siècles à établir ses fondements; elle est dans l'humanité, elle n'en sortira plus. »

Ce qui est certain, c'est que loin de présenter des symptômes de déclin, la Franc-Maçonnerie s'étend au contraire de jour en jour, particulièrement chez les nations germaniques et anglo-saxonnes.

MYSTAGOGUS.

Digitized by Google

LA LANGUE FRANÇAISE AU XVIII[e] SIÈCLE [1]

V. — Les mots.

Grammairiens et philosophes du XVIII[e] siècle considèrent que « tous les mots, dans toutes les langues possibles, sont nécessairement l'image des sensations ».

« Les hommes n'ont pas dit : faisons une langue. Ils ont eu besoin d'un mot et ils l'ont fait. Les hommes acquièrent des idées en observant des objets... Nos besoins nous engagent à faire des observations. Les mots sont des signes d'idées, et les langues les plus riches sont celles des peuples qui ont le plus de besoins » [2].

Mais les langues sont toujours relativement pauvres.

« Il n'est aucune langue complète, dit Voltaire, qui puisse exprimer toutes nos idées et toutes nos sensations : leurs nuances sont trop imperceptibles et trop nombreuses. Personne ne peut faire connaître précisément le degré du sentiment qu'il éprouve. On est obligé, par exemple, de désigner sous le nom d'*amour* et de *haine* mille amours et mille haines toutes différentes ; il en est de même de nos douleurs et de nos plaisirs » [3].

Il est de mode de dire que les écrivains du XVIII[e] siècle ont cherché, sous prétexte de l'épurer, à appauvrir la langue. On prétend qu'ils voulaient un style aristocratique dont le vocabu-

(1) Suite, voir la *Revue de Belgique* de janvier 1908.
(2) Condillac, *Grammaire*, t. I, p. 134.
(3) *Dict. phil.*, art. *Langue*.

Digitized by Google

laire n'eût rien de commun avec le vocabulaire populaire. Or, dans le même article, Voltaire dit : « Ce n'est pas mal parler que de nommer les choses du nom que le bas peuple leur a imposé ; mais on reconnaît un peuple naturellement plus ingénieux qu'un autre par les noms propres qu'il donne à chaque chose » (1).

Dans son discours à l'Académie (1746), il dit : « Les Grecs et les Latins employèrent d'abord la poésie à rendre les objets sensibles de toute la nature. Homère exprime tout ce qui frappe les yeux.

« Nous nous sommes interdit nous-mêmes insensiblement presque tous les autres objets que les autres nations ont osé peindre.

« Comment pourrions-nous aujourd'hui imiter l'auteur des *Géorgiques* qui nomme sans détour tous les instruments de l'agriculture? »

Si Delille les désignait par de pénibles périphrases, il récriminait lui-même en prose contre l'obligation qu'il s'imposait.

Condillac, dans son *Art d'écrire*, protestait contre elles (2), comme protestent tous les auteurs qui veulent remplacer le style indéterminé par le style déterminé.

En 1778, dans le *Plan d'un dictionnaire* qu'il soumit à l'Académie, Voltaire demandait qu'on y insérât « toutes les expressions pittoresques et énergiques de Montaigne, d'Amyot, de Charron, qu'il est à souhaiter qu'on fasse revivre ».

On voit que le plus grand des écrivains du XVIII^e siècle, loin de songer à affadir la langue, voulait en augmenter l'énergie. Les romantiques qui ont évoqué le XVI^e siècle n'ont fait que suivre la tradition de Voltaire.

Taine a affirmé que les écrivains du XVIII^e siècle n'avaient qu'un langage abstrait et décoloré. M. Rémy de Gourmont prétend que jusqu'à Rousseau, ils ont été aveugles ; mais il cite une métaphore de Voltaire et il en conclut qu'il était « un

(1) *Dict. phil.*, art. *Langue*.
(2) T. III, p. 163.

Digitized by Google

visuel ». Il eût employé un terme plus exact en disant qu'il avait le style concret.

Voltaire comprenait fort bien le caractère des descriptions : « Quant aux peintures, leur effet dépend de la grandeur, de l'éclat et de la *manière neuve de voir un objet* et d'y faire remarquer ce que l'œil inattentif n'y voit pas. »

Et il raillait les descriptions à épithètes vagues et à termes généraux de *Télémaque*.

Ses descriptions générales de pays sont toutes concrètes. Pour s'en convaincre, il suffit de lire la description de la Suède qui se trouve en tête de l'*Histoire de Charles XII*. Son récit de sa première entrevue avec Frédéric II prouve qu'il savait voir et qu'il savait raconter ce qu'il avait vu.

« Je trouvai à la porte de la cour un soldat pour toute garde. Le conseiller Rambonnet, ministre d'État, se promenait dans la cour en soufflant dans ses doigts. Il portait de grandes manchettes en toile sales, un chapeau troué, une vieille perruque de magistrat, dont un côté entrait dans une de ses poches, et l'autre passait à peine l'épaule. On me dit que cet homme était chargé d'une affaire d'État importante, et cela était vrai.

« Je fus conduit dans l'appartement de Sa Majesté. Il n'y avait que les quatre murailles. J'aperçus dans un cabinet, à la lueur d'une bougie, un petit grabat de deux pieds et demi de large, sur lequel était un petit homme affublé d'une robe de chambre de gros drap bleu : c'était le roi, qui suait et qui tremblait sous une méchante couverture dans un accès de fièvre violent. Je lui fis la révérence et commençai la connaissance par lui tâter le pouls, comme si j'avais été son premier médecin. L'accès passé, il s'habilla et se mit à table. Algarotti, Kaiserling, Maupertuis et le ministre du roi auprès des États Généraux, nous fûmes du souper, où l'on traita à fond de l'immortalité de l'âme, de la liberté et des androgynes de Platon.

« Le conseiller Rambonnet était, pendant ce temps-là, monté sur un cheval de louage : il alla toute la nuit, et le lendemain arriva aux portes de Liége, où il instrumenta au nom

Digitized by Google

du roi son maître, tandis que deux mille hommes de troupes de Vesel mettaient la ville de Liége à contribution. Cette belle expédition avait pour prétexte quelques droits que le roi prétendait sur un faubourg. » (1)

Cette description fait tableau et est vivante.

Taine, du reste, a caractérisé de la manière suivante l'œuvre de Voltaire : « Non seulement les vues sur le monde et sur l'homme, les idées générales de toutes pièces y abondent, mais encore les renseignements positifs et même techniques y fourmillent, petits faits semés par milliers, détails multiples et précis sur l'astronomie, la physique, la géographie, la physiologie, la statistique, l'histoire de tous les peuples, expériences innombrables et personnelles d'un homme qui par lui-même a lu les textes, manié les instruments, visité les pays, touché les industries, pratiqué les hommes, et qui, par la netteté de sa merveilleuse mémoire, par la vivacité de son imagination toujours flambante, revoit ou voit, comme avec les yeux de la tête, tout ce qu'il dit à mesure qu'il le dit. Talent unique, le plus rare en un siècle classique... » (2). Et Taine énumère les êtres multiples que Voltaire a évoqués, chacun avec sa caractéristique personnelle. Mais dans « ce siècle classique », Taine indique quatre grands maîtres de la doctrine : Montesquieu, Voltaire, Diderot, Rousseau. Or, aucun d'eux n'a ce style abstrait qu'il appelle classique.

Presque toujours, Montesquieu tire une induction d'un fait. Si la formule est abstraite, l'énonciation du fait est d'abord concrète. Voltaire emploie partout le style concret : je n'en veux pour preuve que sa critique de la théorie de Montesquieu sur les climats.

« De tout temps on a su combien le sol, les eaux, l'atmosphère, les vents influent sur les végétaux, les animaux et les hommes. On sait assez qu'un Basque est aussi différent d'un Lapon qu'un Allemand l'est d'un nègre. »

Voltaire aurait pu dire : « On sait que tous les hommes ne

(1) *Mémoires de Voltaire.*

(2) TAINE, *L'ancien régime*, t. II, p. 95, éd. in-18.

Digitized by Google

se ressemblent pas. » Au lieu de cette phrase vague, il évoque un Basque, un Lapon, un Allemand, un nègre.

Il continue. Montesquieu avait dit : « Les Anglais se tuent sans qu'on puisse imaginer aucune raison qui les y détermine. Cette action, chez les Romains, était l'effet de l'éducation ; chez les Anglais, elle est l'effet d'une maladie. Elle tient à l'état physique de la machine. » Voltaire répond :

« Les climats n'ont guère changé depuis que Romulus et Remus eurent une louve pour nourrice. Cependant, pourquoi, si vous exceptez Lucrèce dont l'histoire n'est pas bien avérée, aucun Romain de marque n'a-t-il eu assez de *spleen* pour attenter à sa vie? Et pourquoi, ensuite, en si peu d'années, Caton d'Utique, Brutus, Cassius, Antoine et tant d'autres, donnèrent-il cet exemple au monde? N'y a-t-il pas quelque autre raison que le climat qui rendit ces suicides si communs? »

Voltaire particularise chacun de ses arguments. Il continue en disant :

« Le climat étend son pouvoir, sans doute, sur la force et la beauté du corps, sur le génie, sur les inclinations. Nous n'avons jamais entendu parler ni d'une Phryné samoyède ou négresse, ni d'un Hercule lapon, ni d'un Newton topinambou; mais je ne crois pas que l'illustre auteur ait eu raison d'affirmer que les peuples du Nord ont toujours vaincu ceux du Midi; car les Arabes acquirent, par les armes, en très peu de temps, au nom de leur patrie, un empire aussi étendu que celui des Romains; et les Romains eux-mêmes avaient subjugué les bords de la mer Noire, qui sont presque aussi froids que ceux de la mer Baltique.

« L'illustre auteur croit que les religions dépendent du climat. Je pense, avec lui, que les rites en dépendent entièrement. Mahomet n'aurait défendu le vin et les jambons ni à Bayonne ni à Mayence. On entrait chaussé dans les temples de la Tauride, qui est un pays froid; il fallait entrer nu-pieds dans celui de Jupiter Ammon, au milieu des sables brûlants. On ne s'avisera pas en Égypte de prendre Jupiter armé du ton-

(1) Commentaire sur l'*Esprit des lois*.

Digitized by Google

nerre, puisqu'il y tonne si rarement. On ne figurera point les réprouvés par l'emblême des boucs, dans une île comme Ithaque, où les chèvres sont la principale richesse du pays. »

La vivacité et l'expression du style de Voltaire proviennent de ce que chacun de ses arguments s'appuie sur un fait caractéristique et indubitable. « Mahomet n'aurait défendu le vin et les jambons ni à Bayonne ni à Mayence. » Tout est dit. Il n'y a pas de doute.

En opposant aux termes spéciaux et pédants de l'école, bafoués par Molière, les termes généraux, Buffon est responsable d'un certain nombre de légendes sur le style des écrivains du XVIII^e siècle. Ils écrivaient pour être compris et non pas pour en imposer à leurs lecteurs. Buffon considérait que l'expression généralisée donnait au style de la « clarté » et de la « noblesse »; mais quand il en avait besoin, il employait aussi le mot technique.

Buffon conseillait à ses collaborateurs de bien voir par eux-mêmes : « Faites vos descriptions d'après les oiseaux mêmes; c'est essentiel pour la précision », écrivait-il à Bexon. Cuvier jugeait Buffon plus exact que Linnée. « Seulement, ajoute Flourens, il n'écrivait pas ses descriptions en termes techniques, et c'est ce qui a trompé beaucoup de naturalistes qui ne se reconnaissent guère en ce genre d'écrits qu'autant qu'ils y trouvent un langage particulier, convenu, et si je puis m'exprimer ainsi, le langage officiel de la nomenclature (1) ».

On a dit que lorsque quatre Allemands, sortant de diverses écoles, se rencontrent, ils ne peuvent plus causer ensemble, chacun ayant un vocabulaire si distinct qu'il n'est pas compris par les autres.

Les écrivains du XVIII^e siècle reconnaissaient que les progrès des sciences exigent des mots nouveaux. On en a fait un dictionnaire dès 1762. Le mot archéologie date de 1780; la terminologie de la chimie, créée par Guyton de Morveau, est adoptée le 18 avril 1787.

(1) Cité par M. RÉMY DE GOURMONT : *Le Problème du style*, p. 132.

Digitized by Google

Aujourd'hui, par pédantisme, pour se donner des apparences de savoir, des écrivains transposent dans la langue courante, en les détournant de leur sens, des termes scientifiques. Des exemples quotidiens nous montrent le danger de cette pratique.

Je lis dans un rapport officiel sur le Commerce de la France : « Nous avons une suprématie universellement reconnue en ce qui touche les articles de choix. La France doit cette suprématie à ses tendances ataviques... »

Le mot « atavique » est pris à contre-sens. Car l'atavisme signifie le retour au type des ancêtres. L'auteur a voulu dire que ces tendances étaient héréditaires; et il a fait une faute en choisissant un mot spécial au lieu du mot commun. De plus, il l'a mal employé, car une entité n'a ni atavisme ni hérédité.

On entend parler des « divers organismes de l'administration ». Herbert Spencer avait dit que la société était un organisme. Cette métaphore a pris corps dans un ouvrage, en quatre volumes, où Schœffle a assimilé les fils télégraphiques aux nerfs. La même thèse a été soutenue par M. René Worms. M. Charles Benoist répète que « le corps social est vivant ». Ces assimilations ne prouvent que le défaut de méthode de ceux qui s'y livrent.

Nous avons aussi l'abus des mots grecs comme étiquettes commerciales : pommade philocome; élixir odontalgique; biblorhapte au lieu de cartonnier, etc (1).

Des hommes de science, pour se faire comprendre, prennent des métaphores dans la vie sociale. Je lis dans une communication savante :

« Supposez qu'à un moment donné des cellules cessent d'obéir au pouvoir central, qu'elles soient *anarchistes* et se développent *sans s'inquiéter* de ce qu'il adviendra de l'organisme qui les porte et dont elles se nourrissent.

« Ces cellules pourraient être détruites par les cellules voisines, par les macrophages; mais supposez qu'elles aient la

(1) M. Rémy de Gourmont, *Esthétique de la langue française*, p. 32.

Digitized by Google

force de résister ou que, par la débilitation de l'organisme, *la police soit mal faite* et la force des macrophages insuffisante : ces cellules se développeront comme de véritables parasites, elles seront les cellules du cancer. »

En se servant de ces expressions, cellules « anarchistes », « police mal faite », l'auteur fait du galimatias. Il mêle des choses complètement distinctes et, sous prétexte de clarté, il n'aboutit qu'à des confusions.

« Définissez les termes! » ne cessait de répéter Voltaire. Pour s'entendre il faut d'abord se mettre d'accord sur la valeur des mots qu'on emploie. La propriété des termes n'existe qu'à la condition qu'ils soient définis; et le style n'est déterminé que lorsqu'il est composé de mots dont le sens est précis.

« L'impropriété des termes, dit Voltaire, est le défaut le plus commun dans les mauvais ouvrages. » Il en donne des exemples comme cette phrase du Président de Brosses : « Goliath était d'une taille inusitée. » Or, on ne dit « inusité » que des choses d'usage qui dépendent de l'homme, une phrase « inusitée », une cérémonie « inusitée », un ornement « inusité ».

« *Vis-à-vis* s'introduit partout. On se trouve *vis-à-vis* de ses goûts et de son naturel ; les courtisans sont bien ou mal *vis-à-vis* du roi ; les ministres embarrassés *vis-à-vis* d'eux-mêmes, position difficile. Deux maisons sont *vis-à-vis* l'une de l'autre : dans ce dernier cas, le mot est juste ; dans tous les autres cas, il est impropre, il doit être remplacé par « par rapport », « à l'égard de », etc. (1)

M. Backhausen, dans l'avant-propos de l'édition de l'Imprimerie nationale des *Lettres persanes* a relevé les corrections qu'y avait faites Montesquieu à la fin de sa vie. Un peu gascon, il avait eu le goût des expressions excessives : il a abusé dans *L'Esprit des lois* de cette locution : « tout est perdu. » Dans ses corrections, il les atténue, il supprime des *tous* et des *jamais*, change des *souvent* en *quelquefois*, des *la plupart* en *quelques-uns*.

(1) VOLTAIRE, *Langues*.

Digitized by Google

VI. — La réaction.

Rousseau représente la réaction contre le style des Encyclopédistes. Il apporte une phrase pleine, bien construite, toujours tendue, sauf dans *Les Confessions*, une logique oratoire, avec tous les artifices de la rhétorique, hyperboles, prosopopées, etc.

Il se paie de mots, et il se donne l'air de raisonner en accumulant des antithèses. En voici deux exemples frappants.

« Avant que ces mots affreux de *tien* et de *mien* fussent inventés; avant qu'il y eût de cette espèce d'hommes cruels et brutaux qu'on appelle maîtres, et de cette autre espèce d'hommes fripons et menteurs qu'on appelle esclaves; avant qu'il y eût des hommes assez abominables pour oser avoir du superflu pendant que d'autres hommes meurent de faim; avant qu'une dépendance mutuelle les eût tous forcés à devenir fourbes, jaloux et traîtres, je voudrais bien qu'on m'expliquât en quoi pouvaient consister ces vices, ces crimes qu'on leur reproche avec tant d'emphase. On m'assure qu'on est depuis longtemps désabusé de la chimère de l'âge d'or. Que n'ajoutait-on encore qu'il y a longtemps qu'on est désabusé de la chimère de la vertu? »

Le claquement des mots remplace la preuve. Dans une note, il dit :

« Le luxe nourrit cent pauvres dans nos villes, et en fait périr cent mille dans nos campagnes. L'argent qui circule entre les mains des riches et des artistes pour fournir à leurs superfluités est perdu pour la subsistance du laboureur; et celui-ci n'a point d'habit, précisément parce qu'il faut du galon aux autres. Le gaspillage des matières qui servent à la nourriture des hommes suffit seul pour rendre le luxe odieux à l'humanité. Mes adversaires sont bien heureux que la coupable délicatesse de notre langue m'empêche d'entrer là-dessus dans des détails qui les feraient rougir de la cause qu'ils osent défendre. Il faut des jus dans notre cuisine, voilà pourquoi tant de malades manquent de bouillon. Il faut des liqueurs sur nos tables, voilà pourquoi le paysan ne boit que de l'eau. Il

Digitized by Google

faut de la poudre à nos perruques, voilà pourquoi tant de pauvres n'ont point de pain. » (1)

Comment le luxe fait-il périr cent mille pauvres dans les campagnes? Les laboureurs ont tout intérêt à ce qu' « il y ait des jus dans les cuisines ». On ne cultiverait pas la vigne s'il n'y avait pas d'acheteurs de vin.

Robespierre, qui endossera les idées les plus absurdes de Rousseau et qui pastichera son style, dit dans son rapport du 18 pluviôse an II, sur les principes du gouvernement :

« Nous voulons substituer dans notre pays la morale à l'égoïsme, la probité à l'honneur, les principes aux usages, les devoirs aux bienséances, l'empire de la raison à la tyrannie de la mode, le mépris du vice au mépris du malheur, la fierté à l'insolence, la grandeur d'âme à la vanité, l'amour de la gloire à l'amour de l'argent, les bonnes gens à la bonne compagnie, le mérite à l'intrigue, le génie au bel esprit, la vanité à l'éclat, le charme du bonheur aux ennuis de la volupté, la grandeur de l'homme à la petitesse des grands, un peuple magnanime, puissant, heureux, à un peuple aimable et misérable, c'est-à-dire toutes les vertus et tous les miracles de la République à tous les vices et à toutes idées radicales de la monarchie. »

Il pourrait continuer longtemps. Nous retrouvons ce système d'antithèses chez le véritable disciple littéraire de Rousseau, Chateaubriand, dont toute l'œuvre est opposée à celle des philosophes du XVIIIe siècle, aussi bien au point de vue des idées qu'au point de vue de la forme.

Sainte-Beuve l'a démontré dans le cours qu'il a professé à Liége en 1848-1849 et qu'il a publié sous ce titre : *Chateaubriand et son groupe littéraire sous l'Empire* (2).

Les classiques du XVIIIe siècle cherchaient à mettre beaucoup d'idées dans peu de mots, et ils considéraient que les mots n'étaient que des véhicules d'idées. Ils n'entendaient ni se payer de mots, ni prendre ni faire prendre des mots pour des choses.

(1) Réponse à M. Bordes.
(2) Voir surtout t. I, pp. 110, 114, 159.

Digitized by Google

Avec Chateaubriand, nous trouvons un tout autre système. Dans les *Quatre Stuart*, ouvrage de son âge mûr, il dit, en parlant de Cromwell : « Les tempêtes avaient enfanté leur roi, elles s'y soumirent. » Cromwell enfanté roi par des tempêtes et puis les tempêtes se soumettant à Cromwell! Quelle logomachie!

Dans le même ouvrage, je trouve : « Le temps ne s'arrête point pour admirer la gloire; il s'en sert et passe outre. » Quel usage le temps, personnage qui marche, peut-il faire de la gloire? et comment peut-il « passer outre »?

Dans le même volume, je trouve encore cette phrase : « Cromwell se crut libre d'inscrire son nom avec son épée dans la généalogie des rois : les siècles à venir se sont chargés de fournir ses titres de noblesse. » Des siècles à venir qui se sont chargés! il y a là un non-sens; quant à la signification de la phrase, Chateaubriand eût été bien embarrassé de l'expliquer. Mais peu lui importait. Il lançait des mots sonores comme il eût frappé sur un gong; et en les entendant et en les répétant, les badauds y atachaient un sens.

Le procédé antithétique s'exacerbe chez Victor Hugo dans la conception de ses caractères et, dans la construction de ses poèmes, de ses œuvres, de ses phrases : il évoque l'épopée de Waterloo pour aboutir au mot de Cambronne!

Les hommes du XVIII[e] siècle avaient connu les littératures étrangères. Mais tandis que la littérature italienne et la littérature espagnole avaient dominé au XVII[e] siècle, l'influence appartient, au XVIII[e] siècle, aux représentants de la littérature anglaise à idées nettes, Pope, Locke, Addison, Hume (1). En 1815, l'invasion des vagues idées allemandes accompagna le retour des émigrés, et toute la réaction qui suivit. On drapa dans de grandes phrases, ornées de clinquants, des ombres d'idées et des fantoches (2). Au lieu de chercher la vérité, on chercha l'effet. Lamartine fit de la grande éloquence

(1) Voir JOSEPH TESTE, *Jean-Jacques Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire*.

(2) Voir avec beaucoup de réserves : *Le romantisme français*, par PIERRE LASSERRE, 1907. Voir aussi PREZZOLINI, *Larte di persuadere*, Florence, 1907.

Digitized by Google

au goût de l'époque quand il termina son discours en faveur du plébiscite, dont il devait être victime, par ces mots : « *Alea jacta est!* Il faut laisser quelque chose à la Providence! »

Victor Hugo a eu une action formidable, composée de plusieurs éléments; mais Victor Hugo était espagnol, allemand, anglais; il transposait dans notre langue des influences hétérogènes.

Aussi bien dans le fond que dans la forme, le romantisme n'est pas français.

VII. — Le rayonnement de la langue française.

Le grand rayonnement de la langue française au dehors commence à la fin du XVIIe siècle. Il a eu deux facteurs : le prestige de la cour de Louis XIV, la révocation de l'Édit de Nantes.

M. Brunetière attribue aux grands écrivains tout l'honneur d'avoir fait « la langue française plus claire et plus logique, plus précise et plus polie qu'une autre » (1). Sans doute, ils y ont contribué, mais sous l'influence et l'action de leurs lecteurs. « La langue était agreste comme nous, dit Voltaire, avant que François Ier n'eût appelé les femmes à la Cour.

« Les Français ont été, depuis près de cent cinquante ans, le peuple qui a le plus connu la société, qui en a le premier écarté toute la gêne, et le premier chez qui les femmes ont été libres et mêmes souveraines, quand elles n'étaient ailleurs que des esclaves. » (2)

La langue française a été faite par « la bonne compagnie » pour laquelle ont écrit littérateurs et philosophes.

Montesquieu raconte sa réception par le roi et la reine d'Angleterre, le 5 octobre 1730 (3).

« La reine demanda à lord Chesterfield d' » où venait que Shakespeare, qui vivait du temps de la reine Elisabeth, avait si mal fait parler les femmes et les avait faites si sottes ».

(1) Brunetière, 5e série, *Caractères de la littérature française*, p. 260.
(2) *Dictionnaire philosophique*, art. *Langue*.
(3) Montesquieu, *Notes sur l'Angleterre*.

Digitized by Google

« Lord Chesterfield répondit que, « dans ce temps-là, les femmes ne paraissaient pas sur le théâtre, et que c'était de mauvais acteurs qui jouaient ces rôles; ce qui faisait que Shakespeare ne prenait pas tant de peine à les faire bien parler ».

« J'en dirais une autre raison; c'est que pour faire parler les femmes, il faut avoir l'usage du monde et des bienséances. »

Les foyers de la littérature au XVIII^e^ siècle sont les salons de M^me^ Lambert, de M^me^ de Tencin, de M^me^ Geoffrin, de M^lle^ de Lespinasse, de M^me^ de Lépinay, de M^me^ Necker. Ils donnent à la littérature, la tenue qui résulte de la présence des femmes, si libres qu'elles soient même de mœurs, et la finesse qu'aiguise leur propre esprit.

Lord Acton, dans ses *Lectures on modern history* (1), parlant de l'influence des penseurs du XVIII^e^ siècle sur l'opinion publique et de toutes les réformes humaines qu'elle provoquait, finit en disant : « Dans les milieux de luxe à Paris, à Bruxelles, à Rome et à Venise, on étudiait, comme une partie des beaux-arts, l'art d'être aimable. »

Pendant le XVIII^e^ siècle, l'influence des idées françaises, de la littérature française ne fut point due au prestige des armes ni de la diplomatie. Cependant, la langue française est acceptée comme la langue diplomatique. Les Pays-Bas négocient en français avec l'Angleterre, la Sardaigne, l'Espagne, la Pologne, la Hongrie, la Grèce, de même la Russie, la Pologne. L'Angleterre emploie tantôt le latin, tantôt le français. Les principaux promoteurs de l'expansion du français sont les princes et la haute aristocratie.

En Prusse, Frédéric II trouvait l'allemand lourd, diffus, difficile à manier, peu sonore. Il n'admettait qu'une langue élégante et savante, le français. C'était aussi la langue de l'Académie royale de Berlin qui, en 1784, mettait au concours la question suivante : « Qu'est-ce qui a rendu la langue française universelle? Pourquoi mérite-t-elle cette prérogative? Est-il à présumer qu'elle la conserve? »

(1) Page 3-3.

Digitized by Google

Schwab, professeur à l'académie Caroline, de Stuttgart, remporta le prix. Rivarol en obtint une partie. Dans son discours, il vante « la probité de la langue française », mot exact pour les écrivains de l'école de Voltaire. Il fait une observation très juste et très fine sur la manière dont les traducteurs français traitaient les langues étrangères : « Grâce à la facilité que les langues modernes ont de se mouler sur le latin et le grec, elles rendent fidèlement jusqu'aux obscurités de leur original et la traduction finit bien par se retrouver, mais elle a commencé par se perdre avec lui. Au contraire, une traduction française est toujours une explication (1). »

Catherine II, élevée par une dame réfugiée française, comprend du fond de la Russie toute l'importance et tout le charme du français : elle correspond avec Voltaire, elle attire à elle Diderot, Mercier de la Rivière, Senac de Meilhan, elle fait des offres fastueuses à d'Alembert et à Buffon. Le pape Benoit XIV accepte la dédicace du *Mahomet* de Voltaire. Louise Ulrique de Suède et Gustave III, se réclament de nos philosophes, et le français est si répandu en Suède que la langue suédoise en incorpore beaucoup de mots. Condillac élève l'infant de Parme, et son *Traité de logique* est le livre classique des écoles de Pologne. Cabanis jeune est à Varsovie. La Baumelle, Mallet sont professeurs de littérature en Danemark.

L'avènement en Autriche de la maison de Lorraine y installe le français. Marie-Thérèse parle français et Joseph II essaye de gouverner dans les vues des philosophes et organise un corps de fonctionnaires qui, imbus de cet esprit, ont su la préserver des excès des réactions.

Les Lettres persanes convertissent Beccaria à l'idée de progrès et le *Traité des délits et des peines* est postérieur à l'action de Voltaire dans l'affaire Calas. David Hume, Adam Smith ont fréquenté les salons de Paris. Jusqu'en 1770, Gibbon écrit en français. Le Napolitain Galiani appelle Paris, le café de l'Europe.

(1) *Discours sur l'universalité de la langue française.*

Digitized by Google

Cesarotti dit dans *Saggio sulla filosofia delle lingue* (1785, Padoue) : « La langue française est la seule universellement connue en Italie. Elle est très commune à l'Italie, il n'y a pas une personne un peu cultivée à qui elle ne soit familière et comme naturelle. La bibliothèque des femmes du monde est exclusivement française. »

Les poètes espagnols se plaignaient que leur langue fût « atteinte du mal français ».

Mendelsohn en Allemagne se donnait trois maîtres : Shaftesbury, Montesquieu et Bolingbroke. Gœthe traduisit *Mahomet* et *Tancrède*.

L'*Encyclopédie* est trois fois réimprimée en Suisse; l'*Histoire philosophique des deux Indes* de Raynal est deux fois imprimée en Italie (1).

La part de Rousseau dans l'influence de la langue française fut considérable à partir de 1750, précisément parce que ses défauts répondaient mieux à l'intellect de beaucoup d'étrangers que les finesses de Voltaire et que les sous-entendus de Montesquieu. Son style déclamatoire, véhément et coloré, mêlant des digressions morales et sentimentales à une argumentation troublante, son art de mise en scène pour doter ses idées, ses appels aux passions latentes eurent un retentissement dont il n'y a pas eu d'autre exemple dans l'histoire littéraire du monde. Cowper, Shelley, Byron, Schiller, Gœthe, Lessing, Herder ont subi son empreinte, et à leur tour nous ont donné la leur.

VIII. — Conclusion.

Si le latin était la langue auxiliaire du moyen âge et de la Renaissance, le français, depuis le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle est devenu la langue auxiliaire de toute la civilisation européenne, et je suis convaincu qu'elle conservera ce rôle. On a parlé du recul du français pendant les deux derniers tiers du

(1) Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature française*, t. VI. — Brunot, *Histoire externe de la langue*.

Digitized by Google

XIX^e siècle. Un Russe d'une rare perspicacité, M. J. Novicow, dit à ce propos : « Le recul est plus apparent que réel. En fait, ce n'est pas le français qui a perdu du terrain, ce sont les langues nationales qui en ont gagné. »

Et il montre « des Mexicains, des Brésiliens, des Chiliens, des Bulgares, des Roumains, des Turcs, des Polonais, des Russes, des Hollandais, des Suédois apprenant le français de plein gré en masses toujours croissantes.

« En réalité, le prestige du français est encore très grand à notre époque. La plupart des Européens se montrent offensés si, dans une réunion internationale, on les suppose ignorer cette langue. On peut être un homme du monde accompli au XX^e siècle sans savoir l'anglais et l'allemand; on ne peut pas l'être sans savoir le français.

« Les Germains, les Latins et les Slaves ont plus de penchant pour le français que pour l'anglais, les Anglo-Saxons plus de penchant pour le français que pour l'allemand. Par suite de cette circonstance, c'est le français qui a le plus de chances de devenir la langue auxiliaire du groupe européen. » (1)

Je crois que l'expansion de la langue française sera d'autant plus grande que ceux qui l'enseignent en affirmeront les véritables caractères.

La langue française du XVIII^e siècle, de l'école de Voltaire et non de Rousseau, doit être la langue classique.

Élaborée dans le milieu le plus sociable du monde, elle a pour caractéristiques : la clarté, la précision, l'élégance. Solidement construite par la grammaire, elle rejette l'indéterminé.

Utilitaire avant tout, elle a pour objet de s'adapter exactement aux faits et aux idées, et d'exprimer la vérité. Rivarol avait raison quand il en affirmait la probité.

Ne contenant que l'essentiel, elle est rapide et économe.

Loin de chercher la profondeur dans les mots, elle cherche

(1) La langue auxiliaire du groupe de civilisation européen. (*Les chances du français. Revue des Deux-Mondes*, 1^er décembre 1907.)

Digitized by Google

à condenser les vérités les plus cachées dans une petite formule simple et courte. En même temps que le français représente la langue la plus aimable, il représente la langue la plus précise pour la science, l'exposition, la démonstration, la précision des contrats, pour les affaires publiques et privées.

YVES GUYOT.

Digitized by Google

EN VISITE [1]

Près de la fenêtre, la vieille dame Verwoude était assise, toute raide dans son grand fauteuil. Elle attendait. Son visage sévère était immobile, son regard se perdait dans la demi-obscurité paisible de la chambre que les grands tilleuls du jardin remplissaient d'ombre.

Deux fois elle retourna la tête, ses yeux cherchèrent le cadran de la vieille horloge dans le coin lointain de la chambre.

Puis, comme hésitante, elle dit d'une voix faible :

« Quelle heure est-il ?

— Il est deux heures et quart, madame », dit doucement la demoiselle de compagnie. »

Il y eut un silence. Enfouie dans son coin, la vieille mademoiselle de Rooi épiait le visage de sa maîtresse, et elle se répétait, en pensée, pour la millième fois :

« C'est un dur moment à passer pour madame, que celui de tout à l'heure quand les enfants vont venir avec la jeune dame, leur nouvelle maman. — C'est un dur moment à passer. »

(1) Cette nouvelle, que nous devons à la bienveillance éclairée des éditeurs hollandais, MM. Van Kampen et fils, de pouvoir traduire en français, est extraite d'un fort remarquable recueil, dont nous avons déjà rendu compte sommairement. *Revue de Belgique*, déc. 1907 *(Chronique hollandaise)* : GRENZEN, par Ina Boudier-Bakker, 1 vol. 280 pages. Amsterdam, P. N. Van Kampen et fils; Anvers, Librairie Néerlandaise, 50, marché St-Jacques. J. L.

Digitized by Google

Dans son âme paisible et douce, elle espérait, sans grande confiance toutefois, que madame serait, malgré tout, un peu aimable; et non pas si terriblement raide qu'elle pouvait l'être quand elle le voulait. Elle aurait préféré ne pas être présente, tant elle trouvait pénible la situation de la jeune femme, la nouvelle maman... mais, pour le vieux monsieur et la vieille dame, c'était un dur moment à passer... Elle le sentait, elle qui avait aussi connu Mariette toute enfant — comment pouvait-on s'empêcher d'y songer? — Quelle charmante petite c'était, et gentille, toujours si gentille pour elle!...

Mademoiselle de Rooi, les yeux clignotants, approcha son ouvrage de sa figure, de crainte que madame ne la vît pleurer.

Dans son fauteuil, la vieille dame était immobile, très calme d'apparence, les mains petites et fines, couleur de cire, nerveusement serrées l'une dans l'autre.

« Bientôt ils allaient venir. Oh! que c'était cruel! »

La femme qui avait pris la place de Mariette!

Dans sa figure de vieille, les rides creusées par la peine se firent plus profondes — et tout reparut devant ses yeux.

Le jour où son gendre était venu leur raconter qu'il allait se remarier...

Elle avait écouté en silence les paroles prudemment choisies d'avance, elle n'avait rien dit, se dominant pour son pauvre mari sourd, assis triste, silencieux, à côté d'elle. Mais une colère fougueuse, comme une jeune passion s'était élevée en elle, une révolte amère pour défendre le souvenir de sa fille, la place laissée déserte par son enfant.

Elle s'était tue, les reproches violents qui lui venaient aux lèvres, sa bouche tremblante n'avait pu les exprimer. Elle était restée assise, donnant le spectacle d'une telle douleur muette, que son gendre aussi se taisait.

A la fin, elle avait eu la force d'ajouter :

« Ainsi, il vous est possible de mettre une autre à la place de Mariette? »

Il s'était tu, blessé.

Digitized by Google

Il avait beaucoup aimé Mariette, mais il était pourtant scandaleusement injuste d'exiger qu'il continuât à vivre seul... dans cette maison abandonnée avec ces effrayants spécimens de gouvernantes qui n'inspiraient aucun respect aux enfants. Pour les enfants aussi, un changement devenait nécessaire. Ils poussaient sauvagement, se montraient grossiers, intraitables. Quant à lui, il avait besoin d'un chez soi.

Alors, à quelques semaines de distance, la visite de présentation avait eu lieu : le gendre et sa fiancée.

Attitude froide et raide de son côté, nerveuse et opprimée de la part des jeunes gens. Le grand-père était au lit, malade. Avant le mariage, les vieux s'en allèrent à Wiesbaden pour trois mois; la semaine dernière ils étaient rentrés. Et aujourd'hui, pour la première fois, *elle* allait venir avec les enfants.

A cause des enfants, les grands-parents n'avaient pas voulu de rupture; à cause des enfants, ils subiraient le plus dur des supplices.

Elle attendait.

. . . . . .

Lentement, à travers les deux salons « en suite », le grand-père s'avança, de son pas de vieillard, prudent, et comme rampant.

Par réserve, la demoiselle de compagnie voulut s'éloigner. Mais du coin lointain de la chambre une voix brisée s'éleva :

« Restez, Annette! »

Sans bruit, la demoiselle reprit sa place.

Madame avait voulu, dès l'abord, qu'elle assistât à la visite, et monsieur approuvait généralement ce que décidait la vieille dame.

Elle était une confidente intime, mademoiselle de Rooi, depuis trente ans qu'elle demeurait dans cette maison, sachant tout, taisant tout. Elle n'était pas une étrangère et pourtant sa présence devait prévenir certaines allusions de part et d'autre.

L'horloge sonna deux heures et demie.

Digitized by Google

Le silence régnait dans la chambre, on n'entendait que le choc des aiguilles à tricoter de *juffrouw* [1]) de Rooi.

Le vieillard, dans son fauteuil, tournait parfois son visage — calme d'apparence mais plein d'inquiétude contenue — vers sa femme : toujours elle regardait fixement devant elle.

Puis, la cloche résonna à travers le grand couloir de marbre. Surprise, *juffrouw* de Rooi laissa tomber son ouvrage.

Avec des regards qui criaient à l'aide, Verwoude implorait sa femme. Mais elle, sentant ce regard, obstinément, avec un tremblement des lèvres, considérait la porte derrière laquelle des pas s'entendaient.

Lentement la porte s'ouvrit, sur le seuil la jeune femme était arrêtée, une apparition claire dans sa robe d'été. Derrière elle, les enfants se tenaient à demi cachés. Et la vieille grand'mère ne pouvait s'empêcher de regarder fixement cette apparition d'été qui détonnait dans cette chambre sombre et calme, où eux, les vieux s'étaient assis, semaine après semaine, et mois après mois, pendant deux ans, avec leur deuil. Un instant, Jeanne hésita, avec un mouvement embarrassé de ses yeux bruns; puis, volontairement calme, elle alla vers la vieille dame.

« Bonjour, madame.

— Bonjour Jeanne, comment allez-vous? »

Les mots lui brûlaient des lèvres pendant que s'appuyant en tremblant au dossier du fauteuil, elle se soulevait.

Le rouge monta aux joues de Jeanne lorsqu'elle se tourna vers le grand-père. Le vieillard s'était levé. Avec douceur, dans sa figure affinée, les yeux bleus tristement l'interrogeaient. Ému, muet, il remuait la tête vers elle, pendant que sa main froide tenait la sienne.

Derrière elle, les enfants ne s'élançaient pas, bruyants et joyeux, vers leurs grands-parents. Silencieux, sous l'impression des circonstances, ils embrassaient l'un après l'autre grand-papa et grand'maman, regardant tout de suite autour d'eux, parce

(1) Mademoiselle.

Digitized by Google

qu'ils ne s'étaient plus trouvés depuis trois mois dans cette grande maison de grand-papa et de grand'maman où on pouvait jouer tout à son aise.

Jeanne, sur un geste d'invitation de la vieille dame, avait pris place sur un canapé en face du vieillard, *juffrouw* de Rooi avait avancé des sièges pour les enfants. Les fillettes étaient assises, les jambes ballantes, sur ces grandes chaises; Bert, leur frère, restait debout s'appuyant du coude sur le genou de grand-père.

Avec une politesse affectée, la vieille dame demanda :

« Avez-vous eu, tous deux, un bon voyage?

— Mais oui, très joli. Et vous, vous êtes-vous bien amusés à Wiesbaden?

— Oh, oui! »

Il y eut un silence.

La maîtrise sur elle-même de Jeanne, son calme sombrait, peu à peu, sous le regard fixe de la vieille madame Verwoude dont la douleur restait si concentrée, si retenue. Elle perdait ici son aplomb de femme de ressource et, avec rancœur, elle se sentait embarrassée dans ce milieu d'une froideur aristocratique, dans cette grande salle sombre et sévère, lambrisée de chêne et aux meubles massifs et précieux.

Elle était la fille aînée d'un gros ménage, qui vivait d'un maigre revenu et, plus que sa mère maladive, elle avait dirigé la maison et élevé les enfants. Elle en était devenue la femme attentive, active, laborieuse, mère de famille déjà dès sa jeunesse, avec un tour d'esprit pratique et adroit, soigneuse pour les enfants, mais sans exagération de tendresse, bonne sans trop de laisser-aller, plus sensible à la joie des enfants qu'à leur peine et surtout n'ayant pas l'intuition de la souffrance des autres.

« Tout devait être sain; sain, frais et joyeux... et les pensées devaient rester normales, sans réflexion aux événements une fois acquis et dont il fallait tirer parti. »

Et c'est ainsi que son caractère, enjoué, superficiel et sans complication ne lui permettait pas d'entrevoir la profonde dou-

Digitized by Google

leur, la poignante indignation de cette âme de vieille femme qui avait gardé, dans sa vieillesse, les flammes d'un cœur tout jeune. Elle n'approfondissait pas la souffrance sauvage de cette mère, que la peine faisait injuste envers elle. Et, jugeant tout en bonne logique, elle trouvait cette souffrance déraisonnable.

Manquant du tact requis pour dire un seul mot qui fût à sa place dans cette situation difficile, elle s'efforçait de paraître naturelle.

Mais les enfants montraient par leur calme qu'ils s'ennuyaient. Silencieuses, les deux petites sœurs étaient assises côte à côte, dans leur robe de toile grise, « des robes solides et durables qui résistaient aux lavages », comme le remarqua la grand'mère avec amertume.

« Et moins salissantes que des robes blanches. Mariette avait toujours habillé les enfants en blanc. »

Et de ces remarques sur ces robes d'enfants, la grand'mère tirait des conclusions concernant le caractère de Jeanne.

« Solide et propre, sans aucun raffinement. »

Mariette et elle-même avaient coutume de stigmatiser ces tendances en les appelant : convenable et bourgeois!

Comme sa fille à elle avait toujours habillé les enfants avec fantaisie et avec goût!... Pleine de dépit, elle écoutait les paroles de Jeanne :

« Raconte un peu à grand-papa, petite Wies, où es-tu allée hier? »

Mais l'enfant, sentant l'oppression qui pesait sur les grands, ne trouvait aucune parole joyeuse. Sèchement, regardant dessous son grand chapeau, elle dit :

« A Rozenburg ... »

La grand'mère examinait le balancement des pieds des enfants.

« Des bottines de magasins, en cuir grossier! Autrefois les enfants avaient de jolies chaussures faites à leurs pieds; cela gâte un pied d'enfant, ce cuir grossier et cette forme vulgaire ... »

Digitized by Google

Jeanne, voulant ramener, dans cette visite si pénible, l'animation et la joie des enfants, telles qu'elles étaient la veille, insista :

« Maintenant, grand-papa et grand'maman ne savent encore rien du tout. Raconte donc quelque chose ... »

Un instant le visage fin et pur de l'enfant s'éclaira; puis sentant l'instinct et l'hostitité de grand'mère contre Jeanne, elle se rangea du côté de la vieille femme, tandis qu'à la maison elle se montrait douce et aimable pour sa seconde mère.

Indocile, elle haussa ses maigres épaules et se tut.

Sur le visage de Jeanne parut une rougeur de colère, à cause de la désobéissance de l'enfant à son égard, maintenant que les grands-parents étaient là.

Le grand-père était assis tout proche, essayant de saisir leur dialogue.

« Que raconte-t-elle, demanda-t-il?

— Elle est allée au parc de jeux, n'est-ce pas? » ajouta rapidement *juffrouw* de Rooi.

Le vieillard fit de la tête un geste amical : Tiens, et Théa aussi?

Théa se laissa glisser de la chaise, courut vers lui, grimpa câlinement sur ses genoux. Il la saisit, puis d'une main tremblante, il caressa sa chevelure blonde; les cheveux de Mariette.

Bert était toujours appuyé, en silence, contre son grand-père; son regard fixe allait de l'un à l'autre et s'arrêtait avec plus de dureté sur la figure de Jeanne.

Son calme, sa joie à elle exaspérait le jeune garçon. Pour lui qui avait passionnément révéré sa mère, qui la révérait encore, ce second mariage était un sacrilège.

Wies, sa sœur, agissait avec le caprice d'une fillette de son âge; sans raison bien décisive, elle se montrait parfois indocile et déplaisante envers sa seconde mère. Le garçon, lui, feignait systématiquement d'ignorer son existence, avec, au cœur, une haine farouche contre celle qui avait usurpé la place de sa mère. Cette haine, il l'avait ressentie au plus haut point contre

Digitized by Google

chacune des gouvernantes qui avaient dirigé la maison depuis la mort de sa mère; cette haine était grandie encore par la répulsion que lui inspirait le caractère de Jeanne : actif, enjoué, énergique et qui l'irritait jusqu'à la folie. Sa voix surtout, sa voix claire, joyeuse, le rendait furieux. Et, d'instant en instant, il se sentait rapproché de ses grands-parents, se montrant envers eux, doux et obéissant, tout différent de sa manière d'être à la maison.

Jeanne était assise entre les deux chaises abandonnées. Et elle s'irritait, se sentant, dans sa robe claire d'été, peu en harmonie avec ce cadre sévère. Elle était faite d'une autre pâte que ces vieillards aristocratiques, que ces enfants qui partageaient leur distinction extérieure, avaient la même façon d'être, ce « rien » qu'elle avait toujours appelé « fadeur » et « efféminations », et qu'elle sentait, sans pouvoir l'analyser, être ici une supériorité.

Juffrouw de Rooi se leva.

« Puis-je vous offrir un verre de limonade, madame? — Non? — Un peu de Scherry à l'eau? — Du Sherry sec? » Sa voix questionnait, doucement et sans inflexion.

Jeanne remercia, bien qu'elle eût soif. Bert, le garçon, la regardait de ses yeux moqueurs; il se rappelait, qu'en rue, elle avait dit avoir soif. Les fillettes s'élancèrent, vers le buffet, avec gourmandise, entourant *juffrouw* de Rooi, altérées tout d'un coup en entendant parler de boire.

« Où est Bob, grand'mère? Oh, grand-père, j'ai vu hier un petit chien chez grand-papa Reinders et chez grand'maman Reinders!

Le grand-père, sans comprendre, hocha amicalement la tête.

« Chez qui? La demande échappa aux lèvres tremblantes de la vieille dame.

— Chez mes parents, madame, dit Jeanne pâlie et froissée.

— Ce ne sont pas, pour nous, grand-papa et grand'maman, ils ne sont rien pour nous ... » déclara Bert d'une voix tranchante.

Digitized by Google

La vieille Mme Verwoude, avec la sensation désagréable d'avoir été maladroite, tâcha de réparer sa faute et de dire quelque chose. Elle voulait gronder le gamin, mais ne trouvait pas ses mots. Fatiguée, elle dit seulement avec sévérité : « Silence, Bert. »

Wies avait tourné la tête. Son grand chapeau d'une paille souple qui lui cachait presque le visage, tremblait sous les efforts de son rire contenu.

« Ce Bert, — il ose vraiment tout dire. »

Seule, la cadette, ajouta sans malice :

« J'aurai de cette grand'maman un petit minet... »

Le vieux M. Verwoude n'avait pas entendu. Agité, anxieux, il essayait de saisir ce qui se disait.

Oh, sa malheureuse surdité! Dire, qu'il n'entendait pas ce qu'ils disaient. Pourvu que personne ne laissât échapper de paroles blessantes. — Voilà ce qu'il fallait éviter. — Et, ils étaient tous, assis là, avec leur figure sans expression. L'idée lui vint de dire quelque chose, de ne pas laisser ce silence durer.

« Où es-tu allée Théa? », répéta-t-il, sa tête blanche penchée vers l'enfant.

La vieille dame regardait fixement à travers la croisée.

« Chez grand'papa Reinders et grand'maman Reinders » cria l'enfant.

Jeanne perdait pied, sa décision habituelle l'abandonnait; elle regarda involontairement le vieillard, comme pour l'implorer.

Il ne put réprimer une expression de douleur qui parut malgré lui sur son visage et Jeanne, pour la première fois ce jour-là, eut, en quelque sorte, conscience de la somme de souffrance répandue dans cette maison...

Silencieusement, elle détourna les yeux et, agitée, pleine d'embarras, regarda fixement devant elle.

Le vieillard courtois, toujours prévenant, même dans sa grande douleur, envers la femme qui avait pris la place de sa fille, regrettait amèrement de n'avoir pas su mieux se dominer.

Digitized by Google

Bégayant, toujours sous l'impression de la douleur ressentie, il ajouta :

« Tiens,... Tiens,... Tiens, tu t'es bien amusée? »

L'enfant à demi embarrassée, hocha la tête avec indifférence, elle jouait avec la chaîne de montre du grand'père.

« Nous avons quelque chose à demander à grand'papa, dit Wies.

— Et quoi donc? demanda la grand'mère.

— Si vous dîneriez chez nous à l'anniversaire de Bert? »

La vieille dame ne donna aucune réponse; ses lèvres tremblaient, son regard se perdait dans le jardin.

Muet et triste, Bert était debout près d'elle, il regardait craintivement sa grand'mère.

Jeanne ne disait pas un mot, toute pâle, elle regardait droit devant elle.

Ce vieillard avait une si bonne figure, si sympathique, il était si différent de cette vieille dame, dont l'hostilité se montrait même dans la manière dont elle dévisageait les robes et les bottines des enfants. Voyons, pouvait-on rêver un pareil contresens que le lavage continuel de ces robes blanches à broderies? Cela revenait beaucoup trop cher. Maintenant que ces robes étaient usées, elle n'en rachèterait plus de pareilles. Et quant aux bottines que les enfants avaient coutume de porter, c'était un gaspillage scandaleux. A un tel train de vie, Antoine par son traitement ne pouvait subvenir. Les habits des enfants avaient toujours été trop fins et trop chers; elle-même elle avait toujours porté des robes et des bottines simples et solides, résistantes et pas trop chères... et elle ferait dans sa maison ce qui lui plairait.. elle voulait être bonne pour les enfants, mais ne pas les gâter !

Verwoude laissa tomber ses lunettes, elle se baissa et les lui rendit, sans un mot.

De son ton aimable, il dit : « Merci..., oh, merci bien! »

Juffrouw de Rooi s'inquiétait. Elle se leva.

La scène devenait si pénible qu'elle ne se sentait pas la force

Digitized by Google

d'y assister plus longtemps. Et dire que les enfants assistaient à tout cela.

« Voulez-vous venir avec moi au jardin? demanda-t-elle. Grand-papa a deux nouvelles colombes blanches. »

Comprenant son intention et l'approuvant, la vieille dame acquiesça presque imperceptiblement de la tête.

Théa glissa du coup des genoux de grand-père et Wies arriva en courant. Chacune pendue à un bras de *juffrouw* de Rooi, la bonne vieille demoiselle qu'elles aimaient, elles s'éloignèrent en sautillant.

Maussade et muet, leur frère les suivit lentement, les mains dans les poches.

Un silence tomba dans la grande salle. Intérieurement Jeanne remercia *juffrouw* de Rooi à qui elle devait de rester seule avec les grands-parents, d'être délivrée des enfants qui voyaient sa position pénible et s'en souviendraient chez eux.

Alors, M^me^ Verwoude parla. Et pour la première fois ses yeux gris, large ouverts, tout pleins de souffrance, la dévisagèrent pleinement et longuement.

« Il y a... la dernière fois que nous avons fêté l'anniversaire de Bert dans la maison de Heerengracht — notre enfant vivait encore —, l'année après sa mort nous n'avons célébré aucune fête et l'année dernière nous étions tous deux malades... cela nous rappelle bien des choses, cet anniversaire... »

Elle s'arrêta — sa voix ne voulait plus sortir — et Jeanne vit maintenant combien cette mère souffrait.

« Je comprends bien que c'est terrible pour vous, mais je fais de mon mieux pour le bien des enfants... »

Elle s'exprimait maladroitement et avec peine.

« Si vous faisiez seulement cela, dit la grand'mère. »

Inquiet, le grand-père interrompit :

« De quoi parlez-vous? De l'anniversaire de Bert?

— Oui, et je demande si vous viendrez? »

Il ne l'entendait pas, son regard allait, interrogateur, de l'une à l'autre.

Digitized by Google

« Antoine a demandé — nous voudrions — ce serait bien gentil si Madame et vous-même vous veniez dîner. Ce serait une fête pour les enfants, dit Jeanne faisant un effort pour s'animer.

— Mais oui, mais oui, nous le ferons ; à l'anniversaire de l'aîné des enfants, nous irons... »

La vieille dame hocha la tête plus amicalement qu'elle ne l'avait fait jusque-là.

Il y avait, en dépit de tout, quelque chose dans la position de Jeanne qui créait de gros embarras. Et ces embarras, chez la jeune femme, elle les redoublait, elle la grand'mère, par son action sur les enfants.

A ce moment, ils rentrèrent du jardin. Théa courut vers Jeanne.

« Oh ! maman, quels beaux pigeons blancs! Les avez-vous déjà vus? Ne voulez-vous pas les voir?

— Non... une autre fois. »

Jeanne serrait l'enfant contre elle. Cela l'avait réjouie de la voir accourir vers elle avec joie, en présence des grands-parents.

« Allons, dit-elle, venez, il nous faut rentrer. »

Théa et Wies furent prêtes en un instant. Bert restait assis, sans se déranger.

« Viens, Bert.

— Je ne pars pas maintenant, dit-il, d'une voix coupante.

— Mais certainement. Tu dois aller prendre ta leçon de dessin. »

Il ne supportait pas cette phrase « aller prendre ta leçon ». Sa façon de parler, à elle, l'agaçait.

« J'irai bien seul. »

Jeanne, craignant un peu de ne savoir vaincre sa désobéissance, ici dans ce milieu, tenait bon avec peine :

« Non, il te faut encore manger une tartine, ça s'arrange donc très bien que tu rentres maintenant avec nous. »

Sans mot dire, la regardant bien en face, Bert restait assis.

Digitized by Google

Ce fut alors la voix de la vieille dame qui s'éleva, plus haut que de coutume :

« Bert, il faut faire ce que dit maman, obéis. »

Une rougeur subite monta aux joues de l'enfant, ses yeux eurent un battement rapide. Alors lentement, il se leva pour partir et alla embrasser sa grand-mère.

« Au revoir, cher enfant », dit la voix tremblante. Il la regarda un peu craintivement, étonné, ne comprenant pas bien, et salua silencieusement son grand-père.

Lentement, il précéda les autres à travers le grand corridor.

Les gamines, après avoir embrassé grand-papa et grand' maman, suivirent leur frère et *juffrouw* de Rooi les salua en souriant avec bonté.

« Au revoir, madame », dit Jeanne plus humiliée que reconnaissante, pour cette intervention.

« Au revoir, Jeanne. »

Le salut de la vieille dame était plus amical que tantôt, lors de l'arrivée, et le grand-père dit doucement :

« Au revoir, mon enfant. »

Un moment Jeanne hésita en passant devant lui, elle aurait bien voulu ajouter quelque chose, mais ne savait pas quoi.

La douceur aimable du vieillard lui allait au cœur et, dans aucune parole qu'il lui avait adressée, il n'avait trahi sa douleur.

Juffrouw de Rooi accompagna les partants jusqu'à la porte. Elle s'arrêta un instant pour considérer l'attitude énergique et forte de la jeune femme, alors que les trois enfants à côté d'elle en paraissaient plus minces et plus délicats. Puis, par discrétion, elle ne rentra pas au salon.

Les grands-parents étaient assis en silence. Anxieux et triste, le vieillard considérait sa femme qui, penchée maintenant, gardait son regard fixé, perdu devant elle.

Doucement, il se leva, et plaça derrière elle sa main sur son épaule :

« Tu as bien fait de parler ainsi à Bert..., il faut qu'il lui obéisse, dit-il.

Digitized by Google

— As-tu remarqué les robes... et les bottines? demanda-t-elle avec amertume.

— Tout m'a semblé pourtant propre et net, pas vrai », dit-il avec une demi-hésitation et le peu de clairvoyance d'un homme en ces matières.

Elle hocha la tête avec impatience et avec plus d'amertume encore.

« Cela me tombe trop dur », dit-elle, d'une voix rauque.

Il fut un instant à regarder devant lui, silencieux et triste, puis il lui dit doucement :

« Pourtant, c'est *elle* qui doit élever les enfants de *notre* enfant. Si nous n'engageons pas les enfants à l'aimer, elle ne pourra plus, à la longue, leur témoigner de l'affection. Et ils en ont tant besoin..., ils sont... encore... si petits. »

Elle leva les yeux vers lui, ses lèvres tremblaient d'entendre sa voix à lui se briser. Violemment un sanglot passionné déchira sa gorge quand elle le vit retomber à côté d'elle dans son fauteuil, quand elle le vit de sa main tremblante essuyer les larmes qui coulaient sur son visage.

Et elle comprit tout d'un coup que, bien qu'il portât son fardeau en silence et avec patience, lui, plus vieux et plus brisé, il souffrait un martyre plus cruel encore que le sien.

INA BOUDIER BAKKER.

(Traduit par J. LHONEUX.)

Digitized by Google

LA CORRESPONDANCE DE LA REINE VICTORIA AVEC LE ROI LÉOPOLD Ier [1]

III

Si l'on a lu avec quelque attention les lettres que nous avons reproduites dans notre article précédent, il est une question que l'on se sera certainement posée et qui nous oblige à faire un court retour en arrière. A en croire les récits accoutumés de la fondation du royaume de Belgique, lord Palmerston aurait été le vrai parrain de l'État nouveau-né, il lui aurait gardé toujours une tendresse spéciale et en aucune circonstance son affectueuse sollicitude ne lui aurait fait défaut. Les documents mis aujourd'hui sous nos yeux, ceux mêmes qui avaient précédemment vu le jour, laissent-ils bien debout cette tradition que le temps semblait consacrer et ne faut-il pas plutôt dire que la sollicitude de lord Palmerston s'est surtout affirmée quand elle ne contrariait en rien les intérêts de l'Angleterre? Certes, du premier coup d'œil, quand il reprit en novembre 1830 les sceaux du Foreign Office, lord Palmerston vit juste et clair dans la situation des Pays-Bas. Talleyrand lui a rendu sous ce rapport un hommage mérité. Persuadé de l'impossibilité de maintenir une union, même personnelle, entre la Belgique et la Hollande, sans confiance dans le prince d'Orange, il s'était dit que la chose essentielle était de ne point laisser notre pays tomber dans les bras de la

(1) Voir la *Revue* de décembre 1907 et de janvier 1908.

Digitized by Google

France et, faisant la part du feu, de créer une Belgique indépendante et neutre qui sauvegarderait encore la partie méridionale du territoire où si longtemps s'étaient mesurées les forces des puissances continentales. C'était l'acte d'un véritable homme d'État. Mais dès l'instant où la Belgique, au lendemain de la défaite de 1831, lui était apparue comme incapable de se défendre et de se faire respecter, il n'avait pas été bien loin de se résigner à sa disparition et peut-être à ce partage que Talleyrand ne cessait de préconiser comme un dangereux séducteur, que le maréchal Soult tentait d'amorcer par des courtiers marrons et que M. Benedetti devait un jour proposer à son tour, avec moins de finesse et de prudence, à un autre arbitre des destinées de l'Europe (1). Avec l'amertume d'un homme désillusionné, il l'écrivait alors à son envoyé à Bruxelles : « Si la Belgique résiste (au traité des XXIV articles), elle sera inévitablement partagée. Je ne parle pas à la légère en m'exprimant ainsi et le roi Léopold ne peut réfléchir trop sérieusement à cela. » Au même moment il n'hésitait pas à proclamer du reste que le roi Léopold avait été choisi par les Belges, et nullement désigné par l'Angleterre. Le Roi n'avait pas laissé de réfléchir, puis de se souvenir; on sait qu'il avait la mémoire longue. « Mon mariage, écrivait-il le 17 août 1832 au général Goblet alors en mission à Londres, coupe les projets de partage, et le Gouvernement anglais devra tâcher d'en trouver de nouveaux. » Les idées de morcellement perdaient en effet tout crédit, et la Conférence de Londres chargeait conjointement la France et l'Angleterre de faire évacuer par les Hollandais la citadelle d'Anvers. Éclairé par l'expérience de l'armée précédente, lord Palmerston n'avait pas souscrit sans réserves à cette seconde intervention française. Ministre de la guerre en 1809 quand l'étoile de Napoléon brillait de tout son éclat,

(1) Voir dans la *Revue* de novembre 1891, février et mars 1892, notre étude sur « Talleyrand et la Belgique ». Palmerston a même affirmé dans sa lettre du 5 août 1831 à lord Granville que Talleyrand lui avait proposé de lancer la Hollande sur la Belgique pour s'attribuer plus aisément ses dépouilles, et il soupçonna toujours l'aggression du prince d'Orange d'avoir été excitée par le ministre de France à La Haye.

Digitized by Google

héritier des doctrines de Pitt, il a très exactement indiqué les tendances presque constantes de sa politique quand il traça ces lignes dans une de ses dépêches : « Tous les Français rêvent plus ou moins l'extension de leurs possessions territoriales aux dépens de leurs voisins. C'est un malheur que le caractère d'une grande et puissante nation, placée au centre de l'Europe, soit ce qu'il est ; mais c'est l'affaire des autres nations d'ouvrir les yeux et de ne pas négliger les précautions commandées par la prudence. » (1) On ne peut nier qu'en contraignant les Français à sortir de chez nous sans leur permettre de toucher à nos forteresses ni de garder la moindre parcelle de nos Ardennes, lord Palmerston nous a rendu le plus signalé service. Il ne faut pas oublier toutefois que pendant les six semaines que dura le siège d'Anvers, on n'aperçut point dans l'Escaut la moindre vergue d'une frégate anglaise, et que l'opinion publique, en Belgique comme ailleurs, en fut vivement frappée. Sans doute fut-ce donc pour regagner son prestige et nos sympathies, tout autant que pour amener plus vite la Hollande à résipiscence, que lord Palmerston fit prévaloir la proposition de trève si favorable de 1833, dont, on l'a vu, il fut l'auteur et l'artisan. Il aurait même voulu aller plus loin encore, ainsi que nous le prouve une lettre du roi Léopold à Louis-Philippe, datée du 14 décembre 1833; « Palmerston ayant eu l'intention de proposer quelques mesures relatives à notre dette, les ministres de Prusse et d'Autriche lui ont fait connaître qu'ils avaient reçu des instructions de fraîche date qui leur défendaient formellement d'accéder à quoi que ce soit de défavorable au roi Guillaume et qu'ils lui conseillaient de remettre sa démarche. » Pourquoi voit-on succéder à tous ces incontestables témoignages de sympathie l'attitude assurément moins bienveillante de 1838?

(1) Au cours de ses voyages à Paris, bien peu de temps auparavant, Palmerston avait entendu les familiers du Palais-Royal, devenus les ministres de Louis-Philippe au lendemain de la révolution de 1830, professer ouvertement que le premier objectif de la France devait être de reconquérir la rive gauche du Rhin, c'est-à-dire de s'emparer de la Belgique. Il le note à plusieurs reprises dans sa correspondance et son journal, et son esprit en avait été vivement frappé.

Digitized by Google

En reproduisant les lettres échangées à cet instant si critique entre le Roi et la reine Victoria, guidée par ses ministres et dont elle répétait les notes mot à mot, nous avons dit que nous citions et ne discutions pas. La thèse anglaise est tout entière dans ces lettres; celle du Roi et du pays peut se résumer en deux mots : On nous a forcés à accepter les XXIV articles; non seulement le roi Guillaume ne les a pas ratifiés comme nous, mais il a fallu le contraindre par la force des armes à sortir de la citadelle d'Anvers. Par le fait, le traité a été déchiré, et ce n'est pas parce que, six ans plus tard, le roi Guillaume y adhère enfin, que ses stipulations doivent rentrer en vigueur. Tout retourne au contraire à l'état antérieur; qu'on nous laisse au besoin vider notre querelle avec la Hollande, le sort des batailles en décidera. La dialectique était vigoureuse et faisait bon marché de tous les raisonnements qu'on lui opposait. Mais en politique, plus encore que partout ailleurs, il y a ce que l'on dit et ce que l'on ne dit pas. La reprise des hostilités entre la Belgique et la Hollande, ce n'était pas seulement la guerre générale en Europe à très brève échéance, c'était aussi pour l'Angleterre, grand pays engagé et vulnérable de toutes parts, un empêchement absolu au règlement d'autres questions qui ne la préoccupaient pas moins que celle des Pays-Bas et qui devenaient de plus en plus brûlantes. Déjà, dans la lettre que nous venons de noter, le roi Léopold avait écrit : « On me dit que Nicolas n'a point d'intentions sérieuses sur la Turquie, mais que ce serait à l'Angleterre de surveiller cela. Si les ministres anglais se montrent faibles vis-à-vis de la Russie, leur position deviendra critique et celle de la France également. *Nous en sentons déjà le contre-coup pour nos affaires belges.* » De quel contre-coup s'agit-il ici? La correspondance de la Reine ne pouvait nous le dire, mais d'autres lettres, celles de Palmerston lui-même, vont nous le révéler. Tandis que se déroulaient les phases de notre révolution, l'Orient n'était pas moins agité que nos contrées. Un audacieux chef arabe, Méhémet-Ali, avait grandi en Égypte, il avait voulu se séparer de la Turquie comme nous du roi Guillaume, il avait conquis la Syrie, il menaçait

Digitized by Google

Constantinople. La Russie en avait profité pour prendre auprès du Sultan une position prépondérante et lui faire signer un traité qui le réduisait presque à l'état de vassal. Aussitôt l'attention des grandes puissances s'était portée de ce côté. Dans des vues divergentes, mais avec une attitude identique, la France et l'Angleterre avaient réagi et protesté contre les empiètements du Tzar et l'Autriche n'était pas bien éloignée de se joindre à elles. Un conflit pouvait éclater. Constatant que leurs procédés dans la question belge avaient plutôt rapproché que divisé les deux États occidentaux, la Prusse poussa ses alliées à signifier au roi de Hollande qu'elles étaient toutes trois excédées de ses lenteurs, dangereuses pour la paix, et qu'elles l'abandonneraient s'il ne se décidait point à ratifier le traité des XXIV articles. La trève, si avantageuse pour nous, du mois de mai risquait donc de prendre fin dès le mois de novembre, et c'est là ce dont le Roi éprouvait de l'inquiétude, lui qui eut voulu prolonger éternellement le provisoire. Mais Guillaume resta intraitable, et nous demeurâmes en possession du sol contesté.

Si elle avait protesté, « grogné », voire un peu menacé la Russie, l'Angleterre, fort occupée chez nous et aussi en Espagne et en Portugal, n'avait pas montré à l'origine du conflit oriental toute l'énergie qu'on eût été en droit d'attendre d'elle sous un ministère où siégeait lord Palmerston. Celui-ci n'avait pas entraîné ses collègues, et tout ce qu'il avait pu faire, c'était de provoquer, là aussi, la conclusion d'un armistice laissant les belligérants l'arme au pied. Gagner du temps n'a-t-il pas toujours été l'idéal de la diplomatie quand entrent en lutte tant d'intérêts trop difficiles à concilier? On avait pourtant fort durement reproché au cabinet whig l'excès de sa prudence. L'un des députés les plus éloquents des Communes, M. Urquardt, avec une rare perspicacité, avait presque prédit dès lors que la faiblesse témoignée par le cabinet amènerait fatalement un jour l'Angleterre à tirer l'épée contre sa rivale pour défendre l'intégrité de la Turquie. Revenu au pouvoir en 1835, après l'avoir quitté pendant plus d'un an, lord Palmerston avait pu juger de la faute commise et il

Digitized by Google

était résolu à la réparer quand l'opportunité s'en présenterait. Elle survint précisément en 1838. A l'avènement d'un nouveau sultan, Méhémet-Ali avait repris les hostilités contre les armées turques, et la France l'encourageait en fait autant qu'elle nous avait précédemment encouragés nous-mêmes, dans de semblables desseins dont l'abnégation était assurément exclue. Momentanément écarté en 1833, le péril renaissait, plus grave encore. C'est pour le conjurer que Palmerston voulait avoir les mains libres, et la question belge devait être ici vidée d'autant plus vite que l'horizon se couvrait là davantage. Trouver la solution et surtout la mettre en pratique n'était pas chose aisée; la maîtrise de lord Palmerston allait y trouver pleine carrière. Afin de rendre la guerre impossible aux Pays-Bas, il fallait tout d'abord obtenir du roi Guillaume sa signature au bas des XXIV articles et le faire en ayant la France pour alliée, de façon que la Belgique, se sentant bien isolée et sans soutien du côté de Paris, ne se rejetât pas par rancune et désespoir dans les idées annexionnistes. Ce premier résultat acquis, la paix assurée sur les rives de l'Escaut et de la Meuse, il devenait possible, se prévalant du service qu'on leur avait rendu, de s'unir aux puissances conservatrices pour mettre le marché à la main de la France et l'écarter de cette Égypte qui est la route de l'Inde, où Bonaparte avait rêvé de frapper l'Angleterre dans ses œuvres vives au lendemain du traité de Campo-Formio, où M. Thiers se voyait déjà presque en conquérant. Reprendre alors son influence auprès du Sultan n'était plus qu'un jeu; on l'avait sauvé de son vassal tout autant que la Russie et avec un désintéressement apparent dont le Tzar, à coup sûr, ne pouvait pas se parer. Telle est la grosse partie qu'engagea résolument le chef de la diplomatie anglaise; suivons-en les péripéties d'après les documents que nous possédons. On tâte, pour débuter, le pouls à la Prusse, qui se montre favorable (1). Puis, le roi Guillaume, entêté, obstiné, étant le principal obstacle à surmonter, on le fait assiéger par un de ses fidèles, le baron de

(1) Lettre de juin 1838, déjà citée.

Digitized by Google

Capellen, à qui l'on communique tout le dossier de la Conférence de Londres « pour qu'il connût bien l'état des négociations et pût peser à la fois sur l'esprit du Roi et sur l'opinion publique » (1). Cette « démarche insolite » réussit; le Roi se décide et consent à ratifier le traité. En même temps on a travaillé Louis-Philippe. Il n'est pas très solide sur son trône; il sent la sourde hostilité qu'on lui témoigne à Berlin, à Vienne, à Saint-Pétersbourg; l'Angleterre est son principal point d'appui extérieur. Satisfaire à ses désirs, effacer jusqu'aux derniers vestiges de la brouille qui a failli éclater quand Palmerston a si impérieusement exigé en 1831 l'évacuation de la Belgique, de celle que sa conduite assez équivoque en Espagne et en Portugal a rendue latente, faciliter par cette condescendance, du côté de l'Égypte, des attermoiements et des marchandages qui sont bien dans son caractère, et, du même coup, calmer les défiances des autres grandes puissances, sauvegarder par surcroît l'amour-propre de la Hollande, lui apparaît comme la plus avisée des politiques. Pour lui aussi la neutralité belge, définitivement consacrée, est un bouclier qui protège la partie la plus menacée de ses frontières. On le convainc donc facilement, et c'est par lui, tout autant que par la reine Victoria, que l'on fait répondre aux protestations du roi Léopold. Sa plume facile écrit lettres sur lettres solennelles, lues à son conseil avant de prendre le chemin de Bruxelles, mais où sa pensée de derrière la tête se révèle moins que dans son court billet du 9 janvier 1839 : « Ce n'est pas moi qu'on peut accuser de vous avoir entraîné dans ce guêpier pour m'emparer de vos dépouilles! » On est donc sûr de Paris comme on est sûr de Berlin et de La Haye, et dès lors, après avoir un instant louvoyé, on marche à toute vapeur. Van de Weyer le mande : « Palmerston a hâte d'en finir, mais son empressement n'est ni de la tiédeur ni de l'hostilité pour la Belgique. Il prend vivement à cœur ses intérêts et voudrait qu'il lui fût permis de seconder ses vues pour l'intégrité du territoire; mais il ne me reste que peu ou pas d'espoir à cet

(1) Voir Saint-René Taillandier, ouvrage cité, tome I, pages 309-310.

Digitized by Google

égard. » (1) De l'espoir ! Il avait bientôt fallu y renoncer pour toujours. Quelques mois plus tard, le sacrifice était consommé, les parties « disputées » devenaient les parties « cédées » du Limbourg et du Luxembourg. Nous n'étions plus pour l'audacieux ministre anglais qu'une quantité négligeable dans cette partie qu'il était désormais certain de gagner avec les cartes qu'il possédait en mains.

Louis-Philippe se flattait bien à ce moment d'avoir solidement raffermi l'alliance anglaise. Il se complaisait dans le mirage d'une union douanière de la France, non seulement avec la Belgique, mais aussi avec la Hollande, que M. Guizot, de son ambassade à Londres, avait fait ressortir à ses yeux comme la conséquence et le prix de son évolution. Il obtenait même que le roi Léopold se prêtât à faciliter le mariage du duc de Nemours avec sa nièce, la princesse Victoire de Cobourg-Kohary, cousine germaine particulièrement affectionnée de la reine Victoria, pour sceller les liens entre les deux familles royales. Mais bien que la conclusion d'un fort avantageux traité de commerce anglo-turc eût dû lui faire pressentir les dangers de ses illusions et de sa tactique, il biaise, il coquette, il cherche à ménager la chèvre turque et le chou égyptien, il s'endort dans la plus complète sécurité, se félicitant d'une habilité qu'il croit sans pareille. Son réveil n'en fut que plus cruel quand éclata brusquement la nouvelle du traité conclu le 13 juillet 1840 entre les quatre cours d'Angleterre, de Prusse, d'Autriche et de Russie, à l'exclusion de la France, pour régler les affaires d'Orient. Diminué à ses propres yeux de la façon la plus mortifiante, le vieux monarque savait à

(1) Dans la notice qu'il lui a consacrée parmi ses « Fondateurs de la Monarchie belge », M. Théodore Juste a soutenu que lord Palmerston avait été contraint par les circonstances à se départir alors de la complaisante tutelle qu'il avait assumée envers notre pays. Les annexes de cette notice, souvent plus instructives que le corps de l'ouvrage, — et c'est un peu le cas pour toute la collection — contredisent cette version trop indulgente. Celle à laquelle nous préférons nous rallier a été esquissée dans un ouvrage anglais rarement cité : *Les Secrétaires des Affaires étrangères*, de Percy-M. Thornton. Elle explique à merveille des phases qui jusqu'ici restaient obscures et permet de mieux comprendre la correspondance dont nous nous occupons.

Digitized by Google

peine maîtriser sa colère. Il aspirait à prendre de cet affront une revanche éclatante et la France entière s'associait à ses sentiments. Elle frémissait d'orgueil et d'impatience, tandis que les cendres de Napoléon cinglaient « vers les bords de la Seine » ; jamais on ne fut plus près de la guerre. Après avoir ressenti les premiers contre-coups des affaires d'Orient, nous risquions fort d'en ressentir de plus rudes encore si, conscient du péril, le Roi ne s'était pas efforcé de calmer la tempête et surtout si, dans l'intervalle, il n'était parvenu à reconquérir son ascendant sur sa nièce.

Au lendemain de son mariage, celle-ci, comme elle le pensait, avait été reprise par ses absorbants devoirs de souveraine. Elle était même, à l'instigation de ses fâcheux conseillers, restée vis-à-vis de son mari beaucoup plus reine qu'il n'eût été utile. Confident des plus intimes sentiments du prince Albert, anxieux de son bonheur domestique, Stockmar n'avait pas hésité à prier lord Melbourne lui-même de recommander à sa royale maîtresse moins de discrétion et plus de confiance ; il lui avait signalé les fauteurs de cette dangereuse attitude. « Elle débute dans la vie conjugale avec une idée fausse », disait-il. Le Premier s'était prêté avec empressement à cette mission délicate, et nous trouvons dans sa réponse cette exquise boutade inspirée par son expérience consommée du cœur des femmes: « Je ne pense pas que la baronne Lehzen soit la cause de ce manque d'abandon, *quoique* son nom ne me soit jamais mentionné par Sa Majesté. » (1) Le Roi Léopold n'avait pas manqué d'être tenu au courant de cette situation ; il saisit habilement la première occasion qui s'offre à lui de peser sur l'esprit de la Reine de la façon qu'il sait être la plus persuasive. Les deux époux vont à Claremont; ils y fêtent l'anniversaire du 24 mai. C'est là qu'il adresse une lettre dans laquelle il fait à dessein, de sa première femme, un portrait moral qui vaut bien celui de la reine Louise, reproduit au début de notre étude : « J'ai trouvé plusieurs fois que des gens vous avaient donné l'impression que la pauvre Charlotte avait

(1) Note du 28 mai 1840.

Digitized by Google

été emportée et violente au point d'être impérieuse et *impolie*. Je puis vous assurer qu'il n'en était pas ainsi. Elle était vive, même ardente, mais je n'ai jamais vu une personne si facile à convaincre, ou si sincère et candide quand elle avait tort. Le proverbe dit, et non sans raison, que les femmes reviennent toujours à leurs premiers mots pour éviter de paraître avoir changé d'opinion. Les âmes généreuses, cependant, n'agissent pas ainsi ; elles combattent courageusement, mais quand elles voient clairement qu'elles ont tort et que les arguments qu'on leur soumet sont *vrais*, elles reconnaissent franchement la vérité. Charlotte avait cette disposition à un degré rare. En outre, elle était si désireuse de me plaire, que souvent elle disait : « Laissez cela; quoi qu'il en soit, pourvu que vous le désiriez, je le ferai. » Je lui ripostais toujours: « Je ne veux rien pour moi; quand j'insiste auprès de vous, c'est dans la conviction que c'est pour votre intérêt et votre bien. » Je sais qu'on vous a dit qu'elle commandait toute chose à la maison et aimait à montrer qu'elle était la maîtresse. Ce n'est pas vrai. Au contraire, elle mettait son orgueil à me faire valoir, et même à témoigner du respect et de l'obéissance quand j'étais le moins disposé à le demander. Elle exagérait presque ce sentiment pour montrer très clairement qu'elle me considérait comme son seigneur et maître. Et le jour de son mariage, comme la plupart des gens lui prêtaient un état d'esprit différent, tout le monde fut frappé de la manière dont elle prononça la promesse d'obéissance. Je dois dire que j'étais beaucoup plus le maître dans la maison que ce n'est généralement le cas dans la vie privée. D'ailleurs, il y avait quelque chose de généreux et de royal dans son esprit, qui seul l'aurait empêchée de faire quoi que ce soit de vulgaire ou de mal élevé. » (1) On sent à chaque mot de cette lettre l'affectueuse préoccupation de celui qui l'a rédigée. Comment n'aurait-elle pas produit l'effet qu'il en attendait? La Reine, d'ailleurs, allait devenir mère, et son esprit recevoir d'autres empreintes que celles d'une institutrice acariâtre

(1) Lettre du 22 mai 1840, que complète celle du 21 mai 1845.

Digitized by Google

et jalouse. Au même moment, le 10 juin 1840, un fou tirait sur elle sans l'atteindre, et le danger couru par eux en commun ne laissait pas aussi de resserrer l'affection qui l'unissait au prince Albert.

C'est à quelques jours de là que la crise d'Orient éclate et qu'aussitôt Léopold Ier s'attache à en conjurer les conséquences. Il ose cette fois parler politique, et loin de le lui reprocher, on l'y encourage. Il se fait l'avocat de la paix avec une admirable ardeur. A Wiesbaden, où il suit une cure après avoir à Saint-Cloud même assisté aux premières impressions de Louis-Philippe, il trouve le moyen d'entrer en négociations avec Metternich et de lui suggérer une solution ménageant les susceptibilités de tous. Lord Palmerston avait reproché à la France, ou plutôt à M. Guizot, son ambassadeur à Londres, d'avoir décliné tout entretien sur la situation et argué de son attitude pour soutenir qu'elle laissait le champ libre à l'entente des quatre puissances. Avec infiniment d'esprit, le Roi ripostait dès la première heure : « Il y a une importante différence entre quitter une compagnie pour des motifs personnels ou en être repoussé à coups de pied. Sitôt que les quatre puissances s'étaient mises d'accord sur une proposition, on aurait dû la communiquer à la France pour qu'elle s'y associât. Elle n'avait alors le choix qu'entre deux politiques : donner ou refuser son adhésion. Si elle avait choisi la dernière, elle eût pris librement sa décision et cette décision n'aurait rien eu d'offensant pour sa nation... » (1) C'est, en somme, à ce moyen terme que l'on finit par s'arrêter sous une forme un peu modifiée. A la suite de la lettre éloquente qu'il adresse à lord Melbourne, la majorité du cabinet anglais reconnaît que la manière de voir du Roi est « juste et vraie ». La Reine aussi, d'abord un peu farouche, se range finalement à ses avis. Elle lui demande même d'user de son crédit sur son beau-père pour tempérer son irritation; elle le prie d'accepter la paternité de certaines suggestions, qui lui sont, affirme-t-elle, toutes personnelles (2). Il lui avait si heureusement exposé

(1) Lettre du 26 juillet 1840.
(2) Lettre du 16 octobre 1840.

Digitized by Google

la situation où Louis-Philippe était placé, les dangers que couraient à la fois sa vie et son trône, cité ses lettres intimes, qu'elle ne doutait pas qu'il fût tout aussi éloquent auprès de la cour des Tuileries. La France fut donc invitée à s'associer aux puissances et l'on put respirer. M. Thiers avait entretemps quitté le pouvoir, M. Guizot l'avait remplacé, et la défaite des troupes du pacha d'Égypte, mises en complète déroute, avait aussi grandement facilité les choses. Il en fut pour Méhémet-Ali comme pour nous au lendemain de Louvain; on lui reprit la Syrie ainsi qu'on nous avait repris le Luxembourg et le Limbourg. Mais Palmerston voulait bien plus : chasser le Pacha du Caire et l'en bannir à tout jamais.

Il lutte donc, il proteste, il adresse à la Reine de longues notes presque comminatoires. Huit ans plus tôt il niait que l'anarchie pût régner à Bruxelles; il nie à présent qu'elle puisse triompher à Paris et représente comme de simples artifices diplomatiques les craintes d'une révolution renversant la monarchie de juillet. Les 60,000 hommes de la garde nationale, disait-il, l'auraient empêchée à tout prix. A quel point il se trompait, 1848 devait le lui prouver; en attendant, la Reine le mettait pour ainsi dire en tête à tête avec son oncle, et il avait affaire à forte partie. Entre eux deux, c'est comme la suite et la revanche du débat de 1838: « Le fond de sa politique est logique, écrit Léopold Ier, mais la forme envers la France fut dure et insultante... (1) Palmerston aime à mettre le pied sur la gorge! Or, aucun homme d'État ne peut triompher d'un ennemi s'il n'est pas tout à fait mort, parce que les gens oublient une perte réelle, un vrai malheur, mais n'oublient pas une insulte... » (2) La Reine, maintenant, ne transcrit plus docilement les arguments de son ministre dans sa correspondance avec Léopold Ier, ce sont les arguments du Roi par lesquels elle rétorque ceux du ministre. Si bien que, dans une lettre au prince Albert, sentant ses avantages, le Roi peut pousser sa botte à fond : « Palmerston, *rex* et autocrate, est, pour un ministre qui se trouve dans des

(1) Lettre du 22 septembre 1840.
(2) Lettre du 2 octobre 1840.

Digitized by Google

circonstances si heureuses, beaucoup trop irritable et insolent. On ne comprend pas qu'il soit utile de montrer tant de haine et de colère... Que pourra être le fruit de ce qu'il a semé? Nous ne le savons pas le moins du monde. La moisson, cependant, pourrait bien être riche en malheurs pour l'avenir des innocents. Les affaires d'Orient ne recevront de solution intelligible que lorsque après ces différends avec Méhémet-Ali, on fera quelque chose pour cette pauvre Porte, qui a maintenant bien besoin d'être réparée. Sinon, il reste une place appelée Sébastopol d'où, comme le vent est presque constamment favorable, on peut descendre très vite à Constantinople. Et Constantinople est toujours une ville unique qui exerce la plus grande influence, d'autant que les ducats viennent de cette région et produisent des effets que l'économie sordide de l'Angleterre ne saurait probablement pas avoir... Victoria s'est conduite avec courage et comme il convient dans l'affaire; elle mérite de grandes louanges... » (1) C'était là toucher le point sensible et lord Palmerston redoutait, tout autant que son contradicteur, la prédominance de la Russie sur le Sultan. Il n'avait adopté sa ligne de conduite d'apparence bizarre que pour arriver indirectement à la détruire, et même il avait repoussé sans hésitation l'offre que le Tzar lui faisait de l'Égypte en échange de Constantinople. (2) Mais Léopold Ier, encore une fois, lui gardait rancune, et c'est avec bonheur qu'il exhalait ainsi son ressentiment. L'eût-il fait, si lord Palmerston avait été notre « indéfectible » protecteur? Il nous a peut-être beaucoup aimés à l'occasion; mais comme il nous a terriblement abandonnés et châtiés quand nous ne lui étions pas utiles!

Enfin, les jours heureux vont luire; la paix est assurée. La Reine donne le jour à une fille, et son oncle, qui l'a félicitée avec effusion, lui annonce sa prochaine arrivée. « Je ne vous aurais pas ennuyée, dit-il, de ma présence si l'acte de baptême ne m'avait paru une sorte de clôture du premier cycle de votre chère vie. Que de temps s'est écoulé de 1820 à 1837! Nous

(1) Lettre du 26 novembre 1840.

(2) Cette offre fut, on le verra, reproduite en 1854.

Digitized by Google

en sommes sortis, cependant, et du moins en ce qui vous concerne, Dieu soit loué! sains et saufs. Vous êtes mariée. La perspective de nombreuses années heureuses s'ouvre devant vous, et votre bonheur est couronné et consolidé par la naissance de la chère petite dame. N'ayant pas, pour des motifs de discrétion *poussés peut-être même trop loin*, assisté ni à votre avènement au trône, ni à votre couronnement, ni plus tard à votre mariage, je désire être témoin du baptême de la petite princesse, d'un événement qui est de grande importance. » (1) Léopold Ier comprenait d'autant mieux la joie de sa nièce, qu'un an à peine auparavant, le 7 janvier 1840, une fille aussi lui était née, qu'il aimait passionnément, dont il était fier, à laquelle il avait donné le nom de sa première femme, et de qui la reine Victoria disait en plaisantant : « Charlotte est tout à fait belle, *je* suis très jalouse. » (2)

Le triomphe diplomatique de lord Palmerston, plus passager que durable, avait eu, comme il arrive souvent, un lendemain fort brumeux. Mis en minorité devant le Parlement, le cabinet whig n'osait, comme le bouillant ministre l'y poussait, ni demander ni proposer à la Couronne une dissolution. La Reine reçut sa démission dans les premiers jours de mai 1841 et de longs pourparlers s'engagèrent pour lui trouver des successeurs : « Je puis aisément comprendre que la crise actuelle ait quelque chose de pénible pour vous, et vous ferez bien, lui écrit son oncle, pour votre santé et pour votre agrément, de prendre ces événements aussi philosophiquement que possible. C'est là une phase du système constitutionnel qu'il est très dur pour le souverain de traverser. Nous savons tous des paroles sur ce ton, comme disent les Français... » Il en savait quelque chose, en effet, sortant à peine lui-même des difficultés de la constitution du cabinet Nothomb. Mais comme jamais il n'avait garde de ne pas veiller au grain, il ajoutait ces lignes à ses réflexions : « Albert sera pour vous un vrai soutien, et le

(1) Lettre du 22 décembre 1841, que complétera celle du 21 mai 1845, et qui évoque le souvenir de tous les débuts si pénibles de l'existence de la Reine, rapportés dans notre premier article.

(2) Lettre du 13 avril 1841.

Digitized by Google

fait que vous en ayez conscience me cause le plus sincère plaisir. Son jugement est bon, et il est modéré et sûr dans ses opinions; elles méritent votre sérieuse attention. Jeune comme il est, il m'a en vérité souvent tout à fait surpris par la rapidité et l'exactitude de ses appréciations... » (1) A quoi la Reine répondait bien vite : « Mon ange chéri est vraiment un grand soutien pour moi. Il prend le plus grand intérêt à tout ce qui se passe, vibre avec moi et pour moi et néanmoins s'abstient, ainsi qu'il le doit, de m'influencer en aucun sens. Cependant, nous parlons beaucoup de ces événements, et son jugement est, comme vous le dites, sage et mesuré. » Elle non plus ne se borne pas là, et voici le post-scriptum significatif de sa lettre, qui montre bien à quel point on se rend compte autour d'elle de l'autorité morale regagnée par le Roi, de son rôle pacificateur et capital dans le conflit récent : « Veuillez me faire savoir bientôt quand vous viendrez. Vous aimez, je le sais, que je vous dise tout ce que j'apprends et que je sois franche avec vous. Je vous raconterai donc que quelques personnes ici, et même quelques membres du gouvernement (2), affirment que vous souhaitez que mon cabinet *s'en aille*. Je ne puis un instant croire à une pareille assertion; je connais trop bien vos sentiments et l'intérêt que vous prenez à mon bonheur et à celui du pays pour penser que vous désirez un semblable événement, et j'ai immédiatement déclaré que ce n'était pas vrai. Mais je trouve que vous feriez bien de dire à Seymour (3) quelques paroles qui témoigneraient d'une certaine sympathie pour mon gouvernement actuel. Je sais que vous comprendrez mon anxiété à votre sujet et ma crainte qu'on n'attache créance à ce méchant bruit. Il vient, vous le voyez, de ce qu'on croit que vos sentiments sont très français. » (4)

(1) Lettre du 14 mai 1841.

(2) Faut-il se demander qui? On le devine sans peine, puisque Palmerston est toujours ministre. Le Roi ne peut s'empêcher de le dire et la Reine justifie Palmerston du soupçon d'avoir ouvert leur correspondance en affirmant qu'elle passe toujours par le canal de la banque Rothschild (lettre du 6 juin 1841).

(3) Sir Hamilton Seymour, ministre d'Angleterre à Bruxelles.

(4) Lettre du 18 mai 1841.

Digitized by Google

La réplique est digne de son auteur : « Je ne puis pas suffisamment vous exprimer ma gratitude pour la franchise avec laquelle vous m'avez écrit, et laissez-moi vous supplier de faire de même toutes les fois que vous avez quelque chose sur le cœur. Je commencerai par votre post-scriptum relatif au bruit que je désire la démission de vos ministres actuels, parce qu'ils sont devenus désagréables à la France. Les gens qui avancent quelque chose de la sorte obéissent probablement à un méchant mobile, qu'il n'est pas toujours aisé de deviner. Peut-être que dans le cas présent la signification est bien celle-ci : quelque opinion qu'*il* puisse maintenant exprimer, nous la contrecarrerons aisément en la représentant comme le résultat d'une pure partialité en faveur de la France. Examinons donc ce que la France peut gagner à un changement de cabinet. Certainement, vos ministres actuels ne sont pas aujourd'hui très aimés en France, pas tant en conséquence des événements politiques de ces dernières années, que de la *manière* dont ils se sont passés... Pour quelque temps, les relations entre les deux pays resteront *correctes*; c'est là tout ce que je désire, et la composition de votre gouvernement futur n'a pas, en la matière, plus d'importance qu'un clair de lune. Le gouvernement de lord Melbourne a eu le grand mérite d'être libéral et en même temps prudent, conservateur dans le beau sens du mot : il préservait ce qui avait du bon. La Monarchie, en adhérant à cette méthode, fut toujours en sûreté... Pour vous amuser un peu, et vous prouver combien je dois être impartial, accusé que je suis par les deux partis, laissez-moi vous raconter que l'on dit en France que, d'accord avec lord Melbourne, nous avons *habilement* démoli le cabinet Thiers, au grand détriment de l'honneur et de la prospérité de la France. Mais ce qui est encore plus étrange, c'est que les plus jeunes branches de la famille royale, voyant que mon arrivée à Paris était ajournée à plusieurs reprises, finirent par être convaincus que je ne viendrais pas du tout et que j'avais l'intention de me séparer d'eux complètement pour ne pas me compromettre vis-à-vis de l'Angleterre! Vraiment, les gens sont étranges, et les histoires, également inutiles, qu'ils aiment

Digitized by Google

à forger sont prodigieusement ennuyeuses... » (1) Et comme le cabinet Melbourne tergiverse, ne sait s'il doit quitter le pouvoir ou le garder, comme certains de ses membres continuent à prôner la dissolution avec une accentuation de leur « platform » dans un sens plus démocratique, le Roi exprime une pensée qui inspirera plus tard, en Belgique, sa répugnance envers le programme de la droite de 1864 : « En politique, une grande règle devrait être de gouverner avec les éléments que l'on connaît déjà et de ne pas sauter dans une situation entièrement nouvelle, dont on ne peut deviner les conséquences. » (2) Puis, sans plus se préoccuper de l'incident, avant que le nouveau cabinet conservateur soit formé, Léopold Ier et la reine Louise partent pour Londres avec le petit duc de Brabant, réclamé avec insistance par la reine Victoria, (3) qui, ravie cette fois de la visite, annonce obligeamment que « son coiffeur sera tout à fait à la disposition de sa tante, pour la coiffer à son gré, si son habilleuse lui fait connaître ses désirs. » (4)

Quelques semaines plus tard, le cabinet Peel entrait en fonctions. On se souvient de l'opposition de son chef à la dotation du prince Albert, de la querelle des Dames. La position du nouveau Premier était donc délicate, et la Reine avait quelque peine à vaincre son ancienne antipathie pour lui. Mais quoi! les sentiments personnels de la Souveraine doivent s'effacer devant les volontés du pays. Personne ne le comprenait mieux que le prudent Mentor, placé par le roi Léopold aux côtés du couple royal d'Angleterre, et nous voyons ici, dans des documents encore inédits, celui-là même que l'on accusait si volontiers de favoriser la politique « étrangère » du prince Albert, rappeler au contraire les Anglais eux-mêmes à la stricte observation du régime parlementaire. Il a qualifié de sottise l'affaire des Dames et s'en targue. Avec une franchise presque brutale, il intervient pendant près d'un an pour faire cesser la correspondance qui s'était établie entre la Reine et

(1) Lettre du 21 mai 1841.
(2) Lettre du 31 mai 1841.
(3) Lettre du 6 juin 1841.
(4) Lettre du 17 juin 1841.

Digitized by Google

lord Melbourne. Il en montre le péril, le caractère inconstitutionnel. Il rappelle qu'à l'avènement de la Reine, il s'est opposé tout aussi énergiquement à ce que lord Melbourne correspondit de la même façon avec le roi Léopold et il n'a de répit qu'il n'ait réduit tout au moins les lettres de lord Melbourne à de simples renseignements de portée générale et que Robert Peel aurait pu lire sans en prendre le moindre ombrage. Le fait est à noter à cause de l'application en Belgique des mêmes doctrines de correction et de prudence. Réellement, notre premier Roi avait en Stockmar une scrupuleuse et judicieuse vigie.

Au cours de ces avertissements salutaires se produisent brusquement chez nous les conspirations orangistes de 1841. Elles furent d'une réelle gravité, et bien près de réussir, quoique le Roi en parle d'un air plutôt gouailleur dans sa lettre du 22 octobre 1841 : « Ici (à Laeken), on est enfermé comme dans une ménagerie, on marche et tourne en rond comme un ours apprivoisé. On respire un mélange de toutes sortes d'ingrédients humides, que l'on vous donne pour de l'air frais, mais qui ne lui ressemblent pas du tout. Je suppose pourtant que mon voisin de Hollande... considérerait Laeken comme un pays alpestre... Bien que l'on ne puisse vraiment dire qu'il soit très au fait, une étrange bande de coupe-jarrets et d'aventuriers réunis avait essayé de nous jouer ici quelques tours. Nous avons été progressivement mis au courant. Est-ce à son instigation personnelle, ou connaît-il seulement l'affaire sans en être complice? Voilà qui est difficile à dire, d'autant qu'il nous fait, et à moi en particulier, mille démonstrations amicales... » (1) En réalité, cette aventure avait très vivement affecté le Roi. Lord Melbourne le remarquait à bon droit : « Le roi des Belges ne doit pas être étonné ni blessé de la conduite

(1) Le prince d'Orange était donc devenu Guillaume II. Qu'il fût au courant de la conspiration, ce n'est plus aujourd'hui douteux. Il en attendait l'issue dans l'Escaut avec ses trois fils, prêts à débarquer à Anvers si elle avait réussi. D'autre part, une lettre de M. Falk, ministre de Hollande à Bruxelles, datée du 26 mars 1842 et qui a été publiée, indique clairement qu'il en avait fait les fonds.

Digitized by Google

du roi de Hollande. Il faut s'attendre à ce que les gens agissent d'après leur tempérament et leur sentiment. L'union de la Belgique et de la Hollande a été depuis longtemps le principal désir et le rêve quotidien de la maison d'Orange. Ce fut le grand objectif des princes de cette maison, et par la séparation de 1830, ils virent leurs plus chères espérances frustrées et détruites subitement. Il faut donc s'attendre à ce qu'ils soient agités et essaient d'obtenir ce qu'ils ont si ardemment désiré et ont possédé autrefois. »(1) Il n'empêche que Léopold Ier était ulcéré de voir encore menacer de la sorte la sécurité de son trône et de constater, d'après tous les éléments révélés par les enquêtes secrètes, jusqu'où les conspirateurs avaient poussé leurs ramifications. Il confesse ses amertumes à sa nièce, qui lui remonte le moral (2), et il est enfin rassuré par l'accueil enthousiaste qu'il reçoit à Mons, quand il s'y rend pour l'inauguration du chemin de fer (3).

Après cela, c'est la détente. L'Europe respire, les souverains peuvent voyager. Le roi de Prusse vient, à Windsor, au baptême du prince de Galles dont il est le parrain, et Léopold Ier ne néglige pas cette occasion de faire faire auprès de lui une démarche destinée à renouer des liens un instant fort lâchés, mais auxquels la parenté des Hohenzollern et de la famille d'Orange donnait un prix tout particulier. La Reine s'en charge, et Stockmar a avec le roi Frédéric-Guillaume, à sa demande, un entretien fort long et bien connu. (4) Ce que souhaite le roi de Prusse, c'est de voir la Belgique s'engager avec l'Allemagne dans des relations douanières plus étroites. Il le dit à Stockmar et il le confirme à la Reine, qui pense que « si cela se pouvait, ce serait réellement pour le bien de la Belgique. » Léopold Ier en tombe d'accord. « Rien, dit-il, ne serait meilleur que de lier aussi étroitement que possible mon pays à l'Allemagne. Le sentiment public était en faveur

(1) Lettre du 22 décembre 1841.
(2) Lettre du 7 décembre 1841.
(3) Lettre du 29 décembre 1841.
(4) Stockmar en a fait dans ses *Mémoires* un récit complet, que Saint-René Taillandier a tout entier traduit dans son livre, vol. 2, pp. 10 à 14.

Digitized by Google

de cette alliance et l'est encore aujourd'hui ; mais comme il y a quelques années les Allemands poussaient l'intransigeance jusqu'à l'enfantillage, nous donnaient des coups de pied sans raison, un rapprochement est maintenant moins facile. » (1) De fait, l'union douanière avec le *Zollverein* n'était pas plus possible que celle que caressait la France. Pour obtenir de meilleures conditions de celle-ci dans le simple traité qu'il négocia longtemps avec elle, le Roi n'avait pas hésité, dès 1833, à prescrire au comte Le Hon, notre ministre à Paris, de déclarer que faute de s'entendre avec la France, il se rapprocherait de l'Allemagne. Verviers, Stavelot y poussaient et pétitionnaient à ce moment dans ce sens. Mais ce n'était là qu'une feinte. « Il faut, affirmait justement Léopold Ier, il faut à l'Europe une preuve *palpable* qu'il n'y a pas eu d'incorporation ni au Nord, ni au Sud. » Aussi éludait-il les ouvertures du roi de Prusse ; mais du moins il parvenait à le faire passer par la Belgique pour aller de Londres à La Haye, et, comme il l'écrivait à la reine Victoria : « Au point de vue politique, le voyage du Roi sera utile. Il l'éloigne davantage des griffes de la Russie et lui donne des idées plus *justes* sur ce qui se passe dans l'Europe continentale. Je désire qu'il puisse causer avec son hurluberlu de cousin de Hollande. Si cet homme continue ses intrigues folles, quoiqu'il ne doive probablement rien y gagner, il peut faire beaucoup de mal et nous obliger à nous rapprocher davantage de la France par crainte de ses intrigues avec elle... » (2). L'entretien souhaité ainsi était au demeurant superflu. Frédéric-Guillaume avait déjà touché le sujet à Windsor et assuré qu'il était très ennuyé de son « hurluberlu de cousin » et tout à fait désolé de ce qui se passait dans ce pays (3).

(1) Lettre du 4 février 1842.

(2) Lettre du 4 février 1842. Le Roi n'est pas éloigné ici de croire que Guillaume II a promis à Louis-Philippe sa coopération au projet d'union douanière franco-hollando-belge dont nous avons parlé plus haut.

(3) Lettre du 8 février 1842.

On ne lira pas sans surprise la note que M. Bardoux intercale ici dans la correspondance. « Des événements ultérieurs, dit-il, autorisent le lecteur à attacher une importance diplomatique à la séduction exercée sur toute la famille

Digitized by Google

A cette visite en succède une autre. L'affreux accident qui coûta la vie au duc d'Orléans, le 13 juillet 1843, avait provoqué dans le monde entier un immense courant de sympathie pour Louis-Philippe. Léopold Ier crut le moment venu pour effacer les dernières traces du différend égyptien et il décida sa nièce à céder aux impulsions de son cœur. L'idée d'une entrevue, mais sur le sol de France, fut donc reprise par lui, et le voyage du couple royal anglais à Eu eut lieu à la fin d'août. Il fut suivi, presque aussitôt, d'une tournée que firent la Reine et le prince Albert en Belgique même, où ils se rencontrèrent avec la vieille mère du prince. Ces deux voyages laissèrent dans l'esprit de la Reine la plus saine et la meilleure impression. Elle en parle et reparle dans ses lettres; elle en rémémore les détails, elle fait allusion à la reine Louise, devenue pour elle « la plus chère amie qu'elle ait ici-bas », aux enfants royaux, à la petite Charlotte dont la sagesse est pour sa fille à elle, beaucoup plus turbulente, un exemple toujours vivant; elle dit l'admiration que lui ont causée nos chemins de fer et les « bons » et industrieux habitants de notre pays; elle engage même le Roi à espacer davantage ses voyages à Paris, car elle croit que « ces longues absences affligent un peu ses fidèles Belges » (1).

On n'en avait pas encore fini des visites de souverains. Après le roi de Prusse, l'empereur de Russie, d'abord, et Louis-Philippe ensuite vont prendre le chemin de Windsor, et chaque fois Léopold Ier est mis au courant de tous les détails du voyage, quand lui-même ou la reine Louise n'aident pas à les organiser dans leurs parties les plus intimes. On y parle toujours beaucoup de lui. Nicolas s'engage à lui envoyer un ministre, quand la Belgique aura licencié les quelques officiers polonais qu'elle a pris à son service en 1831, alors qu'il lui

royale d'Angleterre par le futur empereur d'Allemagne. » Ce n'est pas Frédéric-Guillaume, en effet, mort en 1860, c'est son frère Guillaume Ier qui devient empereur en 1870. Ailleurs M. Bardoux mentionne le Scheld comme un fleuve différent de l'Escaut, erreur qu'a commise aussi, du reste, le traducteur de la correspondance de lord Palmerston.

(1) Lettre du 31 octobre 1843.

Digitized by Google

fallait réorganiser sa cavalerie. Il apprécie d'ailleurs très judicieusement la démarche du Tzar : « Nicolas n'aurait probablement pas fait cette visite si une autre (celle de Louis-Philippe) n'était pas projetée. Sa politique est naturellement de séparer, autant que possible, les deux grandes puissances de l'ouest. Il est trop faible pour résister seul à leurs ordres dans la question d'Orient; mais, si elles n'agissent pas de concert, il est certain qu'il est le maître... L'Angleterre a plus à risquer en étant à la merci de la Russie qu'à celle de la France. Avec la France, il s'agit parfois de simples jalousies ; mais une entente à peu près correcte la tient tranquille et assure la paix de l'Europe beaucoup plus dans le sens de la politique européenne de l'Angleterre que dans celle de mes voisins... De mauvaises relations avec la France non seulement ouvrent la porte à une guerre européenne, mais aussi à la révolution, et c'est peut-être la partie la plus sérieuse et la plus dangereuse de l'affaire... » (1) Ces jalousies auxquelles le Roi fait allusion, c'était le Maroc, l'affaire Pritchard et la brochure belliqueuse du prince de Joinville sur la marine française, toutes affaires dont nul pour ainsi dire ne connaît plus aujourd'hui le premier mot et qui, à chaque instant, grossies par l'opposition, renversaient alors les cabinets français et mettaient en péril l'entente cordiale. Que de fois Léopold Ier doit intervenir pour en apaiser les effets et comme il a raison de dire à ce moment : « Si quelque chose peut influencer Guizot, ce n'est pas une rupture commerciale avec nous, c'est de ne pas perdre l'appui qu'il a toujours trouvé en moi pour la grande politique européenne, appui sur lequel il a sans cesse pu compter quand ses vues personnelles ont été conformes aux grands et véritables intérêts de l'Europe. » (2)

Comment ne pas être frappé par certaines coïncidences de dates et ne pas remarquer que les aspirations du Roi vers la Grèce, puis vers tout l'Orient s'affaiblissent dès qu'il peut jouer dans cette « grande politique européenne » un rôle à sa

(1) Lettre du 28 juin 1844.
(2) Lettre du 12 octobre 1841.

Digitized by Google

mesure? C'était sans doute l'étroitesse du territoire assigné à son autorité qui, avec le terre à terre souvent excessif de nos débats parlementaires, et bien plus que l'inclémence de notre climat, lui suggéra ces rêves d'un horizon plus vaste et d'un théâtre plus étendu. Et sans que l'on en trouve nulle part la trace dans sa correspondance, ne peut-on se demander s'il ne se voyait pas parfois à Constantinople même, conciliant par sa sagesse tant d'intérêts hostiles et résolvant heureusement le problème qui, pour longtemps encore, se posera, gros d'inconnues troublantes, devant les nations civilisées?

(*A suivre.*) JULES CARLIER.

Digitized by Google

LES POÈTES

OMER DE VUYST, *Sur l'autre rive*. — Bruxelles, Lamertin.

La jeunesse littéraire actuelle se trouve divisée en deux branches, presque tout à fait distinctes, et qui aboutiront, si le renouveau de leurs ramilles se confirme, se continue et s'amplifie, à une maturité vraiment double de la Poésie.

Les uns, en effet, continuant l'effort consciencieux, laborieux et strict, des Parnassiens, unissent fermement à des qualités d'art et de pensée plus ou moins réelles, une volonté inébranlablement fidèle aux formes méticuleuses, rigoureuses et assez fatiguées, déjà, d'avoir, si longtemps, été travaillées. Les autres, au contraire, soit qu'ils aient formé à leur tour leurs rythmes affranchis suivant des conceptions de liberté ardente, soit qu'ils aient voulu, plus directement, introduire dans leur expression poétique, encore reliée par certaines attaches aux vieilles prosodies, la progressive influence de l'indépendance, les autres, dis-je, ont, avec hauteur et fierté, imposé leur individualisme soudain. Ceux-ci ont eu l'air de méconnaître les règles qu'ils n'ignoraient peut-être pas; ceux-là ont alourdi leurs plus hardies productions du poids obsédant de la rigueur, et de la discipline.

Omer de Vuyst appartient aux poètes d'ancienne race française. Il descend, en ligne directe, non pas de François Coppée, mais peut-être de José-Maria de Hérédia et de Sully Prud'homme. Il sait l'art de faire exprimer à ses alexandrins symétriques, moulés dans la forme ancienne, les subtilités les plus difficiles et les moins poétiques. Il habille avec grâce et douceur les images quelque peu surannées de son monde *idéal*, et n'était, à certains endroits, sa froideur extraordinaire, j'oserais presque reconnaître en lui, un des lyriques de cette école de la prosodie fixe et codifiée.

En tout cas, il convient d'admirer les poèmes *Les Pas*, *L'Heure suprême* et *Les Transfuges*. Ces pièces de vers inaugurent presque un

Digitized by Google

genre, presque une manière de penser, ce à quoi certains Parnassiens belges ne nous avaient guère habitués. Omer de Vuyst s'y montre attentif aux mystérieuses formations de l'humanité ; et lorsque, écoutant en imagination les pas divers et lointains de toutes les générations, il s'écrie

> Il semble qu'autrefois, en franchissant les gués,
> J'allais vers des sentiers aux floraisons magiques,
> Et que mon pas scandait tous ces pas nostalgiques !

je ne puis m'empêcher de regretter qu'à d'autres endroits de l'*autre rive* le poète ait oublié, perdu, sa belle ardeur lyrique et sa curiosité spirituelle. Au reste, il est de ceux qui travaillent et il est à espérer qu'en un livre futur, de Vuyst, ne se souvenant que des quelques belles strophes d'envolée et de splendeur ardentes, délaissera les froides rimes d'un Parnasse désuet, pour révéler enfin, le vrai Poète qui est en lui.

*
* *

ERNEST GAUBERT, *Les Roses latines*. — Paris, Sansot.

Dans une préface au recueil de M. Gaubert, M. Pierre Louijs affirme que *Les Roses latines seront aimées par ceux qui se plaisent à voir revivre nos traditions originelles avec le culte de nos véritables ancêtres. Elles sont dignes de leur titre et de leur ambition. Elles furent écrites à la lumière de cette Méditerranée dont le reflet magnifique illumine le jour à l'instant où j'écris ces lignes*. Bien qu'en général les « avant-dire » soient composés plutôt d'éloges que de sincère critique, M. Pierre Louijs n'a pas exagéré l'impression que produisent les poèmes de M. Gaubert. Ils sont lumineusement éclairés par la mer inspiratrice de l'Odyssée, mer natale de cette douce, voluptueuse et immortelle Aphrodite, eau sacrée qui a conservé par delà les âges le don de répandre la Beauté sur tout ce que blanchit l'écume de ses flots. Ils reflètent l'onde d'azur et d'or de la mer latine ; ils disent l'harmonieux chant de son murmure berceur ; ils en ont retenu les pâmoisons amoureuses, tendres et mélancoliques, et les secrètes, enivrantes et suaves caresses ; ils soupirent, chantent, ou s'endorment comme elle, et l'évoquent, à chaque instant, cette grande eau fraternelle, Espoir des matelots, Astre clair d'Aphrodite, Étoile de l'Amour ; et ils lui vouent à jamais le cœur ému du poète :

> Tu rends tous les parfums encor plus enivrants
> Et tu dictes le rythme aux strophes des poètes.

L'océan coutumier a nourri l'âme de M. Gaubert de

> La jeunesse robuste et saine de ses flots.

Digitized by Google

Mais s'il lui a inspiré, comme à Virgile, André Fontainas et Émile Verhaeren la nostalgie errante des départs dans la lumière ardente, vers l'oubli des heures, l'oubli des cités, il n'a pu lui enseigner la résignation stoïque ou l'indifférence pessimiste :

Elle n'est nulle part, la rose de l'oubli,
Qu'en l'argile natale et l'ombre souterraine.

Il y a en M. Gaubert un fervent panthéiste néo-grec de l'onde mouvante où les vagues s'ourlent, et les deux ou trois poèmes *Paysages sur la mer* qu'il consacre à la louange des flots méditerranéens me sont apparus comme les plus largement évocatoires ; ils semblent, à eux seuls, donner à toute l'œuvre du poète ce souffle marin, parfumé des iodes et sels des rivages de la Grèce française.

L'auteur des *Roses latines* est un mélancolique dont le spleen se contemple dans la beauté des choses ambiantes, des paysages d'alentour et dans l'amertume inapaisée des souvenirs et des regrets. La première partie de son livre *La Ronde des heures* caractérise admirablement l'effort que l'écrivain a fait sur lui-même pour vaincre sa dolente rêverie. *Marche vers la cité*, se dit-il,

Marche vers la cité, malgré la nuit qui tombe,
. . . . . .
Et sache que les fleurs sont plus belles encor
Qui naissent sur des tombes !

Et néanmoins, malgré ses appels aux Printemps en allés, aux Étés à peine morts, néanmoins il met toute son ardeur à savourer l'immensité dolente de l'Automne revenue, et il offre, à cette amante des exils douloureux,

L'amour inavoué qui fleurit et rayonne,
Dans son sein rajeuni par la force des pleurs.

car l'Été ne lui a laissé que la discrète émotion d'une ombre bien-aimée !...

La tristesse d'Ernest Gaubert lui est venue de l'Amour. Ah ! on a beau blasphémer, nier, amoindrir l'amour ; d'aucuns peuvent discourir sur sa mièvre importance, sa pâle influence, et sa sentimentalité uniforme. Que de beaux accents, que de poèmes suaves, que d'œuvres inoubliables n'existeraient pas sans son autocratie inhumaine — mais tant désirée —, malgré les affres du joug imposé ! *Les Elégies pour Bérénice* qui s'intercalent dans ce volume en sont une preuve évidente : elles pleurent, ces élégies, l'impossible bonheur, jadis rêvé, à présent matériellement anéanti ; mais elles n'ont point la banalité qui, souventes fois, est l'écueil du genre ; le poète a

Digitized by Google

su revêtir ses lamentations d'amant malheureux d'une belle sérénité artistique :

Tu n'es plus, à présent, celle que j'ai connue,
Et c'est l'autre, vers qui ma jeunesse est venue,
Que j'aime et dont mes chants se souviennent toujours,
Ombre vers qui revient l'ombre de mon amour.

Après avoir remarqué qu'à côté de ces différentes parties du livre, déjà citées, j'apprécie moins les vers assez quelconques d'inspiration groupés sous les titres : *Lilas de Paris* et *Chansons vers Elles*, dirai-je la douceur réconfortante, la beauté noble de ces dialogues d'envolée presque lyrique *Du souvenir aux lèvres*?... Dirai-je aussi l'âpre et beau frisson de l'*Eternel Prométhée* où tout le panthéisme humain du Poète s'est concentré, élargi, essoré, magnifié? J'évoquerai en tout cas, avant de conclure, l'inspiration classique, antique et hellène des quelques tableaux constituant les uniques *Roses latines*, où apparaissent l'amour du sol natal, du ciel méridional, l'idéal poétique et d'art littéraire qui sont les grandes et savoureuses qualités de M. Gaubert.

Je connaissais, du même auteur, une étude remarquable sur cette Rachilde du Mercure, que j'aime artistiquement, je connaissais sa monographie Pierre Louijs. J'avais apprécié son charme de prosateur et de critique; il m'a été donné de découvrir, en lui, le poète... J'en suis enthousiaste! Ses *Roses latines sont dignes de leur titre et de leur ambition*, et aussi d'une gloire prochaine.

* * *

GRÉGOIRE LE ROY, *La Chanson du pauvre*. — Paris, *Mercure de France*.

M. Grégoire Le Roy, qui fut, avec M. Maeterlinck, le plus fidèle ami du pauvre mort Charles Van Lerberghe, publia, en 1889, un petit recueil de poèmes *Mon cœur pleure d'autrefois*. Depuis l'apparition de cette œuvre jusqu'au jour, encore rapproché, où il donna aux lettrés et au public cette *Chanson du pauvre* et la réédition de ses premières pièces de vers, l'actuel critique d'art contemporain de la *Belgique* semble avoir singulièrement délaissé les Muses. Aussi la nouvelle éclosion de son talent, dans la *Chanson*, peut-elle être considérée, presque, comme un second début. Entre l'effort qui la caractérise ainsi qu'une inspiration altruiste, humaine et sociale, et la joliesse mélancolique de *Mon cœur pleure*... s'indique également une évolution considérable : autant la rêveuse dolence des anciens vers était uniquement rythmée sur un air de lassitude verlainienne et subjective, autant la symbolique idée des strophes nouvelles s'appuie et se

Digitized by Google

base sur l'existence réelle d'un sentiment fraternellement humain et objectif. Et cependant, l'une et l'autre inspiration sont tristes, d'une tristesse irrémédiable, d'une tristesse qui vous étreint l'âme et vous met du vague spleen dans les yeux.

La *Chanson du pauvre*? c'est la complainte, au soir, la complainte, infiniment chargée de sanglots, des miséreux des campagnes et des cités, des vagabonds des routes et des champs déserts, des las d'aller, uniformément désespérés, sans nul espoir, sans nulle compagnie, sauf celle de la Mort attentive... Les pauvres et les gueux de M. Grégoire Le Roy ont en eux l'essence du poète; ils ont cette religion, cette mysticité grise et morne, qu'éveillent en certaines âmes prédestinées, les souvenirs de lointaine jeunesse, les souvenances d'anciens jours ensoleillés. Un joueur d'orgue traîne sa pauvre romance à travers les heures mornes d'un dimanche; écoutez :

Il fait renaître le passé
. . . . . .
Ecoutez l'orgue des chimères,
Voyez en vous tous les mystères
De cette musique alanguie.

Une cloche, et d'autres cloches, tintent aux tours d'églises... Elles parlent *des vieux qui ne sont plus*. Des vagabonds ont frappé aux portes; ouvrez :

Car ceux qui passent cette nuit,
Jamais ne reviendront frapper à ta demeure,
L'Eternité les suit.

Non ! toutes ces existences d'êtres souffreteux et miséreux, que la *Chanson du pauvre* évoque, sont bien des parcelles vives de l'âme de Grégoire Le Roy, et lui-même l'a dit, dans ce paysage indécis et flou, croquis de vrai poète, *Village endormi* :

Mon âme est une plaine en l'Infini couchée.

Mais l'unité volontaire du recueil, à certains moments, semble amoindrir cette personnalité de vibrations intimes, et lui enlever sa grâce ingénue et sa musicale douceur. Aussi préférerai-je, quant à moi, les anciens vers de *Mon cœur pleure d'autrefois* : ah ! langueur des vieilles choses et des lointaines poussières à nouveau remuées; tristesse des mille souvenances revenues; vie incertaine et comme déjà défunte des petites veilles inutiles; rouets pâles et infinis filant, filant de la douleur; chères visions amoureuses des jours défunts, revenues faire pleurer le cœur d'autrefois; rappels émus des soirs d'étranges extases; ah ! que toute cette grisaille, que toute

Digitized by Google

cette mélancolie et toute cette vapeur de vieux parfums, que tout l'autrefois pleure en le cœur de Grégoire Le Roy, comme ces *Echos de valses* :

Valses d'antan, valses muettes !
Rythmes bercés aux jardins d'autrefois...
Cloches d'antan, minces, fluettes.
Fuite d'échos qu'en mon âme je vois...

Choses d'antan, subtilisées :
Chambre déserte où se fane un parfum...
Choses d'amour, éternisées :
Fleur de baiser qui s'effeuille en chacun.

Voix du passé, voix incertaines,
Comme un écho de refrains bien connus ;
Voix qui s'en vont loin, et lointaines,

Bons souvenirs, en allés, revenus...
Rythmes en rond d'escarpolettes !
Valses d'antan... Pourquoi muettes ?

Dites? n'est-ce point là musique douce et triste à la fois, inoubliable, et dont le rythme semble s'incruster en nous, et revenir, et revenir en vraie chanson de poète... *Mon cœur pleure d'autrefois* est peut-être, actuellement, le recueil le plus véritablement poétique qui soit, et sa beauté fait tort à la *Chanson du pauvre*, dont la valeur indiscutable ne parvient pas à égaler la tendresse des anciens vers de M. Grégoire Le Roy.

* * *

Cécile Périn, *Les pas légers*; Annie Perrey, *Voici mon cœur*; Edmée Delebecque, *Je meurs de soif auprès de la fontaine*; Hélène Picard, *L'Instant éternel* (1). — Paris, Sansot & Cie.

La maison Sansot, que M. Boissière appelait la « maison des poètes », est particulièrement la maison des poétesses modernes : j'y ai vu éditer successivement Jeanne Perdriel, Renée Vivien, Mme Funck-Brentano, Mme Fernand Gregh, et voici, sur ma table, quatre œuvres féminines... encore ! Il m'est venu l'idée de grouper ces livres d'Èves, et d'indiquer, brièvement, les différentes aspirations de ces disciples gracieux des Muses.

Mmes Cécile Périn et Annie Perrey sont deux sœurs ingénues, dans la vie littéraire. La première est mère; elle a écouté les

Pas légers d'un enfant dans la maison pensive...,

les pas légers de son bébé ; elle, *qui en aima tant d'autres* — aveu étrange — veut devenir virginale et pure devant la douceur, l'immaculée blancheur

(1) Ouvrage couronné par l'Académie française (2e édition).

Digitized by Google

enfantines. Mais femme *trop vivante* et *trop jeune*, elle n'y réussit qu'avec des gaucheries, des inhabiletés. Ses maladresses sont semblables à celles d'Annie Perrey : celles-ci, cependant, semblent émaner d'une jeune vierge, dont la chair et l'âme, gonflées de désirs imprécis et violents, ont comme la prescience de la volupté amoureuse ; l'auteur s'est dit, en commençant son œuvre :

J'y bercerai ma fièvre ardente et nostalgique.

et, en la terminant, elle a pu soupirer :

Et j'ai pleuré de tout mon pauvre cœur d'enfant.

A côté de ces deux femmes sentimentales, Mme Delebecque s'est imposé un rigoureux et excessif besoin de solitude, une tristesse volontaire et exagérée — comme toutes peines féminines —, un orgueil d'insensible, un désir vague, une recherche absconde d'un idéal imprécis.

L'ennui des voluptés, le dédain des souffrances
Ont creusé dans mon cœur dépourvu d'espérances
Un gouffre immense et désolé.

dit-elle ; et alors, ne comprenant plus très bien son titre *Je meurs de soif...*, titre qui suppose en lui un chimérique espoir, une aspiration idéale, je me demande si — trop femme peut-être ? — Mme Delebecque ne s'est pas trop dérobée sous un masque indéchiffrable. Elle s'est montrée, enfin, autant désabusée, que Mme Hélène Picard, dans l'*Instant éternel*, s'est définie anxieuse d'aimer, de vivre, de rire, d'aimer, de pleurer, de chanter, de vibrer ! Le bien-aimé lui a murmuré :

Aimons la vie, enfant,
. . . . . .
Aime la vie, enfant, la vie aux bras nerveux,
Aime la vie, enfant, puisque tu dois mourir
Aime l'amour perpétué par le soleil,
Après, étreins la terre et dors dans la lumière...

et, suivant les conseils ardents, seule femme avec Mmes de Noailles, Gautier, Gregh, qui ose encore s'avouer réelle, vivante, intensive, vitale et voluptueuse, d'une belle idéale volupté, elle a crié à l'Aimé :

O jeune corps de joie où la splendeur circule,
O jeune fleur de vie, ô chair pure et sacrée,
Je te désirerai dans les plantes de l'ombre,
Je te savourerai dans le pain du matin,
Je boirai ta douceur...

Sa jeunesse hardie, sa beauté d'expression exempte d'hypocrisie, sa franchise primesautière et comme évanescente avec l'aube virginale, s'est

Digitized by Google

magnifiquement essorée. Son vers est plus pur que ceux des trois autres poétesses dont je parlais tantôt; elle n'a pas la mièvre sentimentalité des unes et des autres, mais, artiste, évocatrice ennoblie de la Vie, elle a chanté sa franche rime ailée. Ame sœur de la mienne, poète de là-bas, femme ou vierge inconnue, je vous ai admirée et louée; je relirai souvent vos beaux vers, dont le titre seul, ne me plait guère.

* * *

CHARLES BRUN, *Le Sang des vignes*. — Paris, Messein.

Petit livre où le poète a dit, en vers puissants, lyriques et sonores, la gloire du dieu Pan, immortel, tumultueux et couronné de lierre, où il a chanté la splendide magie des midis empourprés, la tendre et mâle force d'aimer, suivant le mode ancien, hellène et classique... Petit livre certainement beau, d'une inspiration pareille à celle des *Roses* de M. Gaubert... Recueil pourtant qui eût gagné si certains vers avaient été mieux tournés :

Toi qui naquis de la cuisse de Jupiter.

et qui eût aussi accru sa valeur si l'auteur en avait mieux accentué l'unité... Importante plaquette, enfin, où un véritable artiste des lettres se définit, un artiste dont il me faudrait — puis-je l'espérer? — une œuvre d'inspiration soutenue, et non, comme ici, brisée, recroquevillée, boiteuse parfois, et inhabile aussi.

* * *

ANDRÉ DANIELL, *Les Ombres sur le chemin*. — Paris, Sansot.

M. André Daniell est jeune; il débute par une œuvre assez inégale, où, de la première à la dernière page, s'est cherchée sa personnalité, sans bien toujours réussir à se définir. Son âme tressaille, son âme se trouble, se nourrit de rêves et d'irréalités. Ses songes sont automnaux et mélancoliques; sa Dame est une Dame d'antan à robe surannée :

Prends les joyaux dorés qu'ont portés tes aînées;
Cours à travers le parc semé d'étoiles, — suis
Les couples d'autrefois que caresse la nuit
Et qui vont lentement les têtes inclinées.

S'il aime le printemps, s'il a connu l'amour, c'est uniquement pour ne s'apercevoir que de la tristesse de la vie et des lendemains.

J'oubliais que déjà l'automne m'attendait.

Il subit l'influence de ses lectures ; je sens qu'il aime Chateaubriand, Gautier, Barbey d'Aurevilly, Rostand et Samain ; je m'étonne qu'il ait pu

Digitized by Google

s'inspirer à des sources si diverses, si opposées; je m'étonne aussi du sens étrange qu'il donne à la rime, accouplant des sonorités opposées (fardad*et*, récolt*é*; sa*lle*, p*âle*), et néanmoins je crois qu'il pourra, un jour prochain, s'affranchir, et devenir lui-même. Il est doué. Qu'il travaille.

* * *

PIERRE CHAINE, *Poèmes*. — Paris, Sansot.

M. Chaine, dans une longue, longue préface, disserte sur le modernisme symbolique de la poésie actuelle; il affirme, ce qui est exact, que l'œuvre actuelle doit négliger le sentiment et ne se baser que sur l'Idée. C'est ainsi que lui-même, dans ses poèmes, a voulu exprimer l'anxiété de la recherche, la joie de la solution anticipée, le tremblement devant le mystère, le doute ou la sécurité, la révolte contre l'inconnu et toute la série d'émotions qui peuvent faire vibrer l'insatiable Œdipe interrogeant l'éternel Sphinx

> Et les sables mystérieux des déserts blancs
> Ont vu le dernier Sphinx rugir son dernier râle.

Poète bien doué, il s'est fait sourd aux voix multiples des rêves, des chimères et des sirènes, pour n'écouter que celle des Lyres. Lorsque ses chants se seront faits plus humains et que son inspiration, moins recherchée, sera plus franche et plus claire, M. Chaine se pourra classer parmi les bons artistes des lettres.

* * *

J. VALMY-BAYSSE, *La Vie enchantée*. — Paris, Sansot.

Trop de poètes nés en ces dernières années se sont inspirés des froides théories parnassiennes pour que l'heure soit déjà venue d'une réaction nouvelle, plus ample encore dans ses manifestations que celle du Symbolisme et du vers-librisme. On pourrait, cependant, espérer que des poètes comme Fernand Gregh et Dorchain insufflent à la poésie des Parnassiens une vie plus réelle, un sens du mouvement plus large et plus évocatoire. M. Fernand Gregh par sa *Beauté de vivre* avait indiqué la joliesse de cette nouvelle source d'art élégant; il avait, en vrai poète, respiré toutes les fleurs humaines, et mis, en ses vers, comme en de jolis flacons ouverts, tous leurs parfums afin que nos émois s'en grisassent à jamais. Hélas! que peu de nouveaux poètes de l'école surannée des Sully Prud'homme et de tous les classiques en général, ont profité de cet entre-bâillement de la porte, jadis close, des adeptes de l'*Art pour l'art*, sur un ciel idéal plus clair. M. J. Valmy-Baysse marque en son recueil une tendance à chanter

Digitized by Google

la joie et la beauté de la Vie ; à ce titre seul, son effort est louable, déjà : que d'autres le suivent donc... A force de conserver l'espace libre devant la chambre morne du Parnasse agonisant, M. Gregh et ses disciples fervents et jeunes, finiront par forcer les autres enracinés des sols classiques, à s'essorer à leur tour. Et ce sera pour le plus grand bien du monde littéraire. Les livres comme *La Vie enchantée* montrent à quel point, mis à part, et considéré comme représentant d'un Art vieux, M. Gregh est beau poète et sincère artiste. Pourvu maintenant que ses disciples n'aillent pas piller son champ et n'y laisser que sillons stériles, à jamais en jachères : simple vœu de nouvel an !

* * *

JEAN MORÉAS, *Premières poésies* (Syrtes et Cantilènes) ; *Poèmes et Sylves* (Le Pèlerin passionné ; Enone au clair visage ; Eriphile ; Sylves). — Paris, *Mercure de France*.

Décidément, l'heure présente est au royal « revenons-y » du Symbolisme de la première heure. Après la réédition splendide que M. Messein nous donna dernièrement de l'œuvre poétique de Retté, voici que le *Mercure de France*, cette maison d'art qui décidément dirigeait, dirige et dirigera le mouvement poétique, offre la réunion complète des premiers vers de Jean Moréas, du Moréas d'avant les stances. On se souvient encore des instants de combat où toutes les revues d'avant-garde : *Lutèce*, le *Mercure*, la *Plume*, s'enthousiasmant généreusement, marchèrent à l'assaut des traditions vieillies, usées, du Parnasse... Jean Moréas appartient, corps et âme, à ces souvenances d'anciennes luttes où, jeune venu dans un siècle décadent, le Symbolisme renaissant vint renouveler la littérature des vers. Il est une des figures hautement significatives de ce mouvement génial. Grec d'origine, Moréas a introduit dans le Symbolisme sa sagesse native et la caractéristique de sa race hellène. Il est, au reste, à noter que parmi les grands prêtres de la jeune école de quatre-vingt-dix, l'un, M. Moréas, mêla son sang pur et classique d'Athénien au sang poétique, quelque peu affaibli, des Français, que Vielé-Griffin y apporta sa vitalité américaine, que Gustave Kahn y introduisit les influences lorraines, que Verhaeren et Maeterlinck y infusèrent leurs mâles volontés, leurs rêveries mystérieuses du nord belge, et, qu'à part M. Henri de Régnier, presque tous les maîtres apparus avec le Symbolisme furent et sont de source étrangère. C'est peut-être à l'arrivée en France de ces hommes de nationalités moins littérairement décadentes, que la jeunesse symbolique dut de ne pas se perdre complètement dans les méandres capricieux d'une dialectique mallarméenne, trop hautaine et trop belle pour la sentimentalité classique de certains gaulois.

Digitized by Google

M. Jean Moréas, en publiant, vers 1885, les *Syrtes* amena l'attention sur le mouvement que, dans leur ombre pénible, Verlaine et Mallarmé dirigeaient. C'était, du jour au lendemain, la définition de ce que serait, comme l'a dit M. Charles Morice, *la littérature de tout à l'heure*. Édité et accueilli avec succès et tapage, l'auteur des *Syrtes* connut la joie de voir ses manifestes lus, relus et critiqués, ses manifestes, où, s'imaginant peut-être expliquer le symbolisme, il n'expliqua, en réalité, que son art personnel. Cet art a créé l'*École romane*. Les invectives de Charles Maurras et les glorifications de Raymond de la Tailhède semblaient établir très solidement la renommée de son chef..., lorsque celui-ci, tout à coup, paraissant renier son passé, changea sa manière, écrivit ses stances et se fit moins turbulent...

L'École romane? Mon Dieu! elle fut composée de jeunes artistes, dont un ou deux avaient du talent, et qui considérèrent toute la période romantique comme *une nuit de sabbat où s'agitent de sonores et vains gnomes* (1); ces jeunes hommes se concentrèrent dans l'imitation grecque et anthologique, telle que Ronsard et la Pléiade l'avaient comprise; ils dérobèrent à ce même Ronsard l'effort laborieux, le rythme faux et *malingre*, les *épithètes botaniques* (1) de son genre, omettant volontairement ce qu'il avait d'exquis, parce que désoriginalisé par les traditions et les souvenirs. Ils furent donc les apôtres retardataires d'une période défunte, poussiéreuse et ne restaurèrent vainement que des choses situées complètement en dehors de leur époque, de la vie, et du moment. Leur principe premier était exactement renfermé dans cette phrase toute récente que M. Moréas vient d'imprimer dans la vivante revue *Vers et Proses : C'est souvent à l'aide d'une amélioration spécieuse qu'on détériore;* et négligeant toutes les améliorations des siècles, ils en revenaient à la Renaissance...

De là, dans les premières poésies de Jean Moréas, malgré des qualités de profondeur évidente, cette préciosité qui ne peut donner la mesure exacte de son talent. Sa poésie y apparaît froide, impassible, faite d'un art lent, aux expressions mesurées, pondérées comme les expressions d'un être à cheveux blancs, avec parfois, cependant, des parterres de fleurs inclinées, mourantes comme du regret d'une terre ensoleillée qu'elles n'auraient point connue. Les poèmes de sa première heure marquent combien de fois il eut, à la suite de ses études, de sa fréquentation des vieux auteurs, des sautes assez brusques dans son humeur d'imitation érudite.

Dans les *Syrtes*, Jean Moréas écoutait déjà la voix du passé pleurant sa tendresse morte et celle des défuntes années et des rêves anciens; il aimait

(1) R. de Gourmont, *Les Masques* (*Mercure*).

Digitized by Google

déjà enclore sa pensée dans des pièces très courtes, sortes d'ariettes lointaines; son idéal parfois se matérialisait en apparence et sa sensualité rêvait de mordre à belles dents

A la banalité suave de la vie;

il se plaisait, dans son *Conte d'amour*, à de jolies tournures de vers, à de savantes expressions de pensée, et réveillait encore les bonnes souvenances

Aux accords pénétrants d'anciennes ritournelles.

Il allumait la clarté des lustres pour s'y créer des chimères nimbées. Sa poésie semblait étrange comme une voix surnaturelle :

La voix, songeuse voix de lèvres devinées,
Eparse dans les sons aigus de l'instrument,
A travers les murs sourds filtre implacablement,
Irritant des désirs et des langueurs fanées.

Il avait fait vœu, dirait-on, d'

Etre serein ainsi qu'un roc inaccessible

lorsque parurent ses *Cantilènes*. Ici il sembla d'un cœur et d'une âme plus vivants, plus émotifs et plus musicaux. Ce furent des variations symphoniques; on y entendit les *pizzicati* des violons nocturnes,

Refrains exténués de choses en allées;

on y perçut l'appel sanglotant des rondes amoureuses dispersées par l'automnal frisson; on y écouta bruire les voix surannées, les voix douces, les voix chantantes, les voix berceuses des lentes rimes verlainiennes de l'époque; mais les harmonieuses chansons du poète des *Cantilènes*, si elles s'inspirèrent du passé, ne connurent pas l'influence des modernes; elles ont résonné, comme rythmes désuets et jolis, dans l'oubli des temps, tendrement, suavement redites. On peut dire que dès cette saison de sa vie, Moréas eut l'inspiration grecque de la Renaissance française. On pourrait, avec Anatole France, le considérer *pour le Ronsard du Symbolisme*.

Le Pèlerin passionné définit bien, en effet, le pèlerin ès lettres de la Pléiade, que fut Moréas. Il s'y avéra le chef du Romanisme; il y montra, en exemple, ce que devraient être les œuvres de l'Ecole Il eut son genre *précieux*, avec de jolis gestes de boudoirs parfumés ressuscités :

O Francine sade, cueille,
De tes doigts si bien appris,
La rose, moite en sa feuille,
Le lys qui n'a pas de prix !
Des champs et des verts pourprés
La fleurante nouveauté,
Las, demain aura été.

Digitized by Google

et lentement, en lui, s'affirma le classique pur qu'il allait être, avec son lyrisme contenu et puissant, sa science de construction, ses raccourcis, ses nobles inversions, sa grâce et son énergie. Il a rappelé Rutebœuf, Thibaut, Forest, Villon, Ronsard; il a évoqué dans les *Syrtes* l'influence de Baudelaire, celle de Verlaine, *mais sans s'en douter lui-même*; il se révèle comme un Horace nouveau... Les *Stances* devaient le grandir encore et montrer combien son inspiration concise et concentrée avait de véritable ampleur. Avant les *Stances*, en 1896, Moréas est un poète reconstituant une époque, travaillant laborieusement, à la manière de Max Elskamp ou de Charles de Coster, à la réédification d'un style et d'une expression morts.

* * *

R. Valléry-Radot, *Les Grains de myrrhe.* — Paris, Sansot.

M. Robert Valléry-Radot est jeune : qu'il garde cette essentielle qualité poétique le plus longtemps possible! Je me permettrai cependant, ayant pu constater par moi-même combien l'ardeur de notre sang fougueux nous entraîne parfois hors des limites d'un art impeccable, je me permettrai, dis-je, de le mettre en garde contre sa facilité d'inspiration; il aura, nourri comme il l'est des auteurs classiques, à s'efforcer d'échapper à leur influence quelque peu surannée; alors, dépouillé des gourmes du premier âge, M. Valléry-Radot me paraît devoir se révéler vraiment beau et grand poète. Il a l'élégance française faite de grâce, de douceur et d'harmonie; il a le goût raffiné et pur; son âme possède une fibre frénétiquement panthéiste; s'il a fréquenté les classiques, en outre il se souvient de Samain et de Verlaine; il a des vers qui ne lui sont pas personnels, d'autres, aussi, qu'il put signer et qui sont jolis et bien venus. L'ensemble inégal de son recueil le rend, précisément à cause de certaines réminiscences, monotone. Que celui qui, du jour où il écrivit, put s'affranchir de toutes influences, que celui-là lui jette la première pierre.

* * *

F.-E. Adam, *Après la moisson* (poésies posthumes). — *Revue des Poètes*, Paris, Plon.

F.-E. Adam, qui fut pauvre et dont la vie fut une lutte opiniâtre contre le destin néfaste, écrivit ce vers de sérénité hautaine :

Il est une âme au moins où mes vers survivront.

La mort, trop tôt venue, a prouvé qu'il avait sagement placé sa confiance et sa fidélité. Sa veuve, qui l'admira tout en l'aimant, a réuni, avec deux

Digitized by Google

amis du défunt, MM. Gausseron et Générès — dont je me plais à citer les noms —, les œuvres éparses de l'auteur de *Par le bois* (1884) et, pieusement, les a publiées aux éditions de la *Revue des Poètes*. Un être aimé dans l'au-delà par ses compagnons de route, comme l'est Adam, dut avoir de nobles qualités. Le geste de ses trois amis est touchant. Je le signale volontiers...

La poésie de M. Adam prend sa source dans les ardeurs, les joies, les illusions et les doutes de la jeunesse, pour arriver, par les luttes, les colères, les travaux et les tendresses de la virilité, au grand apaisement, à la sérénité d'une âme aimante, épurée par la douleur, et trouvant la vie bonne, parce qu'elle a confiance en sa destinée. Son art est d'une âme délicate et sensible, d'une pensée large, assez haute et distinguée.

Si F.-E. Adam fut un amant passionné de sa patrie, s'il a eu des accents d'une intensité réellement noble dans sa ferveur patriotique — ce qui, par ces temps d'internationalisme excessif est assez rare et courageux ! — il fut, mieux encore, un énamouré de nature et d'art. Malgré sa douceur et sa fraîcheur, il demeura ferme dans son langage, net dans ses images, précis dans ses pensées. *Sa poésie rappelle les beaux jeunes hommes de la statuaire grecque chez qui la grâce est la parure de la force.* Couronné pour son volume *Heures calmes* par l'Académie française, il eût, tout au moins à l'instant de sa mort, mérité plus d'admiration. J'aime à croire que sa foi religieuse ne fût pas considérée comme une faiblesse; au reste, toute croyance est belle, lorsque sincère, tout amour qui fait adorer les fleurs, l'air, les bois, les étoiles, la femme, l'humanité, est grand, beau et touchant !

F.-E. Adam est mort. Je regrette ne pouvoir lui consacrer une plus longue étude, et surtout, je m'en veux de ne pas avoir suffisamment montré, combien, malgré sa monotonie de forme et d'expression, il s'est, sans apporter une œuvre nouvelle, révélé sincère et noble. Il était de cette terre angevine, dit-il,

> Où l'homme est doux et fort, où les femmes sont belles,
> Où le vin pétillant réveille les chansons,
> La terre des héros et des riches moissons !

* * *

PROSPER DOR, *Stellaires*. — Paris, Sansot.

La *Stellaire* ? M. Prosper Dor a l'amabilité de nous écrire ce qu'il entend par ce mot tout au moins étrange et neuf,

> Elle sera...
> Non celle qui étreint, mais celle qui se penche.

Digitized by Google

Ce sera la jeune fille, la pensionnaire, la fillette, la vieille fille dont le cœur voluptueux et les sens émus, infiniment se pâment sous la caresse des rêves amoureux, — sensuels un peu, — des nuits étoilées et lunaires. Le poète recherchera dans l'âme énigmatique de la « presque-femme » le grand, le généreux désir d'amour; il en écrira les langueurs, les douceurs, les sensualités troublantes, les charmes voluptueux dits « virginaux ». Mais M. Dor — qui n'est plus un débutant puisqu'il publia en 1906 un volume *Sous les sapins* — a trouvé qu'il n'était point utile de renouveler — autant que son titre *Stellaire* — sa langue et ses vers. Il a écrit ses alexandrins sans trop s'inquiéter, souvent, du rythme, de l'élégance et de la distinction de sa phrase prosodique.

Leurs caresses seraient chastement labiales. —
Elle adore livrer sa gorge qui se serre
A l'Aimé, dont le bras la prend. —
Au bas de la pelouse, elles sont maintenant. —
Toujours quelque « surprise » en ses poches se cache. —

sont des vers qui, sans être mauvais, n'en sont pas moins boiteux. Enfin, l'idée développée dans ce livre, n'offre guère de variété : les stellaires aiment les étoiles et les rêves; elles songent à leurs cousins, à de jeunes amis; elles ont soif de tendresses, et, sevrées de caresses, se baisent mutuellement avec délices... M. Dor n'a su qu'éviter la note vicieuse; il n'a pu, ni par la forme, ni par quelque originalité, racheter la monotonie de ses poèmes... Il se doit à lui-même une œuvre meilleure.

* * *

FERNAND DAUPHIN, *Odes à voix basse*. — Paris, Sansot.

Gœthe chantait :

Die Vögelein schweigen im Walde.
Warte nur, balde
Ruhest du auch.

et M. Dauphin, n'entendant nulle chanson dans les prairies, calmement, pieusement a rimé, barde silencieux ses odes, et nous les chante à voix basse; c'est l'heure

Où l'humble et pensif et lent crépuscule,
Comme un harpiste en cheveux gris
S'achemine, courbé, dans les ronces des dunes,
Et, soupirant vers le vide du firmament,
Prélude tout bas et furtivement
A l'opéra du clair de lune.

Digitized by Google

Le jeune poète — déjà triste, lassé et mélancolique — des *Odes* évoque ces mystérieuses approches des déclins et des ruines. Il dit *comme elle trébuche*, dans les chambres,

La vierge clarté, la lumière d'aujourd'hui,
La ballerine aérienne aux voiles d'or !

Il dit l'éternité sur les marais, l'angoisse que dégage l'ombre, la douceur des sentiers lointainement perdus, les veilles mélancoliques, la fraîcheur soudaine où meurt, dans la clairière, la forêt, l'hospitalité hautaine des dieux enfouis sous la hêtraie, et la bonté de l'universel Pan pour la Nature, où l'homme n'est qu'un mauvais pauvre. Il aime la lumière rembrandisée où se rêve la vision de l'île sauvage d'ultima Thulé ; il s'enchante éternellement de

La mélancolie et la volupté,

et, comparant son cœur à une mauvaise auberge, où ses instincts d'homme s'enivrent d'alcool et s'abrutissent, il en extériorise sa pureté de poète, ingénue et juvénile.

Son livre *Odes à voix basse* peut être considéré comme un des bons recueils publiés par la maison féconde de MM. Sansot & Cie.

* * *

Ferdinand Boutron, *Éteules*. — Paris, Messein.

M. Boutron a considéré son existence passée d'un œil chargé de souvenirs, de larmes et de regrets. Il s'est dit :

La vie est la moisson dont le livre est l'éteule.

Berger qu'un prêtre aurait guidé vers le séminaire et les livres pieux, qui se serait senti poète, aurait servi dans les rangs de l'armée, et se serait, comme nous, finalement embarqué vers les mirages littéraires et poétiques, M. Boutron conte une histoire où l'idylle campagnarde se mêle aux frissons poétiques qui firent la gloire d'André Chénier et de Lamartine. Par sa sincérité innocente, correcte, sensible et d'une émotion discrètement quelconque, les *Éteules* du rimeur sage que voici, valent mieux, assurément, que tant d'œuvres fausses, inégales et dont le seul mérite est de s'être voulues originales.

* * *

Jehanne d'Orliac, *Les murmures. Les chants. Les cris*. — Paris, Sansot.

Voici un cœur plein de chants, plein de prières, plein de beauté, plein de haine, plein d'amour, plein d'ironie, de cynisme, d'insolence, plein de fougue, de caresse, de cris, de murmures, de voix, voici un cœur qui enclôt

Digitized by Google

la vie. Jehanne d'Orliac est hautaine, dramatique, lyrique et fière et sait que

Le poison ne se met qu'en des breuvages doux.

Elle s'est bâti une orgueilleuse tour de mélancolie, et juchée à son sommet, ardente et belle, elle maudit ce qui la torture, la blesse et la surplombe. Elle hurle sa souffrance et s'en fait une âpre volupté. Elle ne se plaît guère dans les afféteries, ni dans les mièvreries féminines, mais elle a réfléchi que,

Sublimes par l'intelligence,
Terribles par la volonté,
Ceux-là seuls, l'orgueil indompté,
Seront dignes de l'existence.

Elle a une passion sauvage dont les cris (*Palinodie*, *Les malmenés du sort*) atteignent une frénésie ample et belle. Mme d'Orliac est une artiste que j'estime et dont la beauté artistique m'est éminemment sympathique :

Et je les vois passer en galop de walkures,
Ses œuvres futures.

MAURICE GAUCHEZ.

Memento. — *Les Profils*, par A.-R. SCHNEEBERGER (Paris, Sansot). Proses et vers de tournure artistique et d'élévation assez soutenue. — *Préludes* par JEAN MARÉCHAL. (*Lectures internationales*, Bruxelles. Titre vague, plaquette sans unité, quelques bons poèmes, dont *Amoureuses*. — *Les Lagunaires*, par J.-L. DE JANASZ (Paris, Sansot). Vers quelconques, inspiration non disciplinée. — *Le prince Avril*, par MARCEL NOPPENEY (Paris, Messein). Griserie des parfums, émois des premières chansons, frissons de la prime violette et de l'aubépine en fleur... *Le prince Avril* a daigné couvrir de sa grâce et de sa beauté les poèmes de M. Noppeney qui, d'autre part, se souvient d'avoir trop lu certains auteurs. — *Clartés*, par MARIE DAUGUET (Paris, Sansot). Notes et pochades, proses et vers, et parfois, des vers assez jolis. — *Rayons d'âme* (*Belgique art. et litt.*, Bruxelles), par MARIA BIERMÉ. Votre livre, Madame, est un mélange de proses et de vers. Je n'ai pas à juger la prose ici; quant à vos vers, je préfère n'en point parler, que d'en dire le peu de bien que j'en pense. Vous êtes artiste et comprendrez, si vous ne m'excusez. — *Pégase*, par ANDRÉ NEPVEU (Paris, Sansot). Grâce aux 225 pages de ce livre,

Et ces monstrueux vers cabrés sur douze pieds,

comme dit l'auteur, nous n'ignorons pas que M. Nepveu a un vocabulaire de... gavroche, et un goût... douteux. Que son réalisme lui plaise, soit; mais, on peut être vrai sans manquer d'éducation. — *Délicieusement*, par JOEL DUMAS (Paris, *Editions nouvelles*). Poèmes de tendresse ingénue qui se lisent délicieusement et qu'on voudrait plus nombreux. — *Le Passant qui regarde*, par E. DEVERIN (Paris, Sansot). Proses et vers. Un auteur jeune et qui se montre tel et dont l'art est, déjà, d'un assez bel impressionisme. M. G.

Digitized by Google

PETITE CHRONIQUE

Les théâtres.

Nous pouvons, cette fois, être plus concis; car nos théâtres, si l'on excepte les représentations de la troupe sicilienne, à la Nouvelle Comédie, ne nous ont pas révélé un fripon d'art nouveau. *Mefistofele* est une œuvre déjà ancienne, puisque c'est en 1883 que nous en eûmes ici la primeur. Il était périlleux de la rééditer, car on l'avait surtout goûtée pour la fraîcheur et la vivacité de son coloris mélodique, pour des qualités qui, avec le temps, risquent de s'amoindrir ou de se perdre. L'opéra de Boïto n'est, en effet, pas un de ces drames lyriques conçus dans les angoisses et les exaltations du génie créateur et qui, planant au-dessus des générations, gardent un éternel attrait. C'est une œuvre où sont peints très fortement, mais peints à la détrempe, une époque et un milieu. Plus l'auteur s'est inspiré fidèlement — il l'a, du moins, essayé — de la pensée goetheienne, moins il devait laisser libre cours à une inspiration tout à fait sienne. Il a *extériorisé*, simplement, des sensations que la lecture passionnée du *Faust* a dû faire naître chez beaucoup d'artistes. Ce livre immortel, il ne l'a pas réintégré en soi. De là les côtés extérieurs de l'opéra, sa valeur surtout orchestrale et scénique. Avouons qu'il doit à ceux-là et à celle-ci d'avoir encore été entendu, avec un réel intérêt, au théâtre de la Monnaie. Il a suffi pour cela d'une mise en scène adéquate et d'une interprétation soigneuse.

De fait, la composition du rôle principal par M. Marcoux a rencontré peu d'indifférents. Il l'a plus joué encore que chanté, non que les moyens vocaux lui manquent, mais parce que la gravité un peu solennelle de sa voix l'empêche de donner l'accent satanique aux paroles qu'il a à dire; une basse chantante ou un baryton auraient la tâche plus aisée. Les autres emplois sont, en somme, secondaires, bien que M^lle^ Mazzonelli ait de la grâce et M. Laffitte du talent. Il faut louer surtout les chœurs, dont la partie est ici très importante.

Il est tard pour se scandaliser des brutalités de *Samson*, qui tient, d'ailleurs, toujours l'affiche et pourrait la tenir longtemps. Mais l'indignation a son temps qui est très limité, et si l'on n'a que vingt-quatre heures pour maudir ses juges, on n'est guère mieux partagé pour se révolter contre le goût du public.

Ce goût est attesté ici d'éclatante façon, et il serait sot de blâmer M. Fonson, qui tient un succès. Je ne puis aimer cet art brutal qui, avec des méthodes de mélodrame, triomphe de nos nerfs sans qu'on voit pour-

Digitized by Google

tant jaillir l'éclair d'un couteau ; ceux qui ont vu *Le Voleur* et surtout cet effroyable deuxième acte où l'épouse avoue sa dépravation à l'époux dans un dialogue de cinquante minutes, ceux-là me comprendront, si même ils ne pensent pas comme moi. Ils diront qu'un aussi beau talent pourrait s'attacher à de plus dignes objets... J'allais négliger de nommer Mme Lély et M. Calmette, qui sont de premier ordre.

Mais rétablissons la hiérarchie menacée, et au Parc d'abord. Au Parc, le succès persistant de *Kaatje* a justifié mes vues optimistes. Mais comme dit excellemment M. Garnir, dans un roman qui vient de paraître (1), il ne faudrait rien en conclure pour l'avenir de notre art dramatique. M. Garnir ne pense pas, que je sache, particulièrement à *Kaatje ;* mais il écrit avec bon sens, lui qui connaît mieux notre public que tous les auteurs belges réunis : « L'art dramatique belge s'est toujours manifesté assez pauvre, au « regard de la riche efflorescence que nous avons vu se produire pour « d'autres branches de la littérature... » L'écrivain ajoute, il est vrai, ceci : « C'est peut-être parce que l'esprit belge n'a pas toujours trouvé au théâtre « le mode d'expression, la mise en scène et l'interprétation qui lui con- « viennent... »

Observations peu applicables au Parc, où vraiment M. Reding n'a rien omis de ce qu'il fallait pour assurer le succès de *Kaatje*, pas plus que celui de *La Rivale*, où la Belgique a aussi quelque chose à revendiquer. Pourtant s'il y a de l'esprit flamand dans la première œuvre, il n'y a pas d'esprit belge du tout dans la deuxième. J'y retrouve certaines réminiscenses de la *Gioconda*, plus fortes, que des détails d'affabulation, qui importent en somme peu, l'identité d'atmosphère et surtout l'identité du héros, un faible et un sentimental, ballotté des deux parts entre les mêmes rêves et les mêmes désirs ; j'y retrouve des lectures bien françaises de l'auteur, j'y retrouve l'auteur lui-même, son talent non exempt de raideur dans sa forme logique ; je n'y retrouve rien de chez nous.

En tout cas ce fut une belle et haute sensation d'art, une révélation pour le jeune talent de Mme Terka Lyon, une confirmation de notre grande estime pour Mme Archimbaud, une occasion de plus d'apprécier la souplesse du jeu et l'émotion communicative de M. Laurent.

Et puis... et puis, entre deux œuvres plutôt incolores, il y eut les Siciliens à la Nouvelle Comédie. Ce fut sans conteste l'événement du mois à Bruxelles, et jamais on n'aura trop de gratitude à MM. Meer et Du Plessy, qui nous procurèrent cette sensation supérieure du grand art.

Grand art, est-ce bien le mot ? Ça n'a pas, en tout cas, été le mot d'ordre de notre critique, et jamais je n'ai vu aussi clairement combien elle manquait, cette critique, de cohésion, de logique et de... savoir. Il serait intéressant de lui faire passer un examen de conscience, je n'ose dire : de maturité, le jury ne s'embêterait pas.

(1) *Le Conservateur de la Tour noire*, p. 88.

Digitized by Google

Après avoir remué de pudiques scrupules autour de la chorégraphie de Mme Isadora Duncan, elle a cru devoir défendre les sacro-saintes traditions scéniques contre la mimique audacieuse de M. Grasso et de Mme Mimi Aguglia. Elle s'est voilé la face devant les convulsions hystériques de celle-ci et les contorsions spasmodiques de celui-là.

Mon Dieu, je lui concède volontiers que si Mme Bartet et M. Mounet-Sully se substituaient sournoisement aux interprètes de *La Malia* et de *La morte civile*, ils y mettraient d'autres façons, les conventions distinguées de leur art et cette discrétion relative qui est partie intégrante de leur noble profession de premiers comédiens de S. A. N. la République française. Mais que m'importe à moi, qui, voyageant en Sicile imaginativement et perdu parmi ces êtres frustes, aux âmes sans complexité, demande un spectacle adéquat à cette sauvagerie et à cette simplicité? Suis-je à Bruxelles, ou même à Paris? Point du tout. Je respire sous d'autres cieux une autre atmosphère; je suis sur la terre tragique des explosions volcaniques, de la *Maffia*, des douleurs aussi bruyantes que les joies, de la misère et du plaisir également extrêmes. Et cela ne m'empêche pas de goûter l'élégance innée de cette race, les compliments, entrecoupés de danses gracieuses, qui font du retour de la noce, au premier acte de *La Malia*, un spectacle digne de l'antique Sicile, celle de Théocrite, de Bion et de Moschus.

Les Siciliens ont cette puissance instinctive des choses naturelles; tout ce qui suppose l'apprêt humain en porte aussi la fragilité, la mutabilité certaine; ici les gestes et les attitudes sont comme aux racines mêmes de la vie; ils se gravent dans l'esprit avec une force que n'a pas la mimique raisonnée et apprise; ils font parfois songer à la gaucherie de l'enfant, mais le plus souvent ils ne font pas songer du tout, parce qu'ils sont la traduction directe et sûre des mouvements intérieurs de l'âme. Quand ceux-ci sont contradictoires, les gestes le sont aussi (tel Grasso embrassant et bourrant de coups à la fois celle qu'il aime et qui l'a trompé); jamais rien qui trahisse l'étude et l'effort, et pourtant s'il n'y a pas d'effort, l'étude a dû passer par là; elle a stylisé, si je puis dire, les inspirations de la nature, et cela dans une perfection que j'estime inégalée.

J. DE W.

* * *

Les livres.

ÉMILE MOREL, *Les Gueules noires*, préface de Paul Adam; illustrations de Steinlen. — Paris, Sansot, éditeur, in-8°. — Ah! le beau, le triste livre! Ceux qui ont vécu dans le pays noir, qui en connaissent le labeur sans répit, les joies aussi mornes et torpides que les douleurs, la campagne rase et comme hallucinée, les dimanches sans soleil, la vie sans idéal, ceux-là goûteront l'amertume de ces récits, tous d'une même teneur et révélant un artiste et un observateur à la fois. L'observateur a appliqué son attention à tous ces êtres élémentaires, ravagés par les mêmes vices,

Digitized by Google

comme ils sont courbés sous le même destin; il a su toutefois les individualiser, les faire surgir de l'ombre où ils se tapissent, comme des fauves craignant la lumière; telle figure de détresse, la petite qui aime un joli garçon et qui en meurt, le père Bécu qui boit l'argent du cercueil de son petiot, la veuve à qui l'on inflige les restes informes de quelqu'un qui n'est pas son mari; tous ces détails choisis sobrement et enchassés à leur place ont cette odeur du vrai, dont l'âcreté ne fait ici que les rendre plus profondément significatifs.

Déjà l'artiste est là, dans le discernement des choses à dire et à taire, dans cette ordonnance qui est supérieure aux gradations artificielles des rhéteurs, parce qu'elle est fondée sur l'évolution naturelle des sentiments au fond des cœurs les plus simples, parce que les faits se succèdent et se tiennent comme dans la réalité de tous les jours. M. Paul Adam a nommé Gorky dans sa préface, et il n'a pas eu tout à fait tort, quoique je ne songe pas à assimiler les bateliers du Volga à nos résidus de misère des corons flamands. Mais il y a ici, comme chez les romanciers russes, une sorte de pitié lyrique, qui s'exprime avec l'austérité du grand art. Les dessins de Steylen, dont quelques-uns sont admirables, ajoutent encore à l'émotion.

M. W.

* * *

Louis Thomas, *Yette*. Sansot, éditeur. — Et voici que, dans une langue un peu sèche, dans un style intentionnellement télégraphique, M. Thomas nous raconte les peu édifiantes et très banales aventures d'une personne sans austérité. Il a tiré, à la fin de ses brefs chapitres, de plaisantes moralités d'un récit qui n'en comportait d'aucune sorte. Cela et certaines épigraphes feraient croire à des préoccupations érudites en un sujet où il n'y a qu'à avoir « fait la fête » et à s'en souvenir opportunément. M. Thomas est un lettré, qui n'a pas voulu nous conter qu'une simple anecdote de Quartier Latin, et je le soupçonne d'avoir dissimulé beaucoup de philosophie sous la jupe-trotteur de Mlle Yette. Mais peut être a-t-il usé d'un excès de dissimulation...

* * *

Quelques Livres sur Pascal. Pascal est peut-être, de tous les écrivains du XVIIe siècle, celui qui préoccupe le plus grand nombre de nos contemporains. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on constate le singulier retour de faveur, dont bénéficient les écrivains moraux et religieux de l'âge classique et particulièrement Bossuet et Pascal. Encore faut-il reconnaître que Bossuet a des obligations particulières à un grand critique, qui s'est fait son champion *per fas et nefas*. Pour Pascal, le cas est différent. L'intérêt a été plus largement diffus; il remonte aussi à une date plus ancienne. Déjà Victor Cousin avait contribué à remettre en honneur les célèbres *Pensées*; il en avait révélé, décrit et utilisé le manuscrit; plus tard, Feugère et Ernest Havet, comme aussi Sainte-Beuve, dans ses beaux travaux sur

Digitized by Google

Port-Royal, nous rapprochèrent de la version originale et s'efforcèrent de nous restituer la véritable physionomie de l'œuvre et de l'auteur.

Parmi les érudits de ce temps, M. Gazier tient une place très distinguée; c'est un universitaire, qui a la curiosité ondoyante du journaliste, mais qui arrête et fixe cette curiosité jusqu'à rigoureux et complet épuisement de la matière. L'inédit l'attire et aiguise son flair. Ses *Mélanges de littérature et d'histoire* sont un recueil précieux et dont il faut excuser certains partipris en considération de la probité scientifique de l'auteur. On y trouvait déjà sur Pascal et sur Mlle de Roannez, et sur la vie du penseur par Mme Périer d'intéressantes vues. Il semble que ç'ait été la préparation à de plus vastes entreprises, d'abord à cette reproduction de l'édition des *Pensées* qu'avait donnée Port-Royal et qui, pour nous, a presque l'attrait du neuf, ensuite à un volume publié chez le même éditeur (Société française d'imprimerie et de librairie, in-18) et intitulé : *Une suite à l'histoire de Port-Royal.* C'est le récit des vicissitudes, quelques-unes plaisantes, et d'autres bien douloureuses, par lesquelles passa un couvent de Paris, celui des Hospitalières de la rue Mouffetard, en lutte avec leur évêque, le trop célèbre Christophe de Beaumont, dont J.-J. Rousseau a sauvé — involontairement — la mémoire d'un oubli à peu près total. Les religieuses de la Miséricorde étaient les dignes descendantes de Port-Royal. Comme les Carmélites, les Bénédictines, etc., elles professaient pour saint Augustin la plus profonde vénération et pour la bulle *Unigenitur* un éloignement invincible. Le récit de M. Gazier est plein de vie et de saveur; il a su entremêler commentaires et extraits suivant un savant dosage; des portraits bien choisis et des appendices copieux ajoutent encore au prix de ce volume.

C'est à Pascal que se rattache encore une autre publication, deux tomes de M. Strowski, le professeur si favorablement connu de l'université de Bordeaux. (Paris, Plon, in-12.)

De ces deux tomes, le premier est consacré à la philosophie de Montaigne (1), ou plus exactement à l'évolution du sentiment religieux, depuis Montaigne jusqu'à Pascal. M. Strowski, après M. Giraud, mais de façon autrement circonstanciée, y étudie la renaissance du stoïcisme qui se formule de plus en plus nettement, comme doctrine morale, chez l'auteur des *Essais* d'abord, puis chez Juste-Lipse, puis chez Du Vair, enfin chez Balzac, Descartes et Corneille. Il ne s'interdit pas de suivre les autres courants, et notamment il consacre à Vanini des pages qui relient utilement ce volume à celui de M. Perrens sur les libertins; ainsi se compose peu à peu et par morceaux l'ouvrage capital, qui nous révélera sous toutes ses faces la pensée religieuse du XVIIe siècle, dont notre éducation classique

(1) Sur ce même sujet je reçois de M. Albert Canoc un opuscule publié chez Sansot : *La philosophie théorique de Montaigne*; c'est une cueillette diligente, faite parmi les *Essais*.

Digitized by Google

nous avait laissé ignorer tout ce qui n'était pas les prêches orthodoxes des sermonnaires et des apologistes de la religion romaine.

Le second tome est consacré à Pascal et conduit jusqu'à sa deuxième conversion; nous y reviendrons, lors de l'achèvement de l'ouvrage. Mais qu'il nous soit permis de formuler un très léger regret. Les origines du néo-stoïcisme ne sont pas encore aussi nettement débrouillées qu'il conviendrait; pourtant elles ne sont pas indifférentes dans un sujet comme celui ci. On peut croire que Montaigne et Juste-Lipse ont puisé directement dans les livres des Anciens, mais on peut aussi admettre qu'une certaine tradition s'ébaucha dès avant 1550, et que des enseignements s'étaient institués, fondés en partie sur la sagesse stoïcienne. Je citerai seulement le *Moralium Dogma philosophorum*, soit de Gautier de Lille, soit de Guillaume de Conches, qui tantôt s'appelle, dans les versions attestant sa popularité, le « Livre de Sénèque », et tantôt les « Moralités des philosophes ». On en possède de nombreux manuscrits. Plus tard, une traduction des lettres de Sénèque fut faite par un Italien, à la demande du comte de Caserte, grand chambellan du roi de Sicile, et elle fut, au XV^e^ siècle, elle-même translatée en catalan. Ainsi se propageaient, d'Italie en France et en Espagne, les maximes d'une philosophie qui devait être aussi chère à Montaigne qu'à Calvin (lequel débuta par un commentaire latin du *De Clementia*, de Sénèque); ainsi se préparait l'œuvre des humanistes et des philosophes. M. W.

* * *

Giovanni Rosadi, *Le Procès de Jésus*, traduction de Mena d'Albola. 1 vol. in-16. Perrin et C^ie^, Paris. — Rien ne laisse à désirer dans la façon dont le sujet a été traité par M. Rosadi et il n'existe guère d'ouvrage du même genre supérieur à celui-ci en érudition et en autorité. Le mérite de cette œuvre consiste surtout dans son minutieux examen des législations mosaïque et romaine, appliquées au procès de Jésus, comprenant, sans rien négliger, toute la tragédie qui commence devant le Conseil des Anciens et des Prêtres, constitué en tribunal pour décréter la mort de la victime désignée, et qui aboutit au « Consummatum est » du Calvaire.

* * *

Un nom nouveau : Marc Villers. — Un titre dont tout le monde parlera demain, *La Malepasse*, roman qu'on ne peut plus quitter dès qu'on l'a ouvert, œuvre d'un intérêt soutenu et puissant, où se trouvent dévoilés, en des pages tour à tour très osées, hautement comiques et de plein relief, les étonnants dessous d'une certaine bourgeoisie qui poursuit son besoin de luxe à travers les louches compromissions des hommes et les complaisances des femmes. (Paris, Ollendorff et C^ie^.)

Digitized by Google

LE PROBLÈME DU " SENTIMENT RELIGIEUX ,,[1]

L'homme aime les « formules », par un besoin d'ordre qui n'est peut-être, au fond, qu'une tendance de l'esprit à l'inertie. Il veut tout distribuer en « genres », « en espèces », en « catégories », en « écoles », en « classes », aussi bien les choses du monde moral que celles du monde physique, et imposer à la nature un plan qui ne répond guère qu'aux commodités de la généralisation et de la spéculation. Et, s'il arrive qu'il parvienne à s'affranchir de cette propension, fort souvent encore il consentira à paraître lui obéir et, par souci d'enseignement méthodique et de simplicité d'expression, maintiendra ces délimitations dont la réalité n'offre qu'accidentellement l'exemple. De là, la fréquente obligation où sont les sciences de revenir sur elles-mêmes, pour reviser une terminologie défectueuse et se débarrasser des « préjugés » que celle-ci encouragea, quand elle ne les créa point de toutes pièces. Et une telle tâche d'épuration n'est pas toujours aisée : les opinions, les théories, voire les systèmes, qui possèdent une origine purement verbale, puisent une force considérable de persistance dans cette simplicité même qui fait leur fausseté. En outre, quand ces opinions et ces systèmes ont été l'objet d'une vulgarisation un peu intense — ils s'y prêtent d'ailleurs admirablement à la vulgarisation ! quand ils sont devenus des arguments familiers aux disputeurs de tous genres qui se partagent la terre, et qu'ils ont pris, ainsi, une importance sociale plus ou moins grande, cette force se trouve décuplée et presque invincible, dans certains cas. Ce ne serait donc nullement un paradoxe de pré-

(1) A propos d'un livre récent, *Le Divin* — expériences et hypothèses —, études psychologiques, par MARCEL HÉBERT. Bibliothèque de philosophie contemporaine. — Alcan, Paris.

Digitized by Google

tendre qu'il y a un certain danger, pour les sciences, dans une vulgarisation trop empressée et trop appliquée à tout dire.....

Il semble bien que les termes de « sentiment religieux », d'un emploi assez fréquent aujourd'hui dans les conversations, dans les gazettes et dans les livres, et dont on abusa vraiment lors d'une enquête récente du *Mercure de France* — il semble bien, dis-je, que ces termes aient engendré, par leur allure classificatrice et pour la raison que je viens d'indiquer, quelques « préjugés » de l'espèce, que la psychologie des religions admet parfois avec trop de confiance, et qui s'aggravent davantage encore dans l'esprit des gens qui recueillent son enseignement. N'entendons-nous pas, en effet, parler à tout propos de ce sentiment comme d'un phénomène absolument distinct, *par nature*, des autres phénomènes de l'émotivité humaine ; comme d'une chose parfaitement caractérisée et d'aspect élémentaire, ne se définissant que dans le sens intime? N'entendons-nous pas affirmer — conséquence toute logique de cette conception simplificatrice — que ce « sentiment religieux » est l'inspirateur de tous les cultes ; que ceux-ci furent produits, initialement, par un identique mouvement de la conscience? Enfin, est-il rien de plus commun que de rencontrer des théories historiques fondées sur l'idée de l' « évolution du sentiment religieux » — théories qui découlent naturellement de la croyance à ce caractère « *sui generis* », à cette implexité et à cette unité? — On s'en rend compte fort aisément : s'il n'y a là que des doctrines suggérées par le verbalisme, la plupart des problèmes religieux devront être posés de toute autre façon qu'ils ne le sont d'ordinaire. Et cette seule modification est capable de quelque répercussion au sein d'une science qui — comme toutes les sciences, d'ailleurs —, est parfois impatiente de conclure et d'exercer l'influence sociale en vue de laquelle elle s'organisa. Ne lui imposerait-elle point une complexité nouvelle, de nature à dissiper maintes illusions, un peu simplistes, qu'elle parût autoriser? — Il peut être de quelque intérêt de s'en assurer.

* * *

Dans un livre publié récemment, *Le Divin*, M. Marcel Hébert a consacré un chapitre spécial à examiner le bien-

Digitized by Google

fondé des théories de l' « évolution » du sentiment religieux. Et sa conclusion est celle-là même que nous faisions pressentir : « On ne saurait trop se méfier — écrit-il — dans le voyage à travers les formes religieuses, des mirages d'unité, d'identité, de simplicité. Souvent, en effet, on élude, on dissimule la complexité de pareilles questions ; on s'attache à un élément, le plus facile à constater, le seul d'ailleurs qui puisse être pleinement atteint par des méthodes objectives, à savoir l'extérieur des rites, formules, institutions, et l'on oublie que l'on n'est nullement certain de connaître le *sens* exact que le sauvage, le primitif, attribuait ou attribue à ces croyances et pratiques ; on interprète comme l'on peut et l'on conclut quand même. Ou bien ce sont les analogies sur lesquelles on insiste sans mettre en lumière leurs limites : les différences sont voilées par les ressemblances, l'essentiel par l'accessoire. » Dès lors, il devient aisé de démontrer la parenté de tous, ou de la plupart des cultes, d'affirmer leur communauté d'inspiration et de présenter les derniers nés comme résultant de l'évolution des anciens. « Or, les données actuelles des sciences positives n'autorisent en aucune manière l'identification. Lors donc que l'on a mis l'étiquette « évolution » sur un ensemble de phénomènes religieux, on a *constaté*, décrit, classé, situé historiquement, on n'a pas vraiment *expliqué*. Les éléments de survivance qu'implique l'évolution ou le milieu ne sont, en effet, que des *conditions*, non la *cause*. C'est le cas de s'approprier le mot de Leibniz et de dire : Tout est expliqué, sauf l'essentiel. »

C'est aussi l'opinion que formule M. Albert Leclère dans l'un des premiers chapitres d'un ouvrage (1) fort érudit où, spiritualiste convaincu, il tente d'opposer, aux relativismes et aux « pragmatismes » actuels, une morale rationnelle, aprioristique et dogmatique. Appliqué à défendre les prétentions de la morale au titre de science, M. Albert Leclère la confronte aux religions, pour l'en distinguer totalement. Et à ce propos il insiste sur la complexité des phénomènes religieux,

(1) *La Morale rationnelle*, par M. ALBERT LECLÈRE. — Payot et Cie, Lausanne.

Digitized by Google

au risque d'infirmer la définition générale qu'il en donne. « La recherche d'une telle définition de la religion, en général, peut-elle aboutir — se demande-t-il —? On en doute au premier abord, car ne faut-il point procéder, ici, inductivement? Mais procéder de la sorte, n'est-ce pas construire toute la géographie et toute l'histoire, ainsi que toute la psychologie des religions? Devant les difficultés de ces deux genres d'études, devant l'impossibilité notoire d'en achever certaines parties, et surtout devant l'infinie diversité des manifestations de la religiosité, la sagesse ne conseille-t-elle pas de s'en tenir à des monographies? Comment, en admettant même que l'on puisse rassembler assez de documents pour oser entreprendre de généraliser sans trop de témérité, comment espérer découvrir une formule qui s'applique également bien à l'adoration plutôt admirative ou plutôt craintive et intéressée des forces naturelles, sociales, morales et métaphysiques successivement réalisées et personnifiées; au fétichisme, au totétisme, au tabouisme, à toutes les formes de l'idolâtrie; au culte des ancêtres, qui fait le fond du totétisme ou en sort; au culte généralisé des morts; au culte des héros qui souvent constitue un progrès sur les précédents, mais se combine plus ou moins avec eux; au déploiement du besoin de merveilleux que satisfont les mythes et le folklore; à la tendance à sanctifier, parfois pêle-mêle, le beau et l'horrible, le meilleur et le pire; au sentiment enthousiaste de l'infini; au sentiment très épuré et quasi-intellectuel de notre dépendance par rapport à quelque absolu; à l'instinct de spéculer sur l'au delà et sur le tout jusqu'au point de savoir se mettre en communication avec eux; à l'attrait de l'accomplissement en commun de cérémonies et de l'affirmation en commun de croyances de toute sorte; au désir de puiser à une source supérieure, ou même inférieure, le surplus de lumière et de force qui nous manque pour atteindre les objets de nos aspirations ou de nos convoitises, pour apaiser notre soif inextinguible de vie parfaite ou tout au moins de vie heureuse et intense? Tout cela, ce sont des religions, ou des sources, ou des modes, ou des parties de religions; et comme tout cela est divers! Com-

Digitized by Google

ment formuler à la fois l'essentiel des cultes les plus concrets, et de ceux qui se montrent si subtils qu'ils se confondent parfois avec les élans métaphysico-poétiques d'écrivains n'appartenant à aucun culte? Quelle peut être la ressemblance de ces deux sortes de religions et des grandes religions positives civilisées? Par où s'identifient les ensembles les plus fluents de superstitions et les organisations cultuelles les plus fixes, les plus compliquées? Quel est le trait commun des piétés les plus héroïques, des plus folles, et des anticléricalismes les plus fougueux, des associations anti-religieuses les plus fanatiques, si nettement modelées sur celles qu'elles persécutent? Il est des religions athées, et même sans Morale digne de ce nom, comme il en est sans rites et presque sans dogmes, comme il en est de panthésitiques, de polythéistes, de monothéistes ; il en est aussi de purement morales et qui pourtant ne sont pas proprement des philosophies... La formule générale qu'il faudrait découvrir devrait s'appliquer encore à tels et tels aspects des passions spéculatives, esthétiques, amoureuses, et même à d'autres moins relevées, dont l'exaltation est souvent pareille à celle des passions proprement religieuses. Elle devrait, enfin, permettre de comprendre comment tant d'éléments hétérogènes, sans rapport logique avec le sentiment religieux, ont pu s'y joindre et quelquefois le recouvrir à tel point qu'il semble presque impossible de l'apercevoir où l'on sait pourtant bien qu'il existe. »

***

En présence de cette complexité extrême, le plus prudent serait donc de limiter le champ de ses investigations et de consentir à n'étudier — puisqu'elles seules importent, d'ailleurs — que les manifestations les plus parfaites et les plus typiques du « sentiment religieux ». C'est la méthode qu'adopte M. Albert Leclère, et, aussi, M. Marcel Hébert. Nous trouverons donc dans le « Divin » une tentative d'expliquer la valeur sentimentale des pratiques et des dogmes catholiques. Je dis bien : une tentative. Car, même particularisé, le problème est ardu encore. L'auteur, avec une totale

Digitized by Google

probité intellectuelle, ne s'en cache point, et s'arrête parfois longuement à mettre en évidence le caractère hypothétique des solutions qui en furent données. Il s'attache plus à constater qu'à conclure. Or, une contestation s'impose surtout, selon lui, après l'analyse de la mentalité mystique et des raisons *pratiques* qui ont inspiré les dogmes de la personnalité divine, de la grâce, de la Providence, dogmes que la théologie s'obstine à considérer comme ayant, *en outre* (1), une réelle valeur spéculative. Et cette constatation est celle-ci : que le fond même du « sentiment religieux » est autre chose que désir d'expliquer physiquement ou métaphysiquement le monde, que besoin d'une règle morale autoritaire, que tendance à la recherche d'un « allégeur » de souffrance, mais « la passion du parfait »; nos tendances non religieuses peuvent toujours trouver pleine satisfaction dans un objet, tandis que la conscience religieuse est inlassable, insatiable, jamais satisfaite, car elle veut de « permentes valeurs », des valeurs « éternelles », « l'éternel bien ! » Qu'est-ce à dire ? Que cette conscience manifeste le « besoin vital » le plus élevé, un besoin vital supérieur à celui de la conservation et des jouissances organiques. Il y a en nous une « poussée », une « impulsion vitale » d'un autre ordre que ces impulsions purement physiques, et tout aussi « naturelle » que ces dernières, et cette « réalité » s'exprime dans le divin. La pensée se crée cette forme parce que les « idées générales empiriques ne lui suffisent point pour exprimer son expérience complète de la réalité »... L'homme se sent donc le droit de *vivre* religieusement la forme du parfait, comme il se sent celui de vivre la forme de l'espace, quand même il serait à jamais incapable de dire (autrement que par hypothèse) ce qui peut bien correspondre objectivement à ces modes de la pensée ». Toutefois « il ne s'agit point de les considérer (ces modes) comme des *portraits* de la réalité, de les substantialiser et personnifier au dehors. Leur raison d'être existe et dans les esprits et dans l'objectif, c'est tout ce qu'on peut affirmer : voilà pourquoi ces

(1) Voyez dans *Foi et Systèmes* de B. ALLO, le chapitre : « A la recherche d'une définition du dogme. »

Digitized by Google

croyances sont tout ensemble une sorte d'*expérience* et une sorte de *foi* ».

Telle est la constatation de Marcel Hébert. Avant d'en discuter la signification, j'aimerais la préciser davantage encore. Car une confusion peut subsister entre cette « frénésie du parfait » et la Morale philosophique. Cette distinction, la « Morale Rationnelle » de M. Albert Leclère, ai-je dit, a tenté de la rendre aussi nette que possible. Empruntons-lui donc les pages qui l'établissent.

« Il suffit de creuser l'idée de la Morale en général, écrit M. Leclère, pour remarquer qu'il est deux manières de la concevoir. L'une consiste à envisager tous les devoirs, jusqu'au devoir envers le divin, si on le reconnaît, avec l'impassibilité d'une raison qui ne s'abandonne point, même au moment où l'âme cultive en elle les sentiments qu'elle tient pour obligatoires à l'égard d'un être transcendant. L'autre consiste à vivre pleinement, d'une façon que l'on peut appeler *réaliste* » jusqu'aux sentiments religieux acquis par une éducation confessionnelle ou grâce à des réflexions d'abord purement philosophiques. Qui s'en tient à la première de ces deux sortes de morale est encore philosophe, même s'il révère la divinité en *esprit*. Mais s'il va plus loin, s'il la révère *en vérité*, s'il essaie tant soit peu de nouer, avec l'au delà qu'il se représente, un commerce analogue à celui qu'il entretient avec ses semblables, bref, *s'il adore et s'il prie vraiment*, moins que cela, *si seulement il vit un système de croyances métaphisico-morales athées avec la même intensité qu'il vit sa vie sensible et sa vie sociale*, il est plus, ou tout au moins autre chose que philosophe. En effet, comment le réalisme de son enthousiasme serait-il justifiable philosophiquement? Ce sont bien, au sens large du mot, des Religions que la Religion dite de la souffrance humaine, ou que de la religion de la beauté, par exemple, car la simple philosophie ne peut suffire à fournir les affirmations qui les sous-entendent, et à ordonner de nourrir les sentiments dont elles s'enchantent. A plus forte raison est-ce plus que de la Métaphysique, ou tout au moins autre chose, que d'espérer avoir du transcendant, une connaissance analogue à celle de

Digitized by Google

l'expérience! Et la Morale philosophique n'a pas de préceptes pour recommander ce genre de tentatives. »

Revenons, maintenant, à la constatation du fait religieux essentiel, du fait que la « partie supérieure » de notre nature serait en « rapport intime avec *un plus* d'où peut lui venir un accroissement de vie ». M. Marcel Hébert considère et discute les hypothèses qui ont la prétention de l'*expliquer*, sans admettre qu'il y ait là ou une *intuition*, ou tout au moins « une attraction » dans le sens aristotélicien du mot », une attraction produisant en nous une orientation spéciale, des tendances, un genre d'émotions, *irréductibles à tous autres*, que nous intellectualisons ensuite et appelons notion du parfait ». Ces hypothèses ne le satisfont point, et voici que par leur élimination même, il est amené à adopter cette autre de l'existence « d'une partie supérieure » en notre nature, d'une « impulsion vitale d'un autre ordre que les impulsions purement physiques ». Mais n'est-ce point là reconnaître le caractère *sui generis* du sentiment religieux? Nous avons vu, avec M. Leclère, combien il est téméraire de vouloir imposer aux manifestations de ce sentiment, si diverses, si contradictoires, un élément psychique commun, et prêter ainsi à l'histoire des religions une unité que rien ne paraît justifier. Or, conclure de l'étude d'un cas particulier, si typique soit-il, à la vérité de ce caractère *sui generis*, c'est sous-entendre et la réalité de cet élément commun et cette conception de l'histoire. N'est-ce pas aussi, ce qui est d'importance plus considérable encore, scinder l'homme en deux parties, lui attribuer une nature double, établir en lui des cloisons étanches, différencier catégoriquement, opposer même, ses propensions à jouir des choses finies, connues, physiques, et sa soif d'infini, de parfait, de divin?

Nous sommes donc en droit, semble-t-il, avant d'accepter l'hypothèse en faveur de laquelle paraît conclure le livre de M. Marcel Hébert, de nous demander si elle est inévitable. Sommes-nous en présence des résultats d'une méthode d'absolue logique? Souvent, disions-nous au début, notre façon de classer les faits, pour les étudier plus commodément, crée

Digitized by Google

des distinctions arbitraires dont il devient fort malaisé de s'affranchir. Après maints détours et analyses, ce sont elles que nous finissons par retrouver dans nos conclusions, aggravées d'une théorie métaphysique. Nous en arrivons à définir les choses « par elles-mêmes », et non à les expliquer. Quelque défiance à l'égard d'une telle possibilité de suggestion par les mots de « sentiment religieux » ne serait-elle pas de mise ici? Est-ce à dire que l'étude des manifestations des divers mysticismes (Ruysbroeck, Tolstoï) et celle des dogmes chrétiens, à laquelle se livre l'auteur du *Divin*, ne soit pas faite avec un esprit averti et un sens critique des plus subtils et des mieux exercés? Nullement. Et l'on ne peut songer à contester la réalité de cette « obsession du parfait » qu'elle dégage si nettement des faits « religieux ». La question est autre. Elle est celle-ci : « une étude, faite avec une identique pénétration et un égal sens critique, *mais se donnant pour objet les sentiments dont l'analyse fut négligée parce que, sur la seule foi des apparences, ils furent classés parmi les « sentiments non religieux »*, cette étude n'aboutirait-elle pas à des constatations de même ordre? En d'autres termes, tous les sentiments, quels qu'ils soient, et non seulement ceux qu'on dénomme moraux, esthétiques, religieux, métaphysiques, ne manifestent-ils pas une absolue similitude de nature? La conscience religieuse, fut-il dit, est inlassable, insatiable, jamais satisfaite, car elle veut de « permanentes valeurs », des « valeurs éternelles », « l'éternel bien », *tandis que nos tendances non religieuses* peuvent toujours trouver pleine satisfaction dans un objet. Cette faculté de se satisfaire pleinement que l'on attribue à nos tendances *non religieuses* est-elle donc si réelle que cela? Ne serait-il pas légitime de prétendre, tout au contraire, que jamais l'homme en cesse de désirer des « valeurs éternelles », que cette passion le poursuit constamment au point de corrompre les joies qui ne l'apaisent pas, c'est-à-dire *toutes les joies?* D'ailleurs, nous ne pouvons nous représenter une joie parfaite que comme un état d'équilibre total, et la vie, étant mouvement, a dû s'organiser pour rendre un tel équilibre impossible, en même temps que pour recréer perpétuellement l'illusion de sa possibilité. A tout

Digitized by Google

propos, les philosophes déclament contre l'utilitarisme, le matérialisme, la recherche des plaisirs « égoïstes et bas » : est-il bien certain qu'ils ne sont pas dupes des apparences et qu'on ne puisse rencontrer, là encore, une insatiabilité et une frénésie qui témoignent que cet utilitarisme n'est pas poursuivi pour lui-même, mais pour une chose qui est au delà et dont il paraissait le moyen... Dès lors, inutile d'imaginer une « impulsion vitale » d'un ordre particulier qui, fort à propos, expliquerait l'irréductibilité de l'émotion « religieuse » à d'autres émotions, car il n'y aurait plus d'irréductibilité du tout.

La religion, selon cette hypothèse, deviendrait « la manifestation la plus complète de la logique des sentiments » (1). Et comme toute cette logique est fondée sur le principe de *finalité*, comme la croyance se ramène à *une attitude téléologique*, la religion apparaîtrait sous l'aspect d'*un système de conservation et de sauvegarde de l'illusion finaliste* — système d'importance sociale, évidemment, et ainsi porté à ne cultiver que les sentiments influents ou indifférents au point de vue collectif — capable, d'ailleurs, d'être détourné de son but dans un dessein de domination ou d'exploitation, et parfois de se fixer en formules d'un tel hiératisme qu'il perdrait toute bienfaisance dans le domaine de la morale et de l'action, où il est circonscrit... M. Marcel Hébert n'incline-t-il pas, en reconnaissant avec M. E. Vandervelde, le caractère « religieux » du socialisme, à admettre la légitimité d'une telle hypothèse? Hypothèse qui restitue au « problème du sentiment religieux » la complexité qui est dans sa nature même, et qu'aucune méthode d'investigations ne peut éviter sans s'exposer à perdre quelque part de son autorité...

L. WÉRY.

(1) RIBOT, *La logique des sentiments*.

Digitized by Google

LA CORRESPONDANCE DE LA REINE VICTORIA AVEC LE ROI LÉOPOLD Ier

IV (1)

Parmi les visiteurs que le château de Windsor reçut en 1845, se trouvait le roi des Pays-Bas, dont la présence est à peine signalée dans la correspondance. (2) Quelques années plus tôt, on s'en souviendra, il avait rêvé de faire de son fils cadet, le prince Alexandre, un prince-consort d'Angleterre en le mariant à la reine Victoria ; maintenant il le mettait en avant pour devenir l'époux de la jeune souveraine d'Espagne. Bien entendu, sa candidature n'avait aucun succès et ne valait qu'un échec de plus à son père ; mais elle montrait que ce mariage d'Isabelle II devenait une probabilité prochaine, dont on n'avait pas laissé d'ailleurs de s'occuper dans les deux entrevues de Louis-Philippe avec la Reine. Que s'était-il exactement passé ? Y eut-t-il duplicité ? N'y eut-il que malentendu ? Les pièces du procès sont toutes aujourd'hui sous nos yeux et nous permettent de porter jugement en pleine connaissance de cause sur un épisode resté fameux, qui remit en lice les mêmes personnages que le conflit de 1840 et détruisit l'entente cordiale entre l'Angleterre et la monarchie de Juillet. En fait, il ne s'agissait pas d'un seul mariage, mais de deux. Isabelle avait une sœur cadette, l'infante Louise, âgée de quinze mois à peine de moins qu'elle et qui était son unique héritière. Dès 1841, et très nettement, la reine Victoria s'était opposée

(1) Voir la *Revue* de décembre 1907, janvier et février 1908.
(2) Lettre du 27 juillet 1845.

Digitized by Google

au mariage de la jeune souveraine avec un prince français. Une lettre à son oncle en fait foi. (1) Appuyée par son cabinet de 1843, (2) elle favorisait un candidat qui eût paru devoir réunir tous les suffrages et que l'on croyait sympathique à la cour de Madrid. Ce candidat, patroné aussi par le roi des Belges, s'appelait comme lui Léopold de Saxe-Cobourg. A la mort de notre premier prince royal, en 1834, la majorité de notre Chambre avait même un instant jeté les regards sur lui pour en faire le successeur éventuel du trône de Belgique. (3) C'était, écrivait la Reine, « un délicieux garçon, doux, plein de sentiment, très modeste et d'un bon caractère »; (4) c'était aussi le frère du roi Ferdinand de Portugal et de la duchesse de Nemours, le beau-frère de la princesse Clémentine d'Orléans. (5) Louis-Philippe, néanmoins, lui était hostile. Hanté par les souvenirs de Louis XIV, il entendait faire des mariages espagnols une question de famille et réserver la main d'Isabelle II soit à un Bourbon de Naples, le comte de Trapani, son oncle; soit à un Bourbon d'Espagne, le duc de Cadix, son cousin. (6) Il voulait ensuite donner l'infante pour épouse à son fils, le duc de Montpensier, mais seulement « quand la reine d'Espagne aurait eu des enfants », bien qu'on prétendît

(1) Lettre du 12 octobre 1841.

(2) La lettre du prince Albert à lord Aberdeen, 20 juillet 1843, prouve que M. Bardoux s'est mépris en affirmant que le prince Léopold n'était soutenu par personne. On l'a seulement soutenu avec trop peu de fermeté, car aucun choix n'eût été plus heureux, et lord Palmerston devait lui-même reconnaître plus tard, dans sa lettre du 12 septembre 1846 à sir H. L. Bulwer, son ministre à Madrid, qu'il eût mieux fait de suivre les avis de la Reine que d'imaginer la candidature du duc de Séville en opposition à celle du prince de Cobourg.

(3) Voir sur ce point fort peu connu de notre histoire la notice lue par M. Discailles à l'Académie (séance du 9 janvier 1906). Le prince Léopold de Saxe-Cobourg-Kohary, né en 1824, de religion catholique, mourut en 1884 à Vienne, où il s'était marié morganatiquement à la baronne de Ruttenstein. Il était major-général au service de l'Autriche.

(4) Lettre du 8 février 1842.

(5) Si l'on trouvait les Cobourgs forts envahissants, on lirait dans une amusante lettre du Roi à sa nièce (13 décembre 1843) que tel n'était point l'avis d'un riche américain, qui venait lui demander un Cobourg pour en faire un roi des États-Unis.

(6) Lettre du 18 janvier 1845.

Digitized by Google

le duc de Cadix impuissant. A Eu comme à Windsor, on ne s'était donc mis d'accord en réalité que sur une équivoque, en parlant beaucoup du premier projet et pas assez du second. Peut-être, cependant, aurait-on fini par s'arranger, avec un peu de précision et de franchise. Par malheur, si les souverains furent d'une bonne foi que les lettres de Louis-Philippe à M. Guizot ne permettent plus de mettre en doute, (1) il n'en fut certes pas de même de lord Palmerston, ramené au pouvoir à ce moment au grand effroi de sa Reine, ni surtout du chef du cabinet français. Toutes les colères mal assoupies de la crise d'Égypte avaient promptement été ravivées ; entre les deux ministres, c'était comme un duel d'autant plus acharné que M. Guizot tenait par tous moyens à consacrer sa supériorité sur son perpétuel rival, M. Thiers, et que lord Palmerston nourrissait des sentiments identiques à l'endroit de son prédécesseur, lord Aberdeen. Rejetant tout à coup le candidat de la Reine, le chef du Foreing-Office, pour battre plus aisément son adversaire, avait comme lui porté son choix sur un Bourbon d'Espagne, don Enrique, le propre frère du duc de Cadix, inféodé aux partis extrêmes et et qui devait tragiquement finir son existence. (2) Il s'y prenait de telle sorte que Louis-Philippe, déjà fort aigri contre lui, se croyait de nouveau sa victime et cédait aux pressantes instigations de son conseiller. Le 28 août 1846, les fiançailles de la jeune reine avec le duc de Cadix étaient annoncées, en même temps que celles de sa sœur avec le duc de Montpensier. Ce fut un coup de tonnerre. Certes, la reine Victoria se rendait très exactement compte des fautes de lord Palmerston, qu'elle avait surveillé de très près et tenu en bride autant qu'elle le pouvait. « Il a, disait-elle, fort mal manœuvré; c'est encore

(1) Elles n'ont été publiées qu'en 1878 dans la *Revue rétrospective*, après le décès de M. Guizet, qui s'est bien gardé de les citer dans ses *Mémoires*, car elles lui eussent donné un démenti cruel. Voir l'ouvrage d'Augustus Craven sur lord Palmerston, traduction avec notes de la correspondance intime du ministre anglais, extraite de sa bibliographie, par Sir H. L. Bulwer et M. E. Ashley.

(2) Don Enrique, duc de Séville, devenu républicain, aida à détrôner Isabelle, et fut tué en duel, en 1869, par le duc de Montpensier, qu'il accusait d'avoir cherché à supplanter sa belle-sœur sur le trône d'Espagne.

Digitized by Google

lui qui nous suggère cette querelle avec la France. » (1) Il manquait même de lui en susciter une autre, plus folle encore, avec le Portugal. (2) Elle en éprouvait toutefois une intense colère, s'estimant jouée et dupée par Louis-Philippe (3). Le roi Léopold recevait ses confidences, et combien monté était leur ton ! Déconcerté sans doute par le brusque dénoûment qu'il n'avait pu empêcher, il était parti pour la Suisse. C'est de Gaix, dans l'Appenzell, qu'il répondit à la Reine. On n'a pas ses premières lettres, mais on en devine le sens par celles qui suivent, et les effets de la brouille, l'entrevue de Cracovie, l'entente des Cours du Nord à l'exclusion de l'Angleterre et sous la suprématie de la Russie, toute cette contre-partie à la situation créée six ans plus tôt par lord Palmerston, venaient corroborer ses pronostics en accroissant ses vives anxiétés. (4) Celles-ci n'étaient que trop fondées. A peine était-il parvenu à adoucir les ressentiments et à décider sa nièce à écrire à Louis-Philippe, à l'occasion de la mort de sa sœur si dévouée, une lettre de condoléances, présage de meilleures relations, (5) que la Révolution de 1848 éclatait. Le Roi la sentait pour ainsi dire approcher ; « Les nouvelles de Paris sont inquiétantes, écrivait-il le 12 février...; on se plaint de ce que les classes ouvrières soient sans travail, et en même temps on continue l'agitation politique qui doit avoir pour effet d'arrêter les transactions de toutes sortes. La race humaine est une triste chose ; j'espère que les autres planètes sont mieux organisées et que nous pourrons y aller plus tard. » Au reçu des dépêches annonçant les événements, son premier mouvement fut de faire appel à la garantie qui couvrait son royaume : « Nous avons le droit de demander protection, contre la France, à l'Angleterre et aux autres puissances s'écria-t-il. » (6) Après cela, il se préoccupait des siens. Prenant

(1) Lettre du 14 septembre 1846.
(2) Lettre du 25 novembre 1846.
(3) Lettre du 14 septembre 1846.
(4) Lettre du 15 janvier 1847, écrite à Paris.
(5) Mme Adélaïde mourut le 31 décembre 1847 ; la lettre de la Reine est datée du 5 janvier 1848.
(6) Lettre du 26 février 1848.

Digitized by Google

la plume après lui, sa pauvre femme, dans des lettres poignantes, dit ses angoisses sur le sort de ses parents, recherche les causes de la catastrophe et songe à tout ce qui eût pu l'empêcher. (1) Elle est loin, on le pense, d'attribuer aux mariages espagnols une influence énorme sur la chute de son père, comme le font la reine Victoria et presque tous les Anglais après elle. Combien peu ils y avaient réellement contribué, et qu'ils étaient donc ignorés des masses populaires françaises ! Mais, ainsi que sa nièce, la reine Louise, redoutait plus encore l'avenir que le présent ; elle le voyait sombre et craignait pour ses chers enfants. Dieu merci, elle se trompait. Les échauffourées de quelques écervelés, français et belges, loin de menacer le trône, rendaient les Belges plus attachés que jamais à leur dynastie. Le Roi pouvait l'écrire : « Il est assez curieux que moi, qui en réalité désirais me retirer de la politique, j'ai été le seul souverain du continent qui ait résisté à la tempête, quoique je suis à dix heures de Paris. J'espère que nous pourrons faire face à nos difficultés financières afin de nous maintenir ; nos classes ouvrières sont ce qui nous occupe le plus pour le moment ; beaucoup a été fait, et nos banques, qui étaient très menacées, sont maintenant sauvées. Nous travaillons ferme... » (2) En effet, la stabilité, la tranquillité de la Belgique faisaient l'admiration du monde entier. La reine Victoria ne sait de quelles expressions enthousiastes les qualifier ; vingt fois elle les répète à son oncle. Elle n'est pas la seule. Metternich, chassé d'Autriche et réfugié chez nous, va le dire : « Si nous vous avions mieux jugés en 1831, nous vous aurions fait meilleure part, mais nous vous croyions des gens ingouvernables. » Quel contraste avec le langage de 1832, alors qu'à Vienne comme à Berlin on refusait de recevoir les envoyés de Léopold Ier ! « Lui seul, observait fortement Stockmar, a fourni dans toute l'Europe son tribut à la réhabilitation du principe monarchique. » Louis-Philippe, lui-même, en était convenu non sans

(1) Lettre du 28 février 1848.
(2) Lettre du 25 mars 1848.

Digitized by Google

quelque tristesse : « Il avait mon exemple devant les yeux, gémissait-il, et il en a profité. » (1)

Mais, et les faits l'avaient bientôt montré, le Roi devait avoir d'autres soucis que ceux de sa situation intérieure. « La Belgique, disait-il souvent, est le pays le plus exposé de la terre. Là où d'autres ont des années pour se préparer, elle n'a que des jours. » Il était donc presque superflu que la reine Victoria lui donnât des conseils de prudence, inspirés par sa parenté si étroite avec le roi déchu, ou qu'elle l'engageât à calmer les princes d'Orléans. (2) Bientôt même on le voit amené à lui faire des recommandations sur la politique un peu aventureuse de son cabinet. Lord Palmerston est encore aux affaires. Partout, en France, en Italie, en Espagne, en Grèce, en Danemark, il intervient et fait preuve d'un zèle excessif qui ne laisse pas d'inquiéter et de blesser sa souveraine. C'est lui maintenant qui est trop Français, trop avancé de tendances et de sympathies, bien qu'il garde le ton rogue de ses lettres « amères comme le fiel. » (3) L'ambassadeur à Paris jette sa langue aux chiens des dépêches qu'il en reçoit, et la Reine se fâche de ce qu'il ouvre les siennes. (4) Il accueille dans son hôtel le révolutionnaire hongrois Kossuth, sans tenir le moindre compte des avis qu'elle lui donne, si bien que le nouvel empereur d'Autriche affecte de ne pas envoyer à Londres de mission à son avènement. Elle en est profondément mortifiée, elle toujours si correcte, si prudente, et qui n'accueille personne à sa Cour sans en référer à son premier ministre; elle constate qu'au lieu du respect général, c'est une haine universelle que les procédés de lord Palmerston ont valu à son pays. Tant est grande pourtant l'habileté du vieux routier parlementaire que, traqué de tous, il remporte aux Communes un triomphe éclatant qui accroît sa hardiesse.

(1) Lettre du 5 février 1850. — On n'a pas oublié pourtant les objurgations qu'il adressait à son gendre pour le dissuader de laisser réunir le congrès libéral de 1846.

(2) Lettre du 1er mars 1848.

(3) Mémorandum du 19 septembre 1848.

(4) Lettre du 20 août 1848.

Digitized by Google

A cet instant s'est ouverte en France la campagne pour l'élection du Président. Les vœux de la Reine suivent Louis-Napoléon, et, qui l'eût cru? ceux de Louis-Philippe aussi, qui prévoit une monarchie à brève échéance. (1) Tel n'était pas l'avis du Roi : « Le fait que les partis ne veulent pas s'unir rend toute solution impossible : c'est pour cette raison même que la République durera. Ce n'est qu'une formule vide de toute réalité, mais ce nom de république encourage toutes les aventures extravagantes et extrêmes et tourne la tête aux gens, même dans les vieilles monarchies. Chaque médecin ou homme de loi se voit président de quelque république, et les ambitions de tant de personnes, qui assistent à la destruction de toutes les barrières qui existaient autrefois et se croient remarquables, sont insatiables et beaucoup plus dangereuses que vous ne vous l'imaginez en Angleterre. Sur le continent, chaque homme se trouve capable d'être à la tête du gouvernement. Il n'y a pas de rang ou d'échelle politique, et le succès de quelque libraire, docteur, avocat, etc., tourne la tête de ceux qui occupent des positions similaires : on ne doute de rien... » (2) Le « moraliste mélancolique » que l'on a trouvé en Léopold se peint bien dans ces lignes moroses. Il n'était point du reste dans des dispositions plaisantes, et la plus cruelle épreuve allait le frapper. Le 11 octobre, la reine Louise s'éteignait à Ostende entre ses bras, au milieu de tous les siens attérés. Les affectueuses consolations, les encouragements, les incessants témoignages de sollicitude de la reine Victoria sont de ceux qui le relèvent et le rappellent à ses devoirs de père et de roi. (3) Il lui promet solennellement de se vouer à sa tâche, dont il comprend mieux que jamais la capitale importance. Aux violences de 1848, la réaction a succédé partout, et la Belgique n'y échappe pas plus que l'Angleterre. Dans les deux pays s'ouvre une crise ministérielle identique, avec une égale difficulté d'en sortir et un replâtrage du même genre. Les partis eux-mêmes se disloquent et se transforment,

(1) Lettre du 26 novembre 1848.
(2) Lettre du 25 mars 1850.
(3) Lettre du 18 octobre 1850.

Digitized by Google

les souverains constitutionnels ne sont plus guidés dans le choix de leurs conseillers par des classifications nettement tranchées. On vit au jour le jour, incertain du lendemain, mais sûr de ses surprises. C'est ainsi qu'après avoir cru à la tranquillité de Louis-Napoléon et s'en être félicitée, la Reine, toute confuse, communique à son oncle ses nouvelles du coup d'État du 2 décembre. (1) Derechef elle lui prodigue ses conseils de prudence; elle le sait si exposé! Mais pouvait-il être pris sans vert? Le 8, un de ses hommes de confiance les plus fins, M. H. de Brouckère, (2) était à Paris chez M. de Morny, auquel l'unissaient d'anciennes relations, et s'y portait caution des sentiments de son souverain vis-à-vis du prince-président, de la fermeté avec laquelle la Belgique empêcherait que son territoire fût transformé en un camp de conspirateurs. Ce n'est point, au demeurant, que le Roi fût très tranquille. Il savait qu'on avait fait déclarer à Paris que l'indépendance de la Belgique constituait pour l'Angleterre un intérêt politique essentiel qu'elle s'était engagée à défendre, et la reine Victoria le lui répétait. (3) Mais elle constatait quelques jours après avec satisfaction « qu'il se préparait paisiblement à être assez fort pour être à même de tenir tête à une attaque possible de la France », car elle espérait que cela « encouragerait Louis-Napoléon à se bien conduire... » (4)

Comment n'eût-il pas veillé à sa défense? Dès les premières nouvelles, il l'avait écrit : « Un gouvernement militaire en France peut devenir dangereux pour l'Europe. J'espère du moins qu'il sera d'abord suffisamment occupé en France pour nous laisser le temps de nous préparer. L'Angleterre fera bien de ne pas s'endormir et de réveiller sa vieille énergie et son courage. » (5) Il le remarquait d'ailleurs avec infiniment d'es-

(1) Lettres des 2 et 4 décembre 1851.

(2) M. H. de Brouckère, secrétaire du Congrès, alors ministre de Belgique dans l'Italie centrale, devait être en 1852 le chef du ministère de transition, sorte de cabinet d'affaires, dans lequel figuraient MM. Piercot, Faider, Liedts, Van Hoorebeke et le général Anoul.

(3) Lettre du 3 février 1852.

(4) Lettre du 19 février 1852.

(5) Lettre du 19 décembre 1851.

Digitized by Google

prit : « Nous sommes ici un peu dans la fâcheuse position des habitants des pays chauds qui trouveraient un serpent dans leur lit ; ils n'osent faire aucun mouvement dans la crainte d'irriter l'animal, et cependant ils ne peuvent rester immobiles, car ils ont bien des chances d'être mordus... » (1) Et, sur un ton moins badin : « On ne peut estimer qu'aucun pays, grand ou petit, constitue une nationalité indépendante s'il n'a pas au moins cette sécurité relative que donnent des moyens défensifs bien compris. » (2)

Quelle ne fut pas la suprise à Laeken et à Windsor quand, au lendemain de l'accession de Louis-Napoléon à l'Empire, on y apprit que le nouvel empereur demandait la main de la princesse Adélaïde de Hohenlohe, fille de la princesse de Leiningen, la demi-sœur de la reine, et par conséquent la petite-nièce de Léopold Ier ? On y tombait des nues. Avec sa coutumière prudence, le Roi, avisé le premier, opinait pour la réflexion et recommandait de ne point répondre par un refus trop rapide. La jeune fille était en Angleterre auprès de sa grand'mère, la duchesse de Kent. On consultait donc la Reine à son tour. Que fallait-il faire ? La princesse, éblouie, n'accepterait-elle pas ? Ne demanderait-elle pas à voir Napoléon ? (3) Grâce à Dieu, elle refusa, et, moins de deux mois plus tard, l'empereur épousait la comtesse de Teba. Personne ne renseigna mieux la Reine sur les fiançailles que son oncle, très exactement renseigné lui-même de Madrid, (4) et nous pouvons noter ici à quel point les notes de nos jeunes diplomates belges sont fréquemment citées et communiquées à la reine d'Angleterre.

Un autre mariage allait occuper davantage les deux familles. Au début d'avril, le duc de Brabant avait atteint sa majorité ; quelques semaines après, il partait avec son père pour Berlin et pour Vienne, et il épousait en août l'archiduchesse Marie-Henriette. Ce « lien familial, écrivait le Roi,

(1) Lettre du 5 mars 1852.
(2) Lettre du 12 mars 1852.
(3) Lettre du 10 décembre 1852.
(4) Lettre du 4 février 1853, renfermant une lettre du baron Beyens, alors secrétaire de légation auprès de la reine Isabelle.

Digitized by Google

adoucira... le soupçon qu'au temps de Palmerston, l'Angleterre était décidée à détruire l'empire d'Autriche. » (1) On comprend par cette seule phrase qu'au cours de son voyage Léopold Ier a joué son rôle habituel de pacificateur et de modérateur. De terribles nuages s'élevaient, en effet, du côté de l'Orient et la guerre de Crimée était proche. Qu'on eût pu l'éviter, que l'intervention résolue de l'Autriche et de la Prusse eût calmé le Tzar, le Roi et sa nièce en étaient et en restèrent convaincus. Ils ne ménagèrent ni peines ni efforts pour s'accorder avec les deux cours et s'ils échouèrent la faute en retomba sur elles. L'alliance anglo-française se renoua donc d'elle-même; la communauté des intérêts l'imposait. Ni l'une ni l'autre des deux nations ne pouvait supporter que la Russie devînt l'unique protectrice des chrétiens ottomans et la véritable maîtresse de la Turquie d'Europe et d'Asie. En vain Nicolas essayait de séduire l'Angleterre en lui offrant de partager la dépouille de l' « homme malade » et de lui donner l'Égypte pour la détacher de son allié; en vain, il entamait ensuite une correspondance du même genre avec l'Empereur, traité d'abord par lui avec tant de hauteur. Éconduit, il brusqua les choses et les hostilités ne tardèrent guère à suivre les infructueuses tentatives de la diplomatie dont, suivant la pittoresque expression de la Reine, les notes, communications et protocoles avaient fait couler assez d'encre pour en former une autre Mer noire. (2) L'opinion anglaise s'était terriblement échauffée au cours des débats qui précédèrent l'ultimatum lancé au Tzar et ceux que l'on appellerait dans le jargon d'aujourd'hui les *Jingoes*, jetaient feu et flamme contre quiconque semblait regretter la grave tournure prise par les affaires. Ils s'attaquèrent ainsi au prince Albert et indirectement à son oncle, en prenant précisément pour arme contre celui-ci le mariage du duc de Brabant. On pense si le Roi en fut indigné : « Je suis fâché de voir combien vous avez d'injustes ennuis et combien les attaques d'une partie de la

(1) Lettre du 3 juin 1853.
(2) Lettre du 17 mars 1854.

Digitized by Google

presse sont fausses et passionnées... On ne peut rien imaginer de plus stérile que ces éternelles invectives. Comme celles-ci ne reposent sur aucun fondement, il est à espérer qu'elles cesseront bientôt... Pour ce qui est de vos quelques parents sur le continent, je ne crois pas qu'on puisse prouver quoi que ce soit contre votre fidèle serviteur. En tout temps, j'ai rendu à l'Angleterre de bons services, dans le sens de vos véritables intérêts. La situation géographique de la Belgique, exactement en face de l'embouchure de la Tamise, est d'une grande importance pour la Grande-Bretagne. Je n'ai jamais recherché des succès de vanité, pas plus en Angleterre que partout ailleurs. La seule influence que je puisse exercer est celle d'empêcher le mal quand cela m'est possible, ce qui réussit quelquefois. Si l'on peut éviter la guerre et arriver quand même au but souhaité, il est naturel que l'on tente D'ABORD de le faire. Les politiques superficiels de la presse britannique s'imaginent que la menace est la vraie tactique. Je trouve que c'est le pire de tous les systèmes... La stupide accusation que nous faisons tout ce que nous pouvons pour briser l'alliance française est certainement la plus absurde de toutes : si quelque chose nous est personnellement avantageux, c'est bien de voir l'Angleterre et la France intimement liées et pour longtemps, — je devrais dire pour toujours... » (1) Comme d'habitude, des reproches exactement contraires étaient venus au Roi de Berlin, où l'on était si porté pour la Russie, et il y avait aussitôt répondu : « Ce qui se passe en Angleterre a dû influencer notre politique. Nous ne pouvions tolérer d'être représentés comme un obstacle à la politique anglaise. Mon rôle est, comme depuis 1831, fort simple; je fais faire au navire le mouvement qui est indispensable pour le préserver. Bientôt vingt-trois ans de navigation donnent des titres à la confiance. » (2)

Cette politique anglaise, elle allait s'accentuant, au point de perdre parfois le sens des réalités. « C'est un malheur, écri-

(1) Lettre du 13 janvier 1854.
(2) Lettre au baron Nothomb.

Digitized by Google

vait la Reine à son oncle, d'être violent et emporté. Si les princes, et encore plus les Rois et les Empereurs se laissent ainsi dominer par leurs passions, personne ne leur dira *plus jamais* la vérité; n'est-ce pas terrible? Je trouve que l'on n'inculquera jamais trop aux jeunes princes l'habitude de se maîtriser... » (1) Elle était donc calme et prudente, et par là même, elle voyait juste; elle mettait en garde ses ministres sur la nécessité de prendre avec la Turquie ses précautions pour l'avenir, d'exiger d'elle des engagements précis de réformes en échange de l'appui qu'on lui accordait. (2) Que ne l'a-t-on écoutée, puisqu'à présent encore ces réformes, toujours réclamées, sont à peine ébauchées par la Porte! Mais alors on était entraîné, « emballé » d'une façon irrésistible. « Les voyageurs de première et de seconde classe, disait très exactement lord Lansdowne, manifestaient des sentiments contraires, » (3) les masses populaires voulaient la guerre à outrance, elles la trouvaient mal conduite, elles clamaient contre les vices d'organisation qui éclataient du reste au grand jour. Le Parlement était leur écho, et grâce à une de ses habiles manœuvres, lord Palmerston devenait premier ministre le 6 février 1855. Ses complaisances pour le coup d'État, sa servilité devant l'Empereur avaient, ensuite de mille frottements pénibles, déterminé en 1852 sa démission et l'on pourrait presque dire son renvoi. On l'avait cru à jamais impossible et il arrivait au pinacle, tant tout le monde redoutait ou ses intrigues ou sa défection. Plus que personne la Reine s'en méfiait; elle avait même fait confier le Foreign Office à lord Clarendon pour plus de sûreté. La façon dont l'Empereur avait conseillé la rentrée de Palmerston aux affaires était déjà bien faite pour la froisser; son mécontentement fut extrême quand elle vit le Premier, passant sur la tête de tout le monde et sur la sienne, se mettre en rapports directs avec Napoléon, se permettre de traiter directement avec lui, fût-ce à Paris, de puissance à puissance, les graves questions qui se débattaient entre les deux pays.

(1) Lettre du 9 mai 1854.
(2) Lettre du 11 octobre 1853.
(3) Mémorandum du 2 février 1855.

Digitized by Google

Le nouveau maître des Tuileries, avec ses allures si particulières, aimait ces interventions personnelles autant que la Reine s'en abstenait, et il exerçait alors une telle attraction! Léopold Ier, tout comme sa nièce, ne s'était-il pas plus d'une fois ému des voyages en France de certains de ses ministres et n'avait-il pas réclamé d'eux des explications à cet égard? Peut-être donc faut-il attribuer aux froissements d'amour-propre des souverains, à leur désir d'affirmer leur influence et leur prestige, les échanges de visites qu'ils résolvaient alors. Le duc de Brabant s'était présenté avec sa jeune femme à Saint-Cloud, après son mariage, avant même d'aller à Windsor, et le prince Napoléon, cousin de l'Empereur, venait rendre à Bruxelles cette politesse significative. De son côté, le duc de Cambridge, cousin de la Reine, s'arrêtait à Paris avant de partir pour la Crimée. Bientôt après c'était le prince Albert qui allait à Boulogne retrouver l'Empereur et inspecter avec lui les divisions françaises destinées à renforcer l'armée d'Orient, et le roi Léopold y apparaissait également avec son fils, sans assister toutefois à une revue, tant son voyage imprévu avait suscité d'émoi parmi son ministère. Enfin, le 16 avril 1855, l'Empereur et l'Impératrice débarquaient à Douvres et étaient accueillis en Angleterre avec des transports inimaginables. « Je crois que cette visite sera utile à la Belgique, marquait la Reine à Léopold Ier, car elle n'a pu qu'augmenter les sentiments d'amitié de l'Empereur envers mon cher oncle et envers un pays auquel l'Angleterre prend un si vif intérêt. » (1) Et le couple royal partait à son tour pour Paris, où l'attendait un enthousiasme non moins sincère. L'amitié d'un grand homme n'est pourtant pas toujours un bienfait des Dieux, et deux sûretés ont éternellement valu mieux qu'une seule. Ce sont là sans doute les réflexions qu'échangèrent à Windsor, quelques semaines plus tard, l'oncle et la nièce quand ils se félicitèrent des fiançailles, tenues secrètes pour quelques mois, de la jeune princesse Victoria avec le beau prince Fritz, neveu du roi de Prusse, celui qui devait être pendant trop peu de temps l'empereur

(1) Lettre du 24 avril 1855.

Digitized by Google

Frédéric. La Prusse, du reste, commençait à devenir moins russe, et c'est la France qui inclinait vers le Tzar quand enfin la paix put se conclure, après la prise de Sébastopol. Par un juste retour des choses d'ici bas, Palmerston apprit à ses dépens l'inconvénient des alliances trop intimes. Ses nouvelles illusions sur l'esprit public français s'évanouirent, il se rapprocha de la Reine, convint de son tact et de sa clairvoyance, et se mit désormais sur la défensive vis-à-vis de son grand ami de Paris.

Le roi Léopold avait en celui-ci moins de confiance, et s'il s'entremit avec empressement pour « exercer une influence sur l'esprit de l'empereur de Russie », (1) il réfléchit aux circonstances qui pourraient mettre en péril notre neutralité et nous contraindre à en sortir. La Reine s'en étonne : « Pour ce qui est, lui écrit-elle, de votre réponse au sujet de votre neutralité et de la possibilité que vous voyez dans l'obligation de la violer, je dois vous répéter que je ne prévois aucune éventualité, aucune circonstance qui puisse vous obliger à le faire. La Belgique s'est engagée d'elle-même à rester neutre et son existence même est *basée* sur cette neutralité, que les autres puissances ont garantie et sont tenues de défendre si la Belgique tient ses engagements. Je ne vois même pas comment vous pouvez envisager autrement cette question... » (2) Mais le Roi lui réplique justement : « La neutralité de la Belgique était conforme aux vrais intérêts du pays, mais notre bon Congrès, ici, ne la souhaitait pas et lui était même hostile ; elle lui fut *imposée*. Pour être respectée, une neutralité doit être *protégée*. La France, à n'importe quel moment de guerre générale, peut y mettre fin en nous déclarant : Vous devez être avec nous ou contre nous. Si nous répondons : nous sommes neutres, ils essayeront certainement de nous occuper. On est alors dans le cas de se défendre soi-même et d'invoquer le droit d'être protégé par les autres puissances... » (3) La

(1) Lettre du 15 février 1855.

(2) Lettre du 12 février 1856.

(3) Lettre citée ci-dessus du 15 février 1856, à rapprocher des déclarations de Napoléon III, rapportées par M. VAN PRAET dans ses *Essais d'histoire politique*, vol. III, p. 309.

Digitized by Google

signature de la paix n'eut pas lieu sans donner raison aux appréhensions exprimées par Léopold Ier dans cette curieuse controverse : On n'a pas oublié les derniers incidents du Congrès de Paris, la mise inopinée sur le tapis des licences de la presse belge et leur retentissement dans nos Chambres. Ce ne fut là toutefois qu'une alerte. Les chancelleries allaient respirer, la joie règner partout. La Reine confère la Jarretière à lord Palmerston, réconcilié avec elle, et fait régler définitivement le rang du prince Albert; elle se préoccupe déjà du mariage de sa seconde fille et demande à son oncle des renseignements sur le jeune prince d'Orange, (1) dont la mère a rendu Windsor témoin de sa « stupéfiante activité » (2) sans réussir à faire agréer son fils. A Bruxelles, le jubilé du Roi est célébré par des fêtes sans aucun précédent dans l'histoire. Quoique terriblement anxieuse de la révolte des Indes, la Reine s'y associe avec l'effusion que l'on devine, et cependant une discussion s'élève à ce moment entre elle et son oncle. Léopold Ier veut conférer à l'ambassadeur extraordinaire de sa nièce le grand cordon de son ordre, et le cabinet anglais fait des difficultés, en invoquant le précédent de Paris, où lord Clarendon n'a pu accepter de Napoléon III la Légion d'honneur. Cela pique le Roi : « Quand vos excellents ministres considéreront, écrit-il, les choses froidement, ... je suis sûr qu'ils arriveront à d'autres conclusions. La règle est très sage, elle a été respectée même au temps de ces grands Congrès de Paris et Vienne en 1815. Mais dans des cas où une affection particulière et des sentiments étrangers à la politique sont en jeu, il y a eu des exceptions sous les règnes de George IV et de Guillaume IV... Notre Napoléon est trop intelligent pour ne pas comprendre qu'un traité a un caractère absolument politique. Il est probable que durant les quinze prochaines années de votre glorieux règne il y aura encore un plus grand nombre de traités et de congrès. Vous pourrez acquérir d'ici là quantité de choses, mais aucune puissance

(1) Lettre du 1er avril 1856.
(2) Lettre du 27 juillet 1856.

Digitized by Google

du ciel et de la terre ne pourra vous donner un nouvel oncle, qui a tenu sa parole pendant vingt-cinq ans, et, eu égard aux circonstances, c'est un assez beau chiffre... » (1)

Le traité de Paris, s'il avait mis fin à la guerre de Crimée, avait laissé en suspens un certain nombre de points délicats. Napoléon III voulait les trancher de manière à froisser la Russie le moins possible, et s'efforçait de rallier à ses vues l'Angleterre fort rétive. C'est dans ce but que, reprenant à peu de chose près les propositions du tzar Nicolas, il offrait à Londres un partage de l'Afrique musulmane. L'Égypte aux Anglais, le Maroc pour lui, c'était là son programme. (2) Nous l'aurons vu bien près de se concréter tout entier de nos jours. et cette fois avec l'assentiment complet de l'Angleterre. Au surplus, l'Empereur visait à la refonte complète de l'équilibre européen, et ses conceptions mal précisées inspiraient partout des appréhensions profondes. Léopold Ier n'était pas, on le croit, sans en parler dans ses lettres : « Il y a deux choses à faire, écrivait-il à la Reine, au lendemain de l'entrevue de Cherbourg, symptôme d'un refroidissement entre les deux Cours : 1° s'efforcer, par tous les moyens raisonnables, de rester personnellement en bons termes avec l'Empereur, ce qui peut se faire...; 2° au lieu de se dire inutilement des choses désagréables, organiser la flotte de manière qu'elle soit et demeure supérieure à celle de la France. En dehors de ces deux points, tout le reste est un non sens... » (3) Le « reste », c'avait été les débats du Parlement, refusant de modifier la loi sur les étrangers; le renversement de Palmerston, abandonné depuis quelque temps par ses meilleurs collègues; les adresses incendiaires des colonels français au lendemain de l'attentat d'Orsini, tramé en Angleterre et qui avait failli tuer Napoléon III avec l'Impératrice. Un nouveau ministère, de plus de sang-froid, avait replâtré l'alliance anglo-française, mais ce n'était pas pour longtemps. De même qu'au moment du coup d'État, toutes les prévisions optimistes

(1) Lettre du 1er avril 1856.
(2) Lettre du 22 décembre 1856.
(3) Lettre du 16 juillet 1858.

Digitized by Google

des politiques devaient se trouver démenties, à peine les avait-on émises. Qu'on en juge : le 10 décembre, la Reine apprenait de son ministre des affaires étrangères qu'il n'y avait rien à craindre des intentions de l'Empereur au sujet de l'Italie, qu'il ne « méditait » aucune guerre; le 1er janvier, l'apostrophe célèbre à l'ambassadeur d'Autriche venait faire soupçonner les plans secrètement concertés par l'Empereur avec Cavour à Plombières dès le mois de juillet, et le 25, reconnaissant combien étaient fondés les pressentiments de sa souveraine, mise en garde par son oncle, le trop confiant ministre se voyait obligé de se rétracter et de confesser que l'Empereur était « extrêmement irrité de ce que l'on n'approuvait pas ses projets sur l'Italie » ! Le Cabinet anglais n'avait dès lors plus hésité à « accroître considérablement les forces effectives de la marine de Sa Majesté », ainsi que Léopold l'avait prudemment suggéré, et, dans l'esprit de la Reine, ces mesures et l'attitude de l'Allemagne devaient faire réfléchir l'Empereur. (1) Le Roi était plus sceptique et plus dans le vrai : « Les cieux seuls savent à quelle danse notre empereur Napoléon, troisième du nom, nous conduira..., j'ai peur qu'il ne soit décidé à cette guerre italienne... Pour nous, pauvres gens qui nous trouvons *aux premières loges*, ces incertitudes sont très désagréables. » (2) Elles devaient se prolonger durant trois mois, car l'Empereur virait de bord à chaque instant. Encouragée surtout par l'Angleterre, qui offrait sa médiation, la diplomatie s'efforçait de trouver et de faire agréer des solutions pacifiques ; elle eut peut-être abouti, encore que la Russie fût acquise à la France, si l'Autriche elle-même n'avait, comme naguère cette Russie, brûlé ses vaisseaux et mis le feu aux poudres. « Je sais à peine que vous dire, mande la Reine à son oncle, nous sommes complètement troublés et désorientés par les nouvelles qui nous parviennent trois ou quatre fois par jour. Je n'ai plus aucun espoir que nous conservions la paix. Bien qu'à l'origine ce soit la criminelle folie de la Russie et de la France qui

(1) Lettre du 2 février 1859.
(2) Lettre du 4 février 1858.

Digitized by Google

ait été la cause de cette crise terrible, c'est la stupidité et l'aveuglement de l'Autriche qui ont amené la guerre maintenant. Elle s'est mise dans son tort et les sentiments ici, qui étaient tout ce que l'on pouvait désirer, sont absolument transformés en une sympathie ardente pour la Sardaigne... » (1) Si l'émotion de la Reine était partagée par Léopold Ier, on le devine. Sa fille Charlotte, mariée depuis peu à l'archiduc Maximilien, gouverneur général des provinces italiennes de l'Autriche, se trouvait au milieu du champ de bataille, et il comptait si bien se rapprocher d'elle en allant passer chaque année de longues vacances dans sa « superbe villa du lac de Côme », vers laquelle il « jetait un regard à la dérobée » quand il avait à déplorer quelque « petite bêtise de nos parlementaires ». (2) Jusqu'où la guerre ne pouvait-elle pas s'étendre? « On parle de localiser les hostilités, disait-il, c'est fort bien; mais la victoire dans ses effets ne se localise pas. » La paix se conclut vite, néanmoins, mais elle fut mal faite, et la Reine le vit avec son bon sens accoutumé. « Comment l'Italie pourra prospérer sous la présidence du Pape, dont l'administration incapable, dans une faible portion du territoire, a été la cause apparente de la guerre; il m'est, écrit-elle, absolument impossible de le concevoir. » Elle reconnaît, toutefois, que l'Empereur, « après ses succès guerriers et la modération apparente dont il témoigne dès qu'il les a remportés, se crée une position formidable en Europe », et elle se félicite, à bon droit, de n'avoir pas pris vis-à-vis de l'Autriche une attitude trop marquée « qui l'eût placée en fort mauvaise posture ». (3) Loin donc que le calme renaisse, comme en 1856, l'Europe n'a jamais été plus agitée. La révolution qui gagne l'Italie entière et va la réunir bientôt sous la couronne de Victor-Emmanuel,

(1) Lettre du 26 avril 1859. — Au moment de signer l'abandon de sa vieille Savoie, Victor-Emmanuel devait dire, faisant allusion au mariage de sa fille Clotilde avec le prince Napoléon : « Nous avons donné l'enfant ; nous pouvons bien donner aussi le berceau ! » Tel aurait-il été le cas si le projet que nous a révélé la correspondance et qu'il avait formé en 1856 d'épouser la princesse Marie de Cambridge, cousine germaine de la reine Victoria, s'était réalisé ?

(2) Lettre du 9 janvier 1854.

(3) Lettre du 13 juillet 1859.

Digitized by Google

l'annexion de la Savoie et de Nice à la France, prédite par Léopold Ier (1) et dont sa visite à l'Empereur à Biarritz, en septembre 1859, avait dû lui donner l'intuition, aggravant une situation pleine d'incertitudes.

« Je sais que Louis-Napoléon est en ce moment très occupé avec l'Allemagne, écrit Léopold Ier, et étudie ses ressources. C'est un peu alarmant, car il me semble qu'il a agi de la même façon avec l'Italie. Les Prussiens peuvent dire : *gare la bombe*. On ne peut pas comprendre pourquoi l'Empereur use de tant de subterfuges, alors que s'il avait agi franchement, tout serait réglé depuis septembre... » (2) Et quelques semaines après, il fait cette réflexion dont l'avenir aussi devait affirmer la justesse : « Mon voisin, en donnant un gouvernement constitutionnel à l'Italie, se crée des dangers pour lui-même. Les Français disent : sommes-nous moins que les Italiens pour avoir un peu de liberté? Ce péril peut grandir avec le temps, mais je ne le regretterai pas : nous n'aurons jamais de sécurité tant que la France ne possédera pas un gouvernement constitutionnel... » (3) Mais tel n'était pas encore le cas, et Napoléon III devenait de plus en plus la cause d'une perpétuelle anxiété, que partageait certes Palmerston, de nouveau redevenu premier ministre. « Réellement, c'est par trop mal, marque la Reine au Roi. Aucun peuple, aucun être humain ne rêverait jamais d'attaquer la France; chacun serait heureux de la voir prospère, mais elle n'a pas besoin de bouleverser chaque partie du globe, ni d'essayer de faire du mal et de semer partout le

(1) Lettre du 6 janvier 1860.

(2) Lettre déjà citée du 6 janvier 1860.

(3) Lettre du 3 février 1860. — Dans sa *Vie du Prince-Consort*, sir THÉODORE MARTIN nous a donné d'autres lettres où l'on se rend mieux compte du péril couru par la Belgique et des intentions de Napoléon III. Ne pouvant plus, comme au début de son règne, songer à une annexion pure et simple, il revenait à l'idée de l'union douanière, qui n'eût été pour lui aussi qu'une étape dans la voie de l'absorption. Et dans ces idées de conquête à terme, il était en somme appuyé par toute la France. Un livre trop peu connu ici, les *Conversations de W. N. Senior*, relate ce que pensaient à cet égard des hommes comme Thiers, Quinet et même Victor Cousin. Celui-ci ne rêvait-il pas, dès 1856, de refaire un empire byzantin dont la couronne eût dédommagé le roi Léopold du trône de Belgique? Avait-il eu connaissance des aspirations du Roi vers l'Orient?

Digitized by Google

désordre. Cela se terminera un jour par une véritable croisade contre le *perturbateur universel !* » (1) Ne venait-il pas de s'en prendre à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris et de lui faire, en présence de l'ambassadeur de Russie, une scène aussi désagréable que déplacée? (2) L'hostilité que lui témoignaient la presse et le Parlement anglais en était le prétexte, car on y exigeait du Cabinet anglais une attitude vraiment nationale; peut-être en réalité éprouvait-il une très vive déception de voir s'effriter des sympathies sur lesquelles il avait compté pour faciliter l'accomplissement de ses visées sur le Rhin, (3) et cherchait-il à enrayer le vif mouvement de réaction qu'il sentait se dessiner contre lui de toutes parts, qui devait se caractériser de plus en plus. En Belgique même, le sentiment national s'était affirmé avec un admirable élan. « Si la France veut retourner à sa position du traité de Lunéville, avait remarqué Léopold Ier, il n'est guère possible qu'elle tolère, aux portes de Paris, un pays fort désagréable comme celui-ci. » (4) C'était bien en effet ce qu'on disait et imprimait en France; mais l'anniversaire du 21 juillet nous avait fourni le moyen d'y répondre, donné lieu à des manifestations auxquelles il était impossible de ne pas attacher une signification éloquente et dont le Roi ressentait la plus profonde et légitime fierté. « Le mot du sieur Proud'hon à Napoléon III : « Sire, la Belgique vous attend », disait-il avec sa fine ironie, ne s'est pas précisément vérifié. » Comme la Reine l'écrivait : « La Belgique a témoigné d'un enthousiaste loyalisme qui n'a d'égal que l'ardeur avec laquelle le peuple anglais s'est jeté dans le mouvement des volontaires. Tout cela fait espérer que les desseins sinistres de notre voisin sont enrayés, pour cette fois du moins... » (5) *Annexandre,*

(1) Lettre du 8 mai 1860.

(2) Lettre du 7 mars 1860.

(3) Lettre du 7 décembre 1859.

(4) Le traité de Lunéville, signé en 1801, entre la France et l'Autriche, confirmait celui de Campo-Formio et donnait à la France, la Belgique et la rive gauche du Rhin; il enlevait à l'Empereur le protectorat du Corps germanique, fixait à l'Adige, en Italie, la limite des possessions autrichiennes et constituait la Toscane, enlevée au frère de François II, en royaume au profit de la fille du roi d'Espagne, allié de la France contre l'Angleterre.

(5) Lettre du 2 août 1860.

Digitized by Google

ainsi que l'appelait le Roi, (1) était averti. L'entrevue de Varsovie, entre les trois Souverains du Nord, n'était point faite pour lui plaire davantage. « Les erreurs d'appréciation de la presse anglaise sur toutes ces choses sont lamentables, écrivait le Roi. L'entrevue des Souverains avait, cette fois, un meilleur but que l'oppression des libertés nationales, et c'est très regrettable que les gens qui seraient les premières victimes de la suprématie de certain État ne le remarquent pas, mais voient tout suivant la couleur des verres de leurs lunettes. » (2) Cela n'empêchait pas pourtant l'Empereur de forger sans cesse des projets nouveaux, de tenter d'y rallier, pendant leurs séjours à Compiègne, et le roi de Prusse, (3) et le roi de Suède, tout exultant à l'espoir d'une restitution de la Finlande. (4) Le Mexique même fixait déjà ses regards et il s'en ouvrait au Roi un peu plus tard. (5) Le traité de commerce négocié par Cobden avait d'ailleurs apaisé les aigreurs anglaises et les fureurs extrêmes de lord Palmerston. De nouveau, mais pas pour longtemps, les esprits redevenaient plus calmes.

Les communs périls qu'ils avaient courus durant ces jours troublés devaient aussi amener une détente entre la Belgique et la Hollande. Le comte de Flandre s'était rendu à La Haye; le roi Guillaume III vint à Liége en octobre 1861. « Il y sera extrêmement bien reçu, dit le Roi, son *procédé* étant justement apprécié. Être reçu poliment dans un pays dont on a été l'héritier est plutôt *un peu pénible* et l'on se sent un peu gêné... » (6) Avant cette rencontre sensationnelle, une série de deuils avait frappé les deux Cours. La duchesse de Kent et son autre sœur, la princesse Julia, étaient mortes et leur perte avait laissé dans le cœur de Léopold comme dans celui de la Reine, une impression profondément douloureuse. Leurs lettres

(1) Lettre du 22 novembre 1860.
(2) Lettre du 2 novembre 1860.
(3) Lettre du 13 novembre 1861.
(4) Lettre du 20 août 1861.
(5) Lettre du 17 octobre 1861.
(6) Lettre citée ci-dessus du 17 octobre 1861.

Digitized by Google

en portent l'empreinte touchante. (1) Mais qui eût pu penser que le plus affreux de tous les malheurs allait fondre sur le foyer royal comme la foudre et briser dans toute sa vigueur celui qui en était l'orgueil, la joie, le vrai maître? Il faut lire les pages déchirantes qui retracent la maladie du prince Albert et sa mort presque soudaine, avec l'inconsolable chagrin qui abîme tous les siens; de brefs extraits n'en pourraient rendre l'accent et le désespoir. Le Roi n'y est plus seulement un oncle affectionné, il devient le père dans les bras duquel se jette en sanglotant la veuve éperdue, auquel seul elle veut ouvrir toute son âme. (2) Ne lui avait-il pas affirmé un jour, et sans exagération, qu'il les aimait tous deux, son mari et elle, plus tendrement encore que ses propres enfants? (3)

Pour ne point couper trop souvent notre récit, nous n'avons pas parlé jusqu'à présent des sentiments que, réciproquement, la reine Victoria éprouvait pour nos Princes. Après la mort de la reine Louise, elle s'y était attachée davantage encore. En vraie maman, elle les suit dans leur croissance et se permet à leur endroit plus d'un avis toujours excellent : « Faites voyager davantage vos enfants, et avec vous, dit-elle; montrez-les, gardez-les le plus souvent possible auprès de vous »; (4) « tout ce qui est fonctions ou représentations est agréable à Léo (le duc de Brabant) et nullement difficile. Etre en contact fréquent avec ses semblables, sur un pied d'égalité, être amené à sentir que, malgré sa naissance, il n'est pas différent de n'importe *quel* autre; voilà, à mon avis, ce qui est très important pour lui, et j'espère que pour cette raison vous l'enverrez à Bonn »; (5) « que Léo et Philippe (le comte de Flandre) viennent ici régulièrement et souvent; qu'ils apprennent à connaître ce pays-ci et ses lois, et cela leur fera plus de bien que toutes les lectures et toutes les études du monde. » (6) Elle a donné à son qua-

(1) Lettres du 16, du 26, du 30 mars et du 1er avril 1861.
(2) Lettres du 20 et du 24 décembre 1861.
(3) Lettre du 16 juillet 1858.
(4) Lettre du 10 décembre 1850.
(5) Lettre du 16 septembre 1851.
(6) Lettre du 4 janvier 1853.

Digitized by Google

trième fils le nom de Léopold : « C'est un signe de tendresse et d'affection que vous ne désapprouverez pas, je l'espère, dit-elle. C'est le nom qui m'est le plus cher après celui d'Albert, et celui qui me rappelle les *presque seuls* heureux jours de ma triste enfance. Entendre encore « Prince Léopold » me fera penser à ces heures. » (1) Le mariage de la princesse Charlotte l'intéresse au plus haut degré. « Nous sommes tous deux bien désireux que le cher Pedro (le roi de Portugal) soit préféré par elle. C'est de beaucoup le jeune prince le plus distingué qu'il y ait, et il est également aussi bon, excellent et ferme qu'on peut le désirer, tel enfin qu'on pourrait le souhaiter pour une *fille unique et bien-aimée*. Ce serait une grande bénédiction aussi pour le Portugal d'avoir une reine aimable et bien élevée, cela ne lui est jamais arrivé. Je suis sûr que vous seriez bien plus tranquille au sujet du bonheur de Charlotte que si vous la donniez à un de ces innombrables archiducs ou au prince George de Saxe. » (2) Puis : « J'espère encore que Charlotte n'a pas pris de décision définitive, car nous restons tous deux convaincus de la supériorité de Pedro... sans compter que la situation est infiniment préférable. La société autrichienne est médisante, libertine et sans valeur, et les possessions italiennes sont très peu sûres... Si Charlotte *me* consultait, je n'hésiterais pas un moment, car si Pedro n'était pas catholique, je lui donnerais volontiers n'importe laquelle de mes filles. » (3) La Reine, hélas! n'a que trop prévu l'avenir; mais il ne lui avait pas fallu longtemps pour deviner que le cœur de la princesse avait parlé. (4) Elle trouve, du reste, quand elle le reçoit, que

(1) Lettre du 18 avril 1853.

(2) Lettre du 19 septembre 1856. — Le roi Pedro V se maria, en 1858, avec la princesse Stéphanie de Hohenzollern, sœur de la comtesse de Flandre, qu'il perdit en 1859; il mourut prématurément en novembre 1861, emporté avec deux de ses frères par une fièvre typhoïde. Le prince George de Saxe, qui avait assisté au jubilé de 1856, épousa la sœur de don Pedro; il est mort il y a quatre ans, après avoir succédé à son frère Albert en juin 1902; sa femme était décédée en 1884.

(3) Lettre du 15 octobre 1856.

(4) La princesse avait visité Windsor avec son père en juin 1856.

Digitized by Google

l'archiduc est singulièrement séduisant, et elle pense comme son oncle qu'il « pourra faire et fera beaucoup en Italie » où il allait devenir le lieutenant de l'Empereur d'Autriche. (1) Le jour des noces est donc fêté à Osborne comme à Bruxelles avec un bonheur plein d'espérances. (2) Un peu plus tard, la Reine donnera des conseils à la duchesse de Brabant, qui a selon elle le tort de vouloir nourrir son premier-né. (3) Un autre jour, c'est pour ses enfants et un peu pour elle qu'elle sollicitera des bonbons flamands, des *oblaten*, dont ils font grande consommation. (4) La Souveraine fait place à la mère attentive, elle l'efface même. Ne l'a-t-elle pas dit et répété : « les femmes ne sont pas faites pour la politique, et celles qui sont *véritablement femmes*, qui ont le caractère, la sensibilité, les qualités domestiques de leur sexe n'ont pas les aptitudes nécessaires pour régner, elles s'astreignent à contre-cœur au travail qui leur est imposé. » (5) En ceci comme en toutes choses, son bon sens, son jugement, sa droiture, la pondération de son intelligence éclatent également. Qu'on ne cherche pas dans ses lettres, dans le journal qu'elle tient avec une ponctualité assidue, l'esprit au sens accoutumé du mot, ni le trait ; on ne les y trouverait certes point comme on les trouve si souvent dans les écrits de son oncle ; mais elle a parfois la remarque mordante et la réflexion aiguë, avec une pointe de sentimentalité, osons le dire, peut-être un peu bourgeoise. Très sensible aussi, il voit de plus haut, il généralise davantage, comme quand il dit, dans un langage vraiment royal : « Le cœur, et non pas la tête, est le guide le plus sûr dans des positions comme les nôtres, et ceci n'est pas seulement vrai quand on songe à cette vie terrestre et très courte, mais aussi quand on pense à ce que nous pouvons espérer pour l'au delà. Lorsqu'une vie approche de sa fin, combien y a-t-il d'affaires en ce monde qui apparaissent encore sous le même jour ? L'esprit est alors

(1) Lettre du 16 juin 1857.
(2) Lettre du 27 juillet 1857.
(3) Lettre du 25 mars 1858.
(4) Lettre du 14 août 1856.
(5) Lettre du 19 février 1852.

Digitized by Google

singulièrement frappé de ce que rien n'a eu ou n'a encore de valeur réelle, excepté les plus nobles et les meilleurs sentiments du cœur : voilà le seul bien que nous puissions espérer conserver comme une précieuse réserve pour l'avenir. Que gardons-nous de la jeunesse, de la beauté, de la richesse, du pouvoir et même des domaines les plus étendus sur cette terre? RIEN. » (1) En somme, le style des deux correspondants est bien toujours l'exacte image où se reflète leur caractère tout entier.

Mais il faut nous arrêter et résumer maintenant les impressions que laisse cette volumineuse correspondance. La première et la plus forte est incontestablement que si, dans la monarchie moderne, le souverain règne et ne gouverne pas, il peut, tout en restant strictement dans les limites de ses devoirs, exercer une action considérable sur la direction des affaires de l'État, et surtout une action salutaire et bienfaisante. Régner, ce n'est pas s'effacer, c'est jouer au contraire un rôle actif et vigilant, c'est même, quand il le faut, contrebalancer les entraînements passagers de la masse populaire et de ses mandataires par la vision nette et précise et par la défense des intérêts permanents de la nation. « Une monarchie, pour durer, a besoin de certains éléments, lisons-nous dans une lettre précieuse du Roi, et le rôle du Souverain doit toujours consister à sauvegarder ces éléments, ou, s'ils ont été trop affaiblis par des circonstances difficiles, à s'efforcer, par tous les moyens, de les renforcer encore... Le fait d'être appelé Roi ou Reine n'a pas la moindre importance lorsqu'au titre n'est pas ajoute le pouvoir nécessaire pour exercer ces fonctions. Tous les métiers ont besoin d'un apprentissage, et aujourd'hui, le métier de souverain constitutionnel est très difficile, si l'on veut le faire bien. » (2) Encore qu'ils se jugent parfois bridés d'un peu court, Léopold Ier et la reine Victoria ont été des maîtres à cet égard. Sous le réseau des fictions théoriques, ils ont admirablement discerné où com-

(1) Lettre du 3 mai 1844.
(2) Lettre du 16 janvier 1838.

Digitized by Google

mencent, où finissent les attributions propres au pouvoir exécutif dont ils sont les chefs héréditaires. Ils n'ont garde de confondre le régime constitutionnel avec l'autocratie parlementaire, (1) et s'ils se montrent si scrupuleusement jaloux des prérogatives de la Couronne, c'est que les empiètements des assemblées faussent et compromettent les institutions dont la royauté forme la clef de voûte. Ils ont conscience de ce que, s'ils ne peuvent « avoir tort » au sens légal, ils n'en assument pas moins vis-à-vis de leur pays et de l'histoire une responsabilité morale dont rien ne les dégagera. Et c'est parce que tous leurs actes sont inspirés exclusivement par les nécessités supérieures de la paix et du repos de l'Europe et du monde en même temps que par les exigences particulières de la dignité et du bonheur de leur pays, que nous ne pouvons souscrire aux observations et aux réflexions dans lesquelles le traducteur de la correspondance insiste et revient sur les tendances allemandes du Roi et du prince Albert, entraînant peu à peu la reine Victoria à favoriser les vues ambitieuses de la Prusse. Il en trouve la preuve dans les plus insignifiants billets ; nous avouons y avoir lu surtout les desseins conquérants et les coquetteries de la France envers une Prusse hésitante, avec la crainte de voir les petits princes dépossédés de leurs États et submergés par une unité mal conçue, impuissante à protéger le Rhin de Bâle à Coblence. Dès l'instant, du reste, où il est monté sur le trône de Belgique, Léopold Ier est plus belge que les Belges eux-mêmes, et l'on a vu que jamais la reine Victoria n'a hésité un seul instant à faire passer la sécurité et la grandeur de l'Angleterre avant ses plus intimes affections de famille. Ce sont là, qu'on nous passe cette expression triviale, les devoirs de la charge. Les deux souverains n'y ont failli à aucun moment de leur règne. Qu'ils soient « stationnaires » de tempérament, qu'ils répugnent aux révolutions, aux bouleversements, aux renversements de dynasties établies, quoi de plus naturel? La monarchie n'a-t-elle pas précisément pour raison la perpétuité des traditions historiques, n'est-elle

(1) Lettre du 28 juin 1844.

Digitized by Google

pas conservatrice par essence? Qu'ils soient soucieux de voir respecter les traités solennels qui ont fixé les bases de l'équilibre européen, quoi de plus légitime et de plus honorable pour eux? Loin de leur en faire un grief, c'est au contraire un éloge que l'on en devrait tirer, et plût au Ciel que leur exemple soit suivi de tous les « pasteurs de peuple. »

Mais il est encore une remarque qui s'impose à l'observateur attentif, et elle ne laisse pas d'être typique. Au fond, si convaincus qu'ils soient de ce que l'existence et l'indépendance de la Belgique sont devenues indispensables pour la tranquillité du continent, ils restent acquis aux vues qui prévalaient au Congrès de Vienne. Ils ont accepté sans réticence les conséquences de la révolution de 1830, mais ils sont aussi pénétrés du rôle protecteur que doivent jouer les Pays-Bas entre l'Allemagne et la France. C'est un curieux problème de psychologie royale que celui-là, et l'on pourrait faire une réflexion analogue pour le ministre habile qui tient une si large place dans cette correspondance, pour Palmerston, (1) voire même pour le confident et le conseiller des bons et des mauvais jours, le baron de Stockmar. Faut-il donc être surpris si la reconstitution du « bloc » hollando-belge sous des formes nouvelles leur apparaît à tous comme une des contingences les plus désirables de l'avenir? Écoutons-les :

« La Hollande et la Belgique, écrit Stockmar, ont des besoins matériels identiques, mais des besoins moraux entièrement différents. Qu'on fasse à chacun sa part légitime; qu'on donne satisfaction à la diversité de leurs besoins moraux par une séparation dynastique et administrative; mais qu'au point de vue des intérêts matériels on les traite comme une même famille. Je me représente ces deux pays, et peut-être pour

(1) La crainte de devoir, en cas d'hostilités, laisser occuper les Pays-Bas par une armée française avait été la principale raison pour laquelle, en 1814, lord Castlereagh s'était longtemps montré rebelle à l'alliance avec la France contre les puissances du nord, qu'il finit pourtant par conclure en y associant bon gré mal gré le roi Guillaume par le traité du 5 janvier 1815. L'intervention de 1831 devait la légitimer dans une certaine mesure, et ces scrupules n'ont pu manquer d'influencer aussi l'esprit de lord Palmerston quand il réclama si vivement la rentrée des troupes françaises dans leur pays.

Digitized by Google

longtemps, comme enveloppés d'une frontière douanière commune, et cela sans préjudice de leur autonomie politique... » De son côté, son biographe Bulwer nous l'explique, « Palmerston avait pour objectif de placer le nord et le midi des Pays-Bas dans une position telle que, lorsqu'auraient disparu les générations qui avaient combattu les unes contre les autres, ils voudraient réunir leurs descendants par des intérêts communs, plus disposés en cas d'attaque et quoique États séparés à se liguer pour leur défense qu'à l'époque où leurs noms étaient unis mais leurs cœurs divisés sous le sceptre du roi Guillaume ». Et enfin, voici ce que le roi Léopold lui-même trace de sa plume dans une lettre intime : « La Hollande et la Belgique unies pour leur défense commune et en bonne amitié offrent ensemble, avec l'Angleterre, une force assez respectable, et je considère cet ordre de choses comme étant le plus important que l'Angleterre ait à protéger et à conserver sur le continent de l'Europe. »

Sommes-nous proches de ces jours espérés par les fondateurs de la monarchie belge et dont l'entrevue de Liége leur faisait présager l'aurore? On le dirait à en juger par certaines apparences; mais ce ne sont, il faut l'avouer, que des apparences. On s'en souviendra, Léopold Ier l'écrivait à sa jeune nièce : « les hommes sont bien plus gouvernés par leurs passions que par leurs intérêts », et les passions, quoi qu'on dise, sont restées vivaces contre nous dans le cœur de la race néerlandaise. La séparation entre les deux pays, elle a été creusée au XVIe siècle bien plus qu'en 1830, et la grande faute de la diplomatie de 1815 a été de ne pas s'en souvenir et de ne s'être pas même reportée aux temps plus récents où les garnisons hollandaises et protestantes de la Barrière nous rappelaient si brutalement les divisions, les intrigues, les palinodies qui nous avaient fait rester sous le joug espagnol dont s'étaient glorieusement affranchies les Provinces-Unies. (1) On réédifie malaisément ce que les croyances ont détruit. Plus marquées seront les avances que nous semblons faire à nos voisins, plus aussi on

(1) Voir dans la *Revue* du 15 juin 1903 l'article de M. H. Pergameni.

Digitized by Google

les jugera intéressées, plus elles provoqueront de résistance, sinon de défiance. Laissons donc les circonstances amener et faciliter le rapprochement souhaité; ne brusquons rien. Et surtout, haussons notre patriotisme à la hauteur de celui de la Hollande. C'est encore Léopold Ier qui l'a dit : « Ce qui manque à ce pays, c'est un esprit national plus robuste. Il existe dans le peuple, mais il est faible chez les classes plus élevées. » Ces paroles sont restées vraies, malheureusement pour nous, et ce qui se passe sous nos yeux n'en est que la trop éclatante confirmation. Et nous imaginons que notre premier Roi, si péniblement impressionné par les débats sur nos lois de 1836, eût souscrit sans réserve aux fortes pensées que consignait il y a vingt-deux ans l'un des hommes les plus clairvoyants que notre pays ait possédés, qu'il en eût presque fait ses suprêmes conseils : « L'État belge n'a pris corps qu'à la faveur de la révolution de 1830. Veillons à ce que ce n'ait été qu'un accident heureux. Les vieilles mœurs ne sont pas éteintes, les forces centrifuges n'ont rien perdu de leur action latente, le caractère national n'est pas foncièrement changé. Les avocats de l'autonomie communale et provinciale à outrance flattent chez nous un vice originel... Qu'on ne présume pas trop du changement apparent des circonstances. La situation européenne de la Belgique ne s'est pas substantiellement modifiée, les mêmes antagonismes de races et d'intérêt subsistent; ils peuvent soulever les mêmes problèmes dans des conditions autrement redoutables qu'autrefois. Défendre l'unité et l'indépendance nationales, c'est-à-dire l'État qui en est l'expression et l'organe, c'est un devoir d'autant plus impérieux que l'existence en est plus récente et peut-être plus facilement compromise par les instincts héréditaires de nos populations, comme par les complications extérieures. » (1)

JULES CARLIER.

(1) ÉMILE BANNING, *Réflexions morales et politiques*.

Digitized by Google

LES PETITS VERNIS

Mathurin Flanel était un être original et curieux. Non qu'il s'inquiétât dans un but mauvais des affaires de son prochain — il le plaignait trop pour lui souhaiter du mal — mais il poussait à l'extrême un dilettantisme d'observation qui l'induisait systématiquement à gratter le vernis dont se revêtent presque toutes les âmes. Vernis léger plus ou moins pur, plus ou moins solide, petit vernis grand faiseur de croyances et d'illusions...

Mathurin était une de ces bonnes natures, indulgentes mais sceptiques, qui rendent au monde ses sourires, aux gens leurs politesses, et qui, pour ne croire que bien rarement son semblable sur parole, n'eut voulu, en aucun cas, passer pour un mal appris. Comme sa mère l'avait bien élevé, il était courtois et ne se permettait d'exprimer son irréductible scepticisme que quand il se trouvait seul à seul avec son honnête conscience, dans une pièce dont il avait préalablement fermé la porte à clé et bouché les issues.

Comme il était riche et n'avait point de profession, il s'en choisit une, un peu périlleuse, mais toujours attrayante et s'établit philosophe-amateur.

Dès lors, il se mit à choisir ses victimes.

I

La première fut un gros banquier très en vue dont les journaux à l'unisson et l'opinion publique elle-même, avec les accents d'une admiration délirante, ne cessaient de vanter la

Digitized by Google

charité inépuisable. M. Vanneau de Manesse avait envoyé 10,000 francs aux *Enfants abandonnés*, M. Vanneau de Manesse organisait un concert au profit des pauvres, M. Vanneau de Manesse venait d'instituer un prix de vertu, M. Vanneau de Manesse, à une fête de bienfaisance, payait 500 francs un gobelet de vin de Champagne, on pouvait s'adresser à M. Vanneau de Manesse pour la *Nouvelle œuvre des vieillards*...

Mathurin, avouons-le tout de suite, fut sur le point de se prosterner devant le susdit Vanneau, mais en homme d'expérience qui croit que le premier mouvement n'est pas nécessairement le meilleur, il se calma, réfléchit et, chose horrible, il douta.

Oui, il douta que cet homme dont tout le monde chantait les louanges, fût l'incarnation de la charité vraie. Tant de fracas autour de cette bienfaisance lui déplut; primitif, simple, « vieux jeu », Mathurin se permit de trouver qu'en l'occurrence, le Bien faisait trop de luxe. Malgré lui, il se sentit plus attiré, un matin, vers un commissionnaire public qui, à la dérobée, jeta un sou dans le chapeau d'un aveugle et, songeant à la munificence trop célébrée du millionnaire, il se dit : « Voyons toujours, nous nous prosternerons après. »

Mathurin, dès lors, n'eut plus qu'un désir : savoir si M. Vanneau de Manesse, philanthrope et banquier, représentait réellement l'homme charitable par excellence, si toute cette réclame se faisait malgré lui, en dehors de lui, par des flatteurs intéressés ou maladroits, si, enfin, cette générosité bien connue, eût préféré s'exercer dans l'ombre, sans l'appoint de cette fâcheuse publicité.

Depuis huit jours, notre philosophe méditait sur les moyens d'atteindre son but, mais il en était à son coup d'essai, l'inspiration se faisait attendre. Il perdit d'abord son temps en folles rêveries, regrettant qu'un de ses ancêtres, alchimiste ou sorcier, ne lui eût point légué le moyen de se rendre invisible. Il songea à la canne de M. de Balzac et soupira longuement. Les plus jolis contes de fées revinrent hanter son esprit; il s'y mêla un

Digitized by Google

peu de mythologie et sa pensée parcourut mille pays bleus, rêva de baguettes magiques et de métamorphoses. Il souhaita aussi d'être un rat, un rat instruit, s'entend, un rat du bon La Fontaine, capable de s'introduire adroitement en l'hôtel du banquier et d'y faire d'intéressantes études de psychologie...

Quand il eût fini de rêvasser, il se ressaisit, se pinça, se regarda dans une glace et se moqua énormément de lui-même. Afin de dissiper l'enfantine poésie, il prit son journal pour y lire le Bulletin politique. Le Bulletin politique l'endormit; la Chronique mondaine le laissa froid; les faits-divers n'eurent pas plus de chance; il regarda fixement les annonces et s'y complut, avec une attention machinale, puis il s'énerva, retourna la page, revit la politique, les feuilletons et chavira finalement dans l'État civil qui eut — par quel mystère? — le don de l'arrêter au passage.

L'esprit un peu vague, il se mit à lire la liste des décès, où il vit un savetier qui voisinait avec un ministre plénipotentiaire. Comme il n'était pas d'humeur folâtre, ce jour-là, cela lui donna une petite satisfaction.

Soudain, il écarquilla les yeux — qu'il avait d'ailleurs énormes — et fronça les sourcils si violemment que son pince-nez se mit à danser une gigue effrénée.

« Vanneau, murmura-t-il pensif, tiens, tiens, tiens. »

Il s'arrêta un instant et relut : « Vanneau, Catherine, 76 ans, lingère... Ah bah! fit-il, serait-ce... »

Mais tout aussitôt, il haussa les épaules : Ah ça, voyons, je ne suis pas fou, je ne vais pas me préoccuper de cette bonne femme-là parce qu'elle s'appelait Vanneau. Il y a des Vanneau partout. Une supposition qu'il y ait de par le monde un Flanel valet de ferme ou marchand d'oublies, ce ne serait pas à dire qu'il fût mon parent. Et d'ailleurs!...

Mathurin se mit fort en colère contre son imagination trop vagabonde. Mais il avait beau faire, elle trottait son imagination, elle galopait, elle prenait le mors aux dents : si pourtant, lui suggérait-elle, cette nommée Vanneau était une parente

Digitized by Google

pauvre de l'illustre philanthrope, si pourtant elle était morte misérable, sans l'obole discrète de celui qui secourt toutes les infortunes, si pourtant celui-ci ne tenait à se montrer généreux que pour autant qu'on le proclamât, si pourtant...

Le nom de cette défunte dame Vanneau, 76 ans, lingère, assiégea littéralement l'esprit du pauvre Mathurin et donna lieu à un commencement de tempête sous son crâne. Pour le fuir, il s'en fut au café, mais dans la mousse blanche des bocks se dessina inexorablement : Vanneau, 76 ans... Pour le fuir, il fuma de gros cigares, mais dans la jolie fumée bleue qui montait au plafond en spirales élégantes, il ne vit qu'une chose : Vanneau, lingère...

La nuit, il dormit mal. « Imbécile, lui disait une voix qui n'était point celle de la flatterie, puisque tu veux savoir, c'est bien simple, passe au domicile indiqué, informe-toi. Avec un concierge et beaucoup d'argent, on peut apprendre pas mal de choses... »

« Voyons, mon ami, lui disait une autre voix, à quoi bon cette curiosité déplacée? » Le monde est ce qu'il est et tu ne le referas pas. Tu es un être extraordinairement prétentieux et risible; admettons, si tu veux, que cette Catherine Vanneau soit, en effet, de la famille de ton excellent Vanneau, admettons même qu'elle ait vécu pauvrement, admettons tout ce que tu voudras. Et après? Ce sont leurs affaires, à ces gens-là, et non les tiennes. Allons, mon vieux, secoue-toi, va à la chasse avec Vanneau, bois son Chambertin et son Johannisberg et ne t'inquiète de rien autre chose...

Mathurin se leva de bonne heure, avec un mal de tête atroce et se précipita sur le journal de la veille.

« Catherine Vanneau, 76 ans, lingère, 12, rue Pépin-le-Bref », répéta la gazette amicalement.

« Va-t'en au diable », rugit Mathurin, en la jetant au panier.

Et il sortit.

Il huma délicieusement l'air frais des boulevards puis, son-

Digitized by Google

geur, s'engagea dans des rues, tant et si bien qu'un esprit malin l'amena rue Pépin-le-Bref après vingt minutes d'une marche plus ou moins inconsciente.

Il prit alors une résolution héroïque, chercha le n° 12, et entra.

— « Madame, dit-il à la concierge, vous venez, je crois, de perdre une dame Vanneau...

— Monsieur, répondit la bonne femme avec une volubilité extraordinaire, ou l'a enterrée tantôt sans tambour ni trompette. Elle est morte de privations, bien qu'elle eût un neveu excessivement riche, un parvenu qui l'évitait et auquel elle aurait rougi de s'adresser. Vous qui m'avez l'air d'un homme chic, si vous connaissez ce monsieur, présentez lui bien des choses de ma part. »

Et elle lui claqua la porte au nez.

Ah! dit philosophiquement Mathurin.

SANDRA GIL.

Digitized by Google

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX [1]

L'inviolabilité de la propriété privée sur mer repoussée, la contrebande maintenue, c'était proclamer qu'au cours des guerres maritimes futures le régime des prises continuerait à sévir avec toutes ses conséquences néfastes et désastreuses pour le trafic innocent des gens paisibles. Est-ce le désir réel de rendre cette procédure, extrajudiciaire, moins cruelle et moins arbitraire, qui inspira, à l'Allemagne et à la Grande-Bretagne, l'idée de créer une Cour internationale des prises, destinée à juger en degré d'appel les saisies déclarées valables par les tribunaux nationaux des prises? Les deux projets soumis aux délibérations de la Conférence de la Paix différaient essentiellement : l'Allemagne proposait la création d'une juridiction occasionnelle, tandis que la Grande-Bretagne la voulait permanente; l'Allemagne prévoyait que les juges seraient choisis lors de chaque session de la Cour, la Grande Bretagne les faisait désigner à titre définitif par les puissances dont la marine marchande dépasserait 800,000 tonneaux; l'Allemagne permettait aux personnes lésées d'interjeter l'appel, la Grande-Bretagne confiait ce droit aux seules puissances dont un sujet aurait à se plaindre d'une décision rendue par les tribunaux des prises. Un questionnaire fut rédigé par MM. Fry, Kriege et Renault, et c'est, en tenant compte des observations faites, qu'un projet transactionnel fut présenté de commun accord par l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France et la Grande-Bretagne.

Il n'est pas nécessaire de justifier longuement l'utilité d'une instance d'appel en matière de prises maritimes, surtout lors-

(1) Suite, voir la *Revue de Belgique* de janvier 1908.

Digitized by Google

qu'il s'agit de navires neutres. Jusqu'à ce jour la juridiction compétente était celle du capteur, juge et partie en sa propre cause. L'état de guerre explique cette situation antijuridique, contraire à l'un des principes les plus sacrés du droit. Logiquement les tribunaux nationaux des prises devraient être supprimés et remplacés par des tribunaux internationaux des prises. Car, ainsi que le faisait observer M. Renault, « si l'on va au fond on trouve que les tribunaux nationaux des prises sont des tribunaux nationaux jugeant des questions internationales ; ils doivent appliquer les lois de leur pays sans avoir pour mission de rechercher si ces lois sont ou non conformes au droit international. Cela ne veut pas dire qu'un État peut régler comme il l'entend ses rapports internationaux par ses lois ou ses règlements; il est responsable envers les autres États de toute violation des principes du droit des gens, que cette violation ait été le résultat d'une législation ou d'une jurisprudence défectueuse, ou encore d'actes arbitraires du gouvernement ou des agents. On ne saurait s'étonner que, dans ces circonstances, les décisions des tribunaux des prises aient fréquemment donné lieu à des plaintes fondées, soit qu'elles fissent l'application de règles arbitraires, soit qu'elles fussent critiquables en elles-mêmes. Pour être magistrat, on n'en est pas moins homme, on partage les sentiments, les préjugés, les passions du pays auquel on appartient, et cela est particulièrement vrai quand ce pays est engagé dans une guerre. Peut-on avoir toujours le sang-froid nécessaire quand il s'agit d'apprécier, d'une part, la conduite des officiers qui défendent les intérêts de leur pays dans les circonstances les plus difficiles et les plus périlleuses, d'autre part, les actes de commerçants qu'on est porté à considérer comme ayant voulu profiter de la guerre pour spéculer et s'enrichir? »

Ces raisons, surtout les dernières, semblent péremptoires et auraient justifié amplement la suppression des tribunaux nationaux des prises, mais les diplomates de la Conférence de la Paix n'ont pas voulu sanctionner en quelque sorte la suspicion dont ces juridictions sont l'objet et ils ont estimé que la création d'une instance d'appel internationale constituerait un

Digitized by Google

moyen indirect pour réduire au minimum l'influence des préjugés et des passions sur les magistrats nationaux.

Mais il est aisé d'apercevoir l'un des plus gros obstacles qui semblait devoir s'opposer à l'institution d'une Cour internationale des prises : quelle serait la loi que les juges de cette cour devraient appliquer? Il n'existe en effet aucune convention qui règle la matière des prises; seules des coutumes ont prévalu et elles sont parfois fort diverses et contradictoires. Une réelle émotion s'empara de l'opinion anglaise et des articles parurent signalant le danger de livrer à l'appréciation d'une majorité de magistrats, appartenant à des pays sans marine militaire et parfois sans marine marchande, des questions sur lesquelles les règles prescrites par les divers gouvernements directement intéressés diffèrent si essentiellement. Cette protestation ne semble pas avoir ému bien sérieusement les délégués à la Conférence de la Paix, car ils votèrent, sans réserve de la part des délégués de la Grande-Bretagne, la solution préconisée par la première commission et exposée, dans les termes suivants, par M. Renault :

« Quelles règles de droit appliquera la nouvelle Cour des prises? Si le droit de la guerre maritime était codifié, il serait facile de dire que la Cour internationale des prises, comme les tribunaux nationaux, devrait appliquer le droit international. Mais il est loin d'en être ainsi. Sur beaucoup de points, dont quelques-uns très importants, le droit de la guerre maritime est encore incertain et chaque État le formule au gré de ses idées et de ses intérêts. Malgré les efforts faits à la présente conférence pour diminuer ces incertitudes, on ne peut se dissimuler qu'il en subsistera encore beaucoup. Dès lors se présente une sérieuse difficulté. Il va sans dire que, même en l'absence de convention formelle, il peut y avoir une règle coutumière reconnue qui vaut comme expression tacite de la volonté des États. Mais qu'arrivera-t-il si le droit positif, écrit ou coutumier, est muet? La solution stricte du raisonnement juridique ne paraît pas douteuse. A défaut d'une règle internationale fermement établie, la juridiction internationale appliquera le droit du capteur. Sans doute, il est facile d'ob-

Digitized by Google

jecter qu'on aura un droit très variable, souvent très arbitraire et même choquant, certains belligérants usant à l'excès de la latitude laissée par le droit positif. Ce serait une raison de hâter la codification de celui-ci pour faire disparaître les lacunes et les incertitudes dont on se plaint et qui amènent la situation difficile qui vient d'être signalée. Toutefois, après mûre réflexion, nous croyons devoir vous proposer une solution, hardie sans doute, mais de nature à améliorer sérieusement la pratique du droit international : « Si des règles généralement reconnues n'existent pas, la Cour statue *d'après les principes de la justice et de l'équité*. » Elle est ainsi appelée *à faire le droit* et à tenir compte de principes autres que ceux auxquels était soumise la juridiction des prises, dont la décision est attaquée devant la Cour internationale. Nous avons la confiance que les magistrats choisis par les puissances seront à la hauteur de la mission qui leur est ainsi donnée, qu'ils en useront avec modération et fermeté. Ils orienteront dans le sens de la justice la pratique sans la bouleverser »

Au point de vue de la procédure, les règles appliquées constituent aussi une solution d'une rare hardiesse qui contraste singulièrement avec la pusillanimité de la Conférence de la Paix à d'autres points de vue. Le recours peut en effet être exercé au moyen d'une simple déclaration écrite faite devant le tribunal national qui a statué ou adressée au Bureau international de la Cour permanente d'arbitrage, même par télégramme. Le recours peut émaner non-seulement d'une puissance neutre, mais encore d'un particulier neutre et, dans certains cas, d'un particulier ennemi. C'est la mise en mouvement de la justice internationale sans compromis préalable et l'obligation, tout au moins morale, pour la puissance assignée de comparaître devant la Cour des prises. Une disposition formelle prévoit du reste qu'en cas de non comparution d'une des parties, bien que régulièrement citée, ou faute par elle d'agir dans les délais fixés par la Cour, il sera procédé sans elle et la Cour décidera d'après les éléments d'appréciation qu'elle a à sa disposition. La mauvaise volonté d'une puissance défenderesse ne peut dès lors paralyser l'action de la Cour

Digitized by Google

internationale des prises. M. Renault, dans son rapport, semble avoir entrevu l'importance d'une telle institution, vivant de sa vie propre, libre de dire le droit et de l'imposer, en vertu de sa haute et suprême autorité, à la société des nations. Voici ce qu'il écrivait : « Une vue superficielle amène à dire qu'organiser une juridiction des prises, c'est travailler seulement en vue de la guerre..... Nous estimons qu'il ne sera pas indifférent pour le développement régulier de la vie internationale, d'avoir créé ce premier organisme juridique permanent qui, dans un domaine limité mais singulièrement important, pourvoit aux besoins de la communauté des États. Puisse celle-ci prendre de plus en plus conscience de ses devoirs non moins que de ses droits et les rapports internationaux obtiendront la sécurité qui leur est nécessaire. » C'est, en effet, là, la considérable partie de cette institution, qui n'aura peut-être jamais, espérons-le, l'occasion de siéger, mais dont la création constituera un précédent d'une valeur décisive lorsqu'il s'agira de créer un organisme juridique dont la compétence sera intégrale et qui constituera le pouvoir judiciaire des États-Unis du monde.

Un problème, non moins épineux que celui de la loi à appliquer et celui de la procédure à suivre par la Cour internationale des prises, fut celui de son recrutement. Précisément pour obtenir l'adhésion des grands États maritimes, si jaloux de leur autonomie, il importait de leur donner une influence prépondérante dans la fixation de la loi à dire éventuellement; d'autre part le principe de l'égalité des États mettait obstacle à ce que l'on confie, aux magistrats nationaux des seuls pays possédant une importante marine marchande, la mission de constituer la juridiction internationale.

Bien que ne possédant souvent qu'une flotte commerciale infime, la plupart des pays, et l'on pourrait même dire tous les pays, exportent des produits qui peuvent, au cours d'une guerre maritime, devenir de la contrebande.

Il fut créé une classification basée sur un triple étalon : la valeur de la marine marchande, la valeur du commerce maritime, la valeur de la marine de guerre; on forma ainsi

Digitized by Google

huit classes. Dans la première classe furent inscrites l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, les États-Unis d'Amérique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon et la Russie : les juges désignés par ces puissances sont toujours appelés à siéger. Les juges et les juges suppléants des autres puissances sont appelés à siéger d'après le tableau suivant :

JUGES.	JUGES SUPPLÉANTS.	JUGES.	JUGES SUPPLÉANTS.
	Ire ANNÉE.		IVe ANNÉE.
Argentine.	Paraguay.	Brésil.	Saint-Domingue.
Colombie.	Bolivie.	Chine.	Turquie.
Espagne.	Espagne.	Espagne.	Portugal.
Grèce.	Roumanie.	Pays-Bas.	Suisse.
Norwège.	Suède.	Roumanie.	Grèce.
Pays-Bas.	Belgique.	Suède.	Danemark.
Turquie.	Perse.	Vénézuéla.	Haïti.
	IIe ANNÉE.		Ve ANNÉE.
Argentine.	Panama.	Belgique.	Pays-Bas.
Espagne.	Espagne.	Bulgarie.	Monténégro.
Grèce.	Roumanie.	Chili.	Nicaragua.
Norwège.	Suède.	Danemark.	Norwège.
Pays-Bas.	Belgique.	Mexique.	Cuba.
Turquie.	Luxembourg.	Perse.	Chine.
Uruguay.	Costa-Rica.	Portugal.	Espagne.
	IIIe ANNÉE.		VIe ANNÉE.
Brésil.	Guatémala.	Belgique.	Pays-Bas.
Chine.	Turquie.	Chili.	Salvador.
Espagne.	Portugal.	Danemark.	Norwège.
Pérou.	Honduras.	Mexique.	Équateur.
Roumanie.	Grèce.	Portugal.	Espagne.
Suède.	Danemark.	Serbie.	Bulgarie.
Suisse.	Pays-Bas.	Siam.	Chine.

Seul le Brésil protesta contre le rang qui lui avait été donné et vota contre le projet. D'autres États, l'Argentine, le Norvège, le Vénézuéla, firent des réserves, mais le projet n'en fut pas moins accepté par une imposante majorité de 37 États.

*
* *

A la réglementation de la guerre terrestre et navale se rattache directement la fixation des droits et des devoirs des neutres en cas de guerre sur terre comme en cas de guerre sur mer. Cette réglementation est une des questions que, sur

Digitized by Google

la proposition de M. Eyschen, délégué du Luxembourg, la conférence de 1899 avait expressément renvoyée à l'examen de la conférence de 1907.

La Conférence de la Paix se contenta surtout de codifier les règles, depuis longtemps déjà, admises par la doctrine ou par l'usage. Le principe qui domine toute la matière a été parfaitement indiqué par M. Borel : « Les États neutres et leurs populations n'ont pas à souffrir des conséquences d'une guerre qui leur est étrangère ; dès lors on doit réduire au strict nécessaire les charges qu'elle leur impose, les restrictions qu'elle apporte à leur liberté d'action. L'ensemble des règles à édicter devrait s'appliquer en réalité à deux catégories de faits : ceux qui se passent sur le territoire des neutres, tant terrestre que maritime ; ceux qui se passent sur le territoire des belligérants. Pour tous les faits de la première catégorie, l'entente s'établit aisément entre les délégués : passage ou internement des blessés, réception des fugitifs, souscription à des emprunts, situation des navires des belligérants, enrôlements en masse ou individuels ; toutes ces éventualités donnèrent lieu à des dispositions conventionnelles qui furent acceptées sans discussion sérieuse, sauf le droit pour les vaisseaux des belligérants de faire du charbon dans les ports neutres. Il n'en fut plus de même pour les faits de la seconde catégorie. M. Marschall von Bieberstein, au nom de la délégation allemande, avait déposé un projet complet de règlement, relatif au traitement des personnes neutres dans les territoires des belligérants. Ce règlement exemptait largement les personnes neutres de toutes les charges imposées aux nationaux et ses dispositions découlaient logiquement du principe si nettement dégagé par M. Borel : il stipulait notamment que les parties belligérantes ne pourraient requérir des neutres des services ayant trait directement à la guerre, sauf des services sanitaires ou de police sanitaire impérieusement commandés par les circonstances ; il interdisait de lever une contribution de guerre sur les neutres, de détruire, de détériorer ou de saisir leurs propriétés, à moins de nécessité impérieuse. Ces dispositions furent vivement combattues par la France, la Grande-Bre-

Digitized by Google

tagne, les Pays-Bas et la Russie. Le général den Beer Poortugael, délégué hollandais, se fit plus spécialement l'interprête des opposants en ces termes : « Pourquoi les personnes vont-elles à l'étranger? Les unes pour y jouir des avantages que leur y offre le luxe, la société, les agréments qu'elles aiment. Les autres pour y jouir des avantages du sol, de la navigation ou du commerce. L'État étranger leur accorde l'hospitalité... Dans la plupart des États elles sont traitées sur un pied égal avec les propres sujets.. .. Si des fléaux surviennent dans le pays, s'il est dévasté par des inondations ou des éruptions de volcans, de sorte que l'État accorde aux habitants de ces contrées des réductions d'impôts, il ne fera jamais de distinction entre ses ressortissants, ce mot pris dans le sens de personnes soumises aux lois du pays..... Ils sont frappés par le même malheur, il n'est que trop juste qu'ils soient soulagés sans qu'on leur demande où ils sont nés et quel est leur pays d'attache. Si à présent au lieu des fléaux d'inondations ou d'éruptions, survient dans un pays un autre fléau, celui de la guerre, voudra-t-on tout à coup changer de méthode et, au moment où un belligérant vient lever des contributions de guerre ou faire des réquisitions, trouver bon que les personnes d'autres nationalités, que l'on nomme des neutres, exigent d'en être épargnées en disant : moi, je ne paie pas, exigez aussi ma part de mon voisin; qu'il paie doublement! Ce serait ingrat, injuste et vilain.....

« Selon le principe admis que la guerre n'existe qu'entre État et État, les sujets de ces États, les habitants d'un pays, les nationaux aussi bien que les ressortissants d'autres nationalités, devront rester également étrangers à la lutte; les uns n'en portent pas la responsabilité plus que les autres..... Même il se peut que justement des étrangers, par leurs machinations et les plaintes portées par eux devant le gouvernement de leurs pays d'origine, aient provoqué la guerre.....

« Dans les colonies, il sera encore souvent impossible de distinguer et de séparer les nationaux des ressortissants d'autres nationalités. On y trouve des individus de toutes les nationalités accourus de presque toutes les parties du monde.

Digitized by Google

Ils y viennent pour faire fortune, mais à leurs risques et périls. S'ils ont la chance d'y devenir riches, ils doivent savoir qu'ils ont aussi la chance de risquer leur peau. Dans nos vastes colonies on trouve... de petits coins... où les jeunes amoureux, pour faire *la cour permanente* à leurs belles, poussent la galanterie si loin qu'ils ne savent de meilleur moyen de leur prouver leur ardeur, leur force et leur bravoure, que de leur offrir deux ou trois têtes d'hommes d'une tribu voisine ou des têtes d'étrangers. Quoi de plus naturel que, pour parer à de telles gentillesses, les habitants de nationalités civilisées se lient pour se porter mutuellement secours. C'est un lien plus fort encore que le lien de nationalité..... C'est le lien de préservation, de conservation, de sécurité, d'égalité et de fraternité, qui lie les civilisés contre les incivilisés en vue d'un danger commun.....

« Je ne conçois vraiment pas comment le commandant d'une force armée, venant dans un pays ennemi, pourra faire pratiquement la distinction entre les nationaux et les non-nationaux du pays. Il n'a pas le temps d'examiner des actes de naissance ou d'autres papiers pour savoir si un individu a, oui ou non, une autre nationalité..... Le moyen le plus pratique comme le plus juste, c'est de traiter tous les habitants d'un pays occupé sur le pied d'égalité..... »

Il survécut pourtant de la proposition de la délégation allemande les articles qui définissent les personnes neutres, ainsi qu'une disposition, introduite sur l'initiative de M. Eyschen, relative au matériel des chemins de fer provenant du territoire de puissances neutres, matériel qui ne pourra être requisitionné et utilisé par un belligérant que dans des cas d'impérieuse nécessité : encore ce matériel devra-t-il être renvoyé le plus tôt possible dans le pays d'origine et les puissances neutres pourront, en cas de nécessité, retenir et utiliser à leur tour, jusqu'à due concurrence, le matériel provenant du territoire de la puissance belligérante.

Enfin la Conférence de la Paix vota un double vœu de consolation et presque de remords, sous la forme suivante :

1. Qu'en cas de guerre, les autorités compétentes, civiles et

Digitized by Google

militaires, se fassent un devoir tout spécial d'assister et de protéger le maintien des rapports pacifiques et notamment des relations commerciales et industrielles entre les habitants des puissances belligérantes et les États neutres ;

2. Que les puissances règlent, par des conventions particulières, la situation, au point de vue des charges militaires, des étrangers établis sur leurs territoires.

* * *

Les travaux, que nous venons d'analyser dans les pages qui précèdent, supposent, dans la pensée de ceux qui les ont poursuivis, la certitude du maintien et de la pérennité, pour ne pas dire de l'éternité de la guerre. Aussi l'attention toute particulière, que les délégués réunis à La Haye ont accordé à cette œuvre de légiférations guerrière, a-t-elle incité maint publiciste à débaptiser la Conférence de la Paix et à l'affubler du titre péjoratif de Conférence de la Guerre.

Il est certain que l'opinion publique s'attendait à voir les plénipotentiaires des États s'attaquer dès les premières heures au grave problème du désarmement et la déception a été profonde pour ceux qui s'imaginaient qu'une assemblée formée de diplomates, de généraux et d'amiraux mettrait à discuter un tel problème un empressement enthousiaste et juvénile. Mais la tournée européenne de M. de Martens avait éveillé bien des doutes et l'insuccès d'une tentative quelconque en faveur non pas du désarmement ou de la limitation des armements, mais simplement d'une trêve dans la surenchère militariste apparaissait comme acquis. On alla même jusqu'à affirmer que la question du désarmement ne serait pas posée.

Elle le fut cependant. Nous avons rappelé l'attitude que Sir Campbell-Bannermann avait prise dès 1906. Depuis lors, M. Haldane avait présenté au parlement anglais un budget de la guerre pour 1907-1908 inférieur de 2 millions de livres sterling au budget de 1906-1907 ; le programme des mises en chantier, qui prévoyait la construction de trois cuirassés, fut réduit d'un million 400,000 livres sterling, coût de l'un d'eux. C'était là des actes qui certainement seraient suivis

Digitized by Google

de paroles. D'autre part la Conférence de la Paix de 1899 avait émis un vœu explicite dont voici la teneur : « La Conférence estime que la limitation des charges militaires qui pèsent actuellement sur le monde est grandement désirable pour l'accroissement du bien-être matériel et moral de l'humanité. Elle émet le vœu que les gouvernements, tenant compte des propositions faites dans la Conférence, mettent à l'étude la possibilité d'une entente concernant la limitation des forces armées de terre et de mer et des budgets de guerre. »

Des paroles furent donc dites, mais sans ampleur et sans conviction. On a comparé les discours prononcés à des oraisons funèbres et la cérémonie, qui eut lieu le 18 août 1907, à un enterrement qui ne fut certainement pas de première classe. Il est évident que cette cérémonie fut concertée et que le silence gardé par *tous* les délégués, fut un silence consenti ou imposé (1). Les représentants des États ne pouvaient décemment déclarer que, si les armements perdurent et grandissent, c'est parce que les puissances se défient les unes des autres, parce que des haines latentes les divisent, parce que la Russie déteste le Japon, que le Japon exècre les États-Unis d'Amérique, que l'Espagne ne peut oublier Cuba, ni la France l'Alsace, parce que l'Italie songe au Trentin et le Danemark au Schleswig !

Sous les phrases alignées avec une prudence curieuse, rien n'a transpercé des préoccupations réelles de la vie internationale et cette prudence diplomatique, en présence de la situation tragique de l'heure présenté, mériterait qu'un Juvénal se levât pour la fustiger de ses vers cinglants.

Donc sir Edward Fry s'exprima ainsi : « J'ai l'honneur de vous soumettre de la part du gouvernement de Sa Majesté Britannique une proposition de la plus haute importance. » Puis, après avoir rappelé les actes de la première Conférence

(1) On ne peut considérer, comme constituant un débat, l'acquiescement pur et simple donné aux paroles de sir Edward Fry, reproduites plus loin, par l'Espagne, les États-Unis d'Amérique et la France, pas plus que la communication faite par l'Argentine et le Chili du traité de désarmement mutuel conclu par ces puissances.

Digitized by Google

de la Paix et les passages les plus saillants du mémoire du comte Mouravieff, il continua :

« Ces paroles si vraies et si éloquentes, quand elles furent prononcées, sont aujourd'hui plus actuelles et plus vraies encore. Car, depuis cette époque, les dépenses militaires, tant pour les armées que pour les marines, se sont considérablement accrues. Ainsi, selon les renseignements les plus exacts que j'ai reçus, ces dépenses atteignaient en 1898 (c'est-à-dire l'année qui a immédiatement précédé la première Conférence de La Haye) un total de plus de 251 millions de livres sterling pour les pays de l'Europe, à l'exception de la Turquie et du Monténégro...; tandis que les mêmes dépenses des mêmes pays ont depassé, en 1906, un total de 320 millions de livres sterling. On voit donc que dans l'intervalle, entre ces deux conférences, les dépenses annuelles militaires ont augmenté de la somme de 69 millions de livres sterling ou de plus de 1,725 millions de francs, ce qui constitue un accroissement énorme.

« Telles sont les dépenses excessives qui pourraient servir à de meilleures fins; tel est le fardeau sous lequel gémissent nos populations; telle est la paix chrétienne du monde civilisé au XX^e^ siècle. Je ne vous parlerai pas du côté économique de la question, de la grande masse d'hommes que ces préparatifs de guerre forcent d'abandonner leurs occupations et du préjudice que cet état de choses porte à la prospérité générale. Vous connaissez mieux que moi ce côté de la question. Je suis donc convaincu que vous vous trouverez d'accord avec moi pour convenir que la réalisation du vœu exprimé par l'empereur de Russie et par la première conférence serait un grand bienfait pour l'humanité entière.

« Ce vœu est-il réalisable? C'est une question à laquelle je ne puis vous donner une réponse catégorique. Je ne puis que vous affirmer que mon gouvernement est partisan convaincu de ces aspirations élevées et qu'il me charge de vous convier à travailler ensemble à réaliser ce noble vœu. Autrefois, dans l'antiquité, les hommes rêvaient d'un âge d'or qui aurait existé sur la terre dans le lointain des temps passés; mais dans

Digitized by Google

tous les siècles, chez toutes les nations, les poètes, les sybilles, les prophètes et toutes les âmes nobles et inspirées ont toujours nourri l'espérance du retour de cet âge d'or sous la forme du règne de la paix universelle.

> Ultima Cumæi venit jam carminis ætas,
> Magnus ab integro sæculorum nascitur ordo,
> Jam redit et virgo : redeunt Saturna regna

« Tel était le rêve du poète latin pour son temps; mais aujourd'hui le sentiment de la solidarité du genre humain est plus que jamais répandu sur la terre. C'est ce sentiment qui a rendu possible la convocation de la présente conférence, et c'est au nom de ce sentiment que je vous prie de ne pas vous séparer sans avoir demandé que les gouvernements du monde se dévouent très sérieusement à la question de la limitation des charges militaires. Mon gouvernement reconnaît qu'il est du devoir de chaque pays de se protéger contre ses ennemis et contre les dangers qui peuvent le menacer, et que chaque gouvernement a le droit et le devoir de décider ce qu'il convient à son pays de faire dans ce but. C'est donc seulement par la bonne volonté, la libre volonté de chaque gouvernement, agissant de son propre chef pour le bonheur de son pays, que l'objet de nos désirs peut se réaliser.

« Le gouvernement de Sa Majesté Britannique, reconnaissant que plusieurs puissances désirent restreindre leurs dépenses militaires et que c'est par l'action indépendante de chaque puissance que ce but peut être réalisé, a cru de son devoir de rechercher s'il y aurait des moyens pour donner satisfaction à ces aspirations. Ainsi mon gouvernement nous a autorisés à faire la déclaration suivante : le gouvernement de la Grande-Bretagne serait prêt à communiquer annuellement aux puissances, qui en agiraient de même, le projet de construction de nouveaux bâtiments de guerre et les dépenses que ce projet entraînerait. Cet échange de renseignements faciliterait un échange de vues entre les gouvernements sur les réductions que de commun accord on pourrait effectuer. Le Gouvernement britannique croit que, de cette façon, on pourrait arriver à une entente sur les dépenses que les États,

Digitized by Google

qui s'engageraient à entrer dans cette voie, seraient justifiés à inscrire dans leurs budgets.

« En conclusion, j'ai l'honneur de vous proposer l'adoption de la résolution suivante : La Conférence confirme la résolution adoptée par la Conférence de 1899 à l'égard de la limitation des charges militaires, et, vu que les charges militaires se sont considérablement accrues dans presque tous les pays depuis la dite année, la Conférence déclare qu'il est hautement désirable de voir les gouvernements reprendre l'étude sérieuse de cette question. »

Voici les passages essentiels de la réponse que M. de Nelidoff, avec l'assentiment unanime de l'assistance, fit au discours que nous venons de reproduire : « L'idée de diminuer les charges qui pèsent sur les populations du fait des guerres, en recherchant le moyen de mettre un terme à l'accroissement progressif des armements de terre et de mer, a constitué le mobile principal de l'initiative prise par l'Empereur de Russie pour les réunions des Conférences de la Paix. Cette pensée en a été pour ainsi dire la pierre angulaire... Cependant le contact de la réalité ne tarda pas à découvrir tout ce que cette pensée généreuse recélait de difficultés pratiques lorsqu'il s'est agi de l'appliquer. A la commission qui fut chargée de s'en occuper, des divergences d'opinion bien vives ne tardèrent pas à éclater et les discussions assumèrent un caractère tel qu'au lieu de l'entente désirée on était menacé de voir surgir un désaccord qui pouvait devenir fatal pour le reste des travaux de la Conférence. On dut constater que la question n'était pas mûre, qu'elle demandait à être encore étudiée par les différents gouvernements chez eux et c'est dans ce sens qu'après avoir adopté à l'unanimité la résolution qui vient d'être rappelée..., la Conférence exprima le vœu que les gouvernements, tenant compte des propositions faites, missent à l'étude la possibilité d'une entente concernant la limitation des forces armées de terre et de mer et des budgets de guerre. Mais ici encore la pratique de la vie ne devait pas répondre à l'idéalité du vœu...; deux États seuls, l'Argentine et le Chili, ont pu le réaliser en concluant une convention de désarmement... La

Digitized by Google

plupart des puissances européennes avaient d'autres préoccupations. A peine la Conférence avait-elle terminé ses travaux que des désordres, surgis dans un empire de l'Asie orientale, obligèrent les gouvernements à y intervenir à main armée. Peu de temps après, une des grandes puissances européennes se trouva engagée dans le sud de l'Afrique dans une lutte qui exigea de sa part un grand effort militaire. Enfin, en ces dernières années, l'Extrême-Orient fut le théâtre d'une guerre colossale dont la liquidation est à peine terminée. Faut-il parler aussi des luttes coloniales et des difficultés diplomatiques qui purent obliger momentanément telle puissance à augmenter ses armements? Le résultat en fut que les gouvernements, loin de pouvoir s'occuper conformément au vœu exprimé par la Conférence des moyens de limitation des armements, durent au contraire les augmenter dans des proportions que vient de vous indiquer en chiffres sir Edward Fry.

« C'est en considérant ces circonstances que le Gouvernement russe a évité d'inscrire cette fois, dans le programme de la Conférence qu'il a proposé aux puissances, la limitation des armements. Il jugeait d'abord que cette question n'était pas mûre pour être discutée avec fruit. Il ne voulait ensuite pas provoquer de discussions qui, comme l'expérience de 1899 l'avait démontré, ne pouvaient, contrairement au but qu'on poursuivait en commun, qu'accentuer entre les puissances un désaccord en donnant lieu à des débats irritants. Il était pour sa part décidé à ne pas y participer et savait que c'était également la résolution de quelques autres grandes puissances.

« Pourtant les semences jetées lors de la première conférence ont germé en dehors de l'action des gouvernements. Un mouvement très accentué de l'opinion publique s'est produit en différents pays en faveur de la limitation des armements, et les gouvernements, dont les sympathies pour le principe n'ont pas diminué malgré les difficultés de l'exécution, se trouvent en face de manifestations qu'ils ne sont pas en mesure de satisfaire. C'est ainsi que le Gouvernement britannique, traduisant ses propres préoccupations et se faisant l'organe du sentiment public, témoigna son intention d'attirer tout de

Digitized by Google

même sur la question de la limitation des armements l'attention des puissances réunies en conférence à La Haye et que son premier délégué vient de nous saisir du vœu que le cabinet de Londres voudrait voir émis par nous. Je ne trouve, pour ma part, aucun autre moyen de témoigner l'intérêt que les puissances portent à cette question. Si elle n'était pas mûre en 1899, elle ne l'est pas davantage en 1907. Rien n'a pu être fait en cette voie et la Conférence se trouve aujourd'hui tout aussi peu préparée à l'aborder qu'alors. Toute discussion stérile en elle-même ne serait que nuisible à la cause qu'on a en vue, en accentuant les divergences d'appréciation sur les questions de fait, tandis qu'il y a unité d'intentions générales qui pourraient un jour trouver leur réalisation. C'est pour cela que la proposition que nous fait la délégation britannique de confirmer la résolution, prise par la Conférence de 1899 en formulant à nouveau le vœu qui a été exprimé alors, est ce qui répond le mieux tant à l'état présent de la question dont il s'agit qu'à l'intérêt que nous avons tous de la voir dirigée dans une voie où l'unanimité des puissances pourrait seule constituer une garantie de ses progrès ultérieurs. Et ce sera un honneur pour la deuxième Conférence de la Paix d'y avoir contribué par son vote immédiat. Je ne puis donc qu'applaudir à l'initiative anglaise et vous recommander de vous unir pour accueillir la résolution telle que nous l'a proposée sir Edward Fry par d'unanimes acclamations. »

Inutile d'accompagner ce discours de longs commentaires. L'offre faite par le Gouvernement britannique de communiquer des projets, dont tout le monde a connaissance bien avant qu'ils n'apparaissent dans des budgets, était vraiment trop enfantine. Aussi nul ne s'est levé pour en vanter l'importance ou l'ingéniosité. Elle est restée ce qu'elle était : une offre mort-née. Les âmes doivent désarmer avant que les bras ne désarment. Nous verrons qu'à la fin de la Conférence de la Paix, une allusion, trop discrète malheureusement, a été faite à cette nécessité.

(*A suivre.*) H. LA FONTAINE.

Digitized by Google

ROUSSEAU ET SES RÉCENTS CRITIQUES[1]

J'ai promis de revenir à la charge et, à propos du livre de M. Lasserre et des questions épineuses qu'il soulève, d'étudier ici, dans ses prodromes et ses manifestations les plus caractéristiques, ce qu'il est à la mode d'appeler maintenant le mal du romantisme.

Dans l'entretemps M. Seillière a publié le IV[e] volume de ses études sur l'impérialisme, et ce volume porte en sous-titre : *Le mal romantique* [2]. C'est donc une contribution nouvelle à une étiologie pathologique, qui attendait encore son historien, lorsque M. Lasserre soutint sa thèse de philosophie en Sorbonne.

Certes, ce n'est pas d'hier qu'on est attentif aux aspects morbides et, en tout cas, aux exagérations d'idées et de langage, aux illogismes et aux anormalités dont certains écrits romantiques portent la fâcheuse trace. Les contemporains de Victor Hugo y ont eux-mêmes pris garde, et il suffit de rap-

(1) Voir *Revue de Belgique* du 15 juillet 1907.

(2) Je m'accuse, et m'excuse, d'avoir connu tardivement ce livre, dont les tomes III et IV, consacrés à Rousseau et à quelques-uns de ses disciples, politiques ou littéraires, renferment des suggestions et des hypothèses nullement négligeables. Mais pourquoi, malgré toutes les explications de l'auteur, intituler un ensemble d'études documentées, d'ailleurs peu cohérent et indifférent à la chronologie, *La Philosophie de l'impérialisme*? Rien n'empêchait d'exposer cette philosophie à l'abri d'une étiquette où le traditionalisme tempéré de M. Seillière eût prêché d'exemple. Il peut m'en croire, par l'originalité déroutante de ce titre général, il a jeté de la confusion dans beaucoup d'esprits.

Digitized by Google

peler des articles de Désiré Nisard dans le *Journal des Débats* et de Gustave Planche dans la *Revue des Deux Mondes*, pour être édifié sur la mésestime où les innovations littéraires de l'auteur de *Cromwell* et de ses disciples étaient tenues par une partie au moins de l'opinion littéraire.

Mais il y avait pis que la mésestime; il y avait les mêmes formule sdiagnostiquantes que MM. Lasserre et Seillière (pour ne pas remonter à M. Nordau et à son abondante terminologie d'aliéniste) emploient à l'adresse des écrivains de 1830. C'est, par exemple, le *Constitutionnel* qui, en 1824 (1), imprime ceci :

> Le romantisme n'est point un ridicule, c'est une maladie, comme le somnambulisme ou l'épilepsie. Un romantique est un homme dont l'esprit commence à s'aliéner : il faut le plaindre, lui parler raison, le ramener peu à peu; mais on ne peut en faire le sujet d'une comédie, c'est tout au plus celui d'une thèse de médecine.

MM. Lasserre et Seillière reprennent donc pour compte, en 1908, des opinions qui eurent cours il y a plus de quatre-vingts ans. Si les passions allumées et le manque de recul les rendaient alors excusables, à quoi faut-il en attribuer le réveil et la vogue relative au temps présent? Est-ce l'imminence d'un nouveau péril intellectuel, qui justifie le pessimisme extrême de ces docteurs Tant-Pis, ou bien nous apportent-ils le verdict de l'histoire?

J'ai déjà montré que par sa méthode, ses façons d'argumenter et le ton de ses considérants, M. Lasserre ne ressemblait aucunement au « bon juge » que la philosophie sociale réclame et acclame dans d'autres domaines. M. Seillière nous est moins suspect, sans être tout à fait impartial non plus; on verra tantôt que s'il croit reconnaitre le mal à des signes indéniables, il en atténue la portée, en conteste certains symptômes et en circonscrit les effets. Sachons-lui gré du soin qu'il met à sépa-

(1) 1er nov. 1824. Je cite ce passage d'après le livre récent de M. Des Granges, *La presse littéraire sous la Restauration* (1815-1830). Je reviendrai plus loin sur ce travail documentaire d'un puissant intérêt.

Digitized by Google

rer sa cause de celle, si compromettante et si compromise du fougueux clérical qu'admire M. de Gourmont.

* * *

En analysant le petit volume de M. Jules Lemaître, j'ai négligé de me demander ce qu'il pensait de la descendance romantique de J.-J. Rousseau. En fait, la négligence n'est pas tant de mon côté que de celui de M. Lemaître, qui n'a consacré que deux ou trois pages à cette question de filiation littéraire. C'est tout à la fin du livre, et comme en post-scriptum, que l'on trouve une définition du romantisme (« l'individualisme littéraire, l'étalage du « moi », et la rêverie *inutile* et solitaire, et le désir et l'orgueil, et l'esprit de révolte ») avec un renvoi aimable au « beau livre » de M. Lasserre. Mais de démonstration, point, et de discussion, pas l'ombre. J'ai relevé, dans le cours du volume, quelques rares endroits (1) où il y avait l'indication d'un trait familial entre le Génevois et les écrivains de 1830. De Rolla, de Ruy-Blas, on nous dévoile, en effet, plus d'une anticipation dans l'ingénuité des *Confessions* ou les échappées de sensibilité, dont la correspondance de Jean-Jacques est pleine; que sa Julie ait déjà le goût de la nature et de la vie rustique, par quoi certains romantiques nous changent si agréablement des prédilections urbaines et des élégances factices des écrivains du XVIII^e^ siècle, c'est ce que M. Lemaître n'a pu que répéter sans se mettre pour cela en grand frais de finesse inventive. Il est peut-être plus paradoxal de montrer, comme il le fait, dans la *Nouvelle Héloïse*, « une courtisane encore plus héroïque que la Dame aux Camélias ». C'est, je crois, M. Anatole France qui a reproché à M. Alexandre Dumas fils de voir la prostitution partout, ajoutant ceci : « il n'y a que chez quelques courtisanes qu'il ne la voit pas. » M. Lemaître s'est-il souvenu du propos et a-t-il voulu en légitimer l'application à lui-même?

* * *

En somme, le spirituel auteur des *Impressions de théâtre* et des *Contemporains* a voulu être un biographe consciencieux de

(1) Exactement pp. 45, 183, 210, 240 et 248.

Digitized by Google

Jean-Jacques, et n'être que cela. Malgré plus d'une omission, plus d'une interprétation hasardeuse et des parties de système en son exposé, on peut accorder qu'il y a réussi.

La biographie n'était point, en revanche, le dessein de M. Lasserre, ni non plus de l'auteur de *La philosophie de l'impérialisme*. Et c'est pourquoi il est impossible de les suivre sur le terrain où ils engagent la polémique, sans renouveler des débats autrement vastes que la folie ou le sentiment de responsabilité de Jean-Jacques. Ce n'est pas moins que toute la philosophie du XIX^e^ siècle qui est impliquée dans des études, où l'on décrit les lentes et tortueuses dérivations qu'aurait subies la philosophie du Génevois dans l'ordre politique et social.

Mais MM. Lasserre et Seillière sont loin de s'accorder sur la nature et l'extension de ces dérivations, qu'ils déplorent d'ailleurs tous les deux. M. Lasserre n'hésite pas à identifier l'esprit révolutionnaire avec l'esprit romantique, ce qui lui facilite la tâche en un sens, si cet élargissement la complique d'autre côté. M. Seillière n'admet, lui, d'identification qu'entre le mysticisme social et le mysticisme littéraire : « L'esprit « révolutionnaire, écrit-il, en ce qu'il a de rationnel, de stoï- « cien, de cartésien, *de classique dans son inspiration première,* « est justifié, durable, assuré de trouver de plus en plus son « chemin dans le monde. Il y a même beaucoup de roman- « tisme dans la façon dont le combattent certains traditiona- « listes imprudents, dont M. Lasserre paraît avoir écouté « quelquefois les suggestions dangereuses » (1).

Et ce n'est pas le seul désaveu des doctrines nettement réactionnaires de M. Lasserre que nous notons chez son confrère parisien. Le mysticisme poétique trouve en celui-ci un appréciateur tout pétri de bienveillance : « le mysticisme poé- « tique ne saurait être proscrit sans pédantisme ». Au contraire, « les facultés poétiques se voient parfois exaltées dans « le tempérament romantique de toute l'humilitation de leurs « concurrentes, les facultés synthétiques » (2).

(1) Tome IV, p. XLI, note.
(2) *Ibid.*, p. XII.

Digitized by Google

Il y a plus. M. Seillière ne dissimule pas tout à fait les analogies de sentiment plus encore que de théorie qu'on peut observer entre ses propres idées et celles de Jean-Jacques Rousseau. Lui qui n'épargne guère l'écrivain génevois, qui le proclame un peu vivement « anormal dès sa jeunesse », qui déduit longuement et savamment les causes et les effets de ses « anomalies mentales », se montre fort réservé sur le chapitre essentiel, je veux dire dans l'analyse critique du *Contrat social* : « ... il est permis, écrit-il, d'approuver la tendance de « son *Contrat social*, tout en persistant à rejeter celle de son « *Discours sur l'inégalité* (1) ». Ailleurs (2), après avoir reconnu que ce livre fameux était « encore jusqu'à un certain « point classique ou rationnel dans son inspiration » (s'il était déjà « romantique ou mystique par quelques traits »), il revient sur ce premier avis, le complète, le précise dans un sens nettement favorable, puisqu'il estime qu'à la différence des autres écrits de Jean-Jacques « cet ouvrage est le seul qui « procède de sa raison et qui soit acceptable à titre d'idéal « prudemment poursuivi ».

Que nous voilà loin de M. Lemaître! Au dire de celui-ci, le *Contrat social* est « le plus médiocre des livres de Rousseau..., le plus obscur et le plus chaotique..., le plus funeste »; il « est remarquable d'incohérence et d'obscurité », et M. Lemaître de conclure : « Tous les préjugés les plus ineptes et les plus « meurtriers de la Révolution sont hérités du *Contrat social* » (3). Que nous voilà plus loin de M. Lasserre faisant de l'auteur de ce livre « un fou », du livre lui-même « un cauchemar » et de chacune des théories qu'il renferme « un monstre », tout simplement.

Mais il y a plus; l'impérialisme de M. Seillière s'étaie, comme toute doctrine qui se respecte, sur des considérations empruntées à l'histoire. L'auteur se déclare partisan convaincu de « l'impérialisme rationnel », c'est-à-dire d'un harmonieux

(1) III, 162; comp. 202.

(2) IV, introduction, LV; comp. LXI.

(3) P. 249 et 273. Comp. p. 267, « un des plus complets instruments d'oppression qu'un maniaque ait forgé », etc.

Digitized by Google

développement de la volonté individuelle, contenu dans les bornes d'une solidarité reconnue nécessaire et bienfaisante. Cette reconnaissance, qui coûta gros à l'indépendante humeur des primitifs, ne fut évidemment pas l'œuvre d'un jour ni d'un siècle :

L'homme découvrit à la fois, et que la *puissance* est une assurance de vie large pour demain — ce qui le rendit plus ardent à la conquérir — et que la poursuite imprudente ou l'exercice abusif de cette puissance pouvaient être payés par de cuisants déboires ultérieurs — ce qui l'engagea à modérer son effort impérialiste. En sorte que, sans changer de nature, l'impérialisme humain changea de méthodes : il créa la *morale* et le *droit*. Avec les puissances à peu près égales à la sienne, l'homme conclut des traités — d'abord vagues, instinctifs... Plus tard, quand la raison progressa davantage, l'individualisme prit son essor et contraignit la masse de compter avec lui : on souscrivit des *contrats* plus explicites : la loi, la *cité* prirent naissance.

Et maintenant vous n'êtes plus autant surpris de la mansuétude avec laquelle M. Seillière juge l'œuvre capitale de Rousseau, celle qui eut le retentissement le plus tumultueux et le plus redoutable après sa mort. Dans le *Contrat social* aussi bien que dans la *Philosophie de l'impérialisme* on trouve une interprétation historique, qui sert d'explication, sinon de justification à l'état social actuel. L'âpre moraliste que fut Jean-Jacques voit, il est vrai, un jeu de dupes là où le sociologue d'aujourd'hui ne constate que l'évolution normale d'une pensée collective. Mais des deux parts on se heurte au même idéalisme, qui ne tient qu'un médiocre compte des complexités de la préhistoire et des contingences de la civilisation naissante. Un Karl Bücher ne contresignerait pas plus le plan du gracieux édifice, élevé par les mains expertes de M. Seillière, que celui du chalet helvétique, aux pierres à peine équarries et aux poutres grossières, dont se contenta l'imagination de Jean-Jacques.

Mais ce n'est pas tout. J'ai reproduit plus haut un passage du livre de M. Seillière, qui renfermait implicitement une défi-

Digitized by Google

nition de l'esprit classique; l'auteur, ayant à caractériser, dans ce qu'il a d'acceptable, l'esprit révolutionnaire, croit y retrouver une part de classicité « dans son inspiration première ». Que veut-il dire par là? Et aussi que note-t-il à la fois de « cartésien » et de « stoïcien » dans cet esprit qu'abomine M. Lasserre, dont, par une amusante contradiction, les parcelles stoïciennes de la foi négative d'un Alfred de Vigny obtiennent l'indulgence?

Vous me direz qu'il n'y a qu'à s'entendre sur les termes et qu'être classique à la façon de M. Seillière et être classique selon la terminologie de M. Lasserre, cela fait deux. C'est aussi mon humble avis, quoique je sois forcé de reconnaître qu'à défaut d'un programme bien formel, la théorie de la classicité ressorte plus clairement de quelques passages (1) du livre de M. Lasserre, qu'elle ne m'est apparue dans les quatre tomes in-8° de M. Seillière.

Pour le premier de ces deux juges, l'écrivain classique est celui qui se contente « de réduire ses expériences personnelles « à l'essentiel, d'en recueillir ce qui appartient à l'expérience « générale de l'humanité » en quoi il se rapproche de l'idéal du XVII^e^ siècle français tout au moins. Pour lui la culture constitue « un enrichissement de la nature obtenu par la « sélection et la libération de ses éléments les plus précieux » (et ceci ne nous écarte pas trop de la thèse *impérialiste*); mais, encore, il convient que « la rigueur de l'ordre » refrène en lui les velléités libertaires; car il n'est « rendu possesseur des « facultés humaines qu'au prix de sa participation, et, par « conséquent, de sa subordination sinon légale, du moins « réelle, à quelque organisation, à quelque communauté, à « quelque discipline (2), à quelque statut préexistants à lui... » Or, l'individualisme révolutionnaire ne peut s'accommoder de cette subordination, se soumettre à une constitution, s'enrôler dans une armée, se ranger dans une corporation industrielle

(1) Voyez page 293, 318, 340.

(2) « Discipline » est aussi usuel dans la terminologie dogmatique de M. Seillière. Voyez notamment tome II, page XIII, où il est question de l'initiative « combinée à la discipline, qui est l'essence de la morale du Contrat, etc. »

Digitized by Google

ou commerciale, surtout dans une confession religieuse, alors que « il n'est qu'une religion organisée, éprouvée par le temps, « façonnée à la civilisation, pour discipliner, pour contenir en « de sages bornes, compatibles avec une certaine aisance de « la nature et de la raison, le sentiment religieux. »

Il n'est pas nécessaire de poursuivre (1); car on voit où la logique de M. Lasserre le conduit par des chemins sans détour. Au contraire, la logique plus flexible, plus accommodante de M. Seillière lui dicte d'autres conclusions. Dans son tome II, il nous parle avec une admiration non dissimulée du « vrai stoïcien », aristocrate intellectuel « qui pratique sur lui-« même l'éducation laconique, l'ascétisme spartiate et prétend « conserver l'empire, au moins dans la forteresse de sa con-« science, disposé, quant au reste, à toutes les concessions « sociales et à tous les renoncements nécessaires à la vie « commune... l'on sent dans de telles âmes un latent et « indomptable impérialisme de conquête. Elles sont les édu-« catrices nées de l'humanité moins avancée sur les sentiers « de l'expérience et de la raison sociale ».

(1) Il resterait pourtant à définir le génie, à expliquer et à emboîter son apparition troublante dans la laborieuse construction idéaliste, que la philosophie autoritaire de M. Lasserre propose à notre admiration. Or, pour son déterminisme chrétien aussi bien que pour le déterminisme rigoureux des néo-darwiniens, le génie constitue une anormalité plutôt gênante. Voyez comment l'auteur du *Romantisme français* se tire d'affaire; observez que ce qui est difformité physiologique, dans le système lombrosien devient ici une « magnifique erreur » de la nature. La rhétorique a des jeux de mots prestigieux ailleurs que chez les romantiques : « Il y a dans les œuvres du génie, et je parle de celles « que nul scepticisme ne conteste, une puissance inexplicable d'accent qui émeut, « avertit en nous les éléments les plus précieux et les plus reculés de l'être « psychique et qui accuse chez leur créateur un sentiment passionné des choses. « Ce sentiment qui ne s'adresse pas à leur bienfaisance ou à leur méchanceté « pour l'homme, mais à ce qu'elles ont en elles-mêmes d'essence et de vie, est « la vertu purement inévitable du génie. Il semble qu'en l'engendrant la nature « commette une magnifique erreur, et que l'âme de l'artiste de génie ne trouve, « à soutenir la vie de l'individu qu'elle anime, qu'une occupation misérablement « insuffisante... » Ajouter que « ce sentiment passionné de la vie, c'est aussi « nécessairement sentiment passionné et enthousiasme de l'ordre » et que la « folie secrète et sublime que nous sentons en lui, c'est la folie de la perfec-« tion », n'est-ce pas pur et facile paradoxe ?

Digitized by Google

Ces âmes stoïciennes peuvent donc participer de l'esprit révolutionnaire; ce sont, en somme, les héros de Plutarque et de Sénèque qu'admirait tant Rousseau et qui peuplèrent le panthéon des républicains de 1793. Éducateurs, ils le furent en un sens, mais je doute que ce soit celui où l'entend M. Seillière, et quant à être classiques, il faut s'entendre. Si classicité veut dire, en même temps qu'ordre, tradition et culte des idées générales, tout ce que la notion enveloppe de sages innovations, de prudentes initiatives dans le sens du génie de la race, va pour l'équation classicisme-impérialisme. Mais alors ne sont classiques ni Fréron, ni l'abbé Geoffroy, ni La Harpe, ni M. Désiré Nisard, ni peut être M. Ferdinand Brunetière.

Au surplus si, nous sortant des catégories abstraites, M. Seillière veut faire à tel penseur ou à tel artiste l'application de sa thèse, on s'aperçoit tout de suite des difficultés qu'elle offre. C'est que dans l'analyse d'un caractère individuel et aussi d'une doctrine morale, il est besoin, non pas seulement de piquant ou d'ingéniosité, mais de précision. Les analogies de surface n'ont pas la valeur démonstrative qu'on s'en promet. L'exemple de Rousseau, à qui il conviendrait de revenir, est tout à fait significatif, et le chapitre que lui consacre l'écrivain nous laisse dans un vague plutôt fâcheux. Car bienveillant, comme on l'a vu, pour la thèse fondamentale du *Contrat social*, si toutefois il combat le principe de la « bonté naturelle » de l'homme primitif, M. Seillière reconnaît ailleurs des parcelles de stoïcisme, qui nous acheminent vers le Kantisme; dans la préface du *Narcisse* il note « une part de vérité »; enfin il essaie de dégager « l'élément sain, l'élément vrai et l'élément efficace du mysticisme social de Rousseau » (p. 169) ce qui me paraît contradictoire dans les termes.

En fait, Rousseau répond assez mal au signalement qu'a établi M. Seillière dès le début de sa longue enquête. Ses contradictions, qui proviennent de son humeur autant que de son esprit, permettent de le ranger tantôt dans un camp, tantôt dans un autre, pour peu qu'on sollicite le texte de ses écrits, ou même qu'on ne prenne pas garde qu'il y a chez lui *des domi-*

Digitized by Google

nantes, mais non l'assiette du sage, enfermé dans d'immuables convictions (1).

***

Impérialiste ou non, l'auteur du *Contrat social* rentre plus aisément, par certaines portions doctrinales, dans une lignée de penseurs, qui, au XVI^e^ siècle déjà, s'exercèrent par des lectures et des méditations à adapter la théorie stoïcienne, dans l'ordre public et même dans l'ordre privé, à des mœurs fort différentes de celles des sociétés antiques. Le courage, dans les calamités publiques et jusqu'au milieu des supplices, sera chez quelques intelligences dû beaucoup moins à une surexcitation fanatique qu'à la tranquillité d'âme que procurait la lecture d'Epictète.

L'humanisme, c'est l'homme semblable à l'homme, suivant une admirable définition de Fromentin (2), et tout ramené à la mesure de l'homme, abstraction faite de la notion de temps et d'espace. Mais cette notion philosophique n'est pas une notion historique, et il faut dater de là la conception anti-historique des études qui, depuis le XVI^e^ siècle jusqu'au temps présent, a dominé dans l'enseignement humanistique, et particulièrement dans les établissements où il est le plus fidèlement conservé et le plus strictement organisé, je veux dire chez les jésuites. En ce sens, on peut dire que l'esprit humaniste est en antagonisme

(1) Ailleurs, page LXIII du tome IV, La Rochefoucauld est allégué — autre exemple démonstratif — parmi ces « psychologues clairvoyants qu'avait façonnés la doctrine chrétienne ». Je n'en disconviens pas; mais je conteste qu'on puisse, comme on le fait ici même de Méré et de Milton (III, 106) nous le présenter comme le parangon d'une « morale utilitaire qui laisse peu de chose à désirer au point de vue de ses répercussions sociales ». En fait, La Rochefoucauld décourage l'homme au même degré que Pascal; mais il procède différemment. Pascal met trop haut, et dans des régions vraiment inaccessibles, le prix du salut; La Rochefoucauld rabaisse la nature humaine que du moins, tout en contemplant sa misère, l'auteur des *Pensées* maintenait au-dessus de l'animalité. Songez à son roseau pensant et souvenez-vous que pour lui, comme pour Descartes, les bêtes sont des machines (c'est ainsi que j'interprète le n° 342 de l'édition Brunschvige des *Pensées*, tome II, page 259, où Pascal « répond à une objection présentée par un adversaire des « animaux-machines », dit excellemment l'éditeur.

(2) Voyez BRUNETIÈRE, *Histoire de la littérature française classique*, t. I, pp. 29-30.

Digitized by Google

formel avec l'esprit chrétien (ce que M. Seillière me paraît avoir négligé), de même que l'esprit classique est en conflit avec l'esprit romantique; tandis que celui-là dédaigne ou ignore les distinctions fondées sur le temps et l'espace, inversement celui-ci est scrupuleusement respectueux de ces différences, et ainsi s'explique que le romantisme nous ait apporté le souci de la couleur locale, qu'il ait banni les règles immuables de la scène, contribué à remettre en honneur le christianisme, vu des hommes plutôt que l'homme et favorisé l'éclosion d'une vie sociale, qui s'attarde à la contemplation ou à la conservation des individus, de tels ou tels individus, plutôt qu'elle n'envisage l'espèce *in abstracto* avec l'insouciance parfois cruelle de la philosophie traditionnelle, pour laquelle le progrès n'est pas, ne peut pas être subordonné à l'émiettement, au particularisme, *au réalisme en ce sens*.

*
* *

Les lecteurs de MM. Lasserre et Seillière sont maintenant avertis de toute la distance qui sépare ma pensée de celle de ces deux critiques. Là où ceux-ci veulent opérer une amputation que j'estime inutile et même fatale à l'organisme, je crois voir, au contraire, la soudure, ferme et ancienne, entre la doctrine chrétienne et la foi romantique. Je m'accorde, certes, avec l'auteur de la *Philosophie de l'impérialisme* pour rechercher bien avant Rousseau les symptômes — j'allais dire les stigmates — de cette religiosité morbide, altérant la sensibilité artistique aussi bien que la sensibilité morale; avec lui, notamment, je la retrouve sans effort dans les macérations, les scrupules malsains, l'entêtement aveugle, la terreur sacrée des solitaires de Port-Royal.

Déjà Sainte-Beuve, dans des pages divinatoires, avait fort clairement opposé stoïcisme et classicisme à christianisme et romantisme; les exagérations de pensée et de pratiques qu'abrite le cloître (1) ne l'avaient pas laissé indifférent, mais

(1) *Port-Royal*, t. III, p. 338, sg. Voyez une allusion de M. Seillière, t. IV, LXIX; mais ce n'est pas là où il le cite qu'il fallait consulter l'auteur de *Port-Royal*.

Digitized by Google

il avait indiqué l'origine de ce mysticisme et qu'il était dans l'essence et les fatalités du christianisme lui-même, en tant qu'héritier des religions d'Orient. Les martyrs des premiers siècles n'échappent pas au diagnostic du psychologue, qui analyse le mal des saints du temps de Louis XIV (1). Bien plus, en remontant jusqu'à Confucius et l'antique Bouddhisme, en passant par la Grèce où « l'idée du Saint... refleurit comme une tige d'or par les mains du divin Platon », on peut suivre le filon qui, dans l'affleurement du sol baigné des larmes et du sang des Confesseurs et des Vierges, reparaît dès la fin du Ier siècle. C'est bien là « cet enchantement des émotions religieuses, ce mystère d'élévation que l'homme porte en lui, et qu'il n'a jamais plus hautement atteint qu'au sein et à l'aide du christianisme..... »

Ainsi s'exprime Sainte-Beuve; mais, ajoute-t-il, pourquoi ne peut-il reparaître, ce délicieux mystère « délivré des appareils compliqués que le droit sens désavoue », c'est-à-dire sans la folie de la croix, les « douleurs gratuites » et les épreuves inutiles? Et après avoir nommé Rousseau, dont l'évocation à cette place est particulièrement significative, le grand critique rapporte le propos, si vrai, d'un moraliste dont il tait le nom, et par lequel je veux conclure : « Le Christia-

(1) Il faut encore revenir à La Rochefoucauld qui, si indûment, est cité comme on cite un témoin à décharge, en faveur du curatif chrétien, le seul dont veuille user M. Seillière pour guérir du mal romantique. C'est une fois de plus la contradiction dans les termes, et une fois de plus Sainte-Beuve invoqué à contre-sens, je le crains. (T. IV, p. LXIII.) Le plus piquant, c'est qu'il l'est à l'encontre de la philosophie *officielle* de Victor Cousin. Or, le fait est que Cousin et Sainte-Beuve s'accordent pour proclamer le néo-stoïcisme de l'auteur des *Maximes* en opposition avec la pure veine chrétienne. (Voyez *Madame de Sablé*, pp. 137, 142, 144, 145.) A l'apparition des premières maximes, communiquées par l'amie du duc à plusieurs personnes, nul ne pense à la foi de Jésus, mais tous évoquent le souvenir de la morale stoïcienne. Et Sainte-Beuve, lui aussi, après avoir cité le fameux passage où il est dit que toute modération vient d'une faiblesse secrète, paresse, langueur, manque de courage, que dans toute sobriété il y a une crainte ou une impuissance, Sainte-Beuve, avec l'impitoyable précision et l'inépuisable saillie de sa critique, conclut formellement ainsi (*Port-Royal*, t. VI, p. 101) : « Les termes sont posés, *le combat est ouvert entre les moralistes chrétiens et les moralistes naturels*. » Comparez encore le passage si caractéristique allégué *id. op.*, t. V, p. 132, note.

Digitized by Google

« nisme, comme son ainé le Bouddhisme, a été un grand bien « *relatif*, un remède à une décadence, *né de cette décadence* « *même ; mais il en faisait partie.* »

* * *

Dans un troisième et dernier article, j'étudierai, à la suite de MM. Lasserre et Seillière, ce que le romantisme a gardé et a laissé des idées et des sentiments de l'auteur d'*Émile*.

M. WILMOTTE.

Digitized by Google

QUELQUES VICES DE L'ESPÉRANTO

I

Avant d'aborder le sujet du présent article, je me permettrai de rappeler au lecteur les idées principales que j'ai développées ici même dans les fascicules de novembre et de décembre. Dans le premier de ces fascicules, j'ai cherché à montrer que l'évolution naturelle de l'industrie des langues internationales artificielles, les LIA, était à la veille d'aboutir à une sorte de français simplifié, le *neutral* élaboré par M. Rosenberger et ses amis devant en effet être considéré comme la meilleure forme atteinte actuellement par ce progrès industriel. Dans le second de ces fascicules, j'ai donné quelques renseignements sur l'état présent du marché de cette industrie. La plupart des amateurs de LIA se contentent d'un type dépassé, la machine du Dr Zamenhof; mais on peut considérer que cela ne durera plus très longtemps. Un syndicat qui s'était formé en grande partie dans l'intention de la faire réussir, la *Délégation pour l'adoption d'une langue internationale auxiliaire*, a fini par reconnaître qu'il était dans une mauvaise voie; tout en proclamant les mérites de la machine, il vient de déclarer ne pas vouloir la propager telle qu'elle est, et il s'apprête à en présenter au public un modèle nouveau obtenu par des perfectionnements dont la plupart démarquent des caractères distinctifs du type actuellement le meilleur, le neutral. Les amateurs de LIA vont ainsi se partager en trois groupes; d'une part les partisans

Digitized by Google

du vieil-espéranto, d'autre part ceux du néo-espéranto, c'est-à-dire de la langue du Comité de la Délégation, enfin les partisans du neutral ou de langues faites comme le neutral. L'issue probable de cette lutte me paraît être que le bloc espérantiste actuel va se dissoudre à la façon de l'ancien bloc volapukiste, ce qui ne veut pas dire toutefois que le néo-espéranto finira par régner. Une heureuse anarchie va permettre d'aller plus loin que n'a voulu aller le Comité de la Délégation, c'est-à-dire d'arriver à ce que j'appelerai un néo-neutral, c'est-à-dire à un neutral revu et spécialement corrigé d'après quelques-uns des principes qui ont contribué au succès de l'espéranto. J'essayerai de montrer par un exemple en quoi pourrait consister cette solution d'avenir. Le Dr Zamenhof a imaginé une conjugaison arbitraire présentant des formes comme *mi amos* « j'aimerai » ; le neutral lui oppose une conjugaison calquée sur les conjugaisons de nos langues avec un futur *mi amero*. Aucun des systèmes n'est parfait : la forme *amos* s'écarte de nos langues alors qu'il est possible de s'en inspirer ; le futur *amero* a l'inconvénient de se terminer en *ero* comme beaucoup de substantifs masculins du neutral et par conséquent de ne pas se révéler de suite comme un futur, d'où il faut conclure, pour ce cas-ci du moins, avec M. de Beaufront, que l'intelligibilité immédiate du neutral est un leurre. Ayant à choisir entre les deux formes, le néo-espéranto a préféré la forme arbitraire *amos*, parce qu'elle se révèle toujours comme un futur ; il aurait fallu plutôt songer à une forme comme *amerav*, calquée sur le français, en ayant soin de n'admettre la finale *rav* que dans les verbes, — ce qui me paraît fort aisé —, d'où une forme qui d'une part serait intelligible à première lecture et d'autre part porterait un indice non-ambigu de sa valeur grammaticale. Et j'aurais bien d'autres exemples à donner, si j'étais en droit de parler longuement d'une langue nouvelle qui ne m'est connue que par l'amicale communication d'une grammaire dont plus d'un détail reste à préciser dans un tirage définitif.

Digitized by Google

Me réservant de développer dans trois ou quatre mois mon opinion sur la langue qui va être révélée dans quelques semaines, je crois bon de publier aujourd'hui des pages qui ont été composées au début d'octobre et où je commençais une critique de la langue du docteur Zamenhof. Les espérantistes qui me liront, voudront bien, s'ils ne sont ni convertis ni ébranlés, ne pas trop se hâter à me maudire. Sur plus d'un point, le néo-espéranto que je leur annonce est fait de manière à ne pas soulever un aussi grand nombre d'objections, et s'ils adoptaient cette nouvelle langue, il se pourrait fort bien que dans six mois ils pensent à se servir de l'une ou l'autre de mes pages dans leurs discussions avec ceux de leurs coréligionnaires qui voudraient s'attarder au zamenhofien pur. Quant à ceux de mes lecteurs qui ne connaissent pas les mystères de l'espéranto, je voudrais les amener à envisager à un point de vue nouveau la question de la langue internationale artificielle. La plupart, j'imagine, sont, ou absolument indifférents, ou systématiquement hostiles, opinions que je comprends d'autant mieux que je les ai adoptées successivement moi-même pendant un grand nombre d'années. Puissent-ils arriver à cette impression qu'ils ne sont en présence, ni d'un de ces problèmes sans importance qui servent d'amusettes aux désœuvrés, ni d'un de ces problèmes insolubles dont toutes les apparences de solutions sont aussi mauvaises les unes que les autres ! La vérité me paraît bien être que le problème est à la fois important et soluble. C'est quelque chose comme le problème de l'aviation. De même que nous pouvons croire qu'avant une vingtaine d'années, nous irons de Bruxelles à Paris en vingt minutes d'aéronef, nous pouvons aussi croire qu'avant vingt ans nous trouverons naturel de lire, et même d'écrire [1], une sorte de français simplifié dans tous les cas

[1] Lisant l'épreuve de cette phrase, je constate que j'y ai omis le verbe *parler* ; c'était sans intention de l'exclure ; l'usage d'une LIA dans la conversation n'est nullement impossible.

Digitized by Google

où l'emploi de notre français littéraire présenterait trop de difficultés, soit pour celui qui nous écrit, soit pour celui à qui nous écrivons. La plus sage attitude, ce n'est ni l'indifférence, ni l'hostilité, c'est simplement la prudence. Le fait qu'il y a aujourd'hui de 17 à 18,000 espérantistes plus ou moins pratiquants, a l'importance d'une promenade de Santos-Dumont aux environs de la tour Eiffel. Il prouve, non que le problème est résolu, mais qu'il est susceptible de l'être un jour; et la prudence consiste à ne pas s'emballer pour une solution imparfaite, afin de ne pas entraver une solution meilleure en constituant en bloc réactionnaire une foule de personnes qui, parce qu'elles se seront données la peine d'apprendre à traduire *père et mère* par *patro kaj patrino*, ne voudront plus entendre parler d'autre chose. A ce point de vue, je tiens à dire que je considère comme déplorable toute consécration officielle de l'espéranto. Il faut attendre au moins dix ans avant de penser à introduire n'importe quelle L l A dans l'enseignement public.

1. — Les trois Espérantos.

Avant de passer à la critique de la langue du Dr Zamenhof, je dois prévenir le lecteur que cette critique a été fort bien faite sur beaucoup de points par le créateur même de l'espéranto, ainsi que je vais l'expliquer en gros avant de l'expliquer en détail. Le public ne connaît guère que l'espéranto révélé par le Dr Zamenhof en 1887 [1]. Il y en a un autre. De 1887 à 1894, le Dr Zamenhof a reconnu que sa langue avait plus d'un défaut et il a préparé un projet de réformes qu'il a fait connaître au début de 1894 dans une série d'articles de l'*Esperantisto* de Nurem-

[1] Je préviens les lecteurs non-initiés qui voudraient se rendre bien compte de cette langue que son Évangile, *Fundamento de esperanto*, se présente aujourd'hui sous la forme d'un charmant petit livre édité par la maison Hachette à Paris et dont le prix est de 3 francs.

Digitized by Google

berg, articles qui ont été récemment réunis en brochure [1]. Cette publication avait pour but de permettre aux membres de la Ligue espérantiste de donner leur avis sur les modifications proposées; appelés à voter, ceux-ci ont rejeté en bloc le projet de réformes par 157 voix contre 107. La minorité se composait de 11 personnes favorables au projet dans tous ses détails, de 3 personnes demandant d'autres réformes et enfin de 93 personnes acceptant le principe d'une réforme, sauf à être appelées à voter sur chacune des modifications de détail. Le Dr Zamenhof s'est incliné devant le vote et il déclare même aujourd'hui que son projet de 1894, quoique paraissant bon en théorie, devait, après mûre réflexion et épreuve, être considéré comme détestable [2]. Je dois dire que je suis ici beaucoup moins sévère pour le Dr Zamenhof que le Dr Zamenhof lui-même. Ses articles de 1894 contenaient de très bonnes choses, et je serais injuste envers lui, si, au cours des pages qui suivent, je ne faisais, quand l'occasion s'en présente, remarquer qu'il a lui-même, ou reconnu de très bonne grâce certains défauts de sa langue, ou proposé des modifications parfois assez heureuses. Le malheur, c'est que ces bonnes choses étaient accompagnées de propositions si franchement mauvaises que l'on comprend parfaitement que le projet complet n'ait trouvé que 11 véritables partisans contre 157 adversaires absolus; ceux-ci, j'imagine, n'ont pas été tous d'avis qu'il n'y avait rien de bon dans le projet de réformes; le plus probable, c'est que, redoutant que leur pape ne fasse des sottises, ils ont préféré le condamner à croire au dogme de son infaillibilité première.

Devant citer très souvent les formes proposées par le Dr Zamenhof dans son projet de 1894, je me suis

[1] *Pri reformoj en Esperanto, artikoloj publikigitaj de Dro Zamenhof,... kopitaj kaj represitaj per zorgo de* Dro Émile Javal. Coulommiers, Paul Brodard, 1907. 40 pages.

[2] *Tre malbona* en espéranto, ainsi qu'il prie très formellement l'éditeur récent de *Pri reformoj* de le faire remarquer à la page 37 de cette brochure.

Digitized by Google

demandé comment je pouvais y arriver sans trop longues périphrases. Faisant ce qu'on fait chaque fois qu'on se trouve en présence de deux états bien distincts d'une même langue séparés par un intervalle de temps, j'ai commencé par appeler *vieil-espéranto* l'espéranto de 1887 et *néo-espéranto* l'espéranto de 1894. A ces expressions tombées naturellement de ma plume, j'ai fini par préférer celles de *vieil-espéranto* et de *moyen-espéranto*, en réservant la qualification de *néo-espéranto* à la langue proposée par le Comité de la Délégation.

2. — L'alphabet de l'espéranto.

Le premier problème à résoudre par l'industrie de la LIA, est celui de l'alphabet. Avant de voir comment ce problème a été résolu par le vieil-espéranto, je crois bon d'en indiquer les divers aspects.

Une langue artificielle, aussi bien qu'une langue naturelle, doit avoir un alphabet beaucoup plus riche que sa phonétique. Je m'expliquerai en partant du point de vue d'une langue naturelle. Nous avons à citer à chaque instant, en français, des noms de lieux ou de personnes venant de tous les points du globe. Dans bien des cas, nous pouvons nous borner à les écrire comme dans le pays d'où ils viennent, sauf à employer des guillemets ou des caractères italiques, lorsqu'ils détonneraient trop dans une page française. Ce système est toutefois inapplicable dans trois séries de cas : c'est d'abord celle où le mot nous arrive d'un pays employant un système d'écriture différent du nôtre ; nous sommes obligés, alors, de choisir dans notre alphabet des équivalents plus ou moins exacts, soit des lettres, soit des phonèmes, du mot étranger, ce que nous faisons, par exemple, dans *Tchèque* et *Djurdjura* ; c'est ensuite celle où le mot étranger nous vient d'une langue non écrite que nous essayons de transcrire avec les procédés de notre alphabet, ce que nous faisons, par exemple, dans *Ouganda* et *Bayanzi* ; c'est enfin celle

Digitized by Google

où le mot étranger est assez fréquemment employé dans notre langue pour que, même sans changement phonétique, comme dans *Londres*, nous soyons entraînés à l'écrire avec notre système d'écriture, ce qui se présente dans *Wurtzbourg* au lieu de *Würzburg*. Les petits problèmes d'écriture que nos langues résolvent ici d'une manière plus ou moins parfaite, doivent être également résolus par une langue internationale artificielle. Celle-ci doit donc posséder, pour les cas où un mot étranger ne peut être reproduit sans changement, un système graphique aussi raisonnable que possible, ce qui revient à dire que son alphabet doit pouvoir transcrire exactement, ou tout au moins d'une manière approximative, tous les phonèmes des langues du monde. Ceci ne veut nullement dire que cette langue devrait additionner toutes les difficultés de phonétique des diverses langues naturelles. Il y a, en effet, à distinguer entre les noms étrangers qui apparaissent assez rarement et les mots de la langue ordinaire ; un alphabet complet doit servir à noter les premiers; les seconds doivent être formés de phonèmes pouvant être facilement reproduits par la plupart des peuples cultivés, et il reste alors à les écrire avec certaines lettres de l'alphabet complet. Pour prendre un exemple, il s'agit d'abord de savoir comment l'on écrira la première voyelle des mots *Bruxelles* et *Würzburg,* problème alphabétique; et il s'agit ensuite de décider, problème de phonétique, si cette voyelle, écrite, soit avec la lettre *u*, soit avec la lettre *ü*, soit même autrement, peut être formée assez aisément par certains peuples pour figurer dans le vocabulaire courant de la LIA. Renvoyant pour les problèmes de phonétique à un prochain chapitre, j'expliquerai ici les deux types de solution possibles du problème alphabétique.

Il est indispensable [1] d'introduire dans l'usage scienti-

[1] Je regrette n'avoir pas le temps d'expliquer au lecteur que si même, prise isolée, chacune de nos orthographes nationales était aussi bonne que celle de

Digitized by Google

fique, et spécialement dans l'enseignement des langues [1], un unique alphabet très radical et très précis pouvant noter toutes les langues naturelles passées, présentes et futures. Un alphabet de ce genre est déjà utilisé par un grand nombre de philologues groupés en une association phonétique dont la cheville ouvrière est M. Paul Passy, directeur-adjoint à l'École des Hautes Études. Cet alphabet a quelques imperfections qui pourraient être aisément corrigées, d'une part par des améliorations de détail comme un *j* avec boucle attachée par un jambage brisé pour la première consonne de *jeu* et un *i* avec légère boucle en dessous pour la première consonne de *yole*, d'autre part, par une amélioration d'ensemble consistant à faire dessiner tous les caractères par un graveur de talent qui donnerait à l'ensemble un cachet les distinguant à la façon dont les caractères romains sont distingués des caractères italiques, ce qui est une simple question d'argent, une affaire d'environ 10,000 francs si mes calculs sont exacts. Or, je suis convaincu que si les partisans d'une langue internationale et les partisans d'un alphabet phonétique international voulaient unir momentanément leurs efforts, les premiers trouveraient bientôt dans l'alphabet des seconds un ensemble de lettres permettant de composer des pages qui seraient beaucoup moins étranges à l'œil que les impressions actuelles en espéranto.

La solution que je viens de signaler doit être rejetée

l'italien, il serait encore aussi malaisé de faire certaines opérations philologiques qu'il le serait d'additionner trois nombres dont le premier serait écrit en chiffres romains, le second en chiffres arabes et le troisième en lettres-chiffres du grec ou de l'hébreu. Le lecteur peut d'ailleurs le deviner par ces pages mêmes où, à chaque instant, je suis forcé d'employer des périphrases comme *la première consonne du français* YOLE *et de l'allemand* JAHR.

[1] Je crois utile de faire remarquer au lecteur qu'il s'agit ici d'une question très distincte de la simplification des orthographes traditionnelles; on peut être, par exemple, à la fois partisan de la conservation de toutes leurs bizarreries et en même temps partisan d'une notation phonétique internationale pour indiquer de la même façon dans tous les dictionnaires la prononciation exacte de tous les mots de toutes les langues du monde.

Digitized by Google

pour deux motifs. Elle est d'abord impraticable [1]. Elle exige, en effet, que toutes les imprimeries du monde se procurent un second matériel très coûteux, toutes les nouvelles lettres dans tous les types de caractère (romain, italique, grasse, etc.) et avec toutes les dimensions nécessaires à la beauté et à la clarté des impressions. Or, il coulera encore beaucoup d'eau sous les ponts avant que l'humanité reconnaisse que l'unité de notation phonétique est aussi désirable que l'unité de notation arithmétique, c'est-à-dire qu'il serait plus logique d'utiliser un seul alphabet d'une cinquantaine de lettres pour rendre les phonèmes principaux de toutes les langues passées, présentes, futures, naturelles ou artificielles. L'inévitable lenteur de cette évolution de l'écriture est incompatible avec le désir fort naturel qu'ont les partisans d'une LIA de voir réussir une langue de ce genre dans un avenir peu éloigné. A ce point de vue, il n'est pas raisonnable de songer à écrire une langue artificielle avec des lettres autres que celles qui sont actuellement dans toutes nos imprimeries. Il y a, d'ailleurs, une seconde raison d'adopter ce système. Le principe même de formation des LIA consiste à prendre tout ce qui, dans nos langues naturelles, est déjà international ou aisément internationalisable; ce principe d'internationalité doit être appliqué aux lettres aussi bien qu'aux phonèmes, aux racines, aux désinences et à la syntaxe. Il faut donc accepter toutes les lettres dont la valeur n'est pas contestée, et reconnaître à certaines lettres et même à des doubles lettres la valeur qu'elles ont dans la plupart des langues ou dans une langue très importante. Nous sommes donc, pour ces deux motifs, acculés à nous en tirer avec l'alphabet latin. Le problème soulève plus d'une difficulté; on ne peut toutefois pas les considérer

[1] Je crois bon d'observer que l'objection dont je vais parler est sans grande portée au point de vue de l'usage scientifique d'un alphabet international; il suffit, dans ce cas, que l'ensemble des nouveaux caractères existe dans les ateliers imprimant des dictionnaires, grammaires et manuels, avec notations exactes de la valeur phonétique des mots.

Digitized by Google

comme insolubles. Voici quelques exemples de solutions. Pour la première consonne d'un équivalent international du mot français *charger,* il faut choisir entre le *sch* de l'allemand, le *ch* du français et le *sh* de l'anglais. Le *sch* allemand doit être repoussé parce qu'il est trop compliqué; le *ch* du français ne peut être admis, parce que le diagramme a d'autres valeurs dans les autres langues (exemples : allemand *Kirche,* anglais *church,* italien *chiesa*); reste le *sh* de l'anglais qui ne prête à aucune confusion et qui est aisément internationalisable à cause des nombreux mots anglais ou écrits à l'anglaise dont la prononciation n'est pas douteuse, comme *Shakespeare* et *Shang-haï,* sans compter d'ailleurs, au point de vue des Français, qu'ils écrivent plus souvent *shako* que *schako* ou *chako.* Pour la première consonne d'un équivalent international du mot écrit *Tchèque* en français, il y a à choisir entre le *c* de l'italien, le *ch* de l'anglais, le *tch* du français et le *tsch* de l'allemand. Le *tsch* de l'allemand est abominable; le *c* italien est inacceptable, parce que les Italiens eux mêmes et la plupart des autres peuples donnent à cette lettre d'autres valeurs; le *ch* de l'anglais n'est pas recevable pour la même raison (fr. *chat,* all. *ich,* it. *chiesa*); il ne reste que la notation *tch* qu'il serait permis toutefois de corriger en *tsh,* puisque nous avons ici un groupe formé de *t* et de la consonne initiale de *shako.* On me dira peut-être que le groupe *tch* ou *tsh* est peu esthétique; je l'avoue bien volontiers; mais cela ne me gêne pas pour le motif suivant : j'estime qu'une LIA ne peut contenir de phonèmes ou groupe de phonèmes n'existant pas en français; je trouve absurde d'y introduire des *tche* et des *dje* ; cela étant, le vilain groupe *tch* ne se trouverait que dans la transcription de noms propres étrangers, c'est-à-dire dans les cas où il n'est pas plus simple de les citer comme ils sont écrits dans le pays d'où ils viennent, en les distinguant par des guillemets ou des italiques. Au cas où les fabricants de LIA ne se rallieraient pas ici à mon avis, je leur conseillerais tout au moins de choisir le groupe *tch* de préférence

Digitized by Google

à un groupe *tsh,* malgré la logique de celui-ci, parce que le groupe *tch* changerait moins la figure de très nombreux mots.

Je passe maintenant à la critique de l'alphabet du Dr Zamenhof.

Il est d'abord insuffisant en ce qui concerne la transcription des phonèmes étrangers pouvant se trouver dans des noms propres; il ne se prononce, par exemple, sur la notation de la première voyelle de *Bruxelles* et de *Würzburg*.

Il admet ensuite six lettres qui n'existent pas dans nos imprimeries. Il ne faut pas s'en plaindre. La complication a empêché dans le passé un trop grand développement du vieil-espéranto; elle l'empêchera dans l'avenir de lutter avec succès contre les langues internationales mieux faites à ce point de vue, comme par exemple le néo-espéranto. Les inconvénients du système du Dr Zamenhof sont, en effet, très considérables. C'est d'abord l'impossibilité d'imprimer l'espéranto dans la plupart des imprimeries, parce que celles-ci attendent le succès de la langue avant de faire la dépense de l'acquisition de son alphabet. C'est ensuite le détestable système de distinction qu'a adopté le Dr Zamenhof. Si l'on veut enrichir notre alphabet de caractères nouveaux, ces caractères doivent être aussi aisés à lire et à écrire que les anciens. Le créateur de l'espéranto n'y a pas songé; il a simplement imité les alphabets des langues slaves et distingué les lettres nouvelles des anciennes au moyen de l'accent circonflexe, de façon qu'un texte espéranto présente assez bien l'aspect qu'aurait un texte italien dicté à un Tchèque ignorant l'italien et cherchant à reproduire les sons en partant de son alphabet national. Ce système de distinction est mauvais à tous points de vue. Le typographe peut oublier l'accent; le correcteur peut ne pas remarquer cet oubli; la lettre peut perdre son accent pendant le tirage; le texte imprimé est laid et fatigant à lire au même titre que tout texte slave; enfin, au point de vue de l'écriture, rien n'est plus désagréable

Digitized by Google

que de devoir s'arrêter à chaque instant pour mettre des signes diacritiques sur les lettres, comme c'est malheureusement trop souvent le cas en français.

Il convient d'ajouter ici que dès l'élaboration de sa langue, le Dr Zamenhof a eu conscience de certains inconvénients de son système de caractères nouveaux; il permet de remplacer cinq lettres accentuées par les digrammes *ch*, *gh*, *hh*, *jh* et *sh*, ce qui revient à admettre le principe de la simple utilisation de notre alphabet latin. Cette solution a deux défauts : d'abord, elle coexiste avec une autre et, par conséquent, complique tout; en second lieu elle est en elle-même très imparfaite; des cinq digrammes, un seul, le *sh*, peut être approuvé; tous les autres sont à rejeter; le *ch* avec la valeur du *tch* du *Tchèque* ne convient ni aux Allemands, ni aux Français, ni aux Italiens; le *gh* reçoit la valeur du groupe *dj* dans *adjudant*, alors que rien dans le groupe ne nous suggère cette valeur, et que, bien plus, certaines langues lui en donnent une autre; le groupe *hh* reçoit la valeur du *ch* allemand, ce dont on peut d'autant mieux se dispenser que le phonème lui-même doit être écarté des mots ordinaires d'une bonne langue internationale; enfin, le *jh* reçoit la valeur du *j* français, ce qui déforme complètement l'aspect graphique d'un grand nombre de mots possédant en français la consonne de *je* et que l'espéranto décalque avec raison.

Un dernier défaut de l'alphabet du Dr Zamenhof consiste dans les valeurs qu'il a données à deux lettres de l'alphabet latin.

L'espéranto représente par le *c* les deux consonnes initiales du français *tsar :* son adverbe *certe* « certainement » se prononce *tsérté*. La valeur accordée ici à la lettre *c* est reprise aux alphabets slaves. Devait-elle être internationalisée? Le Dr Zamenhof l'a fait, afin de pouvoir conserver l'aspect graphique de nombreux mots qu'il emprunte aux langues romanes. Le motif ne vaut rien. Prenons comme exemple le mot que j'ai cité. Un Français peut ne pas

Digitized by Google

désirer qu'une réforme phonétique de son orthographe vienne changer *certes* en *sèrt*, parce qu'il est habitué à accorder la valeur de *s* à un *c* suivi de *e* ou *i* et qu'il ne voit pas l'utilité d'un changement; mais est-ce une raison pour qu'une L I A puisse lui demander de prononcer *tsérté* un mot écrit *certe* ? Bien loin de là! Le Dr Zamenhof le gêne deux fois, d'abord en le forçant à donner au *c* une valeur nouvelle, ensuite en estropiant un mot qui semble avoir été emprunté à sa langue pour lui faire plaisir; l'orthographe phonétique *serte* lui serait bien moins désagréable; peut-être même l'admirerait-il, à la façon dont il admire le radicalisme de l'orthographe italienne, tout en hésitant à se rallier à un radicalisme analogue pour l'orthographe de sa propre langue! Si on discute la question au point de vue des Anglais, on aboutit à des conclusions identiques. En ce qui concerne les Italiens, il en est à peu près de même; ils prononcent *tchèrto* ce qu'ils écrivent *certo* et la graphie *certe*, avec prononciation *tsérté*, blesse à la fois leur œil et leur oreille.

Quelques lecteurs, et spécialement des lecteurs espérantistes, penseront peut-être à me dire ici : La critique est facile et l'art est difficile. Qu'auriez-vous fait? Je n'hésite pas à répondre à cette question. La lettre *c* est la plus mauvaise des lettres de notre alphabet; sa valeur change d'un pays à l'autre et même parfois dans le même pays suivant la lettre qui suit; elle représente, tantôt la consonne initiale de *cas*, tantôt celle de *certes*, tantôt les consonnes initiales de *Tchèque*, tantôt celles de *tsar*. La lettre *c* n'ayant pas de valeur internationale, il ne faut pas la recevoir dans l'alphabet d'une langue internationale, ce qui est fort aisé, parce que ses différentes valeurs peuvent être aisément rendues par des signes ne présentant aucune ambiguïté. Quant au groupe formé par la consonne *t* et la consonne *s*, la solution est également fort simple. Ce groupe se rencontrant dans de nombreux noms de lieux et de personnes, surtout entre Aix-la-Chapelle et Yokohama, une langue artificielle doit pouvoir le rendre aussi

Digitized by Google

bien qu'une langue naturelle; or, il n'y a qu'un bon moyen de le noter, c'est le groupe *ts*; il y a deux phonèmes, il faut deux signes. Reste à voir si ce groupe *ts*, — à écrire, cela va de soi, avec *t* suivi de *s* —, doit figurer dans des mots appartenant au fond de la L I A. La question doit être discutée pour chaque mot en particulier. Pour prendre comme exemple le mot international à choisir pour rendre le mot français *certainement* et le mot anglais *certainly,* il ne me paraît pas douteux, du moment qu'on admet avec l'espéranto et le neutral la formation des adverbes au moyen de *e,* que la forme *serte,* admise par le neutral, est la seule légitime. Écrire *certe* et prononcer *tsérté,* comme le propose le Dr Zamenhof, c'est créer un monstre par l'accouplement d'un vice de l'alphabet français et d'un vice de l'alphabet polonais, et c'est à se demander si ce monstre ne remonterait pas au temps où, préparant, grâce à des dictionnaires de poche, la L I A qu'il utilisa avec ses condisciples du gymnase de Varsovie, le créateur de l'espéranto ne connaissait encore le français que par les yeux et en prononçait les *c* comme ceux de sa langue maternelle.

Le Dr Zamenhof note par *j* la consonne initiale de l'allemand *jahr*, du français *yole* et de l'anglais *you*; cette notation est fort désagréable pour les Français qui se servent du *j* pour noter la consonne initiale de *je,* et pour les Anglais qui lui donnent la valeur de *dj* dans *adjudant.* Pour prendre un exemple, tout en écrivant *jasmeno* « jasmin » à peu près comme dans leurs langues, ils doivent prononcer *yasméno.* La notation par *y*, suivant l'usage anglais et français, — notation admise par le neutral —, est préférable, parce qu'elle ne gêne guère les peuples qui se servent du *j*, ni même ceux qui utilisent *y* pour noter la voyelle qui se trouve en français dans *lune*, puisque cette voyelle ne peut être représentée dans une langue artificielle.

Je dois dire que le Dr Zamenhof a été un des premiers à reconnaître les multiples défauts de son alphabet et

Digitized by Google

spécialement de son système de lettres accentuées. Il s'est très sévèrement jugé lui-même dans l'exposé des motifs de son projet de réformes en 1894 [1]. Il n'a pas su toutefois y trouver de bons remèdes. Ceux qu'il a proposé dans son moyen-espéranto étaient pires que le mal et n'ont pas peu contribué à l'insuccès de cette tentative; on pourra en juger par le moyen employé pour faire disparaître le *s* accentué.

Le *c* du projet de 1894 a perdu la valeur *ts* qui est passée au *z* par imitation de l'orthographe allemande, mais en échange, ce même *c* a acquis une valeur qu'il n'a, je pense, dans aucune langue, celle du *ch* français. Cela ne veut pas dire toutefois que le mot *certe* (prononcez *tsérté*) s'y écrive *zerte;* l'auteur préfère le graphisme au phonétisme; il continue à écrire *certe,* mais il prescrit de prononcer *chérté;* le respect de la graphie aboutit à internationaliser une prononciation d'Auvergnat.

(*A suivre.*) EUG. MONSEUR.

[1] *Piri Reformoy*, 2-3.

Digitized by Google

PETITE CHRONIQUE

Les théâtres.

Eh bien, oui, il y a eu *Le Chemineau* à la MONNAIE, et c'est quelque chose, c'est beaucoup qu'un grand succès d'art par le temps de carême, qui ne court pas du tout, au contraire qui s'allonge démesurément. De carême aussi sont les sourires directoriaux, puisque, malgré des efforts certains et très méritoires, nul n'a décroché, durant le mois écoulé, la timbale où tintent les écus. Succès d'estime — tels *La Rivale*, *Ames ennemies*, *Suzeraine*, *Monsieur Joujou*, *Frédéric Lemaître*, peut-être *Le Friquet*, *Vieil Heidelberg* et les petites farces de l'Olympia —, mais nulle part grand et gros succès.

Le Chemineau doit quelque chose à M. Richepin, beaucoup à M. Leroux, le plus peut-être à ses interprètes, à l'orchestre et à son admirable mise en scène, bref, à tous les soins dont l'œuvre a été entourée au Théâtre Royal de la Monnaie.

L'auteur d'*Évangeline*, jouée il y a dix ans à Bruxelles, d'*Astarté*, de *Fiammetta*, d'autres œuvres au réalisme très accentué, est incontestablement un des musiciens de théâtre les plus remarquables de l'heure présente. Musicien de théâtre, il l'est à un degré que même le grand Saint-Saens n'a jamais atteint. Comme Massenet, mais par de tout autres voies, il a essayé de renouveler les formules du drame lyrique, et, sans montrer l'intransigeante maîtrise de M. Charpentier, il est peut-être allé plus loin que lui dans le sens novateur. Il a très exactement adapté la phrase mélodique aux paroles, supprimant « le morceau » ou plutôt le réduisant à n'être plus que la phrase qui court, agile, souple, harmonieuse, au gré du sentiment à exprimer, de l'action à peindre aux yeux. Rappelez-vous de *L'Attaque du Moulin*, cette admirable échappée si chantante : *la forêt...*, où Bruneau avait dramatisé l'amour des bois, de la liberté, de la course à travers les futaies, loin des entraves humaines; ce qui n'était de lui qu'échappée, en effet, devient ici la méthode cardinale de l'œuvre. Et ajoutez à cela les rythmes populaires, admirablement appropriés aux situations (ce qui n'a jamais été le cas, hélas, chez Jan Blockx, où ils deviennent des ariettes, des cantilènes suivant l'ancienne coupe), notamment dans la scène des buveurs et dans la sorte de mélopée émouvante et plaintive qui est le refrain du chemineau, son *leit-motiv* si l'on veut. Et ce *leit-motiv* n'est pas isolé; il en est d'autres, qui expriment également le mouvement des pas-

Digitized by Google

sions plus encore que la personnalité même des personnages ; ceux-ci sont musicalement caractérisés par les manières diverses dont ils comprennent la vie, dont ils agissent.

L'interprétation a été excellente, et M. Bourbon a fait du chemineau une création très belle et très puissante. Mme Croiza a su se métamorphoser de la plus déroutante façon ; la belle fille aux seins fermes, à l'œil chaud et à la carnation brune, qui cherche le regard et la caresse du chemineau au 1er acte, est-elle bien la reine de la Nuit ou la douloureuse amante de Werther ? M. Decléry n'a non plus laissé à désirer. Quant aux décors, ils étaient frais, lumineux et d'une originalité qui donnait l'illusion de la vie.

* * *

Les théâtres de comédie n'ont pas chômé, et le directeur du Parc nous a prouvé, en donnant *Les Ames ennemies*, *Les deux madame Delauze* et *La Course du flambeau*, qu'il était décidé à maintenir sa vieille réputation littéraire, dût-il sacrifier quelques grosses recettes au désir d'initier le public à des formules nouvelles et diverses du grand art. Rien, en effet, de plus dissemblable que ces trois œuvres, mais rien de mieux fait pour nous rassurer sur la vigueur et la fécondité jamais lasse de la création dramatique à Paris. Tirer argument, comme on l'a fait, du très sympathique succès de clocher de *Kaatje* contre les importations parisiennes, c'est simple absurdité. Le nombre de représentations d'une œuvre peut être l'effet d'un engoûment, et en tirer argument, c'est mettre MM. Bisson et Feydeau (pour ne pas descendre quelques degrés) au-dessus de M. de Curel. Ah ! le nationalisme, quelle fâcheuse marotte et quelle source d'égarement critique !

Les Ames ennemies posent le redoutable problème de l'éducation religieuse dans la famille ; celui du divorce est au fond des *Deux madame Delauze ;* enfin, le chef-d'œuvre d'Hervieu est la mise au théâtre d'une cruelle vérité humaine, si cruelle qu'elle nous arrache les larmes, qu'elle nous indigne aussi, tout en nous forçant à reconnaître que les lois de la nature sont des lois biens faites et, comme dit le grand philosophe, que ce qui est doit être, inéluctablement. Comme de Curel, l'auteur de *La Course du flambeau*, s'est placé bien au-dessus des contingences, par quoi un Dumas fils amusait ou violentait son public ; c'est tout au sommet de la philosophie scientifique qu'il nous convie à ascendre derrière lui ; la simplicité tragique des moyens et la non moins tragique rapidité de l'action, qui supprime les développements parasites et jusqu'aux transitions, la tranquille audace avec laquelle se personnifient en des héros sommairement sculptés des sentiments tout abstraits et peu traduits en gestes, tout cela fait de *La Course du flambeau*, le chef-d'œuvre de Hervieu, l'œuvre qui — toute distance gardée — nous permet à côté de lui de nommer Racine sans éveiller le sourire à son propos.

Mmes Angèle Renard et Taldor m'ont plu dans une interprétation qui a eu, avouons-le, ses défaillances, et où Mme Archainbaud était mal à l'aise,

Digitized by Google

elle qui est pure comédienne et ne chausse qu'avec un visible effort le cothurne. Plus bourgeoise dans la douleur, plus monocorde suivant les intentions de l'auteur, elle a, en revanche, été une première Madame Delauze, très noble et très prenante, tandis que dans la pièce — terriblement tendancieuse et faiblement dialoguée de Mme Mourey — M. Chautard subissait le désavantage d'un rôle mal écrit, et surtout mal écrit pour son tempérament, tout de décision, de netteté et de sobriété.

Et il resterait à dire quelques mots des *Ames ennemies*. Mais c'est presque en style d'oraison funèbre qu'il faudrait en parler. Injustice du public, incompréhension peut-être? Je ne sais, car la pièce valait plus et mieux que cet accueil en fraîcheur. Si M. Chautard y fut encore desservi par l'incarnation d'un personnage falot et même puéril, Mmes Thomsen et Gladys-Maxhance y eurent des rôles admirablement faits à leur taille, et M. Carpentier s'y surpassa.

*
* *

Des très intéressantes tentatives que nous devons à l'Alcazar, il serait malaisé de rendre après coup un compte détaillé. Ceux qui ont applaudi Sada Yacco et Mayol — ces extrêmes se touchent — ont des impressions propres, et les miennes ne les toucheront guère. Pourtant je veux les communiquer, et tout de suite je m'insurgerai contre les excès d'un enthousiasme épileptique et les excès peut-être pires d'un scepticisme incompréhensif. Dire de la célèbre actrice japonaise que son art et celui de ses compagnons pourrait bien être de la fumisterie, c'est qualifier son propre jugement avec une sûreté de main toute stratégique. Certes, on ne peut être universel, et le théâtre japonais est, comme la physiologie, le métier de tailleur et les danses nouvelles qui nous viennent de Londres, chose à quoi il serait prudent de s'initier avant d'émettre un avis.

Il est vrai qu'il ne manque pourtant point d'études sur ce théâtre et sur la simplicité apparente de ses moyens. Simplicité très trompeuse, car elle porte sur une foule d'accessoires dont est encombrée notre scène, comme celle du temps de Louis XIV l'était de la bruyante présence des marquis. Ce qu'on est en droit de demander aux artistes japonais, c'est le jeu vivant, personnel, originalisé par un indigénat qui se dénote sans effort, comme la vue d'un beau chrysanthème ou d'un kakémono parle à d'autres sens que celle de notre haut-de-forme bien luisant ou de la giroflée de nos fenêtres. Et qu'on aime ou non l'art de Sada Yacco, il est incontestable qu'elle nous apporte à travers les océans les tons justes et les gestes calculés d'une méthode dramatique différente de la nôtre. Mais cela ne veut pas dire que la nature y ait plus large part que de certaines conventions.

Après avoir beaucoup tâtonné, les directeurs de l'Alcazar tiennent-ils un succès? Ils ont orienté tantôt leurs préférences vers la comédie empommadée et vertueuse (*Suzeraine*) tantôt vers la comédie-drame, ou comme on disait au XVIIIe siècle, vers la comédie larmoyante (*Frédérick Lemaître*,

Digitized by Google

le Friquet); enfin, avec *M. Joujou*, ils nous ont montré en quoi M. Capus est inimitable et en quoi il n'est pas à imiter. Ce n'est ni chair, ni poisson, et l'interprétation n'était pas faite pour sexualiser cette œuvre d'étiquette incertaine. En somme, c'est la pièce dont M. Séverin Mars jouait le principal rôle qui m'a le plus intéressé. Encore est-ce peut-être parce que cet artiste, avec un excès de volubilité et de fébrile gesticulation sans doute, tirait à lui toute la couverture. Mais on en pourrait dire presque autant de Mlle Polaire dans *le Friquet* et de Mme Rose Syma dans *Suzeraine*. Encore dans ces deux pièces, restait-il d'assez appétissants reliefs, que se partageaient respectivement M. Paulet et M. Laurel.

Et finissons par *Vieil Heidelberg* qui est bien ce qu'il y a de plus ingénu et de plus *gemütlich* comme théâtre. Je m'en serais cyniquement détourné si le talent de M. Brûlé et les admirables décors ne m'avaient consolé de ce *simplicissisme* tout tudesque. Ce théâtre-là est peut-être fait pour les pensionnats de Godesberg, mais mes nerfs olfactifs de vieux blasé réclament énergiquement d'autres fumets. J. de W.

* * *

Les livres.

Nous avons mentionné récemment quelques manifestations de l'intérêt qu'a soulevé dans le public lettré l'enquête sur *la Crise de la Religion* poursuivie dans le *Mercure de France* et condensée par le comte Goblet d'Alviella, dans notre livraison du 15 septembre dernier. M. Fréderic Charpin, qui avait organisé cette enquête dans le *Mercure*, vient d'en réunir les matériaux dans un volume de 354 pages, sous le titre de : *La question religieuse, enquête internationale* (Paris, Société du *Mercure de France*, 1908). Il n'y reproduit pas seulement les réponses déjà publiées, mais y ajoute celles qui ont été envoyées, après la clôture de l'enquête, par quelques personnages connus, ainsi que les appréciations données par différents journaux et revues, y compris, pour une large part, la *Revue de Belgique*.

Dans l'introduction, M. Charpin, sans tenter la synthèse des dépositions, se contente de se rallier, lui-même, à cette conclusion de Pasteur : « Tant que le mystère pèsera sur la pensée humaine, des temples seront élevés au culte de l'infini. Qu'il s'appelle Brahma, Allah, Jupiter ou Jésus, sur les dalles des Temples nous verrons des hommes prosternés et agenouillés ».

* * *

PETITES NOTES DE PHILOSOPHIE.

M. JOSÉ HENNEBICQ, *L'Art et l'Idéal*. — Sansot et Cie, éditeurs. — M. José Hennebicq est homme de talent. Mais l'esthétique n'est pas son fait S'il sait parler de l'Art avec lyrisme, avec un lyrisme qui frise parfois la grandiloquence, les notions philosophiques qu'il en possède sont fort imprécises. Lui-même l'avoue, puisque, dès le début de son étude, il affirme l'inutilité d'une définition de la Beauté. Celle-ci n'est qu'une

Digitized by Google

« abstraction », à l'entendre, une pure « abstraction » ! Ce serait là, ce semble, une raison majeure pour s'en expliquer tout à fait ! Comment, d'ailleurs, créer des hiérarchies de talents et énoncer des principes généraux, si le mécanisme du jugement esthétique, qui seul peut les justifier, reste ignoré totalement ? Il y a là une absence totale de méthode, qui enlève au livre toute vertu démonstrative. Et ce n'est pas seulement la définition de la Beauté que M. Hennebicq évite, c'est encore celle de l'Idéal. Quelle thèse le livre défend-il ? Est-ce la théorie platonicienne d'un Beau impersonnel, entitétique, objectif, absolu ? Ou simplement cette doctrine du *choix* que condamnait Ruskin ? Ou bien s'efforce-t-il de démontrer la précellence d'un art *idéologique* sur un art anecdotique, impressionniste ou sensuel ? On ne sait. Peu soucieux de délimiter exactement le sens des termes philosophiques qu'il emploie, M. Hennebicq a été victime de leur généralité ou de leur pluralité d'acception. D'un bout à l'autre de son étude, la confusion règne, et l'œuvre serait de faible mérite, vraiment, si elle ne rachetait, en partie, de tels défauts par la beauté de la langue, l'ardeur des convictions et l'enthousiasme.

* * *

M. Jacques Langlois, *Une fugue à travers l'Éternité*. — Aimez-vous le calembour ? M. Jacques Langlois l'aime, lui. Il en a mis partout, prodigalement. Ce fut son unique souci, et l'on chercherait en vain autre chose dans son livre, un sentiment, une idée, un mot d'esprit. Non, des calembours ! rien que des calembours. Vous entendez bien : deux cents pages de calembours ! — Et dire qu'on veut abolir la peine de mort !

* * *

M. O. Merten, *L'Etat présent de la Philosophie*. — Namur, Wesmael-Charlier. — L'érudit professeur de l'Université de Liége a réuni, sous ce titre qui en indique l'intime relation, trois études d'un incontestable intérêt. La première, consacrée à l'*Esprit critique*, conte les illusions des dogmatismes d'autrefois, précise l'influence de la pensée Kantienne, montre les excès de l'idéalisme hégélien, et pose le problème que la philosophie d'aujourd'hui est appelée à résoudre : mettre fin au conflit des doctrines panthéistes et positivistes en rétablissant, « entre la doctrine qui divinise la raison et celle qui la déclare entièrement impuissante, la vraie notion de la raison, qui fait la conquête indéfiniment progressive des choses finies en s'inspirant de l'idéal, dont nous portons en nous la marque indéfectible. » La seconde étude, consacrée aux *Destinées de la psychologie*, indique la méthode qu'adopte cette philosophie de conciliation : la méthode *introspective*. La psychologie-physiologique doit reprendre le rang secondaire que lui assigne la logique et admettre l'autorité du sens intime, qu'elle avait si souvent méconnue dans son zèle mécaniste. Ici, on eût aimé rencontrer, sinon une analyse, du moins un compte rendu des doctrines de

Digitized by Google

M. Bergson, et l'on se demande vainement pour quelle raison M. Merten l'a omis. Enfin, la troisième partie de son livre prend pour sujet : *la conception moderne de l'État*. Elle expose à grands traits « les aspects successifs par lesquels a passé la conception philosophique de l'État, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. » Peut-être pourrait-on reprocher aux conclusions de celle-ci un optimisme de quelque naïveté. Les faits mêmes donnent plutôt raison à la défiance d'un Hobbes qu'au progressisme des idéalistes sociaux, et il est à craindre qu'ils ne la lui donnent fort longtemps encore.

« *L'État présent de la philosophie* » est un livre écrit non seulement avec érudition, mais aussi avec méthode et clarté. C'est là une qualité dont ne se soucient pas toujours, hélas! nos professeurs de philosophie, et il importe de la louer comme il convient. L. W.

* * *

ALFRED DE MUSSET, *Œuvres complètes*. — Les tomes III, IV, V et VI ont paru chez Garnier frères, à Paris. Ils sont aussi agréablement édités que les deux premiers tomes. Les III[e] et IV[e] tomes sont consacrés au Théâtre, qu'on relira avec grand plaisir; le V[e] aux Nouvelles, dont la plus délicieuse restera *Frédéric et Bernerette;* le VI[e] renferme les Contes, parmi lesquels *Le Secret de Javotte* et l'adorable *Mimi Pinson*, sans parler des célèbres lettres de *Dupuis et Cotonet*. Des notes sommaires et précises ajoutent à la valeur de l'édition nouvelle.

* * *

Il est tard pour signaler le livre de M. Philippe de Félice, *L'autre monde* (Paris, Champion, in-8°, qui est une captivante étude sur le purgatoire de saint Patrice et les légendes auxquelles il a donné lieu. L'auteur de ce travail érudit a fait le voyage d'Irlande avec un de nos compatriotes, M. Meyhoffer, et il a vu les lieux désolés où la légende place l'ouverture de l'enfer, et qui sont restés un but de pèlerinage très vénéré. Cette légende, M. de Félice en fait l'histoire très circonstanciée, après quoi il étudie les diverses conceptions de l'autre monde qui eurent cours chez les peuples anciens; ainsi qu'il le dit lui-même « du christianisme populaire, je passais, presque sans m'en douter, dans les mondes celtique et gréco-latin ». Mais il insiste avec raison sur les visions et superstitions irlandaises, qui le ramènent au cœur de son sujet.

* * *

Parmi les publications de l'université féminine qu'est *Bryn Mawr College*, à Philadelphie, citons une réimpression très intéressante du *Discours* de la vie de Pierre de Ronsard par Claude Binet due à M[me] Hélène M Evers et *La vie d'Edmond le rei* de Denis Pirsamus, éditée par M[me] Florence Leftwich-Ravenel. Les publications de cet établissement d'enseignement supérieur sont de deux sortes; les unes sont des réimpres-

Digitized by Google

sions, les autres des monographies originales. Toutes témoignent, en général, d'un labeur assidu et méritant.

* * *

Nous nous excusons d'annoncer seulement le bel ouvrage de M. F. Brunot, professeur à l'université de Paris, sur l'*Histoire de la langue française* (Paris, Colin).

Lorsque M. Brunot donna, en appendice aux diverses parties de l'*Histoire de la littérature française* sous la direction de M. Petit de Julleville, une série d'exposés chronologiques, où il condensa tout notre savoir actuel sur l'état de la langue française à chacune des périodes de son histoire, on fut frappé de la richesse et de la sûreté de son information et des qualités synthétiques de son travail. Mais depuis lors, il a été conduit à reprendre celui-ci, à le refaire en partie, à le compléter et à le développer De là deux magnifiques volumes (Colin, éditeur à Paris) dont le premier est consacré aux origines et aux siècles du moyen âge, le second au XVI^e^ siècle; l'importance de ces deux volumes est capitale, non pas seulement pour les philologues et les grammairiens, mais aussi pour les historiens de la littérature. Comme l'a dit un critique dont l'autorité est universellement reconnue, M. Van Hamel, cette œuvre, fruit d'un long et patient labeur, se place hors de pair par l'ampleur de la composition, la richesse de la documentation, la clarté du style.

Le deuxième volume contient huit planches hors texte donnant des spécimens de quelques systèmes de graphie proposés au XVI^e^ siècle par de hardis novateurs. C'est à ce moment que se pose pour la première fois en France la question de l'orthographe, encore et plus que jamais à l'ordre du jour; et il est curieux de constater que cette question jouissait déjà, il y a plus de trois cents ans, du privilège de déchaîner des passions ardentes et combatives. Le magistral exposé de M. Brunot met en pleine lumière les données historiques du problème, et c'est à son livre qu'il faut se reporter pour en prendre une idée exacte et complète.

* * *

Nous signalions, le mois passé, deux volumes consacrés à Montaigne. Il semble que les publications dont il est l'objet se multiplient sans cesse et que l'attention soit de plus en plus tournée vers l'auteur des *Essais*, dont la sagesse s'avère et s'actualise toujours davantage. Voici une jolie plaquette de M. Théodore Goutchkoff, *Les vues esthétiques de Montaigne* (Paris, Sansot, 1907), qui renferme d'agréables variations sur un thème bien connu. L'auteur paraît familiarisé de longtemps avec les *Essais*; il n'est pas toujours d'accord avec le beau livre de E. Ruel, qui a été inspiré par des préoccupations analogues; sa terminologie n'est pas sans causer de-ci de-là quelque surprise.

J'aurais dû me souvenir précédemment d'une brochure de M. Gabriel Compayré, où Montaigne est rangé parmi les « grands éducateurs » (Paris,

Digitized by Google

Delaplane); il le fut, d'ailleurs, et l'auteur n'a pas de peine à le montrer, de même que M. Faguet, dans *La Revue latine* (25 mars 1907), avait, il y a tout juste un an, infirmé quelques-unes des conclusions de M. Strowski.

Enfin je mentionnerai la nouvelle édition du *Journal de voyage* de Montaigne. Elle est l'œuvre de M. Louis Lautrey (Paris, Hachette in-12), c'est-à-dire d'un poète, qui ne manque ni d'érudition, ni de soins techniques. On est heureux de la posséder, car l'édition d'Ancona est surtout précieuse par ses notes sur l'Italie, dont l'essentiel nous est conservé ici; mais à plus d'un endroit, fondée qu'elle était sur les éditions anciennes, elle nous laissait dans l'embarras pour l'intelligence complète du texte. Le texte de M. Lautrey atteste un grand progrès sur celui de ses devanciers; une intéressante introduction et une table des noms ajoutent encore à son prix. W.

* * *

Sous ce titre un peu énigmatique, *La philosophie de l'impérialisme* (Paris, Plon, in-8°), M. Ernest Seillière a entrepris une curieuse enquête sur les tendances individualistes de la société actuelle dans sa constitution et son développement; il y note un effort de consciente solidarité pour adapter de plus en plus l'individu à sa conservation, « un *finalisme* conscient et calculé »; dans le t. IV qui vient de paraître, l'ingénieux écrivain poursuit son étude par l'analyse très détaillée d'un grand mouvement ou, plus exactement, d'une maladie dont nous ne mourons pas tous, mais dont nous sommes tous plus ou moins frappés. Dans l'anémie des centres cérébraux supérieurs, par suite de l'usure héréditaire, M. Seillière aperçoit la racine du mal romantique dont il note les trois symptômes caractéristiques : un égotisme pathologique que (sous le nom emprunté de Stendhal et des psychologues anglais) il oppose à l'égoïsme sain et justifié de l'individu, puis un mysticisme esthétique ou social qui fait taire les conseils de l'expérience et de la raison; enfin un luxe verbal affectant des allures stoïciennes par l'emploi exclusif des mots *vertu*, *raison*, etc. Sa conception du romantisme, comme une maladie de l'époque, qui depuis Rousseau jusqu'à nos jours se développe de façon continue, mérite l'attention. Il discerne et caractérise à grands traits cinq générations de romantiques dans tous les pays civilisés de l'Europe. Puis deux figures typiques, Fourier et Stendhal, sont analysées de plus près, afin d'illustrer ce que l'auteur appelle le romantisme des pauvres et le romantisme des riches : Fourier, le véritable père du collectivisme et de l'anarchisme contemporains; Stendhal, l'un des promoteurs du dilettantisme, du culte de l'art et de la culture exagérée du moi.

Avouons, toutefois, n'avoir pas lu ici (IV, p. XLI), sans quelque perplexité, une apologie conditionnelle de l'esprit révolutionnaire. S'il n'est, en effet, que le persévérant effort de l'individualisme social, il n'est pas qualifié avec bonheur; s'il est autre chose, il doit être considéré par l'écrivain comme

Digitized by Google

destructif et inorganique. Partir de l'impérialisme de race pour conclure à l'impérialisme individuel et à sa légitimité, comme le fait M. Seillière, ce n'est non plus rien résoudre; on n'a que trop disserté sur les périls de cette assimilation nietzschéenne (voyez II, XIV) de l'individu à l'espèce, si l'on peut admettre l'application au « clan » des barbares des méthodes instinctives des collectivités animales. Mais ce ne sont pas des raisons suffisantes pour faire bon marché des théories du distingué publiciste. Sa critique a de l'envergure, de l'ingéniosité et toutes les curiosités érudites. Son curieux essai, écrit dans une langue très claire et très personnelle, vaut d'être rapproché de la thèse de M. P. Lasserre, annoncée ici même (c'est ce qui est fait dans l'article de M. Wilmotte); en tout cas on peut dire qu'il s'en distingue avantageusement par la modération des points de vue, la force de l'argumentation, la correction du style, et les tendances plus progressives des conclusions.

* * *

Jules Lemaitre. *En marge de vieux livres*, contes, 2e série. Société française d'imprimerie et de librairie. — On peut avoir, pour la personnalité de M. Jules Lemaître, des sentiments fort divers et le juger même avec quelque sévérité, eu égard à la fâcheuse évolution de sa pensée et aux étrangetés de sa philosophie politique; on ne saurait toutefois se défendre d'une sympathie intellectuelle pour l'homme qui, dans ces vingt-cinq ans, a le plus exactement incarné des tendances bien caractéristiques du génie français. Conservateur et même amoureux du passé, dont les élégances le sollicitent davantage que les leçons d'austérité et les finesses doctrinales, voluptueux avec douceur et même avec une sorte de lassitude condescendante, M. Lemaître se devait, et à son public, de retourner aux jeux de pensée qui lui avaient créé une cour d'admirateurs et de fidèles. Il a donc écrit *Bertrade* et d'autres pièces, où la dextérité professionnelle rivalise avec un jaillissement de sentiments et de mots où se révèle à nouveau un grand artiste.

Et voici qu'*En marge de vieux livres* (2e série, à la Société française d'imprimerie et de librairie), il publie des contes qui ont la fraîcheur un peu artificielle et l'ingénuité savante, sinon perverse, mais qui sont écrits dans une très belle langue française. La première série évoque l'Odyssée, l'Iliade, le Zend-Avesta, la Bible, la Légende Dorée aussi bien que l'Enéide. Toutes les religions l'ont également inspiré, et le pur renaniste qu'il fut y reparaît, quoi qu'il fasse.

Les *Vieux Livres*, de la seconde série, à travers lesquels M. Jules Lemaître a laissé sa fantaisie de lettré et de moraliste se jouer librement, ce sont, outre les Évangiles, le Ramayana et l'Enéide, les Chansons de geste, Villehardouin, Joinville, Boccace, Rabelais, Cervantès, Madame de Sévigné, La Fontaine, Fénelon, Saint-Simon.

Ces nouveaux contes, dont la grâce est exquise et le style savoureux,

Digitized by Google

offrent, comme les précédents, un mélange unique d'expérience un peu désabusée, d'indulgence ironique et amusée, de bon sens et aussi de pitié. En guise de préface, M. Jules Lemaitre a reproduit, avec à propos, la délicieuse lecture par lui faite à l'Académie française et consacrée aux *Vieux Livres*, qui évoquent le charme mystérieux du passé.

Et puisque nous voilà « en marge » de quelques-uns des livres qui ont enseigné les hommes et parlé à leur sensibilité à travers les âges, rapprochons, non sans quelque audace, des deux recueils de M. Lemaitre un recueil de son jeune confrère, M. Paul Franche, l'auteur d'une *Sainte Hildegarde* et d'un curieux volume, *Le prêtre dans le roman français* (qui appelle une autre étude parallèle sur le prêtre dans le théâtre contemporain, de l'abbé Constantin à *Ces Messieurs* et aux *Ames ennemies*).

Sans doute, l'art de M. Paul Franche n'a pas le degré d'achèvement (touche légère, sous-entendus troublants et délicieux, souplesse et coulant) de celui de M. Lemaitre; mais il est plus qu'estimable et nous console de maintes brutalités contemporaines; on peut s'abstraire de ce qu'il contient sans doute de parcelles dogmatiques, n'y admirer et n'y goûter qu'un conteur discret, sobre et d'une élégance maintenue. Cela s'intitule *La légende dorée des Bêtes* (Paris, Perrin, in-16) et le thème, ainsi limité, gagne en ampleur poétique et, grâce à des variations très graduées, échappe à la monotonie.

Il n'y a pas de saints plus populaires que ceux qui ont aimé les bêtes, soit qu'ils les aient associées à leurs pieux travaux, ou qu'ils les aient prises pour compagnons dans leur solitude. L'ancienne *Légende Dorée* de Jacques de Voragine est aussi riche que pouvait l'être l'Arche de Noé en toutes sortes d'animaux et d'oiseaux, dont quelques-uns, à vrai dire, sont méchants, et plus ou moins chargés de symboliser les puissances infernales, mais dont un bien plus grand nombre encore sont, au contraire, excellents, et dignes de vivre à jamais dans la société de leurs saints amis.

Aussi doit-on louer M. Franche d'avoir consacré une étude spéciale aux plus célèbres et aux plus touchantes de ces innombrables histoires de saints protecteurs des bêtes : sans compter qu'à ceux dont nous parle Jacques de Voragine il en a ajouté maints autres, découverts dans les *Acta Sanctorum* ou dans de belles légendes de tous les pays. Son livre a l'émotion dramatique de récits moins homogènes et où circule une vie plus large et plus dégagée.

* * *

Chez le même éditeur (Perrin) a paru une curieuse étude sur deux princesses d'Orient, *Anne Comnène, Agnès de France*, par Louis du Sommerard. Aucun lien historique n'unit ces deux femmes, si ce n'est que l'une et l'autre vécurent en Orient et qu'un petit neveu de l'une devait mettre l'autre sur le trône de Byzance. Leur vie s'écoule donc à Byzance, et avec

Digitized by Google

cette différence qu'un mariage pour l'une, le sang pour l'autre en firent des dominatrices, mais préoccupées de culture autant que de calculs politiques. Anne Comnène est un écrivain et nous lui devons, dans l'*Alexiade*, une version animée et personnelle des événements auxquels elle fut mêlée; ses jugements sur la Cour, sur la guerre, sur les Français, etc., ont un prix inestimable. Agnès, fille de Louis VII et sœur aînée de Philippe Auguste, fut l'épouse de l'insignifiant et piteux Alexis II Comnène. Elle connut alternativement la plus haute fortune et l'extrême misère; M L. du Sommerard a raconté avec clarté et un réel agrément sa vie agitée de princesse de France exilée, comme il avait fait, plus en détail peut-être, pour la fille des empereurs byzantins.

* * *

Chez Perrin également a paru un très curieux livre, *Le duc de Lauzun*, par M. le comte de Lort de Sérignan. En réalité, la « correspondance intime » du trop célèbre duc, qui, on le sait, abandonna la Royauté pour servir la République, est introduite et commentée avec beaucoup de précision par l'auteur de la *Première invasion de la Belgique*. Le maréchal Biron (nom que prit Lauzun en commandant les armées de la République) n'est pas fort avantagé dans cette nouvelle publication. On l'y retrouve ambitieux, intrigant, sans scrupules, mais brave et entreprenant. Beaucoup de documents ont de l'intérêt pour l'histoire de nos provinces à l'époque de l'invasion française.

* * *

La Société française d'imprimerie et de librairie inaugure une « bibliothèque de la jeunesse ouvrière » dont le but est éminemment louable. L'auteur du premier volume est M. Serge Barranx et il a écrit d'une plume alerte son roman moral, *Face à la vie*, auquel on ne peut reprocher que l'excès d'optimisme et de-ci de-là le ton déplaisamment sentimental du bénisseur, pour qui la vie est un jeu de patience et de probe labeur, sans plus. A vouloir trop bien faire, on risque de dépasser le but.

* * *

Iwan Fonsny et J. Van Dooren, *Prosateurs français*, France et étranger, Abel Hermant, éditeur à Verviers, in-8°. — On connaît l'excellente *Anthologie des poètes lyriques* de ces deux modestes et consciencieux travailleurs. Lorsqu'on pense au labeur d'un professeur d'athénée et qu'on feuillette ces deux anthologies, celle que nous venons de rappeler et celle que nous annonçons aujourd'hui, on reste émerveillé de l'effort tenace que présuppose tant de conscience dans la cueillette littéraire. Tout est aisé et tout est difficile dans un travail comme celui-ci. Il est aisé de collectionner des notes, des extraits, de les grouper et d'en tirer la matière d'un gros volume. Il est difficile de donner à ces notes biographiques et bibliogra-

Digitized by Google

phiques un caractère personnel, tout en restant concis, clair et exact ; il est plus difficile de choisir avec tact les passages ni insignifiants, ni périlleux, ni trop courts, ni trop longs ; il est plus difficile d'établir une ordonnance rigoureuse et de garder les proportions de temps, d'individualités, d'œuvres. C'est à quoi ont réussi, le plus souvent, MM. Fonsny et Van Dooren. Ils ont omis le théâtre et c'était leur droit. Ils n'ont guère sacrifié que la critique et le journalisme. Mais à celà près, ils ont été à la fois bons conservateurs des traditions et modernistes courageux. Des noms comme ceux de L. Descaves, de Mauclair, de Cl. Farrère, de Frapié, de E. Ducoté indiquent un éclectisme très large. Tout cela est méritoire et il faut regretter que la mort prématurée de M. Fonsny ne lui ait pas permis de partager avec son collaborateur le tribut légitime d'éloges qu'a déjà obtenu ce « riche musée de notre prose » (G. Lanson).

M. W.

Digitized by Google

LA QUESTION DES INFIRMIÈRES

Dans le discours si solide et si documenté que prononçait tout récemment au Conseil communal de Bruxelles, sur le régime des hôpitaux de la capitale, M. le Professeur Depage, l'éminent chef de clinique chirurgicale, s'exprimait en ces termes :

« Les domestiques d'hôpital sont des paysannes mal dégrossies; elles viennent tout droit de la campagne; elles n'ont jamais vu un malade. Et c'est à des gens aussi peu formés que le Conseil des Hospices songe à confier la garde des malades et des blessés pendant la nuit! C'est l'éternelle et fâcheuse confusion entre la servante et l'infirmière, confusion d'autant plus singulière que le Conseil a créé lui-même une école d'infirmières à l'hôpital Saint-Jean. »

Et, plus loin, il ajoutait :

« Les élèves infirmières, après avoir participé à la visite du chef de service, n'ont plus rien à faire. Elles n'ont pas d'infirmière en chef pour les styler et les guider. C'est un complet désarroi. Nous avions espéré que les jeunes filles belges, bien dressées et éduquées, auraient pu devenir des infirmières parfaites, comparables aux *nurses* anglaises, hollandaises ou danoises. Rien de pareil n'est réalisé à l'hôpital Saint-Jean. Cette école d'infirmières, sans unité ni cohésion, a quelque chose de caricatural. »

La situation dénoncée par M. le professeur Depage, n'est pas particulière aux hôpitaux de Bruxelles. Elle existe dans

Digitized by Google

tout notre pays et dans d'autres; elle se constate aussi bien pour les établissements publics que dans les familles, dès l'instant où survient une maladie exigeant des soins spéciaux et une vigilance constante. Il y a donc — et ce n'est pas d'aujourd'hui — une question des infirmières. Depuis des années, on en parle, on feint de s'en occuper; mais loin de marcher vers une solution satisfaisante, il semble, au contraire, que l'on s'en écarte toujours davantage, parce que d'une part on n'arrive pas à sortir de la théorie pure, et que d'autre part les tendances de plus en plus marquées vers la laïcisation, rendent plus urgents et plus considérables les besoins auxquels rien n'est venu pourvoir. Les critiques sévères que M. le Professeur Depage adressait à l'école d'infirmières de l'hôpital Saint-Jean peuvent, en effet, s'appliquer à toutes les tentatives, tant officielles que privées, qui ont été faites chez nous. Ici l'enseignement est insuffisant, là le programme est d'une excessive complication; ici l'on néglige les notions vraiment pratiques, là on inculque aux femmes du monde, dans de soi-disant cours qui ne sont à proprement parler que des conférences de dilettanti, des connaissances de pure fantaisie, dont l'application inconsidérée a bien souvent provoqué chez les malades les plus graves conséquences. On s'imagine avoir réalisé d'immenses progrès, alors que l'on ne s'est pas même attaqué sérieusement au mal, et c'est ainsi qu'on voit d'excellents législateurs, mettant, comme on dit, la charrue avant les bœufs, proposer au Sénat la création d'un diplôme d'infirmière à conférer par les Commissions médicales provinciales, sans déterminer en rien le programme de l'épreuve à subir, sans même réfléchir qu'un examen ne peut être que la pierre de touche d'un enseignement existant et reçu, et non la consécration d'une instruction encore dans les limbes. On s'y est pris d'une tout autre manière dans les contrées allemandes et anglo-saxonnes, et nous voudrions résumer en quelques pages ce qui s'est fait là, afin qu'abandonnant une bonne fois le domaine de l'illusion pure, on entre chez nous aussi dans la seule voie qui puisse mener à des résultats vraiment satisfaisants.

Digitized by Google

I

Il y a plus de soixante-dix ans, en 1836, le pasteur Fliedner, de Kaiserswerth, petit faubourg de Düsseldorf, désireux de soulager les misères de sa pauvre communauté, fonda, presque sans ressources, le premier institut de diaconesses protestantes, vouées au soin des malades. Des études préalables, des visites intelligentes dans des hôpitaux étrangers, lui avaient montré que le caractère religieux constituait, aux yeux de nombreuses familles, une garantie toute particulière de succès, et quoiqu'il eût avec la dernière sévérité banni toute idée de prosélytisme, il est certain que le désir d'organiser, à côté des congrégations catholiques, des groupes analogues d'infirmières protestantes, ne fut pas étranger à son initiative. Celle-ci produisit rapidement des résultats considérables, et son renom s'étendant aussi vite que ses bienfaits, les succursales devinrent bientôt nombreuses dans toute l'Allemagne. On en compte aujourd'hui soixante-quinze, et l'on estime à 15,000 l'effectif des diaconesses qu'elles ont donné au monde entier.

Le programme conçu par le fondateur peut se résumer en quelques mots : réservé exclusivement aux jeunes filles ou veuves sans enfants de confession évangélique, l'Institut impose à ses aspirantes une longue période d'essai, pendant laquelle l'éducation et l'instruction antérieures sont contrôlées et réformées avec le plus grand soin. Un internat réunit les postulantes dans une existence commune qui, insensiblement, les habitue au nouveau mode de vie; mais à aucun moment, une pression quelconque n'est exercée sur elles, et c'est librement qu'elles prononcent les vœux qui les enrôleront définitivement, vœux d'allure monastique, célibat excepté. Cet internat est gratuit, et prend à sa charge, même quand la diaconesse pratiquera au dehors, les frais occasionnés par la maladie et la convalescence de ses élèves. Primitivement, la durée des cours était fort longue; aujourd'hui, l'institut, gagné par la tendance générale à une production plus rapide, et pour satisfaire à une demande toujours plus considérable, a abrégé la

Digitized by Google

durée de ses études et adouci la sévère discipline des premiers pasteurs; si bien que de nombreuses écoles laïques qui fonctionnent un peu partout en Allemagne ont entrepris de faire la concurrence aux « officielles diaconesses ». Une réaction générale se dessine pourtant contre les inconvénients qu'engendre cette concurrence déprimante, et de nouvelles écoles ont ouvert leurs portes, soutenues et encouragées par les syndicats professionnels. Citons celle que le Dr Pfeiffer a organisée à Weimar (Sophienhaus), celles que se sont annexées les hôpitaux de Düsseldorf, de Dortmund et de Rheydt. Une Association germanique des infirmières s'est formée, qui possède, elle aussi, des filiales sur tout le territoire de l'empire et n'a pas peu contribué au progrès des études. Partout les clauses d'admission sont très rigoureuses : éducation, instruction, moralité en sont les bases, et la discipline la plus stricte règne dans tous les cours, que donnent des professeurs de haut renom. Une loi récente a donc pu instituer un examen d'État, aussi rude que long, à la suite duquel un diplôme de capacité est conféré.

Pour être admis à le subir, il faut avoir suivi pendant un an au moins l'enseignement d'une école reconnue par le gouvernement, et justifier, en outre, d'une instruction primaire, d'une vie sans reproches, d'aptitudes physiques et intellectuelles indiscutables. Les récipiendaires sont interrogées sur tous les soins qu'elles peuvent être appelées à donner, sur leur nécessité, sur leur utilité, et on leur confie une garde entière de nuit dans un hôpital pour qu'elles soient à même de fournir une démonstration pratique de leur sang-froid et de leurs capacités, quel que soit le cas où elles auront à intervenir.

Le diplôme ainsi délivré peut être suspendu, voire retiré en cas d'abus; malheureusement sa possession n'est pas obligatoire, et le fait a été très sévèrement critiqué. L'Association germanique insiste très vivement pour qu'une réforme radicale intervienne, et son énergique présidente, Mme Agnès Karll, proclamait récemment que si Kaiserswerth avait donné l'exemple, s'il avait été le modèle sur lequel était construit maint établissement similaire, les gardes allemandes avaient

Digitized by Google

cependant musé le long du chemin, et les sœurs des autres pays les laissaient bien loin en arrière.

Néanmoins, si des abus se constatent encore, si toutes les gardes de l'empire ne valent pas les porteurs du nouveau diplôme, si l'on rencontre encore trop de masseuses, de garde-couches et de pédicures, instruites plus ou moins au hasard, un pas énorme a été fait dans la seule direction qui puisse mener à un avenir vraiment meilleur. Et l'examen d'État allemand vient du moins couronner un ensemble d'enseignement vivant, toujours plus scientifique et plus adéquat aux progrès de la thérapeutique et de la chirurgie, au lieu d'être créé comme à la grâce de Dieu, à l'exemple d'un concours de rosières.

II

C'est en Hollande que le pasteur Fliedner avait vu les diaconesses protestantes pratiquer comme les religieuses catholiques la garde des malades, et qu'il avait eu l'idée de donner à son institut la même organisation confessionnelle. De nos jours encore des diaconesses existent dans ce pays et se dévouent avec le même empressement; mais la différence est grande entre leur préparation et celle de leurs sœurs allemandes. Du reste, la concurrence qui leur est faite par les instituts laïques est plus rude encore. Chaque hôpital communal de quelque importance possède son école d'infirmières; chaque asile de quarante lits a la sienne qui peut conférer des diplômes, avec un insigne professionnel. Le programme des études est presque partout identique, mais le plus souvent moins étendu qu'en Allemagne, bien qu'il comporte une durée plus longue des cours. Les élèves sont en général âgées d'une vingtaine d'années et ont accompli leurs études moyennes. Les leçons se donnent le soir, sans aucune démonstration pratique, car on ne peut considérer comme telles les soins de vulgaire propreté imposés aux infirmières. Aussi, bien que le stage dure près de trois ans, voit-on des récipiendaires n'avoir pas passé, quand elles subissent leur examen, par tous les

Digitized by Google

services de leur hôpital, et comme aucun cours préparatoire n'existe, il est aisé de constater la défectuosité initiale du système. De plus, la collation du diplôme étant laissée sous l'autorité des administrations privées, ce diplôme lui-même n'a guère de valeur ni de sanction. Certains hôpitaux s'attachent uniquement à la quantité, sans grand souci de la qualité, afin de s'attirer des élèves et d'en tirer profit. Il ne faut donc pas s'étonner si des réclamations surgissent, appuyées par toutes les autorités compétentes. Uniformité du programme d'études, des conditions et de la durée du stage, tel est le desideratum unanime des médecins. Notons-le toutefois, bien peu de critiques ont été formulées au sujet du niveau social et moral des infirmières hollandaises diplômées, et c'est exclusivement pour l'enseignement professionnel qui leur est donné, qualifié à juste titre d'empirique et sans contrôle, que l'on réclame une réforme profonde et nécessaire.

III

Parmi les premières élèves de l'Institut de Kaiserswerth, une jeune fille anglaise s'était trouvée, riche, enthousiaste, éprise d'une ardente compassion pour les souffrances humaines. La renommée devait plus tard porter son nom dans le monde entier, et son exemple enfanter des merveilles. Florence Nightingale avait alors 26 ans. Quelques années auparavant, elle avait stigmatisé les infirmières des hôpitaux de son pays en disant que les seules conditions imposées à leur admission étaient de n'être ni Irlandaise, ni ivrognesse reconnue. « Toujours, ajoutait-elle, elles sont engagées sans aucune garantie, et aucune honnête femme ne voudrait entreprendre pareil office. Tous les vices rampent dans ce milieu ; le seul secours qu'elles apportent aux mourants est de leur prendre leurs draps et leurs oreillers. » Résolue à ne rien épargner pour remédier à ce désolant état de choses, et poursuivant depuis dix ans déjà ses études et ses efforts, la vaillante réformatrice vit à Kaiserswerth une partie de son idéal réalisé. Là aussi, du reste, vint s'inspirer peu après une autre Anglaise, non

Digitized by Google

moins méritante si elle est moins connue, Agnès Élisabeth Jones, la créatrice du « Workhouse Nursing ». Complétant les enseignements qu'elle avait puisés à Rome, à Constantinople, à Alexandrie, à Paris et même à Bruxelles, Florence Nightingale, à son retour en Angleterre, devint la directrice d'un modeste hôpital, où elle put enfin appliquer ses idées rénovatrices. Son travail acharné, les succès éclatants de sa méthode ne tardèrent pas à appeler sur elle l'attention publique, et quand, au moment de la guerre de Crimée, l'effroyable désordre des ambulances anglaises souleva un orage de protestations indignées, ce fut vers elle que, d'un mouvement unanime, s'élança l'appel de la nation. Elle accepta la tâche offerte à son dévouement, rassembla rapidement un petit état-major de femmes courageuses et partit escortée des acclamations populaires. Elle trouva sur les rives du Bosphore, à Scutari, une situation vraiment terrible, car la mortalité atteignait 33 p. c. parmi les blessés et malades anglais. Son inlassable zèle en eut raison ; en quelques mois, la proportion tomba à 11 p. c. Tenant tête aux autorités militaires, ne laissant rien décider sans qu'elle eût donné son avis, parcourant chaque jour plus de vingt lieues en incessantes inspections, faisant même parfois seule, la nuit, ses rondes la lanterne à la main, elle fut bientôt l'idole des soldats, auxquels elle rendait l'espoir et la vie, l'héroïne populaire chantée, glorifiée au pays natal. Terrassée à son tour par le choléra, elle dut reprendre la route d'Angleterre, mais elle laissait derrière elle son œuvre trop bien assise pour ne pas subsister juqu'à la fin de la guerre, rendant des services que la reine Victoria se plut à reconnaître par des témoignages éclatants de gratitude (1). Non seulement elle avait montré ce que peut faire une

(1) Voici la lettre adressée par la reine Victoria à Florence Nightingale au cours de son séjour dans les ambulances de Scutari :

« Chère Miss Nightingale,

« Vous êtes instruite, je le sais, de la haute estime que m'inspire le dévouement chrétien que vous avez montré durant cette grande et sanglante guerre, et j'ai à peine besoin de vous redire la profondeur de mon admiration pour vos services, qui ne le cèdent pas à ceux de mes chers et braves soldats, dont vous avez

Digitized by Google

femme de cœur et d'intelligence, mais elle avait prouvé aussi de combien l'emporte l'instruction sur la simple abnégation et même sur l'esprit de sacrifice poussé au plus haut point, puisque à côté de ses ambulances, et soignant les soldats français, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ne parvenaient pas à faire descendre la mortalité en dessous de 22 p. c., un décès pour cinq malades !

Après un si éclatant triomphe, la cause de Florence Nightingale était gagnée; suivant les généreuses coutumes de l'Angleterre, une souscription nationale avait été ouverte pour décerner à l'illustre « nurse » un tribut de reconnaissance. Elle produisit 45,400 livres sterling (1,135,000 francs), que la bénéficiaire s'empressa de consacrer à la création d'un fonds pour l'apprentissage des infirmières. Bientôt s'ouvrit, jointe à l'hôpital de Saint-Thomas, à Londres, la première école anglaise, car l'éphémère essai tenté en 1840 par M. Fry ne peut guère être considéré que comme un simple jalon précurseur. Partant de cette idée profondément vraie qu'il fallait avant tout relever le niveau social et moral des femmes appelées à devenir les collaboratrices les plus précieuses des médecins, elle voulut réagir contre tout ce qui s'était fait jusqu'alors dans son pays. L'admission à son école devint extrêmement

eu le *privilège* d'alléger les souffrances avec tant de pitié. Cependant, je désire vous témoigner mes sentiments d'une façon qui, je l'espère, vous sera agréable, et je vous envoie en même temps que cette lettre, une broche dont la forme et les emblèmes vous rappelleront vos belles œuvres bénies, et j'espère que vous la porterez comme une marque de la haute approbation de votre souveraine.

« Ce sera pour moi une très grande satisfaction, quand vous reviendrez enfin sur nos rivages, de faire la connaissance d'une personne qui a donné un si bel exemple à notre sexe. Avec toutes mes prières pour la conservation de votre précieuse santé, croyez-moi toujours votre sincèrement,

VICTORIA R. »

Le bijou ressemblait à une plaque plutôt qu'à une broche ; on y voyait la croix de Saint-Georges en émail rouge, et le chiffre royal surmonté d'une couronne de diamants. Les mots « Bénis soient les miséricordieux » entouraient la plaque, qui portait également le mot « Crimée ».

Comme sa belle-mère, la reine Alexandra ne perd aucune occasion de témoigner sa sympathie aux infirmières, et la première fête qu'elle offrit apres son avènement fut une immense *garden-party* dans les jardins du palais de Buckingham, à laquelle elle convia toutes les *Queen's Nurses* de Londres.

Digitized by Google

limitée et sévère, l'internat obligatoire. Certes, l'octroi d'une chambre séparée à chaque élève, l'installation d'un salon, d'une bibliothèque et d'un réfectoire confortablement aménagés pour y prendre les repas et s'y délasser en commun, tempéraient un peu les rigueurs de la claustration, mais rien n'atténuait la rigidité des règlements en ce qui concerne l'assiduité aux cours et le service dans les salles de l'hôpital. Gratuit en principe, l'établissement fut rendu accessible à des élèves payantes, recrutées dans la plus haute société. La durée des études est de deux, trois ou quatre ans, suivant la carrière que les candidates désirent embrasser et le degré d'instruction professionnelle qui leur est nécessaire. Objet d'une incessante surveillance dans leurs travaux, les pensionnaires doivent subir chaque année un examen sévère. Fort souvent, à leur sortie, l'école leur assure une situation avantageuse.

Cette école du Saint-Thomas Hospital, à laquelle Florence Nightingale s'est vouée corps et âme tant qu'elle en eut l'énergie, et que sa santé chancelante et son grand âge seuls l'ont obligée à délaisser, a servi de modèle à la plupart des institutions créées un peu partout en Angleterre depuis un demi-siècle. On a cru parfois pouvoir s'écarter de son programme et le modifier, et toujours on a dû finalement y revenir. Il était la vérité même, et sa conception rationnelle, dans laquelle un juste équilibre est établi entre les exigences scientifiques et les aspirations sentimentales, pouvait seule donner une solution au problème poignant devant lequel on s'était inutilement débattu jusque là.

Entrez dans l'hôpital d'une grande ville anglaise, et vous y trouverez, logées dans les locaux, dirigées par une sorte de surintendante, qui elle-même a parcouru toute la filière, des élèves infirmières (probationers), admises seulement, après quelques semaines d'essai, à suivre les travaux et qui aident dans leur service les infirmières en titre (staffnurses). Les leçons théoriques leur sont données par les médecins de l'établissement, les exercices pratiques ont lieu à l'occasion des soins dont elles voient entourer les malades par les assistantes (wardsisters). Le titre de nurse peut s'obtenir au bout d'un

Digitized by Google

an et après un examen fort sérieux; la qualité de staff-nurse n'est conférée qu'après trois années de service. Seuls les soins médicaux sont le lot de ces nurses; pour chaque groupe de quinze lits, il y a une staffnurse, une nurse, une élève et une assistante. La durée du travail effectif et régulier ne dépasse jamais trois heures consécutives; il n'y a donc aucun surmenage. Et comme d'autre part une déférence universelle est témoignée à toutes ces femmes dévouées, que leur origine et leur recrutement inspirent le respect autant qu'ils assurent leur dignité, on ne peut s'étonner si la profession d'infirmière est actuellement l'une de celles que les femmes anglaises peuvent suivre avec le plus de sécurité et d'avantages.

Mais l'Angleterre, pays individualiste par excellence, a de tout temps eu l'horreur de l'hôpital. Son idéal serait de pouvoir faire soigner tous les malades à domicile, si humble que soit leur toit, au lieu de les séparer de leur famille à l'heure même où ils ont le plus besoin de l'affection et de la sollicitude de ceux qui les touchent de si près. Comment concilier cet idéal avec les précautions qu'ordonne la maladie elle-même, la trop fréquente impossibilité de donner au patient l'air, la lumière, les médicaments, l'assistance intelligente? Ce problème-là était plus complexe encore que le premier, et pourtant sa difficulté n'a point rebuté des femmes courageuses, enflammées d'émulation par l'exemple vivifiant de Florence Nightingale. Filles de l'initiative privée, les œuvres fondées dans ce but ne demandèrent et ne reçurent que bien lentement la reconnaissance officielle. Elles installèrent dans chaque quartier une infirmière diplômée ayant à faire chaque jour la visite de tous les malades pauvres, pour connaître l'avis des médecins, appliquer leurs prescriptions, faire prendre les médicaments ordonnés et indiquer aux personnes de la famille, la façon de suivre et soigner la maladie. Que n'ont-elles pas à voir et à faire dans leurs rondes ces infirmières bien vite populaires! Combien de fois n'ont-elles pas dû enseigner à border un lit, à balayer une chambre! Là où elles ont passé tout est vite transformé et leur influence morale ne concourt pas moins que leur intervention

Digitized by Google

professionnelle à sauver de la mort, puis plus tard de la misère et du vice, des centaines de malheureux. Il est bien rare que leurs inspecteurs aient autre chose que des éloges à leur adresser.

D'une application relativement facile dans les centres populaires, ce système excellent, le « district nursing » semblait impossible à la campagne. On l'y a néanmoins acclimaté à force d'ingéniosité et de persistance; on l'a adapté aux nécessités du milieu et aux ressources locales. Et les nurses villageoises se sont montrées à la hauteur des nurses urbaines, elles ont accompli la même tâche bienfaisante avec autant de dévouement, de zèle et de succès; elle ont créé toute une légion de simples gardes expérimentées.

Cependant on avait assez vite reconnu l'utilité de grouper tous ces essais successifs pour les rendre tous ensemble plus féconds, pour les guider avec plus d'uniformité et d'efficacité. Le jubilé de la reine Victoria en fournit le moyen en 1887. A cette occasion, les femmes anglaises offrirent à leur souveraine la somme considérable de 1,750,000 francs. La Reine, qui n'avait jamais cessé de suivre avec la plus attentive bienveillance les travaux de toutes les œuvres disséminées sur le territoire de la Grande-Bretagne, en consacra une part à la création d'un fonds pour le soin des indigents à domicile. En 1889, le « Queen Victoria's Institute for Nurses » fut fondé. Le capital offert, placé en dette anglaise, ne rapportait, malgré son importance, que 50,000 francs de revenu; le comité résolut donc fort sagement de ne point immobiliser d'argent en constructions coûteuses, et de greffer en quelque sorte l'œuvre nouvelle sur celles déjà existantes, en accordant le titre de « Queen's Nurses » aux infirmières diplômées ayant passé un an au moins dans un hôpital, pratiqué dans un district pendant six mois et suivi, pour celles de la campagne, trois mois d'enseignement obstétrical. Le grand hôpital de Sainte-Catherine fut le siège de l'organisation nouvelle; le « home » du Metropolitan Nursing Association logea ses pupilles.

Le but de l'Institut était ainsi défini : « Placer toutes les associations affiliées dans la situation honorable d'être rattachées à

Digitized by Google

la création due à la munificence de Sa Majesté la Reine; contribuer puissamment à élever le niveau du système de soins à domicile aux indigents, par la garantie que chaque « Queen's Nurse » est absolument apte à remplir la tâche à laquelle elle se destine; garantir aussi aux associations affiliées un personnel de directrices et d'infirmières capables; n'accorder le titre de « Queen's Nurse » qu'à des jeunes filles réunissant d'une façon indiscutable toutes les qualités nécessaires d'éducation, d'instruction et de moralité; organiser une inspection sérieuse de tous les districts desservis par les associations affiliées.

Rarement, avec des ressources relativement aussi modiques, on est parvenu à répandre plus de bien réel et plus efficacement dans les classes pauvres. En 1896 déjà, au jubilé de diamant de la Reine, trois cent quinze associations s'étaient affiliées, et la garantie morale et financière de l'Institut faisait éclore nombre d'œuvres nouvelles. Habitant ensemble des maisons dirigées par des déléguées de l'Institut, les « Queen's Nurses » font, chacune dans un quartier bien déterminé, leur ronde quotidienne. Leurs services sont gratuits, et elles ne peuvent accepter de leurs malades aucune gratification. De plus en plus leurs ressorts s'étendent et leur nombre, bien que croissant sans cesse, suffit à peine à satisfaire à toutes les demandes. Cependant, malgré l'excellence de l'institution, certains besoins n'étaient pas suffisamment satisfaits par elle, et afin d'y pourvoir, d'autres associations furent fondées, venant en aide aux paroisses trop pauvres pour apporter leur quote-part aux frais si minimes du service, ou dans lesquelles il fallait démocratiser à l'extrême les allures des infirmières. Jetons sur ces œuvres un rapide coup d'œil : elles en sont dignes par l'ingéniosité des moyens auxquels elles recourent parfois et par l'action de plus en plus pénétrante qu'elles exercent. On peut diviser en trois leurs types principaux.

1. L'*Ockley System*, dû à Mrs. Bertha B. Broadwood, vise à procurer aux paroisses rurales pauvres des infirmières recrutées dans leur propre population, et capables au besoin, non seulement de soigner les fermières malades, mais même de les

Digitized by Google

remplacer dans la direction de leur ménage et de leur ferme. Ce système, d'abord combattu par le *Victoria's Institute*, comme n'offrant pas des garanties professionnelles suffisantes, finit pourtant par imposer son affiliation par sa souplesse et sa popularité. Paysannes elles-mêmes, les *Cottage Nurses* ont tôt fait de dissiper toutes les préventions des paysans; elles vivent sur un pied d'égalité complète avec les familles où elles apportent leurs soins, et la création de sociétés de secours mutuels, rendant leurs services pour ainsi dire gratuits, déchargeant en tout cas les paroisses de toute allocation budgétaire, n'a pas manqué de les faire mieux accueillir là où elles se présentent.

2. Le *Plaistow Popular System* a surtout pour objet de former rapidement des infirmières rurales, mais pas dans de grands hôpitaux dont les pratiques sont impossibles à introduire au foyer isolé des malades de la campagne et dont, par conséquent, l'enseignement ne peut recevoir d'application. De là des cours durant en moyenne six mois, donnés dans le *Maternity, Charity and District Nurses Home*, et que suit une sorte de stage, d'un an généralement. Pendant ces cours et ce stage, les aspirantes sont placées sous la surveillance de leurs anciennes; elles ne peuvent obtenir le certificat d'aptitude que quand ce stage est terminé.

Rien n'est parfois plus curieux que la clientèle de ces cours; on y voit réunies aux jeunes aspirantes des praticiennes parfois âgées, désireuses de rafraîchir leurs connaissances, d'être renseignées sur les méthodes et les procédés curatifs nouveaux, de se prévaloir ainsi d'un diplôme dont la possession est de plus en plus exigée. Grâce à ces femmes modestes et expérimentées, il n'est guère de localité reculée qui n'ait aujourd'hui à sa disposition un noyau suffisant d'infirmières.

3. Le *Lincolnshire System* est en quelque sorte un système mixte, prenant aux uns la culture morale et scientifique de leurs infirmières, leur réunion dans des maisons centrales, l'affectation à leurs tournées de quartiers déterminés, la gratuité

Digitized by Google

des soins pour les indigents et l'inspection des chevets où les infirmières exercent leur mission ; empruntant aux autres le déplacement rapide, et au besoin prolongé, avec les mutualités à rétribution modique qui procurent leurs soins pour presque rien aux familles légitimement qualifiées d'indigentes.

Deux catégories de *nurses* sont donc formées et placées par les associations pratiquant ce système : celles que l'on appellerait assez justement des gardes de première classe, possédant une instruction professionnelle complète et dont les soins se paient relativement cher, et celles qui porteraient bien le nom de gardes de seconde classe, infirmières rurales, accoucheuses, ayant remporté à la suite d'une pratique de six mois dans une clinique obstétricale le certificat d'aptitude. Les premières jouissent du titre de *Queen's Nurse*, les autres n'ont pas le droit de s'en parer; le *Victoria's Institute* les prend cependant aussi sous son patronage pour recourir à leur collaboration le cas échéant, et la plupart d'entre elles ont bénéficié des bourses d'études créées par les comités locaux fondés en vue de l'application du système, bourses donnant le droit de suivre les cours de l'école populaire de Plaistow.

On le voit, peu à peu et de toute façon, les mailles du réseau se sont resserrées et l'on a constitué une organisation répondant à toutes les exigences. Partout où éclate la maladie, que ce soit dans la somptueuse demeure du riche ou dans la misérable hutte du laboureur, dans les quartiers étroits et malsains qu'habitent les ouvriers des villes, ou dans les solitudes des « moors », aussitôt, et souvent même sans qu'on l'appelle, l'infirmière arrive, auxiliaire précieux, suppléante du médecin, confidente, amie bientôt du patient et de la famille. Les vieux préjugés, les erreurs séculaires, causes de tant de traitements insensés et mortels, ont reculé devant elle; le niveau de la mortalité a partout baissé d'une manière significative. Et dire qu'il a fallu moins d'un demi-siècle pour atteindre cette situation, qu'elle est née, non pas d'une législation ni de l'action des pouvoirs publics, mais de l'inlassable apostolat d'une seule femme!

Digitized by Google

IV

Si l'on objectait que Florence Nightingale et ses émules ont semé dans une terre particulièrement fertile, que le caractère anglais se prêtait, mieux que tout autre, à l'éclosion de cette admirable récolte, nous pourrions montrer que dans les pays scandinaves, moins riches, moins peuplés, l'exemple de l'Angleterre n'a pas laissé non plus de porter ses fruits. Peut-être même ont-ils été encore plus remarquables et meilleurs. Nulle part, en effet, le « soignage » n'a été porté au même degré de perfection qu'en Danemark, en Suède, en Norvège et jusqu'en Finlande. C'est d'ailleurs une élève de l'illustre réformatrice anglaise, M^lle^ Ruype, qui introduisit en 1865 la méthode nouvelle, et fonda, sous les auspices de la Croix-Rouge, un des premiers cours d'infirmières de l'Europe, à côté de l'université d'Upsal.

Le *Sophiaheumet* de Stockholm, doté par la reine de Suède, voit ses cours fréquentés par des jeunes filles de toutes les classes de la société, et surtout de la plus haute. Aux trois années d'études réglementaires succèdent des cours supérieurs qui les complètent. Des examens graduels et répétés, un contrôle journalier servent de base au classement des élèves. Leur travail achevé, soit aux hôpitaux, soit dans les familles, des « homes » réunissent les infirmières. La besogne est du reste bien répartie dans les établissements publics de façon à éviter le surmenage. Des œuvres de prévoyance protègent les infirmières contre les dangers de leur périlleuse carrière et les assurent contre les risques professionnels, maladies, incapacités temporaire ou permanente de travail. Une villa de convalescence a même été érigée pour elles.

Dans de telles conditions, le métier ne peut être qu'honoré et lucratif à la fois. Nombreuses maintenant, ces diplômées ont cru pouvoir réclamer la protection des pouvoirs contre la concurrence malsaine qui leur est encore faite par des gardes de bas étage; elles prétendent à la reconnaissance officielle et à la sauvegarde du diplôme qu'elles ont laborieusement

Digitized by Google

conquis, et l'on peut prévoir comme prochain le jour où elles obtiendront gain de cause.

De son côté, la Finlande a accompli les mêmes intelligents progrès, et l'école d'Helsingfors demande seulement que les cours soient prolongés au delà des dix-huit mois actuels; cours préparatoires et supérieurs, homes pour infirmières, subsides officiels ne font d'ailleurs pas défaut. Sous ce rapport les deux rives de la Baltique n'ont guère à se jalouser.

V

Terre classique des initiatives hardies et des efforts individuels, les États-Unis ne pouvaient manquer de marcher rapidement sur les traces de l'Angleterre et même ils lui disputent le pas. Là aussi les plus grands hôpitaux sont l'œuvre de la générosité et de la charité publiques, œuvre souvent inégale et disparate et qui n'a pas laissé d'engendrer des mécomptes retentissants. Les écoles d'infirmières ont subi le sort de ces hôpitaux auxquels elles étaient si étroitement unies; mais les unes et les autres se sont fortement « canalisés » depuis lors; les abus même ont fait surgir des réformes profondes et salutaires. S'il n'existe pas dans l'organisation des innombrables écoles de « nurses » de la grande République, dans le programme de leurs cours, dans le mode d'octroi de leurs diplômes une uniformité bien grande, on ne peut nier cependant qu'en règle générale la préparation des infirmières américaines s'effectue sur des bases infiniment sérieuses et pratiques. Sans doute, il reste des originalités particulières au tempérament yankee, témoin cette école de Chautauqua (Jamestown, N. Y.), qui répudie l'enseignement collectif et prétend qu'à domicile seulement on peut former une bonne garde-malade. Mais ne voit-on pas aussi fleurir dans certaines villes de l'Ouest une secte religieuse, qui professe l'inutilité de la médecine elle-même et l'obligation de se soumettre passivement aux souffrances décrétées par le Créateur? Ces excentriques à part, on trouve dans toutes les puissantes cités, dans la Nouvelle-Angleterre principalement, des

Digitized by Google

instituts qui sont de pures merveilles sous tous les rapports. Ici même, dans une intéressante notice, M. le docteur Marcelle a décrit les installations du « New-York Nurses Settlement » (1), et l'on peut soutenir avec lui qu'il n'existe rien de mieux au monde que certaines écoles américaines comme aménagement, programmes, cours, cliniques et graduées. Avec cela le « soignage » dans les hôpitaux ou à domicile, l'inspection des logements des malades, la surveillance des convalescents jusque dans les écoles complètent une organisation où nous pourrions faire de larges emprunts, et il est telle institution comme celle de Miss Lillian D. Wald, qui, ayant vu le jour sous le toit d'une mansarde, répand aujourd'hui ses bienfaits sur des milliers de pauvres gens et prouve ainsi la haute puissance d'une volonté énergique mise au service d'un dévouement sans bornes dans son ardeur et son désintéressement (2).

VI

La France nous fournira-t-elle de semblables démonstrations? Il serait aussi téméraire de le nier que de l'affirmer, parce que dans ce pays, l'esprit d'initiative rencontre deux gros obstacles à surmonter; l'ingérence administrative (3) et le préjugé religieux. A quoi bon, disent les uns, se charger de choses qui rentrent dans les attributions de l'autorité et pour lesquelles des rouages spéciaux existent, conseils des hospices, bureaux de bienfaisance, etc.? A quoi bon, disent les

(1) Voir la *Revue* de février 1905.

(2) Ce que Florence Nightingale fit en Crimée, une Américaine, Miss Clara Barton, le réalisa en grande partie à Cuba, pendant la guerre hispano-américaine. Voir à ce sujet *Femmes d'Amérique*, par Th. Bentzon, p. 313.

(3) Au lendemain du Concordat, Napoléon forma le projet de faire de toutes les sœurs de charité une sorte de corps de fonctionnaires en unifiant leurs ordres et leur organisation. Son décret du 23 mars 1805 les plaça sous la protection de sa mère; celui du 30 septembre 1807 prescrivit la tenue, à Paris, d'un chapitre général, sous la présidence de Mme Bonaparte. L'uniformité rêvée ne fut pas réalisée; il est certain qu'au point de vue professionnel, pour les temps de paix comme pour les temps de guerre, elle aurait offert des avantages bien faits pour séduire la puissante imagination de l'empereur.

Digitized by Google

autres, former des infirmières, alors que les congrégations en fournissent d'irréprochables? Entre ces deux pôles, il est bien difficile de trouver des points d'appui solides, et néanmoins il s'est rencontré des hommes et surtout des femmes que n'a point découragés l'indifférence ou l'hostilité.

Un moment est venu, du reste, où il a bien fallu que l'initiative privée vînt au secours de l'initiative officielle; c'est quand les tendances à la laïcisation ont prévalu au sein des administrations publiques. L'esprit français est volontiers dogmatique et absolu, il se préoccupe peu de savoir si les principes qu'il proclame sont d'une application aisée et rapide. Là aussi, par conséquent, on peut dire que la charrue a souvent été mise avant les bœufs. On a vu décréter l'emploi d'infirmières laïques, alors qu'il manquait une chose, essentielle à la vérité, pour le réaliser : les infirmières. Nous entendons par là des femmes intelligentes et capables, à même de rendre des services et d'assurer le bon fonctionnement des hôpitaux. La réforme a donc en général produit des résultats déplorables, et l'on a dû reconnaître que l'on avait procédé au rebours de ce qu'indiquait le bon sens.

Sur les conseils d'une homme dont on ne pourrait assez louer l'intelligence, la ténacité et l'abnégation, le Dr Bourneville, on ouvrit à ce moment des écoles d'infirmières auprès des grands hôpitaux de Paris, à la Salpétrière, à la Pitié, à Lariboisière, afin d'assurer le recrutement du personnel nécessaire à Paris même. Malheureusement, tout est loin d'y être parfait. Qui dit administration dit presque toujours routine, et ce qui s'est vu ici n'est pas pour établir la supériorité des créations officielles sur les créations dues aux inspirations généreuses des particuliers épris de saine philanthropie. Les reproches principaux articulés contre ces écoles, et qui expliquent en grande partie l'insuffisance de leurs résultats, sont ceux-ci : cours le soir, journées absorbées entièrement et inutilement par les travaux presque mécaniques des salles, logements mal conçus et mal aménagés, rémunération dérisoire. Néanmoins, les nouvelles recrues formées dans ces écoles valent assurément mieux que les femmes acceptées durant les pre-

Digitized by Google

miers jours au pur hasard; leurs connaissances professionnelles sont certaines. Toutefois, il s'en faut que le niveau moral soit à la hauteur de celui que l'on constate Outre-Manche, et malgré tous les efforts, la composition du personnel laisse toujours à désirer sous ce rapport. On va donc tâcher de le modeler davantage sur l'Angleterre, et depuis le mois de novembre dernier, une école nouvelle s'est ouverte dans le but de former des élèves de choix, auxquelles un avenir pourra être assuré dans la carrière hospitalière. Internat, cours durant deux années, stage pratique dans tous les services des hôpitaux, roulement régulier, admission aux gardes de nuit au bout d'un an seulement d'essai concluant, examen de sortie sérieux et sévère, bourses d'études, indemnités mensuelles de 10 à 20 francs, telles sont les grandes lignes du programme nouveau, et l'on voit à quel point il ressemble à ceux que nous exposions plus haut. Réussira-t-on cette fois? Il faut le souhaiter.

L'école de la rue Amyot, qui ne doit pas sa naissance à l'administration hospitalière, lutte déjà pied à pied pour former des infirmières offrant toutes les garanties, et prises dans un milieu social plus relevé. Les cours y durent deux ans, le minerval, de 800 francs par an, couvre tous les frais de l'internat dans lequel les élèves sont rassemblées. L'examen subi, les diplômées signent un engagement de quatre ans, durant lesquels un salaire de 1,500 francs leur est assuré pour les soins qu'elles vont donner dans les familles qui demandent des gardes à l'école; des combinaisons heureuses garantissent les pupilles contre les risques professionnels. Le malheur est que les élèves de l'école doivent suivre en volontaires les cliniques des hôpitaux au lieu d'y être directement attachées et que plus d'une a été découragée par le contact avec des étudiants ou des internes qui n'ont point toujours pour elles la déférence et les égards qui conviendraient.

Mieux avantagée sous ce rapport, la Maison des infirmières privées possède un petit hôpital de trente-quatre lits, de sorte que les pupilles, après avoir suivi les cliniques des Facultés, peuvent y appliquer pratiquement les leçons reçues. Un carnet

Digitized by Google

spécial est tenu qui renseigne chaque jour la façon dont elles s'acquittent de leur service et c'est d'après lui qu'est conféré le diplôme de sortie. La « Source », fondée à Lausanne par M. et Mme de Girardin, et reposant sur des principes analogues, fournit, elle aussi, d'excellentes infirmières protestantes à la clientèle aisée.

Avec les instituts anglais, ces écoles préparatoires officielles et privées pourront aider à former la conviction et les conclusions des commissions que l'on vient de nommer pour introduire dans l'armée française, puis dans la flotte, des infirmières laïques. Mais, il faut bien le dire, toutes ces tentatives se heurtent à des préjugés presque indéracinables qui jettent sur la profession de garde un discrédit extrême et souvent immérité. Autant on respecte la religieuse vouée au soin des malades, autant on estime peu la laïque qu'inspire la même vocation. Des abus certains, des souvenirs peu flatteurs ont forgé cette légende qui met en opposition la « sœur » et la « garde ». L'habit, qui ne fait pas le moine, ne fait pas davantage la bonne infirmière, mais il aide à son prestige, et ce n'est pas pour rien que les diaconnesses allemandes, comme les *nurses* anglaises, portent une sorte d'uniforme, rappelant quelque peu le costume des religieuses. On voit ou l'on croit voir dans cet habit la preuve d'un dévouement dont tout mobile intéressé est exclu; celle qui ne le porte pas paraît, au contraire, une vulgaire mercenaire. Aussi longtemps que l'on pensera ainsi, l'exemple de l'Angleterre pourra être invoqué en France, mais il ne sera pas suivi comme il le faudrait.

Ce qui tend encore à le prouver, c'est que l'unique institution qui soit vraiment prospère et qui réponde aux espérances de ses fondateurs, c'est l'école des gardes protestantes de Bordeaux (1884). Impossible de contester le caractère confessionnel de cette école; tout entière, elle en est imprégnée, et, comme en Allemagne, elle a été visiblement instituée dans un but de concurrence religieuse. Sans doute, on ne le proclame pas; sans doute aussi, leur esprit plus large, plus ouvert, fait que les élèves de l'école, là où elles sont placées en service, n'apportent ni les pratiques étroites, ni le prosélytisme indis-

Digitized by Google

cret, sinon excessif, des religieuses, et la directrice de l'école, Mlle Hamilton, attribue son succès à deux causes principales : l'établissement de l'internat dans un hôpital et la haute main confiée à une femme. Il n'empêche que la forte instruction reçue, l'admission difficile et limitée aux jeunes filles et veuves sans enfants, de constitution robuste, la haute moralité, la parfaite éducation des élèves, leur ont valu une autorité bien voisine de celle des *Queen's nurses* anglaises. Beaucoup ont reçu des fonctions importantes et même la direction dans des hôpitaux de province; elles y ont partout admirablement réussi et il n'y a qu'une voix dans le corps médical pour rendre hommage à leur collaboration intelligente, qui ajoute tant à l'efficacité du traitement prescrit. Elles sont laïques, cela n'est pas douteux, puisqu'elles ne prononcent pas de vœux et ne font partie d'aucune congrégation; le sont-elles au vrai sens que l'on attribue au mot dans le langage politique de nos jours?

VII

La situation qui existe en France, n'est-ce pas en somme celle dans laquelle nous nous trouvons nous-mêmes? Nos formes administratives sont identiques, nos mœurs également. Et s'il y a une différence à signaler entre les deux pays, c'est que l'esprit religieux est plus ancré chez nous que chez nos voisins, que le prestige des sœurs y est par conséquent encore plus grand, et la concurrence contre elles plus malaisée. A Dieu ne plaise que nous tombions dans cet anticléricalisme vulgaire, qui, précisément parce qu'elles portent leur habit, fait aux religieuses une guerre tendancieuse. Quiconque a rempli les fonctions d'interne dans un grand hôpital sait que sous le rapport du dévouement, de la discipline, de la moralité, les sœurs offrent des garanties précieuses. Ne les emploie-t-on pas dans les cliniques privées de chirurgiens que nul ne songera à qualifier de cléricaux? Mais autant il serait puéril de contester ces qualités, autant il le serait d'affirmer que les vœux donnent la science, l'intelligence, l'éducation. Il est des sœurs dont

Digitized by Google

l'origine plus que plébéienne, l'esprit borné, les préjugés invétérés, font et feront toujours les plus déplorables auxiliaires. On les accepte faute de mieux, on leur préférerait cent fois, fût-on le moins laïcisateur du monde, une femme instruite et capable, comprenant un ordre et sachant l'exécuter parce qu'elle l'a compris. De même, le plus farouche de nos confrères enverrait bien volontiers à tous les diables les infirmières laïques que lui donnent certaines administrations converties à la réforme. Servantes hier, filles galantes peut-être demain, déclassées toujours, un emploi dans un hôpital n'est pour elles qu'un pont d'une profession à l'autre; elles le postulent en attendant mieux, dans l'espoir d'un salaire gagné sans trop de peine, sans se soucier autrement des devoirs qu'il impose et des qualités qu'il requiert.

Ce que doivent donc désirer avant tout les médecins, ce sont des aides. Ils laissent aux hommes de parti le soin de discourir sur les avantages théoriques du régime religieux ou laïque; hommes de science, ils ne doivent voir qu'une chose, le bien des malades, le meilleur moyen de les soigner et, si possible, de les guérir. C'est pourquoi, si libres qu'ils fussent dans leurs pensées, on a vu des praticiens illustres condamner énergiquement les tentatives prématurées de laïcisation des hôpitaux de Paris, et nos chefs de clinique les plus distingués de Belgique demander que les fautes commises en France nous servissent de leçon. Ici aussi, sans crainte d'être démenti, on peut dire que les essais de formation d'un corps sérieux d'infirmières laïques n'ont encore rien donné. Trop timides et mal ébauchés quand ils émanaient de l'initiative privée, ils sont à peine esquissés auprès des hôpitaux de nos grandes villes. On a bien pu citer l'école de la rue du Lavoir, fondée sous l'inspiration de César De Paepe; mais elle ne constitue qu'une goutte d'eau, là où il faudrait une rivière. Comme tant de nos œuvres charitables, ce sont là des êtres éphémères, véritables mort-nés, auxquels tout manque pour vivre, un but bien net, des ressources suffisantes, et surtout l'incarnation dans une personnalité énergique et résolue, à qui rien ne coûte pour faire triompher son idée. On se figure avoir guéri le mal quand on

Digitized by Google

a réuni autour d'une table et sur un prospectus quelques dames et messieurs portant un nom connu, sollicité des souscriptions, organisé quelques fêtes de bienfaisance laissant à peine un bénéfice ; on ne l'a même pas touché et l'on en a créé un autre : le manque de confiance et le découragement à l'égard d'entreprises ultérieures. Ce ne sont pas quelques rares billets de banque, ce sont des centaines de mille francs dont il est besoin pour ériger et faire fonctionner une institution répondant à l'état actuel de la science. Aussi longtemps qu'on ne les aura pas réunis, inutile de perdre son temps en tentatives mal étudiées et mal conçues. Mieux vaudrait thésauriser, s'efforcer de persuader quelques riches bienfaiteurs de léguer ou donner une somme suffisante avec un programme précis, inspiré par un spécialiste compétent. Il existe à New-York un cours supérieur de charité à l'usage de ces gens aux intentions généreuses; ils y puisent leurs inspirations et ne gâchent pas leur argent en fondations superflues. Que n'avons-nous ici un semblable guide. Nous ne verrions pas des millions donnés de telle façon qu'il est impossible de réaliser les intentions des testateurs.

Faut-il pourtant jeter le manche après la cognée? renoncer à toute amélioration de la déplorable situation actuelle? Non, à coup sûr. Malgré les difficultés que nous avons montrées et qui sont spéciales à notre pays, il y a moyen de réaliser des perfectionnements qui, peu à peu, nous rapprocheront d'un état meilleur. L'idéal à atteindre est nettement précisé par le spectacle de ce qui a été fait à l'étranger. Nous devons avoir dans nos hôpitaux, qu'elles portent ou non l'habit religieux, non plus de ces infirmières si bien caractérisées par M. le Professeur Depage, mais des gardes intelligentes, bien élevées, robustes, rompues à toutes les exigences de leur métier par un stage pratique suffisant, recrutées dans un milieu social plus relevé et par cela même d'une moralité supérieure, placées sous la direction d'une femme expérimentée, responsable de ses aides. Marchons vers ce but, faisons-y converger tous nos efforts, mais n'allons pas encore une fois plus vite qu'il ne convient, ne prenons pas l'ombre pour la réalité.

A l'heure qu'il est, répétons-le, un diplôme d'État ne serait

Digitized by Google

en Belgique qu'un leurre. Comment garantira-t-on la capacité et surtout l'impartialité des juges appelés à le décerner? Ces jurys seront-ils mixtes, seront-ils formés au hasard des commissions médicales où, comme on sait, les influences électorales ne sont pas sans jouer leur rôle? Si les examens sont approfondis, s'ils comportent des études suivies, bien rares — s'il s'en trouve —, seront les récipiendaires susceptibles d'obtenir le diplôme. Si, au contraire, on fait montre d'indulgence, on nous gratifiera de diplômées dans le genre des institutrices Froëbel, à la douzaine, aussi dénuées de capacité en dépit de leurs certificats complaisamment entérinés qu'avides de toucher des appointements ou des subsides. Dans le premier cas, nous serions ridicules; dans le second, nous serions dupés. Puissions-nous être préservés de l'un et de l'autre danger, et puisse une Florence Nichtingale se révéler parmi nous pour que nous ayions enfin la chose avec le nom : des infirmières dignes de leur diplôme, un diplôme consacrant des études, une préparation, une capacité hors de conteste.

Dr CLAESSEN-DETIENNE.

Digitized by Google

LAFCADIO HEARN

I

Le 26 septembre 1904, mourait à Tokyo un homme dont la destinée singulière fut une des plus douloureuses et des plus significatives de ce temps.

La gloire littéraire de Lafcadio Hearn, indiscutée en Amérique, était en Angleterre assez solidement établie déjà pour qu'on put la considérer comme définitivement acquise. En fait, elle était de l'espèce la plus pure : décernée par le suffrage d'une élite, elle n'avait rien de cette popularité inférieure et toute de circonstance qui est celle d'un Conan Doyle. Si l'on examine la nature et la qualité des appréciations en sens divers qui accueillirent ses livres, on reconnaît à des signes indiscutables qu'elles sont de celles que provoquent seules les œuvres de premier plan.

Et pourtant, l'on chercherait vainement son portrait dans les collections de l'*Illustrated London News* ou du *Graphic*, parmi les milliers d'effigies de gens de toute espèce à qui le public anglais accorde à l'instant de leur mort quelques secondes d'attention, depuis les premiers de ses grands leaders jusqu'à la dernière de ses notabilités de clocher.

En étudiant l'homme, nous verrons qu'il était de ceux dont la réclame s'écarte d'elle-même. Son entrée dans le Panthéon littéraire s'est faite tranquillement, d'une manière toute natu-

Digitized by Google

relle. Il s'est trouvé un beau jour consacré grand, très grand écrivain, sans que personne se soit démené pour cela.

Sur le continent européen, Lafcadio Hearn est resté longtemps peu connu. Dès 1895, il est vrai, paraissait dans la *Revue des Deux-Mondes*, sous la signature de H. de Varigny, une étude fort bien faite, malgré quelques erreurs, et extrêmement élogieuse, dans laquelle on signalait à l'attention l'homme et son premier livre consacré au Japon. En 1903, lorsqu'on apprit qu'à la suite d'intrigues, Lafcadio Hearn avait été obligé de quitter sa chaire de littérature anglaise à l'Université impériale de Tokyo, des protestations se firent jour dans la presse et l'*Aurore* publia, sous le titre d'*Ingratitude nationale*, un article très vif qui fut remarqué. L'on sut alors que le professeur avait, par ses livres, rendu au Japon de grands services ; mais l'écrivain, l'artiste, demeura à peu près ignoré jusqu'au jour tout récent où, d'une part, Tauchnitz lui fit une place dans sa collection et où, d'autre part, en France, Mme Raynal fit paraître deux volumes de traduction (1).

En général, nous ne connaissons guère la littérature anglaise actuelle — à part les œuvres traduites — que par l'intermédiaire de la maison Tauchnitz. Les livres anglais *nouveaux* ont peine à passer la Manche. Ils sont trop chers. L'on préfère attendre l'intervention de l'éditeur allemand qui, le plus souvent, suit de très près les succès principaux et nous donne à des prix abordables et uniformes des volumes soignés, bien corrigés. D'autre part, le flot des médiocrités qui trouvent imprimeur en Angleterre est vraiment énorme et la proportion des ouvrages de valeur qui s'y trouvent noyés est extraordinairement minime. Le plus simple, si l'on veut se tenir quelque peu au courant, est de surveiller l'apparition sur les comptoirs

(1) *Le Japon inconnu* (*Glimpses of unfamiliar Japan*) et *Kokoro*. Paris, Floury et Dujarric, 1907. Ces traductions sont incomplètes ; la première ne comprend que sept chapitres sur les vingt-sept de l'original. La deuxième ne contient ni *La Nonne du temple d'Amida*, ni l'appendice avec trois ballades populaires.

Digitized by Google

des libraires, des petits livres qui nous arrivent périodiquement de Leipzig et qui constituent vaguement une manière de sélection.

C'est donc, je le confesse, par l'intermédiaire de Tauchnitz que j'ai connu Lafcadio Hearn, au mois d'avril 1907, lors de l'apparition d'un premier volume : *Kokoro*.

Je suis convaincu que beaucoup de personnes sont dans le même cas et qu'elles ont goûté à ce moment, en lisant et en relisant ces pages exquises, le ravissement que j'ai ressenti. Les impressions vraiment originales, neuves et fortes sont si rares en littérature! J'essaierai plus loin d'analyser la manière de Hearn, de deviner pourquoi cette prose si savoureuse et fraîche est douée d'un tel charme de séduction. Mais au premier abord, cette séduction s'impose sans que l'on cherche à en démêler la nature.

Nous nous trouvons transportés en plein Japon. (Le mot *Kokoro* signifie le *Cœur*, en tant que siège des émotions et des sentiments.) C'est dans le Japon intime que l'auteur nous fait pénétrer, dans un monde où tout est pour nous étrange et nouveau. Doué d'une vision claire des choses, d'un œil qui sait tout voir et tout résumer, il nous raconte ses impressions dans une langue d'une limpidité parfaite, si pure, si équilibrée, que l'effort n'est apparent nulle part. Intérieurs, paysages, mouvements de la rue et de la foule sont évoqués à miracle. La finesse de la touche, la sûreté et l'extraordinaire distinction du trait rappellent singulièrement ce que nous connaissons de meilleur dans l'art si raffiné de l'Extrême-Orient. On dirait que la plastique exquise des peintres et des ciseleurs nippons a pénétré sa prose et l'a remodelée. Mais cette forme si spéciale n'est affectée d'aucun maniérisme, elle n'apparaît en rien comme artificielle; elle est en vérité aussi éloignée que possible de cet exotisme voulu, de cette *couleur locale* plus ou moins frelatée, dont nous avons tant de raison d'être dégoûtés. Quand on l'examine de plus près, on voit qu'elle est, dans son allure aisée et souple, d'une simplicité toute classique. Mais

Digitized by Google

cette simplicité — sous laquelle on devine chez l'écrivain la discipline la plus sévère — n'est jamais entachée de froideur; car toujours nous sommes en pleine humanité. Les Japonais qu'il nous montre ne sont pas les petits singes mièvres que Loti a méprisés. Ils vivent, ils aiment, ils sentent, ils pleurent et, si loin qu'ils demeurent de nous, si étrangère que nous soit leur psychologie, le poète en parle avec une compréhension si intelligente, une sympathie si communicative que nous sommes pleinement conquis. Nulle part, je n'ai trouvé l'équivalent de l'harmonie étrange que l'auteur a su établir entre le milieu si essentiellement distinct du nôtre dans lequel il nous transporte et cette émotion généreuse qui fait appel aux fibres les plus délicates du cœur...

On referme le livre sur une impression exquise non encore ressentie.

J'ai voulu lire tout Lafcadio Hearn. L'édition Tauchnitz, outre *Kokoro*, n'a donné jusqu'à présent que *Kwaidan* (septembre 1907) et *Glimpses of unfamiliar Japan* (octobre). Ce dernier livre est celui dont H. de Varigny avait rendu compte en 1895. Cette fois, sans en avertir le lecteur et pour des motifs que j'ignore, la maison allemande ne donnait de l'ouvrage original qu'une édition mutilée, amputée — et très maladroitement — de plus de la moitié. Il faut de toute nécessité, si l'on veut connaître complètement notre auteur, s'adresser aux éditeurs anglais et américains. Tous ses livres ont été imprimés originairement aux États-Unis.

C'est ainsi que j'ai parcouru successivement et avec un plaisir grandissant une vingtaine de volumes : *Out of the East*, *Gleanings in Buddha Fields*, *Shadowings*, *In Ghostly Japan*, *A Japanese Miscellany*, *Kotto*, *The Romance of the Milky Way*, *Japan an interpretation;* d'autres encore. Tous, sauf le dernier cité, ont ceci de commun qu'ils ne comportent jamais un sujet unique poursuivi d'une venue. Ils sont composés de fragments réunis sans suite apparente et d'une singulière variété : souvenirs du pays et des gens; petits romans de la vie japonaise;

Digitized by Google

études des religions, boudhisme et shintoïsme, et de la philosophie qui s'y rattache; méditations, légendes, propos d'art; considérations sur le passé et l'avenir des Nippons; essais curieux consacrés aux animaux, aux insectes de là-bas : papillons, libellules, lucioles, cigales, etc., recherches sur la poésie et les chants populaires, tout l'immense trésor du Folk-Lore...

On ne se lasse pas de cette longue lecture qui, lentement, fait surgir de l'inconnu un Japon extraordinairement vivant et coloré.

Et là ne se borne pas le labeur considérable d'un écrivain mort à 54 ans et qui travaillait lentement. D'autres ouvrages avaient précédé ceux-ci : deux romans écrits l'un à la Nouvelle-Orléans, l'autre à Saint-Pierre de-la Martinique, des suites de nouvelles, essais de jeunesse qui sentent encore quelque peu le pastiche, un livre charmant consacré aux Antilles, une curieuse série de proverbes créoles, des traductions...

* * *

De tout cet ensemble se dégage une personnalité essentiellement captivante et qui n'a son équivalent nulle part..., très énigmatique aussi.

L'homme est anglais, assurément : il l'est par la netteté de la vision, la sûreté de l'appréciation, il l'est aussi par la qualité spéciale de la fantaisie et du sens de l'humour. Mais il n'est pas anglais seulement, peut-être même ne l'est-il pas principalement. Une âme de méridional à l'imagination ardente se révèle chez lui à des signes fréquents, très caractéristiques et aisés à signaler. Enfin, à sa culture anglo-saxonne se sont jointes d'incontestables influences françaises. Sans que jamais — sauf dans certains ouvrages de début —, il puisse être question d'imitation, l'on devine qu'il a beaucoup étudié toute la lignée sortie de Flaubert et que ses méthodes de travail se sont formées à cette étude.

Digitized by Google

Quel est cet homme aux origines complexes, que la destinée conduisit successivement dans des pays si divers que tous il a intimement connus? Au fur et à mesure qu'on lit ses livres grandit le désir de le mieux connaître lui-même. Au surplus, la connaissance s'ébauche dès les premières pages, car nul écrivain n'est moins absent de son œuvre, et en ceci il s'éloigne complètement du maître français. La sympathie qu'irrésistiblement il suggère pour les êtres et les choses dont il parle, on sent qu'il la mérite pour lui-même et l'on veut pousser la connaissance plus loin...

Rien n'est plus facile. Il y un an à peine, paraissaient deux gros volumes contenant un récit de sa vie, une volumineuse correspondance et quelques fragments autobiographiques trouvés après sa mort (1).

La correspondance est admirable. C'est l'un des plus beaux recueils de lettres que jamais artiste a laissé après lui. Elles commencent à l'âge de vingt-sept ans et vont jusqu'au dernier jour.

La carrière de Lafcadio Hearn, telle qu'elle se révèle lumineusement dans cette dernière publication, comme aussi dans les passages nombreux de ses livres où il se raconte lui-même est, je le disais en commençant, aussi étrange que significative. L'homme et l'écrivain se mêlent étroitement en lui, ils s'expliquent l'un l'autre d'évidente manière et manifestement les souffrances de celui-là ont purifié et anobli l'art de celui-ci. Je crois qu'il est impossible de faire une étude de l'œuvre sans la mettre en rapport avec les traits saillants de cette carrière.

(1) ELISABETH BISLAND, *The life and letters of Lafcadio Hearn*. Londres. Archibald Constable et C°; Boston et New York Houghton Mifflin et C°, 2 vol. — Cette collection n'est pas complète. Depuis, ont paru : 1° *Some unpublished letters of Lafcadio Hearn*, edited bij Osman Edwards. The *Albany Review*, n°° d'octobre et de novembre 1907; 2° *Letters from the Raven. Being the correspondence of Lafcadio Hearn with Henry Watkin*. Constable, Londres, 1908.

Digitized by Google

II

Vers 1895, un Irlandais, chirurgien-major de l'armée anglaise, *Charles Bush Hearn*, tenait garnison avec son régiment dans les Iles Ioniennes, depuis retrocédées à la Grèce. Se trouvant cantonné à Cerigo, l'antique Cythère, le petite île qui se suspend à la pointe du Peloponèse, il y fit la connaissance d'une jeune fille d'une grande beauté et de très bonne famille : Rosa Cerigote. L'hostilité des habitants de l'île contre les étrangers était à ce moment très surexcitée et la situation, comme dans tout l'archipel, fort tendue. Le roman d'amour qui s'ébaucha ne fut pas du goût de la famille et le mariage ne put se faire qu'à la suite d'un enlèvement entouré de circonstances assez dramatiques.

Le 27 juin 1850, tandis que le jeune ménage se trouvait à *Santa-Maura*, l'ancienne Leucade, un fils naissait. C'était le second enfant, le premier était mort en naissant. On donna au petit garçon un prénom singulier. En grec moderne l'île s'appelle Lefcas, Lefcada ou Lafcada : de là Lafcadio. Un autre fils du nom de James naissait trois ans plus tard.

Peu après le petite famille se trouvait à Dublin. Sans relations, ignorant la langue anglaise, négligée par son mari dont la passion violente n'avait pas été fort durable, Rosa Cerigote se considéra bientôt comme abandonnée. La régularité même du lien qui les unissait ayant été mise en question, elle abandonna un beau jour la maison conjugale, aidée d'un cousin qui était accouru à son appel ; le mariage fut définitivement rompu et les enfants ne la revirent plus jamais.

Lafcadio conçut de cette séparation un chagrin violent. Le biographe croit que de ce moment date la sensibilité exacerbée, le sentiment de défiance craintive qu'il conserva toute sa vie. Il se trouva du reste séparé de son père et de son frère aussi complètement que de sa mère, car, immédiatement après on le confia à une vieille tante fort riche, appelée M^rs^ Brenane qui

Digitized by Google

habitait le pays de Galles et qui ne lui permit plus aucune relation avec les siens.

L'enfant ne pardonna jamais à son père le premier chagrin de sa vie ; à sa mère au contraire il ne cessa jamais de rendre un culte passionné. On en jugera par ce fragment d'une lettre dont Mrs Bisland ne donne pas la date. Elle est adressée à ce frère qu'il ne vit plus jamais :

... « Vous rappelez-vous cette brune et belle figure, aux grands yeux foncés, comme ceux d'une biche sauvage, qui venait se pencher sur votre berceau ? Ne vous souvenez-vous pas de cette voix qui, chaque soir, vous disait de croiser vos doigts selon l'ancien mode grec orthodoxe et de prononcer ces mots : En to onoma tou Patros kai tou Uiou kai tou Agiou Pneumatos. Au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit?... Elle vous avait fait peu de temps après votre naissance trois petites blessures pour vous placer, conformément à sa foi d'enfant, sous la protection de ces trois pouvoirs...

« Nous étions tous deux très bruns, étant enfants, très passionnés, très étranges d'aspect. Nous portions à nos oreilles de petites boucles d'or. En gardez-vous toujours les marques ?

« Quand je vis votre portrait je sentis tout mon sang s'émouvoir et je pensai : Voilà donc cette créature inconnue en qui vit l'âme de ma mère, celui qui doit avoir ressenti les mêmes impulsions, les mêmes désirs, formé les mêmes résolutions que moi. Me les dira-t-il? Voilà un autre moi-même ; celui-là expliquera-t-il celui-ci ?

..... « Tout ce que j'ai de bon en moi me vint de cette obscure âme de race dont nous connaissons si peu de chose. Mon amour pour ce qui est droit, ma haine du mal, mon admiration pour ce qui est beau et vrai, ce que je puis avoir de foi en homme ou en femme, ma sensibilité aux choses d'art, ce pouvoir verbal même dont le signe réside dans ces grands yeux que nous avons, — tout cela vient d'Elle ! C'est la mère qui nous fait ce que nous sommes, c'est elle du moins qui donne à

Digitized by Google

l'homme tout ce qui l'ennoblit... le cœur, la force d'aimer. Je donnerais une fortune pour avoir son portrait! »

. . . . . .

Le ton, quand il parle de son père, est bien différent :

« Je crois que je ne lui ressemble en rien, ni au physique, ni au moral. »

En ceci, paraît-il, il se trompait : les enfants que son père eut d'un nouveau mariage avaient comme lui « le teint basané, le profil aquilin de forme délicate, les yeux profondément logés sous l'orbite, la stature courte, souple, bien faite. Le type des Hearn est très exceptionnel et distinct, présentant une caractéristique de race difficile à définir autrement que par ces mots vagues : *quelque chose d'exotique* et ne rappelant en rien ni l'origine anglaise ni l'acclimatation irlandaise. » (1)

D'après une tradition perpétuée dans la famille et trop ancienne pour être vérifiée, les Hearn avaient dans les veines des traces de sang bohémien ou gipsy. L'on pouvait voir dans le creux de la main de Lafcadio une empreinte caractéristique, cette *marque du pouce* qui, à ce qu'assurent les Anglais, est le signe auquel se reconnaissent les Romanichels.

Mrs Brenane était une personne d'allures austères; convertie au catholicisme par son mari, elle était, comme il arrive souvent en pareil cas, très ardente à faire du prosélytisme et ne s'occupait guère que de ses œuvres de propagande. Elle ne paraît pas s'être inquiétée beaucoup du petit ni même, chose plus bizarre, avoir songé sérieusement à son instruction religieuse. L'enfant vivait entre cette vieille femme distraite et une jeune fille débile que l'on nommait *cousine Jane* bien qu'elle ne fut pas de la famille. Trop maladive pour entrer au couvent, elle promenait par le monde ses vêtements noirs et son inlassable mélancolie. Dans ce milieu déprimant, la nervosité du jeune garçon se développa jusqu'à devenir maladive. Il eut des cauchemars affreux, de véritables hallucinations. Cette prédisposi-

(1) *Life and letters*, t. I, p. 11.

Digitized by Google

tion alarmante s'aggrava encore par la manière dont sa tante voulut combattre ce qu'elle considérait comme le résultat d'une croyance superstitieuse aux fantômes et aux revenants. Dans les *Shadowings* je relève les pages suivantes qui nous font entrevoir les premières souffrances de cette petite âme effarouchée et précoce. Je traduis :

« J'avais 5 ans (1) quand on me condamna à dormir tout seul dans une chambre isolée qui, à partir de ce moment s'appela *la chambre de l'enfant*. (Il était rare à cette époque que l'on me désignât par mon nom ; j'étais simplement l'*Enfant*.) La chambre était étroite mais très haute et, malgré sa grande fenêtre, fort sombre. Elle avait un foyer qui ne s'allumait jamais. L'*Enfant* soupçonnait la cheminée d'être hantée.

« On édicta une loi : jamais je n'aurais de la lumière la nuit. La raison : l'*Enfant* avait peur de l'obscurité. On décida que cette frayeur était un désordre mental exigeant un traitement sévère. Mais le traitement aggrava le mal. J'avais l'habitude, auparavant, de dormir dans une chambre bien éclairée où une bonne veillait sur moi. Je crus que je mourrais de terreur lorsque je fus condamné à demeurer tout seul dans les ténèbres et — ce qui me sembla d'une cruauté abominable — mis sous clef, dans cette chambre, la plus lugubre de toute la maison...

« Une agonie d'épouvante m'envahissait. Quelque chose dans le noir semblait s'accumuler et grandir — il me semblait *l'entendre* grandir jusqu'au moment où je commençais à crier. Chaque fois, ces cris ramenaient le châtiment, mais ils ramenaient aussi la lumière ce qui me paraissait une compensation suffisante. Lorsqu'on s'en aperçut, on ordonna de ne plus tenir compte des cris de l'*Enfant*.

(1) Dans sa biographie Mrs Bisland Westmore dit que l'enfant avait 6 ans quand il vint pour la première fois en Angleterre. Ce passage semble prouver que c'est là une erreur. Ailleurs il est dit que ce retour eut lieu lors de la cession des îles Ioniennes à la Grèce ; mais cette cession ne se fit qu'en 1864 et Lafcadio avait alors 14 ans.

Digitized by Google

« Pourquoi cette terreur insensée ? En partie parce que toujours l'obscurité avait été peuplée pour moi de formes d'épouvante. Toujours j'avais souffert de mauvais rêves ; au moment du réveil je voyais invariablement les formes qui les avaient peuplés, me guettant du fond des ombres de la chambre. Elles finissaient alors par s'évanouir, mais pendant un certain temps elles avaient l'apparence de réalités tangibles. Et toujours c'étaient les mêmes figures... Parfois, sans transition, elles m'apparaissaient au crépuscule, me suivant de place en place, ou bien encore étendant derrière moi de longues mains vagues, d'étage en étage, dans les espaces des escaliers profonds.

« Je m'étais plaint de ces persécuteurs sans autre résultat que de m'entendre dire qu'il ne fallait jamais en parler et qu'ils n'existaient pas... Et pourtant j'avais pour moi le témoignage de mes yeux ! Je ne pouvais m'expliquer ces dénégations que de deux manières : ou bien les ombres avaient peur des grandes personnes et ne se montraient qu'à moi seul parce que j'étais petit et faible ; ou bien, dans la maisonnée entière, pour quelque ténébreuse raison, tout le monde avait résolu de me dire ce qui n'était pas. Et cette dernière théorie me semblait la véritable, car, souvent, j'avais vu les formes quand je n'étais pas seul... et le secret apparent dont on prétendait les entourer m'effrayait presque autant que les apparitions elles-mêmes. Pourquoi me défendait-on de parler de ce que je voyais, de ce que j'entendais, dans les craquements des marches, les ondulations des draperies ?

« Nul ne vous fera le moindre mal, me disait-on impitoyablement, lorsque je suppliais de ne pas m'abandonner tout seul dans la nuit. Mais, en vérité, les fantômes me faisaient du mal. Seulement, ils attendaient que je fusse endormi et par conséquent en leur pouvoir, car alors ils savaient par des moyens occultes m'empêcher de me redresser, de me mouvoir, de crier.

« Inutile de m'appesantir sur l'opportunité qu'il y avait à

Digitized by Google

m'enfermer ainsi, seul en proie aux terreurs de la chambre noire. J'endurai dans cette chambre d'inexprimables tourments et pendant des années. C'est pourquoi je fus relativement heureux lorsqu'enfin on m'envoya à la pension où les fantômes s'aventuraient rarement.

« Ils n'étaient semblables à aucun être connu. C'étaient des figures fuyantes, enrobées d'ombre, capables de déformations atroces, — capables par exemple de monter jusqu'au plafond, de s'y replier et, toujours s'allongeant, de redescendre tête baissée par la muraille opposée. Leurs faces seules étaient distinctes, — je faisais des efforts pour ne pas les voir. J'essayais aussi, dans mes rêves, — je croyais le faire, — de m'arracher à leur vue en relevant mes paupières à l'aide de mes doigts, mais mes paupières demeuraient closes, comme scellées....

« Et cependant la vue de ces faces de cauchemar n'était pas, dans les épreuves de la chambre de l'*Enfant,* ce qu'il y avait de plus pénible. Toujours les rêves débutaient par une impression, le sentiment de quelque chose de lourd envahissant l'air, opprimant lentement ma volonté, paralysant par degrés la faculté de me mouvoir. Habituellement, je me croyais au milieu d'une vaste chambre toute sombre; et presque au moment même où je ressentais les premières atteintes de la peur, l'air de la chambre semblait s'imprégner, jusqu'à mi-hauteur, d'une lueur d'un jaune sombre qui laissait vaguement entrevoir les objets environnants, tandis que le plafond demeurait d'un noir de poix. A vrai dire ce n'était point là de la lumière : on eut dit plutôt que l'atmosphère ténébreuse changeait de couleur vers le bas... Au début des orages, il est des couchers de soleil terribles dont les colorations sinistres sont semblables... Tout de suite je cherchais à m'échapper — j'éprouvais à chaque pas une résistance à l'avancement; — parfois je réussissais à faire la moitié du parcours; mais toujours, alors, je me trouvais réduit à l'immobilité, paralysé par une opposition impossible à définir. J'entendais des voix joyeuses dans la chambre voisine; par les interstices de la porte que vainement j'avais essayé d'atteindre,

Digitized by Google

je voyais de la lumière; je me disais qu'un cri violent pourrait me sauver, mais, par l'effort le plus frénétique, je ne pouvais émettre autre chose qu'un faible murmure. — Tout cela signifiait que la Chose sans nom allait venir, approchait — montait les escaliers. J'entendais le pas, — un battement, le son d'un tambour voilé, — et je me demandais pourquoi les autres ne l'entendaient pas. La hantise mettait à venir un temps long, long!... interrompant de pauses méchantes les pas horribles. Enfin, sans un craquement, la porte verrouillée s'ouvrait, lentement, et la Chose entrait, faisait entendre des balbutiements inarticulés, étendait des mains, et m'agrippait pour me lancer au plafond noir, me ressaisir à la descente, me lancer encore, encore, encore... Et ce que je ressentais alors n'était plus de la terreur : la terreur elle-même, au premier contact, se perdait dans une torpeur. C'était une sensation que l'on ne peut qualifier dans aucun langage de ce monde. Chacun de ces attouchements apportait avec lui quelque chose d'infiniment plus pénible que la souffrance, — un je ne sais quoi qui vibrait jusque dans les plus secrètes profondeurs de mon être, — une sorte d'électricité abominable, faisant apparaître d'inimaginables possibilités de torture, dans des régions entièrement inconnues de la sensibilité. (*Schadowings*, p. 238).

— Parfois des hallucinations terribles l'assaillaient tout éveillé.

« Je me trouvais sur le palier du troisième étage... je ne sais plus pourquoi j'étais monté là tout seul, — peut-être à la recherche de quelque jouet. Quoi qu'il en soit j'étais là, tout près des marches, quand je remarquai que la porte de cousine Jane était entrebaillée. Je vis ensuite que cette porte s'ouvrait lentement. J'en fus surpris, car d'habitude elle était fermée à clef. Presqu'au même moment, cousine Jane elle-même, vêtue de noir comme toujours, sortit et s'avança de mon côté; — seulement elle relevait la tête, latéralement, comme si elle voulait voir quelque chose, vers le haut de la muraille, tout contre

Digitized by Google

le plafond. Très étonné je criai : *Cousine Jane !* mais elle ne parut pas m'entendre. Elle approchait lentement, toujours portant la tête retournée de telle manière que je ne pouvais voir que son menton ; puis, elle me dépassa pour entrer dans la chambre la plus rapprochée de l'escalier, une chambre à coucher dont la porte restait toujours ouverte pendant le jour. Même quand elle fut tout contre moi, je ne vis pas sa figure, — rien que sa gorge blanche, son menton et la masse nouée de ses beaux cheveux. Je la suivais en courant, criant toujours *Cousine Jane ! Cousine Jane !* Je la vis qui contournait le pied d'un grand lit à colonnes, paraissant vouloir se rapprocher de la fenêtre et je vins à sa suite de l'autre côté du lit. Alors, comme si pour la première fois elle se rendait compte de ma présence, elle se retourna. Je levai la tête m'attendant à trouver son sourire... Elle n'avait pas de visage ! A la place du visage il n'y avait qu'une tache vague et tandis que je regardais, l'image entière disparut. Elle ne s'effaça pas, elle cessa simplement d'exister, comme la forme d'une flamme que l'on vient de souffler. Je me trouvais seul dans cette chambre que l'obscurité commençait à envahir, épouvanté, comme jamais je ne l'avais été auparavant. Pas le moindre cri ! J'avais bien trop peur pour crier. J'arrivai en chancelant jusqu'à l'escalier, butai du pied et, roulant et culbutant, je tombai jusqu'au palier suivant. Je ne me souviens pas d'avoir été blessé ; les tapis étaient doux et très épais. Le bruit de ma chute amena du secours immédiat et de la sympathie, mais, de ma vision, je ne soufflai mot ; je savais que si j'en parlais je serais puni... »

(*Life and letters*, t. I, p. 21. My Guardian Angel.)

Si je cite ces passages, c'est uniquement parce qu'ils mettent en pleine lumière des caractéristiques qui aideront à expliquer l'écrivain. Les souffrances de l'enfant nerveux et visionnaire paraissent se rattacher au côté septentrional et nébuleux de l'hérédité transmise. Nous verrons quelle foi il eut plus tard dans la philosophie évolutionniste, et l'importance qu'il attachait

Digitized by Google

à l'observation des caractères de race. Les livres d'Herbert Spencer furent ses évangiles. En nous plaçant au même point de vue, voyons si nous pouvons dégager une autre face de son moi, celle qui lui vint de ses origines méridionales.

« Ce fut en lisant les légendes du christianisme et les vies des saints que j'eus une première et vague notion des dieux du paganisme. Je me figurais alors que ces dieux ressemblaient quelque peu aux lutins et aux fées des contes de nourrice. Ces lutins m'intéressaient beaucoup plus que les saints fort laids de l'iconographie de l'Eglise, — plus même que les anges délicats de mes images françaises, qui évoquaient de déplaisants souvenirs de cousine Jane. Au surplus, je ne pouvais m'empêcher de me défier des amis de cousine Jane et de ressentir au contraire une sympathie naturelle pour leurs ennemis, — qu'ils fussent démons, lutins, fées, sorciers ou divinités paiennes...

« Un jour je découvris dans un coin inexploré de la bibliothèque, une série de superbes livres d'art, — de grands in-folios pleins de figures de dieux, de demi-dieux, d'athlètes, de héros, de nymphes, de faunes, de néréides, et tous les monstres charmants, — mi-hommes, mi-animaux —, de la mythologie grecque. » — A partir de ce moment, ce sont des délices nouvelles et inconnues. — « Ce fut un émerveillement, une terreur aussi... Ce que l'on m'avait dit des magies infernales que recelaient les idoles paiennes, me revenait à l'esprit. Mais ces craintes superstitieuses disparurent pour faire place à une conviction, — une intuition plutôt, dont il m'eût été impossible de donner aucune explication, —à savoir que ces dieux avaient été blasphémés, *parce qu'ils étaient beaux*...

« ... C'étaient donc là les êtres que l'on avait traités en démons! Je les aimais, je les adorais, je promettais de détester à jamais quiconque leur refuserait ses hommages! A cette époque, la croyance médiévale me parut vraiment la religion de la laideur et de la haine. Et, telle qu'elle m'avait été enseignée, dans la faiblesse de mon enfance maladive, elle l'était assurément...

Digitized by Google

« Ce n'est qu'au prix de grands efforts que je parviens à rassembler ces souvenirs épars de mon enfance, et en les racontant, je sens bien qu'un *moi* plus récent et beaucoup plus artificiel cherche constamment à se substituer au *moi* d'alors...

« La première impression que nous avons de la beauté idéale n'est jamais une compréhension, mais une *reconnaissance*. Aucune théorie mathématique de l'esthétique ne peut expliquer le choc délicieux qui frappe l'enfant, à la première vision de la beauté suprême.

« ...Ce qu'il ressent, c'est le pouvoir soudain qu'exerce cette vision sur le mystère de sa propre vie, et ce sentiment n'est autre chose qu'une mémoire vague et profonde, un souvenir transmis avec le sang.

. . . . . .

« Lorsque j'eus appris à connaître et à aimer les dieux des temps passés, le monde redevint lumineux. Les fantômes qui l'avaient hanté commencèrent à se dissoudre lentement. La terreur n'avait pas disparu complètement; mais maintenant je ne demandais plus qu'à cesser de croire à tout ce que j'avais redouté et haï. Je trouvais une joie auparavant inconnue à contempler le grand soleil, le vert des champs, le bleu du firmament. En moi s'éveillaient et vibraient des pensées nouvelles, des imaginations, des impulsions vagues vers des fins inconnues. Je voulais voir de la beauté et la trouvais partout : dans les figures qui passaient, dans les mouvements, les attitudes, dans le repos équilibré des plantes et des arbres, dans les longues nuées blanches, dans les collines lointaines aux silhouettes d'azur pâle. Par moments le seul plaisir de vivre activait en moi-même une joie si vaste, si profonde qu'elle m'effrayait, d'autres fois je me sentais envahi d'une tristesse étrange et nouvelle, d'une peine inconsistante et inexplicable...

« J'étais entré dans ma Renaissance. »

(*Life and letters. Idolatry*, p. 26.)

(*A suivre.*) JOSEPH DE SMET.

Digitized by Google

LA NONNE DU TEMPLE D'AMIDA

I

Lorsque le mari d'O-Toyo fut convoqué par son seigneur dans sa capitale — elle avait épousé un cousin éloigné que sa famille avait adopté parce qu'ils s'aimaient —, elle ne ressentit pas d'inquiétude pour l'avenir. Elle fut triste seulement. Depuis leur mariage, c'était la première fois qu'ils se séparaient. Mais il lui restait, pour lui tenir compagnie, son père et sa mère et, plus cher que tous deux — elle n'eût jamais osé l'avouer, même à sa propre conscience —, son petit garçon. Et puis, elle avait toujours de la besogne en quantité : beaucoup de devoirs de ménage à remplir et d'étoffes d'habillement à tisser, en soie comme en coton.

Une fois par jour, à une heure déterminée, dans sa chambre favorite, elle apportait à l'intention de son mari absent, de petits repas, servis d'irréprochable manière sur de jolis petits plateaux de laque, plats en miniature semblables à ceux que l'on offre aux esprits des ancêtres et aux dieux. Ces repas étaient disposés vers la face orientale de la chambre, devant le coussin sur lequel s'agenouillait l'époux. Ils étaient placés de ce côté, parce que c'était dans la direction de l'Est qu'il s'était éloigné.

Toujours avant d'emporter la nourriture, elle soulevait le couvercle de la petite soupière pour voir si la face laquée intérieure était couverte de vapeur. Car on prétend que si, par dessus la nourriture ainsi offerte, de la vapeur s'attache à l'intérieur

Digitized by Google

du couvercle, c'est signe que l'absent aimé se porte bien. S'il n'y en a pas, c'est qu'il est mort, parce que cela prouve que son âme est revenue seule chercher sa nourriture. O-Toyo trouvait tous les jours la surface laquée couverte de perles de vapeur accumulées.

Son enfant était sa joie constante. Il avait trois ans et était enclin à poser des questions auxquelles les dieux seuls eussent pu répondre convenablement. Avait-il envie de jouer, elle déposait son ouvrage pour jouer avec lui. Souhaitait-il se reposer, elle lui racontait d'étonnantes histoires ou trouvait de pieuses petites réponses aux questions qu'il avait faites sur ces sujets que les hommes ne peuvent comprendre. Le soir, après que l'on eût allumé les petites lampes placées devant les tablettes sacrées et les images, elle apprenait à ses lèvres à ébaucher les mots de la prière filiale. Et le sommeil venu, elle apportait son ouvrage à son chevet et s'attardait à contempler la tranquille douceur de ses traits. Parfois dans ses rêves il souriait; elle savait qu'alors Kwannon jouait avec lui de petits jeux d'ombre, et elle murmurait l'invocation boudhiste à la vierge : « qui toujours abaisse les yeux vers l'endroit où résonne la prière. »

Parfois, dans la saison des jours très clairs, elle gravissait la montagne du Dakeyama, portant le petit sur son dos. Ces voyages étaient pour lui un enchantement, non seulement à cause de ce que la mère lui apprenait à voir, mais aussi à cause de ce qu'elle lui apprenait à entendre. La route en pente menait par bois et forêts, gravissait les côtes gazonnées, contournait les roches singulières; l'on rencontrait des fleuves, enfermant dans leur sein des histoires, des arbres contenant des esprits. Les pigeons criaient : *koroup*, *koroup*; les colombes soupiraient : *owaō*, *owaō*; les cigales vibraient, chantaient, tintaient!

Tous ceux qui attendent un absent aimé font, quand ils le peuvent, un pèlerinage au pic nommé Dakeyama. On le voit de tous les points de la ville et de son sommet l'on domine plusieurs provinces. A l'extrémité de sa cime se trouve une

Digitized by Google

pierre à peu près de la forme et de la taille d'un homme et dressée perpendiculairement; de petits cailloux sont amassés sur cette pierre et tout autour. Et tout près se trouve un petit autel élevé en l'honneur de l'ombre d'une princesse des temps passés. Car elle languissait en l'absence de son bien-aimé et avait coutume de venir en cet endroit pour y guetter sa venue jusqu'à ce qu'elle mourut de douleur et fut changée en pierre. C'est pourquoi le peuple bâtit l'autel et ceux qui aiment une personne absente viennent y prier pour son retour; et chacun d'eux, après sa prière emporte à la maison un des petits cailloux qui sont amassés là. Quand le bien-aimé revient, le caillou doit être rapporté avec d'autres, en guise d'offrande d'actions de grâces et de commémoration.

Toujours, avant que O-Toyo et son enfant fussent rentrés, l'obscurité descendait lentement autour d'eux, car la route est longue; ils avaient à traverser en bateau, à l'aller comme au retour, la solitude des rizières qui environnent la ville, et ce mode de voyager est lent. Parfois c'étaient les étoiles et les lucioles qui les éclairaient, parfois aussi la lune et alors O-Toyo chantait tout doucement à son petit garçon la chanson à la lune, de la province d'Izumo :

Nono San
Petite dame lune,
Quel âge as-tu?
« Treize jours
« Treize et neuf. »
C'est bien jeune cela,
C'est pourquoi, sans doute, tu portes
Cette brillante écharpe rouge
Si joliment nouée
Et cette belle ceinture blanche
Tout autour de tes hanches
La donneras-tu au cheval?
Oh non, non!
La donneras-tu à la vache?
Oh non, non!

Et dans la nuit bleue, s'élevait de ces lieues de labourés

Digitized by Google

humides le grand chœur, aux sons de bouillonnement léger, qui semble la voix même du sol : le chant des grenouilles. Et O-Toyo en traduisait les paroles pour l'enfant. *Mi-Kayui ! Mi-Kayui* « mes yeux picotent, je veux dormir ! »

Et c'étaient des moments bien heureux !

II

Deux fois, dans l'espace de trois jours, ces maîtres de la vie et de la mort dont les voies sont celles de l'éternel mystère, la frappèrent au cœur. D'abord on lui apprit que cet époux aimant, pour lequel si souvent elle avait prié, ne reviendrait jamais ; il avait fait retour à cette poussière à laquelle toutes les formes sont empruntées. Presque immédiatement après, elle sut que le sommeil dont dormait son enfant, était si profond que jamais le médecin chinois ne pourrait le réveiller. Ces choses elle les distingua à peu près comme, en temps d'orage, on distingue les formes, par éclairs. Dans les intervalles des éclats et au delà, ce fut le noir absolu qui est la pitié des dieux.

Le temps passa ; elle se releva pour affronter cette ennemie dont le nom est *Mémoire*. Devant le monde elle parvint, comme aux jours de jadis, à se composer un visage doux et souriant. Mais seule avec l'intruse elle se trouva moins forte. Sur la natte du plancher elle dressait de petits jouets, étendait de petits vêtements, les regardait, leur parlait en imperceptibles murmures et souriait sans rien dire. Et toujours le sourire se transformait en sanglots bruyants et désespérés ; puis elle battait le sol de la tête et adressait aux dieux des questions insensées.

Un jour elle s'avisa d'une consolation étrange — le rite que l'on nomme Toritsu-banashi —, l'évocation des morts. Ne pourrait-elle rappeler l'enfant, ne fut ce que pour une minute ? La petite âme serait troublée mais ne serait-elle pas heureuse de subir la peine d'un moment pour celle qu'elle aimait tant ? Bien sûr !

Digitized by Google

Pour rappeler un mort, il faut s'adresser à un prêtre — Bouddhiste ou Shintoïste —, au courant des rites de l'incantation. Il faut apporter au prêtre la tablette mortuaire du défunt : l'*ihaï*.

Des cérémonies de purification sont accomplies, des cierges sont allumés, on brûle de l'encens devant l'ihaï. L'on récite des prières, des fragments de sutras; l'on fait des offrandes de fleurs et de riz. Dans ce cas le riz ne peut être cuit.

Lorsque tout est prêt, le prêtre saisissant de la main gauche un instrument en forme d'arc et le frappant rapidement de la droite, appelle le mort par son nom et prononce en criant ces mots : *Kitaʒo-yo! Kitaʒo-yo! Kitaʒo-yo!* ce qui veut dire : « Me voici ». Et tandis qu'il crie, le son de sa voix change par degrés jusqu'à devenir la propre voix du défunt, car le fantôme pénètre en lui.

Et c'est alors que le mort répond aux questions qu'on lui pose rapidement, mais en criant sans cesse : « Faites vite, faites vite car ce retour est douloureux, j'ai peu de temps à rester ». Et la réponse faite, l'esprit passe et le prêtre tombe face contre terre, anéanti.

Il n'est pas bon de rappeler les morts. Par l'incantation leur condition s'aggrave. En retournant dans le monde souterrain ils sont forcés d'y reprendre une place inférieure à celle qu'ils occupaient auparavant.

La loi ne permet plus ces rites aujourd'hui. Jadis ils consolaient; mais la loi est bonne et juste, puisqu'il existe des hommes qui se plaisent à tourner en dérision ce qu'il y a de divin dans les cœurs.

C'est ainsi qu'il advint que O-Toyo se trouva un soir dans un petit temple situé à la limite de la ville, agenouillée devant l'ihaï de son enfant et prêtant l'oreille aux rites de l'incantation. Et voici que des lèvres de l'officiant s'échappa une voix qu'elle crut reconnaître, une voix aimée par dessus toutes, mais faible, très grêle, semblable à une plainte du vent.

Etla petite voix criait :

« Vite mère, demande vite! La route est noire et longue, et je ne puis tarder!

Digitized by Google

Alors, en tremblant elle demanda :

« Pourquoi faut-il que je pleure mon enfant ? Quelle est la justice des dieux ? »

Et voici la réponse qui lui fut faite :

« O mère, ne t'afflige pas ainsi ! Si je suis mort, c'est uniquement pour épargner ta vie à toi. Cette année était une année de douleur et de maladie, — ta mort imminente me fut révélée et j'obtins par prière de mourir à ta place.

« O mère, ne pleure pas sur moi ! Il n'est pas bon de se lamenter à propos des morts ! Leur route silencieuse traverse la rivière des larmes ; quand les mères pleurent, le flot monte, et les âmes ne peuvent plus passer et doivent errer sur la rive. C'est pourquoi je t'en prie, ne t'afflige pas, o ma mère ! Apporte-moi seulement un peu d'eau, de temps en temps. »

III

A partir de ce moment on ne la vit plus pleurer. Légère et silencieuse elle rentra, comme aux jours passés, dans l'accomplissement tranquille des devoirs d'une fille envers ses parents.

Les saisons passèrent ; son père songea à lui trouver un nouveau mari. Il dit à la mère :

« Si notre fille pouvait avoir un autre fils, ce lui serait une grande joie, et pour nous tous de même. »

Mais plus sage, la mère répondit.

« Elle n'est pas malheureuse. Il est impossible qu'elle se remarie. Elle est devenue comme un petit enfant, ne connaissant ni trouble ni péché. »

Et, en vérité, elle avait cessé de connaître la peine. Elle s'était mise à manifester un amour étrange pour de très petites choses. Tout d'abord elle avait trouvé son lit trop grand, peut-être à cause du sentiment de vide que lui avait laissé la perte de l'enfant ; puis de jour en jour tout lui sembla devenir trop vaste, la maison elle-même, les chambres familières, l'alcôve,

Digitized by Google

les grands vases à fleurs, voire les ustensiles de ménage. Elle voulut manger son riz au moyen de baguettes minuscules et dans un bol tout petit, semblable à ceux dont se servent les enfants.

En agissant ainsi, elle conservait son humeur aimante ; en toute autre matière elle n'était fantasque en aucune manière. A tous moments les parents se consultaient à son propos. A la fin, le père dit :

« Il peut être pénible pour notre fille de vivre parmi les étrangers. Nous sommes vieux et devrons la quitter bientôt. Peut-être pourrions-nous pourvoir à son avenir en la consacrant à la vie religieuse. Nous pourrions bâtir pour elle un petit temple. »

Le lendemain, la mère demanda à O-Toyo :

« Vous plairait-il de devenir une nonne sainte, de vivre dans un très petit temple, auprès d'un tout petit autel et de petites images des Bouddhas ? Nous serions toujours près de vous. Si vous le souhaitez, nous manderons un prêtre pour vous enseigner les Sutras. »

C'était le désir d'O-Toyo. Elle demanda qu'un très petit vêtement de religieuse lui fût fait. La mère dit : « En bonne religieuse tu dois porter un large vêtement; tu peux choisir tout le reste aussi petit que tu le voudras; mais quant au vêtement, la loi de Bouddha est formelle. »

Et c'est ainsi qu'on lui persuada de porter le même vêtement que les autres nonnes.

IV

On lui construisit un petit *An-dera*, ou temple de religieuse, sur l'emplacement vide où s'était élevé jadis un autre temple du nom d'*Amida-ji*. L'*An-dera* fut désigné par le même nom et consacré à *Amida-Nyorai* et aux autres Bouddhas. Il fut meublé d'un minuscule autel orné d'accessoires en miniature.

Digitized by Google

L'on y plaça un petit exemplaire des Sutras sur un petit pupitre, de mignons écrans, sonnettes et kakémono.

Elle vécut là, longtemps après que ses parents furent décédés. Le peuple l'appelait : *Amida-ji no Bikuni*, — ce qui signifie la nonne du temple d'Amida.

Tout près de la porte, à l'extérieur, se trouvait une statue de Jisō. C'était un Jisō spécial, — l'ami des enfants malades. Presque toujours on pouvait voir devant lui des offrandes de gâteaux de riz. Cela voulait dire qu'on l'implorait pour quelqu'enfant souffrant; le nombre de gâteaux indiquait l'âge de l'enfant. Le plus souvent, il y en avait deux ou trois; rarement sept ou dix. L'*Amida-ji no Bikuni* s'occupait de la statue, veillait aux offrandes d'encens et de fleurs cueillies au jardin du temple; car il y avait derrière l'An-dera un petit jardin.

Après avoir fait sa ronde matinale avec sa petite sébille, elle avait coutume de s'asseoir devant un tout petit métier et d'y tisser des étoffes beaucoup trop étroites pour un usage sérieux. Mais toujours elles étaient achetées par des marchands qui connaissaient son histoire. Ils lui faisaient présent de petites coupes, de petits vases à fleurs, de curieux arbres nains pour son jardin.

Son plaisir principal était la société des enfants; elle ne lui faisait jamais défaut. La vie des enfants japonais se passe principalement dans les cours des temples; bien des enfances heureuses s'écoulèrent dans celle de l'Amida-ji. Toutes les mères du voisinage aimaient à voir leurs enfants jouer là, et leur recommandaient avec soin de ne jamais se moquer de Bikuni-San. « Parfois ses manières sont singulières », disaient-elles, « mais cela, c'est parce que jadis elle eut un petit garçon qui mourut et que sa peine fut trop grande pour son cœur de mère. Il faut donc être pour elle très bon et respectueux. »

Ils étaient bons, mais non très respectueux au sens strict. Ils étaient trop avisés pour l'être. Toujours ils l'appelaient : « Bikuni-San » et la saluaient gentiment; mais, pour le reste, ils la traitaient comme une des leurs. Ils jouaient avec elle, elle leur

Digitized by Google

servait le thé dans des tasses extrêmement petites, leur préparait des gâteaux de riz qui n'étaient pas beaucoup plus gros que des pois et tissait sur son métier des étoffes de coton et des étoffes de soie pour les robes de leurs poupées. Et c'est ainsi qu'elle devint pour eux comme une sœur du même sang.

Les enfants jouaient avec elle tous les jours jusqu'au moment où, devenus trop grands pour jouer encore, ils quittaient la cour du temple d'Amida pour commencer le dur travail de la vie et devenir à leur tour les pères et les mères d'enfants qu'ils envoyaient jouer à leur place. Ceux-ci apprenaient à aimer Bikuni-San, comme l'avaient fait leurs parents. Et Bikuni-San vécut pour jouer avec les enfants des enfants des enfants de ceux qui avaient gardé le souvenir de la construction du temple.

Les gens veillaient bien à ce qu'elle ne connût pas le besoin. On lui donnait toujours au delà de ce qu'il lui fallait et de la sorte elle put être presque aussi généreuse pour les enfants qu'elle l'eut souhaité et nourrir abondamment quelques petits animaux. Les oiseaux qui nichaient dans le temple venaient manger de sa main et apprenaient à ne pas se poser sur la tête des Bouddhas.

. . . . . .

Quelques jours après ses funérailles, une troupe d'enfants vint me trouver chez moi. Une petite de neuf ans parla au nom de tous :

« Monsieur, me dit-elle, nous venons vous solliciter au nom de *Bikuni-San* qui est morte. On a dressé sur sa tombe une très grande pierre (*haka*). C'est un très beau haka. Mais nous voudrions lui donner également une toute petite pierre tombale, car, au temps où elle était avec nous, elle a dit que son désir était d'avoir un haka tout petit. Et le tailleur de pierre nous a promis d'en sculpter un pour nous et de le faire très joli si nous pouvons lui apporter l'argent. C'est pourquoi, peut-être, vous voudrez donner honorablement quelque chose. »

« Assurément », dis-je. « Mais désormais vous ne saurez plus où jouer. »

Digitized by Google

Elle répondit en souriant :

« Nous jouerons comme par le passé dans la cour du temple d'Amida. C'est là qu'elle est ensevelie. Elle entendra nos jeux et sera contente. »

LAFCADIO HEARN.

Extrait de *Kokoro*. (P. 71, édition Gay et Bird; p. 60, édition Tauchnitz.)

Traduction de JOSEPH DE SMET.

Digitized by Google

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX [1]

Il est certain aussi qu'avant de désarmer, il importe d'assurer le règlement pacifique des conflits internationaux. La Conférence de la Paix de 1899 s'était efforcée de réaliser, à ce point de vue, tout un système gradué, mais insuffisant, allant des bons offices et de la médiation aux commissions internationales d'enquête et à l'arbitrage international. L'incident de Hull avait démontré notamment que la procédure des commissions d'enquête, telle qu'elle avait été organisée, était par trop sommaire. Il fut décidé que la convention acceptée en 1899 serait revisée et améliorée.

Seulement, la première amélioration qui fut proposée par les délégués des États-Unis de l'Amérique du Nord, apparaît comme bien anodine : elle consista, en effet, à intercaler dans l'article 3, relatif aux bons offices et à la médiation, les mots « et désirable » après le mot « utile ». Il semble que, sans sourire, les diplomates approuvèrent cette grave modification à l'unanimité ; ils la trouvèrent si importante que dans l'article 9, relatif aux commissions d'enquête, ils adoptèrent une intercalation identique, toujours à l'unanimité. C'était vraiment trop peu [2].

(1) Suite, voir la *Revue de Belgique* de mars 1908.

(2) A un déjeûner offert par une des dames les plus charmantes du corps diplomatique de La Haye, un menu fut distribué en « style de la Conférence », qui résume fort spirituellement les résultats obtenus.

Liste des Mets Obligatoires.

Œufs Arbitrage.	Bombe non Amarrée.
Chevreuil Contrebande de Paix.	Croustades au Compromis.
Faisan Cour des Surprises.	Fruits de la Conférence.
Salade Mondiale.	Bonbons Anodins.
Aubergines Automatiques de Contact.	Liqueurs utiles et désirables.

Digitized by Google

L'absence presque complète de règles de procédure en matière de commissions d'enquête permit de corser légèrement la partie pacifique de l'œuvre de la Conférence de la Paix. On se mit rapidement d'accord sur un certain nombre de stipulations nouvelles, mais nous croyons inutile de les examiner en détail : elles ont eu surtout pour but de rendre l'usage des commissions internationales d'enquête plus facile et plus prompt. On a craint que les États ne renoncent à l'emploi de cette institution pacificatrice, s'ils ne trouvent pas dans la convention un guide précis et pratique pour faciliter leurs premières démarches et aborder sans retard l'enquête proprement dite. Les faits à éclaircir peuvent avoir produit des émotions nationales difficiles à tempérer, des crises qu'il serait périlleux de voir se prolonger : il faut mettre dans la main des gouvernements un outil dont ils puissent se servir sans perte de temps (1).

Certes, les règles complémentaires adoptées ont amélioré le système accepté en 1899, mais dans des limites vraiment trop étroites. C'est surtout à l'arbitrage international que l'opinion publique espérait voir les diplomates apporter des modifications profondes : des vœux avaient été émis, que nous avons rappelés plus haut; des projets avaient été élaborés. C'est vers l'obligation de l'arbitrage, d'une part, vers la constitution d'une union arbitrale, d'autre part, que s'orientaient ces projets et ces vœux. En outre, la constitution d'un pouvoir judiciaire international, d'un tribunal international permanent, avait été indiquée par des juristes éminents, comme un premier pas décisif à faire dans la voie d'une fédération intergouvernementale et mondiale. Aucun de ces problèmes vitaux n'avait été mis à l'ordre du jour de la Conférence de la Paix de 1907. Ils furent néanmoins imposés à ses délibérations sous la pression de l'opinion publique et par l'initiative quelque peu révolutionnaire d'un certain nombre de délégués. Bien que les discussions poursuivies à leur sujet n'aient abouti à aucune

(1) Ces considérations, ainsi que de nombreux détails dans les lignes qui suivent, ont été empruntés au *Rapport sur la convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux*, par le baron GUILLAUME.

Digitized by Google

résolution définitive, il n'en a pas moins été porté atteinte, par leur introduction dans les débats, à la règle observée par la diplomatie depuis des temps immémoriaux, de respecter superstitieusement les ordres du jour adoptés par les gouvernements. C'est l'introduction d'un usage parlementaire dans des milieux jusqu'ici réfractaires à la procédure des grandes assemblées politiques.

***

Ce fut la délégation de l'Uruguay qui proposa la première, le 4 juillet 1907, un système curieux d'organisation de l'arbitrage obligatoire. Le préambule de ce projet signalait « que la paix et la justice n'ont pu être établies et se maintenir parmi les associations d'individus, dont se composent les nations, que par le droit que s'est attribué une partie de ces individus d'imposer ces bienfaits à l'ensemble; que, de même, la justice et la paix ne triompheront et ne s'établiront d'une façon régulière et permanente dans l'association des nations que lorsqu'une partie de celles-ci, suffisamment nombreuse et puissante, prendra la résolution, au profit de toutes, de se porter garante de la justice internationale, qui est la base de la paix ». En conséquence, la délégation uruguayenne proposait les quatre déclarations qui suivent :

« 1° Dès le moment où dix nations (dont la moitié ait au moins 25 millions d'habitants chacune) seront d'accord pour soumettre à l'arbitrage les différends qui pourraient se présenter entre elles, elles auraient le droit de former une alliance dans le but d'examiner les dissentiments et les conflits qui surgiront entre les autres pays et d'intervenir quand elles le jugeront avantageux en faveur de la solution vraie;

« 2° Les nations alliées pourront établir un tribunal d'arbitrage obligatoire à La Haye (si le royaume de Hollande faisait partie de l'alliance), ou dans une autre ville qui fût désignée pour le même but;

« 3° L'alliance en faveur de l'arbitrage obligatoire n'interviendra que dans les cas de conflit international et ne pourra s'immiscer dans les affaires intérieures d'aucun pays;

Digitized by Google

« 4° Toutes les nations qui seront conformes avec le principe de l'arbitrage obligatoire, auront le droit de s'incorporer à l'alliance destinée à supprimer les maux de la guerre. »

Inutile d'indiquer que ces déclarations ne recueillirent aucune adhésion : elles nous ont paru intéressantes à signaler, à cause du principe sur lequel elles sont basées, en vertu duquel la majorité des États auraient sur les États dissidents ou récalcitrants un véritable droit de coercition et de contrainte.

C'est sur le projet déposé par la délégation du Portugal que la discussion s'engagea en réalité. Ce projet affirmait un double principe : l'obligation du recours à l'arbitrage pour tous les différends d'ordre juridique ou relatifs à l'interprétation des traités à condition qu'ils ne mettent pas en cause les intérêts essentiels ou l'indépendance des États, l'engagement de ne pas se prévaloir de cette dernière réserve dans un certain nombre de cas expressément énumérés. Ce second principe fut dénommé le système de la liste.

Des projets similaires à celui du Portugal furent successivement déposés par la Suède, la Suisse, la Serbie, la Grande-Bretagne, les États-Unis d'Amérique, la Russie (1).

L'attitude prise par l'Allemagne donna au débat une importance inattendue : aussi, est-il indispensable de reproduire tout d'abord les passages les plus caractéristiques du discours que prononça, le 22 juillet 1907, le baron Marschall von Bieberstein : « ... Lors de la première Conférence de la Paix, le délégué allemand a déclaré, au nom de son Gouvernement, que l'expérience, faite jusque là à l'égard de l'arbitrage, n'était pas de nature à permettre de s'engager déjà dans la voie de l'arbitrage obligatoire.

« Huit années se sont écoulées depuis cette déclaration, et l'expérience sur le terrain de l'arbitrage s'est accrue dans une

(1) Il est intéressant de rappeler que lors de la Conférence de la Paix de 1899, la Russie proposa un projet presque identique à celui qui fut accepté par l'Union Interparlementaire lors de sa session de Londres, en 1906, lequel, à son tour, inspira directement la proposition déposée par la délégation portugaise. En 1899, comme en 1907, c'est l'opposition de l'Allemagne qui fit échouer la tentative d'organiser l'arbitrage obligatoire.

Digitized by Google

mesure considérable. La question a d'autre part formé l'objet d'études approfondies et continuelles au sein du Gouvernement allemand. En vue des fruits de cet examen et sous l'impression des résultats heureux apportés par l'arbitrage, ce Gouvernement est aujourd'hui favorable, en principe, à l'idée de l'arbitrage obligatoire.

« Il a confirmé la sincérité de cette opinion en signant deux traités d'arbitrage permanent, l'un avec le Gouvernement britannique, l'autre avec celui des États-Unis d'Amérique et qui s'étendent à toutes les questions juridiques ou relatives à l'interprétation des traités. Nous avons en outre inséré dans nos traités de commerce conclus dans le cours des dernières années une clause compromissoire pour une série de questions et nous avons la ferme intention de continuer à suivre le chemin dans lequel nous nous sommes engagés en concluant ces traités.

« Au cours de nos débats on a mentionné le fait heureux qu'une longue série d'autres traités généraux d'arbitrage obligatoire ont été conclus entre différents États. C'est un véritable progrès dont le mérite revient incontestablement à la première Conférence de la Paix. Ce serait toutefois une erreur de croire qu'une clause compromissoire générale, convenue entre deux États, puisse purement et simplement servir de modèle ou pour ainsi dire de formulaire pour un traité mondial. La situation est bien différente dans l'un et l'autre des deux cas. Entre deux États qui concluent un traité général d'arbitrage obligatoire, le terrain des différends possibles est plus ou moins sous les yeux des contractants. Il est circonscrit par une série de facteurs concrets et connus à savoir : la situation géographique des deux pays, leurs relations financières et économiques et les traditions historiques qui se sont formées entre eux. Dans un traité qui embrasse tous les pays du monde, ces facteurs concrets font défaut et par conséquent, même dans le cadre restreint des questions juridiques, la possibilité de différends de toute espèce est illimitée. Il s'ensuit qu'une clause compromissoire générale qui, entre deux États définit avec une clarté suffisante les devoirs et les droits qui en

Digitized by Google

découlent, peut-être dans un traité mondial trop vague, trop élastique et par conséquent inapplicable.

« Or, si nous arborons devant le monde *le drapeau de l'arbitrage obligatoire* il faut bien une clause compromissoire qui fasse honneur à ce drapeau et définisse clairement et nettement le caractère obligatoire. Sans cela nous nous exposerions au reproche de faire des promesses que nous ne pouvons pas tenir et d'offrir une formule au lien d'une réalité. De plus il serait à craindre qu'au lieu d'aplanir un différend qui a surgi on y ajoute une querelle additionnelle sur l'interprétation et l'application d'un traité. Ce serait un résultat peu désirable dans une institution qui vise au règlement pacifique des conflits internationaux. Pour parer à ce danger, il est indispensable d'examiner préalablement et à fond le point de savoir si les catégories qu'on veut soumettre à l'arbitrage obligatoire universel sont réellement de nature à être réglées par cette voie.

« On est d'accord que les différends, provoqués exclusivement par des conflits d'intérêts politiques et n'ayant pas de base juridique, ne sont pas du ressort de l'arbitrage proprement dit, qui consiste dans la solution des litiges internationaux « par la voie de droit ». Ces conflits politiques rentrent plutôt dans le domaine de la médiation. Un recours à la voie d'arbitrage ne pourra régulièrement être stipulé que pour le conflit déjà né et les arbitres seront régis non par le droit mais par des considérations d'équité et de salut public.

« Restent les litiges d'ordre juridique. Il y a lieu de distinguer à cet égard entre les litiges en dehors du droit conventionnel et ceux qui touchent l'interprétation et l'application des traités internationaux. *Nous n'avons pas à élever d'objections fondamentales contre l'application du principe de l'arbitrage obligatoire ni pour l'une ni pour l'autre de ces catégories.* Toutefois certaines restrictions d'ordre général s'imposent. Il faudra rétrécir le cadre dans un double sens. Les litiges d'une importance minime ne comportent guère l'arbitrage. Dans les relations des États, surtout des États limitrophes, nombre de questions surgissent presque tous les jours où une appréciation diverse des points de fait et de droit donne lieu à des diver-

Digitized by Google

gences d'opinions. Aujourd'hui, tous ces petits litiges sont réglés à l'amiable par la conciliation mutuelle des Puissances. Or, il ne semble nullement désirable que cet état de choses soit remplacé par un système qui permettrait à chaque Puissance d'invoquer contre l'autre un engagement formel pour la traîner devant une Cour d'arbitrage à la procédure longue et coûteuse. Ce serait plutôt grossir un différend que l'aplanir.

« De l'autre côté il y a des conflits juridiques qui précisément en raison de leur importance ne sont pas du domaine d'un arbitrage obligatoire. Les partisans même les plus fervents de ce dernier reconnaissent que l'arbitrage ne peut être imposé si la question litigieuse met en cause l'honneur, les intérêts vitaux et l'indépendance de l'État. Une proposition de la Délégation du Brésil ajoute « les questions qui affectent les institutions des États ou leurs lois internes ». Ce qui caractérise toutes ces expressions, c'est leur élasticité. Elle est si grande que dans un traité revêtu de la signature d'un grand nombre de pays elle devrait amener inévitablement à des interprétations diverses et à des contestations innombrables. C'est évidemment pour écarter cet inconvénient que la plupart des propositions présentées à cet égard à la Conférence portent que la décision appartient exclusivement à l'État qui invoque ces exceptions. En effet on ne pourrait guère demander à un État qu'il reconnaisse un tiers comme juge de son honneur et de ses intérêts vitaux. Tout en reconnaissant que ces réserves forment un complément indispensable d'une clause compromissoire générale, je ne me dissimule pas qu'elles sont peu conformes à l'idée de l'arbitrage obligatoire. De plus, même l'apparence d'une obligation bilatérale disparaît complètement dans les rapports avec les pays où, en vertu des constitutions, la décision sur l'application de la clause compromissoire n'appartient pas, le cas échéant, au Gouvernement signataire mais à un facteur législatif. On a plaidé en faveur des propositions mentionnées en alléguant qu'elles rendent l'arbitrage « plus obligatoire ». Je ne veux pas examiner l'intéressante question si en matière juridique le mot « obligatoire » comporte un comparatif. Déjà le droit romain considère

Digitized by Google

comme ennemis implacables « obligatio » et « mera facultas ». Mais même en laissant de côté cette question juridique, je ne saurais nullement admettre que la rédaction nouvelle qui nous a été proposée soit plus compulsive que celle qui existe. Au contraire. La déclaration solennelle des Puissances contenue dans la convention de 1899 que « l'arbitrage est le moyen le plus efficace et en même temps le plus équitable de régler les litiges » dispose à mon avis d'une force morale bien plus intense en faveur de l'arbitrage qu'une disposition mondiale qui, obligatoire dans la forme mais pas dans l'essence, ne jouira ni de l'autorité ni du respect universels pour faire progresser la réalisation de la grande idée du règlement pacifique des conflits internationaux. Les considérations que j'ai eu l'honneur de vous exposer nous amènent à la conviction qu'à l'égard du principe général, on devrait maintenir les articles de la convention de 1899.

« La question sera à examiner s'il existe un terrain restreint de litiges où l'arbitrage obligatoire pourrait être établi sans aucune réserve. Dans le vaste champ des relations internationales qui forment le sujet de traités entre États, il y en a sans doute qui ne concernent nullement l'honneur ni des intérêts essentiels et auxquels, par conséquent, l'arbitrage obligatoire pourrait être appliqué sans aucune autre restriction. Il s'agit donc seulement d'éclaircir si l'arbitrage peut être établi sur ce terrain par un accord général et universel. On devra songer en premier lieu, à amener un tel accord sur le terrain des conventions à caractère universel, dont la totalité ou un grand nombre de Puissances sont les signataires. Ce sont par exemple les conventions postales et télégraphiques, celles qui concernent la protection des câbles sous-marins, les moyens de prévenir les collisions de navires en mer, la protection des œuvres littéraires et artistiques et la propriété industrielle, et les conventions de La Haye sur le droit international privé. L'une de ces conventions universelles, celle relative à l'Union postale contient déjà actuellement la clause compromissoire. Quand on mettra à l'étude l'introduction de l'arbitrage par rapport à ces conventions, il faudra tenir compte du fait que la confor-

Digitized by Google

mité de leur application pourrait être compromise par des sentences arbitrales contradictoires. Il faudra donc aviser à des mesures pour écarter cette éventualité.

« Il faut, en outre, prendre en considération la différence entre les conventions réglant exclusivement les droits et devoirs des Gouvernements et celles qui déterminent les rapports juridiques de leurs ressortissants et dont l'application rentre dans la compétence des tribunaux ordinaires. Parmi ces dernières je cite les conventions concernant la propriété industrielle et le droit international privé.

« Relativement aux conventions universelles, et, de même, par rapport aux traités entre deux Puissances qui touchent des matières techniques, il serait à examiner s'il est possible de confier à un même tribunal arbitral la solution des différends qui viendraient à surgir de leur application, et s'il convient de suivre toujours la même procédure. A notre avis, on ne pourrait guère, d'une manière générale, en saisir la Cour permanente de La Haye, attendu qu'elle ne compte pas parmi ses membres des personnes d'une compétence suffisante pour les diverses questions techniques dont la décision serait indispensable.

« Il sera bien difficile de résoudre les problèmes qui se rattachent à ces points sans avoir recours aux spécialistes et sans un examen attentif de la part des Gouvernements signataires des traités dont il s'agit. En ce qui concerne les traités conclus entre deux États, on finira peut-être par se convaincre qu'il faut abandonner aux Gouvernements intéressés la solution des deux questions de savoir si les litiges provenant de l'application du traité doivent être soumis à l'arbitrage et de quelle manière cet arbitrage sera organisé...

« On m'objectera sans doute que ce qu'on attend de la Conférence, ce ne sont pas des débats, des restrictions et des finesses, mais un véritable progrès. Je l'admets. Mais quant à l'arbitrage obligatoire universel, il ne suffit pas de statuer sur le principe, il faut en régler les détails, afin d'assurer son application. Pour employer une métaphore, il ne suffit pas de construire une maison mondiale avec une belle façade, il faut

Digitized by Google

aussi la monter de manière que les nations du monde y puissent vivre convenablement et en bonne entente. La Conférence en sera responsable. Et si nos discussions consciencieuses sur le principe de l'arbitrage n'aboutissent pas à un résultat qui corresponde entièrement aux espérances éveillées par la convocation de la Conférence, nous pourrions au moins faire un pas en avant dans cette question difficile..... »

Ce long discours peut se résumer en quelques mots : l'obligation de l'arbitrage est un admirable principe mais, l'inscrire dans un traité mondial est impossible, comme il est impossible de l'appliquer à la plupart des conflits qui peuvent surgir entre les États.

Au cours des débats, le baron Marschall von Bieberstein précisa d'une manière plus nette ses objections qu'il formula successivement de la manière suivante (1) :

I. « Quel effet et quelle portée donnera-t-on aux sentences arbitrales lorsque le litige aura eu pour objet l'interprétation d'un traité conclu par plusieurs États, d'une convention universelle par exemple? Elles seront naturellement obligatoires pour les parties en cause; mais, *res inter alios acta* pour les autres puissances signataires de la convention, pourront-elles leur être imposées? Il est difficile d'admettre cependant une situation qui permettrait, pour un même traité, une série d'interprétations différentes, voire même contradictoires, conduisant fatalement à la dissolution des unions universelles. Pourrait-on répondre que semblables difficultés sont déjà possibles aujourd'hui avec l'arbitrage facultatif? L'argument ne serait pas pertinent, car, dans cette dernière hypothèse, le recours dépend de la volonté des États. Ils agissent dans la liberté de leur souveraineté et sont seuls juges de l'opportunité de leurs actes; au contraire, la Conférence, en imposant l'arbitrage obligatoire, se rendrait par là même responsable des suites fâcheuses qu'il pourrait avoir; elle doit trouver un

(1) Voir le rapport du baron Guillaume, p. 69, 72, 73. — Voir aussi, sur les questions ici soulevées, une brochure anonyme : *La Belgique et l'arbitrage obligatoire à la deuxième Conférence de la Paix.*

Digitized by Google

moyen de résoudre les difficultés auxquelles le principe peut donner lieu.

II. « Les traités contiennent souvent des stipulations qui obligent l'une ou l'autre partie à prendre certaines mesures administratives ou législatives. Il n'est point de difficulté relativement aux premières; mais il n'en est pas de même pour les secondes. L'État peut se trouver dans une situation très délicate si la sentence arbitrale, condamnant la manière dont il a rempli ses obligations, lui impose une réforme de sa législation que l'opposition d'un parlement rendrait impossible. La responsabilité de la Conférence serait grande si elle créait ainsi des difficultés inextricables; elle ne peut imposer l'arbitrage obligatoire qu'en résolvant tout d'abord les problèmes auxquels il pourrait donner lieu.

III. « Quels seront les rapports entre les arrêts des tribunaux nationaux et les sentences rendues par un tribunal arbitral? Celui-ci ne constituant pas une cour d'appel pour les décisions prises par la juridiction nationale, il faudrait l'intervention des parlements pour donner force de loi à la sentence arbitrale. On ne pourrait espérer l'acceptation par les parlements d'une clause stipulant, d'une manière générale, que les sentences arbitrales, quelles qu'elles soient, auront toujours force de loi dans le pays; ce serait une véritable abdication. Dès lors le problème reste toujours le même : l'État peut-il arguer de l'opposition qu'il rencontre au sein du pouvoir législatif et invoquer un cas de force majeure pour ne pas remplir ses obligations internationales, pour ne pas exécuter la sentence arbitrale? D'une part, si cette règle était admise, elle serait de nature à créer un grand trouble dans les rapports internationaux et pourrait même encourager quelquefois les parlements à constituer intentionnellement le cas de force majeure prévu. D'autre part, en stipulant que tout recours à l'arbitrage est exclu dans le cas où il s'agirait de statuer sur les décisions prises par les juridictions nationales, on établirait une nouvelle réserve au principe de l'arbitrage obligatoire. »

On se demande avec étonnement comment un juriste sérieux

Digitized by Google

et grave a pu présenter de telles observations, aussi dénuées de fondement et si aisées à réfuter. Ses collègues lui firent observer fort justement que les prétendues difficultés, qui pourraient résulter du recours à l'arbitrage obligatoire, peuvent résulter du recours à l'arbitrage facultatif, et pourtant les gouvernements n'ont pas hésité à conclure des compromis et à soumettre leurs différends à des arbitres occasionnels.

Les formules diluées, que nous venons de reproduire, font allusion en réalité à deux questions banales. Quelle est la portée de la chose jugée en droit international public? Comment assurer l'exécution d'une sentence arbitrale?

A la première question il a été répondu que la chose jugée ne peut lier que les parties en cause, celles qui sont intervenues dans l'instance ou celles qui ont acquiescé à la sentence intervenue. S'il se peut que des sentences contradictoires soient prononcées, c'est là une éventualité pareille à celles qui se produisent dans la jurisprudence interne des États.

S'il en résulte un inconvénient, en droit interne, on a recours à une interprétation législative. Si un inconvénient semblable se produisait, en droit international, on prierait la diplomatie de donner à la convention ambiguë un sens plus précis.

A la seconde question il n'est qu'une réponse, c'est qu'il n'existe pas de force internationale chargée d'assurer l'exécution des sentences arbitrales. Si à défaut d'une telle force l'obligation du recours à l'arbitrage est inacceptable, toute obligation internationale est dénuée de valeur et les États devraient renoncer à conclure des traités. C'est ce que fit remarquer très nettement M. Milovanovitch, délégué de Serbie : « Un État, qui ne sera plus tenu d'accepter ou d'exécuter une sentence arbitrale, parce qu'elle est en contradiction avec la chose jugée ou avec l'interprétation admise par la justice nationale, devrait, en toute logique, pouvoir refuser l'exécution de tous ses engagements contractuels dès que ses tribunaux y mettent obstacle ».

Le problème est, en vérité, autrement essentiel et important. On peut se demander si l'organisation d'une contrainte internationale n'est pas une nécessité logique de l'évolution du

Digitized by Google

monde. N'y a-t-il pas une souveraineté mondiale virtuelle supérieure aux États, et investie, par un consentement tacite, d'une autorité régulatrice? Dire le droit, l'interpréter, le sanctionner, telle serait sa mission. Mais dans le sein de la Conférence de la Paix, nul n'a envisagé le problème sous cet aspect, et nul n'en semble avoir soupçonné la portée.

Ce fut, en fait, M. Renault qui réfuta, le plus directement, les arguments que le baron Marschall von Bieberstein avait fait valoir. Il s'attaqua, tout d'abord, à l'opinion qui déclarait inacceptable un traité mondial d'arbitrage obligatoire. Puis, il examina la question de la diversité possible de la jurisprudence, diversité périlleuse pour le maintien des unions universelles : « En un mot, on a *supposé* que les sentences arbitrales seraient divergentes : cela ne témoigne pas d'une confiance excessive dans les arbitres. Pourquoi auraient-ils une tendance à rendre des sentences contradictoires? Pourquoi ne pas se fier à eux? L'unité d'interprétation est aussi probable, sinon plus, avec des arbitres qu'avec des juges nationaux. J'avais toujours pensé, au contraire, que l'emploi de l'arbitrage était particulièrement indiqué pour les unions universelles. Le champ de ces unions étant très vaste, l'interprétation qui leur est donnée dans une partie du monde peut être très différente de celle qui leur est donnée dans une autre. N'y a-t-il pas un intérêt sérieux à rétablir l'unité, et peut-on y arriver par un moyen plus commode que l'arbitrage? D'ailleurs, la convention de 1899 prévoit une façon de favoriser l'unité : les États non-litigants seront avertis et pourront participer à l'arbitrage qui a lieu entre deux États. S'ils n'interviennent pas, la sentence n'est obligatoire que pour les deux parties.

« Cela augmentera-t-il la confusion? Je ne le crois pas. La sentence arbitrale a un effet certain : c'est d'assurer l'unité d'interprétation entre deux Etats. Sans l'arbitrage, chacun pourrait avoir une interprétation personnelle. La sentence arbitrale permet donc certainement de se rapprocher de l'unité. Si elle n'a pas un effet obligatoire pour tous dans tous les cas, elle aura, du moins, un certain effet moral sur les parties et sur la jurisprudence, et cela encore est mieux que rien.

Digitized by Google

« On a voulu voir une autre difficulté inextricable dans le cas où une sentence arbitrale interviendrait dans une espèce au sujet de laquelle il y aurait eu des décisions judiciaires. Ne pourrait-il y avoir dans ce cas une atteinte à l'autonomie des tribunaux nationaux?

« Tout d'abord, il paraît certain, en droit commun, que la décision d'un tribunal ne peut être modifiée rétroactivement. Le seul caractère, que pourrait avoir la sentence arbitrale, serait un caractère interprétatif pour l'avenir. Mais ce caractère peut-il inquiéter l'autorité des tribunaux nationaux? Je ne le crois pas. Dans l'intérieur même d'un pays, il arrive souvent qu'on émet des lois interprétatives auxquelles doivent se conformer les tribunaux de ce pays. Ne peut-on supposer que l'on fasse de même pour les sentences arbitrales et qu'un gouvernement donné, de son plein gré, édicte une loi interprétative à l'usage de ses tribunaux? Le prestige des tribunaux nationaux serait-il atteint par là?

« On s'est encore demandé comment la sentence arbitrale serait exécutée dans le cas où le concours d'un facteur législatif est nécessaire pour son exécution. C'est le problème général des relations du droit international avec le droit constitutionnel des États.

« Pour la plupart des États il y a toujours un moment où il faut s'adresser à un pouvoir autre que celui qui a contracté l'engagement. Le compromis, la ratification, l'exécution des sentences exigent, selon les espèces, le concours d'un pouvoir législatif sans lequel l'engagement de l'exécutif est imparfait.

« Je rappellerai à ce sujet deux cas célèbres. Le premier est celui du traité du 8 mai 1871 dit des « Alabama Claims ». Le compromis qui avait, dans cette affaire, une importance capitale, dût être approuvé par le Sénat américain. En Angleterre, au contraire, la Couronne put le signer sans recourir au parlement. Mais quand il fallut exécuter la sentence du tribunal de Genève et payer les 15 millions et demi de dollars, la Couronne ne put rien faire sans l'assentiment des Chambres. L'exécution de la sentence était donc à la merci d'un vote parlementaire. Il y a ainsi toujours un moment où il faut s'en rapporter à la

Digitized by Google

bonne foi de l'adversaire car, dans presque tous les pays, il lui serait facile d'éluder l'engagement en s'abritant derrière l'opposition du pouvoir législatif.

« Un autre cas, non moins probant, se trouve dans un arbitrage entre les États-Unis et la Monarchie de juillet. Celle-ci fut condamnée à payer une indemnité et quand il fallut obtenir l'argent, la Chambre française le refusa au ministère. Le Gouvernement ne se considéra nullement comme délié de son obligation. Un nouveau ministère fut constitué et la somme fut votée et payée.

« Ces deux faits montrent qu'il y a danger qu'un engagement, provenant d'une sentence ou d'un traité d'arbitrage, ne soit pas tenu. Mais, à cause de ce danger, faudrait-il ne jamais conclure d'engagement? En ce cas, il faudrait ne s'engager sur rien avec personne. »

Ces raisons parurent absolument péremptoires à la grande majorité des délégués. Le projet qui avait été préparé longuement par le comité spécial et la commission compétente (1) fut accepté dans des termes que nous croyons intéressant de reproduire car ils serviront de base aux négociations ultérieures qui seront certainement engagées dans le but de conclure une convention générale d'arbitrage obligatoire. Ce projet était destiné à compléter l'article 16 de la Convention (2)

(1) Au sein de la commission l'ensemble du projet fut voté par 32 voix contre 9 et 3 abstentions.

Ont voté pour : États-Unis d'Amérique, République Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, République dominicaine, Équateur, Espagne, France, Grande-Bretagne, Guatémala, Haïti, Mexique, Nicaragua, Norvège, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Perse, Portugal, Russie, Salvador, Serbie, Siam, Suède, Uruguay et Vénézuéla.

Ont voté contre : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Bulgarie, Grèce, Monténégro, Roumanie, Suisse et Turquie.

Se sont abstenus : Italie, Japon, Luxembourg.

Le projet n'ayant pas été accepté par l'unanimité des délégués, il ne fut pas soumis à la votation de l'assemblée plénière.

(2) Cet article 16 était ainsi conçu : « Dans les questions d'ordre juridique et en premier lieu dans les questions d'interprétation ou d'application des conventions internationales, l'arbitrage est reconnu par les puissances signataires comme le moyen le plus efficace et en même temps le plus équitable de régler les litiges qui n'ont pas été résolus par les voies diplomatiques. »

Digitized by Google

pour le règlement pacifique de conflits internationaux de 1899 :

ARTICLE 16*a*.

Les différends d'ordre juridique et, en premier lieu, ceux relatifs à l'interprétation des traités existant entre deux ou plusieurs des Etats contractants, qui viendraient désormais à se produire entre eux, et qui n'auraient pu être réglés par la voie diplomatique, seront soumis à l'arbitrage, à la condition toutefois qu'ils ne mettent en cause ni les intérêts vitaux, ni l'indépendance ou l'honneur de l'un ou de l'autre des dits Etats, et qu'ils ne touchent pas aux intérêts d'autres Etats ne participant pas au litige.

ARTICLE 16*b*.

Il appartiendra à chacune des Puissances signataires d'apprécier si le différend qui se sera produit met en cause ses intérêts vitaux, son indépendance, ou son honneur, et, par conséquent, est de nature à être compris parmi ceux qui, d'après l'article précédent, sont exceptés de l'arbitrage obligatoire.

ARTICLE 16*c*.

Les Hautes Parties contractantes reconnaissent que certains des différends visés à l'article 16 sont de nature à être soumis à l'arbitrage sans les réserves mentionnées dans l'article 16*a*.

ARTICLE 16*d*.

Dans cet ordre d'idées, elles conviennent de soumettre à l'arbitrage sans réserve les différends suivants :

I. — Contestations concernant l'interprétation et l'application des stipulations conventionnelles relatives aux matières suivantes :

1. — Assistance gratuite réciproque des malades indigents.
2. — Protection ouvrière internationale des travailleurs.
3. — Moyens de prévenir les collisions en mer.
4. — Poids et mesures.
5. — Jaugeage des navires.
6. — Salaires et successions des marins décédés.
7. — Protection des œuvres littéraires et artistiques.

II. — Réclamations pécuniaires du chef de dommages, lorsque le principe de l'indemnité est reconnu par les parties.

Digitized by Google

ARTICLE 16*e*.

Les Hautes Parties contractantes décident en outre d'annexer à la présente convention un protocole énumérant :

1° Les autres matières qui leur paraissent actuellement susceptibles de faire l'objet d'une stipulation d'arbitrage sans réserve ;

2° Les Puissances qui dès à présent contractent entre elles et sous condition de réciprocité cet engagement pour toutes ou une partie de ces matières.

Le protocole fixera également les conditions dans lesquelles pourront être ajoutées les autres matières reconnues par la suite comme pouvant faire l'objet de stipulations d'arbitrage sans réserve, ainsi que les conditions dans lesquelles les Puissances non signataires seront admises à adhérer au présent accord.

ARTICLE 16*f*.

Si tous les Etats signataires d'une des conventions visées par les articles 16*c* et 16*d* sont parties dans un litige concernant l'interprétation de la convention, le jugement arbitral aura la même valeur que la convention elle-même et devra être également observé.

Si, au contraire, le litige surgit entre quelques-uns seulement des Etats signataires, les parties en litige doivent avertir en temps utile les Puissances signataires, qui ont droit d'intervenir au procès.

Le jugement arbitral sera communiqué aux Etats signataires qui n'ont pas pris part au procès. Si ceux-ci déclarent, à l'unanimité, accepter l'interprétation du point en litige adoptée par la sentence arbitrale, cette interprétation sera obligatoire pour tous et aura la même valeur que la convention elle-même. Dans le cas contraire, le jugement n'aura de valeur qu'entre les parties au litige, ou pour les Puissances qui auront formellement accepté la décision des arbitres.

ARTICLE 16*g*.

La procédure à suivre pour constater l'adhésion au principe établi par la sentence arbitrale dans le cas visé par l'alinéa 3 de l'article précédent, sera la suivante :

S'il s'agit d'une convention établissant une Union avec un bureau spécial, les parties qui ont pris part au procès transmettront le texte de la sentence au bureau spécial par l'intermédiaire de l'Etat dans le territoire duquel le bureau a son siège. Le bureau rédigera le texte de l'article de la convention conformément à la sentence arbitrale, et le communiquera par la même voie aux Puissances signataires qui n'ont pas pris part au procès. Si celles-ci acceptent

Digitized by Google

à l'unanimité le texte de l'article, le bureau constatera l'assentiment au moyen d'un protocole qui sera transmis en copie conforme à tous les Etats signataires.

S'il ne s'agit pas d'une convention établissant une Union avec un bureau spécial, les dites fonctions du bureau spécial seront exercées, à cet égard, par le Bureau international de La Haye par l'intermédiaire du Gouvernement des Pays-Bas.

Il est bien entendu que la présente stipulation ne porte aucune atteinte aux clauses d'arbitrage déjà contenues dans les traités existants.

ARTICLE 16*h*.

Dans chaque cas particulier, les Puissances signataires établiront un acte spécial (compromis) conformément aux constitutions ou aux lois respectives des Puissances signataires, déterminant nettement l'objet du litige, l'étendue des pouvoirs des arbitres, la procédure et les délais à observer, en ce qui concerne la constitution du tribunal arbitral.

ARTICLE 16*i*.

Il est entendu que les stipulations visant un arbitrage, qui figurent dans des traités déjà conclus ou à conclure, resteront en vigueur.

ARTICLE 16*k*.

La présente convention sera ratifiée dans le plus bref délai possible. Les ratifications seront déposées à La Haye.

La ratification de chaque Puissance signataire spécifiera les cas énumérés dans l'article 16*d* dans lesquels la Puissance ratifiante ne se prévaudra pas des provisions de l'article 16*a*.

Il sera adressé du dépôt de chaque ratification un procès-verbal dont une copie, certifiée conforme, sera remise par la voie diplomatique à toutes les Puissances, qui ont été représentées à la Conférence internationale de la Paix, à La Haye.

Une Puissance signataire pourra, à n'importe quel moment, déposer des ratifications nouvelles comprenant des cas additionnels inclus dans l'article 16*d*.

ARTICLE 16*l*.

Chacune des Puissances signataires aura la faculté de dénoncer la convention. Cette dénonciation pourra être faite, soit de façon à impliquer le retrait total de la Puissance dénonciatrice de la convention, soit de façon à ne produire ses effets qu'à l'égard d'une Puissance désignée par la Puissance dénonciatrice.

Cette dénonciation pourra également être faite relativement à

Digitized by Google

l'un ou plusieurs des cas énumérés dans l'article 16*d* ou dans le protocole visé à l'article 16*e*.

La convention continuera à subsister pour autant qu'elle n'aura pas été dénoncée.

La dénonciation, soit totale, soit particulière, ne produira ses effets que six mois après que la notification en aura été faite par écrit au Gouvernement des Pays-Bas et communiquée immédiatement par celui-ci à toutes les autres Puissances contractantes.

PROTOCOLE VISÉ A L'ARTICLE 16*e*.

Article 1.

Chaque Puissance signataire du présent protocole accepte l'arbitrage sans réserve pour les contestations concernant l'interprétation et l'application des stipulations conventionnelles relatives à celles des matières énumérées au tableau ci-annexé, qui sont indiquées par la lettre A dans la colonne portant son nom. Elle déclare contracter cet engagement vis-à-vis de chacune des autres Puissances dont la réciprocité à cet égard est de la même manière signalée au tableau.

Article 2.

Chaque Puissance aura toujours la faculté de notifier son acceptation des matières qui sont énumérées au tableau, et pour lesquelles elle n'aura pas préalablement accepté l'arbitrage sans réserve dans les termes de l'article précédent. A cette fin, elle s'adressera au Gouvernement des Pays-Bas qui signalera cette acceptation au Bureau International de La Haye. Après l'avoir inscrite au tableau, visé à l'article précédent, le Bureau International communiquera aussitôt la notification et le tableau ainsi complété, en copies conformes aux Gouvernements de toutes les Puissances signataires.

Article 3.

Deux ou plusieurs des Puissances signataires, agissant d'un commun accord, pourront en outre s'adresser au Gouvernement des Pays-Bas pour lui demander d'ajouter au tableau des matières additionnelles pour lesquelles elles sont prêtes à accepter l'arbitrage sans réserve, dans les termes de l'article 1.

L'inscription de ces matières additionnelles et la communication aux Gouvernements des Puissances signataires de la notification ainsi que du texte corrigé du tableau se feront de la manière prévue à l'article précédent.

Digitized by Google

ARTICLE 4.

Les Puissances non signataires sont admises à adhérer au présent protocole en notifiant au Gouvernement des Pays-Bas les matières inscrites au tableau pour lesquelles elles sont prêtes à accepter l'arbitrage sans réserve, dans les termes de l'article 1.

TABLEAU DES MATIÈRES ANNEXÉ

1. Réclamations pécuniaires du chef de dommages lorsque le principe de l'indemnité est reconnu par les Parties.
2. Assistance gratuite réciproque des malades indigents.
3. Protection ouvrière internationale.
4. Moyens de prévenir les collisions en mer.
5. Poids et mesures.
6. Jaugeage des navires.
7. Salaire et succession des marins décédés.
8. Protection des œuvres littéraires et artistiques.
9. Régime des sociétés commerciales et industrielles.
10. Contestations pécuniaires à cause de guerre, de guerre civile, de l'arrestation des étrangers et de la saisie de leurs biens.
11. Règlements sanitaires.
12. Assimilation des étrangers aux nationaux quant aux taxes et impôts.
12. Tarifs de douane.
14. Règlements concernant les épizooties, le phylloxera et autres fléaux similaires.
15. Systèmes monétaires.
16. Droits des étrangers d'acquérir et de posséder des biens.
17. Procédure civile et commerciale.
18. Contestations pécuniaires lorsqu'il s'agit de l'interprétation ou de l'application des conventions de toute espèce entre les parties en litige.
19. Conventions de rapatriement.
20. Conventions postales, télégraphiques et téléphoniques.
21. Taxes exigées des navires, droits de quai, de phare, de pilotage, charges et taxes de sauvetage imposées en cas d'avarie et de naufrage.
22. Droit international privé.

Ce qu'il y a d'intéressant dans le projet que nous venons de reproduire, c'est l'ingéniosité avec laquelle il a été rédigé, et la faculté laissée à chaque Puissance de ne se lier que vis-à-

Digitized by Google

vis de telle ou telle Puissance à son choix et de n'accepter l'arbitrage obligatoire sans réserve que pour des cas à déterminer par elle en sa pleine indépendance. Les États opposants auraient pu accepter la convention, sauf, lors de la ratification, à ne désigner que le seul cas dans lequel l'arbitrage est déjà obligatoire entre toutes les puissances : l'union postale universelle.

Les délégations dissidentes ont persévéré, presque diaboliquement, dans une opposition irréductible. Des tentatives furent faites, par M. de Martens au nom de la délégation russe et par M. de Merey au nom de la délégation austro-hongroise, pour donner aux résolutions adoptées par la majorité une forme capable de rallier l'unanimité des suffrages. Vains efforts : la première proposition ne fut acceptée que par 31 voix contre 5 et 8 abstentions, la seconde fut rejetée par 24 voix contre 14 et 6 abstentions.

Ce fut M. Tornielli, au nom de la délégation italienne, qui fit alors adopter une motion de consolation qui souleva, à ce que l'on assure, les applaudissements de l'assemblée toute entière. La voici dans toute sa candeur :

« La Conférence, se conformant à l'esprit d'entente et de concessions réciproques qui est l'esprit même de ses délibérations, a arrêté la déclaration suivante qui, tout en réservant à chacune des Puissances représentées le bénéfices de ses votes, leur permet à toutes d'affirmer les principes qu'elles considèrent comme unanimement reconnus!

« Elle est unanime :

« 1° A reconnaître le principe de l'arbitrage obligatoire;

« 2° A déclarer que certains différends, et notamment ceux relatifs à l'interprétation et à l'application des stipulations conventionnelles internationales, sont susceptibles d'être soumis à l'arbitrage obligatoire sans aucune restriction.

« Elle est unanime enfin à proclamer que, s'il n'a pas été donné de conclure dès maintenant une convention en ce sens, les divergences d'opinion, qui se sont manifestées, n'ont pas dépassé les limites d'une controverse juridique, et qu'en tra-

Digitized by Google

vaillant ici ensemble pendant quatre mois, toutes les Puissances du monde, non seulement ont appris à se comprendre et à se rapprocher davantage, mais ont su dégager, au cours de cette longue collaboration, un sentiment très élevé du bien commun de l'humanité! »

Des mots, des mots, des mots, alors que l'on attendait des actes, des actes, des actes. Il appartiendra aux Puissances, dont les délégués ont vaillamment combattu pour faire triompher la cause de l'arbitrage obligatoire, d'effacer par leur attitude énergique la triste impression d'impuissance qui se dégage des débats de la Conférence de la Paix.

Il est de leur devoir de provoquer à bref délai la formation, entre elles, d'une Union arbitrale universelle.

H. LA FONTAINE.

Digitized by Google

LES POÈTES

Cécile Périn, *Vivre!* — Reims, *Revue littéraire de Paris et de Champagne.*

Il est, parfois, intéressant de jeter un rétrospectif regard sur l'œuvre de poètes qu'on connut, hier seulement, par leur plus récente production : on remarque mieux ainsi la valeur réelle du progrès accompli, de l'évolution parcourue.

J'eus l'occasion dernièrement de parler des poèmes « *Les pas légers* » de Madame Cécile Périn. Voici maintenant que, le recueil antérieur de ce poète m'étant révélé, je crois comprendre *mieux* son âme, éminemment féminine... Oui : Madame Périn est douée d'une âme particulière, étrange et compliquée, mais sincère ; passionnée jusqu'au point de

Jouir ! Etreindre et fondre en nous l'âme des choses !

et jusqu'au point de moduler ses vers sensuellement et ardemment afin qu'ils soient flamboyants

Et qu'ils chantent ta gloire, ô Vie, ô Volupté !

Virginale et fiévreuse, hautaine et troublée, l'âme de Cécile Périn, vers l'heure où les sens s'éveillent, dans un élan spontané, fébrile et fou, se dressa vers le Vivre et ses mirages : elles connut l'ivresse des parfums, du mouvement et de la lumière ; elle adora le feu, le soleil et sa vie ; elle écouta les voix réelles ou inexistantes qui murmuraient dans le verger en fleur de son printemps ; et, instinctive, sa chair féminine frissonna longuement, implacablement, de l'éternel désir des maternités futures, son esprit rêva, et souhaita de voir

Intacte refleurir *sa* jeunesse pensive
Aux yeux purs d'une enfant qui *lui* ressemblera.

Comme une rose ardente aux pétales de sang son cœur pâmé se voulut froissé par des doigts embaumés ; la sève de Mai lui tiédit le sang ; elle

Digitized by Google

évoqua les joies nuptiales et ferventes de l'étreinte, et sa sentimentale, amoureuse et câline langueur s'épuisa en de vaines chansons, en de petites cantilènes à la Verlaine que son *ami* écouta... Oh! les souvenances claires et chastes de la première enfance, où, petite fille encore, sa mère, dans la maison familiale, lui souriait, où de charmants paysages éblouissaient ses yeux, ne sont rien, presque rien, pour elle : elle est tendre, elle est printanière, elle est aurorale, câline, lasse, jalouse, heureuse et folle, et sa voix chante, ses yeux sont purs et vifs... Quelques larmes sont versées; d'imprécis désirs de luxure alanguissent parfois ses membres ; une certaine douleur vague et livresque l'étreint peut-être certains soirs... Mais sa voluptueuse nature d'énamourée vibrante reprend le dessus, et même sans amant, sans époux ou sans amie, elle gazouille d'amour :

Aux chambres où l'on s'est aimé
Dans la complicité de l'heure,
Comme au fond d'un regard pâmé
Un peu de volupté demeure.

Les rires légers des amants
Aux plis des longs rideaux de soie
Ont accroché négligemment
Puis oublié la fleur de joie.

. . . . . .

L'enivrant parfum des caresses
Dans l'air musqué s'est endormi..
Le charme du passé s'est mis
Au décor banal des tendresses.

. . . . . .

Un peu de volupté persiste...

Et je songe, que si Cécile Périn se souvient d'Albert Samain, de Verlaine et de Musset, elle n'en est pas moins une âme loyalement amante de la Vie, prête aux joies maternelles, *elle qui pourtant en aima tant d'autres!* — aveu d'orgueil! —

* * *

EMILE VERHAEREN, *Les visages de la vie. Les Mois.* — Paris, *Mercure de France.*

Ce m'est une joie, une fête intime et merveilleuse, chaque fois que s'en présente l'occasion, de magnifier le génie ardent et volontaire d'Emile Verhaeren. Je ne connais aucun poète dont l'Art m'émeuve autant que celui-ci, et je souris, lorsque, même sans mauvaise intention, des gens m'affirment que le chantre de la *Multiple splendeur* n'est qu'un simple

Digitized by Google

romantique dont la personnalité même, ne s'extériorisant pas, ne touche point leurs fibres... Certes, Verhaeren n'est pas un poète de cantilènes sentimentales; il n'est pas un rêveur dont chaque songe appellerait des larmes; il n'est pas un de ces efféminés dont la voix sanglote, dont le cœur se gonfle de peines, et l'âme se repaît du « *vague* ». Non: Emile Verhaeren est le lyrique enthousiaste de la Force et de l'Action. Poète mâle, énergique et crâne, il obtient de nous cette émotion suprême qui fait vibrer nos cœurs, nos âmes et nos esprits, et qu'inspirent uniquement sa belle audace, sa folle chevauchée. La puissance musculaire de son art nous fait frissonner; la plénitude de son enthousiasme et de son éloquence nous étreint chair et âme, et, fougueux, emportés avec lui, nous subissons *l'action* même de sa *force* sans pouvoir l'analyser.

Il est évident que ce fut surtout dès *Les Visages de la Vie*, qu'Emile Verhaeren put se désigner *le poète de la force*.

L'homme-type, dont il y rêve, et qu'il attend sans qu'il soit venu, sera suscité, un jour, par la nature entière; il créera une race ardente et fine dont l'existence se multipliera, de plus en plus évidente; cet homme aura l'oubli complet du passé mort; sa volonté vigoureuse ne sera plus dominée, captée par les souvenirs; mais son esprit, s'adaptant au renouveau quotidien des vérités, cet être-idéal éveillera le sommeil d'avenir qu'il tient en soi-même, et, luttant contre l'obscurité, le silence et la souffrance, il s'élèvera vers le Futur:

> Mon cœur, est-il un vœu de joie et de vaillance
> Plus superbe à former, que d'être,
> Un jour, le héraut pur de ce prodige à naître;
> Que de dompter déjà pour sa large victoire,
> Les blancs chevaux du vierge orgueil et de la gloire?

Il nous faut chercher fièrement, selon Verhaeren, l'*acte qui sauve et qui délivre*. Les forts se pendront aux crinières de la vie, et bonds par bonds, de prodige en prodige, ils graviront, malgré les embûches et les chutes, tout ce qui les sépare encore des audaces et des vertiges. Il nous faut inover l'*action*, avec des cris de rage ou des silences sourds et profonds, avec des calculs clairs, froids, mais obstinés, ou avec les charmes poétiques, avec des douleurs crispées ou des démences ardentes, et peut-être nous faut-il la chercher encore, lorsque déjà, par orgueil, nous l'avons assise en notre demeure. La vie âpre, intense, fervente, haineuse, n'est uniquement que là où chaque effort grandit et monte, pas à pas, vers l'ultime délivrance :

> O vivre et vivre et se sentir meilleur
> A mesure que bout plus fervemment le cœur;

Digitized by Google

Vivre plus clair, dès qu'on marche en conquête ;
Vivre plus haut encor, dès que le sort s'entête
A dessécher la force et l'audace des bras ;
Rêver, les yeux hardis, à tout ce qu'on fera
De pur, de grand, de juste, en ces Chanaans d'or,
Qui surgiront, quand même, au bout du saint effort.

S'élancer vers l'Avenir! telle est la formule du Maître. Mais, pour cela, il ne faut pas craindre de prendre chaque bonheur d'assaut, de payer cher la victoire

La force la plus belle est la force qui pleure
Et qui reste tenace et marche, d'un pas droit.

Il faut partir, partir, les bras tendus vers un but unique ; sans crainte et sans trouble

Il faut vouloir l'épreuve, et non la gloire.

La joie est dans l'effort, non dans l'idée fausse que s'en sont faite les hommes. La vie est violente, prodigieuse, inassouvie ; elle est d'éternité ; la nature nous donne la leçon première : les éléments, les choses et les êtres qui vivent,

Enfin, tout ce que les sèves primordiales,
Tout ce que les forces éternelles
Ont engendré, durant les heures nuptiales
Du printemps jeune et de la terre inassouvie,
Se lève et se modèle en croupes de frondaisons
Et brusquement, de l'un à l'autre bout de l'horizon,
Bondit en troupeaux d'herbe et de buissons
A la rencontre de la vie.

Le poète assiste à l'éclosion des vertus pacificatrices dans l'âme humaine ; aux hommes, robustes et sains, une mission, d'amour et de clémence, est dévolue, et leur ardeur de bienveillance, poigne, éclate violemment, et s'en va, plus haut que le pardon lui-même,

Darder, vers ce désir extrême
D'être soudain la dupe ou bien la proie
De quelque chose — et d'en mourir de joie.

Attentif aux douleurs de l'humanité, Verhaeren épie les tressaillements, les aspirations, les élans des foules ; il sent l'obscure et dominante loi d'ardeur qui opprime délicieusement les masses

Soudainement, à coups d'éclairs, s'inscrire en lui

Digitized by Google

et c'est alors qu'il peut s'écrier :

Et tout à coup je m'apparus celui
Qui s'est, hors de soi-même, enfui
Vers le sauvage appel des forces unanimes.

Puis, ayant connu les joies de l'amour où les âmes et les torses

Se sont haussés et déployés en force,

il entra pleinement dans la vie, l'âme légère, et s'en grisa, tant, et si bien, que son ivresse

Grandit soudain jusques à l'infini, l'idée
Que pauvre et nul *il* s'était faite du bonheur.

Le poème magnificateur des forces et de l'action se termine — l'ai-je remarqué? — par une invocation, lyrique éperdûment, magnifiquement, à l'immensité océane de la Mer. Cette pièce de vers, d'ardents vers libres comme le sont ceux d'Emile Verhaeren, est une des plus belles vibrations du génie tumultueux et fou du Maître. Aussi bien, à ceux qui pourraient s'en étonner, pourrait-on signaler l'opiniâtre ténacité des flux et des jusants, indiquer la rumeur vivante des vagues et remous, et dire que, songeant à l'âge qui tarit en lui les sources de la vie, le Maître devait penser à la mort :

Alors,
O mer, tu me perdras en tes furies
De renaissance et de fécondité;
Tu rouleras, en tes vagues et tes crinières,
Ma pourriture et ma poussière;
Tu mêleras à ta beauté
Toute mon ombre et tout mon deuil,
J'aurai l'immensité des forces pour cercueil
Et leur travail obscur et leur ardeur occulte;
Mon être entier sera perdu, sera fondu,
Dans le brassin géant de leurs tumultes,
Mais renaîtra, après mille et mille ans,
Vierge et divin, sauvage et clair et frissonnant
Amas subtil de matière qui pense;
Moment nouveau de conscience;
Flamme nouvelle de clarté
Dans les yeux d'or de l'immobile éternité!

La nouvelle édition des *Visages de la vie* est suivie d'une série de poèmes « *Les Mois* », écrits à la manière des vieilles chansons flamandes, en douceur, en ténuité, en sourdine... L'ancien *Almanach*, qu'avait si artistiquement illustré Théo Van Rysselberghe, se retrouve là en entier, avec son

Digitized by Google

charme étrange et berceur... Et toute cette théorie de vers émus et tendres, prouvent, une fois encore, combien Verhaeren sait taire son enthousiasme et s'émouvoir, mieux que les vagues sentimentaux d'à-côté, les parnassiens.

* * *

ALBERT THOMAS, *Le Poème du Désir et du Regret.* — Paris, Sansot et Cie.

Les poètes, favoris du ciel, meurent jeunes, ou à peu près. Charles Guérin, Charles Van Lerberghe et Albert Thomas ont estompé l'horizon de nos estimes littéraires, l'an dernier, de l'unique vision de leurs trois croix mélancoliques et funèbres. Charles Guérin eut des amis, tels que Francis Jammes et Réné Boilesve qui lui apportèrent l'hommage respectueux de leurs admirations; l'auteur de la *Chanson d'Eve* trouva en Grégoire Le Roy, Albert Mockel et Maeterlinck les glorificateurs de son génie. Albert Thomas que — je l'avoue avec honte — j'ignorai de son vivant, a en M. Lenglet l'ami plus que dévoué, éditeur de ses œuvres posthumes. J'ignore si la critique — française et belge — a salué d'un geste fervemment admirateur *Le Poème du Désir et du Regret* et ne veux point connaître, à présent, ce qu'elle put dire à propos des *Lilas en fleurs* que M. Thomas publia en 1897. Non : grâce à M. Lenglet — qu'il en soit remercié ! — je trouve suffisamment en mon enthousiasme une raison d'aimer ce poète défunt.

Albert Thomas, mort à trente-quatre ans, fut beau poète. Une peine, une souffrance du cœur l'avait blessé ; il en demeura éternellement mélancolique, d'une mélancolie grave qui sied aux voluptueux des tristesses et des larmes; il garda, en lui, ce désir des joies et des silences où l'on sent

> Tout l'amour vous chanter au cœur avec le sang,
> Et vous battre à la tempe, et vous bondir aux veines,

et ne put, pauvre fiévreux, qu'en savourer le vain et inutile regret, regret qu'il exhale en ce livre, dont on

> Dira : « Vraiment s'exalte et souffre, ardent et lourd,
> Ici même, le cœur inquiet de l'amour ».

Les souvenirs d'Albert Thomas s'enlacent à la tristesse morne du Jardin des Tuileries, dont, en peintre qu'il était, il donna des aquarelles, des gouaches, des pointes sèches, des fusains et des pastels d'un coloris spécial, fait de brume, de moelleuse grisaille, où parfois, gouttes de cristal, un

Digitized by Google

clair de soleil, à la Claus, s'illumine fugitivement, comme étincellerait un éclair de joie

En nos yeux qu'un désir impossible consume !

Les souvenirs du poète recherchent la tiédeur, la douceur, le calme profond du Louvre; ils en aiment le Titien et la Laura de Dianti, le Corrège et l'Antiope, l'Angelico et la Madone, Botticelli et la Crivelli, Léonard de Vinci et la Joconde, les Tanagras, Watteau et l'embarquement, et surtout, dit-il,

La galère d'amour qui pour nous appareille
Dans le soir de topaze évoqué par Watteau.

Oh ! ce calvaire des choses en allées revues aux coins des routes : Albert Thomas retourne à cette vallée de la Marne, où, aux printemps des fleurs et de sa propre sève, son amour connut la maison

Comme une belle dame en blanc....
Assise mollement au milieu des parterres.

Il y est entré, à nouveau, y a retrouvé le secrétaire en bois de rose où dormaient les reliques anciennes, et, l'ayant ouvert, il connut la volupté âpre et cruelle des adieux, des oublis et des fins d'amour. Et, dès cet instant, ses regrets s'avivant, malade, il fut vers la Mort.

L'art d'Albert Thomas est élégiaque, idyllique : sa muse est en habit de deuil; il rappelle assez nettement le délicieux et nostalgique instrument qu'Albert Samain fit vibrer dans les *Elégies* de son *Chariot d'Or*, et ce parfum Vieille France qu'exhalèrent les magnifiques sonnets à Versailles du poète du *Jardin de l'Infante*; de même, Albert Thomas évoque les souvenirs de *Sur une plage normande* de *L'Homme Intérieur* de Charles Guérin... Au reste Charles Guérin fut son grand ami :

Depuis longtemps je t'admirais, Charles Guérin;
Du seuil où je tressais ingénument mes rimes,
Comme un obscur vannier entrelaçant ses joncs,
Je suivais ta montée ardente vers les cimes !

Les poètes mélancoliques, dites? ne meurent-ils pas tous, en pleine jeunesse, en belle ardeur? Albert Thomas, Guérin et Samain, ne prouvent-ils pas la réalité de ces indicibles souffrances intimes, qu'on ignore et raille, et qui, implacablement, les ont tués ?

* * *

Digitized by Google

VICTOR-EMILE MICHELET : *L'Espoir Merveilleux*. — Paris, Mercure de France.

L'œuvre de M. Michelet, si intéressante qu'elle puisse paraître, m'a, cependant, déçu. L'*Espoir Merveilleux*? Je m'attendais à une vibrante chanson de foi, d'espérance et d'optimisme, à une hautaine formule de philosophie poétique, et à un soudain lyrisme de joie et de ferveur. Non hélas, M. Michelet est un pessimiste et, dans sa conception,

Vivre, c'est faire un pacte avec les dieux secrets
Et le signer d'un sang qui coule toujours frais
Sous la morsure des douleurs aux dents avides.

et

Vivre sa vie : s'est s'en aller
Au long du temps, ou gré des brises,
Cueillir sa joie et la pleurer,
Puisque le moindre choc la brise.
Vivre sa vie : suivre son cœur
Qui dérive, léger ou grave,
Sur l'Océan de la douleur
Où tout vivant est une épave.

L'existence va vers un seul but : le désespoir et la mort intégrale. Les hommes veulent de l'or, la chair; du sang, et n'ont, pour seule vertu, que l'orgueil. L'ombre du passé nous étreint; notre monde intérieur ne se cherche qu'

Un amour assez fort pour tuer la tristesse.

M. Michelet s'est fait le chantre d'une Volupté — la plus intense — pareille à la Douleur; il a connu l'Amour, mais l'a simplement aperçu sous un aspect tragique. Pénétré des souvenirs baudelairiens, le poète montre l'Amour, la Douleur et la Mort se tenant par la main, et s'inspire, cependant, aux parfums de ce fleuve odorant des cheveux que les *Fleurs du Mal* ont immortalisés, et se regarde, malgré tout, en ces yeux féminins, profonds comme les mers et les méditerranées, que Rodenbach célébra. Puis, M. Michelet se dit :

Songe à ton cœur d'adolescent mélancolique
. . . . . .
Et revêts-toi de la beauté de son espoir,
Afin de devenir le seigneur de toi-même,
Et derrière la vie exactement léguer
Le sillage de ton caractère suprême
Au monde où tu passas le visage masqué.

Digitized by Google

et, termine son poème de l'Espoir par une ferveur d'élection, où, pour ne marcher que dans la joie et la plénitude, il s'élance :

Vers *son* salut, régénérateur de *son* destin !

Ce livre donc, que j'aurais voulu plus profond, plus clair d'aube et de soleil, ce livre qui est *très beau*, révèle un rare talent de rythmeur ; parnassien parfois, vers-libriste à d'autres instants, M. Michelet a cependant un amour — trop vif, peut-être — pour les étranges et conventionnelles formes prosodiques : la sextine et la ballade banvillesque. Mais comme il s'efforce d'y démener sa triste vigueur, et qu'il y réussit, la surprise que m'a causé cette passion de l'artificiel, n'a guère dégénéré en regrets ; tout au contraire, l'art de ce poète me donne l'*Espoir Merveilleux* de le voir bientôt se révéler plus grand, plus pur et plus beau.

* * *

Paul Fort, *Coxcomb*. — Paris, *Mercure de France*. — *Ile-de-France*. — Paris, *Vers et Prose*. (Hors Commerce.)

Paul Fort, se souvenant peut-être d'Arsène Houssaye, de Poë et de Baudelaire, créa, à seule fin d'exprimer esthétiquement son art, une prose poétique, intermédiaire mode d'écriture entre le Vers et la courante forme stylaire. Paul Fort imagina une sorte de vers libre et une manière de prose disciplinée à une harmonie spéciale, puis, les ayant condensées, il en fit apparaître cette *Prose Rythmée* qui lui est propre, dont il est, à la fois, et le créateur et le seul maître. Son genre est uniquement sien ; ceux qui l'imiteraient, en effet, n'en pourraient jamais conserver intacte, l'originalité, ni intégrale, l'eurythmie fluide de ses assonnances, de ses allitérations. Il y aurait toute une étude du rythme, de la musique et du lyrisme d'expression à faire, si l'on voulait nettement dégager, de la pléthore poétique de ces temps derniers, la particulière maîtrise du célèbre directeur de la belle revue *Vers et Prose*... mais ceci, nous entraînerait trop loin...

Coxcomb ? Ce titre ne synthétise qu'un fragement du livre huitième de ces *Ballades Françaises* où le génie net, franc et clair de Paul Fort fit chanter, en son lyrisme ingénu, toutes les inspirations natales, toutes les souvenances archaïques ou antiques et toutes les émotions des jours à peine envolés. Ces Ballades-ci donnent un ensemble très beau de conceptions ; le poète y chante la *Vision pastorale* où son art, visiblement teinté d'une gravité antique à la Virgile, dit les bergers et bergères que Pan, dieu universel, gouverne et protège ; puis vient la *Vision Cosmique*, lyrique hymne à

Digitized by Google

la Nature, aux sources, bois et cieux, stances à la lumière étincelante qu'un Claus eût pointillée; au sortir du plein air où son âme « était cette adorable clarté éveillée sur les moires des étangs », où elle « était comme un son de cor venu des plaines et qui se fond en clair de lune sous les feuilles », le musical évocateur de Beauté, marche sous l'amour vers l'amour tendre, berceur, légèrement mièvre mais sain, pourtant, et fort : c'est ici, la *Vision Sentimentale*.

La *Vision Romantique* chante une vraie *Ballade Francaise* : les précédentes étaient de simples états d'âme, ou de nets paysages vus au travers du prisme poétique; ici, au contraire, ce sont les légendes de la Vieille France qui s'évoquent, poussiéreuses mais charmantes, *Henri III* conduit la ronde vespérale — croisées closes, meubles assoupis, rien qu'une lampe se mourant — des anciennes et déchues royautés... jusqu'à ce que s'égrène, dans Paris :

Minuit ?
Minuit sonne à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Et enfin *Coxcomb*, la *vision féérique* : Coxcomb est le dernier Adam que Dieu, « le plus misérable des rois célestes », de son souffle suprême et ultime, crée, un soir de fête. Et magnifique, d'un lyrisme superbe, d'une ferveur orientée d'enthousiasme, est, ici, le grand tableau décoratif — ô Puvis, ô Montald! — qu'à larges fresques évocatrices, le pinceau symbolique de Paul Fort grandit et magnifie... Coxcomb perd son équilibre et choit, homme tout nu tombé du Paradis, sur la Terre. *Coxcomb*, prologue de *Le Dernier Homme* — en préparation — est une fantaisie satirique qui rappelle vaguement l'immortel *Pan* du beau Charles Van Lerberghe... La poésie, le rythme, la langue, le métier, la délicatesse de doigté du maître Paul Fort font, de ce huitième recueil des Ballades, un des plus savoureux poèmes des temps derniers.

Ile-de-France est une idylle d'amour et d'innocence ingénus; l'âme du poète y chante suave et fraîche, légère et capricieuse; le paysage des environs de Nemours, en une série de charmants tableautins, enveloppe la douce intrigue amoureuse de sa caressante majesté... La prose rythmée de M. Paul Fort convient très bien aux câlineries des tendres choses du cœur, et de l'âme.

* * *

JULIEN OCHSÉ, *L'Invisible concert*. — Paris, Sansot et Cie.

M. Ochsé publie, au début même de son œuvre, des paysages, des souvenirs de Tahiti. Vécut-il longtemps dans cette île où, Baudelaire moderne,

Digitized by Google

il connut une « belle ténébreuse », un sombre « vase de tristesse » ? Y est-il né? Je l'ignore... Toujours est-il que, empli d'un spleen intense et d'un ennui profond, il y savoura les consolations fallacieuses et amères de l'opium. Son âme en fut torturée, son cœur en subit l'assoupissement et son esprit put discerner l'ombre même des mystères :

L'extase de la mort gagne mes yeux vivants.

Mais en même temps, le poison lui entrouvrit-il les subtils paradis perdus que Thomas de Quincey et Baudelaire parcoururent? L'étrange force analytique des sensations et du coloris à reflets changeants des choses qu'il possède, ne lui fût-il pas suggéré par la fumée agréable mais néfaste? Cependant guidé — peut-être? — par un instinct, par une force supérieure à la sienne, le poète semble, avec l'envol des heures, reconquérir sa liberté intellectuelle : un amour le guérit; immédiatement sa mélancolie un peu cruelle se dissipe, et son art se fait voluptueux, frénétique, d'un clair et ardent lyrisme.

Ce livre n'est peut-être pas un chef-d'œuvre, mais je considère l'*Invisible concert* comme la promesse d'un talent destiné à de merveilleux accents.

De très beaux poèmes sont à retenir dans la première œuvre de M. Ochsé : ses poèmes tahitiens, entre autres, sont bien venus; la pièce des *Bijoux chinois* vus sous le mirage attardé de l'opium, ses eaux-fortes à la manière d'Aubrey Beardsley, son *Le noir et le blanc* et son poème aux *Syllabes* sont dignes d'être signalés. N'empêche cependant que M. Ochsé s'attarde trop aux faciles évocations de choses que seul son ancien poison favori déforme. Lorsqu'il sera parvenu à ne retenir que ses inspirations hautaines, il sera un merveilleux poète et un harmoniste très pur; les vers suivants

L'air dresse des murs blancs aux doigts blancs de la lune,
Ouvrière du songe en l'ombre ressongeant
Un identique rêve, illusion d'argent,
Que fantasque vigie elle effeuille en sa hune.

ne révèlent-ils pas un art de coloriste musical éminemment intéressant? J'ai foi en M. Ochsé.

* * *

Ernest Dupuy, *Poèmes*. — Paris, Société française d'Imprimerie et de Librairie.

Je m'efforce, en général, de rechercher en un poète ses qualités et non ses défauts. Ainsi, confiant en la bonne fois de M. Dupuis, j'ai découvert en lui ce qu'il appelle *sa plus intime préférence* : la simplicité; je l'ai même

Digitized by Google

trop vue, cette manie, charmante chez Jammes, par exemple, mais presque fatigante ici ; sous prétexte de naturel, ce poète se satisfait de vers faciles, où, n'étaient ses rimes riches, très riches, on ne verrait que de la prose toute quelconque. En voici :

« L'automne est ramené par saint Barthélemy.
« On vendange la vigne effeuillée à demi ;
« Les moutons que l'on a dépouillés de leur laine,
« Frissonnant aux brouillards d'en haut, gagnent la plaine. »

qui, sans être mauvais, sont peu remarquables.

Au reste, M. Dupuy est un érudit, un savant ; sa poésie chante le fruit laborieux de ses méticuleuses recherches antiques : *Les Parques*, *Poestum*, *L'abbé de la Cava*, *Le roman de Chimère* — où ce qu'il y a de mieux s'intitule *L'oraison*, *Jason et Médée* —, et *Dans Ithaque*, la plus poétique partie de son recueil. Je crois que l'inspiration antique où d'aucuns réussissent, doit s'accompagner d'une richesse d'images, d'une harmonie, d'un sens poétique, que Virgile, Dante, et d'autres aussi possédèrent, mais que, malgré son savoir et son courage, M. Dupuis ne peut obtenir de ses moyens versificateurs.

*
* *

PROSPER DOR, *Le golfe bleu*. — Paris, Sansot et C^ie^.

« Je ne célèbrerai que la tranquille mer,
« Qu'un golfe entre ses bras amoureux garde et berce,
« Vers le large tendus comme deux crocs de fer,
« Où l'ouragan saisi s'émiette et se disperse. »

déclare M. Prosper Dor dans le poème liminaire de son recueil. A vrai dire, il pouvait l'affirmer : poète amant de l'océan, des rives marines, des vents salins, sur quelque côte du Midi où soufflait, âprement tiède et poussiéreux, le mistral, l'auteur des Stellaires incolores dont je parlais dernièrement, a regardé l'infinie majesté des vagues légères et bleues. Il les a chantées en lyrique attentif aux variations des sites et des moments. Et, si certains poèmes comme le *Cyprès*, l'*Olivier*, sentent un peu trop leur verbeuse rhétorique, d'autres, sans exagération, sont beaux. Le meilleur d'entre tous est une notation de *couleurs* sur la mer : *Midi*. M. Dor a eu là le sens complet de la lumière, du plein air et du coloris. Son *Golfe bleu* marque un immense progrès ; quelques vers sont encore boiteux, mais l'ensemble est beau dans ses grandes lignes. Si ce poète continue ses efforts, je ne m'étonnerais pas de le voir un jour un *grand mariniste*.

*
* *

Digitized by Google

Louis Pergaud, *L'Herbe d'avril*. — Roubaix, Le Beffroi.

Sous ce titre charmant M. Louis Pergaud a réuni quelques poèmes aux vers pleins et sonores. Il en est qui sont berceurs, amoureux et alanguissants (*Tendresses*), d'autres sont mystérieusement profonds ou vagues, et disent l'âme éparse de la Poésie en le vieil univers; d'autres encore sont d'une hautaine et farouche mélancolie de résignation et d'orgueil :

O Mort, ô Mère auguste, éploie sur moi ton aile,
Ouvre ton giron noir au cœur digne de toi,
Et tends sur l'accent fier de ces mots sans émoi
Un pan de ton manteau de silence éternel.

Mais, ce poète, parfois sensible et qui sait revêtir l'impénétrable armure d'or du dédain a, principalement dans *Les Ombres maternelles*, esquissé de fortes notations. Ainsi *Les Bœufs à l'abreuvoir* — qui d'assez près rappellent l'*Abreuvoir* de Verhaeren — *Veillée* et *Le coucher du Coq* sont largement évocatoires. Voici la fin de ce dernier poème :

Prêtre du culte ardent et clair de la lumière
Il songe un temps, muet, d'aurores nostalgiques,
Puis, cambré sur le socle étroit d'un tronc rustique,
Du chant vermeil et pur de son gosier d'airain,
Salue la mort pourprée des étalons divins.

Louis Pergaud est digne d'appartenir à la pléïade du Beffroi, avec les Eon, Deubel, Malfère, Martineau, Prouvost, Varlet, et surtout avec ce noble évocateur des *Cygnes noirs*, Léon Bocquet.

* * *

Francis Vielé-Griffin, *Poèmes et Poésies*. (Nouvelle édition). — Paris, *Mercure de France*.

En quelques mois, les deux premiers et fervents éditeurs des Symbolistes et Vers-libristes, le *Mercure de France* et la *librairie Vannier* (que dirige à présent M. Messein), nous auront permis de reparcourir joyeusement les œuvres initiales de ces deux mouvements régénérateurs, parallèles et beaux. Adolphe Retté, Moréas et Francis Vielé-Griffin réunissent en de forts volumes in-8° les élégantes et hardies plaquettes qu'anciennement ils publièrent. La critique et les poètes surtout qui, par amour des Vers et de leur Art, font de la critique sincère et dévouée, s'en doivent réjouir : ne leur est-il pas ainsi permis, non seulement de *juger* les œuvres, mais de les analyser, de les étudier? Or, quelle joie n'y a-t-il pas au fond même de ces larges synthèses des travaux artistiques?

Digitized by Google

Francis Vielé-Griffin est considéré, maintenant, avec Henri de Régnier et Émile Verhaeren, comme un des maîtres du vers libre. Il est l'artiste immédiatement opposé aux métiers des stricts, scrupuleux, et trop parfaits parnassiens. Ainsi que le fait, à peu près, remarquer M. Jean de Gourmont — dans une brève étude sur la poète de *Partenza*, parue à la *Société Nouvelle*, — le vers libre fut à l'art ce que furent, aux premières heures de la Peinture vraie, la magnifique splendeur des *Nus*. Le vers, libéré des formes, des règles, des habitudes et des concentrations verbales et obligatoires, comme un corps de femme voluptueusement belle, soudain, dans une maturité de rythmes et de grandeur, apparut.....

Francis Vielé-Griffin, sans trop révolutionner l'art des vers, publia d'abord des poèmes à peu près réguliers. Mais, fervent admirateur de Jules Laforgue, ayant ouï la musicale douceur de ce défunt précurseur du symbole, ayant peut-être retenu l'étrange harmonie des vers de Gustave Kahn, il donna à l'alexandrin une cadence particulièrement indépendante; il le brisa selon ses désirs de fluidités ou de sonorités; il se l'appropria, puis, lentement, mais sans aucune défaillance, il s'achemina vers le vers libre. Dès lors, il eut son expression absolument personnelle et, n'est-il pas, de nos jours, le seul à peu près d'entre les Maîtres, qui soit demeuré intégralement fidèle à sa première méthode? Dans un article, encore récent, et que publia la malheureuse mais belle *Antée*, il marquait, en citant les noms des amants du vers libre, son exclusif et entier amour, et sa dernière œuvre : l'*Amour Sacré*, montre que son idéal d'une forme neuve et volontaire, loin de s'être affaibli, s'est, bien au contraire, accentué.

Le premier recueil de Vielé Griffin fut cette *Cueille d'avril*, où sous de vieux vers alexandrins, il dicta son orgueil, sa joie alerte et crédule; il arrivait dans l'aube, chantant haut et n'appréhendant rien; son art, déjà hautain, fut comme un premier baiser, comme la prime odeur de thym, que les tendresses et câlineries novices de l'amour esthétique suggèrent. La Poésie le dominait comme une impérieuse amante; elle lui était ou très grave, ou docte aussi parfois, comme les dames d'antan; mais déjà, dit-il, songeant peut-être à son prochain vers affranchi :

> Le rythme de sa voix est ma seule métrique,
> Et son pas alterné ma rime nuancée,

et, envisageant son désir du Symbole :

> Mon idée est ce que j'ai lu dans sa pensée.

Vielé-Griffin se connut poète devant la Mer. Il y noya son cœur, cœur

Digitized by Google

altier d'insurgé, son rêve aventureux vers la gloire du mépris. Il y vint, amoureux de l'Art, son amour, et ne rêvant que d'y murmurer

Un vague chant d'amour dans l'ombre de son aile.

La mer majestueusement farouche dont les houles sont triomphales l'emplit d'un orgueilleux dédain ; la mer, tenace à dormir et à rêver son mystère, lui donna la volonté de demeurer secret devant l'imbécilité humaine; la mer parfumée lui fut libidineuse, lubrique : il y voulut concevoir le chef-d'œuvre où convergent toutes les passions; l'océan déchainé lui inspira l'insulte à jeter au visage vicieux de l'Humanité, les vagues apaisées bercèrent sa lassitude; l'eau dont le coloris est naturel, pur et franc, lui donna le courage fier de ne rien imiter; il aima réellement les flux et les jusants au travers même de son prisme d'art... Puis, leur ayant emprunté l'audace et l'amour des rythmes francs, il rima *La belle dame sans merci*, et ses exquis, savoureux poèmes des *Euphonies :*

Ce furent là des heures douces,
O ma dame des roses blondes,
Où tournoyait en folles rondes
L'essaim des rêves sur les mousses,
Et vous disiez des choses douces.

La musicalité des berceuses pensées dissipe seule la déjà grande tristesse du poète, pessimiste, mélancolique et railleur, non pas tout à fait comme un Laforgue, mais peut-être tout autant qu'un Baudelaire des *Spleens et ennuis*. Alors, soit pour se consoler, soit pour mûrir sa pensée, il s'attarda aux vaines incantations des décors et des mythes, d'où, pur instinct, son génie de poète devait sortir vainqueur : l'heure sexuelle, où la Femme est la Carmen éternelle des hommes de toujours, lui fit rimer d'étranges symboles amoureux, d'un léger érotisme ou d'inspiration gothique; puis enfin, comme l'art primait tout en son cœur juvénil, il eut l'horreur des joies faciles; son cœur résista aux promesses de l'ombre aimante, son âme fut triste :

Et c'est l'obscurité qui pèse comme un blâme.

Cependant, le sang de sa vie était généreux d'audace; le chemin d'apothéose le fascinait; il eut l'espoir que le chant de sa voix résonnerait immensément; vers un Rêve impérial, un Songe berceur, un Rythme serein, un Verbe d'hymne, dans le Ciel morne il voulut être comme une claire aurore, dans le soir :

Il ne faudrait que cette joie à notre vie.
Son cœur se révéla grand et poétique; il crut mêler, dit-il,
Au rêve de ce cœur le rêve de ma vie.

Digitized by Google

Francis Vielé-Griffin écrivit *Joies* qui, selon M. Jean de Gourmont, « est sa première œuvre vraiment originale ». Là, en effet, ayant fleuri son espoir de lys frêles, virginaux et joyeux, ayant drapé de pâles soies, ses cieux, semé son jardin de jacinthes, grisé son âme d'aurore, il chanta de si douces paroles, de si folles choses de ténuité et de tendresse, que sa mélancolie apparut comme vaincue. Les *Joies* sont la première œuvre où le poète rechercha le vers libre ; elles contiennent ce délicieux poème des lointains souvenirs et regrets :

Derrière chez mon père, un oiseau chantait
Sur un chêne au bois,
— Autrefois —

où le premier vers, comme enflé de silence, de rythmes et de sons, comme un refrain d'un Wagner d'ombre et de douceur, revient en émouvant *leit-motiv*. Au reste, il faut remarquer combien l'art de Francis Vielé-Griffin se rapproche d'un art wagnérien qui ne serait qu'en câlineries et en tendresses ; il faut signaler que sa recherche musicale a compris l'effet ample et merveilleux des gammes ramenées dans le lyrique envol des strophes, reprises, répétées, comme pour élargir le geste inaperçu des ondes sonores... Dans *La ronde des cloches du Nord*, le refrain, s'il se varie, conservera néanmoins les mêmes assonnances, et, dans sa toute simplicité, fera comprendre l'effort du rimeur guidé vers l'harmonie imitative :

Sur le *pont* du *Nord* un *bal* y est *donné*. —
Non, non, ma fille, tu n'*iras pas danser*. —
Monte à *sa cham*bre et se *met* à pleu*rer*. —
Ma *sœur*, ma *sœur*, qu'avez-vous à *pleurer*. —
Les *clo*ches du *Nord* se *sont* mises à *sonner*. —

Des *lieds* sont d'une caresse de violes :

Les heures sont rieuses ou silencieuses
Et l'ombre tourne au pied lourd des yeuses

et des chansons, rajeunissant des cantilènes connues, ont un rythme spécialement « valseur » :

Où est la Marguerite,
O gué, o gué, o gué,
Où est la Marguerite,
O gué, son chevalier ?
Elle est dans son château de fleurs et de charmilles

et je m'étonne, avec Jean de Gourmont, que ces délicieuses musiques n'aient pas ému l'âme de nos contemporains, ou simplement, de nos musiciens.

Digitized by Google

Cependant, Vielé-Griffin demeure irrésigné :

Tristesse et joie en guirlandes futiles,
Deuils blancs, deuils violets
Qu'aux bois d'avril tu cueilles.

même quand un grand espoir, une foi, sa vie, son poème semblent l'enchanter.

Dans *Les cygnes*, le poète parle d'une Fleur de joie d'amour qui lui est *interdite* et qu'il sait *suprême :*

Pleurer est doux par-dessus toutes choses.
Pleurer est beau par-dessus toutes choses;
Il n'est qu'une heure, elle demeure
Éternelle en métamorphoses :
L'heure de pitié sainte et d'amour surhumain
Qui pleure jusqu'à sourire... enfin.

Pourtant, il voit qu'il est bon de vivre la belle vie, même si on pleure après ; il ne craint pas la mort, car, dit-il,

Souvent, enfant, j'ai fermé les deux yeux,
Pour voir la nuit.

Mais il revoit les jours enfuis de sa toute enfance, et comme tous les hommes, à certaines heures, il aperçoit passer une ombre, l'ombre de sa mère. Il est las. Il ne comprend plus, et cependant, il clame :

Avec mon cœur, avec mon âme, avec ma chair,
Avec mes yeux,
J'ai fait mon beau livre de vie — ardent et clair.

Et ce cri est beau, exact et clair ! La chair du poète n'a pas honte d'avoir frissonné; son âme sait qu'elle s'est émue, et l'homme n'en rougit point; son cœur a vibré. Toutes les émotions, toutes les sensations qui furent nôtres, une fois au moins, dans la vie, Vielé-Griffin les a notées; ce que nous n'aurions pu exprimer, lui, il l'a mis en musique, en rythmes, en harmonies... Et c'est ainsi qu'il put, ayant ouï les chansons de la route, ayant vu les fleurs du chemin, écrire cette chevauchée lyrique et épique d'Yeldis, en vers sonores et beaux, — Yeldis la princesse des folles attirances, des magnifiés espoirs et des enthousiasmes d'art...

J'écoute les sonnailles dans le soir
Et pense que la Vie est belle de bel espoir.

Francis Vielé-Griffin est aimé des poètes. Son art, trop subtil, n'est pas à la portée de l'humanité. Il est complexe. Il est représentatif des aspira-

Digitized by Google

tions d'une âme; il est, par conséquent, mobile, mystérieux, compliqué, mais clair néanmoins — à toutes les âmes qui comprennent la saine et magistrale poésie.

* * *

FRANÇOIS LÉONARD, *La Multitude errante. — La Belgique artistique et littéraire.*

Ce qui manque de nos jours aux poètes, c'est bien ce qu'on pourrait appeler la science architecturale, constructive. La plupart d'entre les jeunes réunissent quelques poèmes, sans même qu'un vague lien les rattache, les publient et offrent ainsi des livres *sans unité*. Les deux meilleurs constructeurs de plaquettes ou de volumes sont, à présent, parmi les jeunes *belges*, MM. de Vuyst et Léonard.

M. François Léonard connaît son métier, sait raisonner et de ces deux qualités, il arrive à composer un beau livre, bien net comme impression d'ensemble. L'univers est mouvementé, agité de formes et d'atomes; la vie y remue ses spectres étranges, que la mort dissémine; l'homme s'y démène; vers les cimes de la Pensée, de la Force et de la Gloire, il s'élève dans l'univers... Ces idées, sans être neuves, car tous les poètes les ont dites, ont réussi à donner à l'ensemble livresque de *La Multitude errante* une certaine beauté, de réelle valeur. Quelques poèmes sont très beaux : *Saturne*, entre autres, et *Les Pharaons*; mais, par contre, certaines autres strophes, que nous connaissions, marquent une défaillance dans l'art, à coup sûr, hautain et fort de M. Léonard.

Parnassien, influencé par Leconte de Lisle, de Hérédia, Giraud, l'auteur de la *Multitude*, lorsqu'il quittera les sentiers trop fréquentés dont les fleurs sont quelconques, sera certes un bon poète : il l'est déjà, ou, peu s'en faut.

* * *

GASTON D'URVILLE, *Spectacles et rêves*. — Paris, Sansot & Cie.

Je ne parlerai guère de ce poète et de ce livre, que pour y signaler un sonnet parmi une foule d'autres poèmes assez intéressants que M. d'Urville a réunis sous un sous-titre : *Italie*. Je fais allusion à *Rue Génoise*. Amoureux du Midi, l'auteur a non seulement joui de ses beautés, mais il a su les analyser. Les vers suivants, *sans être parfaits*, montrent que leur auteur est très observateur :

J'aime le rouge vif et le rose trop tendre,
Et les verts violents, et les jaunes pleurards,

Digitized by Google

Et les tons agressifs des somptueux foulards
Que sur son front bistré l'Italienne aime à tendre.
J'aime les vases bruts où dort, chaude, la cendre,
Les pelures en feu des piments, l'or criard
Des chapelles où luit le saint sous le brocard,
Les oripaux qu'on voit des fenêtres descendre.

Il est à regretter que tous les croquis de M. d'Urville, si exacts, soient souvent mal écrits.

* * *

Émile Verhaeren. *Toute la Flandre : « Les héros ».* Bruxelles, De Man.

Les héros de Flandre? Oh! souvenirs de nos déjà lointaines heures de travail, en classe, là-bas, à Anvers, où un excellent, modeste historien, Guillaume Crutzen, bonhomme aux allures sceptiques mais au cœur généreux, d'heures en heures nous narrait les épisodes fameux de l'époque des communes! Oh! souvenirs... Jacques Van Artevelde, Louis XI, Philippe le Bel, Charles le Téméraire, Guillaume de Juliers, Édouard III d'Angleterre, amis que nous avons aimés de nos premières tendresses aventureuses, ennemis que, fougueux et francs, nous avons détestés, vous repassez — cortège auréolé de gloire, cavalcadant de loin en loin — dans les brumes.

Le *Héros* de nos poètes, Émile Verhaeren, chante, avec son lyrisme désordonné mais pur, ces figures du passé. Les Flamands des temps enfuis, ancêtres farouches, lui sont apparus, comme les lutteurs d'au jour le jour contre la mer et l'homme ; ils ont, à coups d'audace et de courage, à larges efforts de leur inébranlable foi, pas à pas, laborieusement fait reculer la mer devant eux.

Et tels, sous les cieux lourds et les brouillards de cendre.
Avec leurs yeux, leurs dents, leurs reins, leurs pieds, leurs bras,
Violemment, inventent-ils ce sol ingrat
D'où surgira, un jour, aux temps d'orgueil, la Flandre.

Et de la foule d'entre ceux-là, Émile Verhaeren, l'évocateur des grands caractères flamands, détache d'abord le duc larron, tueur, bandit que fut *Baudouin Bras de Fer,* puis, ayant rappelé l'entrée de *Philippe le Bel à Bruges* — cette entrée qui commença par la fête charnelle des femmes et princesses et se termina sous l'appel lourd du tocsin des guerres et des révoltes, tonné là-bas, dans la tour du Beffroi —, le poète célèbre la

Digitized by Google

bataille des Éperons d'or, où *Guillaume de Juliers* eut le pouvoir de faner de ses mains :

Devant le monde entier le lys royal de France,

magnifie les *communiers* et leur tribun *Jacques Van Artevelde*, et écrit son ode merveilleuse sur l'épopée du *Téméraire*, dont la finale est d'une belle sonorité, d'une claire vaillance :

Ce duc aux mains de fer, au torse de granit,
Avant de s'écrouler, comme un pan de montagne,
Avait, quand même, à coups de volonté, bâti,
Entre la France ardente et la grave Allemagne,
Jusques à fleur du sol, notre pays.

Émile Verhaeren chante, chante à pleine voix, avec des sonorités d'apothéose les *Gueux*, les *Van Eyck*, *Rubens* et *Saint-Amand* qui prétendait voir

Comment, selon sa volonté parfaite, Dieu
Disposerait plus tard, aux jardins de la terre,
La floraison en bouquets d'or des monastères.

Mais, les deux plus beaux poèmes des *Héros* sont *La Lys* et l'*Escaut*. Poète de la Force et de l'Action, le majestueux auteur des *Visages de la vie* a toujours adoré les remous violents des fleuves et des mers. La Lys et l'Escaut, presque en même temps l'ont vu naître; alors son amour grandit et le lyrisme qu'il emploie d'ordinaire pour l'exprimer, devient tumultueux, épique et passionné. Il faudrait lire en entier la strophe immense et belle que Verhaeren dédie à l'Escaut. On y verrait qu'Émile Verhaeren, n'en déplaise à un très aimable correspondant — M. de Laminnes — arrive, dans ses plus romantiques inspirations à émouvoir, non la sensibilité féminine peut-être, mais la force, la calme et saine robustesse des cœurs ardents. Émile Verhaeren n'est pas le fils, uniquement de Victor Hugo; il est surtout le fils direct de son pays; et, à coups de volonté, il sut faire entendre aux Peuples les accents de son large patriotisme, en même temps que les émois de sa philosophique tendresse humanitaire.

* * *

Sylvain Bonmariage, *Tristesses d'enfant gâté*. — Bruxelles, Lamertin.

Un souvenir tout particulier me fait aimer Sylvain Bonmariage. Je ne puis oublier qu'en même temps — lui, pour ses *Fleurs de vie*, et moi, pour ma première œuvre — nous fûmes jugés dignes des éloges et critiques du beau poète Georges Ramaekers.

Digitized by Google

Sylvain Bonmariage est un voluptueux triste. Sa volupté sensuelle, sexuelle même, frise — avec des gaucheries attestant sa parfaite semi-pureté — le vice moderne. Mais voici un jeune poète — il en est donc encore, ô dieux ! — qui a l'audace, la franchise, la fierté, l'orgueil de ses aspirations charnelles. Passionné, tendre, caressant, parfois presque libidineux, Sylvain Bonmariage est bien cet *enfant gâté* qu'un soir j'ai connu, cynique et gouailleur, et dont les yeux candides semblaient démentir la crânerie malicieuse. Oui : inégal, mais charmant ; musical et verbeux, mais rêveur et silencieux au fond, un rien théâtral, très baudelairien, quelque peu verlainien, tel est cet ingénu du vice :

Je les revis ce soir, les frissons oubliés,
mes poèmes écrits en marge d'un cahier,
mes soucis, mes chagrins, mes angoisses premières
et mes bonheurs lascifs d'amoureux écolier.

Un curieux portrait du poète est signé Marcel Angenot, au début même du livre.

* * *

JULES ROMAINS, *La vie unanime*. — Paris, *L'Abbaye*.

L'œuvre de Jules Romains est touffue et forte. La conscience humaine y est entière et une ; la veulerie vivante de l'univers y est nettement dégagée, et une certaine théorie moderne de régénération sociale y fait planer sa verbeuse et grandiloquente éloquence. Une sincérité de néophite anime le poète.

Or nous, libres enfin des pieds jusqu'à la tête,
Nous de qui le vouloir
S'étale dru comme la crinière des bêtes ;
Nous qui nous refusons à traîner la brouette
Des vieux devoirs ;
Nous les forts qui pouvons, si le bonheur nous tente,
L'avoir ;
Nous formons les faisceaux et nous plantons les tentes,
Avec le drapeau blanc,
Pour appeler l'idée qui dictera la loi.

Les vers de Jules Romains évoquent l'âpre tourmente des idées conquérantes ; ils ont une fougue ostentatoire, une ardeur de révolution et de frénésie. Plus tard, quand ils se calmeront, leur auteur sera quelqu'un.

MAURICE GAUCHEZ.

Digitized by Google

Memento. — *Passionnément*, par Léon-Marik Thylienne (Paris-Liége, *Edition artistique*). Pourquoi Léon Wauthy n'a-t-il pas signé de son *vrai* nom les poèmes amoureux et tendres de cette plaquette où son art apparaît en réel progrès? Pourquoi? — *Quelques vers*, par H. Thédenat (Paris, Plon, *Revue des Poètes*). Le savant ne doit pas oublier la science pour le délassement des Muses : la poésie y perd et la science aussi. — *L'Ame qui vibre*, par Albert Londres (Paris, Sansot et Cie). M. Londres a eu raison d'abandonner le vers libre : il n'est pas du tout apte à écrire des rythmes; l'alexandrin lui offre déjà assez de difficultés malgré tout son enthousiasme et les éloges du bon François Coppée. — *Entre la vie et le rêve*, par Florian Parmentier (Paris, *L'Impulsionisme*). Le chef de cette amusante ineptie : *L'Impulsionisme* — comme si nous n'étions pas tous impulsionistes instinctivement — donne une piètre idée de ce qu'est *son* « école ». — *Au fil des songes*, par Achille Pasture (Charleroi, *L'Envol*). Des promesses et de jolis vers, parfois. — *Les plus jolis vers de l'année*, par Léon Séché (Paris, Michaud). Choix judicieux de poèmes où quelques belges, Verhaeren, Piérard, Le Roy, et nombre de femmes, Mmes Gregh, Cécile Périn, Hélène Picard et d'autres, se retrouvent avec plaisir. — *L'Allée des soupirs*, par Fernand Hubert (Verviers). De belles promesses avec de fortes inégalités. — *La Chanson de l'Inassouvi*, par R. d'Hugheer (Rosendael). R. d'Hugheer doit travailler à devenir personnel : il est doué, et ses efforts seront récompensés.

M. G.

Digitized by Google

PETITE CHRONIQUE

Les théâtres.

C'est la fin, et bientôt l'on fermera. A part une reprise de *Siegfried* et une bluette de M. Dalcroze à la Monnaie et deux ou trois drôleries dans les autres théâtres, je ne vois guère que *Les deux hommes* à signaler.

De *Siegfried*, que dire qu'on ne sache? Dans un livre récent, édité par Plon (1), M. Gustave Robert résume agréablement les théories feuerbachiennes dont s'est inspiré Wagner en écrivant la tétralogie. Il semble qu'il n'en ait fait nulle part l'application plus rigoureuse que dans *Siegfried*. L'amour sexuel, qui corrige l'égoïsme humain, y est peint avec un débordement de lyrisme tout à fait proche de celui qui, dans *Tristan et Ysolt* nous a valu l'admirable second acte; de même la notion morale que l'être humain ne se réalise que par cette union des sexes est ici peu à peu dégagée de tout ce qui l'enveloppe et l'obscurcit, la vie souterraine et le désir de sauvage indépendance du jeune héros, sa joie d'être libéré, de vivre dans la solitude, sa communication avec la vie animale, etc. Peut-être est-ce là le secret de cette vie plus ardente qui circule dans la troisième partie de la tétralogie; la conception en est moins strictement légendaire, d'une humanité plus large et plus directe; l'exécution musicale porte plus directement sur nos nerfs tendus.

M. Verdier a pris une belle revanche dans *Siegfried*, et ceux qui se plaignaient de l'avoir trop souvent trouvé inégal, sans une personnalité suffisante, trop exclusivement doué vocalement, ont dû cette fois déposer les armes. Il a incarné la jeunesse fougueuse et les émerveillements du héros avec un véritable talent de mimique. Le chanteur a, d'autre part, été irréprochable. MM. Laffitte et Marcoux, le premier surtout, avaient la partie plus ingrate, mais ils ont été à la hauteur de leur tâche; Mme Pacary a montré plus de conscience que d'éclatante personnalité.

Les deux hommes sont une pièce déconcertante et qui n'ajoutera pas grand'chose à la gloire de M. Capus. C'est une comédie de caractères; or, M. Capus avait jusqu'ici borné ses ambitions de créateur aux comédies de mœurs. Distinction factice peut-être; car *Les femmes savantes* ne peuvent-

(1) *Philosophie et drame.* Essai d'une explication des drames wagnériens, in-12.

Digitized by Google

elles être revendiquées pour l'une et l'autre de ces catégories plus ou moins conventionnelles? Mais pourtant il est soutenable que tantôt prédomine le souci de peindre une physionomie, de synthétiser en elle les traits épars de toute une série de personnages observés dans le réel, de créer un type si l'on veut, tandis que d'autres fois c'est l'entrechoquement des appétits, mis aux prises, qui préoccupe plus particulièrement le dramaturge.

Or, M. Capus n'a jamais, que nous sachions, donné un seul type à la scène; chez lui pas une de ces figures, de composition sobre et savante, résumant un travers de l'esprit humain, ou simplement une déformation morale propre à une époque. *Samson* est cela, et aussi l'Isidore Lechat de *Les affaires sont les affaires*; mais le héros de la *Veine* ne l'est point.

En va-t-il autrement des *Deux hommes*? Non pas. Les arrivistes comme celui que M. Gorby représente avec un peu d'effort (étant plutôt fait pour le comique que pour les genres mixtes) sont légion innombrable sous la calotte des cieux, il n'y a pas moyen de les individualiser de façon vraiment puissante, et le tendre et mélancolique personnage qui est opposé à l'avocat dijonnais et qui, s'il échoue dans la vie pratique, triomphe dans l'ordre sentimental, celui-là non plus n'a rien de particulièrement caractéristique; je ne dirai pas qu'il est légion, non, je dirai qu'il est plutôt rare jusqu'à l'inexistence. Non pas que tel ou tel détail de cette personnalité ne soit d'une vérité quotidiennement observée; mais c'est la combinaison de tous ces traits que je considère comme chimérique.

MM^mes^ Thomsen et de Miramont, MM. Laurent et Gorby ont excellemment joué cette pièce, d'une exécution difficile, parce qu'elle laisse le public hésitant et même méfiant.

Et puisque j'ai parlé du Parc, n'omettons pas que *Les maris de tante Léonie* y ont, en fin de saison, rappelé un tout autre Capus que le philosophe contestable des *Deux hommes*. Avec l'esprit à l'emporte-pièce de *Paris-New-York*, l'Olympia a su attirer la foule, tandis qu'aux Galeries, après la belle vogue de *Vieil Heidelberg*, on nous mettait *La puce à l'oreille*. Quant à l'Alcazar, après avoir donné *La Passerelle* sans grand succès, il nous a offert *Les Hannetons* de Brieux. Tableau de mœurs qui a des parties d'une simple pochade d'atelier et aussi d'excellents détails, *Les Hannetons* m'ont, l'avouerai-je, agréablement distrait. Certains y ont vu de la monotonie; mais ce sont des esprits chagrins. L'âpre moraliste des *Avariés* et des *Remplaçantes* en a banni les conférences philosophiques, et il y a semé l'esprit avec largesse; c'est du vaudeville, avec un arrière-fonds qui ne serait pas déplacé dans la comédie soutenue. M^me^ Georgette Loyer a été très amusante en mégère mal apprivoisée. J. DE W.

* * *

Les livres.

Parmi les publications de la librairie Bloud et C^ie^, j'en connais peu offrant plus d'intérêt que le livre de M. Henry Gaillard de Champois : *Sur*

Digitized by Google

quelques idéalistes. Non pas qu'il soit arrivé à l'auteur de dire sur Vigny, Sully-Prudhomme ou sur M. Jules Lemaître ou M. Henry Bordeaux des choses transcendantales par l'originalité ou la profondeur. Mais avec une sincérité et une conscience qui appellent l'estime, cet essayiste s'est efforcé d'exprimer un sentiment personnel sur les écrivains qui ont sa sympathie. En se tâtant bien, il n'a pas eu de peine à noter les signes auxquels cette sympathie se reconnaissait en lui-même en se justifiant; et donc il s'est involontairement décrit par la façon dont il décrivait ses héros. Qu'il y ait chez lui quelque étroitesse et plus d'un parti-pris, c'était inévitable; mais le tout est de savoir si cette étroitesse est exclusive de la faculté de juger, si ces parti-pris sont imputables à un caprice ou à un calcul du critique. Or, il m'a apparu qu'ils ne l'étaient point et c'est assez pour que je le loue, malgré que tout nous sépare, idéal esthétique, tendances morales et jusqu'à la méthode d'auscultation littéraire, où je vois bien de l'arbitraire et du subjectif.

* * *

Chez Bloud également ont paru, dans la collection intitulée *La pensée chrétienne*, un *Saint-François de Sales*, dû à M. F. Strowski, et un *Saint-Athanase*. Je retiendrai seulement le premier, le second étant du domaine plus spécial de la philosophie et, à ce titre, réservé à notre collaborateur, M. Léon Wéry. M. Strowski me paraît avoir fait un choix judicieux entre les écrits de saint François de Sales; il n'intervient que lorsqu'il est nécessaire et laisse, autant que possible, parler exclusivement les textes. Son commentaire perpétuel et discret ne trouble pas le lecteur; il le guide. Et comme on n'a du célèbre auteur de l'*Introduction à la vie dévote* que des éditions imparfaites (si l'on excepte le véritable monument que lui ont élevé les Visitandines) c'est un très utile cadeau que le présent volume constitue pour les lettrés. W.

* * *

Dans un joli volume intitulé *L'enfance de Paris* (Colin, in-12), M. Marcel Poëte s'est proposé d'étudier Paris, depuis ses origines, jusqu'au temps où Philippe-Auguste établit une enceinte englobant les deux rives. Cette première période des progrès urbains, résultat de longs siècles, est caractéristique de ce qu'il est permis d'appeler « l'enfance » de la grande cité. C'est la période durant laquelle, confusément et progressivement, se modèlent les traits physiques et moraux d'une ville, comme font ceux d'un individu. Les hautes destinées de Paris nous y apparaissent en germe.

Le sol d'abord a fait la cité. Puis sont intervenus, à des dates et à des degrés divers, ces autres éléments de formation : le fleuve, le chemin, l'établissement religieux, l'exploitation rurale, le port, le marché, la fortification, avec lesquels toujours se retrouve le sol, qui appelle ou explique l'habitat.

Digitized by Google

En histoire tout tient à tout, et la ville immense, épanouie sous nos yeux, est le fruit d'une évolution des choses et des êtres que l'ouvrage de M. Marcel Poëte permet de suivre.

Historien scrupuleux et très informé, déjà avantageusement connu par son petit livre sur les peintres primitifs français, l'auteur a réussi, par la clarté élégante et sobre de son récit, à rendre attrayante et facile à toute personne cultivée la lecture de son livre.

* * *

Henri Chapoutot, *Villiers de l'Isle Adam*, Paris, Delesalle, in-18. Ce petit volume n'est pas sans prix, car il semble que l'injustice dont souffrit l'auteur d'*Axel* durant sa vie doive perdurer après sa mort. Je ne vois pas qu'il se prépare en sa faveur un mouvement pareil à celui qui a intronisé Verlaine dans l'éternelle gloire, et pourtant inégal en soi, Villiers ne fut strictement inférieur à personne. M. Chapoutot étudie successivement, dans son livre, la jeunesse de l'écrivain, son observation cruelle et pessimiste de la vie, sa philosophie, ses qualités d'écrivain, son catholicisme, enfin son goût singulier pour la magie et le spiritisme. Travail consciencieux, mais un peu sec, qu'il faudra d'ailleurs avoir sous la main, lorsqu'on s'occupera de Villiers désormais.

* * *

L'Almanach des Étudiants libéraux de Gand vient d'atteindre sa vingt-quatrième année (Gand, Vandeweghe, 1908). C'est toujours un véritable plaisir, aiguisé par la curiosité, que de parcourir le volume où ces jeunes gens ont mis leur soin et leur verve, mais qu'ils ont aussi grossi habilement en faisant appel à des collaborations étrangères. Cette fois, ils se sont adressés à un certain nombre d'écrivains français, et ils ont institué — ne vous déplaise — une enquête sur la littérature belge d'expression française. Les réponses aimables de MM. Claretie, de Vogué, Faguet, Margueritte, Lanson, Gide, etc. seront lues avec intérêt. Parmi nos compatriotes ils n'ont pas eu moins heureuse inspiration en demandant des vers et de la prose à MM. Verhaeren, Van Lerberghe, etc. En revanche, la partie historico-philosophique de l'*Almanach* est un peu maigre. Les renseignements de la première partie sont utiles à connaître, et un beau portrait de M. Paul Janson, avec une biographie du vieux lutteur par G. Lorand, ajoute beaucoup au prix de cet agréable volume.

* * *

De notre collaborateur, M. Franz Foulon, signalons deux jolies publications, *Le Pur métal* (chez Weissenbruch), récit très dramatique et très simple de moyens à la fois, écrit en une jolie langue, claire et agile; et *Contes d'idées et simples récits* (Bruxelles, Association des écrivains belges),

Digitized by Google

où il y a une grande variété de thème et aussi de ton. Le talent souple et délicat de M. Foulon y est vraiment à son aise.

* * *

L'Aile brisée, roman, par Louis de Romeuf, avec préface d'Edouard Schuré, 1 vol. in-16 carré. Paris, Sansot. — C'est peut-être plus qu'un roman, cette longue et poignante lutte entre la loi de l'Amour et la loi de la Race. C'est peut-être — déroulée tour à tour à Paris, aux pieds des monts d'Auvergne et dans les Landes de Gascogne — toute une large fresque humaine où défilent les mille passions du cœur, de l'esprit, des sens, en l'âme tourmentée de Lucien Daynaud.

Dans ce jeune homme s'impatiente le fougueux Avenir, qu'un Passé intraitable et jaloux parvient à réfréner, à dissoudre. Il y a donc là une synthèse de ce qui bouillonne au cœur des jeunes gens de ce siècle. Le lyrisme de l'auteur n'est que le reflet d'une fièvre qui fermente chez tant de nos adolescents en désarroi, qui en fait de pauvres désorientés, tiraillés entre deux époques, également avides de l'une et de l'autre, et qui voudraient les concilier.

L'*Aile brisée* est l'histoire d'un audacieux provincial qui, à vouloir trop s'abstraire d'une tradition inévitable, ne perdit, un moment, l'orientation de son être, que pour revenir à ses racines, défendre leur vie morale, et laver dans le sang l'honneur d'un nom que cette tradition même avait flétri.

* * *

La Vandale, par Magali-Boisnard, 1 vol. in-18 jésus, chez Sansot. — De tous les romans de mœurs antiques nés depuis Salammbô, il en est peu qui égalent, en beauté originale et puissante, la *Vandale*, de Mlle Magali-Boisnard. Sous l'attrait d'une affabulation passionnelle, digne des temps héroïques, c'est, ici, comme la fresque vigoureuse et singulièrement animée de trois civilisations en présence, dans l'immense conflit des Barbares envahisseurs avec cette Afrique romaine que la foi chrétienne amollit de son prosélytisme vainqueur. De sorte qu'à l'émotion inspirée par l'amour de Vanda — la *Vandale* —, qui s'efforce, tour à tour, d'arracher son cher époux, le romain Caïus Astérius, aux séductions mystiques du Christ et aux tortures du Barbare, s'ajoute et se prolonge dans le souvenir, celle inspirée par cette évocation magique d'une ère formidablement troublée, dans l'imminence d'un Monde nouveau.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

LIVRAISON DE JANVIER

Pages.

Yves Guyot. La langue française au XVIIIe siècle 5
E. Gérard-Gailly. Les pas dans la neige 16
Jules Carlier. La correspondance de la reine Victoria avec le roi Léopold Ier. *(Suite.)* 29
H. La Fontaine. La Conférence de la Paix 59
Léopold Rosy. L'École primaire supérieure. 91
G. Le Martyrologe protestant des Pays-Bas (1523-1597). 102
Petite chronique. 104

LIVRAISON DE FÉVRIER

J. Lecocq. La réaction individualiste en Angleterre 113
Mystagogus. La Franc-Maçonnerie d'après deux publications récentes . 128
Yves Guyot. La langue française au XVIIIe siècle. *(Fin.)* 140
Ina Boudier Bakker. En visite. (Traduit par J. LHONEUX.) 157
Jules Carlier. La correspondance de la reine Victoria avec le roi Léopold Ier. (*Suite.*) 171
Maurice Gauchez. Les poètes 194
Petite chronique. 211

LIVRAISON DE MARS

L. Wéry. Le problème du « Sentiment religieux » 217
Jules Carlier. La correspondance de la reine Victoria avec le roi Léopold Ier. (*Fin.*) 227
Sandra Gil. Les petits vernis 256
H. La Fontaine. La Conférence de la Paix. (*Suite.*). 261
M. Wilmotte. Rousseau et ses récents critiques 277
Eug. Monseur. Quelques vices de l'espéranto 290
Petite chronique. 294

LIVRAISON D'AVRIL

Dr Claessen-Detienne. La question des infirmières. 317
Joseph de Smet. Lafcadio Hearn 341
Lafcadio Hearn. La nonne du temple d'Amida. (Traduction de JOSEPH DE SMET.) 357
H. La Fontaine. La Conférence de la Paix. *(Fin.)*. 367
Maurice Gauchez. Les poètes 389
Petite chronique 411

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google